This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

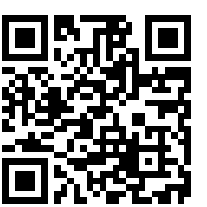

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

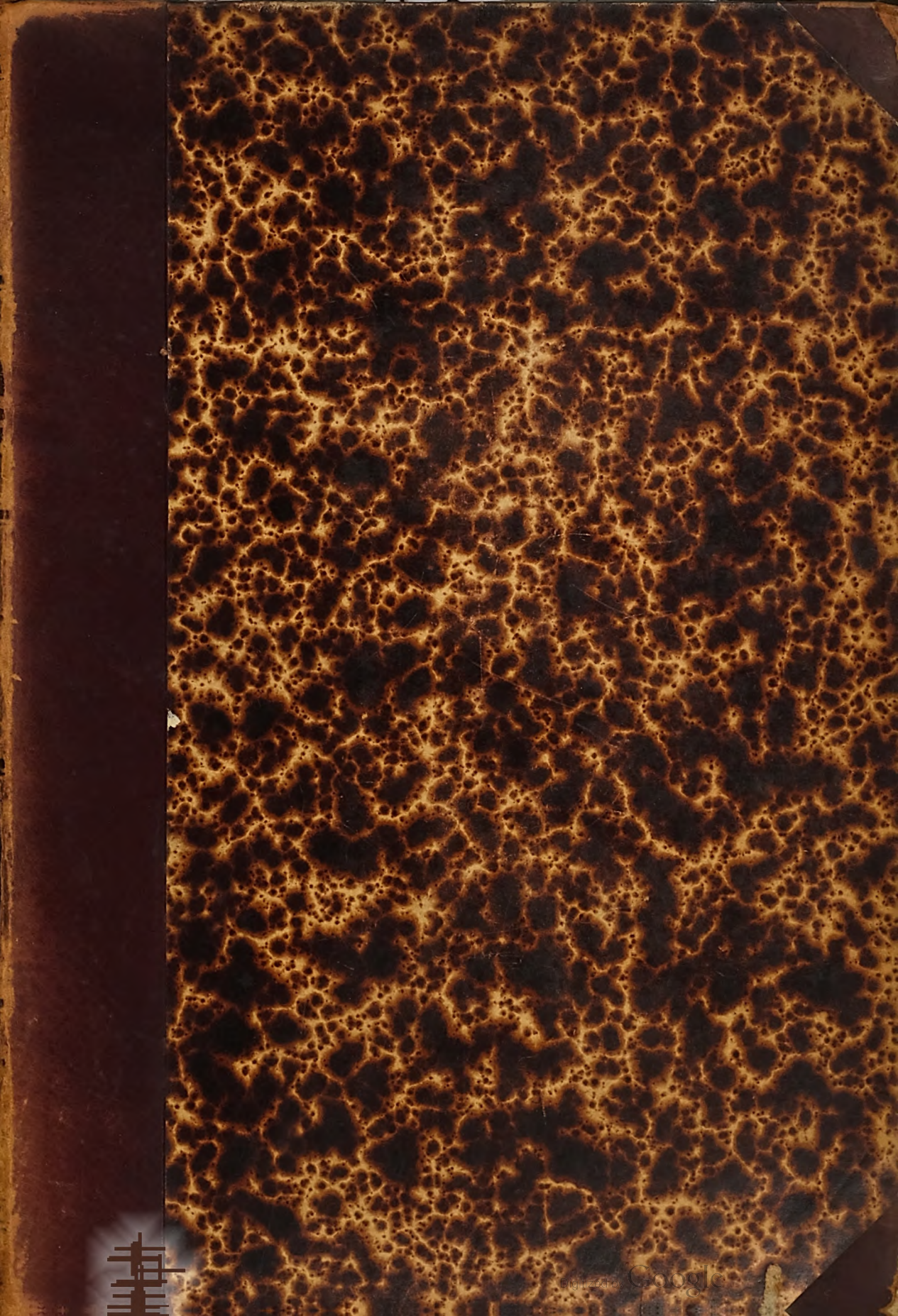
Digitized by Google

Per.
192 f
Université

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME VII.

---

15 MAI — 15 AOUT 1891

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A **Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

67 D
Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 MAI — 15 AOUT 1891

Digitized by Google

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE
30, RUE CONDÉ, 30

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME VII.

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A **Paris**, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A **Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

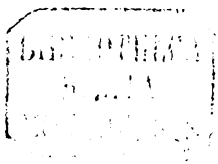

Digitized by Google

JEANNE D'ARC

RESTAURATRICE DE L'UNITÉ FRANÇAISE

Panégyrique prononcé dans la cathédrale d'Orléans
par M. l'abbé Joseph LÉMANN
le 8 mai 1891

EMINENCE (1),
MESSEIGNEURS (2),
MESSIEURS,

Le plus grand bienfait que Dieu puisse accorder à un pays, est l'unité.

Bossuet a eu raison de dire : *En l'unité est le trésor, en l'unité est la vie ; hors de l'unité est la mort certaine.*

L'Eglise catholique, parce qu'elle est l'épouse du Christ, présente cette magnificence depuis bientôt vingt siècles ; elle est *une* d'une façon éclatante, et indéfectible dans cet éclat.

(1) Son Eminence Mgr le Cardinal FOULON, archevêque de LYON.
(2) Nosseigneurs les Evêques d'ORLÉANS, de BEAUVAIS, de SAINT-DIÉ, de DIJON, de LANGRES, de CHARTRES, d'EVREUX, de BLOIS.

La RÉDACTION se fait un devoir de remercier ici M. le chanoine Lémann d'avoir bien voulu permettre que les lecteurs de l'*Université catholique* eussent la primeur de son admirable discours.

Digitized by Google

Au-dessous de cette magnifique unité catholique, dot de Dieu à son Eglise, il s'est rencontré un pays où Dieu, encore, a voulu mettre en relief ce grand bienfait de l'unité, et ce pays est la France.

Afin que le bienfait s'étalât dans toute sa splendeur, le Tout-Puissant eut recours à un procédé que lui seul peut employer, et que j'appellerai, en m'autorisant de la Bible, le procédé des extrêmes. Dieu va, superbement, d'un extrême à un extrême : *Attingit a fine usque ad finem* (1).

Il laissera ce pays tomber d'abord dans l'extrême opposé qui sera la plus lamentable décadence, la plus pitoyable désagrégation : on dira de la France qu'elle est à toute extrémité. Et puis, quand elle n'aura plus qu'à mourir, Dieu la portera tout à coup à l'autre extrémité qui sera une unité tellement belle, tellement bien ajustée, que jamais aucune patrie n'en aura présenté de semblable.

Voulez-vous, Messieurs, une expressive image de ce bienfait?

Voici un vase précieux par sa forme et par son émail, une exquise porcelaine de Sèvres. La variété de sa décoration n'empêche pas qu'il soit un : un par l'idée qui a donné la vie, l'ensemble et la beauté aux différentes parties ;

C'est l'image de la France, choisie à Tolbiac et précieusement façonnée dans le baptistère de Reims; elle est variée, mais une.

Une catastrophe survient :

L'œuvre de l'artiste s'est brisée, la fragile porcelaine, et aussi la France! L'unité s'est échappée.

Il ne reste que des fragments épars, confondus, dispersés. Un fragment de la France est en Bourgogne, un autre en Lorraine, un autre dans le Berry ; mais la plupart sont devenus la possession de l'Angleterre...

On s'occupe, Messieurs, à rechercher si Jeanne d'Arc a fait des miracles : occupation bien douce pour ceux qui en sont chargés! En voici un qui dépasse tout ce que vous auriez pu ambitionner pour elle ou par elle :

(1) Livre de la *Sagesse*, chap. VIII.

Digitized by Google

L'unité de la France était rompue ; les fragments de ce vase précieux que je vous ai montrés sur le sol, gisaient confondus, épars, dispersés. Soudain ils se sont retrouvés, tous, à leur place. Soudain, l'intégrité, l'ordre, la beauté, reluisaient dans la France redevenue une : oh ! la France, argile préférée du Créateur, formée avec la terre la plus excellente après celle qui fut, en Orient, le paradis !

Mon sujet sera donc celui-ci, Messieurs : JEANNE D'ARC RESTAURATRICE DE L'UNITÉ FRANÇAISE.

Elle rétablit l'unité de quatre manières :

Par la *vertu.*

Par la *victoire.*

Par le *sacre.*

Par l'*holocauste.*

En chacune de ces actions restauratrices, elle est ouvrière au nom du ciel et par le ciel ; de sorte que, Messieurs, en tombant à genoux devant Jeanne d'Arc, on tombe à genoux devant Dieu.

EMINENCE,

Quel radieux et consolant spectacle se déroule dans cette cathédrale, autour du Primat des Gaules et de Nosseigneurs les Evêques !

D'abord Dieu est là, le Dieu qui fit Jeanne-d'Arc parce qu'il aime les Francs !

Puis, devant Dieu, la France, venue pour remercier avec tous ses enfants : le clergé, les chefs de l'armée, les magistrats, les travailleurs, les corporations, tout le monde ; c'est la fête de l'unité, de toutes les fêtes la plus chrétienne et la plus française !

Et le centre de cette unité, le voilà : l'étendard de la Pucelle.

Comme une huile odoriférante qui aurait été versée, avec les deux noms de JÉSUS et de MARIE, dans les plis de cet étendard, et qui ensuite descendrait jusqu'à l'extrémité des franges, et de là dans les cœurs, l'union frater-

Digitized by Google

nelle, en ce jour, ne demande qu'à s'étendre, à embaumer et à réjouir!

Gardez-la intégralement, cette fête de l'unité, ô habitants d'Orléans. L'étendard, en passant des mains loyales de la municipalité, aux mains bénissantes de l'évêque, maintient l'itinéraire de la Patrie à la Religion; et vos cérémonies inséparables, des 7 et 8 mai, constituent le plus beau manuel de patriotisme.

I

Lorsqu'on recherche la cause première de la décadence des familles et des royaumes, on est obligé de nommer douloureusement le vice. Remarquez, Messieurs, comme le langage usuel est expressif dans les mots qu'il emploie pour dépeindre ce qui se passe alors :

Le *dérangement* — on se détourne de ses devoirs, et les choses se dérangent;

Le *désordre* — on mène une vie déréglée, et l'ordre s'en va;

La *dissolution des mœurs* — les mœurs sont gâtées, corrompues, et entraînent la désagrégation, la dissolution;

Adieu l'unité!

Ce triste phénomène est inévitable pour les royaumes non moins que pour les familles, pour les Etats non moins que pour les particuliers. Car les Etats sont des êtres organisés comme l'homme lui-même, et à leurs mauvaises mœurs correspond logiquement la *désorganisation* des finances, de l'armée, de la justice.

Au xv^e^ siècle, la France passait par cette logique : dissolue, elle était en train de se dissoudre.

Je ne referai pas devant vous, Messieurs, le tableau des désordres que vous savez. Au surplus, aurions-nous bonne grâce à chercher la paille dans l'œil du moyen âge, alors qu'il y a la poutre dans l'œil de la société moderne? Allons droit à l'ange qui a mission de nous rendre l'unité :

Digitized by Google

C'est une femme !

Une femme ? Ah ! voilà déjà un premier coup hardi de la toute-puissance. Voyez donc :

Il s'agit de ramener à la vertu tant de seigneurs dérangés dans leur conduite : et il se présente un missionnaire dont les charmes dérangent !

Il s'agit de faire cesser le désordre dans l'armée : et c'est un visage qui peut l'entretenir !

Il s'agit de rendre tout leur éclat aux lis de France : et c'est une jeunesse qui les expose !

Manifeste est le péril. L'unité est à refaire par la vertu, et Jeanne est un écueil à la vertu.

Rassurons-nous ; l'écueil va être transformé en phare, allumé au ciel.

Vous connaissez, Messieurs, l'armure de Jeanne-d'Arc, elle est célèbre.

La Pucelle était toute vêtue de blanc. Elle portait le haubert, sorte de cuirasse faite de petits anneaux de fer entrelacés et qui était l'armure des chevaliers. Sa coiffure était le chaperon, aussi en mailles de fer au moment du combat. Elle était fort habile à porter la lance, disent les chroniqueurs. Elle avait à la ceinture une petite hache, vieille arme des Francs. Mais sa main tenait habituellement l'étendard blanc aux fleurs de lis d'or (1).

Cette armure, toutefois, n'est pas la seule. Jeanne en a une autre, invisible, dont Dieu l'a environnée, et dont l'armure visible n'est que l'expression, le signe mystérieux. Quelle est donc cette armure invisible ?

Messieurs, la Bible est un livre divin qui sert à expliquer ou à compléter bien des choses :

Au v^e^ chapitre du *Livre de la sagesse,* il est question de l'armure que Dieu lui-même revêtira lorsque, à la consommation des siècles, il viendra combattre contre les insensés. En voici la description :

Sa jalousie se revêtira de toutes ses armes.

Il prendra LA JUSTICE *pour cuirasse ;*

(1) Guy de Laval. *Chroniques.*

Digitized by Google

Et pour casque, LA SAINTETÉ *de son jugement.*

Il se couvrira de L'ÉQUITÉ *comme d'un bouclier impénétrable.*

Il aiguisera sa COLÈRE *comme une lance,*

Et tout l'univers combattra avec lui contre les insensés (1).

Voilà l'armure, annoncée pour la fin des siècles, de Celui dont on ne se moque pas impunément (2).

Eh bien, cette Justice qui est désignée comme la cuirasse de Dieu, cette inflexible Sainteté qui forme son casque, cette Equité qui lui sert de bouclier, cette Colère qui est aiguisée comme une lance, toute cette splendide armure est, dans un certain degré, communiquée à Jeanne d'Arc; l'éclat en descend sur elle.

L'autre armure, que lui a donnée le roi Charles, n'est que l'ombre : celle-là est la véritable.

Aussi, ô grandes dames de France, n'ayez nulle appréhension de cette jeunesse qui entre à la cour et dans le camp ! Et vous, chevaliers, n'arrêtez jamais sur elle des regards profanes : Jeanne d'Arc est enveloppée de la justice et de l'équité du Dieu qui l'envoie !

L'art dramatique, Messieurs, s'est plu à représenter Jeanne d'Arc s'enveloppant du drapeau national au moment où elle ordonne la marche en avant : c'est beau. Mais l'éternelle Justice, l'éblouissante Sainteté, l'inflexible Equité, enveloppant Jeanne de leurs rayons : c'est plus beau encore, et c'est vrai.

Insolite, dangereux même, apparaissait l'instrument que le ciel employait pour ramener à la vertu; mais, n'est-il pas vrai, l'écueil s'est changé en phare.

Insolite également sera l'acquiescement des troupes françaises aux volontés de cette pure apparition. On se précipite dans la vertu, Messieurs, comme on se précipitera sur les Anglais. Ces pécheurs endurcis, ces routiers indisciplinés

(1) *Livre de la Sagesse*, chap. v.

(2) *Ne vous trompez pas : on ne se moque point de Dieu.* (S. Paul aux Galates, chap. vi.)

Digitized by Google

ramassés dans toutes les provinces, les voilà qui se repentent, qui s'agenouillent au tribunal de la pénitence, qui renoncent au pillage, qui se comportent honnêtement, et qui sont tout joyeux d'être honnêtes.

Les oiseaux de nuit se sont enfuis du camp à tire d'ailes, sous le regard courroucé de la colombe.

Le blasphème n'est plus un élément des exclamations militaires.

Bref, les mœurs se recomposent. Chacun s'est rangé soi-même, avant de se ranger en bataille. La France est vertueuse, Jeanne d'Arc peut la conduire.

La restauration de l'unité française est bien commencée !

II

Après le vice, la deuxième cause de la désagrégation de la France avait été une invasion insolente et maîtresse. Cette invasion avait non seulement découpé le territoire, mais l'avait presque entièrement recouvert, comme ferait une inondation tumultueuse. L'œil n'apercevait de tous côtés que troupes et bastilles anglaises. Ce qui émergeait du territoire demeuré libre, produisait l'effet de quelques îlots éparpillés.

En cet état de choses, entreprendre de reconstituer l'unité consistait en rien moins qu'à pousser rudement les Anglais jusqu'à la Manche, et à leur faire vider le royaume : Jeanne s'en charge, c'est sa mission.

Pour mieux juger la campagne militaire de votre Libératrice, Messieurs, je me suis placé successivement dans deux endroits d'observation fort dissemblables : dans un bivouac, puis avec la Bible ; et soit du bivouac, soit de la Bible, sortait ce même jugement : c'est une campagne militaire qui tient du prodige.

D'abord, le bivouac.

Vous êtes-vous quelquefois représenté, Messieurs, l'ébahissement de tous ces arbalétriers, archers, arquebusiers,

Digitized by Google

canoniers, non seulement parce que Jeanne était un insolite capitaine, mais parce qu'avec elle les victoires se succédaient comme une série d'éclairs dans un ciel en feu? Aussi, entendez les propos authentiques du bivouac :

— *Comme elle nous donne du cœur et de la hardiesse ! Et, avec cela, on dit qu'elle pleure avec une grande abondance de larmes* (1).

— *Toutes ses actions ont un caractère surnaturel*, disait tout bas Dunois (2) ;

— *C'est dans l'emploi de l'artillerie qu'elle a une science consommée*, répliquait d'Alençon (3).

— *Par mon martin!* s'exclamait la Hire, *je n'ai jamais rencontré si brave chevalier* (4).

— *Jeanne, fais-moi voir tes frères du paradis*, lui demande, un jour, Ichan d'Aulon son écuyer.

— *Noël à la Pucelle!* criait tout le camp, sur son passage.

Voilà ce qu'on pense et ce qu'on répète au bivouac de France.

Par contre, entendez ce qui sort du bivouac anglais :

Sorcière!... Suppôt du diable!... Misérable vachère (6)... Ce qui n'empêche pas que l'épouvante qu'elle inspire est telle dans les rangs ennemis, que les nouvelles levées refusent de venir d'Angleterre (7).

Tout est si rapide, si extraordinaire dans cette campagne, qu'une appellation pittoresque me semble lui conve-

(1) Perceval de Boulainvilliers.
(2) Témoignage de Dunois.
(3) Témoignage du duc d'Alençon.
(4) Etienne de Vignoles, surnommé La Hire à cause de son humeur rude et belliqueuse. La Hire vient d'un vieux mot français qui signifie le grondement d'un chien en colère. Le brave La Hire avait promis à Jeanne de ne plus jurer ; mais l'habitude l'entraînait irrésistiblement. Jeanne, touchée de ses efforts pour s'amender, lui permit de dire : « Par mon martin ! » (bâton) comme disent les paysans lorrains.
(5) Wallon.
(6) Wallon.
(7) Cantu. *Histoire universelle*, t. XII, p. 198.

Digitized by Google

nir : Jeanne d'Arc est *la joueuse de Dieu* contre l'Angleterre :

La partie était perdue. La France ressemblait à un échiquier où le pauvre Charles VII n'avait plus dans son jeu que quelques villes. Edouard d'Angleterre, assis de l'autre côté de l'échiquier, ne dissimulait plus sa joie de la défaite de son rival. Les deux bivouacs, attentifs, riaient du roi de Bourges. Tout à coup, une conseillère inattendue surgit à ses côtés. Avec une sûreté de coup d'œil étonnante, elle indique les coups qu'il faut frapper. Le jeu du roi se rétablit. Les pièces de son adversaire sont prises les unes après les autres comme si le souffle de la conseillère les eût fait tomber. Et puis, ce grand cri termine la partie : *Rends-toi, Glacides ! Rends-toi au Roi du ciel* (1) !

La joueuse de Dieu avait battu l'Angleterre !

J'ai jugé du bivouac; mais si je consulte maintenant notre vieille Bible, le prodige de cette campagne militaire acquiert un relief encore plus saisissant.

Y aurait-il donc dans la Bible un épisode qu'on puisse rapprocher de cette extraordinaire campagne et qui l'illumine ?

Oui, Messieurs.

Vous n'ignorez pas combien était sacré et inviolable le Temple de Jérusalem, non seulement parce qu'il était le sanctuaire du Dieu vivant, mais parce qu'il renfermait aussi la chambre du Trésor, où était l'argent des veuves et des orphelins.

Or il advint au temps des Machabées que le roi de Syrie, Séleucus Philopator, envoya son premier ministre pour s'emparer de ce dépôt : Héliodore.

A son arrivée, un effroi mortel se répand dans la ville. Les gardiens du Temple se jettent à ses genoux. Les femmes se sont revêtues de cilices. Toutes les mains de Jérusalem se tendent vers le ciel. Mais le grand prêtre (2) sur-

(1) Cri de Jeanne d'Arc contre le commandant anglais au fort des Tourelles.

(2) Le vertueux Onias.

Digitized by Google

tout faisait mal à voir : *son visage entièrement bouleversé, découvrait*, dit la Bible, *quelle était la plaie de son cœur*.

Héliodore entre dans le Temple avec ses troupes, et pénètre dans la chambre du Trésor. Soudain, apparaît un cheval, orné d'un très beau caparaçon, ayant un cavalier terrible. Le cheval froisse Héliodore avec les pieds de devant; celui qui le montait, semblait avoir des armes d'or. Paraissent en même temps deux autres jeunes hommes pleins de force et de beauté, brillants de gloire. Se tenant aux deux côtés d'Héliodore, ils le flagellent chacun de son côté, et le frappent sans relâche. Héliodore gît sans mouvement, enveloppé d'obscurité et de ténèbres. Ses troupes renversées par la vertu de Dieu, sont muettes et paralysées de frayeur. On met l'audacieux sur une civière, et on le jette hors du Temple (1).

Revenons à votre époque, Messieurs.

Aucune voix ne me contredira si j'affirme que le territoire d'une patrie chrétienne est sacré; et vous, Français, vous ne me démentirez pas si j'affirme en plus que la France a rempli dans l'Eglise de Dieu la belle destination que la Chambre du Trésor avait dans le Temple de Jérusalem. N'est-ce pas de la France qu'étaient sorties toutes les ressources dont l'Eglise avait eu besoin dans ses grandes crises : Charles Martel, pour arracher l'Europe à l'avidité menaçante des Sarrasins; Pépin le Bref et Charlemagne, pour constituer contre les Lombards l'indépendance temporelle de la Papauté; et toutes vos familles, Messieurs, pour subvenir aux Croisades? N'est-ce pas de la France qu'allaient sortir les légions des Filles de la Charité pour devenir, sur la surface du globe, les mères de toutes les veuves et de tous les orphelins? O France, salut et respect à toi comme à la Chambre du Trésor de Dieu !

Eh bien, l'Angleterre avait osé violer son sol, comme on viole un sanctuaire. Et le Dieu tout-puissant ne s'en serait pas ému? Ah ! sa colère se rappela les jours anciens :

Du fond des montagnes de la Lorraine, le galop d'un

(1) Deuxième livre des Machabées, chap. III.

Digitized by Google

cheval se fait entendre : c'est le chérubin de la victoire qui arrive. Il est terrible et beau à voir. Attendu qu'on est sous la loi d'amour, le chérubin a un geste que Dieu seul a pu lui apprendre : il tient retourné vers son cœur le fer de sa hache d'armes, et ne présente à l'ennemi que le manche qui ne blesse pas.

Ses cris sont superbes : *En avant! quand les Anglais seraient pendus aux nuages, nous les aurions!*

Les Anglais, en effet, roulent des nuages dans la poussière.

C'est alors que vous vous en êtes donné, compagnons du chérubin, Dunois, Xintrailles, La Hire : ah! comme vous frappiez à tour de bras!

« *Par mon Martin!* » — Bravo, La Hire! Martin, cette fois, valait les verges d'Héliodore : il fit bien son office.

L'Angleterre est humiliée, fustigée, contusionnée : ses troupes sont jetées à la Manche ;

L'unité du territoire est rétablie !

III

Après le désordre des mœurs et l'invasion étrangère, une troisième cause avait contribué à la désagrégation de la France, la rébellion et les divisions intestines.

Nonobstant l'expulsion des Anglais, si le territoire avait continué à souffrir des luttes intestines, la restauration de l'unité par « la brave chevalière » n'eût été qu'un effet de mirage au bord de la Loire.

Voyez au contraire, Messieurs, l'admirable progression de son œuvre : les mœurs sont refaites, le territoire est repris, l'autorité est rétablie. De quelle manière va-t-elle rétablir l'autorité ?

Le Souverain Maître qui est plein de respect pour le libre arbitre après l'avoir créé, a laissé les hommes et les gouvernements consolider l'autorité par les moyens qu'ils jugeraient les plus convenables. Lui s'est contenté d'en propo-

Digitized by Google

ser et d'en introduire un dans le concert des moyens adoptés. Ce moyen qui signifiait et apportait le concours de Dieu a été le Sacre. Je suis dispensé, Messieurs, de vous expliquer la beauté et l'efficacité du sacre, puisque les hommes ont jugé qu'il était de trop. Mais ce que nous pouvons admirer ensemble, c'est le prodige qui accompagna le retour de ce moyen d'autorité dans l'œuvre de Jeanne d'Arc.

Le prodige se montre visible, et d'une suavité céleste, si l'on prend la peine de rapprocher de la cérémonie de Reims, en juillet 1429, ce qui s'était passé au même lieu le 25 décembre de l'année 496, date monumentale du peuple franc.

En ce 25 décembre 496, c'était Noël, le plus radieux noël qui ait jamais brillé après celui qui vit naître le Sauveur en personne. Clovis, vainqueur des Allemands, venait de recevoir le baptême des mains de saint Remi. On allait proceder à l'onction royale. Par une permission divine, le chrême ou huile sainte vint à manquer. Il était impossible, à cause de la foule immense des francs qui entouraient, en plein air, les fonts baptismaux, de parvenir, pour en trouver, jusqu'au temple de Dieu. Saint Remi, alors, leva les yeux au ciel et commença à prier en silence, en versant des larmes : et dans le même instant, on vit une colombe plus blanche que la neige lui apporter dans son bec une petite ampoule pleine de saint chrême ; et le sacre scella le baptême du roi des Francs.

Ecrite avec simplicité par des chroniqueurs dignes de foi (1) et acceptée par l'Eglise qui en fait mention dans sa liturgie à la messe du sacre (2), cette narration semble, cependant, tellement extraordinaire et merveilleuse qu'on

(1) HINCMAR, *Vita Sti Rem.* Cap. 21. — Dom MARLOT, *Histoire de Reims*, edit. lat. t. I, p, 49.

(2) L'Eglise de Reims a formé, de ce fait historique, des prières solennelles qui se chantent pendant le sacre des rois. A l'arrivée de la Sainte-Ampoule, on chante :

O pretiosa gemma quæ, pro unctione Francorum regum, ministerio angelico cœlitus est missa.

Puis on chante pendant la préparation du saint chrême :

Spiritus Sanctus qui dono singularis gratiæ, in columba apparuit, et divinum chrisma cœlitus pontifici ministravit.

Digitized by Google

se demande par devers soi : est-ce vraiment un fait historique, ou n'est-ce point, plutôt, de la légende?

Eh bien, Messieurs, je n'hésite plus à admettre le fait historique de l'année 496 lorsque, franchissant les siècles jusqu'à l'année 1429, je contemple, avec toute la France, avec toute l'Angleterre, ce qui se passe au même lieu pour le sacre de Charles VII :

Deux cent mille Anglais empêchent l'accès de la cathédrale de Reims. De plus, la Bourgogne révoltée et des seigneurs rebelles ajoutent à la difficulté d'en approcher. Tout à coup, le sacre a lieu, parce que la colombe a reparu : Jeanne !

Je crois à la colombe du sacre de Clovis, en voyant celle du sacre de Charles VII.

Entre les deux messagères, venues également du ciel, s'il y a une préférence à prononcer, ô Jeanne, acceptez qu'Orléans vous désigne : Colombe qui rapportiez non seulement la Sainte-Ampoule, mais encore le rameau vert de la paix fraternelle entre tous les enfants de la France!

IV

Vous n'avez pas perdu de vue, Messieurs, les fragments épars de cette argile émaillée que je vous montrais à terre, au début de mon discours.

A l'éparpillement de ses tronçons, j'avais comparé la désagrégation de la France.

Or, les voilà réunis, reconstitués en un comme par enchantement, tant la réparation a été rapide ! Par la vertu, les mœurs ont été refaites; par la victoire, le sol a été repris ; par le sacre, l'autorité a été rétablie : l'unité française est restaurée.

Mais, ô ciel ! qu'est-ce que j'aperçois au loin dans la direction de Rouen ?

Des tourbillons de fumée, et de grands jets de flammes !...

Ah ! je comprends.

Digitized by Google

Français, le Souverain Artiste ne fait pas les choses à demi !

Ignorez-vous que lorsqu'un potier a fini la configuration de son argile, à laquelle il a transmis les magnificences de son idée, il lui fait subir une dernière opération : il passe l'argile au feu, il la confie au four, pour la durcir dans l'unité, et ajouter à l'éclat de son émail.

Les Anglais brûlent Jeanne d'Arc... Le Tout-Puissant se servira du feu, pour achever le chef-d'œuvre de l'unité française !

O Jeanne, fille au grand cœur, consentez à entrer dans la fournaise : votre œuvre vous y suivra ; et il en sortira une France superbe, durcie dans le patriotisme, capable de résister à tous les chocs : ô Jeanne, acceptez l'holocauste !

Elle avait vingt ans. Plus belle et plus dévouée que jamais, elle gravit le bûcher, et l'unité française entra avec elle dans la fournaise.

Que ces tourbillons de fumée étaient éloquents !

Ces grands jets de flammes, en montant jusqu'au ciel, y portèrent les derniers soupirs de son patriotisme.

C'est fait ; c'est éteint.

Anglais, rangez-vous, laissez passer l'unité de la France !.....

Le chef-d'œuvre de Dieu est resté exposé sous les yeux des Nations, il a déjà quatre siècles et demi de durée, et voici, en deux mots, sa description :

De 1431 à 1789 (période des provinces), l'éclat du plus riche émail n'eût pas égalé celui qu'a présenté, dans sa variété, l'unité française ;

De 1789 jusqu'à nos jours (période des grands chocs), l'argile a résisté comme du granit ;

Email et granit du chef-d'œuvre portent cette signature d'auteur, discrète au milieu des autres gloires nationales : *La Pucelle d'Orléans.*

Telle a été la restauration de l'unité française, bienfait de Dieu !

Digitized by Google

V

Ce n'est pas tout, Messieurs. Je vais vous faire toucher du doigt combien Dieu est fidèle à un bienfait commencé.

Le genre humain s'avance vers une solennelle unité des peuples. La vapeur y conduit. Les convulsions sociales annoncent son enfantement. Mais l'amour, surtout, la prépare, l'amour avec son immortel programme : *L'unique bercail sous l'unique pasteur* (1).

Or, dans cet horizon où le bleu se met déjà à le disputer au sombre, avez-vous observé cette éclaircie consolante : le rôle de Jeanne d'Arc a repris.

Au milieu de nos malaises et de nos déchirements, Jeanne d'Arc est le seul nom, la seule figure, le seul centre, où tous, indistinctement, nous nous retrouvons dans l'unité. Tous les partis la revendiquent, tous les cœurs la réclament. Ce phénomène moral étonnant après quatre siècles et demi depuis sa disparition, est une preuve, de plus, de sa mission divine. Je ne connais dans l'histoire qu'un seul phénomène semblable, qui dépasse celui de France en laissant tomber sur Jeanne d'Arc, un reflet de son auréole : c'est le tombeau de Jésus-Christ à Jérusalem.

Chose extraordinaire, Messieurs, ce tombeau est devenu le centre de l'erreur comme celui de la vérité. Les musulmans le gardent, les Grecs le gardent, les protestants le gardent, les catholiques le gardent. Tous ensemble, venus des quatre vents du ciel, veulent être là. *Si les catholiques seuls en eussent pris la tutelle*, a dit une bouche célèbre, *c'eût été une tutelle presque vulgaire : suspendu entre mille mains, le Saint Sépulcre est visiblement plus glorieux de cette universelle réclamation* (2).

Quelque chose de semblable s'accomplit présentement

(1) Evangile de S. Jean, cap. x.
(2) LACORDAIRE, 40me conférence.

Digitized by Google

autour de Jeanne d'Arc, dans la dépendance du Christ son Seigneur et son Bien-Aimé :

Tous les partis la revendiquent; tous la veulent; dans ce concert unanime, on peut relever quelques fautes ; mais il constitue un incomparable hommage à l'envoyée de Dieu en même temps qu'une nouvelle lumière d'aurore pour le pays qu'elle a sauvé. La France entière a la passion de son héroïne, et c'est attendrissant. Elle la contemple, elle la remercie; elle voudrait, si c'était possible, la faire revivre ; elle lui dit : O Jeanne, que tu as été belle! que tu as été grande! Et, que tu me manques!

Nous manquera-t-elle à jamais ?

Il y a quelqu'un ici-bas, Messieurs, à qui Dieu a donné la puissance de faire revivre, et qui réalise, en faveur des héros chrétiens ou des saints, la mystérieuse histoire du phénix : c'est le Pape, par une canonisation. Ah ! l'histoire du phénix semble si bien convenir aux cendres du bûcher de Rouen. O Très Saint Père, daignez vous pencher sur ce bûcher, parlez à ces cendres, et rendez-nous Jeanne d'Arc !

L'Esprit-Saint dira-t-il au pontife : Exauce ta fille aînée ! — Et à quelle heure?

Le ciel n'a révélé son secret à personne.

Mais ce que l'on peut pressentir et saluer, c'est que le jour où cette grande grâce serait accordée à la France et au monde, Jeanne d'Arc passerait, du rôle de *restauratrice* de l'ancienne unité française, au rôle d'*auxiliatrice* de l'unité catholique ou universelle.

Auxiliatrice de la grande unité des peuples, ah ! Messieurs, voici, de cette sublime péroraison de l'histoire de Jeanne, un signe bien touchant :

Un noble lord a fait cette remarque de l'Angleterre, dans la première moitié du siècle : que *l'ancienne île des saints s'agitait sur ses chaînes*, et qu'elle les briserait *pour voguer vers la chaire de Pierre* (1).

(1) Lord Macaulay.

Digitized by Google

Les chaînes sont brisées, Messieurs ; l'Angleterre est en train de voguer vers la chaire de Pierre ; mais, chose admirable, elle vogue aussi vers Jeanne d'Arc : ses grands évêques ne sont-ils pas avec les nôtres pour solliciter l'exaltation dans la gloire de notre sainte enfant ?

Je finirai avec la Bible, si aimée de l'Angleterre.

Une célèbre et gracieuse prophétie d'Isaïe avait annoncé qu'au temps où le Messie aurait paru, *le loup habiterait avec l'agneau, et que le léopard se coucherait auprès du chevreau et de la brebis* (1).

Elle s'est réalisée, cette prophétie, lorsque, dans les amphithéâtres, les bêtes féroces venaient se coucher aux pieds des martyrs, et lorsque, surtout, à travers les siècles de l'ère chrétienne, les passions humaines s'apaisaient, domptées et charmées sous la douce influence de l'Eglise catholique.

Mais voici, Messieurs, un surcroît, une bonne mesure, de la prophétie réalisée, pour le temps où le Saint-Siège accédera aux vœux de la France et de l'Angleterre :

J'aperçois le léopard anglais couché aux pieds de la bergerette de Vaucouleurs, et l'invoquant !

Vision ravissante ! Puisse, alors, cette autre la compléter :

Tous les Français formant la plus belle des couronnes autour de leur Bienheureuse, par le pardon réciproque et l'unité dans la charité !

(1) Isaïe, chap. xi, 6.

Digitized by Google

L'ABBÉ DE FÉLETZ

ET

LA CRITIQUE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE

DANS LE CLERGÉ de 1797 à 1830 (1)

Dans quelle mesure le clergé contribua-t-il à la renaissance du spiritualisme classique et des lettres françaises ? Telle est la question que nous essayons de résoudre à propos de l'abbé de Féletz.

C'est d'une question d'histoire autant que d'un devoir de justice qu'il s'agit ici. Le clergé, aussitôt après la Révolution, a fait beaucoup pour les lettres ; c'était dans ses attributions de corps enseignant et dans ses traditions; c'était en outre dans l'intérêt de sa réputation nationale. Il est donc convenable de rappeler, surtout aujourd'hui, les remarquables travaux dont il est l'auteur et les idées qu'il a le plus favorisées.

Un prêtre, académicien et journaliste, dont l'histoire a du reste conservé le nom, l'abbé de Féletz, eut une influence considérable, prépondérante, sur le mouvement classique et littéraire de la restauration.

C'est autour de ce nom que nous grouperons les vues, les

(1) Cette étude est destinée à faire partie d'un travail considérable sur la *Philosophie du clergé de 1797 à 1830*.

Digitized by Google

idées, les systèmes en vogue dans le clergé ou que plusieurs hommes de talent lui ont alors inspirés. Puisse cette étude participer aussi de l'intérêt que le brillant lettré mettait dans ses articles du *Journal des Débats*.

Un mot de notice sur l'abbé de Féletz.

Charles-Marie Dorimond, abbé de Féletz, naquit en 1767, à Grimont, dans l'ancienne province de Limousin. Pendant la Révolution, il fut compris dans les proscriptions qui envoyaient aux colonies les prêtres non assermentés. Enfermé à Saintes durant plusieurs mois, il endura les plus cruelles souffrances et subit les plus durs traitements, auxquels il fit dans la suite souvent allusion. Il allait être embarqué, lorsqu'un relâche momentané des rigueurs révolutionnaires lui permit d'échapper enfin à la tyrannie des persécuteurs.

Le fait capital de la vie de M. de Féletz est sa longue collaboration au *Journal des Débats*. Lui-même raconte, dans la préface du 5e volume de ses *Mélanges*, ses timides débuts ; nous donnons ce long extrait, qui, selon son expression, constitue « tous ses mémoires » :

« J'avais plus de trente ans que je n'avais jamais songé à écrire une page pour le public, à mettre au jour une seule ligne. Je me trompe : quelques années auparavant, frappé particulièrement d'un décret injuste et tyrannique de la Convention parmi tant d'autres tyranniques, et injustes décrets, j'écrivis quelques pages pour démontrer combien il était oppressif et odieux. Je les adressai au rédacteur d'un journal modéré. Je ne connaissais pas, même de nom, ce rédacteur que j'ai beaucoup connu depuis ; c'était M. Fiévée. J'avais peu espéré qu'il fît l'honneur à ma petite dissertation de l'adopter et de l'insérer dans son journal ; il la publia toutefois. J'étais alors caché pour éviter les rigueurs d'une seconde captivité, car j'en avais déjà subi une première très longue et très dure. Par un excès de précaution peut-être, et dans la crainte d'appeler l'attention sur moi, au lieu de dater ma lettre de Périgueux, où j'avais trouvé un excellent asile chez d'excellents parents, je la datai d'une petite ville distante de sept à huit lieues,

Digitized by Google

d'Excideuil. Le journal où mon article fut inséré parvint dans cette petite ville. A défaut de tout autre mérite, cet article, par les principes de justice et d'équité qu'il développait, obtint la sympathie des honnêtes gens d'Excideuil ; il y fit quelque bruit, et on en rechercha l'auteur. On l'attribua d'abord à un médecin, homme d'esprit et capable d'en faire de beaucoup meilleurs, et qui déclina franchement l'honneur qu'on voulait lui faire. Alors on en soupçonna un jeune homme, homme d'esprit aussi, mais qui eut la faiblesse de se laisser attribuer l'article, et qui finit par se l'attribuer lui-même. Le malheur de ce jeune homme le conduisit à Périgueux. J'y étais alors moins retiré, plus libre, et il me rencontra dans un salon. Ce fut justement à moi qu'il s'adressa pour me demander ce que je pensais de cet article. Pénétrant ses intentions, je lui répondis que je trouvais l'article excellent. Alors, se penchant à mon oreille, il me dit, de manière à être entendu de tout le monde : « Je l'ai mis à la poste à Excideuil le jour de l'Ascension. » Ce n'était assurément ni le jour ni le lieu du départ, mais je souris au jeune homme et ne lui témoignai aucun doute : le vers d'Horace *raro antecedentem* me serait revenu en mémoire, si le mot de *scelestum* ne m'eût paru trop fort pour une si puérile vanité ! »

Cet article, cette aventure qui en résulta, furent le prélude des occupations qui ont fait à peu près toute la vie littéraire de l'abbé. « Quelques anciens camarades de collège, dit-il, fondèrent en 1800, et rédigèrent le *Journal des Débats*. Le rédacteur en chef, M. Bertin l'aîné, mon ami, à qui dix ans d'absence n'avaient pas fait oublier nos relations d'amitié, eut l'aimable attention de me l'adresser en province. J'y lisais ce journal avec un vif intérêt. J'admirais l'esprit et le talent de mes anciens camarades, j'admirais le bon usage qu'ils en faisaient. »

Puis l'abbé de Féletz fut invité à collaborer ; il collabora, donna article sur articles, et devint le critique attitré de la célèbre feuille.

Il raconte ainsi comment son œuvre fur couronnée : « Les années se succédèrent, les articles se multiplièrent,

Digitized by Google

et, après vingt-cinq ans d'un travail non interrompu, il m'a valu la plus glorieuse des récompenses, celle d'être admis dans le sein de l'Académie française. C'est là ce que je regarde comme le plus imprévu dans ma carrière littéraire ; peut-être le public s'en étonna-t-il, mais je puis assurer que personne dans le public ne fut plus étonné que moi... M. de Chateaubriand, mécontent d'une candidature qui semblait avoir quelque chance de succès, fut le premier qui me dit : « Mais pourquoi ne vous présentez-vous pas ? — C'est, lui répondis-je, pour qu'on ne me fasse pas la question contraire. » Et je ne me présentai point. Deux ans après M. Villemain me fit la même question, je lui fis la même réponse. Cependant, cette fois je me présentai, et je fus admis. »

C'est en 1827 que M. de Féletz entre à l'Académie française. Déjà en 1809 il avait été nommé conservateur de la bibliothèque Mazarine et inspecteur d'académie.

Outre les cinq volumes de *Mélanges* et de *Jugements* qui sont le mieux de ce qu'il donna aux *Débats*, M. de Féletz est l'auteur d'un grand nombre d'études et d'articles parus dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, dans l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle*, dans le *Plutarque français*, dans le *Mercure de France* et dans la *Biographie universelle*.

M. de Féletz mourut à Paris en 1850, le 12 février, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Tels sont les fastes d'une longue et belle vie. Ils résument une existence paisible, passée dans le travail, dans la conversation et le commerce des gens de lettres, loin des secousses politiques et de l'agitation des partis.

Dirai-je que M. de Féletz rappelle le type, hélas ! devenu si rare, de l'ancien écrivain, écrivain dont toutes les préoccupations, aux yeux du monde, devaient se résumer dans l'honneur et la parfaite probité : *Vir probus et honestissimus?*

Digitized by Google

I

En 1829 seulement l'abbé de Féletz publia quatre volumes de *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature.* Le cinquième volume, intitulé *Jugements historiques et littéraires,* qui est également un choix d'articles publiés sous la Restauration, ne parut qu'en 1840, époque où l'abbé de Féletz, devenu presque aveugle, avait cessé d'écrire.

Alors Geoffroy, Dussault, de Bonald, Delalot, et quelquefois M. de Boulogne, évêque de Troyes, coopéraient au *Journal des Débats,* ce qui en faisait déjà un recueil précieux sous le rapport de la critique, de la littérature et du goût.

Mais les articles de l'abbé de Féletz étaient de ceux qui plaisaient le plus, par la finesse des aperçus, par les grâces du style, et par une manière ingénieuse et piquante de juger les auteurs, d'analyser leurs ouvrages et de faire sentir leurs défauts : c'était un genre nouveau auquel l'avenir, chacun le sait, réservait de brillants succès.

L'abbé de Féletz a jugé lui-même le rôle de la critique et la place qu'elle a occupée durant les années que nous étudions.

« Notre âge, dit-il, a été fertile en excellents critiques, et c'était la marche naturelle des choses. Lorsque chez un peuple la gloire des lettres a été portée à un haut degré de splendeur, on voit éclore, dans les siècles qui suivent cette époque brillante, un grand nombre d'auteurs qu'on peut diviser en deux classes : la première est celle de ces écrivains ambitieux, qui, désespérant d'imiter les grands modèles, et de les atteindre dans les belles routes qu'ils se sont frayées, s'égarent dans les routes nouvelles, dénaturent la langue et corrompent le goût. La seconde est composée de ces écrivains judicieux qui, ayant, à défaut de génie, du goût et le sentiment des beautés morales, les proposent sans cesse à l'admiration des autres, les déve-

Digitized by Google

loppent dans leurs écrits, les font mieux ressortir par leurs réflexions, en indiquent et les sources et les causes, et les rendent ainsi sensibles à ceux même que moins d'étude, moins d'usage, un tact moins délicat et un goût moins sûr, empêcheraient de les reconnaître et de les apprécier. Ces époques sont donc fécondes en mauvais poètes, en mauvais orateurs, en médiocres auteurs, *en littérateurs instruits, en bons critiques.* »

Telle est l'idée que M. de Féletz se faisait de ses contemporains et du rôle que lui-même a rempli, durant quarante ans, dans la république des lettres. Il a conscience de ce que peut son temps, et il n'est pas injuste envers cette restauration littéraire et philosophique qui a jeté un si brillant éclat sur la première moitié de ce siècle.

« Des écrivains déjà célèbres dans le siècle dernier ont publié d'importants ouvrages dans celui-ci ; des éditeurs zélés, et des savants laborieux, ont reproduit les chefs-d'œuvres de l'antiquité ; des hommes habiles dans les langues anciennes, et écrivant bien la leur, les ont traduits ; on a réimprimé les meilleurs ouvrages des siècles de Louis XIV et de Louis XV ; des controverses se sont établies sur leur mérite ; de faibles productions ont donné lieu, ou par les questions qui y ont été soulevées, ou par le talent des critiques, à d'excellentes dissertations littéraires ; et l'on a pu dire souvent, en lisant leurs analyses : *Materiam superavit opus.* Enfin on a voulu secouer le joug des anciennes doctrines, mépriser les anciens modèles, introduire des systèmes nouveaux, soutenir des paradoxes bizarres ; l'impuissance d'égaler les grands maîtres dans tous les genres a fait méconnaître leur supériorité, tracer de nouvelles règles et de nouvelles poétiques, et bouleverser toutes les idées reçues en littérature : des rivalités et des jalousies nationales donnaient de l'activité à ces nouveaux principes et imprimaient de la vivacité aux discussions qu'ils faisaient naître. C'était aux critiques à monter sur la brèche et à défendre la patrie, car la cause était patriotique : *il s'agissait de venger les anciens, et de venger la France, leur plus digne émule.* »

Digitized by Google

Cette longue citation marque les caractères éminemment classiques et français de la critique de M. de Féletz.

Voltaire et les « philosophes » avaient élevé bien haut les littératures étrangères, les écrivains anglais surtout, « les systèmes nouveaux, les paradoxes bizarres » dont il est question ici. De même, ce que l'on appelait alors le « romantisme allemand », l'esprit rationaliste et troublant en littérature, rencontraient déjà quelques discrets mais puissants interprètes. C'étaient Necker, Charles Villiers, Mme de Staël, plus tard Benjamin Constant. On publia alors beaucoup de *Mémoires* sur les cours d'Allemagne, que M. de Féletz a en très médiocre estime en comparaison de celle qu'il professe pour « l'incomparable cour des rois de France ».

Enfin, un professeur « nerveux » de l'Athénée, le passionné Ginguené (1), exaltait les plus obscurs écrivains de l'Italie, ceux dont la libre-pensée prêtait à développement.

L'abbé de Féletz, autant par conviction que par nature, se fit un devoir de résister à toutes ces innovations qui, sous prétexte de faire connaître les écrivains étrangers, tentaient de « naturaliser chez nous des idées peu patriotiques ». Voilà comment il entra en polémique ardente avec Ginguené ; voilà comment il critiqua les mémoires et les écrits venus du dehors, exaltant sans cesse les mérites de la littérature, de la pensée et de l'esprit français sur ceux qu'on leur opposait.

C'est assez dire que cette critique, « la plus longue qu'un écrivain ait jamais donnée jusqu'ici dans un journal littéraire, et qui fournissait quinze ou seize volumes », a été bonne et a porté d'excellents fruits.

Nous estimons que les mérites de cette critique ne sont pas moindres par rapport à nous, par rapport à la postérité qui y cherche les *tendances classiques du clergé dans la littérature.*

Remarquons d'abord que le genre de M. de Féletz n'était

(1) Ginguené, né en 1748, rédacteur de la *Décade philosophique*, est l'auteur d'une *Histoire littéraire d'Italie*, 9 vol. ; il mourut en 1815.

Digitized by Google

pas sans inconvénient. Ne prêtait-il pas indifféremment sa plume à toutes sortes d'ouvrages, de romans, de voyages, de mémoires indiscrets, de fantaisies littéraires qui l'entraînaient souvent à écrire sur le ton de la plaisanterie et de l'ironie ? C'est ainsi qu'il représente, à un haut degré, dans le clergé, l'esprit critique qui depuis a fait si long chemin dans le monde.

L'abbé de Féletz est de l'école de Fontenelle, de Marmontel, de la Harpe. Il demeure, sous la Restauration, l'un des brillants survivants d'un genre dont Voltaire, dans ses rares bons moments, a été le maître incontesté, le genre de l'esprit prédominant sur la pensée et la science. C'est un genre qui plaît aux lecteurs plus curieux que savants, plus pressés de trouver un jugement facile qu'une étude approfondie sur une question.

Dans ses principaux articles de religion et de philosophie, l'abbé de Féletz rend compte du *Génie du christianisme,* de l'*Essai sur l'indifférence,* des *Soirées de Saint-Pétersbourg,* de l'*Essai sur la Réformation* par Villers, des *Lettres de quelques Juifs* par l'abbé Guénée, le célèbre contradicteur de Voltaire, des *Martyrs de la Foi* par l'abbé Guillon ; il rend compte de tous les livres, de toutes les théories qui touchent au christianisme.

Nous trouvons dans ces articles des aperçus pleins de sens, des développements judicieux, des discussions qui n'ont pas perdu de leur intérêt. Le critique fait surtout remarquer les torts des philosophes modernes, la faiblesse de leurs objections, l'impuissance de leurs attaques contre la religion. Le plus souvent, il ne leur oppose qu'une courte réflexion, mais cette réflexion est frappante par sa justesse, sa précision, son à-propos. En appréciant le mérite des écrivains il n'est ni enthousiaste ni détracteur; il rend hommage à leur talent et sait en démêler les écarts.

Les pages consacrées à des questions et à des livres de philosophie sont encore plus riches en vues critiques. Elles conservent pour nous, nous le montrerons, l'intérêt du moment, parce qu'elles sont l'expression de la pensée du clergé à cette époque.

Digitized by Google

Ainsi l'abbé de Féletz examine entre autres les ouvrages de Portalis, de Barthès, de Cabanis, dont il condamne le système matérialiste, de Mme de Staël, à qui il reproche de préférer « l'esprit anglais et le romantisme allemand au génie français ». Et, chose assez difficile à concilier, l'abbé de Féletz salua avec une admiration égale les livres de M. de Bonald et les succès de M. Victor Cousin, qu'il reçut d'ailleurs à l'Académie, proclamant dans le fondateur de l'éclectisme « un philosophe dont l'œuvre est éminemment morale, et la philosophie sûre » !

Mais le grand et incontestable titre de gloire du collaborateur des *Débats* est d'avoir contribué plus que personne, dans les journaux du temps, à rendre *classiques* nos écrivains du XVIIIe siècle, et à réveiller le goût pour les grands auteurs de l'antiquité grecque et latine. Ce courant d'idées, si vivement favorisé par l'abbé de Féletz, est d'une importance capitale et on n'a pas assez remarqué son origine. Ses articles sont les premiers fragments vraiment sérieux qui, de concert avec ceux de quelques autres écrivains, aient placé au premier rang notre belle littérature classique après celle de Rome et d'Athènes.

En outre, avec cet esprit de restauration classique qui l'animait, M. de Féletz rendit un service immense aux livres et aux éditions nouvelles des maîtres. Il s'appliqua, sans désemparer, à renouer les traditions de notre littérature nationale, et l'ancien régime, si fécond par ses tendances de régularité et de moralité dans les lettres et les arts, fut pour lui une mine inépuisable de travaux remarquables, d'encouragements donnés aux lettrés classiques.

C'est ainsi que cet ecclésiastique voué tout entier aux lettres, comblé bientôt des plus grands honneurs académiques, en relation avec les personnages littéraires du temps, recherché pour son commerce distingué et le mérite d'un goût reconnu de tous, offre à l'historien du mouvement religieux et philosophique de précieuses ressources. Collaborateur à un grand journal, ne dut-il pas se tenir en garde contre tout excès et se faire l'écho de cette opinion moyenne et réservée qui, finalement, prend toujours le dessus ?

Digitized by Google

II

La plupart des écrivains qui, sous l'Empire et la Restauration, firent preuve d'un talent supérieur, donnèrent lieu à des débats plus ou moins célèbres.

Chateaubriand et son initiative littéraire ; la Mennais et la réaction contre le gallicanisme ; M. de Bonald et M. de Maistre, leurs tendances vers un retour aux anciennes traditions politiques, sociales et religieuses, Villemain, Lamartine et d'autres « nouveaux venus », furent acclamés non sans un mélange de restrictions, dont l'abbé de Féletz s'est fait l'interprète. L'émule modeste de tant d'écrivains rend ainsi témoignage en faveur de ses illustres contemporains. Suivons-le dans cette première partie de son œuvre.

On sait que Chateaubriand, dès l'apparition du *Génie du christianisme*, vit sa tentative de restauration chrétienne très diversement acceptée.

Les libres penseurs, à cette époque c'étaient les membres de l'Institut et les maîtres des grandes écoles publiques, la Réveillère-Lépaux, Dupuis, Garat, de Tracy, Volney, Cabanis, Daunou, Azaïs, Ginguené, ne virent dans le livre du jeune écrivain qu'une apologie maladroite. Suivant les insinuations de la *Décade philosophique* (1), il faisait fausse route en présentant la religion chrétienne comme une source intarissable d'inspiration poétique, littéraire et philosophique. De semblables illusions étaient naturelles chez les derniers survivants du philosophisme incrédule.

L'abbé de Féletz ne partage pas leur manière de voir et il s'en exprime d'une manière piquante : « Les vieux athlètes de l'incrédulité, dit-il, se sont agités de toutes parts ; ils ont enfanté des brochures et des critiques amères, et ils ont tour à tour essayé le raisonnement, la plaisanterie

(1) V. le n° 22 de 1805.

Digitized by Google

et quelquefois des raisons bien plaisantes. Dernièrement encore, le protestant Charles Villers nous assurait sérieusement qu'une des grandes raisons qui l'empêchaient de revenir en France, c'est que la religion ne pouvait y être défendue que par des ouvrages trop agréables, trop mondains, trop romanesques. On sent parfaitement sur qui tombait cette ingénieuse épigramme; on sent pareillement que si M. de Chateaubriand eût pris un ton austère, le protestant Villers n'eût pas voulu venir en France, parce que la religion n'y était défendue qu'en style de capucin; ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'il ne faudrait défendre la religion sur aucun ton et dans aucun style, tandis qu'on l'attaquerait de toutes les manières, et que c'est alors surtout que ces Messieurs trouveraient la France un pays très habitable ! »

L'abbé de Féletz saluait dans l'auteur d'*Atala* (1) un initiateur habile, qui savait intéresser « un siècle qu'on peut, sans le calomnier, regarder comme un peu frivole, comme assez indifférent aux grandes et éternelles vérités de la religion. »

S'il en est ainsi, « pourquoi, lorsque les lecteurs cherchent plutôt l'agréable que l'utile, ne pourrait-on pas les conduire à la vérité par l'attrait d'une lecture pleine d'agrément ? Pourquoi interdirait-on une méthode nouvelle, lorsqu'elle produit un ouvrage si neuf, si original, si brillant, et qu'elle se montre aussi féconde en heureux développements, en beautés du premier ordre, en résultats pleins d'intérêt ? Si c'est au surplus une concession faite à l'esprit du siècle, c'est la seule du moins que M. de Chateaubriand ait voulu lui faire. »

L'abbé de Féletz encourage donc Chateaubriand dans la

(1) *Atala* parut en 1800; l'auteur dans une lettre publiée par les *Débats* et le *Publiciste*, disait : « Dans mon ouvrage sur le *Génie du christianisme*, ou *des beautés de la religion chrétienne*, il se trouve une partie entière consacrée à la poétique du christianisme. Cette partie se divise en quatre livres ; poésie, beaux-arts, littérature, harmonie de la religion avec les scènes de la nature et les passions du cœur humain.

Digitized by Google

voie qu'il s'est frayée en dépit des critiques des demeurants du dernier siècle. Il n'est pas éloigné de voir dans le *Génie du christianisme* l'inauguration « d'une nouvelle méthode apologétique. » C'est que jusqu'ici, il le remarque fort justement, les défenseurs de la religion osaient sans doute la défendre « dans son universalité, dans ses institutions bienfaisantes : mais on insistait peu sur le reste ».

Le reste, c'était l'inspiration littéraire, poétique et philosophique méconnue ; c'était la fécondité des idées chrétiennes qui, selon Chateaubriand et Féletz, avaient élargi le génie humain, l'âme tout entière. Le critique des *Débats* ne doute pas qu'une veine nouvelle ne soit ouverte. Heureux celui qui en saura tirer un trésor !

« C'est déjà beaucoup, dit-il, d'avoir prouvé que jamais religion, jamais système, jamais opinion ne versa sur les hommes autant de bienfaits que le christianisme. C'est en effet avoir prouvé sa *bonté*, et si quelques esprits étaient assez prévenus pour ne pas voir sa *beauté*, ils devraient confesser du moins que parmi d'excellentes preuves dont M. de Chateaubriand appuie son opinion, son ouvrage même en est un des arguments les plus forts. »

Il ne faut pas oublier à quel point de vue les contemporains se plaçaient pour juger l'œuvre de M. de Chateaubriand. Ils distinguèrent toujours dans l'auteur du *Génie du christianisme*, des *Martyrs*, de *l'Itinéraire* une sorte d'apologiste et de philosophe chrétien, moins décidé que de Bonald et de Maistre, mais, du moins, un écrivain dont la haute préoccupation fut de faire prévaloir les principes religieux dans les arts et la littérature.

Voilà ce qui explique l'admiration sans mélange de M. de Féletz pour Chateaubriand. C'est avec une sorte de respect religieux qu'il présentera désormais au public lettré tous les ouvrages de l'illustre écrivain. En ceci il fut parfaitement de son temps.

En 1817 l'abbé de la Mennais publia le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*. On doit dire que le deuxième volume, qui suivit bientôt, rencontra dans l'abbé de Féletz

Digitized by Google

un adversaire déclaré, rival de l'auteur par la sûreté du jugement philosophique.

« M. de la Mennais était à peu près inconnu il y a trois ans; il n'y a point d'écrivain actuellement plus renommé et de réputation plus éclatante. » Telle est la première phrase d'un long article sur le deuxième volume de l'*Essai*. Cette critique et celle qui la suivit de près, montrent quelle opposition, dès ses débuts, le trop célèbre abbé rencontra dans le clergé.

M. de Féletz entreprend de réduire à sa juste valeur le système mennaisien, et c'est en véritable philosophe qu'il procède : « Jusqu'ici, dit-il, tous les philosophes, à l'exception des sceptiques et des pyrrhoniens, avaient admis quatre règles certaines, d'après lesquelles nous pouvons reconnaître la vérité et nous devons y croire : le sens intime, l'évidence, le rapport des sens, le témoignage des hommes. Or voici que l'abbé de la Mennais, dont la haute et sublime philosophie est si loin de ressembler à la leur, se joint cependant à eux pour briser les trois premières règles d'après lesquelles on avait cru jusqu'ici connaître la vérité et porter un jugement avec certitude. Il ne reconnaît qu'une seule règle, un seul motif certain de juger et de croire, c'est l'autorité. »

Le grand prétexte mis en avant par la Mennais pour justifier son système traditionaliste était la défense de la Religion, qu'il s'agissait de couvrir contre toutes les atteintes de la philosophie humaine laquelle, presque toujours, finit dans le scepticisme (1).

Si le but était légitime, les moyens étaient compromettants ; réduire à rien la puissance des facultés humaines et déclarer la raison humaine absolument incapable de trouver la vérité, est une thèse en partie vraie et en partie fausse.

Elle est vraie et acceptable quand il s'agit de *toute la vérité*, de la certitude absolue dans le domaine religieux et surnaturel. Elle est fausse quand on veut parler de la rai-

(1) V. en particulier la *Défense de l'Essai*.

Digitized by Google

son elle-même en tant que *faculté*, que moyen d'invention dans l'ordre scientifique, en tant que principe sûr pour la recherche des *vérités naturelles*, morales et philosophiques.

L'abbé de la Mennais eut les mêmes torts que les adversaires de la foi que lui-même combattait. Aussi bien que lui, ils se sont gardés d'établir la distinction des ordres de connaissances dans lesquels la raison naturelle peut ou ne peut pas tout définir, tout découvrir et tout expliquer. Les rationalistes ont tenté l'apothéose de la raison et sont tombés dans les plus lamentables égarements. La Mennais a élevé l'autorité et la tradition historique à la hauteur d'une révélation divine, d'une assistance constante de la Divinité dans le monde. Le catholicisme réprouve ces deux systèmes extrêmes.

L'abbé de Féletz commença par mettre en parallèle le système mennaisien avec le spiritualisme authentiquement traditionnel, pour faire voir de quel côté était la vérité. « En quoi, je le demande, la philosophie de M. l'abbé de la Mennais est-elle plus religieuse que celle de Descartes, de Malebranche, de Pascal et de Leibniz (1) ? »

Ce dut être une amère déception pour la Mennais de voir sa philosophie mise au-dessous du spiritualisme qu'il désirait remplacer. Il voulait que la philosophie se confondît dans la religion et la religion dans l'autorité, et celle-ci dans la tradition historique. Et voici que de grands noms, chers à l'Eglise, interprètes de ses dogmes traditionnels en philosophie, lui sont opposés par le clergé lui-même. Car, il ne faut pas le perdre de vue, les premiers contradicteurs de la Mennais sont tous cartésiens et procèdent des spiritualistes du dix-septième siècle !

« Quelle choquante philosophie dit l'abbé de Féletz, que celle qui méprise les profondes convictions du sens intime, les vives lumières de l'évidence ; et qui voulant compter pour tout l'autorité, ne compte pour rien la raison cette raison devant laquelle pourtant s'instruit le procès

(1) C'est à cette objection que la Mennais essaie de répondre dans la *Défense de l'Essai*.

Digitized by Google

qu'on lui intente et qui, en dernière analyse, demeure juge des arguments qu'on fait contre elle et en faveur de l'autorité; ce qui, ce me semble, devrait embarrasser l'avocat de cette dernière (1) ! »

Cette critique est la plus sérieuse qui ait été adressée au traditionalisme. Evidemment la raison ne peut être, dans le procès qu'on lui intente, juge et partie en même temps.

M. de Féletz terminait ainsi : « Je mets en fait que dix pages d'un raisonnement serré et pressant suffisent pour réfuter le système philosophique de M. de la Mennais. »

Hélas ! il n'en fut pas ainsi. Les dix pages de raisonnement serré se convertirent en vingt ans de débats et de polémiques passionnés.

Cependant, un fait est incontestable : la philosophie mennaisienne répondait à une aspiration légitime, le besoin de certitude dans la foi, et surtout le besoin de certitude dans la philosophie humaine (2). Le philosophisme, qui en somme reprenait vigueur alors, et qui allait se personnifier discrètement dans la jeune école éclectique, proclamait l'infaillibilité, l'omniscience future de la raison, au détriment de la religion et malgré l'éclatant démenti de l'histoire des derniers systèmes philosophiques. Ce dogme nouveau de l'infaillibilité de la raison devait bientôt engendrer le scepticisme religieux à la façon de Théodore Jouffroy, le panthéisme mitigé à la façon de V. Cousin, la *religion naturelle* et la *morale indépendante* de M. J. Simon.

La Mennais avait donc grandement raison sur un point essentiel. Il vit d'intuition l'avenir et les résultats de la philosophie séparée de la foi. Ce que l'abbé Bautain démontra par la logique du fidéisme renouvelé, la Mennais le déclara avec frayeur et colère, comme un visionnaire éloquent qui n'a pas l'expérience des choses philosophiques ; ce que l'un montra dans le domaine restreint de

(1) Le P. de Rozaven, jésuite, et l'abbé Boyer, sulpicien, reprirent plus tard cet excellent argument contre la Mennais, mais tout en restant cartésiens.

(2) La Mennais disait très justement : « L'incrédulité fut le caractère du dernier siècle ; le nôtre est le siècle du doute. »

Digitized by Google

la philosophie, l'autre le découvrit dans tous les ressorts de la société politique, littéraire, économique. La Mennais a eu le génie de la vision des temps mauvais, mais, comme à tous les voyants, l'excès du mal lui troubla la vue.

Nous devons constater que la philosophie traditionaliste rencontra vite dans le clergé des contradicteurs clairvoyants. Plus tard, on a dit que le prêtre apostat avait été victime d'une hostilité sans merci. C'est beaucoup trop dire. La Mennais fut averti dès le premier moment qu'il faisait fausse route, qu'il brisait trop inconsidérément la chaîne des vérités traditionnelles, qu'il était même en opposition avec les penseurs simplement spiritualistes. M. de Féletz éleva le premier la voix contre la nouveauté du système, et il le fit avec des ménagements où paraissent le plus sincère respect de la personne de la Mennais et la reconnaissance de son génie. Si d'autres n'ont pas gardé la même mesure, il leur donna du moins un bon exemple à suivre ; mais, quoi que l'on puisse dire, la Mennais se prêta de lui-même à toutes les critiques.

Parmi les études qui composent les cinq volumes des *Mélanges*, la plus surprenante est peut-être celle consacrée aux *Soirées de Saint-Pétersbourg* de M. de Maistre.

Croirait-on que notre critique ait porté un jugement très peu favorable sur l'éloquent philosophe ? C'est pourtant la surprise qui nous est ménagée en de longues pages, pages soignées, écrites avec l'intention évidente de faire échec à M. de Maistre.

L'abbé déclare que « quelques-uns, enthousiastes sans mesure, ne trouvent point d'expressions assez magnifiques pour louer l'imagination brillante de l'auteur, son savoir prodigieux, sa philosophie noble et élevée, la variété de ses connaissances, la finesse de ses aperçus, la sûreté de ses principes, la justesse de ses raisonnements, et la force entraînante de sa logique. D'autres, au contraire, trouvent son imagination plus vagabonde que brillante, ses vues plus subtiles que justes, ses raisonnements plus bizarres que concluants, et sa philosophie tantôt obscure et inintelligible, tantôt sophistique, paradoxale, et ressemblant

Digitized by Google

plus à une science cabalistique qu'aux sages et graves investigations d'un esprit judicieux, qui, par la recherche des vérités naturelles et morales, s'appuie sur l'observation, l'expérience, l'analogie, et ne va chercher ses preuves et ses raisonnements ni dans les chimères d'un monde fantastique, ni dans des étymologies hasardées, ni dans des traditions obscures. »

Certes, nous ne sommes pas habitués à voir l'illustre M. de Maistre traité par un ecclésiastique avec une telle sévérité, avec cette insistance marquée d'une critique peu bienveillante.

Qu'est-ce donc qui divise ces deux esprits si délicats, si fins, si soucieux de défendre la vérité et les principes chrétiens ? Quelle est la pierre d'achoppement qui, placée entre eux, ne leur permit pas de se rencontrer sans un choc fâcheux ?

M. de Féletz est un libéral au sens littéraire et classique du mot, et c'est dans les colonnes des *Débats* qu'il s'est formé. Il n'aime rien de ce qui sort des voies ordinaires. Il salue volontiers le talent naissant, comme nous l'avons vu à l'occasion de Châteaubriand ; mais le génie qui dépasse la moyenne, le génie heureusement novateur et dont la source est un esprit particulier, ce génie dépasse aussi sa critique.

En réalité, il n'y avait pas de parité entre les deux écrivains. M. de Féletz ne pouvait pas comprendre M. de Maistre, et M. de Maistre n'était pas fait pour être compris par les beaux esprits. Chez le premier, une vue de surface excellente, chez le second des vues d'une profondeur extraordinaire. Nous constatons un phénomène analogue dans le *Port-Royal* de Sainte-Beuve. L'incomparable critique y sacrifie, y malmène devrais-je dire, Malebranche, avec une désinvolture criante, qui scandalise tout lecteur tant soit peu impartial et qui connaît l'illustre oratorien. M. de Féletz et Sainte-Beuve étaient-ils, en écrivant ainsi, des hommes de parti pris? nullement, mais ils vérifiaient cette vérité d'expérience : il y a des esprits qui ne sont pas faits pour se rencontrer.

Digitized by Google

Il importe de citer le jugement que M. de Féletz porte sur le célèbre portrait de Voltaire tracé dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Il est probable que nous trouvons ici comme un écho de l'accueil que durent faire au reste du livre ceux que l'on appelait les libéraux sous la Restauration.

« Puisque j'ai nommé Voltaire, je placerai ici quelques réflexions sur le jugement qu'en porte M. de Maistre; il est extrêmement acerbe, et empreint d'une colère qui discrédite toujours un jugement. Il me semble qu'il est autant d'une bonne politique que conforme au goût et à la justice de convenir de tout l'esprit, de tout le talent et de tout l'agrément qu'on trouve dans les bons ouvrages de Voltaire. Je déteste quelques-uns de ses mauvais ouvrages, j'ai pitié de quelques-uns; j'ai beaucoup étudié son caractère, et dans sa propre correspondance et dans toutes les histoires qu'on en a publiées, et rarement je l'ai trouvé estimable. Toutefois je ne voudrais pas parler du *rictus* épouvantable de Voltaire, comme si je parlais d'une bête féroce; je ne voudrais pas l'appeler le dernier des hommes « après ceux qui l'aiment », ni dire qu'il m'inspire une sorte de rage, dussé-je adoucir le mot par l'épithète « sainte », parce qu'il n'y a point de sainte rage. Ces violentes formules sont un peu trop familières à M. de Maistre. »

Le critique des *Débats* donne une singulière origine aux tendances du philosophe. Il les attribue à « un penchant non dissimulé pour l'illuminisme, qui est le plus haut point de l'exagération et de l'exaltation ». Il rapproche ainsi M. de Maistre de Fénelon, tout en insistant sur les erreurs du mysticisme.

Il est bien difficile d'admettre un pareil jugement. La vérité est que J. de Maistre est un génie tout spontané, n'ayant subi aucune influence du dehors, et dont les idées jaillissent d'une source pure, c'est-à-dire de sa grande âme et de son grand talent.

L'abbé de Féletz n'est pas non plus dans le vrai quand il ajoute avec dédain : « Je laisse de côté le chapitre de l'*Essai sur les sacrifices*, où le sang ruisselle de toutes parts. » Et

Digitized by Google

pourtant ce chapitre, où l'auteur fait preuve d'une érudition extraordinaire pour son temps, est une étude profonde, malgré les négligences qu'il est facile d'y relever.

M. de Maistre est peut-être le premier apologiste moderne qui ait bien compris quel avantage le christianisme peut tirer de l'étude comparée des religions profanes. Il a répondu d'avance aux objections des derniers rationalistes, qui considèrent la foi en général et le christianisme en particulier comme des institutions humaines, sans fondement psychologique et historique. L'*Essai sur les sacrifices* peut se résumer ainsi : la religion a toujours existé parmi les hommes comme sentiment intérieur et comme culte extérieur ; le paganisme, comparé au christianisme, est une déviation de la vérité religieuse et naturelle ; c'est une suite d'essais, où la nature humaine, laissée à elle-même, montre sa profonde déchéance et l'irrémédiable insuffisance de ses ressources pour atteindre sa destinée.

M. de Maistre insiste sur cette théorie importante en plusieurs endroits : « Il n'y a pas, dit-il, un dogme chrétien qui n'ait sa racine dans la nature intime de l'homme et dans une tradition aussi ancienne que le genre humain. » — « On s'en apercevra surtout en méditant sur le paganisme, qui étincelle de vérités, mais toutes altérées et déplacées ; de manière que je suis entièrement de l'avis de ce théosophe qui a dit de nos jours que « l'idolâtrie est une putréfaction ». Qu'on y regarde de près : on y verra que parmi les opinions les plus folles, les plus indécentes, les plus atroces, parmi les pratiques les plus monstrueuses et qui ont le plus déshonoré le genre humain, il n'en est pas une que nous ne puissions « délivrer du mal » (depuis qu'il nous a été donné de savoir demander cette grâce), pour montrer ensuite le résidu vrai, qui est divin. » — « La théorie consolante et incontestable du *suffrage catholique* se montre au milieu des ténèbres antiques sous la forme d'une superstition sanguinaire (1) », c'est-à-dire

(1) *Essai sur les sacrifices.*

Digitized by Google

les sacrifices où l'on immolait des prisonniers, des enfants, des animaux.

Personne n'ignore que M. de Maistre s'est montré l'adversaire implacable du philosophisme. Peut-être, aux yeux du collaborateur des *Débats*, eut-il le tort de ne pas faire au moins une concession, de ne pas reconnaître dans les philosophes le talent et le bel esprit qui firent tout leur succès; peut-être enfin frappa-t-il d'estoc et de taille, comme un preux chevalier revenu des temps antiques.

Qu'importe? de Maistre a de grands mérites aux yeux de la postérité. C'est d'abord un philosophe de grande race. Il renouvela les vraies traditions de l'esprit chrétien méconnues par le philosophisme; il distingua dans Locke et dans Bacon, qui d'ailleurs n'étaient alors connus que par de détestables analyses (1), un sensualisme exotique dont les incrédules abusèrent énormément. Ses tendances et sa contre-révolution furent ouvertement spiritualistes, dans un temps où le ridicule, et quel ridicule ! venait de tuer le spiritualisme chrétien.

Puis, M. de Maistre est un théologien. Il se dégage de la lecture de ses œuvres des vues profondes sur la Providence, sur l'Eglise, sur l'excellence de la religion chrétienne comparée à tous les systèmes anciens et nouveaux. Je dirai plus, J. de Maistre a eu l'idée nette de ce qu'on peut appeler la théorie de l'harmonie de la foi révélée et de l'âme humaine. Il conçut très justement, et en philosophe, que nos facultés, nos aspirations, nos idées de culte, de sacrifice, de prière, d'adoration — idées naturelles et spontanées — correspondent parfaitement avec la révélation chrétienne; de sorte que le surnaturel, loin de contredire la nature, la complète et la couronne; de sorte qu'il y a entre eux un accord voulu de Dieu et préétabli,

(1) C'est l'abbé Emery qui traduisit le premier en français des fragments importants des livres de Bacon. Avant lui, Voltaire, après ses voyages en Angleterre, faisait passer Bacon pour un esprit fort et un impie. C'est contre ce Bacon prétendu voltairien que J. de Maistre a écrit son fameux livre : *Examen de la philosophie de Bacon.*

Digitized by Google

vérifié en tous points par le christianisme. La hauteur de ces vues n'échappera à personne.

Enfin M. de Maistre, chose impardonnable aux yeux de l'abbé de Féletz, était ultramontain. Mais cet ultramontanisme nous apparaît maintenant si large, si original, si compréhensif, qu'il semble résumer les plus hautes inspirations de ce siècle.

M. de Maistre vit, mieux que la Mennais, mieux que les prêtres gallicans de qui relève la renaissance chrétienne après la Révolution, la marche évolutive dans le sens catholique de la pensée religieuse. Il a eu l'intuition de l'avenir, comprenant le premier que les hommes de foi pratique ne se contenteraient pas, dans un siècle sceptique et qui a tout profané, de la thèse qui proclame en général l'infaillibilité de l'Eglise. C'est ainsi qu'il montra, dans le livre du *Pape*, que les croyants ont besoin d'un principe sensible de certitude et qu'ils y ont toujours plus ou moins nettement cru dans le sens de la tradition catholique (1).

On peut dire, sans exagération, qu'il est le seul penseur à la fois original, novateur et imbu des idées les plus vieilles, qui, s'il avait vécu toute notre génération, n'aurait eu qu'à corriger çà et là son œuvre improvisée pour nous la présenter. La critique aurait eu peu à reprendre, tant M. de Maistre domine son temps par la hauteur et la sûreté de ses vues.

M. de Bonald représente au commencement du siècle ce que j'appellerai la philosophie de l'aristocratie intellectuelle. La dignité du ton, l'élévation de la pensée, le scrupule et la distinction dans les procédés : voilà bien M. de Bonald.

Féletz, citant un mot de Cicéron, dit en parlant de l'illustre pair : *non patiar te cum exceptione laudari*, je veux que vous soyez loué sans restriction.

Le critique accueille donc avec faveur les *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances mo-*

(1) La Mennais lui même se rendit compte de la supériorité de vue de M. de Maistre, et il se hâta de l'exprimer dans une remarquable étude. *V. Mélanges*, éd. 1836, p. 101.

Digitized by Google

rales. Il reconnaît dans l'auteur « un disciple du divin Platon, qui eut sur Dieu et sur l'homme les idées les plus élevées ». De même, « comme Descartes, Malebranche, Leibniz, M. de Bonald a adopté la doctrine des idées innées, c'est-à-dire de certaines idées que les sens ne sauraient créer ou faire naître en nous, si elles n'y étaient originairement empreintes, mais qu'ils excitent et réveillent, comme le feu ou la lumière fait paraître les caractères gravés sur un papier avec une encre sympathique : telles sont les idées morales ou purement intellectuelles. »

M. de Féletz insiste ensuite sur ce que de Bonald est partisan, après Cicéron, Leibniz et même Voltaire, des causes finales, « cette philosophie que nos philosophes appellent surannées et qu'ils renvoient aux cloîtres ». Et l'abbé de Féletz continue ainsi : « Bacon, ennemi des causes finales, les a, par un rapprochement, comparées à une vierge qui n'enfante point. Si on voulait employer la même figure, on pourrait dire que, comme la vierge consacrée au ciel, cette philosophie enfante un Dieu; elle est en effet la preuve la plus claire, la plus évidente de l'existence de Dieu, et de cette intelligence infinie dont la sagesse a présidé à l'ordre admirable du nombre ».

La célèbre formule de M. de Bonald : « L'homme est une intelligence servie par des organes, » est également déclarée « admirable aux yeux de ceux qui aiment les conséquences morales et religieuses qui en découlent ».

Saint-Lambert, dans un livre couronné par l'Institut, n'avait-il pas donné cette définition dégradante :« L'homme est une masse organisée et sensible qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'environne et de ses besoins (1) » ?

« C'est donc avec raison que nos philosophes chrétiens remarquent la bassesse d'une si abjecte définition de l'homme. Elle prêche l'abjection à l'espèce et réserve l'orgueil à l'individu. Ces philosophes font du peuple un dieu en politique et le traitent comme un enfant en morale; ils le regardent à la fois comme souverainement bon dans ses

(1) Saint-Lambert, Catéchisme, 1796.

Digitized by Google

volontés, puisqu'ils lui attribuent le souverain pouvoir, et rempli de préjugés et d'erreurs dans ses croyances, parce qu'ils ont besoin, pour exercer le pouvoir en son nom, de nier ou d'étouffer ses lumières en même temps qu'ils déchaînent sa force. Rapprochements singuliers et vrais, contrastes ingénieux et frappants, dont les écrits de M. de Bonald abondent, qui donnent de la vivacité et de l'éclat à ses raisonnements et à ses preuves, et jettent beaucoup d'agrément dans ses graves et sévères discussions. »

Enfin la célèbre théorie bonaldienne du langage, qui fut le premier système philosophique sur la question, trouve également un accueil favorable.

M. de Bonald admet que pour inventer, et surtout pour une invention aussi difficile que celle d'une langue, il faut penser, réfléchir, combiner, et que nous serions incapables de penser si nous n'avions pas une langue.

A cette thèse générale l'abbé de Féletz adressait une critique : « Il est vrai que dans l'état actuel nous ne pensons qu'avec des mots et une langue toute faite parce que nous avons tout cela, et que cela est beaucoup plus commode pour penser ; mais s'en suit-il que, si nous en étions dépourvus, nous ne penserions pas? Nous penserions moins aisément sans doute, et par conséquent beaucoup moins. Mais serions-nous réduits à ne penser pas du tout? M. de Bonald ne confond-il pas un peu trop l'expression avec la pensée? »

M. de Féletz a été juste à l'égard de M. de Bonald. Il lui reconnaît des qualités supérieures, un véritable talent de discussion philosophique, un peu de subtilité, « il n'est point, dit-il, de chapitre de ses ouvrages, presque point de pages qui, par la noblesse des pensées et du style, n'offre la preuve d'un beau talent, et dans laquelle on ne trouve je ne sais quel sentiment exquis, quelle candeur, quelle bonne foi, quelle vertu, qui donnent un nouveau prix au talent, et qu'il faudrait encore lui préférer. »

Quel contraste entre ces paroles et le jugement porté sur M. de Maistre !

Cependant il n'est pas douteux que celui-ci est devenu

Digitized by Google

pour ainsi dire classique. Ses livres sont souvent réédités et lus, tandis qu'on ne s'intéresse plus aux théories et à l'attitude de M. de Bonald.

L'un reste une personnalité que la critique étudie toujours ; l'autre est un penseur dont les vues constituent un des plus sérieux efforts dans le sens de la restauration politique et religieuse. Tous les deux, sans se connaître intimement, ont éprouvé le besoin de renouer le passé au présent et de combler l'abîme creusé par le philosophisme. Assurément leur œuvre, toute spontanée, a été excellente, et nous devons beaucoup, nous, spiritualistes chrétiens, à la sincérité de leur initiative et à la puissance de leurs efforts.

En 1871, Royer-Collard, professeur et doyen de la Faculté des lettres de Paris, prononçait un discours qui contenait un programme sur l'importance de l'histoire de la philosophie et sur son rôle social.

C'était le temps où les hommes de talent que l'on a depuis appelés les *doctrinaires* cherchaient leur voie dans un libéralisme dont le principe était la raison humaine maîtresse de toutes les sciences, inspiratrice de toutes vérités.

Ce libéralisme comptait que les aspirations religieuses et politiques, sociales et intellectuelles issues de la Révolution de 1789, suffiraient aux exigences de notre génération et lui donneraient la paix tant désirée. L'idée claire et épurée de la liberté devait être le dernier terme du progrès social ; elle tiendrait lieu, pour les esprits élevés, de l'antique christianisme ; elle deviendrait le fondement inébranlable des institutions nouvelles ; la tyrannie, les divisions profondes, créées par l'absolutisme du pouvoir héréditaire, l'intolérance des opinions théologiques, tout ce qui est contrainte et réglementation pénible pour l'homme moderne, devait disparaître devant cette lumière de la liberté.

Ce libéralisme chercha d'abord des maîtres et des témoins dans le passé. Les philosophies dégagées de la religion, les personnages voués à la recherche de la vérité et de l'idéal social semblaient être, à ses yeux, les premiers interprètes de cette rénovation future. C'est ainsi que le libéra-

Digitized by Google

lisme devint philosophe avec Royer-Collard et Benjamin Constant.

Devenu philosophe, il n'eut qu'un pas à faire pour se convertir au rationalisme avec Victor Cousin, le fondateur de l'éclectisme.

Il est évident que ces tendances encore vagues, difficiles à préciser, ont dicté à M. de Féletz les lignes suivantes. A l'occasion du discours de Royer-Collard, qui est une apologie de la philosophie humaine, le prêtre porte un jugement général qui est une très belle leçon donnée au philosophe : « La philosophie a eu ses combats, ses triomphes, ses revers, ses vicissitudes et ses révolutions ; enfin toutes les diverses fortunes qui intéressent aux destinées des empires et à la lecture de leur histoire. Tantôt elle a éclairé les hommes par ses sublimes spéculations, ses importantes découvertes et même ses brillantes hypothèses ; tantôt elle les a égarés par ses fausses théories, ses vains systèmes, ses dangereuses erreurs ; tantôt l'honneur, tantôt la honte de l'humanité, elle reçut tour à tour les plus éclatants hommages ou les plus insultants mépris. Quelques-uns de ses sectateurs, dans l'admiration qu'excita leur génie, furent appelés divins : tel fut Platon chez les Grecs ; tels eussent été parmi nous Bacon, Descartes, Leibniz, Newton. D'autres, au contraire, reçurent les plus flétrissantes qualifications. L'extravagance des systèmes fut portée si loin, que l'un des plus beaux génies et des esprits les plus philosophiques qui aient jamais existé, Cicéron, leur rendit cet injurieux témoignage, qu'il est impossible d'imaginer quelque chose d'absurde qui n'ait déjà été dit par quelque philosophe. »

L'abbé de Féletz écrivit ces lignes le jour où fut inauguré l'éclectisme universitaire. Quel avertissement adressé fort à propos à cette philosophie trop exclusivement humaine et qui devait rester si longtemps séparée de la religion !

Quelques années plus tard, en 1822, Victor Cousin, le jeune et ardent successeur de Royer Collard, fut mis à la retraite à la suite de ses déclarations politiques faites à l'Ecole normale.

Il profita de ses temps libres pour publier les *Œuvres*

Digitized by Google

complètes de Descartes, et à ce sujet M. de Féletz écrit « qu'il ne pouvait plus noblement et plus utilement employer les loisirs qu'on lui a faits ». Il félicite Cousin de « cette belle entreprise, de cette utile direction du zèle pour la science qu'il cultive et qu'il professe ».

Qu'est-ce qui attirait à Cousin des applaudissements aussi imprévus? C'est la mémoire de Descartes qu'il réhabilitait, mémoire que cherchaient à ternir les derniers descendants du philosophisme voltairien aussi que bien la Mennais et ses imprévoyants disciples.

L'abbé de Féletz, en homme qui aime sincèrement la philosophie, aime Descartes, le père de la philosophie française. « N'est-ce pas une chose digne de remarque que Descartes, un des philosophes les plus religieux qui aient existé, et qui a employé toutes les forces de sa méditation et toutes les ressources de son génie pour trouver de nouvelles preuves de l'existence de Dieu ; qui a établi mieux que tout autre l'immortalité de l'âme, et qui a si bien défini les différences de l'esprit et de la matière, les attributs de l'un et les propriétés de l'autre, soit mis à l'index par quelques jeunes théologiens et quelques journalistes qui veulent leur plaire? »

Puis, notre critique rappelait que les plus grands penseurs du siècle de Louis XIV ont été cartésiens et que « feu M. Emery (1) a extrait de ses œuvres et de sa correspondance tout un livre consacré à la défense et à la gloire de la religion ».

C'est assez dire que si l'abbé de Féletz était hésitant à la vue de la réorganisation nouvelle de la philosophie universitaire, il n'était pas antipathique à la philosophie elle-même. Ici, il est réellement l'interprète de l'opinion prédominante dans le clergé.

Une doctrine célèbre de Descartes a beaucoup divisé les hommes à son sujet, c'est la théorie des idées innées. Alors un certain Michelot, Laromiguière, d'autres professeurs

(1) Supérieur général de Saint-Sulpice et, pour ainsi dire, le second fondateur de cette Compagnie, mort en 1811.

Digitized by Google

nommés sous le Directoire, disputaient ardemment sur le sens des mots *idées innées*. Il n'est pas besoin de dire que leur demi-sensualisme hérité de Condillac ne leur permettait pas de résoudre parfaitement la question.

M. de Féletz n'hésite pas ; il est pleinement spiritualiste cartésien ; il admet que « nous possédons par notre nature, une faculté par laquelle nous pouvons connaître Dieu. Il en est de même de toutes les idées de l'ordre, de la vertu, de l'honneur ».— « Cette source des idées purement morales et intellectuelles me paraît incontestable. Dans ce système, le seul vraiment philosophique, et qui est bien celui de Descartes, ce ne sont point les idées qui sont *innées,* c'est la *faculté* de les produire, essentiellement inhérente à l'âme. »

L'influence des idées protestantes sur la Révolution et leurs conséquences politiques et sociales devaient nécessairement attirer l'attention des écrivains catholiques durant cette période de lutte. Toutefois Féletz n'a guère critiqué que les écrits de Charles Villers, de Necker et de Mme de Staël, laissant à l'abbé de Boulogne et à des apologistes moins connus le soin de défendre l'intégrité de la Foi sur ce terrain particulier.

En 1802 parut la première édition de l'*Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther,* par Villers.

Ce livre, qui remporta en 1804 le prix proposé sur la même question par l'Institut, fit quelque bruit et fut plusieurs fois réédité.

Villers disait, à l'occasion de son succès académique : « L'Institut a donc été animé du vrai génie de l'histoire, en provoquant la solution du problème qu'il a si bien posé. Il est glorieux pour tout écrivain d'avoir à traiter devant un semblable tribunal de la religion et de la politique, ces deux points cardinaux de la vie humaine. Un des premiers apanages de la liberté est le pouvoir de s'expliquer sans contrainte sur ces objets importants ; et le pays où ce pouvoir s'exerce est infailliblement un pays libre. »

Deux réflexions suivront ces déclarations du protestant et libéral Charles de Villers :

Digitized by Google

Villers, malgré son amour de la liberté qu'il voit si bien pratiquée en France, ne daigna point rester Français et il s'expatria. N'écoutant que sa passion pour le protestantisme que lui avait inspiré sa femme, et profondément imbu du rationalisme de Kant, il se retira à Gœttingue, chez les Allemands, où il mourut le 26 février 1815.

L'autre point à éclaircir est le suffrage de l'Institut, dont Villers et ses coreligionnaires se prévalurent beaucoup; il se réduit à ceci : des sept membres de la docte assemblée commis à l'examen de son livre, deux s'absentèrent. Des cinq autres trois se décidèrent en sa faveur, et parmi eux étaient Ginguéné, rédacteur de la *Décade philosophique*, et Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*. En réalité, Villers eut le suffrage des écrivains les plus irréligieux de son temps et les plus compromettants.

L'abbé de Féletz et l'abbé de Boulogne (1) avaient donc grandement raison de contester à l'*Essai sur la réformation* le succès et les mérites incomparables que certains contemporains lui trouvaient « conformément à la décision du tribunal de la religion et de la politique ». La critique des *Débats* réduit à rien l'apologie systématique de la Réforme, où l'auteur recueille tous les préjuges, tous les malentendus, toutes les anecdotes malsonnantes, en vogue dans son école.

Je ne citerai qu'un passage de cette contre-critique pour montrer sur quel terrain les protestants prétendaient, comme les protestants *libéraux* d'aujourd'hui, justifier l'œuvre du révolté Luther.

« Aux avantages chimériques, dit M. de Féletz, que Villers attribue à la Réforme, combien pouvons-nous opposer de maux réels? Elle a rompu les liens sacrés d'une croyance commune, qui faisait de tous les chrétiens une seule famille, trop souvent divisée, il est vrai, mais au milieu de laquelle elle a jeté la semence la plus féconde de

(1) Cf. *Mélanges de religion*, T. III, p. 178, où l'abbé de Boulogne critique très longuement les idées politiques et philosophiques de Villers.

Digitized by Google

nouvelles divisions, après l'avoir soustraite à l'autorité paternelle d'un chef commun qui concilia tant de fois, et qui pouvait concilier encore ses différends : institution admirable, en politique comme en religion ! Et voyez les fruits amers de cette malheureuse semence de division ! La France est déchirée par les fureurs du fanatisme, les convulsions de l'anarchie et les horreurs de la guerre civile ; elle est envahie par les armées de cette Maison d'Autriche dont la Réforme devait réprimer l'ambition ; d'horribles massacres ensanglantent ses annales, et c'est la Réforme qu'il faut en accuser. Elle est coupable des crimes des protestants, elle est la cause de ceux des catholiques. Sans un moine fougueux d'Allemagne nous n'aurions à rougir ni des massacres de la Saint-Barthélemy, ni de ceux de Vassy, ni des cruautés de Montluc, ni des barbaries des Adrets, ni de tant d'autres conséquences de ce funeste événement. »

L'*Essai sur la Réformation* contient un chapitre d'un intérêt rétrospectif. L'auteur est le premier qui ait parlé en France des sectes issues de la Réforme, des sociétés secrètes, francs-maçons, roses-croix, mystiques, illuminés.

Villers ne voit pas que de tels coreligionnaires compromettent ce qu'il veut exalter. Une religion qui a dans son sein de pareilles sectes et qui les reconnaît comme l'expression de ses dogmes, comme le fruit de ses tendances, n'est plus une religion, c'est un paganisme plus dangereux que celui de l'antiquité, parce qu'il est une excroissance des pires instincts du fanatisme révolutionnaire.

Les sectes nées de la *Réforme* ont fait depuis de grandes conquêtes, et Dieu sait quels maux en sont résultés. Il est donc intéressant de relire ce que Villers, leur avocat, disait déjà de l'une d'elles, la plus fameuse pour l'impiété systématique qu'elle affiche.

« Beaucoup d'hommes, écrit Villers, ayant abandonné la foi traditionnelle, se réfugièrent dans la société si connue sous le nom de *Franche-Maçonnerie*, qui reçut de la Réformation une croissance et une vigueur nouvelles. Depuis longtemps même que les troubles de la religion sont apaisés en Europe, et que toutes les sectes chrétiennes y sont

Digitized by Google

admises, cette estimable société n'a gardé de son premier âge que quelques formules mystérieuses, un secret, qui ne semble être là que pour rendre l'association plus intime ou plus piquante. »

Le même chapitre se termine par ce jugement sur les illuminés dont le rôle fut considérable durant le XVIII^e siècle en Allemagne : « Les illuminés propageaient les idées libérales du droit de nature, en fondant une réunion d'hommes énergiques et bien voulants, qui travaillassent, de toutes leurs forces réunies, à l'encontre d'un certain système d'obscurantisme qui tendait à un retour vers la barbarie, et qui étaient efficacement appuyés par certaines cours. On peut les regarder en ce sens comme les jésuites de la philosophie et comme les apôtres d'une secte politique, dont la croyance est fondée sur ce beau rêve, que ce sont les vertus et les talents qui doivent avoir la préséance et l'autorité parmi les hommes. »

Disons pour terminer que la Réforme jeta dans le monde « des semences de division dont les peuples souffrent toujours ». Le glaive de l'Evangile, qui est un glaive pacifique et capable de produire le bien en le séparant du mal, a été converti par Luther en un glaive de haine contre l'ordre constitué. De là sont sorties les révolutions sanglantes sans leur apporter aucun remède. Ce n'est pas ainsi que se fonde une religion divine.

(A suivre.) Abbé Ch. DENIS.

Digitized by Google

MONSEIGNEUR MARET

La première fois que je rencontrai Mgr Maret, c'était à Rome, à la table hospitalière de Saint-Louis-des-Français où Mgr Pujol était pour lors supérieur. Pendant le repas, l'archevêque de Lépante, à qui sa surdité interdisait de diriger la conversation, garda, pour ses voisins, cette exquise politesse qui révélait chez le Sorbonnien émérite l'habitude du plus grand monde. Cependant, il n'était pas difficile de démêler, à travers son sourire aimable, une vive préoccupation mal dissimulée, qui ne m'échappa point.

Aussitôt après le dîner, servi en *magro stretto*, Mgr Maret, me sachant professeur de notre petite Sorbonne aixoise, m'invita à le suivre dans l'appartement qu'il occupait au premier étage de Saint-Louis, où, portes closes, il nous fut possible de nous entendre.

Venu à Rome pour tâcher d'obtenir que les grades conférés par nos facultés statistes fussent « canonisés », Mgr Maret ne se dissimulait point que, malgré l'avis favorable des archevêques de Bordeaux et de Rouen, la sacrée congrégation des Etudes inclinait à se refuser au vœu que le primicier de Saint-Denis venait défendre à Rome contre l'avis des archevêques de Paris, de Lyon et d'Aix, tous trois défavorables au projet, et, avouons-le, non sans de graves motifs, basés surtout sur certains souvenirs de l'antique Sorbonne, dont l'avocat de la nouvelle ne se séparait pas assez nettement.

Digitized by Google

J'avais moi-même l'honneur de recevoir l'hospitalité chez son Son Eminence le cardinal Zigliara, à qui je m'étais respectueusement abstenu de m'ouvrir sur le projet, bien que l'ambassadeur m'en eût fortement sollicité : j'estimais qu'il fallait laisser nos juges délibérer en dehors de toute sollicitation, et — faut-il le confesser? — j'éprouvais une répugnance instinctive à me mêler d'une affaire aussi délicate, si grosse de conséquences pour notre Eglise de France. Mon doyen, qui avait prévenu Mgr Maret de ma présence à Rome, venait précisément de lui expédier un long télégramme, pour lui demander de m'exhorter à unir mes humbles efforts aux siens, spécialement auprès de l'éminentissime éditeur des œuvres de saint Thomas d'Aquin. Je persistai à me dérober de mon mieux, et même à l'audience du Souverain Pontife, Sa Sainteté ayant daigné me dire que l'affaire, pour laquelle les reporters de la presse assuraient que j'étais venu à Rome de conserve avec Mgr Maret, serait l'objet d'un mûr examen, je me contentai de m'incliner avec un profond respect, sans articuler un seul mot sur ce point.

Mgr Maret avait vu longuement le Saint-Père et, le matin même de notre entretien, jeudi saint, il avait communié de la main du Pape.

— Quand j'ai vu arriver le Vicaire de Jésus-Christ dans la Chapelle Sixtine, me dit Mgr Maret, une pensée m'a dominé : Voilà celui qui a grâce d'état et lumière d'en-haut pour en juger. Quelle que soit la décision qu'il prenne, je l'accepte d'avance avec soumission et amour.

Ce langage m'édifia profondément, il ressemblait peu à l'idée que les événements du concile m'avaient donnée de mon vénérable interlocuteur. Je ne pus m'empêcher de le dire, le soir même, au cardinal Zigliara, qui sourit.

Le lecteur me pardonnera d'avoir abrité ce qui va suivre sous la protection de ce souvenir un peu intime et personnel. Le *moi* ici est un peu moins haïssable, la suite de mon récit le démontrera avec quelque surabondance.

Digitized by Google

I

— A votre place, je me bornerais au rôle de simple narrateur, avec pièces en main ; j'exposerais les faits ; je mettrais mon héros en présence de ses adversaires ou de ses correspondants ; je dirais ce qu'il a dit et fait ; et puis, chacun jugerait comme il l'entendrait.

Tel est le sage conseil que Mgr l'évêque de Rodez donnait au biographe de Mgr Maret. Je ne me porterais pas absolument garant de la ponctualité avec laquelle M. le chanoine Bazin l'a suivi. Du moins, il y a été fidèle, en ce sens qu'il nous livre, avec confiance, impartialité et candeur, tous les documents, ceux qu'il estime favorables comme ceux qui le sont moins.

A ce point de vue, l'œuvre de M. Bazin marque un progrès sensible dans les procédés de l'école à laquelle il appartient et de toutes les écoles en général. C'est cependant la recommandation de Léon XIII, aussi bien que la prétention de la méthode historique fin de siècle : donner les pièces originales, sans rien dissimuler ni falsifier. Lorsqu'on voudra écrire l'histoire contemporaine, en particulier celle des dernières luttes du gallicanisme expirant, il faudra recourir aux trois volumes du chanoine Bazin. Il y a là des documents et des renseignements que nul n'a donnés et n'aurait, croyons-nous, ainsi donnés, pas même Mgr Lagrange, ni Mgr Baunard, ni Mgr Fèvre. A cet égard, M. Bazin mérite que nous fassions nôtre ce témoignage que lui rend *le Soleil :* « Son souci scrupuleux de la vérité, sa franche recherche des documents qui mettent le lecteur à même de décider, soit avec, soit contre l'auteur, méritent une louange spéciale. » Là où nous le louerons moins, c'est quand, toujours d'après le même critique, « il riposte, il plaide, il se fait l'apologiste chaleureux, presque passionné, du prélat qui fut son ami. » Alors, l'historien sort du programme que lui avait tracé Mgr Bourret.

Digitized by Google

Nous allons essayer de nous y tenir plus scrupuleusement.

Louis-Charles-Henri Maret naquit à Meyrueis, le 20 avril 1805, de parents honnêtes et justement honorés. Un ancien curé de Meyrueis, devenu évêque de Numidie et administrateur du diocèse de Reims, se fit le protecteur de l'adolescent, qu'il avait connu et aimé dans sa paroisse natale. L'abbé Maret fut élevé à Saint-Sulpice et embrassa d'abord avec ardeur les doctrines de *l'Avenir*, y compris le zèle de l'Ecole mennaisienne pour le retour de l'Eglise de France aux enseignements de l'Eglise romaine. A côté de cette influence — car le jeune prêtre en a subi de diverses sortes — il nous faut noter celles de Chateaubriand, de Lamartine et de Buchez, qui contribuèrent à entretenir en lui « le goût d'un libéralisme modéré ». Ce libéralisme contre-balançait les tendances ultramontaines et permettait, à Lacordaire comme à l'abbé Maret, de s'en autoriser pour aller jusqu'à écrire : « L'Encyclique *(Mirari vos)* n'est pas une décision dogmatique ! »

Le rôle de l'abbé Maret dans l'apologétique contemporaine se dessina vivement lors de sa publication de l'*Essai sur le Panthéisme*.

Le docte philosophe s'y était préparé de longue main. Son historien nous le montre pénétrant jusqu'au cœur de l'incrédulité et du rationalisme : il s'en va en Allemagne, d'où nos vulgarisateurs français n'allaient plus tarder, devinait-il, à importer les théories de l'esprit d'erreur au XIX^e^ siècle. En Bavière, il constate avec une joie pieuse le culte des saintes images et la dévotion à la sainte Vierge d'un peuple croyant, « mais non fanatique (p. 101) », un bien vilain mot qui nous gâte le détail.

L'apparition du livre créa tout à coup une grande situation à son auteur. M. Bazin consacre trente-huit pages à reproduire les lettres d'approbations épiscopales et les articles élogieux de la presse sans distinction de nuance, le tout en caractères très petits, ce qui ne laisse pas de fatiguer un peu les yeux et l'attention, d'autant que ces documents se répètent, souvent à peu près en termes identiques.

Digitized by Google

Ce n'en est pas moins un ensemble qui a son importance, quand on veut s'expliquer la suite des événements de cette vie importante.

A l'*Essai* succéda la *Théodicée*, un autre livre beaucoup plus discuté et qui assura à son auteur, pour lors professeur en Sorbonne, de vives sympathies universitaires.

Nous avons lu, dans les papiers intimes de Mgr Plantier, que lorsque ce grand évêque fut nommé professeur à la Faculté de théologie de l'Etat à Lyon, il eut un moment d'hésitation.

— Un pressentiment amer surtout me dominait, écrit le pieux élu, c'était que nos supérieurs ecclésiastiques ne nous témoigneraient jamais, par suite de la position fausse où nous allions être, qu'une bienveillance très réservée; et que, par le fait de cette apparente froideur, les professeurs, envahis par un malaise involontaire, seraient tentés, au détriment de l'esprit ecclésiastique, de chercher auprès de l'Université des compensations aux bonnes grâces que leurs chefs naturels paraîtraient leur refuser. Ce danger me semblait devoir se produire par la force des choses. Je l'affrontai, bien résolu à pencher toujours du côté de mes supérieurs plutôt que du côté de l'Etat: avec la grâce de Dieu, je ne me suis jamais départi de cette ligne de conduite.

Plus tard, revenant sur cette impression de jeunesse sacerdotale, le saint prélat ajoutait :

— O mon Dieu ! c'était là le germe de cette vive répulsion que j'ai, dans la suite, éprouvée pour l'amitié du monde officiel et les contacts intimes du pouvoir. Heureuses impressions, instincts tutélaires, dont je bénis votre Providence d'avoir assuré la prépondérance en mon âme, pour me garantir contre la fascination des hommes et les entraînements de l'ambition.

Le jeune professeur de Sorbonne semble s'être placé dès l'abord à un autre point de vue. Loin de redouter les contacts qui faisaient trembler son collègue lyonnais, l'abbé Maret les recherche, dans l'espoir de les christianiser. Par malheur, quand ils répondent à ses avances, les

Digitized by Google

puissants du jour s'efforcent de le compromettre, comme ce jour où Emile Saisset, l'un d'eux, après avoir loué, dans la *Revue des Deux Mondes*, la modération, le courage et la loyauté de l'auteur du *Panthéisme* et de la *Théodicée*, l'adjure de demander « à la liberté une influence légitime », de « devenir libéral au sein d'une société libre », de se montrer « philosophe à une époque où la philosophie est l'aliment nécessaire des âmes », d'être « pacifique quand tout aime et désire la paix ».

Ces conseils, reconnaît l'abbé Bazin, pouvaient renfermer plus d'un piège.

Son héros les a-t-il tous évités?

Certaines pages, écrites de Rome, au début du pontificat de Pie IX, laissent voir quelle place tenait dès lors, dans les préoccupations du professeur sorbonnien, le désir de réconcilier l'Eglise avec l'idéal de la société moderne, ou, pour employer l'expression même du biographe, l'ardente impulsion qui pousse l'abbé Maret à prendre « une position nette et franchement libérale et réformatrice dans la politique et dans la polémique religieuse, en ce temps si mouvementé (p. 159) ».

Il la prit dans la direction de l'*Ère nouvelle*, où le publiciste, s'efforçant de caresser la préoccupation du moment, se montre fort enclin à trouver une formule acceptable à cette « grande et féconde idée du vrai socialisme chrétien qui, depuis, a fait du chemin (p. 295) ». On pressent le danger qu'il y avait à côtoyer ce précipice.

Par contre, ceux qui ne croient pas devoir suivre le journaliste aventureux sur ce terrain difficile sont fort maltraités. Tel M. Dupanloup, accusé d'avoir commis, à ce moment, un grave « déni de justice (p. 353) ». Tel M. de La Rochejacquelein, accusé de méfaits bien autrement graves (p. 355 et suiv.). Tel ce pauvre doyen de Sorbonne, M. Glaire, qui n'avait, ce nous semble, pas si grand tort de se montrer défiant à l'endroit d'un collègue, beaucoup moins ultramontain qu'il ne pouvait légitimement le souhaiter et qui, d'ailleurs, allait le remplacer au décanat. Tel M. Bonnetty, taxé d' « esprit étroit », de « tête dans

Digitized by Google

laquelle il n'y avait pas une idée philosophique », et de qui M. Bazin affirme qu' « il n'a rien découvert au sujet des inscriptions assyriennes (p. 371) ». Dom Guéranger lui-même n'échappe pas aux sévérités du biographe. Inutile d'ajouter que l'*Univers* subit le sort de ces hommes, quand ils ne partagent pas tous les sentiments de l'abbé Maret, s'appelassent-ils, d'ailleurs, Lacordaire, Montalembert, Ozanam, à plus forte raison Dom Guéranger, Louis Veuillot ou Mgr Parisis.

Mais là où le récit documentaire devient tout à fait attristant, c'est sur la fin du tome premier, où les attaques, visant indirectement le gouvernement temporel du Saint-Siège, prennent un caractère vraiment pénible. Le roi de Naples, qui donna une si généreuse et si filiale hospitalité à Pie IX, est maltraité, tandis que les assassins de Rossi et des prêtres de Saint-Callixte se voient mis sur une sorte de plain-pied avec leurs victimes (1). « C'est alors, écrit M. Bazin, qu'était apparu M. Rossi, véritable Guizot de Pie IX. Ce mauvais génie tomba sous les coups d'un assassin. Nous exécrons l'assassin ; nous n'avons pas le courage de faire l'éloge de la victime (p. 349). »

Toutes ces réserves ne nous empêchent point cependant de partager le sentiment qu'exprime l'auteur de ces fâcheuses concessions, quand il interrompt son récit, pour dire son mot au lecteur : « Le lecteur, écrit-il (p. 365), nous reprochera peut-être de ne pas varier suffisamment la forme de notre récit. Mais, outre que nous ne faisons pas une œuvre personnelle de littérature, on comprendra, nous osons l'espérer, qu'un livre dont le principal mérite sera d'avoir été composé avec des documents officiels et des correspondances de chaque jour, est condamné à présenter

(1) Page 350, ces assassins sont presque excusés, malgré la terreur qu'ils firent peser sur Rome au départ de Pie IX : « Preuve évidente, dit l'auteur, qu'un malentendu, un douloureux malentendu, avait seul séparé Pie IX de ses enfants, et qu'une terrible responsabilité devait peser sur les deux partis extrêmes qui avaient donné lieu à cette terrible séparation. » Il est douloureux de voir ainsi placer sur le même tremplin les ultramontains et les garibaldiens.

Digitized by Google

souvent les mêmes formules, et à garder presque toujours le même langage. Nous aimons à nous persuader que le réel intérêt offert par les pièces authentiques mises en œuvre fera pardonner à notre livre quelque peu de sa monotonie. »

M. Bazin a raison. Le livre, au moins le tome premier, est monotone. Mais les documents sont tellement instructifs qu'il y a lieu, pour l'esprit réfléchi, de passer pardessus l'ennui, et de se bien pénétrer du danger que présentera toujours le désir de conciliation à outrance. Aucun esprit n'est plus proche de l'esprit de secte, quoique les deux termes semblent contradictoires.

Si l'on en doute, qu'il nous soit permis, après M. Bazin, de citer un passage du mémoire adressé par l'abbé Maret au ministre des cultes, pour le conjurer de nommer Mgr Cœur, évêque de Troyes, à l'archevêché de Paris.

Le mémoire débute par une charge violente contre le parti ultra-catholique, partisan de l'absolutisme pontifical, de la domination temporelle du clergé, qui mêle toujours à l'esprit religieux un certain fanatisme, et à la dévotion la superstition.

« Ce qui le caractérise aujourd'hui, écrit l'auteur du mémoire, c'est une opposition fondamentale et essentielle aux principes de 1789, c'est-à-dire à la sécularisation de la société..... Mais ces principes sont l'âme de la société moderne, la base de ses institutions, une des causes les plus actives des améliorations obtenues, des progrès réalisés dans l'ordre social et politique. »

A quoi Mgr Cœur, quand son ami lui communique cette démarche, répond :

« Il ne peut pas y avoir d'autorité sérieuse pour un archevêque de Paris, tant qu'on publiera librement l'*Index* et les décrets de l'*Inquisition*, tant que les règles anciennes et les traditions de notre Eglise ne seront pas remises en vigueur. Jusque-là, le pauvre prélat revêtu de cette dignité ne sera que l'exécuteur des hautes œuvres de MM. les cardinaux de l'*Univers*... (p. 427) »

Digitized by Google

II

Comment l'abbé Maret, rédacteur de l'*Ère nouvelle* et partisan déclaré des institutions républicaines, s'était-il rallié à l'Empire, au point d'entrer aussi librement dans les conseils les plus intimes du régime nouveau ? M. Bazin l'explique longuement et se montre satisfait de l'évolution qui va, d'ailleurs, s'accentuant dans le tome second, bien supérieur au premier en importance et en intérêt. Nous avions hâte d'y arriver. Rien n'est saisissant comme cette lutte, tantôt ouverte, tantôt souterraine, mais toujours acharnée, contre l'heureuse révolution qui entraîne le clergé français vers Rome et la franche doctrine catholique. Cela pourrait s'intituler : « Les dernières et terribles convulsions du gallicanisme expirant ». Qu'on en juge.

C'était au mois d'août 1858. Il était bruit que la cour romaine songeait à réorganiser canoniquement les Facultés de Théologie en France. « Ces nouvelles, dit M. Bazin, émurent à bon droit la sollicitude du doyen de la Sorbonne; elles venaient confirmer son opinion sur les desseins et les pratiques du parti dont il avait signalé l'action funeste. » Il écrivit au ministre :

— Je ne crains pas de dire à Votre Excellence que je regarderais comme un malheur l'institution canonique de nos Facultés, si son résultat devait être la prédominance exclusive de certaines doctrines incompatibles avec le passé, la tradition, le génie, le tempérament de la France. Un de nos plus illustres prédécesseurs, Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, disait qu'on *rendrait plutôt la France protestante qu'ultramontaine ;* il avait raison. Il s'agit donc des plus graves intérêts de la religion, de l'Eglise, de la France... Il faut savoir reconnaître qu'il y a dans le gallicanisme des doctrines nécessaires à l'indépendance et à la dignité des nations comme à la liberté de l'Eglise.

Suivent des plaintes contre la cour et la prélature ro-

Digitized by Google

maines, qui ne se rendent pas compte des conditions du progrès religieux.

Dès lors, raconte le biographe, une sorte d'intimité s'établit entre le ministre et le doyen de Sorbonne. M. Rouland se montrait découragé. L'abbé Maret se disait :

— Quoi ! un homme de tant de savoir et d'un si ferme caractère, un homme de bien, un ami de l'Empereur, un ministre, qui vient de recevoir de la sagesse du souverain une sorte d'investiture nouvelle qui centuple sa force ; lui-même, ce grand ministre, il se croit impuissant pour combattre efficacement un parti qui pèse sur la France, et pour conjurer les dangers qu'il fait courir à l'ordre moral, religieux, social et politique parmi nous ! Il ne nous reste donc qu'à nous croiser les bras, et à assister à la ruine de la religion et de la patrie ! (P. 24.)

Il se mit à l'œuvre et rédigea un nouveau mémoire, véritable manifeste où l'on lit, entre autres choses non moins significatives :

— Renfermé dans le sanctuaire, prêtre et seulement prêtre, il (le clergé français) défendra la vérité avec les armes de la modération, et la propagera par la seule persuasion...

Suit un long chapitre sur l'organisation et la puissance du parti ultra-catholique, qu'il faut que le gouvernement, de l'Empereur combatte et écrase, dont la force principale n'est pas en France, mais à Rome (p. 29), où l'on comble de faveurs les évêques, chefs de ce parti, encourage ses écrivains, prend la défense de ses journaux, et met à son service la congrégation de l'*Index* (p. 29).

Il n'est que temps. Il faudrait rétablir la vraie notion de la constitution de l'Eglise ; démontrer l'indépendance des pouvoirs politiques, en tant que pouvoirs politiques, de l'autorité spirituelle ; éclairer, élever l'esprit du clergé ; l'arracher à l'envahissement progressif d'une dévotion italienne peu en harmonie avec le caractère national (p. 30)... Les Facultés de théologie pourraient répandre un bon esprit, compléter et au besoin rectifier l'enseignement des séminaires, former un clergé d'élite (p. 31).

L'auteur du mémoire n'ose pas conseiller d'en revenir pu-

Digitized by Google

rement et simplement aux lois qui rendent obligatoire la déclaration de 1682. « On feindrait, dit-il, de voir dans cet acte un attentat... Mais, si le gouvernement ne doit pas imposer les doctrines de 1682, il doit du moins maintenir inviolable la liberté de ces opinions. Il conviendrait donc de déclarer au Saint-Siège que le gouvernement de l'Empereur entend que ces doctrines ne soient frappées d'aucune censure par la congrégation de l'*Index* (p. 32). »

Pour le fond de la déclaration de 1682, que le doyen de Sorbonne déclare « solide », il réduit, comme il dit, « notre gallicanisme » à quatre chefs : 1° indépendance du pouvoir séculier à l'égard de toute juridiction politique attribuée à l'Eglise ; 2° légitimité des principes de 1789 et de la constitution de la société moderne ; 3° résidence de la souveraineté pontificale dans le corps épiscopal uni au Saint-Siège ; 4° caractère tempéré de la monarchie pontificale.

L'*Univers* ayant publié, à ce moment-là même, une série d'articles qui le contredisaient, sur le conseil de Mgr Cœur, l'abbé Maret signale aussitôt à M. Rouland cet attentat à « l'œuvre de l'Empereur, du fondateur de la dynastie impériale (p. 34) ». L'abbé Combalot, le fier militant qui avait eu l'honneur de souffrir pour la foi, est traité de harangneur facétieux (p. 43).

La lutte avait cependant ses heures de lassitude. Un moment même, fatigué des « tracasseries que le parti catholique lui avait suscitées (p. 58) », l'abbé Maret songea à la retraite. Mais, la question du pouvoir temporel s'élève, et les mandements vigoureux de l'évêque de Poitiers constituent, à ses yeux, un péril trop grand pour qu'il lui soit loisible de déserter. Il écrit dans ses notes intimes :

— Un gouvernement, sans être tyrannique, peut ne plus correspondre aux besoins légitimes de ses peuples. La base essentielle du gouvernement pontifical, le dernier fondement des lois et des institutions civiles et politiques de Rome, fut le droit canonique, c'est-à-dire le droit du XII^e^ et du XIII^e^ siècle... Or, on peut penser que ce droit que les souverains pontifes ont cru devoir maintenir jusqu'ici, n'est plus en harmonie...

Digitized by Google

Avec de telles prémisses, la conclusion est naturelle :

— La politique italienne de l'Empereur, dès la première manifestation, a obtenu mes sympathies les plus profondes (p. 22), écrit-il, le 7 avril 1860, à Mgr Guibert, qui s'est montré scandalisé des idées attribuées au doyen de la Sorbonne.

Puis, dit M. Bazin, si la cour romaine avait ses conseillers, il ne pouvait être interdit au gouvernement français d'avoir les siens (p. 21). Or, le bruit courait que le Pape préparait cette Encyclique célèbre, qui immortalisera le pontificat doctrinal de Pie IX. « Il était, dit le biographe, d'une extrême importance que le gouvernement français cherchât les moyens les plus propres pour écarter un coup si funeste à la religion et à la société. » Dès lors, le ministre des cultes manda l'abbé Maret, et le pria de faire d'urgence un travail sur la question, dans lequel il fût possible de trouver les éléments d'une dépêche à M. de Grammont. L'abbé Maret se mit à l'œuvre, s'appliquant à faire comprendre, sans sortir du langage qui convenait à un ministre de l'Empereur, que la théologie avait les moyens de justifier la législation française et les principes constitutifs des sociétés modernes (p. 21.)

L'auteur du memorandum jouissait, on le voit, pleinement de la confiance du gouvernement impérial. On s'étonnait du retard mis par celui-ci à l'élever sur un siège épiscopal.

On était aux premiers mois de l'année 1860, si fatale aux rapports entre l'Empire et le Saint-Siège. Ce fut « l'année douloureuse » de l'abbé Maret.

III

L'abbé Bazin nous le représente, agenouillé au pied de son crucifix et écrivant, à la date du 20 avril, deux pages qu'il a « baisées avec respect », et où on lit :

— J'ai travaillé pour Dieu et pour la raison. Mais mon

Digitized by Google

œuvre de coopération à la formation du catholicisme libéral est à faire. Cette œuvre est nécessaire ; le moment est venu d'y mettre la main. Je m'y dévoue...

Avec ces dispositions exprimées d'un ton de candeur qui exclut tout soupçon possible, ce qui va suivre s'explique tout naturellement.

L'abbé Maret, en s'interrogeant lui-même, trouvait en lui des qualités, des projets, des vues, que les autres candidats à l'épiscopat ne lui semblaient pas posséder au même degré. Il consulta d'ailleurs le directeur de sa conscience, M. Baudry, un sulpicien qui allait lui-même quitter la compagnie et le séminaire pour accepter la lourde charge de l'épiscopat. M. Baudry fut d'avis que son pénitent devait faire de même : celui-ci « se dévoua ».

« Dans cette affaire, dit M. Bazin, M. Rouland commit des fautes considérables, en consentant, sur la demande du nonce, à retarder la publication du décret de nomination au *Moniteur;* en éloignant l'abbé Maret d'un voyage à Rome ; enfin, en acceptant la préconisation des évêques nommés après celui de Vannes (p. 91). » On trouvera peut-être quelque hardiesse dans cette énumération des torts du ministre. Mais, là où elle dépasse toute mesure, c'est quand, quelques lignes plus bas, M. Rouland est blâmé d'avoir manqué « de caractère », tout « honnête homme » qu'il fût, tandis que « le nonce Sacconi » est accusé de « s'être montré passionné et d'une bonne foi douteuse », et Pie IX d'avoir « semblé trop oublier qu'il était père ».

Après mûre réflexion, l'évêque nommé de Vannes se décida d'écrire à l'Empereur.

— Sous les prétextes (allégués pour lui refuser l'institution canonique) se cache l'opposition d'un parti aux idées de conciliation et au dévouement sincère à l'Empereur qu'il croit voir en moi. Il voudrait me repousser de l'épiscopat parce que je suis de mon temps et de mon pays ; parce que je me rattache sincèrement au régime politique qui représente tous les intérêts de la patrie.

Il écoutait les amis, dont l'abbé Bazin cite longuement les lettres et qui lui écrivaient.

Digitized by Google

— Le martyre a toujours ses bons côtés ; seulement il est cruel pour un chrétien que ce soit Rome qui fasse les martyrs.

D'ailleurs, toujours d'après son biographe, de quoi s'agissait-il ? « On avait fait peur à Rome d'un prétendu gallicanisme caché sous le manteau de l'évêque nommé, alors que l'on y paraissait décidé à écarter tout ce qui ne professait pas un ultramontanisme formel. Cette question, cependant, était encore indécise, et l'opinion demeurée libre n'aurait pas dû, ce semble, mériter un pareil ostracisme. Mais la coterie insistait de plus belle et elle ne voulait pas reculer (p. 119). »

Il y revient avec quelque insistance. « Sous le nom de gallicanisme, on repoussait le libéralisme théologique, c'est-à-dire les doctrines modérées sur la constitution de l'Eglise... Le gouvernement français, sans abandonner toutes les traditions nationales, sans blesser lui-même les lois de l'Empire, pouvait-il admettre qu'un ecclésiastique honoré du choix de l'Empereur, et nommé par lui à un évêché, dans l'exercice de son droit souverain, pût être écarté de l'épiscopat sous le soupçon qu'il partageait les doctrines de Bossuet et de tout l'ancien clergé de France ? (p. 129.) »

Cependant, la situation devenait grave. Le diocèse de Vannes demeurait sans pasteur ; et la conscience de l'évêque, nommé par l'Empereur qui le soutenait d'ailleurs mollement et refusé par le Pape qui ne cédait à aucune instance, pouvait éprouver quelque angoisse.

M. Bazin nous représente son ami se mettant encore à genoux au pied du crucifix, le 18 novembre 1860, et écrivant son « Examen de conscience. » Nous y lisons :

« Certain désir de l'épiscopat. Motif : plus de liberté et « d'autorité... Démarches indirectes; toujours avec conseil « et abandon... Sur toutes ces questions, réponses rassu- « rantes de ma conscience.

« Dans ma position, trois choses à considérer : les prin- « cipes que je représente, le droit de la couronne, ma « dignité personnelle. — Tout cela doit être sauvegardé...

Digitized by Google

« En bonne conscience, mon opposition à la politique « romaine, à l'absolutisme pontifical, mon adhésion à « Bossuet, au libéralisme permis, à la politique de l'Empe- « reur, tout cela ne constitue pas des empêchements cano- « niques... »

« Tout cela » du moins, si ce langage respire une candide et robuste bonne foi, n'indique peut-être pas, autant qu'on veut nous le faire reconnaître, que Rome eût si grand tort de se dérober absolument aux instances des patrons de la candidature évincée.

Six mois se passent. Les vicaires capitulaires de Vannes, émus du veuvage de leur église, à la date du 5 avril 1861, se décident à « prier humblement » M. Maret « de se démettre, par un désistement généreux ».

Après une série de luttes et de lettres, dont le récit est fort animé, l'évêque nommé de Vannes se décide à écrire officiellement à M. Rouland :

— Quand Votre Excellence m'a fait l'insigne honneur de me présenter au choix de l'Empereur pour le siège de Vannes, elle a voulu inaugurer une politique ecclésiastique nouvelle, en introduisant dans l'épiscopat des hommes comprenant les dangers immenses qu'un parti funeste fait courir à la religion et à l'Etat; des hommes qui, sans se départir jamais du dévouement le plus complet à l'Eglise et au Saint-Siège, se montrassent pénétrés de la nécessité de faire revivre dans le clergé français la bonne science, l'intelligence des temps et l'esprit d'une sage conciliation..... Mais enfin, le Saint-Père persistant à invoquer son indépendance spirituelle qu'il croit atteinte, j'ose dire qu'il est digne d'un gouvernement comme celui de l'Empereur de se montrer conciliant.....

La transaction consista à donner un titre d'évêché *in partibus* à l'évêque démissionnaire de Vannes, et Mgr Maret, évêque de Sura *i. p. i.*, resta doyen de Sorbonne, comme autrefois Mgr Guillon, évêque *i. p. i.* de Maroc.

Cette conclusion inspire à M. Bazin les réflexions suivantes :

« Ah! si, au moment de sa nomination à l'évêché de

Digitized by Google

Vannes, l'abbé Maret n'avait eu affaire qu'avec le pape Pie IX! Il eût été préconisé sans conteste; il aurait gravi rapidement les degrés les plus élevés de la hiérarchie catholique; il fût devenu peut-être le conseiller le plus sûr et le plus désintéressé d'un Pontife bien fait pour aller à l'immortalité! Ah ! si, à la place d'un cardinal Antonelli, nous avions eu un cardinal Maret ! Qui pourrait dire que la politique pontificale au XIX^e^ siècle n'aurait pas suivi une marche plus avisée, plus heureuse et plus féconde? Qui pourrait affirmer que l'Eglise et la Papauté temporelle ne se fussent pas placées, d'un seul coup, à la tête de tous les progrès légitimes, de toutes les réformes désirables? La papauté libérale et progressiste serait peut-être devenue l'axe unique du mouvement, de la civilisation et de la vie du monde! La souveraineté pontificale, en rendant leur place légitime aux pouvoirs publics et à la liberté des peuples, eût sauvé les sociétés modernes des convulsions qui les menacent; elle se fût sauvée elle-même ! Tandis que..... (p. 231). »

Le lecteur nous saura gré de citer ces choses. Une analyse serait suspecte.

IV

Evêque, Mgr Maret entra de plus en plus avant dans les conseils de l'Empereur. Il en profita pour diriger les choix épiscopaux, pour préparer le Concile, pour prémunir la politique impériale contre les décisions des congrégations romaines ou tribunaux romains, surtout pour empêcher la condamnation des principes fondamentaux des constitutions modernes.

— On est effrayé, écrit-il à Napoléon III le 15 mars 1864, quand on pense au mal incalculable qu'une pareille déclaration va produire dans le monde et, en particulier, dans l'Empire français. Le clergé et les catholiques fidèles seront constitués en hostilité flagrante et absolue contre les prin-

Digitized by Google

cipes des sociétés modernes..... Une impopularité écrasante s'attachera, de plus en plus, à tout ce qui est catholique.

En conséquence, « le Saint-Père doit être supplié de suspendre la publication de l'Encyclique. » L'Empereur obéit à ce conseil, et Pie IX fut contraint de renvoyer à plus tard ce grand acte de son pontificat. Le bon et généreux Pontife, à ce moment si persécuté et si malheureux, « parlait avec sévérité » de ce rôle joué à Paris et, « une autre fois, il en avait pleuré (p. 299) ».

Quand l'Encyclique eut enfin paru, triomphant des oppositions et des craintes du libéralisme français, il n'est point d'efforts que le doyen de Sorbonne ne s'imposât pour en atténuer l'impression redoutée, dans l'intérêt de l'Eglise et de l'Empire. Il faut lire toutes les lettres, notes, mémoires, pièces justificatives, accumulés à ce sujet dans le livre de M. Bazin, un des livres, répétons-le, qu'il sera un jour le plus utile de consulter, quand on voudra écrire définitivement l'histoire du glorieux retour de notre Eglise à la véritable et complète unité catholique.

Il reste à suivre Mgr Maret dans les dernières luttes de la Révolution triomphante contre les héros croisés autour des Etats de l'Eglise et contre les tristes débris du pouvoir temporel des Papes.

Il reste surtout à le suivre au Concile du Vatican.

Déjà M. Bazin a donné, sous ce double regard, une série fort intéressante de documents de la plus haute gravité. Mais le troisième volume de son ouvrage n'a pas paru encore, et c'est là que nous trouverons les parties essentielles de cette importante histoire.

Il nous faut donc attendre encore un peu et renvoyer à une livraison sans doute prochaine — l'éditeur annonçant l'apparition imminente du tome III — la suite de notre rapide esquisse. D'aucuns l'estiment trop rapide ; nous croyons cependant en avoir dit assez pour montrer comment l'historien de Mgr Maret vient de rendre à la vérité historique un service signalé, en déchirant des voiles qu'on soupçonnait à peine et en mettant à nu des rôles qui expliquent des actes sur lesquels amis et ennemis demandaient *un po' diù di luce.*

Digitized by Google

La lumière est complète maintenant et, ne serait-ce qu'à ce point de vue, nous ne nous sentons pas le courage de joindre nos instances à celles que d'autres, nous assure-t-on, ont adressées à l'auteur, pour qu'il gardât encore un peu sous clef les révélations dont il était le dépositaire.

Ant. RICARD,

Prélat de la maison de Sa Sainteté.

Digitized by Google

L'HISTORIEN EADMER

Suite (1)

III

L'arrivée en Ecosse du nouvel évêque de Saint-André fut un triomphe. Il fut accueillit par des réjouissances publiques. On eût dit qu'il apportait à cette terre une nouvelle vie. Tous étaient au comble du bonheur en se voyant accorder un prélat aussi distingué. Le roi se montra plus heureux encore que les autres ; il environna Eadmer de toutes sortes de marques de confiance et de vénération. Il le mit en possession des biens de l'évêché de Saint-André sans exiger qu'il reçût de lui l'investiture ni même qu'il lui fît hommage.

C'est ainsi que se passa le premier jour. Mais le second fut loin de ressembler au premier. Eadmer eut avec le roi un entretien particulier pour régler d'un commun accord ce qui avait rapport à son sacre. Il déclara nettement à Alexandre que s'il avait accepté l'épiscopat, c'était dans la pensée que son intention était qu'il fût sacré par l'archevêque de Cantorbéry, qu'il était venu en Ecosse avec cette espérance, et que sa résolution bien arrêtée était de ne recevoir l'onction épiscopale des mains d'aucun autre que de son propre archevêque et primat. En entendant cette déclaration, le roi se leva brusquement et se retira furieux. Il

(1) Voir le numéro précédent.

Digitized by Google

fit immédiatement appeler Guillaume, abbé de Saint-Edmond, qui avait déjà été quelque temps chargé d'administrer les biens de l'évêché de Saint-André, tout juste assez longtemps pour les gaspiller, et, en dépouillant Eadmer, il les remit de nouveau entre ses mains.

Les choses demeurèrent en cet état l'espace d'un mois. Ce temps suffit à l'abbé de Saint-Edmond par achever de dissiper ce qui restait des biens de l'évêché. Ce gaspillage indisposa les grands d'Ecosse, et, sur leurs remontrances, le roi fit venir Eadmer, et le supplia de se regarder, et cette fois définitivement, comme l'évêque de Saint-André et de se conduire en conséquence. Eadmer qui prévoyait de nouvelles difficultés et qui redoutait la charge épiscopale, lui opposa une vive résistance. Il finit cependant par se rendre. Au fond c'était le roi qui se rendait en se résignant, malgré ses répugnances, à ce que l'évêque de Saint-André fût sacré par l'archevêque de Cantorbéry. Eadmer fit ensuite son entrée dans la ville épiscopale. Le clergé et le peuple vinrent au-devant de lui. La reine avait voulu se mêler au cortège. La réception eut un grand éclat.

Ce ne devait encore être là qu'un triomphe d'un jour. Eadmer n'avait pas seulement contre lui les préjugés d'après lesquels l'évêque de Saint-André ne pouvait être sacré que par l'archevêque d'York. Ce qui lui nuisit le plus auprès d'un grand nombre, ce fut sa réputation de vertu, de régularité et de fermeté. On le sut bientôt capable de remettre la discipline en vigueur, de faire cesser les scandales, et de réformer les abus, et c'est ce qu'un certain nombre voulaient éviter à tout prix. Cachant leur amour du relâchement derrière leur attachement aux anciens usages et aux privilèges de leur Eglise, ils protestèrent qu'ils n'accepteraient jamais un évêque qui n'aurait pas été sacré par l'archevêque d'York. Comme de son côté Eadmer disait bien haut qu'il ne se consentirait jamais à se faire sacrer par un autre que l'archevêque de Cantorbéry, il se forma contre lui un parti puissant et redoutable. La licence sous toutes ses formes se donna libre carrière. Un grand nombre refusèrent d'écouter un évêque qui, disaient-ils, mépri-

Digitized by Google

sait les coutumes du pays, abaissait son Eglise, et cherchait à l'asservir à celle de Cantorbéry. Le bon Eadmer ne pouvait, en présence de tels obstacles, ni redevenir moine, ni devenir évêque.

Ce qui encouragea le plus ses adversaires et ce qui amena le roi d'Ecosse à se tourner de nouveau contre lui, c'est que le roi d'Angleterre épousa la cause de l'Eglise d'York. Il défendit à l'archevêque de Cantorbéry de sacrer l'évêque de Saint-André, et il écrivit jusqu'à trois reprises au roi Alexandre pour lui signifier de ne pas permettre qu'il fût sacré par un autre que l'archevêque d'York. Le roi d'Ecosse craignant de s'attirer la colère d'un aussi puissant monarque se refroidit peu à peu à l'égard d'Eadmer, et finit par le menacer de lui retirer absolument son amitié s'il ne consentait à être sacré par l'archevêque d'York. Eadmer forma alors le dessein de retourner à Cantorbéry afin de consulter l'archevêque sur le parti qu'il devait prendre en de telles conjonctures. *Il n'a rien à faire à Cantorbéry!* s'écria le roi quand il en fut informé. *Tous ses liens ont été brisés de ce côté. On me l'a envoyé libre de tout engagement et il ne doit plus rien avoir de commun avec Cantorbéry, même pour y demander conseil. — On ne m'amènera jamais,* protesta de son côté Eadmer en apprenant la manière dont le roi s'était exprimé sur son compte, *on ne m'amènera jamais à cesser de me considérer comme moine de Cantorbéry, quand même on me donnerait tout le royaume d'Ecosse!*

Les débats s'envenimèrent et le roi finit par dire aux seigneurs de sa cour avec un accent désespéré : « Décidément nous n'avons rien fait de bon en allant chercher un évêque à Cantorbéry ! »

Jusqu'à ce moment Alexandre, tout en différant de vues avec Eadmer, tout en le dépouillant de ses biens et en le vexant de mille manières, avait conservé pour lui un reste d'égards. Quand il vit que rien ne pouvait triompher de la résistance de ce moine anglais qui semblait être venu tout exprès pour le braver dans son royaume, il le prit en aversion. L'affaire en litige disparut à ses yeux, il ne vit plus que l'homme. D'adversaire il devint persécuteur.

Digitized by Google

Il est possible qu'au milieu de ces débats Eadmer ait montré trop de raideur dans la forme, qu'il n'aitpas assez pris la peine de dissimuler son vif et inaltérable attachement à sa chère église de Cantorbéry, qu'il ait donné une expression trop vive et trop franche à des sentiments qui blessaient le roi, qu'il ait manifesté de l'indépendance et de la fierté. Tout cela était dans son caractère. Mais il lui était impossible, au fond, de tenir une autre ligne de conduite. Il ne pouvait prendre sur lui de se laisser sacrer par l'archevêque d'York sans avoir obtenu le consentement de son propre archevêque. Agir de la sorte n'eût pas seulement été de sa part un manque de délicatesse et de convenance, mais une imprudence qui eût compromis sa réputation. Ne l'aurait-on pas accusé d'avoir cédé trop facilement et de s'être laissé éblouir par l'éclat de la crosse et de la mitre au point de renier son passé ? Il y allait de son honneur.

Non seulement il était interdit à Eadmer d'aller consulter son archevêque de vive voix, mais il est bien propable qu'il ne lui était pas davantage permis de lui demander son avis par lettre. Le roi était convaincu qu'il ne pouvait lui venir de Cantorbéry que des encouragements à la résistance. Au moins put-il écrire à un moine de Worcester avec lequel il s'était lié d'amitié à Cantorbéry, où il était venu autrefois prendre les leçons de Lanfranc. Ce moine, qui s'appelait Nicolas, était le disciple favori de Wulstan. Ses parents appartenaient à la plus haute noblesse d'Angleterre. Comme ils avaient une vénération profonde pour le saint évêque de Worcester, ils lui donnèrent leur enfant pour qu'il en fît le sien. Le saint le baptisa, puis, dès que son âge le permit, il l'eut continuellement à ses côtés. Il s'appliqua à faire de lui un moine et un savant. Ses leçons eussent suffi pour former le moine ; mais pour former le savant, il eut recours à Lanfranc. Il plaça le jeune Nicolas à Saint-Sauveur pendant quelque temps, afin que ses études fussent dirigées par le docte primat (1). Il acquit

(1) Vit. S. Wulstani auct. Will. Malm. cap. XVII.

Digitized by Google

à cette école et par les recherches auxquelles il se livra dans la suite une science extraordinaire.

Du fond de l'Ecosse la pensée d'Eadmer se reporta sur son savant ami, et il lui écrivit pour lui demander ce qu'il fallait penser de la suprématie d'York sur Saint-André.

Dom Nicolas savait sur l'histoire ecclésiastique d'Angleterre tout ce qu'on pouvait savoir. Eadmer avait déjà eu recours à son étonnante érudition dans une autre circonstance. Dans sa Vie de saint Dunstan, il avait eu à parler de la mère du martyr saint Edouard. Plusieurs historiens avaient écrit sans hésiter que le saint martyr avait eu pour mère une religieuse. Ce point sembla suspect à Eadmer, et il consulta le savant moine de Worcester. Dom Nicolas, dans une lettre qui nous a été conservée (1), lui fournit les documents nécessaires pour établir que les historiens dont il se défiait s'étaient en effet trompés. Il pouvait tout aussi bien le renseigner au sujet des droits qu'York réclamait sur Saint-André. Si les archives de l'Eglise de la Grande Bretagne s'étaient perdues, on les aurait apparemment retrouvées dans sa mémoire. Nous avons encore sa réponse à Eadmer (2).

Après des conseils au pieux évêque sur la manière dont il convient de se conduire avec les Ecossais : « J'en viens, dit Dom Nicolas, à la suprématie de l'Eglise d'York sur l'Ecosse au sujet de laquelle vous m'avez consulté. Cette suprématie, nulle autorité, nulle raison, nul fait qui l'établisse. L'Église d'York a souvent été évangélisée par celle d'Ecosse ; elle a même eu un grand nombre de ses archevêques sacrés par des évêques d'Ecosse. L'Ecosse au con-

(1) Epistola Nicolaï monachi Wigorniensis de matre S. Edwardi martyris.

Domino Eadmero suus Nicolaus. Ea quæ quæsisti jam demum etc. Cette lettre a été publiée récemment par M. Stubbs, d'après le ms. de Cambridge c. c. c., 371 du XIIe siècle, dans son volume : *Memorials of S. Dunstan*, p. 422.

(2) Cette lettre publiée par Warton dans son *Anglia sacra* a été reproduite par Migne dans sa Patrologie latine. T. 159, p. 809. Elle se trouve également dans le ms. c. c. c. 371. C'est d'après ce ms. que Warthon l'a éditée.

Digitized by Google

traire n'a jamais rien reçu de l'Eglise d'York, si ce n'est le sacre de l'évêque Turgot. » Puis il donne ses preuves. Au point de vue du fait voici sa conclusion : « Qu'un évêque d'Ecosse, avant Turgot, ait été sacré par un archevêque d'York, c'est ce dont l'histoire ne fait aucune mention. On n'en trouve pas même de traces dans les récits fabuleux. » Se plaçant ensuite au point de vue du droit, il démontre que cette prétendue suprématie n'irait à rien moins qu'à faire de l'archevêque d'York, non seulement un métropolitain, ce qu'il est réellement, mais un primat, ce qu'il ne fut jamais.

Si ce siége métropolitain en est venu à n'avoir plus de suffragants, au point qu'il a fallu, pour lui maintenir son titre et lui donner quelque réalité, lui en chercher en Ecosse, c'est qu'il les a *dévorés*. Jadis six évêchés dépendaient de l'archevêché d'York. Il les a absorbés. Rien d'étonnant qu'il soit demeuré seul(1).

« Ce sont là tous les renseignements que la brièveté forcée « d'une lettre me permet de vous donner. J'aurais bien « d'autres communications à vous faire, si je pouvais vous « entretenir de vive voix, et des communications bien « nécessaires. Au sujet de votre différend, voici mon con- « seil : Mettez fin à la discussion entre Cantorbéry et York « en allant, avec l'appui du roi d'Ecosse, vous faire sacrer « par le Souverain Pontife. Menez courageusement cette « affaire de votre église et ne permettez pas que sa liberté « et sa dignité soient amoindries sous votre épiscopat. Si « vous goûtez mon avis, prenez bien garde que le roi d'An- « gleterre ne soit pas instruit de votre projet. Faites aussi « en sorte qu'on n'en ait pas connaissance à York, de peur « qu'on n'y mette obstacle. »

(1) Suæ quidem negligentiæ ascribitur, imo et cupiditati, quod suffraganeorum recto numero caret, quippe cum regnum... Unde ipsa sola Ecclesia sex episcoporum parochias obtinens sibi vindicat, qui omnes certis Ecclesiis et cathedris discreti erant. Prima sedes Eboracæ ; secunda ultra amnem Usæ in Ecclesia Christi prope civitatem ; tertia apud Ripum ; quarta apud Bervelie ; quinta Haugulstadensis Ecclesia ; sexta Casa Candida. Has omnes Ecclesias et earum parochias ipsa devorans, et in suum corpus trajiciens, sola obtinet. *(Loc. cit.)*

Digitized by Google

Ce conseil arrivait trop tard. Nous ne savons si Eadmer le goûta et s'il eût osé le suivre sans avoir pris l'avis de son archevêque ; mais le roi d'Ecosse n'y eût pas prêté la main. La question du sacre n'existait plus pour lui. Ce qu'il voulait c'était un autre évêque de Saint-André.

Dans cette situation Eadmer n'avait qu'une chose à faire : renoncer à son évêché et retourner dans son monastère. Ce parti, qui d'ailleurs s'imposait, lui souriait assez. Encore ne pouvait-il le prendre sans conseil. Le conseil qu'il désirait avant tous les autres c'était celui de l'archevêque son père, et des moines ses frères. Il fit de nouvelles instances auprès du roi pour obtenir l'autorisation de retourner à Cantorbéry. La réponse fut la même. — Qu'il renonce à l'évêché de Saint-André et qu'il fasse ensuite ce qu'il voudra. Mais l'évêque de Saint-André ne doit rien avoir à démêler avec Cantorbéry. En recevant cette réponse Eadmer dépêcha d'autres messagers au roi. Il lui faisait observer qu'il avait été envoyé par son archevêque précisément pour s'informer si la demande faite de sa personne tendait à l'honneur de l'Eglise de Cantorbéry. Il lui devait donc une réponse. Cette observation n'eut d'autre effet que de porter à son paroxysme la colère du monarque. Eadmer compris que cette fois il fallait céder devant l'orage. Ne pouvant connaître les pensées et les intentions de son archevêque, il pria deux moines de Saint-Sauveur et l'évêque de Glascow de lui dire, après avoir sérieusement examiné la situation, ce qu'il leur semblait qu'il eût de mieux à faire. Ces trois conseillers, afin de se prononcer en toute connaissance de cause, allèrent trouver le roi. A leur retour, ils dirent à l'évêque élu : « Si vous désirez la paix, il faut la chercher « ailleurs. Tant que le roi Alexandre sera sur le trône, « vous n'avez aucune paix à espérer dans ce pays. Nous « avons sondé l'homme. Il veut être tout dans son royaume. « Il n'est pas d'humeur à supporter qu'on lui résiste et « qu'on puisse faire quoi que ce soit sans lui. Il est exaspéré « contre vous sans savoir pourquoi. Il ne se réconciliera « jamais avec vous, quand même il aurait les meilleures « raisons pour le faire. Vous avez donc à choisir entre ces

Digitized by Google

« deux partis : ou bien tout abandonner, ou bien vous « assujetir aux usages des Ecossais, et mener, pour la « perte de votre âme, une vie pleine d'opprobre. Si vous « préférez vous éloigner, il faut que vous commenciez par « rendre au roi l'anneau que vous avez reçu de sa main et « le bâton pastoral que vous avez pris sur l'autel. Autre- « ment, à moins que vous ne sachiez voler, vous ne sortirez « pas de ses Etats. »

Il s'engagea alors une longue discussion entre Eadmer et ses conseillers. L'évêque élu y mit fin par ces paroles :

« Je ne fais aucune difficulté de rendre au roi mon « anneau. Cet anneau que j'ai reçu d'une main laïque n'est « le symbole d'aucun pouvoir. Le roi ne m'a conféré aucun « pouvoir en me le remettant. Quant au bâton pastoral, « c'est autre chose. Je l'ai pris sur l'autel en présence de « deux évêques. Je le replacerai où je l'ai pris, et le laisserai « à la disposition de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je con- « sens à renoncer entièrement à mon évêché, mais parce « qu'on me fait violence, et à cette condition que je ne le « revendiquerai pas, du temps du roi Alexandre, à moins « que l'archevêque de Cantorbéry, la communauté de Saint- « Sauveur et le roi d'Angleterre ne me donnent un conseil « contraire. »

Ce qu'Eadmer venait de dire il se hâta de l'exécuter, et il reprit le chemin de l'Angleterre. C'est de lui-même que nous tenons ces détails. Il nous a raconté ce qui s'était passé autour de lui; quant à ce qui se passa en lui, il n'a jugé à propos de nous le faire connaître. Mais nous le devinons bien. Il avait appris à bonne école à supporter noblement, et avec le courage que donne la foi, les épreuves et les persécutions. Quant à la dignité épiscopale, nul doute qu'il ne l'envisageât telle qu'elle est en réalité, c'est-à-dire comme un fardeau redoutable dont on doit s'estimer heureux de se pouvoir décharger.

Digitized by Google

IV

L'archevêque Radulfe et les moines de Saint-Sauveur reçurent à bras ouverts le vaillant champion des droits de l'Eglise de Cantorbéry, qui avait préféré l'honneur de sa mère au premier siège épiscopal de l'Ecosse. L'évêque redevenu moine ne songea plus qu'à passer le reste de sa vie dans cette douce solitude du cloître, en partageant son temps entre la prière, l'étude, la composition de beaux et utiles ouvrages, et la conversation, aux heures de délassement, avec des frères qu'il aimait et dont il était aimé.

A cette époque (1), sa conscience lui fit un devoir d'intervenir dans une affaire qui n'était pas sans importance et qui, à raison de la popularité du saint qui en était l'objet, dut faire du bruit en Angleterre. Les moines de Glastonbury s'étaient mis dans l'esprit qu'ils possédaient les restes de l'illustre archevêque de Cantorbéry, saint Dunstan. Quelques-uns de leurs jeunes savants, probablement trompés par de faux indices, des textes mal compris, et poussés, dit Eadmer, par le désir de faire parler d'eux, soutenaient que les moines de Glocester avaient autrefois enlevé secrètement le corps de saint Dunstan de la cathédrale de Cantorbéry, avaient mis à sa place le corps d'un de leurs abbés, et avaient apporté les restes du saint à Glocester, où ils se trouvaient encore. Il était facile de prouver qu'il n'y avait là qu'une fable ridicule (2). Eadmer, qui avait assisté en 1071 à la translation des reliques du saint, dont l'identité avait

(1) En parlant de la translation des reliques de saint Dunstan Eadmer dit qu'elle avait eu lieu cinquante ans auparavant; or, cette translation, très probablement et selon toute apparence, s'était faite en 1071 ou 1072.

(2) La lettre d'Eadmer pour réfuter cette invention a été publiée par Warthon, dans l'*Anglia sacra*, par Migne, et récemment par M. Stubbs dans ses *Memorials of saint Dunstan*. Elle se trouve dans le ms. C. C. C. 371 et aussi dans le ms. Lambeth 159 (L), fol. 31.

Digitized by Google

été constatée et reconnue, et qui avait depuis cette époque écrit sa vie avec le plus grand soin, pouvait mieux que personne mettre à nu ce qu'il y avait d'invraisemblable et d'absurde dans cette grossière invention. Il le fit avec verve et causticité. Sa lettre est un chef-d'œuvre de fine raillerie en même temps que de logique et, n'eût-ce été qu'à ce point de vue, elle méritait de passer à la postérité. « Vous auriez dû, dit-il aux bons moines de Glastonbury, aller chercher de l'aide de l'autre côté de la mer. Il y a là des hommes qui sont rompus à tout et habiles en toutes sortes d'inventions : en y mettant le prix, ils vous auraient fabriqué, en fait de contes, quelque chose de vraisemblable (1). »

Toute la lettre est sur ce ton. On voudrait croire qu'après l'avoir lue, les moines à Glastonbury se hâtèrent d'enlever la croix qu'ils avaient placée sur la tombe où, selon leurs dires, reposait la dépouille mortelle de saint Dunstan. Mais il n'en fut rien (2).

Pour se former une idée de ce que cette affaire, qui tournait manifestement au scandale, avait de gravité, de ce que les prétentions des moines de Glastonbury offraient de spécieux, de ce qu'il y mettaient d'obstination ; pour bien comprendre combien l'intervention d'Eadmer était nécessaire et combien son rôle était difficile, ce n'est pas assez de lire sa lettre, il faudrait étudier, comme nous l'avons fait nous-même, les documents anciens qui nous ont été conservés (3).

(1) Quare non consuluistis aliquem hominem transmarinum ; qui in multis conversati, multis imbuti, multa confingere sciunt, ut vel pretio ageretis, quasi ipsi saltem vobis aliquid verisimile mendacium de tantâ re componerent. — *Epist. ad Glast. Migne CLIX. 803.*

(2) En 1508, comme les moines de Glastonbury affirmaient de nouveau avec éclat qu'ils possédaient les reliques de saint Dunstan, au moins en grande partie, le dernier archevêque catholique de Cantorbéry, Guillaume Warham, se vit obligé de leur adresser des représentations à ce sujet. L'abbé lui fit une réponse passablement impertinente. Leurs lettres ont été publiées par Stubbs dans ses *Memorials of saint Dunstan*, p. 430 et suiv.

(3) Johannis confratris et monachi Glastoniensis Chronica, etc. Edition Hearne, 1726. T. I, pages 144, 147, 180.

Adami de Domerham Historiæ de rebus Glastoniensibus. Edition

Digitized by Google

Cependant le grand chantre de Saint-Sauveur — car Eadmer, il est temps de le dire, avait été, nous ne savons à quelle époque, promu à cette dignité, une des premières de l'Ordre monastique — reçut la visite d'un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs désireux d'entretenir l'ancien compagnon et confident du grand archevêque que tous vénéraient comme un saint. Ils étaient aussi attirés par le désir d'apprendre de sa propre bouche comment il avait été amené à renoncer à son évêché. Leur curiosité était d'autant plus naturelle et plus légitime que les explications émanées du roi d'Ecosse et mises en circulation par ses messagers, n'étaient vraiment pas acceptables. Il était impossible de n'y pas reconnaître du premier coup un désaccord manifeste avec la réputation et le caractère bien connus d'Eadmer (1).

En entendant Eadmer raconter comment il avait été canoniquement élu, mis en possession des biens de l'évêché de Saint-André, puis injustement dépouillé et forcé par la persécution de renoncer à cet évêché, chacun lui disait que sa renonciation faite sous le coup de la violence n'avait pas été libre, et que par conséquent elle devait être considérée comme non avenue. Il était encore évêque de Saint-André, et personne ne pouvait être nommé à cet évêché de son vivant ; il avait encore la charge de cette Eglise, et le devoir de prendre tous les moyens en son pouvoir de faire cesser son veuvage, dût-il pour cela se faire sacrer par l'archevêque d'York. Il fallait savoir se plier aux circonstances et céder de ses droits à propos ; il ferait sagement d'entrer

Hearne, 1727. Tome I, pages 35 et 36. Tome II, page 336 et suivante.
Mabillon. Acta S. Ord. S. Ben. in sæcul. V, p. 713.
Will. Malmesb. De antiquitate Glastoniensis ecclesiæ.
Il n'est pas étonnant que Guillaume de Malmesbury ait admis et propagé cette fable ; il en a admis et propagé bien d'autres.

(1) On peut lire dans l'*Historia novorum* (Lib. V), la lettre que le roi d'Ecosse fit porter à l'archevêque de Cantorbéry pour lui exposer, à sa manière, les motifs du retour d'Eadmer. Il est tout à fait probable que les messagers ne se bornèrent pas à donner ces explications à l'archevêque de Cantorbéry, mais qu'ils s'efforcèrent d'incliner l'opinion, en Angleterre, en faveur de leur maître.

Digitized by Google

dans ces dispositions et de les faire connaître au roi d'Ecosse ; il y était même obligé en conscience.

Comme tous, sans s'être entendu, lui tenaient le même langage et lui donnaient les mêmes conseils, Eadmer finit par les croire, ou du moins sa conscience s'alarma. Il consulta ceux qu'il devait consulter, s'entendit avec ceux avec lesquels il devait s'entendre, et, d'après leur avis, il écrivit au roi d'Ecosse.

Après lui avoir rappelé son élection et la disposition dans laquelle il se trouve d'y donner suite, il lui dit :

« Ce n'est pas que je tienne fort à être évêque dans votre royaume. Mais j'aimerais mieux voir l'honneur de votre pays accru que diminué. Que Votre Béatitude le sache bien, tous ceux qui apprennent comment j'ai été élu, accueilli, mis en possession de l'évêché, substitué à l'évêque précédent, sont unanimes à dire que je n'ai pas eu de justes motifs pour renoncer à l'épiscopat, et qu'un autre ne peut être mis à ma place sans que la loi de Dieu soit violée. L'autorité du roi ne suffit pas pour qu'un époux quitte son épouse, et une épouse son époux. Vous direz peut-être : *mais vous l'avez quittée*. C'est vrai, mais permettez-moi de vous le dire, c'était en cédant à la violence, à une violence à laquelle je ne pouvais résister..... Si vous rejetez ma proposition, je ne puis rien de plus. J'abandonne à Dieu la cause de son Eglise. Qu'il avise lui-même, qu'il dispose, qu'il rende à chacun selon ses mérites dans cette affaire. Pour moi, je crois avoir délivré mon âme. Je vous ai exposé ma cause, comme je le devais, prêt à suivre en toute chose la volonté de Dieu. J'ajouterai cependant encore un mot, de peur que vous ne pensiez que je veux déroger en quoi que ce soit à la liberté ou à la dignité du royaume d'Ecosse. Rassurez-vous sur ce point. Vous demandez de moi une chose à laquelle je n'ai point voulu consentir alors. C'est que je ne connaissais pas, à cette époque, les intentions du roi d'Angleterre et de l'archevêque de Cantorbéry comme je les ai connues depuis. Si vous persistez dans votre manière de voir au sujet de mon sacre, je ne vous contredirai plus. Il ne viendra plus de ce côté aucuns dissentiments de nature

Digitized by Google

à m'éloigner du service de Dieu et du vôtre. Je ferai ce que vous voudrez pourvu que vous me laissiez jouir d'ailleurs des droits qui appartiennent à l'évêque de Saint-André et que votre bienveillance me permette de gouverner mon diocèse. Je vous aurais fait ces propositions depuis longtemps déjà, si le bruit n'eût couru que vous deviez venir en Angleterre. J'ai différé dans l'espoir que je pourrais avoir un entretien avec vous. J'eusse préféré oser dire ces choses de vive voix plutôt que de vous les écrire..... Je prie Votre Excellence de daigner faire connaître par lettre à son fidèle serviteur ce qu'elle pense de ces propositions. »

Le même courier qui portait cette lettre au roi Alexandre était chargé de lui en remettre une aussi de la part de l'archevêque de Cantorbéry. L'archevêque exhortait vivement le roi à ne pas laisser plus longtemps l'Eglise de Saint-André sans pasteur. « Nous vous engageons, lui disait-il, à rappeler à son siège, par un effet de votre bonne volonté, le pasteur que vous avez élu canoniquement, et que nous vous avons envoyé suivant toutes les règles. Comme aucune faute n'a été commise ni par vous, ni par lui, qui puisse mettre obstacle à ce rappel, nous ne comprenons pas, d'après l'autorité des Pères, comment, de son vivant, l'Eglise de Saint-André pourrait avoir un autre évêque. L'épouse de Dieu ne peut, sans devenir adultère, contracter union avec un autre époux, du vivant du sien..... Nous vous prions de nous informer par une lettre de votre part de vos dispositions à ce sujet. »

C'est en 1122, un an et demi après qu'Eadmer fut revenu d'Ecosse, que ces lettres furent adressées au roi Alexandre.

V

Le récit d'Eadmer s'arrête là. Il ne nous fait connaître ni la réponse du roi d'Ecosse, ni les résultats de sa démarche, ni les suites de l'affaire de son élection à l'évêché de Saint-André. Dans son *Historia novorum*, après la lettre

Digitized by Google

de l'archevêque de Cantorbéry, on ne trouve plus que cette phrase, la dernière que sa main ait tracée pour écrire l'histoire de son temps :

« En cette même année, qui fut la onze cent vingt-deuxième de l'Incarnation, Radulfe, archevêque de Cantorbéry, dans la neuvième année à partir de la translation du siège de Rochester à celui de Cantorbéry, mourut dans sa ville métropolitaine, le XIII des calendes de novembre, entouré du glorieux bataillon des moines qui formaient sa famille religieuse, et, trois jours après, il fut enterré avec honneur dans sa cathédrale. »

Mais ce qu'Eadmer ne dit point, d'autres historiens nous l'apprennent. En 1122, c'est-à-dire dans l'année même où il reçut les deux lettres qu'on vient de lire, le roi Alexandre nomma un autre évêque de Saint-André (1). Fut-ce là toute sa réponse aux représentations et aux concessions d'Eadmer? Peut-être. Dans tous les cas, le bon moine, quoique bien éloigné de désirer les honneurs, dut être navré de cette éclatante et audacieuse violation de

(1) Robert fut nommé à l'évêché de Saint-André par le roi Alexandre, et fut sacré par Turstin, archevêque d'York, en 1124. Ce fait et cette date sont entièrement certains. Seulement des chroniqueurs dont la chronologie n'est pas toujours exacte, comme Syméon de Durham par exemple, placent son élection en 1124, tandis qu'elle eut réellement lieu en 1122. Ce qui a induit ces chroniqueurs en erreur en produisant quelque confusion dans leur esprit, c'est que le sacre de Robert fut, de l'avis de tous, longtemps différé. *Sed ejus ordinatio multo est tempore dilata propter subjectionem debitam quam ab illo secundum consuetudinem exigebat Turstinus Eboracensis archiepiscopus. (Sym. Dunelm. Hist. regum, 210.)* Syméon était un moine de Durham; l'évêque de Durham était suffragant d'York; lui et ses moines faisaient cause commune avec York. Il ne faut pas l'oublier

Il est probable que le différend au sujet de la professien d'obéissance ne fut pas la seule cause du retard du sacre de Robert. Car, d'après le continuateur de Florent, il était regardé comme un intrus, et cette opinion, s'il faut en croire l'historien, persista même après son sacre. *Turstanus Eboracensis archiepiscopus Robertum quem Alexander, rex Scotiæ, ecclesiæ sancti Andreæ intruserat, petente David fratre ac successore Alexandri, in episcopum, Eboraci, consecravit.* (Contin. ad Florent. Edit. 1601, p. 674.)

Voici la note de *Gams* dans son *Series episcoporum eccl. cath.* (p. 236) : *ann. 1122 Robertus : stetit electus per biennium.*

Digitized by Google

ses droits et d'une intrusion qui achevait de rendre sa position fausse, et apportait un obstacle invincible à son désir de remédier aux maux de son Eglise. Son silence sur les suites d'une affaire qui l'intéressait si vivement et qui appartient à l'histoire de l'Eglise, est une preuve qu'après ce coup il vécut peu de temps, et que ses derniers jours furent mauvais et troublés.

Il y a visiblement là une interruption soudaine de son œuvre qu'on essayerait en vain d'expliquer autrement. Que l'auteur ne se soit senti ni le courage ni les forces nécessaires pour entreprendre l'histoire d'un nouveau pontificat, on peut l'admettre. Mais ne pouvait-il pas, sans pousser son œuvre historique plus loin, nous dire en quelques mots l'accueil fait à sa lettre et à celle de son archevêque, la tournure que prit son affaire, et, s'il eût vécu assez longtemps pour la connaître, quelle en fut l'issue?

Détail peu important en apparence, mais en réalité très significatif, ce livre de l'*Historia novorum* qui a, comme tous les autres, son *Incipit*, c'est-à-dire la formule consacrée pour l'ouvrir, n'a pas d'*explicit*, c'est-à-dire la formule ordinaire qui indique qu'un livre est terminé. Dans ses livres de l'*Historia novorum*, c'est le seul où cet *explicit* manque, et il manque dans tous les manuscrits. Eadmer, qui n'eut pas le temps d'achever ce sixième livre, n'écrivit pas cette formule, et les copistes, voulant laisser voir que ce sixième livre, beaucoup plus court que les autres, et qui n'a que quelques pages (1), était inachevé, ne l'écrivirent pas non plus.

Incontestablement il y a dans cette lacune un signe triste.

Il est probable que le chagrin, sinon la maladie, en s'ajoutant à la vieillesse, fit tomber subitement la plume de la main d'Eadmer. Outre la douleur de se voir retenu

(1) Ce livre sixième n'a pas même trois pages dans l'édition Gerberon. Dans l'édition nouvelle de l'*Historia novorum*, publiée en 1884 par M. Rule, il se trouve, comme nous le ferons remarquer en parlant des œuvres d'Eadmer, certains passages que n'a point le manuscrit édité par Selden et reproduit par Gerberon; mais ces passages sont peu considérables.

Digitized by Google

par la persécution loin de son Eglise, bien plus, de voir cette Eglise donnée à un autre, outre la perte du pieux archevêque qui avait été pour lui un père et qui, sans égaler Lanfranc et saint Anselme, avait cependant déployé des qualités d'esprit et de cœur, une science et une vertu dignes d'un primat d'Angleterre, une autre bien rude épreuve vint attrister ses derniers jours. Radulfe mourut le 20 octobre 1122, et dès le 2 février de l'année suivante, un parti, dirigé par des vues étroites et hostiles aux moines, réussissait à faire monter sur le siège primatial un homme médiocre et, ce qui dut fendre l'âme d'Eadmer, un homme qui n'appartenait pas à l'ordre monastique.

Jamais, depuis le moine saint Augustin, le siège de Cantorbéry n'avait été occupé par un archevêque qui ne fût pas moine lui-même (1). En même temps qu'il était primat d'Angleterre, cet archevêque était de droit et de fait abbé du monastère de Saint-Sauveur. Cet attentat aux traditions cinq fois séculaires de l'Eglise d'Angleterre avait une portée d'autant plus grande, qu'il était depuis longtemps prémédité.

Depuis la conquête il s'était formé parmi les évêques, sortis pour la plupart des rangs du clergé séculier, un parti puissant contre les moines. Sous Guillaume le Conquérant, il avait fallu toute l'énergie et la haute influence de Lanfranc pour empêcher l'ordre monastique de perdre toutes les positions importantes qu'il occupait en Angleterre. Les ennemis des moines n'ayant pu réussir dans leur dessein, ils essayèrent de leur enlever au moins le siège de Cantorbéry. Ils demandèrent l'abolition de la coutume ayant force de loi d'après laquelle ce siège n'était jamais donné

(1) C'était du moins l'opinion universellement reçue à cette époque. Stigand ne doit pas être compté, puisqu'il ne fut jamais archevêque légitime. D'ailleurs il ne fit que passer sur le siége de Cantorbéry, et fut bientôt canoniquement déposé. Nous nous bornons ici à constater l'opinion générale, parce que cela suffit à notre but. Ceux qui voudraient la discuter trouveraient des indications précieuses dans les notes de Selden sur le cinquième livre de l'*Historia novorum*. Mais ils ne devraient s'en tenir ni à ces notes ni à ces indications.

Digitized by Google

qu'à un moine. Mais Lanfranc sut tenir tête à l'orage. Il mit de son côté Guillaume le Conquérant et le souverain pontife Alexandre II, son ancien élève du Bec, et la cause des moines fut gagnée.

Ce n'était pas sous saint Anselme que les ennemis des moines pouvaient songer à revenir à la charge. Mais quand il fut question de lui donner un successeur, ils mirent tout en œuvre pour obtenir qu'il fût choisi dans les rangs du clergé séculier. Ce fut en vain. Quand, dans l'assemblée tenue à Windsor pour arrêter définitivement cette élection, ils firent connaître leurs intentions à ce sujet, les partisans des moines, qui se trouvaient non seulement parmi les abbés, mais parmi les barons présents à cette assemblée, représentèrent avec force qu'un tel choix serait contraire à la coutume suivie depuis cinq siècles, et qu'aucun archevêque de Cantorbéry, à l'exception de l'intrus Stigand, n'avait été choisi dans le clergé séculier (1). La lutte fut vive, mais l'avantage resta aux moines. La seule consolation laissée aux évêques fut de choisir parmi les deux candidats mis en avant celui dont, à raison de sa douceur bien connue et de la modération de son caractère, ils crurent avoir le moins à craindre (2).

(1) Animus tamen episcoporum et quorumdam magnatum in aliud vergebat, præoptantium videlicet aut quemlibet episcopum de ordine clericali, ant clericum aliquem de capella regis in opus illud ascisci. Verum ubi eis objectum est *nullum a beato Augustino, nisi de monachicho ordine, unquam pontificatui Cantuariensi* præsedisse, uno duntaxat excepto, qui et ob hanc præsumptionem, et alia quædam perverse ab eo commissa depositus per Romanum pontificem fuit, et ea re tam antiquam et authenticam consuetudinem, cum nulla ratio vel necessitas exigeret, subverti non oportere, desistere cœpto, *quod plurimo conatu perficere laborabant*, compulsi sunt. — *Eadm. Hist. nov. Lib. I.*

(2) Tunc ergo cum ex clericali ordine aliquem vellent, reclamatum est; nullum unquam clericum archiepiscopum Cantuariæ fuisse præter unum Stigandium, qui et proterve ingressus, et digne expulsus fuerit. Non esse necesse consuetudinem tantæ antiquitatis infatuari, præsertim cum contra fidem esse non posset probari. Hoc dejecti consilio, habentesque suspectum rigorem Farisii hæc contulere. Si Longobardus ille fuerit archiepiscopus, rursus lites, rursus dissidia; nulli nostrum parcet... Sed hæc palam non dicenda; dicatur quod nullius vulneret conscientiam. Satis superque alienæ gentis homines fuisse archiepiscopos... — *Will. Malm. De gestis pontif. Angl. Lib. I.*

Digitized by Google

Du reste leur choix fut excellent. Radulfe, évêque de Rochester, et ancien abbé de Séez en Normandie, était, au témoignage d'un historien contemporain, « un de ces hommes sur la vertu desquels l'envie n'a aucune prise, ne le cédant à personne en fait de vertus monastiques, profondément versé dans les belles lettres, et n'ayant point d'égal sous le rapport de l'affabilité (1) ».

Après sa mort les intrigues contre les moines recommencèrent, et cette fois avec un plein succès. Les évêques se donnèrent pour primat le prieur des chanoines de Chiche, nommé Guillaume de Corbeuil, sur la valeur duquel les historiens et les chroniqueurs sont partagés, mais qui paraît, en somme, avoir été un homme d'un assez mince mérite (2).

C'était un rude coup porté à l'Ordre monastique en Angleterre et au siège de Cantorbéry, les deux choses qu'après l'Eglise de Dieu, ou plutôt avec elle, Eadmer aimait le plus

(1) Solum esse cujus religionem nec livor carpere possit quod sit indiscreta... religione impar nulli, peritiâ litterarum magnificè pollens, affabilitate certe facile omnium primus. — *Willelmi Malm. De gest. pont. Angl. Lib. I.*

(2) Post ejus (Radulfi) obitum, mense quarto, id est secundo nonas Februarii, factus est conventus episcoporum, abbatum ac procerum ex præcepto regis apud Glocestriam pro substituendo pontifice in locum defuncti. Jussu quoque regis quidam ex monachis Cantuariensibus venerunt illuc, patrem sibi electuri, sive suscepturi. Verum dum sui ordinis personam juxta morem a tempore beati Augustini ecclesiæ Cantuariensi servatum monachi expeterent, et episcopos omnes eo quod clerici erant in hoc sibi penitus infestos haberent, regis pedibus prostrati petierunt, lacrymosâ voce, ne insuetæ professionis hominem contra morem antiquum sibi sineret præponi, cum tot in Angliâ monachos haberet et abbates. Ad hoc episcopi conturbati nullâ ratione præbere potuerunt assensum. Petierunt inducias monachi, ut super hunc conventum Cantuariensem et episcopum Roffensem, qui ibidem non erat propter suam quam habebat infirmitatem, consulerent. Repulsi sunt etiam ab hac petitione. Dixerunt enim episcopi eos ab ecclesia perpetuo eliminandos utpote transgressores et contemptores. « Rex, inquiunt episcopi, dominus est, nec vestrum est in aliquo suæ contradicere voluntati. » Cum igitur monachi monachum et episcopi clericum peterent, vir tandem eximiæ religionis et prudentiæ, Willelmus prior et canonicus sanctæ Osithæ de Chic, electus est. — Gervasii Cant. actus pontif. Edit. Stubbs. T. II, p. 380.

Then they (the bishops) chose a clerk, who was named William of

Digitized by Google

au monde. Le bon moine dut y être d'autant plus sensible, que ce grand et illustre siège de Cantorbéry venait de recevoir une grande diminution de puissance et d'éclat par le refus d'obéissance de l'archevêque d'York. Ce qui faisait de ce refus persistant de l'archevêque d'York un véritable échec pour le siège de Cantorbéry, c'est qu'il était autorisé par le souverain pontife. Et pour comble d'humiliation pour les moines, un prêtre séculier venait de s'asseoir sur le siège primatial de Saint-Augustin. On trouve des traces de la douleur d'Eadmer dans une lettre qu'il adresse aux moines de Worcester peu de temps après l'élection de Guillaume de Corbeuil. Ces pauvres moines étaient bien à plaindre. Worcester, hélas! n'avait plus pour évêque l'austère saint Wulstan. Il était mort en 1095 et dès l'année suivante Guillaume le Roux lui avait donné pour successeur un certain chanoine de Bayeux, nommé Samson, qui était loin de lui ressembler (1).

Une gloutonnerie qui atteignait un degré à peine vrai-

Corbeil; he was canon of a monastery called Chiche (St Osyth.). And they brought him before the king... Almost the monks, and earls, and thanes who were there opposing him. — *The english saxon Chronicle. Edit. Thorpe 1861, T. II, p. 218.*

Verum rex (Henricus) decepit eos (episcopos), simplicitate Willelmi archiepiscopi. — *Henr. Hungt. Hist. Angl. Libr. VII, n° 4. — Chron. Rog. de Noveden. Pars prior. Edit. Stubbs. T. I. p. 185.*

Willelmus cujus laudes dici nequeunt quia non sunt. — *Hungt. Epist. De contemptu mundi.*

(1) Wulstano successit Samson non exiliter litteris educatus, nimiâ dapsilitate urgens stomachum, adeo ut isto ævo dicatur unicus gurges escarum. Qui nihil unquam quod esset veneri propositum ineptum dimitteret, modo gulæ lacunam explere conditiore duntaxat incitamento posset. Apponebatur in patina quadrantis scrofæ, et XXIIII pullorum gallinatiorum capax, ut, cum se ex medio insulsisset, reliquum quod esset in disco mitteret, vel daret assidenti sine improperio... Obiit pinguedine, ut creditur, interceptus, cum et moli corporis seniles anni accederent. Non adeo pulchre ut episcopum deceret, qui nec inunctus fuerit. — *De gest. Pont. Angl. Lib. IV.*

Ces détails ne se trouvent que dans la première rédaction qui nous a été conservée par plusieurs manuscrits. Mais l'auteur les a fait disparaître dans une rédaction postérieure, pour ne pas blesser des personnages encore vivants. On peut consulter sur ces détails et sur ces manuscrits l'édition du *Gesta Pontificum* par M. Hamilton.

Digitized by Google

semblable faisait de lui le Gargantua de son temps. C'est en 1096 que Samson succéda à l'austère saint Wulstan, lequel était un moine; il mourut en 1112 victime de son excessif embonpoint, sans même recevoir les derniers sacrements. En 1115 les moines de Worcester élurent à sa place Tiulfe, qui était lui aussi chanoine de Bayeux, et dont le roi avait fait son chapelain. Tiulfe était digne de succéder à Samson. Sans être un aussi grand mangeur que lui, il avait son obésité. En somme il ne le valait pas. Il ne signala son épiscopat par aucune œuvre utile. Toute sa préoccupation fut d'exploiter son Eglise à son profit. Elle avait de beaux ornements; au lieu d'y en ajouter d'autres, comme eût fait un bon évêque, il en usa sans discrétion et sans soins, et les laissa dans le plus mauvais état. Il en vint même à gruger ses moines et à les dépouiller peu à peu de tout ce qu'ils avaient de précieux ou même simplement d'utile. Un des chevaux du monastère était-il à sa convenance, un meuble quelconque lui paraissait-il commode, il s'en emparait aussitôt sans plus de façons. Un incendie ayant détruit en partie sa cathédrale, il obligea les moines à la relever à leurs frais. Inutile de dire que ces procédés déplaisaient aux moines. Ils voulurent résister. L'évêque en expulsa quelques-uns, et il s'apprêtait à destituer le prieur. Mais Dieu l'arrêta. Au jour fixé pour l'exécution de son dessein, il fut saisi d'un mal subit, et il mourut ce jour-là même. Quand il se vit frappé à mort, il prit son anneau et sa crosse, et les jeta de désespoir en s'écriant qu'il les avait achetés et qu'il n'était qu'un misérable simoniaque (1). Cette affreuse mort

(1) Ejus (Samsonis) successionem Tiulfus regis capellanus implevit, parùm et ipse laudabilium monimentorum relinquens. Ventris obesitate antecessori suo par, cæterum dapsilitate impar. Nihil ornamentorum augens; quæ ab aliis collata fuerant, paulatim vellicans et imminuens. Sunt autem quidam qui adhuc sensu integro et valetudine prospera naturæ suæ malignitatem caute palliant, sed in confinio mortis positi, hebetiore jam ratione, in omne scelus erumpunt. Ita hic, qui videbatur moderatior, monachos blande appellare, priorem eis unum ex suis, excellentis litteraturæ virum, arbitratu suo instituere. Pòst, ipsum ita excogitare ut nullus ei equus, nulla suppellex

Digitized by Google

arriva en 1123. Il était grandement à désirer que l'Eglise de Worcester eût enfin un évêque capable de lui faire oublier ces lamentables exemples. Le plus sûr était d'aller le chercher dans le cloître. Mais les moines de Worcester, de qui dépendait en grande partie cette élection, le comprendraient-ils? Il était à craindre qu'on n'égarât leurs suffrages en faisant miroiter à leurs yeux les avantages de posséder un évêque qui jouirait des faveurs de la cour.

Une circonstance heureuse facilitait l'action d'Eadmer auprès des moines de Worcester. Ils avaient pour prieur ce savant Dom Nicolas, son ancien condisciple et ami, dont nous avons déjà parlé. Eadmer crut devoir écrire au prieur et à ses moines pour les mettre en garde contre des influences, peut-être même contre des manœuvres de lui connues, qui pourraient, en les divisant, les empêcher une fois encore de se choisir un bon évêque. Il leur fait plusieurs recommandations, et en particulier celle de choisir cet évêque parmi les moines. « Considérez, leur dit-il (1),

remaneret, quam non prece vel vi extorqueret. Fabricam ecclesiæ, quæ incensa erat, illi imponere quam semper episcopi ex suo soliti erant resarcire. Postremò eo usque processit, ut, uno et altero ex monachis expulsis, ipsum priorem degradare meditaretur. Sed præoccupavit audaciam viri ultio Dei. Ipso enim die quo illud intenderat facere, etc.—Will. Malm. *Gesta pontific.*, édition Hamilton, lib. IV, p. 290. Ces passages, cités en note par M. Hamilton, représentent la première rédaction du *Gesta pontificum*. Si l'auteur les a écartés d'une rédaction postérieure, ce n'est pas qu'ils fussent contraires à la vérité. Des raisons de prudence lui commandaient cette omission.

(1) Cogitate in quantam invidiam quorumdam malignorum hominum ordo monachicus hoc tempore venit,et quantum nitantur eum saltem ab episcopatibus extirpare. Cavete igitur, propter animas vestras, ne primi sitis qui extirpemini. Si consilia quibus hactenus usi estis, pacem pepererunt inter vos et terras vestras, ex quibus victum, vestitum et omnia necessaria habere debetis, in manibus vestris diligentissime cultas retinuerunt, et ornamenta ecclesiæ in quibus Deo servitis sacratissimâ curâ ne quoquam distraherentur conservaverunt, o domini mei, illa tenete, nec ab illis gratiâ cujusvis amici velitis discedere. Quod si horum contraria inter vos operata sunt, propter omnipotentem Deum nullius amor vos in eis detineat, nullius blanda promissio ullâ ratione seducat, ut in eis permaneatis. Servite Deo, et necessaria ministrabit vobis. — *Eadm. Epist. ad monachos Wigornienses.*

Digitized by Google

quelle envie l'ordre monastique excite de notre temps parmi des hommes méchants, et quels efforts ils font pour écarter du moins les moines de l'épiscopat. Dans l'intérêt de vos âmes, prenez donc bien garde d'être expulsés les premiers. Si les conseils que vous avez suivis jusqu'ici ont fait régner la paix parmi vous, s'ils ont eu pour résultat de maintenir dans un excellent état de culture les terres qui vous fournissent le vivre, le vêtement et toutes les autres choses nécessaires, et de conserver à votre Eglise avec un soin sacré les ornements du culte en veillant à ce qu'ils ne fussent pas emportés de côtés et d'autres, oh ! alors, mes révérends Pères, continuez à les suivre, et ne vous en laissez écarter par la considération d'aucune amitié. Mais si la docilité à ces conseils avait eu des résultats contraires, au nom du Dieu tout-puissant, que nulle affection ne vous retienne dans la ligne de conduite qu'ils vous ont tracée, que nulle promesse flatteuse, de quelque part qu'elle vienne, ne vous séduise en aucune manière, au point de vous amener à suivre de semblables avis. Servez Dieu, et il vous procurera tout ce qui vous est nécessaire. »

Ce langage est aussi clair qu'il pouvait l'être. Les promesses faites à ces bons moines, après la mort de Samson, pour les amener à se choisir pour évêque, au lieu d'un moine mort au monde, sans relations et sans crédit auprès des grands, un chapelain du roi qui obtiendrait pour son Eglise et pour eux toutes sortes de faveurs et les comblerait de ses largesses, la crédulité avec laquelle ces promesses avaient été accueillies par le plus grand nombre d'entre eux, tandis qu'elles n'avaient fait aucune impression sur les autres, les dilapidations de l'évêque que la foi en ces promesses avait fait élire, le recours, au moins probable et fort à craindre, aux mêmes manœuvres pour arriver de nouveau au même but, tout cela est délicatement mais nettement indiqué. C'est là une de ces allusions transparentes qui valent une exposition de faits.

Quoique cette démarche ne lui eût été inspirée que par son amour de l'Eglise et de l'ordre monastique, le bon moine craint d'être sorti de son rôle. « J'ai fait preuve de sottise,

Digitized by Google

dit-il en terminant sa lettre, j'ai fait preuve de sottise en donnant des conseils à des hommes qui valent mieux que moi, et qui sont assurément plus sages que moi sous tous les rapports. Mais c'est véritablement mon affection pour vous qui en est la cause. Adieu donc, priez pour moi et pardonnez-moi cette faute. Que le Dieu tout-puissant vous dirige, vous et vos actes, selon son bon plaisir. » Le prieur et les moines de Worcester écrivirent à l'archevêque Guillaume, le priant de s'employer auprès du roi pour qu'il n'exerçât sur eux aucune pression, et qu'il leur laissât toute la liberté à laquelle ils avaient droit dans l'élection de leur évêque (1). Mais l'intervention de l'archevêque, s'il intervint, n'eut point l'effet qu'Eadmer désirait. L'évêché de Worcester alla de nouveau à un membre du clergé séculier. Seulement cette fois ce ne fut pas un chapelain du roi qui l'obtint : ce fut un chapelain de la reine (2). Mais il ne fut élu qu'en 1125, et en 1125 Eadmer avait passé à une vie meilleure (1). Il ne vit pas cette élection qui, sans être mauvaise, était cependant une nouvelle victoire remportée par les ennemis des moines. Dieu lui épargna cette douleur : il lui en avait envoyé tant d'autres !

Dieu ne le traita point comme il avait traité son cher Père Anselme. La vie du saint, après avoir été, du moins pendant son épiscopat, une longue suite d'épreuves, fut con-

(1) Cette lettre se trouve dans le ms. du British Museum *Cotton, Claud. A. I* immédiatement avant celle d'Eadmer.

(2) La nomination de Samson en 1906 avait été l'œuvre de Guillaume le Roux. Celle de Tiulfe eut lieu en 1115, sous le pontificat de Radulfe. Si la simonie entacha son élection, comme l'indique la manière dont Guillaume de Malmesbury raconte sa mort, ce fut bien entendu à l'insu du primat et dans ce sens qu'il avait acheté à prix d'argent la protection et les suffrages du roi Henry Beauclerc. Du reste il ne reçut pas de lui l'investiture, et il ne fut même pas élu par lui, mais par les moines et le clergé de Worcester qui eurent seulement le tort de croire trop facilement au bien qu'on leur disait de lui, et de céder à des sollicitations qui pouvaient diminuer leur liberté, mais qui ne la leur enlevaient pas. C'est peut-être ce qui arriva de nouveau à l'occasion de l'élection de Simon, chapelain de la reine, successeur de Samson, en 1125. Seulement rien n'autorise à croire qu'il ait été simoniaque. Il paraît même avoir été un bon évêque.

Digitized by Google

solée dans ses dernières années par le triomphe de la cause pour laquelle il avait si vaillamment combattu. Eadmer, après une vie de travaux sans doute, mais consolée par la présence et l'amitié d'un saint, puis par celle d'un autre archevêque de grand mérite, termina ses jours en proie aux plus profondes tristesses que puisse éprouver une grande âme. Dieu lui accorda du moins une consolation à laquelle les moines attachèrent de tout temps le plus haut prix : celle de mourir au milieu de ses frères. Ses restes furent déposés parmi les leurs, près de cette antique cathédrale de Cantorbéry qui gardait les dépouilles mortelles de son bien-aimé Père. Après s'être attaché à ses pas pendant sa vie, il convenait qu'il lui fût uni jusque dans le sommeil de la tombe. Il lui demeure surtout uni dans l'histoire. Le nom d'Eadmer ne se sépare pas de celui d'Anselme. L'un est la lumière, l'autre le miroir limpide et pure qui le reflète. L'un est le modèle, l'autre la copie. Car Eadmer ne se borna pas à faire revivre le saint dans des pages immortelles ; il s'attacha à reproduire la sainteté de sa vie dans la sienne, et il y réussit dans une large mesure. Ce fut précisément là le secret de l'affection si vive que lui voua le grand archevêque de Cantorbéry. Une complaisance inconsciente l'inclinait vers ce miroir si pur dans lequel il retrouvait son image affaiblie mais belle encore, comme on voit dans le cristal d'une onde limpide ses traits à demi effacés, mais ressemblants.

P. RAGEY, mariste.

(1) Il est facile de voir, parce qui vient d'être raconté, pourquoi les auteurs s'accordent presque tous pour placer la mort d'Eadmer en 1124, quoique les historiens et chroniqueurs contemporains ne nous en fassent pas connaître la date. Outre qu'aucun d'eux ne parle d'Eadmer après cette année 1124, ce fut l'année où Turstin, archevêque d'York, sacra Robert, évêque de Saint-André en Ecosse. Comme Turstin était un prélat pieux, il est difficile de croire qu'il eût consenti à sacrer un évêque de Saint-André du vivant d'Eadmer. D'autre part Eadmer vivait encore en 1123 après la mort de Tiulfe, évêque de Worcester : il est donc bien rationnel de placer cette mort en 1124. Il est probable qu'elle arriva le 13 janvier, jour où l'on en célébra longtemps l'anniversaire au monastère de Saint-Sauveur.

Digitized by Google

UN GRAND MARIN OUBLIÉ

PHILIPPE DES GOUTTES

Un fait trop peu remarqué, c'est que, pendant plusieurs siècles, la marine des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem fut l'école de la nôtre, une sorte de pépinière où nos rois trouvèrent pour leurs escadres, chaque fois qu'ils en eurent besoin, des organisateurs très entendus et des amiraux consommés. Nos provinces maritimes, plus encore que les autres, envoyaient à Malte les cadets de leur noblesse, pleins de juvénile ardeur, prêts à toutes les audaces, à toutes les témérités, mais parfaitement ignorants en ce qui touchait le métier qu'ils allaient faire : Malte rendait à la France, pour commander ses galères et ses vaisseaux à voiles, des officiers rompus à la discipline et aux exercices militaires, mûris par l'âge et l'expérience, toujours vaillants mais sachant joindre, quand il le fallait, la prudence au courage. A se comporter en vraie fille aînée de l'Eglise notre patrie eut souvent gloire et profit.

Prégent de Bidoux, Tourville, Suffren, pour ne citer que les plus illustres, firent leurs premières armes sur les navires de la religion. Mais ce fut principalement quand le cardinal de Richelieu voulut créer très rapidement une puissante marine, d'abord pour aider les troupes de Louis XIII à soumettre les huguenots révoltés, puis pour

Digitized by Google

vaincre les flottes de l'Espagne, ce fut alors que Malte nous rendit d'inappréciables services. Les chefs d'escadre et les meilleurs capitaines qui, pendant le fameux siège de la Rochelle, conseillèrent et secondèrent le duc de Guise, chef suprême mais inexpérimenté de la flotte royale, appartenaient presque tous à l'indomptable quoique peu nombreuse marine si redoutée des musulmans.

Alors commandeur dans l'ordre de Malte et capitaine de vaisseau dans la marine de Louis XIII, plus tard grand prieur d'Auvergne et chef d'escadre de Provence, enfin lieutenant général des armées navales du roi de France, Philippe Des Gouttes, inconnu de notre génération, fut incontestablement le plus remarquable ou plutôt — nous croyons pouvoir l'écrire — le plus *grand* de ces vaillants marins.

Au sujet de sa famille, de sa naissance, de ses services avant qu'il eût atteint la maturité de l'âge, nos recherches ont été vaines. Voici le seul détail que nous connaissons : vers 1619, élu général des galères de Malte pour deux années seulement — les règles de l'ordre ne permettaient pas qu'un même personnage les commandât plus longtemps — Des Gouttes illustra son passage dans ces hautes fonctions en conquérant sur les infidèles le château-fort de Tomese, en Arcadie ; 400 soldats turcs y furent faits prisonniers (1).

C'est en 1627 que nous rencontrons pour la première fois son nom dans les annales de notre marine de guerre. A cette époque quel âge peut-il avoir? Probablement 45 ans au moins. Il est en Hollande, chargé par Richelieu de conduire de ce pays en France huit navires construits ou achetés pour aider à la répression des huguenots soulevés. Mais peut-être cette mission ne s'accomplira-t-elle pas sans difficulté ni péril, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante du cardinal, datée du 6 septembre 1627 : « Monsieur, je vous dépêche exprès ce courrier pour vous donner avis que 15 ou 20 vaisseaux anglais vous attendent au nord de Calais. On

(1) E. Matthieu de Goussancourt, *martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, etc...

Digitized by Google

croit qu'ils sont là pour vous combattre à l'entrée de la Manche. Vous savez les ordres que je vous ai envoyés de prendre la voie la plus sûre et passer par le nord de l'Ecosse... Voilà tout ce que je puis vous dire, *remettant le tout à votre prudence et expérience en telles affaires* (1). »

Il paraît que Des Gouttes ne trompa point la confiance du grand ministre de Louis XIII, car, au printemps de l'année suivante, nous le retrouvons commandant une escadre légère dans l'armée navale du duc de Guise, occupée à bloquer la Rochelle. Cette escadre avait pour mission principale de protéger, contre les brûlots des assiégés, les vaisseaux du roi et la fameuse digue construite par l'ordre du cardinal (2).

*
* *

De 1629 à 1635 nous perdons de nouveau les traces de Philippe Des Gouttes. Fut-il au nombre des marins expérimentés qui, de même que le commandeur de la Porte et le chef d'escadre de Mantin, aidèrent Richelieu à poser, dans de sages règlements, les premiers jalons de cet établissement naval auquel plus tard le grand Colbert sut donner tant de splendeur? Alla-t-il au contraire, pendant les années de paix maritime qui suivirent en France la capitulation de la Rochelle, remettre sa vaillante épée au service de l'ordre de Malte, toujours en guerre contre les infidèles? C'est encore là, pour nous, une page blanche dans l'histoire de sa vie. Heureusement qu'à partir de l'année 1635 il nous sera possible de le suivre presque pas à pas dans sa glorieuse carrière.

Mais avant de montrer Philippe Des Gouttes exerçant de fait le commandement de nos flottes à côté des hauts personnages qui en recueillaient tous les honneurs, essayons

(1) Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 583.
(2) Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 65.

Digitized by Google

de prouver par des documents irréfutables qu'il fut peut-être le plus écouté des conseillers de Richelieu en ce qui concernait les affaires navales du royaume. Un privilège des hautes et vastes intelligences est celui de savoir utiliser de la manière la plus profitable tous les dévouements, toutes les capacités : ainsi en usa le grand cardinal avec l'éminent marin dont il avait deviné et déjà mis à l'épreuve les facultés vraiment supérieures.

Tout d'abord, qu'il s'agisse d'acheter, de faire construire ou de mettre au rebut des vaisseaux, c'est Des Gouttes qui décide des choix à faire, des plans à dresser ou des ordres à donner. Nous l'avons vu chargé, en 1627, d'aller chercher 8 navires en Hollande ; en 1635 il retourne dans le même pays, avec mission d'acheter ou de faire construire tels bâtiments qu'il jugera convenable pour le service du roi de France (1). Et, cinq ans plus tard, Richelieu écrivait à l'archevêque d'Escoubleau de Sourdis : « Après avoir examiné le port, la vieillesse et la bonté de chaque vaisseau, *avec M. Des Gouttes,* j'ai pris la résolution de vendre ceux qui ne peuvent plus servir à la guerre, ou les destiner à faire des brûlots (2). »

Consulté dans tous les cas importants au sujet du matériel de notre flotte, l'habile et perspicace commandeur n'est pas moins écouté quand il faut trancher une question de règlement, d'avancement ou de préséance concernant son personnel. La lettre suivante du grand cardinal, en date du 17 mai 1642, suffit à le prouver : « Je crois qu'il vaut mieux laisser les choses comme elles sont, M. de Forbin donnant des ordres jusqu'à ce que le marquis de Brézé soit arrivé, où, *par l'avis du bonhomme Des Gouttes,* tous les rangs des prétendants aux charges se pourront vider plus aisément (3). »

(1) On lit dans une lettre de Richelieu, écrite vers le mois d'août 1638 : « ... Nous avons besoin de 3 ou 4 petits vaisseaux comme dragons, pataches, ou les deux petits *que le sieur Desgouttes fit faire en Hollande.* » — E. Sue, *Correspondance de H. d'Escoubleau de Sourdis*, t. II, p. 51.

(2) E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 349.

(3) Avenel, *Lettres, etc..., du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 919. —

Digitized by Google

Une année auparavant s'était présentée une affaire de nature encore plus délicate : il s'agissait de régler avec nos alliés les Hollandais un point de cette question si controversée des saluts en mer, qui déjà excitait à un haut degré les susceptibilités internationales. Après avoir écrit, dans une dépêche datée du 30 mai 1641, que les honneurs dus à l'amiral de France lui paraissaient suffisamment définis par certain article du traité d'alliance, Richelieu ajoutait : « Cependant, *le bonhomme Des Gouttes entendant la mer beaucoup mieux que nous*, M. de la Thuillerie peut sonder la proposition dextrement, etc. (1). » Ainsi, même dans une question comme celle-ci, plus diplomatique encore que maritime, l'opinion du commandeur, aux yeux du grand ministre, faisait autorité.

Mais — est-il besoin de le dire ? — c'est surtout en ce qui regarde les affaires purement navales que la confiance de Richelieu dans les lumières de son conseiller est entière, presque absolue. Donnons-en quelques preuves. Au commencement de l'année 1640, les Hollandais avaient communiqué à notre gouvernement des instructions nautiques propres à guider les escadres françaises dans la Manche et dans la mer du Nord. Cette prétention de nos alliés, de mieux connaître que nous-mêmes des parages si voisins de nos côtes, froisse l'orgueil national de Richelieu : « Je serais bien aise », écrit-il à l'archevêque de Bordeaux, « que *M. Des Gouttes* et quelques autres marins fissent des notes sur le mémoire envoyé de Hollande, *afin de faire voir que nous savons les côtes plus exactement que leurs marins* (2) ». Et vers la fin de l'année, au sujet de la répartition de nos forces navales et d'une expédition projetée contre les pirates du nord de l'Afrique, le cardinal mande

Le très expérimenté Jean de Forbin, commandeur de l'ordre de Malte, était alors lieutenant général des galères du roi de France, dont il exerçait en réalité le commandement sous l'autorité nominale d'un neveu de Richelieu, le jeune marquis Armand de Brézé, qui en était le général titulaire, mais qui se trouvait alors à la tête de l'une de nos flottes à voiles. (Note de l'auteur.)

(1) Avenel, *Lettres, etc., du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 800.

(2) Avenel, *Lettres, etc., du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 674.

Digitized by Google

au même personnage : « *M. Des Gouttes* estime qu'il est bon que les 12 vaisseaux qui doivent repasser en Ponant aient avec eux 3 ou 4 brûlots choisis entre tous ceux que vous avez de là. Quant au voyage de Barbarie, *le dit sieur Des Gouttes, qui est* PÈRE DE LA MER, dit qu'il n'est plus temps d'y songer pour cette année (1). »

Remarquez cette expression originale et si fortement significative en même temps, PÈRE DE LA MER !.... N'en dit-elle pas plus long que tous les commentaires au sujet de la haute estime qu'éprouve Richelieu pour les talents nautiques de celui dont si fréquemment il invoque le témoignage ou demande les avis? Du reste, jusqu'à la mort du grand ministre, sa confiance dans le zèle, l'habileté et l'expérience de l'éminent marin ne fait que s'accroître : désormais, c'est presque toujours d'après les notes écrites ou l'opinion verbale de Des Gouttes que Richelieu rédige ses ordres aux chefs de nos flottes. Les instructions données par lui, en 1641, à son neveu Armand de Brézé, renferment des traces veritablement touchantes de cette collaboration si précieuse pour notre marine : « Si le marquis de Brézé hiverne en Provence », lit-on dans ce mémoire, « *le commandeur Des Gouttes* estime qu'il doit choisir douze des meilleurs vaisseaux, et en renvoyer à Brest huit des vingt qu'il a maintenant..... *Le commandeur Des Gouttes*, n'allant point au voyage, donnera ordre à la Rochelle de préparer d'autres vivres qu'on enverra (à la flotte) par des flûtes, *ce que Des Gouttes fera d'autant plus soigneusement que, s'il n'est en personne à la dite flotte, il y sera de cœur et d'affection* (2). » Ne voilà-t-il pas fidèlement exprimée, sans aucune ambiguïté possible, la pensée même de l'excellent et vaillant homme de mer, pensée que le tout-puissant ministre transmet à son jeune parent, qu'il affectionne, comme un encouragement suprême à bien faire, comme un souhait ardent de bon succès?

(1) E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 351.
(2) Avenel, *Lettres, etc., du cardinal de Richelieu*, t. VII (supplément), p. 862.

Digitized by Google

On lit encore dans les mêmes instructions : « *Le dit commandeur a fait ouverture d'un dessein de plus longue haleine*, dont le sieur marquis de Brézé considérera les mémoires qui lui sont donnés, pour en conférer sur les lieux avec les confédérés (les Hollandais et les Portugais, alliés de la France)..... » Et en marge, à propos de certains renseignements touchant une opération conseillée contre la flotte ennemie, on voit écrits ces mots : « M. Des Gouttes l'a dit. » *M. Des Gouttes l'a dit*, donc l'opinion exprimée dans le texte n'est même pas à discuter, donc on peut agir presque aveuglément d'après les indications données ! De la part d'un homme tel que Richelieu une simple annotation de ce genre n'équivaut-elle pas au témoignage le plus éclatant de parfaite estime et d'absolue confiance ?

Nous n'avons pas hésité, dans cette première partie de notre étude, à emprunter de nombreux extraits à la correspondance du grand cardinal : ils étaient nécessaires pour justifier, et faire partager à nos lecteurs, la haute opinion que nous avons conçue d'un marin injustement oublié par l'histoire. Après leur avoir montré dans Des Gouttes le conseiller naval de Richelieu, l'inspirateur des plans de campagne tracés aux flottes de Louis XIII, nous allons tâcher de suivre l'intrépide et habile commandeur à l'œuvre comme homme d'action, comme chef — non en titre, mais de fait — des escadres dont il avait lui-même préparé et conduit l'armement.

***

Le 6 juin 1635 Louis XIII déclara la guerre au roi d'Espagne. Cette année-là, on ne put armer dans nos ports de l'Océan qu'une quinzaine de vaisseaux ronds. Le commandement de cette force navale nous offre un premier exemple des dispositions, parfois étranges, qui réglaient alors sur la mer les questions d'autorité et de préséance : les chefs d'escadre Théodore de Mantin et Philippe Des

Digitized by Google

Gouttes (1) devaient l'exercer alternativement, chacun pendant trois mois, l'un remplissant les fonctions de vice-amiral, c'est-à-dire de commandant en second, tandis que l'autre serait amiral, c'est-à-dire chef suprême des navires placés sous leurs ordres (2). Or, Des Gouttes était plus jeune de grade que de Mantin : ne faut-il pas voir dans ce singulier partage de l'autorité entre lui et son collègue une marque de la haute faveur dont il jouissait déjà auprès de Richelieu ? Quoi qu'il en soit, si pendant l'été de 1635 l'escadre de Mantin et de Des Gouttes ne put empêcher les Dunkerquois, alors sous le joug de l'Espagne, de nous enlever un certain nombre de bâtiments marchands, elle protégea efficacement notre commerce et notre littoral du golfe de Gascogne et de la Manche contre toute injure plus grave de la part de nos ennemis.

En 1636, une flotte beaucoup plus considérable fut réunie à Belle-Ile : elle devait se rendre dans la Méditerranée pour aider à la reprise des îles de Lérins récemment tombées au pouvoir des Espagnols. Aujourd'hui l'officier général qui commande une force navale en est toujours le chef réel et le chef unique : c'est à peine s'il subit quelquefois l'influence occulte de tel ou tel subordonné en fonction auprès de sa personne. Souvent, au dix-septième siècle, il n'en était pas de même. Voici de ce fait un témoignage bien frappant. Le chef titulaire de la flotte à voiles armée dans nos ports, en 1636, fut le comte d'Harcourt, brave officier, absolument étranger à la profession maritime ; on plaça auprès de lui, en qualité de *Chef des conseils du Roi en l'armée navale*, l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis, qui, bien que connaissant nos ports et notre organisation maritime, n'avait peut-être

(1) M. A. Jal, — *Abraham du Quesne et la marine de son temps*, t. I, p. 66, — dit que Philippe Des Gouttes ne fut fait chef d'escadre qu'en 1640 ; mais nous avons lieu de croire, d'après la correspondance même du cardinal, qu'en cela le savant historiographe de notre marine commet une erreur.

(2) Avenel, *Lettres, etc., du cardinal de Richelieu*. — Instructions en date du 30 avril 1635.

Digitized by Google

encore jamais mis le pied sur un grand navire de guerre; enfin à ces deux personnages on adjoignit Des Gouttes comme capitaine du vaisseau amiral et conseiller technique, ayant mission « de commander la flotte en l'absence du général ou de celui auquel le Roi avait donné pouvoir (1). »

Ainsi, dans cette sorte de triumvirat mis à la tête de la première grande flotte militaire de la monarchie des Bourbons, d'Harcourt, suivant l'expression de Richelieu lui-même dans une de ses dépêches à Louis XIII, d'Harcourt *ne peut servir que de son nom*, Sourdis apporte sa connaissance plus étendue que profonde des affaires générales de la politique, de la guerre et de la marine, Des Gouttes, sa science complète des détails, son coup d'œil sûr et sa parfaite expérience de marin. En fait, ce vaillant soldat de la milice chrétienne sera, pendant dix années consécutives, « l'âme véritable de nos armées navales (2). »

Grâce au zèle, à la vigilance et à l'habileté du commandeur, la flotte française arriva heureusement en Provence, malgré toutes les difficultés qu'on eut à vaincre par suite de l'inexpérience et de l'indiscipline des capitaines dans une marine qui était au début de sa formation. Le manque de certaines ressources, et plus encore la mésintelligence entre les chefs de nos vaisseaux et nos généraux de terre, retardèrent l'attaque des îles de Lérins jusqu'au 24 mars 1637. Conseillés par Des Gouttes, d'Harcourt et Sourdis déployèrent alors autant de vigueur que d'habileté.

Dans un coup de main les officiers du plus haut grade prêchent volontiers d'exemple afin d'entraîner soldats et matelots. Donc, le 28 mars, après que les batteries de l'île Sainte-Marguerite eurent été réduites au silence par le feu de nos vaisseaux, « le commandeur Des Gouttes oublia la nécessité que le Roi avait de son service sur la mer pour mettre pied à terre avec les enfants perdus (3). » Du reste, le siège des redoutables ouvrages élevés par les Espagnols

(1) E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 26.
(2) A. Jal, *Abraham du Quesne*, etc., t. I, p. 63.
(3) E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 325.

Digitized by Google

sur l'île de Sainte-Marguerite fut long. Mais quand ils eurent été pris, le 13 mai, Des Gouttes trouva l'occasion de se distinguer de nouveau : « il conduisit le navire amiral et plusieurs autres vaisseaux jusqu'à la portée de mousquet des défenses de l'île Saint-Honorat, lesquels vaisseaux rendirent bientôt inutiles les canons ennemis (1). »

Ce ne fut là d'ailleurs, comme la suite de notre récit va le montrer, qu'une première et très faible partie des exploits accomplis pendant cette guerre par l'intrépide et habile commandeur : ne nous y arrêtons pas plus longtemps.

*
* *

En 1638, l'archevêque de Bordeaux prit, sur la rade de Saint-Martin-de-Ré, le commandement d'une flotte de 64 voiles destinée à seconder les opérations du siège de Fontarabie. La partie de beaucoup la plus solide et la mieux organisée de cette flotte fut amenée de Toulon par Des Gouttes, qui en avait conduit l'armement, fait constaté par un témoin oculaire très compétent, le P. Fournier, de l'ordre des jésuites, alors aumônier sur l'un de nos bâtiments. « Le 12 juin », écrit ce savant prêtre, « arriva l'escadre du Levant composée de 27 vaisseaux, dont 18 étaient galions beaux à merveille et les autres étaient navires légers ou brûlots, tous si bien équipés qu'ils n'avaient besoin que d'eau douce pour remettre à la voile. Le commandeur Des Gouttes en était amiral (2). »

Dès qu'il eut ainsi joint l'autre partie de la flotte, ce vaillant chef d'escadre reprit auprès de Sourdis les fonctions d'une importance si grande, sous leur modeste apparence, de capitaine du vaisseau amiral. Bientôt après, le gros de l'armée navale mit sous voiles pour se rendre sur la côte d'Espagne, où ses chefs établirent le blocus de Fontarabie.

(1) Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 274.
(2) Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 277.

Digitized by Google

Informé qu'une escadre ennemie a jeté l'ancre dans le port voisin de Guetaria, l'archevêque, brûlant de l'y attaquer, se dirige vers ce point le 17 août, avec une partie de ses forces. Le calme ne tarde pas à l'arrêter : calme plus dangereux que la tempête, car une houle très forte pousse très rapidement nos vaisseaux vers le littoral espagnol, qui est tout proche. Le navire amiral, de 1.000 tonneaux, dérive plus vite que les autres, dont les dimensions sont moindres. Bientôt il se trouve acculé à cette côte de fer ; les pilotes se déclarent à bout d'expérience et de savoir. C'est alors que Des Gouttes, prenant seul la responsabilité de la manœuvre, rassure tout le monde par son sang-froid. Quel est le marin qui ne se représente aisément le bon et habile commandeur sur la dunette de son vaisseau, *tourmentant* ses voiles afin de mettre à profit le moindre souffle de la brise, calculant les changements qui se produiront, suivant l'heure de la marée, dans la direction et la force des courants, observant avec une secrète angoisse, par des relèvements de caps, de montagnes ou de villages, le chemin que gagne ou que perd son bâtiment ? Son expérience, son coup d'œil, son calme inaltérable triomphent enfin des éléments : le vaisseau amiral est sauvé. « Mais il avait été en tel hasard », nous apprend la relation officielle de ces événements, « que tous les pilotes désespéraient de son salut, *si le commandeur Des Gouttes, par son soin ordinaire, n'eût fait en sorte de regagner la rade du Figuier* (1). » Même constatation dans le récit du Père Fournier : « Les pilotes désespéraient presque de sauver l'amiral. *On croit que l'expérience et l'industrie du sieur Des Gouttes le sauva*, après que M. de Bordeaux se fut embarqué sur le vaisseau *la Vierge*, à cause qu'étant plus petit il se soutenait mieux (2). » Voilà, dans la carrière d'un marin, l'une de ces pacifiques victoires qui en valent bien de plus retentissantes (3) !

(1) E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 41.

(2) Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 278.

(3) On a écrit souvent qu'au dix-septième siècle c'étaient encore les pilotes qui, en réalité, conduisaient nos bâtiments de guerre. Ainsi, sans doute, se passaient les choses sur les vaisseaux comman-

Digitized by Google

L'escadre de l'archevêque atteignit enfin Guetaria : elle comptait 21 vaisseaux et 6 brûlots. Mais, là encore, deux mortelles journées de calme plat obligèrent nos marins à différer leur attaque. Les choses traînèrent ainsi jusqu'au matin du 22 août. C'était un dimanche. Laissons un moment la plume au P. Fournier : « Voilà que le Ciel, favorisant les desseins de M. de Bordeaux, change de face tout à coup ; un frais agréable vient de la mer, quelques ondes blanchissent au loin, la houle croît et fait rouler avec majesté nos vaisseaux, le vent promet une victoire certaine ; on conclut unanimement à l'attaque, chacun se rend à son bord, la joie remplit le cœur de nos Français (1)... » Tous se jettent alors à genoux pour remercier et pour implorer en même temps la Providence ; car, comme Courbet et Du Petit-Thouars, comme quelques-uns de nos chefs par bonheur encore vivants, ces preux ont pour devise : *Dieu et Patrie !*

Cette courte prière finie, vaisseaux et brûlots s'avancèrent intrépidement. Ils attaquèrent corps à corps pour ainsi dire, dans la rade très étroite de Guetaria, sous le feu de plusieurs forts et de nombreux soldats, 17 bâtiments de guerre espagnols qui devinrent la proie des flammes, sans qu'aucun de nos vaisseaux succombât. Ce fut une superbe et complète victoire. Le rapport de l'archevêque va nous dire quelle part prépondérante y eurent les talents et l'expérience de son conseiller. « *La principale gloire de cette action* », écrivit Sourdis, « *est due à la bonne conduite du commandeur Des Gouttes,* lequel a su si bien ménager l'ordre du combat, les mouillages et l'avantage du vent, qu'ils ont causé le gain du combat (2). » Et voici que le P. Four-

dés par des amiraux ou des capitaines de cour ; mais on peut être certain — nous venons d'en fournir une preuve — que les Des Gouttes, les Paul, les Du Quesne, les Tourville, etc..., ne laissaient à personne le soin, surtout dans les circonstances graves, de donner la route et de prescrire les manœuvres à faire.

(1) Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 279. — Ce court tableau n'est-il pas empreint de beaucoup d'élégance, tout aussi bien que de la plus mâle vigueur ? (Note de l'auteur.)

(2) E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 44.

Digitized by Google

nier nous apporte son précieux témoignage presque dans les mêmes termes : « Le commandeur Des Gouttes sauva l'amiral, disposa très bien l'ordre des attaques avec les mouillages, et prit parfaitement bien l'avantage du vent (1). » Aucun doute n'est donc possible : à cette époque si glorieuse pour notre marine, ce fut Des Gouttes qui sur les champs de bataille dirigea en fait l'action de nos vaisseaux, comme dans le cabinet même de Richelieu ou dans sa correspondance avec le grand ministre il traçait les plans de campagne de nos flottes.

En 1639 Sourdis remit sous voiles avec ses bâtiments, Des Gouttes remplissant toujours auprès de lui les fonctions de conseiller naval, de capitaine de pavillon et, en bonne partie également, celles qui incombent aujourd'hui à un chef d'état-major général. Il n'y eut pas cette année-là de combat sur mer, mais des soldats débarqués de nos vaisseaux et soutenus par leur feu, enlevèrent de vive force la place de Laredo, ainsi que l'ouvrage de Santona situé dans son voisinage. Sous la protection de ce dernier fort étaient mouillés deux vaisseaux auxquels les Espagnols mirent le feu avant de se rendre. On voulut les sauver, mais c'était une opération très délicate : Des Gouttes s'en chargea et, surmontant mille difficultés, réussit à préserver de l'incendie et à conduire au large le plus grand des deux vaisseaux. « *Le commandeur Des Gouttes* », lisons-nous dans la relation officielle de cette brillante affaire, « quoiqu'il fût réservé avec une partie des capitaines de la marine pour tenir l'armée navale en état de recevoir les ennemis s'ils arrivaient, *ne put néanmoins s'empêcher de mettre pied à terre presque aussitôt que les enfants perdus,* d'où l'archevêque de Bordeaux le renvoya pour avoir soin de l'armée et de faire avancer les troupes qui n'étaient pas encore toutes débarquées ; *mais son soin, qui est sans bornes,* ne le put empêcher d'aller à bord de cet amiral pris (le plus grand des deux vaisseaux espagnols) pour y mettre l'ordre ; le voyant sur le coup de la pleine mer et

(1) Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 280.

Digitized by Google

craignant que le jusant, qui commençait, ne l'empêchât de sortir, il le fit mettre à la voile si heureusement que, *servant de pilote et de tout*, il sortit ce vaisseau jusque sous le navire amiral (1)... » Le P. Fournier n'est pas moins affirmatif : « Le grand vaisseau », écrit-il, « qui portait le pavillon d'Espagne fut sauvé par la diligence du sieur de Casenac, capitaine d'un des vaisseaux du roi, qui monta des premiers le bord et enleva le dit pavillon, *et par le soin du commandeur Des Gouttes qui, s'y étant rendu, le fit mettre à la voile* (2). »

*
* *

En 1640, Richelieu donna le commandement de notre flotte du Ponant, composée de 21 bâtiments de guerre et de 9 brûlots, à son neveu Armand de Brézé, général des galères, qui n'avait encore que 21 ans et nulle connaissance sérieuse de la profession maritime. A quelle habile, prudente et vieille expérience allait incomber la tâche si délicate de guider la vive intelligence comme de modérer la juvénile ardeur de cet adolescent, d'un trait de plume subitement fait amiral ? Ce fut à la sage et paternelle direction du *bonhomme Des Gouttes* que le cardinal voulut confier le soin de former au rude et difficile métier de la mer un neveu qui, du reste, allait se montrer tout à fait digne de son affection et de ses faveurs. L'excellent commandeur monta donc sur le vaisseau de Brézé pour y remplir de nouveau les importantes et glorieuses fonctions dont il s'était si brillamment acquitté auprès du comte d'Harcourt et de l'archevêque de Bordeaux.

Aucun doute n'est possible au sujet de ce fait, qui ressort de la correspondance même de Richelieu. M. Jal le confirme en écrivant que de Brézé, à la tête de sa belle es-

(1) E. Sue, *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 124.
(2) Le P. Fournier, *Hydrographie*, p. 281.

Digitized by Google

cadre, eut « pour *précepteur*, auxiliaire et capitaine de son pavillon ce bon commandeur Des Gouttes que le cardinal appelait *Père de la mer* » (1). Plus loin, il en fournit incidemment une preuve en reproduisant une lettre de l'illustre Du Quesne, datée du 24 avril 1662, lettre dans laquelle nous lisons ceci : « Je peux vous dire encore là-dessus que, tant que M. le cardinal de Richelieu a vécu, *il n'a jamais voulu donner la commission de capitaine du navire amiral qu'à M. le grand prieur Des Gouttes*, qui était encore lieutenant général de l'armée, » — (c'est-à-dire commandant en l'absence de l'amiral) — « *tant cette charge est de grande importance* (2). »

Malheureusement, si la correspondance de l'archevêque de Bordeaux nous a permis de connaître en détail les belles actions de Philippe Des Gouttes tant qu'il servit aux côtés de ce prélat, nous n'avons point sous les yeux les lettres de Brézé pour nous guider dans la suite de notre récit ; en outre, à partir de l'année 1639, la chronique du P. Fournier est muette au sujet du vaillant commandeur. Seul M. Jal nous fournira quelques précieuses indications relativement à ses exploits pendant les premières et brillantes campagnes du neveu de Richelieu.

Donc en 1640, au début de l'été, notre armée navale du Ponant prit la mer sous la conduite de Brézé et de *Des Gouttes*. Le 21 juillet elle rencontra, non loin de Cadix, une flotte espagnole de 36 voiles, dont faisaient partie 14 gros galions fortement armés. Ce fut une poursuite plutôt qu'une bataille : grâce à d'habiles manœuvres, sans aucun doute conçues et dirigées par Des Gouttes, on détruit 5 navires ennemis, et la victoire eût été plus complète si tous nos capitaines eussent ponctuellement exécuté les ordres inspirés à leur jeune amiral par son excellent mentor.

L'année suivante notre flotte de l'Océan, toujours sous les ordres de Brézé, ne livra aucun combat : elle fut malheureusement retenue devant Lisbonne par les vives instances

(1) A. Jal, *Abraham Du Quesne, etc.*, t. I. p. 105.
(2) A. Jal, *Abraham Du Quesne, etc.*, t. I, p. 126.

Digitized by Google

de notre allié, le roi de Portugal, pendant que, dans la Méditerranée, nos vaisseaux commandés par Sourdis étaient contraints de plier sous l'écrasante supériorité numérique des forces espagnoles. Des Gouttes — la correspondance de Richelieu nous en a déjà fourni la preuve (1) — n'accompagnait pas, cette fois, le marquis de Brézé. Son absence fut-elle une des causes qui mirent de l'hésitation dans la conduite du jeune amiral français et l'empêchèrent de franchir le détroit de Gibraltar en temps utile, comme il eût pu le faire, afin de porter secours à l'archevêque de Bordeaux ? Il est permis de le penser.

Mais, en 1642, Des Gouttes accompagna dans la Méditerranée son brillant élève, — nous ne pouvons qualifier plus exactement le marquis de Brézé — chargé de remplacer à la tête de nos vaisseaux le pauvre Sourdis tombé en disgrâce. En arrivant sur les côtes de la Catalogne on apprit que, sous les canons du port de Vinaroz, se trouvaient 2 gros vaisseaux espagnols. *Des Gouttes alla les reconnaître avec 3 ou 4 navires légers, les canonna, puis les fit attaquer de près par une division de notre flotte; grâce à l'habileté de ses dispositions, les 2 bâtiments ennemis furent incendiés* (2).

Le 30 juin et le 1er juillet des combats acharnés eurent lieu, près de Barcelonne, entre notre flotte et l'armée navale des Espagnols, qui fut finalement obligée de battre en retraite. Très probablement Des Gouttes eut sa bonne part dans ce succès qui, du reste, nous coûta cher. Un de nos plus beaux vaisseaux fut détruit par le feu. Il était monté par le chevalier de Cangé, le meilleur peut-être des chefs de la marine de Louis XIII après Des Gouttes. Quoiqu'il eût déjà réussi à sauver tout son équipage cet intrépide officier, obéissant à un point d'honneur fort exagéré, refusa obstinément de quitter son navire, qui brûlait et coulait en même temps : il disparut avec lui sous les flots. Action héroïque mais certainement très regrettable, car elle priva la

(1) Voir plus haut.
(2) A. Jal. *Abraham du Quesne, etc.*, t I. p. 126.

Digitized by Google

France d'un précieux serviteur ; suicide glorieux, que condamneront sans doute nos lecteurs chrétiens, — l'orgueil d'ailleurs n'y eut-il pas quelque part ? — mais que Dieu, dans son infinie miséricorde, a peut-être pardonné en faveur de la sublimité du sacrifice !

*
* *

La mort de Richelieu, survenue la même année, dut être un grand chagrin pour Des Gouttes : celui-ci perdait dans la personne du cardinal un protecteur tout-puissant et un véritable ami. Mazarin ne sembla pas donner au commandeur l'absolue confiance que lui avait témoignée son illustre prédécesseur. Mais tant que vivrait le marquis de Brézé, devenu à la place de son oncle grand maître et surintendant de la navigation, Des Gouttes pouvait compter qu'il n'éprouverait aucune disgrâce.

En effet, au printemps de l'année 1643, c'est encore lui qui, comme avant la mort de Richelieu, prépare et dirige l'armement de notre armée navale : il en est toujours « l'âme véritable ». Le 8 juillet, au moment où les vaisseaux de Toulon vont prendre la mer, Mazarin lui écrit : « Je ne doute pas que M. le duc de Brézé — le nouveau grand maître de la navigation avait récemment échangé son titre de marquis contre celui de duc — ne fasse à son accoutumée, c'est-à-dire très bien, *et que vous n'ayez une des principales parts à ce qui se fera*.... Pour ce qui est de ce que vous m'écrivez qui se fait au préjudice des capitaines, assurez-vous que j'apporterai tout ce qui dépendra de moi afin qu'on ne leur fasse point tort et que tant de braves gens ne soient frustrés des droits qui leur appartiennent (1). »

Ce fut également vers cette époque que Des Gouttes fut élevé à l'une des plus hautes dignités de l'ordre de Malte,

(1) A. Cheruel. *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t. I. p. 235.

Digitized by Google

celle de Grand Prieur d'Auvergne (1) : juste récompense des éminents services qu'il avait jadis rendus à la chrétienté en combattant les Turcs, aussi bien que témoignage évident de l'admiration de ses anciens compagnons d'armes pour ses récents exploits à la tête des flottes du roi de France ! Continua-t-il, en 1643, d'être le capitaine de pavillon du duc de Brézé ou, monté sur un autre vaisseau que celui de l'amiral, commanda-t-il une des grandes divisions de notre armée navale ? C'est un point que nous n'avons pu éclaircir, mais il n'en est pas moins certain — nous allons en donner la preuve — que Des Gouttes prit une part très considérable à la glorieuse campagne qui eut lieu sur mer, cette année-là.

Tout d'abord le 9 août, en vue de Barcelonne, 6 de nos vaisseaux secondés par un égal nombre de galères enlevèrent brillamment 5 bâtiments de guerre espagnols. L'un d'eux — était-ce le navire même que montait Brézé ? — *avait Des Gouttes pour commandant* (2). Le 4 septembre suivant, près du cap de Gate, notre flotte remporta une magnifique victoire qui coûta 7 ou 8 vaisseaux à ses ennemis. Tels furent sans doute les éloges décernés, dans ses dépêches, par le jeune chef de notre armée navale au grand Prieur d'Auvergne que Mazarin écrivit à celui-ci : « *Je sais assez la part que vous pouvez avoir eue à cette victoire*, et je ne manquerai point d'en rendre compte à Sa Majesté et de lui faire considérer vos *longs et utiles services*, afin que vous receviez la reconnaissance qu'ils méritent (3)... » Trois mois plus tard le célèbre ministre mandait encore au duc de Brézé : « Vous pouvez croire que les intérêts de *M. le*

(1) Dans chacune des huit *langues* — pour notre pays il y en avait trois, France, Provence et Auvergne — entre lesquelles se partageaient les chevaliers de Malte, la dignité de *Grand Prieur* était la plus haute après celle de *Pilier* ou *Bailli conventuel ;* le personnage revêtu de ce dernier titre était le chef unique de sa *langue* et résidait toujours à Malte. (Moreri, *grand dictionnaire historique*, édit. de 1732, t. IV, p. 836).

(2) A. Jal. *Abraham du Quesne, etc.* t. I. p. 136.

(3) A. Cheruel. *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, t. I, p. 402.

Digitized by Google

commandeur Des Gouttes et des capitaines que vous me recommaudez *avec tant de passion* ne seront pas négligés (1). » Eau bénite de cour peut-être, mais qui n'en fait que mieux ressortir la haute valeur du vieux marin à qui l'on se croyait obligé de la prodiguer.

Dans le courant des deux années suivantes notre flotte de Toulon croisa de nouveau sous la conduite de Brézé, que vraisemblablement Des Gouttes accompagna ; elle seconda les opérations des troupes françaises en Catalogne, mais n'eut aucun combat naval à livrer. Il n'en fut pas de même en 1646 : le 14 juin, à la bataille indécise d'Orbitello, le grand maître Armand de Brézé eut la tête emportée par un boulet. Des Gouttes, en ce funeste moment, ne se trouvait pas aux côtés de son héroïque et malheureux élève : il était resté à Toulon afin d'y presser l'armement d'une grosse escadre, avec laquelle il devait ensuite rejoindre le pauvre duc. Au milieu de ces difficiles circonstances Mazarin crut ne pouvoir mieux faire que de confier au grand Prieur d'Auvergne, nommé à cet effet *lieutenant général du roi*, le commandement de nos vaisseaux. Voici dans quels termes il lui fit connaître ce suprême honneur décerné à son patriotisme, à ses vertus et à ses talents : « *Ce n'est pas peu de soulagement ni peu de repos d'esprit pour moi* que, dans la conjoncture d'une perte si sensible que celle de M. le duc de Brézé... vous soyez là pour prendre le commandement (2). » Quelques jours plus tard le ministre lui écrivait encore qu'il « se félicitait de voir le commandement de la flotte entre les mains d'une *personne de réputation* (3) ».

(1) A. Cheruel. *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, t. I, p. 544.

(2) A. Cheruel. *Lettres de Mazarin pendant son ministère* (Lettres analysées) t. II, p. 771.

(3) A. Cheruel. *Lettres de Mazarin pendant son ministère* (Lettres analysées) t. II, p. 776.

Digitized by Google

*
* *

Voici donc Des Gouttes, chef en titre de nos forces navales, après l'avoir été de fait pendant dix années. Malheureusement la volonté ferme et nette du cardinal de Richelieu n'était plus là, s'appuyant sur le jugement droit et l'expérience consommée du grand Prieur d'Auvergne, pour éviter, atténuer ou trancher les conflits des amiraux entre eux ou avec les administrateurs. Mazarin, un peu malgré lui peut-être, suivait d'autres errements, écoutait d'autres conseillers. Partout dans notre marine, l'autorité des intendants se substituait progressivement à celle des officiers militaires : je le constate, sans dire si ce fut un mal ou un bien. En même temps et pour diverses causes — l'une d'elles était le manque d'argent — tout périclitait dans nos arsenaux ; on ne réparait plus les vaisseaux d'une manière convenable ; on se trouvait à court d'approvisionnements, et les vivres distribués aux équipages étaient de très mauvaise qualité. Aussi le cardinal-ministre écrivait-il à Des Gouttes, le 24 août : « Il y a peu d'espérance que Sa Majesté ait à entretenir à grands frais, comme elle l'a fait précédemment, quantité de vaisseaux de guerre (1). » Enfin Mazarin sembla bientôt regarder le commandement d'une flotte, beaucoup plus comme une charge très enviée dont il pouvait disposer en vue d'un intérêt politique quelconque, que comme une fonction exigeant de la part de son titulaire des capacités et des aptitudes spéciales. Pour une expédition entreprise, au mois de septembre 1646, contre les les places de Piombino et de Porto-Longone, Des Gouttes fut mis, même en ce qui concernait la direction technique de notre armée navale, sous les ordres du maréchal de la Meilleraye, personnage complètement étranger à la marine

(1) A. Cheruel. *Lettres de Mazarin, etc.*, (analysées), t. II, p. 799.

Digitized by Google

et dont « la nature était âpre et difficile avec tous (1) ». Il s'en montra sans doute justement froissé, comme on peut le conclure de la lettre suivante que lui écrivit Mazarin, le 5 septembre : « Lorsque j'ai désiré que vous retourniez à la mer pour y faire votre charge sous celui à qui Sa Majesté avait trouvé bon de commettre le commandement général de son armée navale, je n'ai eu d'autre motif que l'estime que jusqu'ici j'ai faite de votre personne (2). »

Au printemps de l'année 1647 le grand prieur d'Auvergne reprit le commandement en chef de la flotte de Toulon, mais encore à titre provisoire, « jusqu'à ce que celui que Sa Majesté destinerait pour la commander, lorsqu'elle serait toute assemblée, y fût arrivé (3). » Du reste, pendant l'été suivant, la supériorité numérique des forces navales de l'ennemi empêcha nos vaisseaux de seconder les opérations des troupes françaises en Catalogne. Lorsque, vers les derniers mois de l'année, on eut enfin armé un nombre assez considérable de bâtiments pour qu'il fût permis de reprendre l'offensive sur mer, on en donna le commandement au jeune duc de Richelieu, général des galères. Par une lettre de Mazarin, en date du 3 novembre, Des Gouttes fut informé que le roi l'avait choisi pour servir dans cette armée navale, destinée à une expédition contre Naples. Mais, suivant toute vraisemblance, il n'accepta point les fonctions qu'on lui réservait sous les ordres d'un chef de vingt ans, qui était loin de posséder les qualités du vertueux et excellent duc de Brézé. Ce fut un autre vieux marin, le chef d'escadre de Bretagne de Launay-Bazilly, qui devint le mentor de l'amiral inexpérimenté placé à la tête de notre flotte.

(1) C'est Mazarin lui-même qui le reconnaît en ces termes dans une lettre à l'archevêque d'Aix, en date du 24 septembre 1646.

(2) A. Cheruel. *Lettres de Mazarin, etc.* (analysées), t. II, p. 871.

(3) A. Jal, *Abraham Du Quesne et la marine de son temps*, t. I, p. 167.

Digitized by Google

*
* *

A vrai dire, le grand prieur d'Auvergne était arrivé au terme de sa carrière active. Il devait souffrir profondément des signes multiples de décadence qui se manifestaient dans l'établissement naval créé par son illustre protecteur, le cardinal de Richelieu ; il devait sentir sa dignité blessée par des préférences qui ne se dissimulaient guère : déjà, l'année précédente, on lui avait demandé — très discrètement, au reste — de céder sa charge de chef d'escadre de Provence au chevalier Garnier, marin distingué, alors très en faveur auprès de Mazarin, et il y avait consenti ; il devait voir avec non moins de peine l'autorité croissante des intendants s'étendre sur nos ports et sur nos vaisseaux, au détriment de celle des officiers militaires. Enfin, pourquoi ne pas le dire? Des Gouttes était vieux : peut-être ses facultés intellectuelles, la vigueur de son caractère, l'admirable netteté de son jugement et de son coup d'œil commençaient-elles à décliner en même temps que ses forces physiques. Vers la fin de leur carrière l'intrépide et habile Paul, le grand Du Quesne lui-même, furent accusés, eux aussi, de ne plus déployer cette énergie et cette promptitude de décision dont ils avaient jadis donné tant de preuves. Tristes mais fatales conséquences de la marche du temps ! Ne soyons trop sévères ni pour les vieux chefs qui ont glorieusement usé intelligence, vigueur et santé au service de la patrie, ni pour les jeunes capitaines qui, pleins d'ardeur et de noble ambition, appellent souvent timidité la prudence, et regrettable lenteur la sage réflexion.

Des Gouttes mourut en 1649, pendant les déplorables troubles de la *Fronde*, l'âme attristée sans doute par les événements qui se déroulaient alors, mais la conscience satisfaite au souvenir de sa longue carrière consacrée au service de Dieu et de la France.

Digitized by Google

Et maintenant, nous en faisons juges nos lecteurs, Des Gouttes, ce héros chrétien et patriote qui, après avoir vaillamment et habilement combattu pour sa foi, fut l'organisateur de nos armements maritimes pendant les plus glorieuses années du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV, l'inspirateur des plans de campagne navale tracés par Richelieu, le chef réel de nos vaisseaux dans la plupart des combats livrés par eux à cette époque; Des Gouttes que le cardinal lui-même appelait *le père de la mer;* Des Gouttes, cet illustre oublié, n'est-il pas digne de prendre place dans l'imposante galerie de nos gloires maritimes, sinon au même rang que Du Quesne, Tourville et Suffren, du moins immédiatement après eux? Héros modeste, il ne porta qu'à de courts intervalles le titre pompeux de commandant en chef; mais il en exerça de fait les fonctions dans nombre de campagnes trop peu connues de nos contemporains, et l'honneur des brillantes victoires de Sainte-Marguerite, de Guetaria, de Laredo, de Cadix, de Barcelonne et du cap de Gate lui revient plus encore qu'aux amiraux vaillants mais inexpérimentés dont il fut, dans ces mémorables circonstances, le mentor et l'ami!

C. CHABAUD-ARNAULT,
Capitaine de frégate en retraite.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. — La Bible et les études bibliques ne sont plus, de nos jours, le domaine exclusif des savants spécialistes ou des hommes consacrés au ministère ecclésiastique; partout on en parle, dans les livres, dans les revues, dans les journaux même. Mais si tout le monde en parle, bien peu le font avec compétence; sur les questions bibliques en possède quelques données insuffisantes, très souvent inexactes. A dire vrai, il n'était pas facile au grand public de s'initier rapidement à ces études; les bonnes traductions françaises de la Bible manquaient, et l'on ne possédait que des commentaires trop détaillés pour être abordés par des non spécialistes ou des gens pressés. C'est à cette catégorie de lecteurs que l'on pourra recommander la *Sainte Bible selon la Vulgate*, traduite en français par l'abbé Glaire, dont M. Vigouroux vient de donner une nouvelle édition (1). Ce qui certes ne veut pas dire que même les ecclésiastiques instruits n'y trouveront pas beaucoup à apprendre.

Le but de l'auteur a été de faire connaître la Bible aussi exactement que possible; il a voulu qu'on retrouvât dans sa traduction « l'admirable simplicité de l'original, sa noble concision, la richesse et la vivacité de ses images, la har-

(1) *La Sainte Bible selon la Vulgate*, traduite en français avec des notes, par l'abbé J.-B. Glaire. Nouvelle édition avec introductions, notes complémentaires et appendices, par F. Vigouroux. Quatre volumes in-8, xxiii, 787, 811, 762, 684 pages. Paris, *Roger et Chernoviz*, 1890.

Digitized by Google

diesse de ses tropes, en un mot, tout le charme d'un style pittoresque, qui attache le lecteur, sans le fatiguer jamais ». Ce n'est donc ni une paraphrase, ni une adaptation moderne du texte sacré que l'on nous offre, mais une traduction littérale de la Vulgate, une reproduction ordinairement mot pour mot, s'il se peut, dans l'ordre même de l'original. Le sens de la phrase n'a pas cependant été sacrifié pour obtenir un décalque servile du latin ; les idiotismes absolument étrangers au génie de la langue française ont été écartés, et remplacés par leurs analogues. Il était difficile, on doit le reconnaître, en adoptant ces règles de traduction, d'éviter les obscurités dues soit au texte hébreu lui-même, soit à la Vulgate. M. Glaire d'abord et M. Vigouroux ont éclairci ces obscurités dans des notes courtes et concises, où l'on trouve, outre ces explications philologiques, de nombreux renseignements archéologiques, historiques et géographiques.

M. Vigouroux a joint à cette édition nouvelle des introductions, où sont résumées les notions indispensables sur le sujet, le plan, les auteurs, la date de chaque livre biblique, ainsi que les solutions des principales difficultés auxquelles ces livres ont donné lieu. A la fin de chaque volume, il a discuté dans de nombreux appendices, illustrés de gravures, les problèmes les plus intéressants, que présente le texte biblique. En ces matières M. Vigouroux est tout à fait sur son terrain, et l'on est heureux de retrouver là, en quelques pages nettes et concises, la substance de ses savants travaux d'archéologie et d'histoire bibliques. L'ouvrage sera d'ailleurs d'un usage commode, car, à la fin de chaque volume, un index alphabétique permet de retrouver rapidement les notions disséminées dans les notes et les appendices. Signalons enfin, comme une heureuse innovation, les citations, par ordre alphabétique, des textes de la Bible, qui établissent le dogme catholique contre les erreurs des protestants.

II. — Depuis que la critique rationaliste s'est attaquée à la Bible, elle a accumulé systèmes sur systèmes. On serait

Digitized by Google

vraiment trop exigeant, si l'on demandait aux apologistes catholiques de réfuter, ou même seulement de connaître toutes les hypothèses qu'on a émises sur Jésus-Christ et les origines du christianisme. Tout ce qu'on pourrait réclamer, c'est qu'ils ne s'acharnent pas à combattre des morts, pendant qu'ils laissent en paix des adversaires bien vivants. Strauss et Baur, en particulier, édifièrent, il y a bientôt soixante ans, des hypothèses, qui eurent la fortune d'attirer vivement l'attention non seulement des théologiens mais encore du grand public. Depuis lors, soit par eux-mêmes, soit par leurs disciples, leurs théories ont été profondément modifiées. Sous les coups répétés de la critique opposante il n'en est plus rien resté. Ils se font rares en Allemagne ceux qui se réclament encore de Christian Baur et de l'école de Tubingue; qu'on lise les derniers ouvrages des Weizsäcker, des Pfleiderer, des disciples de Baur cependant, et l'on constatera combien les points de vue ont changé. Qui donc croit encore aux formations mythiques de Strauss? Et cependant en France, grâce à M. Renan, c'est toujours Strauss et Baur, légèrement transformés, que l'on connaît et que l'on combat. Mais pourquoi M. Renan est-il donc aussi toujours l'adversaire préféré? D'autres que lui, depuis quelques années, ont, en France même, attaqué le christianisme; ils sont même mieux au courant que lui des systèmes récents. Car, il ne faut pas l'oublier, la *Vie de Jésus* a été publiée en 1863, *les Apôtres* en 1866, *Saint Paul* en 1869; quelques corrections de détail seulement ont été faites dans les éditions subséquentes. Les autres ouvrages, *l'Antechrist* (1871), *les Evangiles* (1877), *l'Eglise chrétienne* (1879), *Marc Aurèle* (1881), sont un peu moins anciens; ils auraient donc pu refléter les hypothèses actuelles, mais le siège de M. Renan était fait, et à très peu de différences près c'est toujours les mêmes principes qui lui servent de guide et d'appui.

Ces réflexions nous sont suggérées dans une certaine mesure par le travail que vient de publier le Père Fontaine (1)

(1) *Le Nouveau Testament et les Origines du christianisme.* Etudes apologétiques, par le P. J. FONTAINE, S. J.; in-8, XXIII, 250 pages. Paris, *Retaux-Bray*, 1890.

Digitized by Google

sur le Nouveau Testament et les origines du christianisme ; c'est encore M. Renan qui y est surtout pris à partie. Qu'on ne croie pas cependant que l'auteur le suive pied à pied pour réfuter ses erreurs ; il a mieux compris sa tâche. Il expose d'abord les faits et les établit sur des bases solides ; puis il prouve en quelques mots combien les théories rationalistes sont en opposition avec la vérité qu'il vient de démontrer. C'est à notre avis la vraie méthode à suivre.

Le Père Fontaine a divisé son travail en trois parties : 1° les quatre Evangiles ; établissement du christianisme ; 2° le livre des Actes et des Epîtres : évolution constitutionnelle, historique et doctrinale du christianisme ; 3° critique générale du Nouveau Testament. Il étudie d'abord les synoptiques, détermine le but que s'est proposé chacun des trois auteurs, et les destinataires de leurs lettres. Saint Matthieu s'adressait principalement aux Juifs, saint Marc aux Latins, saint Luc au monde hellénique. L'auteur recherche ensuite comment a été fondée l'Eglise chrétienne, les obstacles qu'elle a rencontrés, et prouve qu'elle a été accueillie dès l'abord par les pauvres et aussi, quoi que l'on en ait dit, par les riches. Après avoir parlé du quatrième Evangile et de la doctrine du Verbe, qui y est révélée, il nous montre, d'après les Evangiles, Jésus-Christ : Messie, Docteur, Moraliste, Thaumaturge, Rédempteur, Triomphateur ; enfin il fait ressortir l'originalité de la dogmatique chrétienne.

C'est dans les Actes des Apôtres, dans les épîtres de saint Paul, les épîtres catholiques et l'Apocalypse qu'est suivie l'évolution constitutionnelle, historique et doctrinale du christianisme. Après avoir montré comment se constitua l'Eglise par l'établissement de la hiérarchie, le Père Fontaine aborde la grande figure de saint Paul missionnaire et théologien, il suit l'Apôtre à Jérusalem, à Rome et dans le monde hellénique. Il s'arrête à discuter assez longuement, sans apporter d'ailleurs aucun argument nouveau, l'hypothèse démodée du Pétrinisme et du Paulinisme ; il termine cette seconde partie par deux chapitres sur le christianisme

Digitized by Google

à la fin du premier siècle, et les relations du christianisme avec les païens et les hérétiques à la même époque.

La troisième partie est consacrée à la critique générale du Nouveau Testament : valeur historique, inspiration, canon du Nouveau Testament, les faits et les doctrines en face de la critique rationaliste, telles sont les questions abordées. Il est inutile de faire ressortir le riche contenu de cette œuvre ; ce rapide résumé en dit assez sur la variété des études, traitées à fond et avec compétence par le savant Jésuite. On nous permettra cependant une légère réserve. Le Père Fontaine a, de parti pris, évité ce qui donnerait à son œuvre une allure scientifique ; il omet presque tout l'appareil critique. Ceci à notre avis est un tort. Personne n'est obligé de consulter les références ; on serait heureux pourtant quelquefois d'en trouver. On veut bien en croire l'auteur sur parole, mais on aimerait néanmoins à savoir sur quel texte, sur quelle preuve il appuie quelques-unes de ses affirmations, entre autres les suivantes : « en Palestine l'hébreu, un peu dégénéré, s'appelait le syro-chaldéen », p. 7 ; « Pierre s'empara de cette langue, le latin », p. 19 ; « le jeune Saul fréquenta de bonne heure les écoles de Tarse », ibid. ; « Priscille, femme d'Aquila, issue de l'ancienne famille des Prisci », p. 59 ; « Bérénice, plusieurs fois mariée et autant de fois divorcée », p. 176 ; « Agrippa, ce descendant dégénéré des rois d'Israël », p. 177 ; « Barnabé, le disciple de saint Paul », p. 243 et 297 ; « Dès les temps apostoliques, on avait traduit pour le petit peuple de Rome et des pays circonvoisins tout le Nouveau Testament. Cette version, consacrée par l'autorité ecclésiastique, avait conquis une très grande autorité ; c'était la version Italique », p. 422, etc.

III. — Le commentaire latin que publie M. le chanoine Liagre sur les livres historiques du Nouveau Testament (1)

(1) *Commentarius in libros historicos Novi Testamenti*, quem in usum discipulorum suorum et cleri concinnavit *A. J. Liagre*. Tom. I, in SS. Matthæum et Marcum ; Tom. II, in S. Lucam, in-8, 728, 409 pages. Tournai, Decalonne. — Liagre, 1883, 1889.

Digitized by Google

peut être recommandé à ceux qui n'ont ni le temps ni la patience de lire les commentaires détaillés, et qui cependant désireraient posséder sur les Evangiles et les Actes des Apôtres des renseignements plus complets que n'en donnent les commentaires de la Bible à l'usage des jeunes clercs. Ce travail clair, bien ordonné, faisant ressortir surtout l'enchaînement logique des pensées, sera bien à la portée de tous. M. Liagre donne une attention suffisante aux questions de philologie et d'exégèse, mais relève surtout les passages qui touchent au dogme et à la morale ; il connaît les solutions présentées pour les divers problèmes qui naissent du texte des Evangiles, il présente les meilleures, les discute, et ne craint pas de faire un choix. Ordinairement il adopte la plus raisonnable, celle qui est le mieux appuyée. Pourtant nous ne serions pas toujours de l'avis de M. Liagre et même quelquefois nous ne craindrions pas d'avouer notre ignorance, vu l'impossiblité où l'on est d'expliquer certaines expressions.

Un seul exemple : Chap. III, 2, saint Luc dit que la prédication de Jean, fils de Zacharie, commença au temps où Anne et Caïphe étaient grands-prêtres ; les manuscrits grecs les plus anciens appellent même Anne seulement *grand-prêtre*. Or, on sait qu'à cette époque il y avait près de quinze ans qu'Anne n'était plus grand-prêtre en fonction ; entre lui et Caïphe il y avait même eu trois autres grands-prêtres. On a proposé diverses explications de ce texte. M. Liagre en expose quelques-unes, les discute, puis adopte celle qui nous paraît la moins heureuse : Anne et Caïphe auraient tour à tour exercé le souverain pontificat. Josèphe, dit-il, ne parle pas de cette alternance, mais il ne dit rien de contraire. Oui, mais les dates fixes qu'il donne pour les divers grands-prêtres qui se sont succédé depuis Anne jusqu'à la déposition de Caïphe, excluent cette intermittence de pouvoir.

M. Liagre avait publié en 1883 le commentaire sur saint Matthieu et saint Marc ; en 1889 a paru celui sur saint Luc. Nous souhaitons vivement que le travail soit rapidement terminé, et qu'on lui fasse le bon accueil qu'il mérite.

Digitized by Google

IV. — Le commentaire sur l'Evangile de saint Jean, que le P. Corluy a publié pour la première fois en 1878, en est aujourd'hui à sa troisième édition (1); c'est à la profonde science exégétique et théologique qu'on y constate à chaque page, et à la méthode d'exposition qu'est dû ce succès. Le savant professeur de Louvain a employé à dessein la forme didactique — l'ouvrage reproduit le cours autographié, livré à ses élèves — négligé les développements inutiles, « soustrait à l'élégance ce qui nuirait à la clarté », en d'autres termes il nous présente des dissertations serrées, fournies d'arguments, intéressantes à suivre, quoiqu'un peu raides d'allure. Ces qualités se montrent réunies dès le début dans l'étude préliminaire sur l'authenticité du quatrième Evangile. Tout en y joignant le fruit de recherches personnelles, l'auteur a très exactement résumé les travaux catholiques aux prises, sur cette question, avec la critique rationaliste, représentée par Bretschneider, Ewald, Reuss, Renan, Hilgenfeld.

La science du P. Corluy va jusqu'aux détails, mais elle s'y arrête sans s'y complaire; sa critique est solide, scrupuleuse, mais ne s'oublie jamais à des puérilités. Surtout elle va droit au but, et ne perd jamais de vue la question générale que doit éclairer l'étude particulière de chaque mot et de chaque phrase du texte. Enfin, et ce n'est pas son moindre mérite, il sait conclure dès qu'il se trouve en face de données suffisantes; dans certaines questions controversées, il ne craint pas d'émettre une opinion personnelle.

Si nous ne nous sommes pas mépris, c'est bien cet esprit de sagesse et de mesure qui a dicté au P. Corluy les solutions qu'il apporte aux plus difficiles problèmes soulevés par l'étude du texte sacré; par exemple au sujet de la doctrine de saint Jean sur le Verbe (p. 24-33), au sujet de l'authenticité du verset 4, chapitre v[e] (l'ange de la piscine de Bethsaïda), de l'histoire de la femme adultère (VII, 53; VIII,

(1) J. CORLUY, S. J., *Commentarius in Evangelium S. Joannis*, in usum prælectionum. — In-8, 555 p. — Ed. tertia; Gand, *Poelmann*, 1890.

Digitized by Google

11), sur les trois femmes, Marie de Magdala, la pécheresse et la sœur de Lazare (XI, p. 299), sur la dernière Cène (p. 299).

Une observation cependant sur la discussion élevée à propos de la péricope de la femme adultère. Le P. Corluy expose très exactement les raisons pour et contre l'authenticité; mais nous ne voyons pas comment il peut affirmer que cette authenticité est *critice probabilior*. Les plus anciens manuscrits, ainsi que les plus antiques versions, ont omis ces versets; aucun Père de l'Eglise, grec, syrien, copte ou arménien, ne les a commentés; dans quelques-uns des manuscrits qui les reproduisaient, ils ont été marqués des signes de l'interpolation. On cherche bien à étayer l'authenticité de cette péricope sur ce fait que le codex D la possède. Or, dit le Père Corluy, ce manuscrit, quoique écrit au VI^e^ siècle, reproduit un texte du II^e^ siècle; quelques critiques, entre autres MM. Westcott et Hort, ont émis cette idée. Mais pourquoi accepter la valeur de ce codex sur ce point, et la rejeter sur nombre d'autres? Si l'on s'en rapportait au texte du manuscrit D, vulgairement appelé codex de Bèze, notre Nouveau Testament serait presque méconnaissable; ce manuscrit est criblé de fautes, de mauvaises lectures, d'interpolations. Il ne contient que les Evangiles et les Actes, et on y a relevé 13.281 variantes avec le Textus Receptus. C'est donc pour la péricope en question un médiocre garant. Elle en a de meilleurs en définitive : des manuscrits grecs, des évangéliaires, plus de trois cents minuscules, et surtout le texte officiel de l'Eglise latine. Sur ces questions d'authenticité d'un texte, la critique textuelle a certainement le premier mot à dire ; mais on n'en doit user qu'avec mesure, et l'on ne peut, en son nom, rejeter un texte accepté par toute la tradition d'une Eglise. Or, pour en revenir à notre péricope, la tradition est encore renforcée par un argument de raison. On comprend très facilement pourquoi ce passage a été supprimé dans certains manuscrits, mais il est absolument impossible de comprendre comment cette histoire de la femme adultère, si elle n'est pas authentique, a pu s'introduire

Digitized by Google

dans un texte officiel. Tous ces arguments ont été très bien présentés par le P. Corluy; et nous conclurons que, bien que l'évidence textuelle ne soit pas complètement en sa faveur, cette péricope n'en est pas moins authentique.

V. — Ce n'est pas aux spécialistes que s'adresse M. Estlin Carpenter dans son ouvrage sur les trois premiers Evangiles, leur origine et leurs rapports (1), mais au grand public, qu'il veut initier aux travaux les plus récents, publiés en Angleterre et surtout en Allemagne sur les questions de critique évangélique. Son œuvre bien informée, habilement arrangée, aurait pu être très utile, si, faisant œuvre de rapporteur consciencieux, il avait résumé les arguments et les conclusions que présentent les catholiques et les rationalistes; en réalité, les lecteurs n'entendent qu'un son, puisqu'il s'est inspiré uniquement de la critique rationaliste, et n'a tenu à peu près aucun compte des travaux catholiques ou protestants.

Pour M. Carpenter le Christ n'est pas un personnage historique. On ne sait rien de certain sur Jésus de Nazareth ; l'origine et l'histoire du christianisme sont l'origine et l'histoire d'un certain cercle d'idées; la sublime figure du Christ, telle qu'elle nous est présentée actuellement, est le produit de l'imagination chrétienne. Le problème à résoudre est donc de déterminer comment sont nés et se sont condensés, arrangés les traits divers de la figure traditionnelle de Jésus-Christ.

L'auteur affirme d'abord qu'on ne peut établir l'existence certaine des évangiles avant le milieu du second siècle, puis il en étudie les sources. A la base sont quelques faits indiscutables, sur lesquels est venue se greffer cette idée préconçue que Jésus était le Messie. Tous les faits de son existence ont été disposés pour le prouver; par réaction, on lui a attribué les caractères du Messie, et l'on a

(1) *The first three Gospels:* their origin and relations, by ESTLIN CARPENTER — in-12, xv, 398 pages. London, *Sunday School Association*, 1890.

Digitized by Google

formé l'histoire de sa vie avec les événements que supposait l'idée messianique. La figure de Jésus est donc tout à la fois le résultat de l'imagination populaire et de la réflexion littéraire. M. Carpenter étudie ensuite chacun des Evangiles en particulier pour montrer l'usage qu'ils ont fait de la légende, et le caractère particulier de leur contribution à la figure de Jésus-Christ.

Il est inutile de s'arrêter longtemps à faire ressortir ce qu'a d'arbitraire cette construction artificielle ; quelques observations sur l'idée maîtresse de l'œuvre et sur la méthode suivie suffiront. Toute l'histoire traditionnelle de Jésus-Christ découle, dit-on, de l'idée préconçue qu'il est le Messie ; mais on ne montre pas comment a pu naître cette croyance en la messianité de Jésus. En définitive, ne serait-il pas plus logique de renverser les termes du raisonnement, et de dire que, Jésus ayant reproduit dans sa vie tous les caractères messianiques, on en a conclu qu'il était le Messie ? On refuse aussi de voir la pétition de principe qui est à la base de cette théorie. Jésus est le produit de l'imagination chrétienne. Mais alors le christianisme serait né, et même se serait développé, sans Jésus-Christ. Qu'on veuille donc nous expliquer qui ou quoi a pu lui donner naissance.

La méthode de discussion est souvent sans bonne foi. Pour donner plus de vraisemblance à ses hypothèses, l'auteur s'attache à prouver que les Evangiles ne sont pas des écrits historiquement documentés, qu'ils racontent des faits impossibles, qu'ils ne s'accordent ni entre eux, ni avec eux-mêmes. Et l'on omet à peu près toutes les preuves d'évidence externe, que possèdent les Evangiles, ne s'arrêtant qu'à celles sur lesquelles il y a doute ; on exagère toutes les menues différences qui peuvent exister entre les trois récits, on triomphe des omissions, toute divergence est une contradiction. On ne veut pas voir que ces divergences mêmes prouvent l'indépendance des trois Evangiles, et même leur autorité historique. Des faussaires auraient eu soin de s'accorder exactement entre eux. On n'aurait d'ailleurs le droit de conclure contre les

Digitized by Google

Evangiles que si l'on possédait, en dehors d'eux, des documents qui les contredisent, ou si l'on était exactement au courant des mœurs et des usages sociaux de l'époque. Or, il n'en est rien ; même pour les coutumes du temps, c'est encore les Evangiles qui sont la source la plus riche et la plus sûre. Tout ce que les Juifs nous ont dit sur cette époque est plus ou moins sujet à caution.

La plupart des difficultés que l'on relève ont d'ailleurs été résolues ou complètement ou d'une manière suffisante ; pour les autres on déclare qu'on ne peut actuellement les éclaircir, mais le temps fournira probablement des données nouvelles, qui permettront de porter sur ces points une lumière plus vive. Que de problèmes, déclarés insolubles, ont été ainsi expliqués peu à peu ! Enfin plus d'une objection n'existe que dans la pensée de l'auteur ; ce ne serait pas être trop exigeant que de le prier de se critiquer lui-même, et de ne pas tirer des conclusions de propositions sans fondement aucun.

VI. — Le *Commentaire manuel sur le Nouveau Testament* (1) que publient MM. Holtzmann, Lipsius, Schmiedel et de Soden sera pour nous un ouvrage utile et intéressant. Ce n'est pas que nous voulions apprendre de ces auteurs ce qu'il faut penser sur les écrits du Nouveau Testament, mais l'on pourra leur demander quel est le point de vue actuel de la critique rationaliste sur le Nouveau Testament. Nous reconnaissons d'ailleurs que ces contributions aux études scripturaires, fruit pour la plupart de longues années de recherche, ou résumés de cours souvent répétés, possèdent une valeur sérieuse, toutes les fois que les auteurs laissent de côté leur parti pris rationaliste. Sur les questions

(1) *Hand-Commentar zum Neuen Testament*, bearbeitet von H. J. Holtzmann, R. A. Lipsius, P. W. Schmiedel, H. von Soden. Band I : *Die synoptischen Evangelien; die Apostelgeschichte.* — B. II : *Briefe an die Thessalonischer, Korinther, Galater, Rœmer, Philipper.* — B. III : II^e Abth., *Hebraerbrief, Briefe des Petrus, Jacobus und Judas.* — Band. IV : *Joanneisches Evangelium, Joanneische Briefe, Apocalypse.* — Fribourg en Brisgau, *J. C. B. Mohr*, 1890-1891.

Digitized by Google

archéologiques, historiques ou géographiques, les renseignements sont ordinairement exacts.

On nous permettra de jeter seulement un coup d'œil sur les travaux déjà publiés, et de juger, en quelques lignes, et les résultats obtenus et la méthode d'investigation.

Le docteur H. Holtzmann, professeur à Strasbourg, a étudié les Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epîtres de saint Jean et l'Apocalypse. Les trois premiers Evangiles sont examinés à part; la question synoptique et la recherche des traditions sur la vie de Jésus-Christ forment une partie importante de l'introduction. Voici quelques-unes des conclusions : A la base des Evangiles se trouve une tradition orale ; le premier recueil écrit a été celui des discours du Seigneur, puis vint un récit des faits que l'on retrouverait dans l'Evangile de saint Marc. De la combinaison de ces deux recueils serait né l'Evangile selon saint Matthieu. Le troisième Evangile aurait englobé toutes les traditions et utilisé les écrits déjà existants. La composition des Evangiles a dû avoir lieu dès la génération post-apostolique, c'est-à-dire à partir de l'an 70 ; on remarquera que les conclusions des rationalistes sur l'époque de composition des Evangiles se rapprochent de plus en plus de celles de l'école traditionnelle.

Pour les Actes des Apôtres, M. Holtzmann en étudie le contenu, les sources, l'autorité, l'époque de composition et la valeur comme source historique; l'auteur des Actes est celui qui a écrit le troisième Evangile.

Le second volume et une partie du troisième sont consacrés aux épîtres de saint Paul ; nous en parlerons lorsque la publication sera complète.

C'est à M. de Soden qu'est échue l'étude sur l'Epître aux Hébreux, sur les Epîtres de saint Pierre, de saint Jacques et de saint Jude. Il émet à propos de l'Epître aux Hébreux une singulière hypothèse. L'auteur, qu'il déclare inconnu, n'aurait pas écrit pour des Hébreux, habitant Jérusalem ou ailleurs, mais il se serait adressé à des communautés chrétiennes, formées de membres issus du paganisme, dans le but de les dissuader de retourner au paganisme. Quant

Digitized by Google

aux épîtres catholiques, il les dissèque en fragments, puis il les reconstruit, sans tenir grand compte des attributions traditionnelles.

C'est encore M. Holtzmann qui a traité les écrits johanniques, Evangile, Epîtres et Apocalypse. Il scrute d'abord ce qu'il appelle le problème johannique, il étudie les rapports du quatrième Evangile avec les synoptiques, la doctrine du Logos et de l'universel, le point de vue de l'auteur, l'origine de l'Evangile, son caractère historique et sa valeur. En résumé, d'après le critique allemand, l'Evangile selon saint Jean est un traité de théologie dogmatique, écrit à Ephèse, vers le milieu du IIe siècle, sous forme historique. L'Evangile de saint Jean s'attache, il est vrai, plus que les synoptiques à faire ressortir certains enseignements de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à les présenter d'une façon méthodique en suivant, pour ainsi dire, pas à pas cette idée principe que Jésus, Verbe de Dieu, est la lumière éclairant le monde et chassant les ténèbres. Ses disciples sont les fils de la lumière et ses adversaires les enfants des ténèbres. Saint Jean a pu choisir dans les discours de son maître ce qui mettait cette idée en évidence, sans qu'on en puisse conclure que son Evangile n'a aucune valeur historique. Il diffère des synoptiques, parce qu'il s'est placé à un tout autre point de vue. En réalité, les trois autres Evangiles contiennent presque autant d'enseignements doctrinaux que le quatrième, seulement la forme en est plus populaire. Prétendre ensuite que l'Evangile de saint Jean n'a été écrit que vers le milieu du IIe siècle, c'est ne tenir aucun compte de la connaissance qu'en ont eue les écrivains du même temps, soit en Orient, soit en Occident. Enfin, si l'auteur était un chrétien d'Ephèse, il faudrait s'étonner qu'un Ephésien du IIe siècle ait aussi bien connu la Palestine au temps de Jésus-Christ, tant au point de vue historique, géographique que politique et social.

Les questions d'introduction élucidées, les divers auteurs expliquent succinctement le texte, discutent les problèmes de tout genre qu'il suscite, relatent les diverses solutions présentées, mais ne tiennent compte le plus ordinairement

Digitized by Google

que des discussions rationalistes ou protestantes. Les Pères de l'Eglise leur sont inconnus. Cette première constatation nous mettra en garde contre les résultats de cette exégèse partiale ; en outre on se défiera de la méthode elle-même. C'est, à notre avis, faire complètement fausse route que d'appliquer aux auteurs du Nouveau Testament les mêmes règles critiques qu'aux écrivains de métier. On oublie que les premiers reproduisaient une tradition formée, ou répétaient dans leurs lettres une prédication, où entraient nombre de phrases stéréotypées. Il existait à cette époque un ensemble de sentences chrétiennes, qui étaient la propriété de tous, et dont chacun usait. Faut-il donc s'étonner si l'on retrouve chez l'un des phrases déjà employées par un autre écrivain? Il y a plus de fantaisie philologique, que ne veulent l'avouer les critiques rationalistes, dans ces portraits types qu'ils se forment de chacun des auteurs apostoliques. On aura l'occasion de revenir sur ce point à propos des épîtres de saint Paul.

VII. — Il a été rendu compte en août 1889 du premier volume de l'*Introduction à l'étude de l'Ecriture sainte* par MM. Trochon et Lesêtre ; les volumes deuxième et troisième, qui complètent l'ouvrage, ont paru l'année dernière (1). Ils sont consacrés aux introductions particulières aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; on y trouve résumé tout ce qui concerne le sujet, le but, le contenu, la division, l'auteur, l'authenticité, la véracité et l'intégrité de chacun de ces livres. Les auteurs ont discuté en termes nets et précis les innombrables questions qui se posent à propos du texte sacré ; aucune n'a été négligée. Les diverses opinions sont mentionnées, les raisons pour et contre sont présentées, mais le tout brièvement, en laissant de côté ces hypothèses ou ces réponses oiseuses dont est trop encombrée l'exégèse biblique.

(1) *Introduction à l'étude de l'Ecriture sainte* d'après la sainte Bible avec commentaires par C. Trochon et H. Lesêtre. Tome II° et III°, in-12, 661, 564 pages. Paris, *Lethielleux*, 1890.

Digitized by Google

Il serait trop long de citer les positions qu'ont prises sur chaque question MM. Trochon et Lesêtre ; là où d'ailleurs les exégètes catholiques s'accordent, ils sont avec eux. Sur les points litigieux ils ont suivi leurs guides ordinaires, c'est-à-dire le Père Cornely et les auteurs de la *Sainte Bible avec commentaires.* Signalons cependant parmi les parties les mieux réussies la discussion des erreurs modernes sur le Pentateuque, l'étude sur les Psaumes et sur les prophètes en général. Dans le troisième volume, consacré aux livres du Nouveau Testament, nous avons remarqué le précis historique sur la situation des Juifs à l'époque évangélique, la discussion du problème synoptique et l'exposé des systèmes rationalistes sur les Evangiles. Sur cette dernière question, M. Lesêtre aurait pu tenir compte des hypothèses récentes ou tout au moins les signaler ; il nous semble avoir ignoré à peu près complètement les vingt dernières années.

Les auteurs sont bien au courant de la littérature de leur sujet ; ils connaissent les travaux modernes, mais c'est, avec raison, surtout aux Pères de l'Eglise et aux exégètes catholiques, qu'ils empruntent leurs solutions. En somme, cet ouvrage est un excellent résumé qu'étudieront avec fruit les élèves des grands séminaires. E. JACQUIER.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LA FIN DU PAGANISME [1]

I. Un ouvrage nouveau de M. Gaston Boissier est toujours accueilli comme une bonne fortune littéraire ; c'est un régal pour les amis des études anciennes et même pour le grand public qui veut être instruit sans fatigue. Tous les chapitres dont il se compose eussent-ils déjà paru séparément dans telle ou telle revue, l'intérêt du lecteur n'est pas émoussé ; on veut relire ce qui a charmé ; on est curieux même de voir comment cet habile metteur en œuvre fera un corps harmonieux de tous ces membres épars.

Le grand talent de l'illustre académicien est trop connu pour que nous insistions sur les éléments dont il est fait : il y a en lui un fin lettré, un savant humaniste et un aimable philosophe. Le lettré se distingue surtout par la simplicité, par la précision, par une sobre élégance, par le bon goût, bref, par la réunion si rare de ces qualités qui se sentent mieux qu'elles ne se définissent, et qui constituaient l'atticisme à Athènes, l'urbanité à Rome. L'humaniste connaît les écrivains de l'antiquité presque aussi bien qu'on les connaissait au XVI[e] siècle ; mais, ce qu'on ne voyait

(1) Par Gaston Boissier, de l'Académie française, 2 vol. in-8. — Paris, Hachette, 1891.

Digitized by Google

guère autrefois, il possède l'art de les faire revivre. Quant au philosophe, il a certainement pris Horace pour modèle ; comme lui, il voudrait ne jurer par aucun maître, s'affranchir des opinions courantes et des préjugés à la mode, viser constamment à la mesure, au *ne quid nimis*, au juste milieu en toute chose, et mériter le nom de philosophe du bon sens. C'est assurément plus qu'il n'en faut pour que ses livres soient attendus avec impatience et lus avec avidité ; mais c'est aussi une raison pour que la critique catholique examine soigneusement l'œuvre nouvelle, et signale fermement, s'il y a lieu, les lacunes ou les défaillances d'une libre philosophie appliquée à l'appréciation de la littérature chrétienne.

Depuis que M. G. Boissier est entré sur le terrain de la littérature romaine par sa brillante et ingénieuse étude sur le poète Attius, il n'a guère quitté ce terrain ; on peut dire qu'il le fouille depuis trente-cinq ans. Sans doute, il goûte avant tout les grands maîtres, Cicéron et Tacite, Horace et Virgile ; et il aurait pu, sur tel ou tel de ces génies, nous donner le livre définitif qui nous manque toujours. Il a mieux aimé scruter les ruines de Rome ou sonder les recoins les plus obscurs de l'âme romaine ; nous ne pouvons nous en plaindre, puisqu'il a si bien le secret de faire parler les ruines et de ressusciter les morts. C'est ainsi qu'il a fait sortir la grande figure de Varron de la poussière de ses textes, et fait revivre sous nos yeux le cortège des amis de Cicéron. C'est ainsi encore que, se faisant archéologue pour surprendre dans les ruines l'écho endormi du passé, il nous a promenés si agréablement à travers les monuments de Rome et de Pompéi, sur le théâtre des combats de l'Enéide et dans les villas d'Horace. La vie religieuse et la vie politique de Rome ont aussi attiré son attention d'une manière spéciale ; deux beaux livres ont été le résultat de ces recherches : *la Religion romaine, d'Auguste aux Antonins*, et *l'Opposition sous les Césars*. On le voit, ce qui caractérise les travaux de M. G. Boissier, c'est l'étude patiente et ingénieuse de toutes les manifestations de l'âme romaine dans la littérature ou les monuments.

Jusqu'ici, il n'avait étudié que l'âme de la Rome païenne, s'épanouissant librement dans sa gloire et parfois dans ses hontes, avant qu'elle se trouvât en contact avec l'âme chrétienne. Aujourd'hui, il nous montre ces deux âmes en présence, se disputant l'empire de Rome et du monde, l'âme païenne définitivement vaincue, mais transmettant à l'âme chrétienne ce qui avait

Digitized by Google

fait la meilleure part de sa gloire, la parure littéraire. Ce dernier livre est donc le couronnement naturel des livres précédents et donne à la vie littéraire de M. G. Boissier une belle et rare unité. Il doit sans doute se féliciter grandement d'être monté si jeune dans cette chaire du Collège de France, où le professeur, affranchi de toute tyrannie, de celle des programmes comme de celle des examens, peut, aux applaudissements d'un public d'élite, creuser un long sillon sur un terrain librement choisi.

II. Le titre de l'ouvrage, *la Fin du paganisme*, pourrait donner lieu à quelque méprise ; aussi, l'auteur a-t-il soin de l'expliquer dans l'*Avant-propos*. Ce n'est pas « une histoire complète de la fin du paganisme », mais l'exposé des « principaux incidents » de cette histoire, incidents étudiés dans la vie et dans les œuvres des écrivains, chrétiens ou païens, du IVe siècle. Il se propose « surtout de montrer de quelle manière le christianisme s'accommoda de l'art et des idées antiques, et comment s'est opérée chez lui, au IVe siècle, la fusion des éléments anciens et nouveaux ». Il y a donc dans ce livre à la fois de l'histoire politique et de la critique littéraire, mais surtout de celle-ci. On devine que l'unité d'une œuvre ainsi conçue est difficile à obtenir. Malgré l'habileté consommée de M. G. Boissier, il nous semble que tel chapitre est plutôt juxtaposé que soudé aux chapitres voisins et fondu dans le tout. En tout cas, ses précédents ouvrages nous offraient en général une plus parfaite unité. Mais à quoi bon insister, puisque les diverses parties de l'œuvre, prises chacune en particulier, sont du plus vif intérêt, et que l'idée générale les relie assez pour qu'on passe sans heurt de l'une à l'autre ?

L'histoire politique n'occupe là qu'une place fort secondaire ; pour la suite des événements, l'auteur renvoie « aux historiens qui en ont fait une étude particulière, surtout à M. le duc de Broglie et à M. Duruy ». Toutefois, M. G. Boissier étudie à nouveau dans le premier livre de son ouvrage : *la conversion de Constantin*, *l'édit de Milan*, et *l'empereur Julien*. C'est simplement pour marquer avec netteté les deux événements politiques les plus importants du IVe siècle, qui ont traversé la lutte déjà ancienne du christianisme contre le paganisme : l'édit de Milan, qui les a mis politiquement sur le pied d'égalité, et la perfide persécution de Julien l'Apostat qui n'aboutit qu'au triomphe définitif de l'Eglise. Le but principal de M. G. Boissier est d'or-

Digitized by Google

dre plutôt littéraire, puisqu'il veut résoudre la question « de la fusion, dans le christianisme, des éléments anciens et nouveaux ». Qu'est-ce donc qui fait l'originalité de ce livre ? La question littéraire n'est pas nouvelle ; c'est même une de celles qui ont été le plus discutées dans notre siècle, lors de la querelle des classiques païens. La solution de M. G. Boissier, prise dans ses termes les plus généraux, ne l'est pas davantage ; on sait depuis longtemps que les Pères de l'Eglise du IIIe au Ve siècle, avec plus ou moins d'enthousiasme suivant leur caractère, leur éducation première ou l'époque à laquelle ils écrivaient, ont coulé la pensée chrétienne dans le moule de l'art païen (1). Et pourtant, le livre de M. G. Boissier fait l'impression d'une œuvre parfaitement originale.

Cela tient avant tout à la méthode de ses recherches et à l'art de son exposition. Il est arrivé plus d'une fois à ceux qui ont traité cette question de partir d'une opinion préconçue, par conséquent, de chercher dans les écrivains du IVe siècle des textes à l'appui d'une thèse ; l'analyse, si analyse il y avait, n'avait pour résultat que de confirmer une thèse préméditée. M. G. Boissier procède d'une façon plus scientifique. Je ne dis pas qu'avant son enquête il n'ait pas entrevu déjà le résultat ; mais il la mène comme s'il allait à la découverte de l'inconnu. Il prend un auteur, l'étudie dans sa vie et dans son œuvre, notant avec précision les influences exercées sur sa pensée par l'éducation et par les événements ; il le regarde vivre pour l'écouter parler et comprendre toute sa pensée. Dès lors, opinions et style, tout s'éclaire d'une nouvelle lumière ; c'est l'histoire qui illumine la littérature, pour que la littérature à son tour « nous donne des leçons d'histoire ». Si la réponse à la question posée n'est pas nouvelle, elle est obtenue par une interrogation plus méthodique et plus scientifique.

Il est plus aisé de retrouver la vie du passé par l'effort combiné de la réflexion et de l'imagination, que de la peindre aux yeux du lecteur ; M. G. Boissier est aussi un maître en cet art. On sait assez comment il réussit à donner du relief à la physio-

(1) Nous ne reviendrons pas sur la question — qui semble bien définitivement tranchée — de l'emploi des auteurs païens dans l'éducation chrétienne. Disons seulement qu'aux yeux de M. G. Boissier, il y a une sorte de contradiction entre ce système d'éducation et les principes de l'Eglise. C'est une manière de voir qui surprendra bien des lecteurs; en tout cas, elle n'est pas nouvelle et n'a plus besoin d'être réfutée.

Digitized by Google

nomie d'un écrivain par le dessin précis des traits particuliers,et au tableau d'une époque par le choix des détails caractéristiques. A cet égard, *la Fin du paganisme* ne le cède en rien à ses précédents ouvrages ; la plupart des chapitres de critique littéraire : Tertullien, Minucius Felix, saint Augustin, saint Paulin de Nole, Prudence, sont admirables de vie renouvelée. Mais le chef-d'œuvre en ce genre me semble être le chapitre consacré à Symmaque ; quand on connaît la sécheresse de ses lettres, on est vraiment ravi de voir comment M. G. Boissier a su en extraire son chapitre intitulé : *les grands seigneurs romains d'après Symmaque*. Mais tout cela est affaire d'art, et il faut laisser au lecteur le plaisir de le goûter. Ce qui doit nous intéresser ici, c'est le fond, la pensée et les jugements, c'est-à-dire le résultat des recherches de l'auteur.

III. M. G. Boissier déclare qu'il a abordé ce travail sans opinion préconçue » et qu'il l'a « poursuivi avec une entière liberté d'esprit ». Ceci est donc un livre de bonne foi, écrit par un rationaliste. C'est ce qui en fait l'intérêt particulier aux yeux de l'apologiste chrétien. Les erreurs d'un tel livre s'expliqueront par l'insuffisance du criterium rationaliste en des questions où il faut tenir compte du surnaturel et du révélé ; mais d'autre part ses jugements, quand ils seront favorables à l'Eglise, ne pourront pas être attribués à une arrière-pensée apologétique ni à un préjugé confessionnel. Il faudra bien convenir que c'est l'aveu arraché par la vérité à une âme impartiale et sincère. C'est donc une expérience très intéressante à constater ; nous allons voir comment le rationalisme sait rendre hommage à l'action bienfaisante de l'Eglise, quand il fait un loyal effort pour s'affranchir de la critique hostile.

Avec M. G. Boissier, nous sommes bien loin d'un Voltaire, d'un Gibbon ou d'un Havet — pour ne parler que des morts ; — sur bien des points importants ses jugements se rapprochent beaucoup de ceux de la critique catholique. C'est ainsi que les empereurs du IVe siècle apparaissent ici avec une physionomie plus fidèle que dans les ouvrages inspirés jusque-là par le rationalisme. La conversion de Constantin, par exemple, n'est plus attribuée à une pensée de tolérance philosophique ou à un vulgaire calcul d'intérêt ; elle est le fruit d'une conviction qui se manifeste aussitôt par la promulgation du célèbre édit de Milan « dont l'initiative lui appartient et dont il faut lui laisser tout

Digitized by Google

l'honneur ». Si M. G. Boissier ne donne pas le nom d'Apostat à Julien, c'est que le rationalisme contemporain ne met pas de différence entre le passage de l'erreur à la vérité et le passage de la vérité à l'erreur; de part et d'autre, il ne voit qu'un changement d'opinion. Du moins, Julien n'est-il qu'un « illuminé », qui a passé au paganisme parce qu'il « ne trouvait pas assez de surnaturel, à son gré, dans le christianisme », un fanfaron de tolérance, intolérant jusqu'à l'emploi du sarcasme dans ses édits contre les chrétiens, convaincu de « mauvaise foi manifeste », un homme chez lequel « il n'y a que le soldat qui mérite des éloges sans réserve », suivant, d'ailleurs, l'aveu de Prudence :

Perfidus ille deo, quamvis non perfidus urbi.

M. G. Boissier ne pouvait se dispenser, en un ouvrage semblable, de dire son avis sur les martyrs. Son rationalisme se refuse à voir dans ce témoignage du sang une preuve en faveur de la religion pour laquelle il est versé ; les raisons qu'il donne ne feront pas abandonner l'argument à l'apologétique chrétienne. Mais il admire sincèrement l'invincible courage de tant de témoins de tout âge et de toute condition, bien plus nombreux que ne le prétendait Dodwell ; il proclame que « c'est la victoire la plus éclatante que la conscience humaine ait jamais remportée dans le monde », que « l'histoire des persécutions nous montre les chrétiens réalisant ce qu'avait tenté la philosophie » c'est-à-dire de « mettre le corps sous la dépendance la plus étroite de l'âme » ; il lui arrive même de faire cet aveu : « il est sûr que le courage des martyrs paraît quelquefois dépasser les forces humaines. » Mais, alors, pourquoi rejeter l'argument emprunté par la théologie à l'histoire du martyre chrétien pour confirmer la divinité du christianisme ? Cette vitalité divine éclate sous le régime de la tolérance, comme sous le régime brutal de la persécution : « la tolérance n'était guère moins défavorable aux païens que ne l'eût été la persécution : le monde allait de lui-même vers la religion nouvelle, qui répondait aux besoins secrets des âmes, et qui avait pour elle la jeunesse et le succès. » Ce dernier mot est de trop, puisque la persécution n'avait pas arrêté sa marche conquérante.

L'impartialité de M. G. Boissier éclate surtout dans l'examen de cette question, qui relève de la philosophie de l'histoire : *l'établissement du christianisme est-il responsable de la ruine de*

Digitized by Google

l'empire ? Montesquieu s'était contenté de poser la question; l'abbé Raynal y avait répondu affirmativement, avec autant d'aplomb que d'insuffisance, et Gibbon, sans l'aborder résolument, disposait habilement toutes choses pour laisser au lecteur une impression défavorable à l'Eglise. La plupart des historiens de nos jours font comme Gibbon. Eh bien, M. G. Boissier soumet cette question à un examen rigoureux, la tourne et retourne sur toutes ses faces et arrive à cette conclusion qui nous paraît constituer un important progrès dans la critique indépendante (1) : « L'empire a péri de maladies qui remontaient plus haut que le christianisme : on peut donc affirmer qu'il n'est pas la cause directe de sa ruine. Mais ce qui n'est pas moins sûr, c'est qu'il a été impuissant à l'arrêter. L'a-t-il retardée ou rendue plus rapide, c'est une question qu'on peut débattre. Dans tous les cas, l'empire était si profondément atteint que, sous quelque régime religieux ou politique qu'on l'eût fait vivre, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sa fin était inévitable. » Nous n'admettons pas la réserve contenue dans cette conclusion; le philosophe chrétien croit que si l'Eglise n'a pas arrêté la ruine de l'Empire, c'est que cette ruine entrait dans les vues de la Providence :

Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent ;

elle a fait mieux en créant un monde nouveau par la civilisation des Barbares. Mais la conclusion ne témoigne-t-elle pas de la sincérité de l'auteur ?

Nous la trouvons encore, cette sincérité, dans la sympathie et parfois dans l'admiration que M. G. Boissier éprouve pour ces grands hommes qui font à l'Eglise romaine du IVe siècle une si superbe auréole : saint Paulin de Nole, Prudence, saint Jérôme, saint Ambroise et surtout saint Augustin, qui les domine tous dans le livre de M. G. Boissier comme dans l'histoire. Il est visible que l'âme sincère de l'auteur, entrée en communication intime avec ces grandes âmes, en a reçu une impression profonde, et qu'à ce contact plus d'un préjugé s'est dissipé pour faire place à l'admiration du lettré et du penseur. Il défend les poètes et contre les classiques à outrance, qui se plaignent de

(1) En France du moins ; car un rationaliste anglais, M. Bury (*History of the later Roman Empire* 1889), était arrivé déjà à des conclusions à peu près semblables. Cf. le c. r. de cet ouvrage par M. E. Jacquier (*Univ. Cath.* V. 470).

Digitized by Google

ne pas retrouver dans leurs œuvres l'élégance d'un autre âge, et contre les partisans des littératures populaires et spontanées, qui leur reprochent d'avoir adopté un classicisme hors de saison. Il estime avec beaucoup de raison que cette forme était imposée par les exigences d'une société raffinée jusque dans sa décadence et que « les poètes chrétiens ont achevé de réconcilier le christianisme avec les lettrés ». — « Aujourd'hui, dit-il ailleurs, c'est presque un lieu commun de soutenir que l'Eglise a détruit l'ancienne littérature, et l'on ne paraît pas douter que les ténèbres du moyen âge ne soient son œuvre ». M. G. Boissier n'a pas de peine à démontrer que, loin de détruire la littérature ancienne, le christianisme a contribué pour une bonne part, la meilleure même, à la renaissance du IVe siècle. Sa sympathie ne s'arrête pas à la littérature des Pères, et sous le lettré il sait admirer l'homme et le patriote, comme le prouve en particulier son étude sur saint Augustin. Je me reprocherais de ne pas citer la conclusion de son parallèle entre la *Cité de Dieu* et le *Discours sur l'histoire universelle* : « Il me semble que, lorsqu'on songe au nombre des gens à qui ces beaux livres ont donné ce qu'il y a de plus souhaitable au monde, la paix de l'esprit, ceux mêmes qui ne l'y trouvent plus aujourd'hui n'en doivent parler jamais qu'avec respect. » Noble parole, que devrait méditer plus d'un critique ! Pourquoi nos chefs-d'œuvre chrétiens n'obtiendraient-ils pas toujours, même du libre-penseur, le respect qu'il accorde, comme nous du reste, aux chefs-d'œuvre païens ?

IV. Nous voudrions n'avoir que des éloges pour un livre qui, à tant d'égards, sert, quoique involontairement, la cause de l'Eglise. Mais comme il s'agit ici d'une question particulièrement importante et que la renommée de l'auteur assure à son livre un grand nombre de lecteurs, notre devoir est de signaler ce qu'un lecteur catholique ne saurait admettre. Nous avons fait quelques réserves déjà, mais il y en a encore de plus importantes à faire. L'auteur déclare dans l'*Avant-Propos* qu'il ne s'est « jamais préoccupé des discussions que suscitent autour de nous les questions religieuses ». Nous devons l'en croire sur parole ; mais ne s'est-il pas fait quelque illusion ? Et d'ailleurs est-il possible à un écrivain de se soustraire complètement à toutes les influences ambiantes, et de se construire un observatoire philosophique assez élevé pour que les bruits d'en bas n'y arrivent jamais ? Si nous remarquons dans son œuvre quelques traces de

Digitized by Google

préjugés anti-catholiques, nous les attribuerons donc à l'action réflexe du milieu.

S'il y a une question qui intéresse la religion, c'est bien celle de ses origines : est-elle révélée, ou bien n'est-elle que le produit naturel de la raison philosophique, une évolution, comme on dit aujourd'hui, de la pensée religieuse, en d'autres termes, un perfectionnement purement humain de la sagesse païenne ? On l'a prétendu, comme on a prétendu bien d'autres choses. M. G. Boissier n'aborde pas directement cette question ; mais il n'est pas difficile de voir chez lui des traces de la réponse rationaliste. Il déclarera, par exemple, que le *Logos* de Platon, qui sert d'intermédiaire entre l'homme et Dieu, « est la même chose que le Verbe du IVe évangile (I, 359) » ; il s'étonnera que Minucius Felix insiste sur les ressemblances qui existent entre les croyances chrétiennes et la philosophie antique, tandis qu'aujourd'hui les ennemis du christianisme s'en servent pour l'attaquer (I, 336) ; il essaiera de mettre Tertullien en contradiction avec lui-même, sous prétexte qu'après avoir dit : « *quid Academiæ et Ecclesiæ?* » il ose écrire dans le *Manteau* : « *melior jam te philosophia dignata est, ex quo Christianum vestire cœpisti* (I, 298) ». Le christianisme appelé une philosophie meilleure ! N'est-ce pas la preuve que Tertullien avoue ici ce qu'il a nié ailleurs, à savoir que le christianisme n'est « qu'un dernier progrès accompli dans l'humanité » ? On ne peut prêter cette contradiction à Tertullien qu'en traduisant *melior philosophia* par *la philosophie améliorée*, ce que M. G. Boissier ne fait pas ; dès qu'il traduit, comme on doit le faire d'ailleurs, par *une philosophie meilleure*, où est la contradiction? Tertullien n'a-t-il pas pu dire que le christianisme, étant d'origine divine, était par là même une philosophie meilleure que le platonisme, d'origine humaine ? C'est certainement la pensée de Tertullien (1), et il n'y avait pas lieu de le mettre en contradiction avec lui-même au profit d'une opinion chère au rationalisme contemporain.

Ailleurs, M. G. Boissier affirme que « l'enseignement moral n'est pas le rôle essentiel des religions, et qu'elles sont faites pour autre chose (II, 372) ». C'est encore du pur rationalisme,

(1) Dans la phrase précédente, Tertullien appelle le christianisme « une école et une discipline d'institution divine, *illi divinæ sectæ et disciplinæ* (*de Pallio. 6*) ».

Digitized by Google

supposant la morale indépendante de Dieu et conséquemment de la religion. Il est faux de dire que les religions ont « pour mission principale de rendre compte de ce que la raison ne peut expliquer ». La mission principale de la religion est de rattacher l'homme à son auteur, et par le dogme et par la morale. Mais le rationalisme n'aime pas cette notion élémentaire, parce que la religion chrétienne est la seule qui n'ait pas été au-dessous de sa mission moralisatrice.

Pourquoi encore M. G. Boissier dit-il que le miracle « n'est pas du domaine propre de l'histoire » (I, 39)? Pourquoi semble-t-il s'approprier, en le citant, ce mot de M. Renan : « Nous repoussons le surnaturel par la méme raison qui nous fait repousser l'existence des centaures et des hippogriffes : c'est qu'on n'en a jamais vu » (I, 323) (1)? M. G. Boissier ne confond pas sans doute ce qui est *au-dessus* de la nature avec ce qui est *contre* la nature. D'autre part, si un événement qui est *au-dessus* de la nature est historiquement prouvé aussi bien qu'un fait naturel, pourquoi ne ferait-il pas partie « du domaine propre de l'histoire» ?

M. G. Boissier est certainement un maître dans l'art de faire parler les textes ; mais il semble parfois leur faire dire ce qu'ils ne disent pas. Nous l'avons vu déjà, à propos de Tertullien. N'est-ce pas par une interprétation un peu arbitraire qu'il fait de Minucius Felix une sorte de pélagien avant le pélagianisme, et de Prudence un partisan du culte superstitieux des saints, presque un adorateur d'idoles ? Les textes de Prudence, cités par M. G. Boissier, prouvent chez le poète une grande confiance dans l'intercession des saints, et rien de plus (II, 139). Quant au passage de Minucius Felix (I, 328), il y a certainement une méprise dans la traduction, qu'elle provienne d'une distraction du traducteur ou du mauvais texte de certaines éditions. Voici le texte fourni par le ms. de Paris (2) : « *Sciat omnes homines... nec fortuna nanctos sed natura insitos esse sapientiam* (éd.

(1) M. G. Boissier ne réussit pas toujours à ne jurer par aucun maître; par exemple, il réédite (I, 333) une phrase du *Marc-Aurèle* de M. Renan, où celui-ci accuse le prédicateur de Notre-Dame de leurrer son auditoire par de pieux sophismes. Or, les conférences de Notre-Dame sont toujours publiées, et fort exactement; quel est donc le conférencier qui a jamais « faussé son symbole pour le rendre acceptable » ? — Voilà une citation qui fait tort au bon goût et à l'impartialité de M. G. Boissier.

(2) On sait qu'il n'existe, à proprement parler, qu'un ms. de l'*Octavius*, puisque le ms. de Bruxelles n'est qu'une copie de celui de Paris.

Digitized by Google

Œhler). » Certains éditeurs, offusqués par cet accusatif qui s'explique pourtant par l'attraction de *nanctos*, ou mieux comme accusatif de relation (1), ont substitué *indeptos* à *insitos*. M. G. Boissier n'indiquant pas son édition, on ne peut savoir le texte qu'il a en vue ; en tout cas, voici sa traduction : « Sachez que tous les hommes... peuvent arriver d'eux-mêmes à la sagesse. » Et là-dessus, il s'écrie : « Si la nature les y conduit toute seule, s'ils n'ont pas besoin de l'aide de Dieu pour l'obtenir, que devient la nécessité de la grâce ? » Ce raisonnement suppose un double contresens, s'il s'agit du texte du ms. qui doit être traduit ainsi : « Qu'il sache que tous les hommes... ne doivent pas au hasard (de la naissance ou des richesses), mais possèdent par nature (à l'état inné) le pouvoir de distinguer le vrai du faux. » C'est le sens antique de *sapientia*, sens que Cicéron emploie encore dans le *de Officiis* comme synonyme de *prudentia* (I, 5), et que Minucius Felix reproduit en fidèle cicéronien qu'il est; le contexte ne laisse pas de doute à cet égard (2). Mais alors, comment y voir une négation de la nécessité de la grâce ? D'ailleurs, Octavius s'adressant à un païen, avait autre chose à faire avant de parler de la grâce. Les autres textes de Minucius Felix, cités par M. G. Boissier, ne sont pas plus concluants. La contradiction qu'il croit trouver entre Minucius Felix et Athénagore provient de ce que le premier parle de Dieu connu par la raison, et le second de Dieu connu par la révélation.

Nous pourrions relever encore certains passages où, à propos de tolérance et de progrès, M. G. Boissier cherche à travers les siècles de contradictions dans l'enseignement de l'Eglise sur ces matières (3). Mais nous croyons avoir fait l'essentiel pour mettre le lecteur catholique en garde contre certaines insinuations, d'autant plus dangereuses qu'elles revêtent parfois la forme de

(1) Cf. les expressions : *Galeam induitur* (Virg., *Æn.* I, 382), *expleri mentem nequit* (Virg., *ib.* I, 713.)

(2) Il suffit de voir la conclusion du raisonnement d'Octavius : « *unde apparet ingenium non dari facultatibus nec studio parari, sed cum ipsa mentis formatione generari.* » Du reste, avec *insitos*, *sapientia* ne peut avoir que le sens d'une faculté innée.

(3) Quand il rapproche, non sans malice, saint Ambroise approuvant la suppression du budget des vestales, de nos radicaux demandant la suppression du budget des cultes, il suppose évidemment que le budget des cultes actuel est un salaire et non la rente de biens confisqués. Signalons encore l'abus souvent choquant de l'adjectif *dévot*, employé indistinctement comme synonyme de *pieux* et de *superstitieux*.

Digitized by Google

l'épigramme, et qu'elles viennent d'une plume généralement modérée et impartiale.

Au reste, le lecteur catholique n'oubliera pas que l'auteur de ce livre est un rationaliste, et que, si l'on doit mettre les erreurs qu'il contient au compte de ces préjugés dont les esprits les plus indépendants parviennent si difficilement à se défaire, il est juste, par contre, de ne faire honneur qu'à sa droiture, à sa loyauté, à sa sincérité, de tous les témoignages qu'il apporte à la vérité catholique.

II

ÉTUDES ROMANES [1]

Ce beau volume est un recueil de dissertations philologiques offertes à M. G. Paris par ses élèves français ou étrangers des pays de langue française, à l'occasion du 25e anniversaire de son doctorat ès lettres. C'est un usage des universités étrangères, inauguré en France, si nous ne nous trompons, précisément en l'honneur du savant professeur du Collège de France, par ses élèves suédois, en 1889, à l'occasion de sa cinquantaine (2). D'autres, comme Renier et Charles Graux, n'ont reçu que sur leur tombe un hommage analogue de la part de leurs élèves ou de leurs amis; M. G. Paris sera le premier chez nous qui aura été honoré de son vivant, et à plusieurs reprises, par ce touchant témoignage de reconnaissance.

Disons tout de suite que ces dissertations, dans leur ensemble, sont dignes du romaniste éminent auquel elles sont dédiées, et qu'elles témoignent hautement de la puissante impulsion et de la ferme direction que le maître a su donner par son enseignement, par ses livres, par la *Romania*, à la renaissance des études romanes en France. Il est bien difficile d'analyser un livre aussi spécial, plus difficile surtout de l'apprécier dans toutes ses

(1) Dédiées à Gaston Paris, par ses élèves français, etc. Paris, Em. Bouillon, 1891. Prix : 20 fr.

(2) *Recueil de mèmoires philologiques présenté a M. G. Paris par ses élèves suédois le 9 août 1889*. Stockholm, 1889.

Digitized by Google

parties ; eussions-nous le temps et l'espace nécessaires pour un semblable travail, que la compétence nous manquerait trop souvent. Nous nous bornerons donc à un classement de ces dissertations par ordre de matière, et, s'il y a lieu, à quelques observations de détail ; nous ne pouvons avoir d'autre prétention que celle d'informer les lecteurs de *l'Université catholique* sur le contenu du volume que nous leur annonçons.

1° *Dissertations relatives à l'histoire littéraire :*

P. 23-31. J. Bédier, *Le fabliau de Richeut.* — M. B. montre comment ce fabliau, composé en 1159, par conséquent le plus ancien des fabliaux qui nous sont parvenus, renferme déjà, sans en être l'archétype, les caractères distinctifs du genre : réalisme cynique de l'observation, et absence d'intention satirique ; en revanche, il diffère des fabliaux postérieurs par la nature des sujets traités : « l'intrigue n'y est rien, les caractères y sont tout. » Suivent quelques corrections au texte de Méon.

33-42. G. Monod, *Les Annales Laurissenses minores et le monastère de Lorsch.* — Ces annales, composées à Lorsch (dioc. de Mayence), entre 806 et 814, par un moine anglo-saxon ou élève fidèle des maîtres anglo-saxons, offrent, au point de vue historique, le premier exemple de l'historiographie officielle carolingienne, et, au point de vue littéraire, la transition du genre des annales à celui des chroniques.

51-68. G. Raynaud, *La Mesnie Hellequin, etc.* — Forme française d'une légende indo-européenne : *la Chevauchée infernale.* Cette légende, en France, a une origine historique : Hernequin, comte de Boulogne. Après avoir passé dans l'épopée du Dante sous le nom d'*Arlichino*, le personnage est monté sur le théâtre sous le nom d'*Arlequin.*

69-81. M. Sepet, *Observations sur le « Jeu de la feuillée » d'Adam de la Halle.* — Satire dialoguée et directe, comme la *sottie*, et non indirecte, comme la *farce;* cette œuvre serait « une des variétés de la *sottie* dramatique, issue dès lors de la fête des fous étendue et sécularisée ».

113-120. A. Piaget, *Chronologie des épistres sur le roman de la Rose.* — Il s'agit des lettres écrites par Christine de Pisan à ses adversaires, dans la fameuse querelle suscitée par le roman de la Rose.

121-135. A. Thomas, *Vivien d'Aliscans et la légende de S. Vidian.* — Exemple singulier de l'influence des chansons de geste sur une légende hagiologique, celle de S. Vidian, patron

Digitized by Google

de Martres-Tolosanes (Haute-Garonne). D'après M. T., cette légende, sous sa forme actuelle, « ne remonte pas au delà de 1764 ». Jusque-là, S. Vidian était honoré comme un martyr du Ve siècle ; mais au milieu du XVIIIe siècle, il est confondu par un inconnu avec Vivien d'Aliscans. M. T. a soulevé là une discussion qui intéressera spécialement les hagiographes toulousains.

141-180. J. Flach, *Le Compagnonnage dans les chansons de geste.* — Après avoir montré comment le compagnonnage du moyen âge se rattache au *comitatus* germain, révélé par Tacite, et à la fraternité scandinave, connue par les Saga, M. F. veut démontrer que le lien *personnel* qui caractérise le compagnonnage, a persisté, contrairement à l'opinion de Montesquieu et à celle de Roth, au XIe et même au XIIe siècle, jusqu'à ce que le lien *réel* du fief prît définitivement le dessus. La démonstration s'appuie uniquement sur les chansons de geste. Peut-être les spécialistes demanderont-ils que M. F. établisse d'abord, dans les œuvres épiques, la part de l'historique et celle de l'idéal ; ne se pourrait-il pas que ces témoignages, relatifs aux rapports du chef avec ses vassaux, fussent un souvenir idéalisé du passé, au lieu d'être un écho fidèle du présent ?

279-302. C. Joret, *La Légende de la Rose au moyen âge, chez les nations romanes et germaniques.* — Savante et piquante étude sur le rôle de la rose dans les légendes, comme dans la poésie religieuse ou profane du moyen âge. Mais pourquoi M. J. semble-t-il rattacher au paganisme le symbolisme de la rose appliqué à la sainte Vierge (p. 281) ? Si le nom de la rose proprement dite ne se trouve pas dans le texte hébreu de l'Ancien Testament, il est plusieurs fois dans la Vulgate ; et c'est certainement à ces textes que se rapporte le titre de *Rosa mystica* donné par l'Eglise à Marie. L'expression citée par M. J. « rose de Jéricho plantée au bord des eaux » est simplement la réunion de deux textes de la Vulgate (Eccli. XXIV, 18 ; XXXIX, 17).

507-550. J. Psichari, *Le roman de Florimont.* — D'après l'étude des mots grecs contenus dans ce roman, M. P. croit que l'auteur du roman français, sans connaître les premiers rudiments du grec, a reproduit une version latine d'un récit grec.

2° *Dissertations relatives à l'histoire littéraire, avec publication critique de textes :*

1-13. H. Omont, *Les manuscrits fr. des rois d'Angleterre*

Digitized by Google

au château de Richmond.—Liste des mss. réunis par Edouard IV et Henri VII.

15-22. G. Huet, *Remarques sur les rédactions diverses d'une chanson du* XIII^e *s.*

43-50. J. Couraye du Parc, *Chants populaires de la Normandie.*

83-95. A. Jeanroy, *Une pièce artésienne du* XIII^e *s.* — Chanson satirique, relative à une taxe injuste dont Arras fut frappé, éditée avec le soin qu'on pouvait attendre du savant auteur des *Origines de la poésie lyrique en France.*

97-112. E. Langlois, *Quelques dissertations inédites de Claude Fauchet.* — Extr. du ms. du Vatican, Reg. 734.

195-238. L. Constans, *Notes pour servir au classement des mss. du Roman de Troie.* — Travail qui donne une idée très avantageuse de l'édition critique que l'auteur prépare de l'épisode de *Troïlus et Briseïda.*

253-266. A. Salmon, *Remèdes populaires du moyen âge.* — Traité de médecine écrit en fr., dans le Cambrésis, avant le XIV^e s.; M. S. l'accompagne d'un glossaire des noms de plantes.

419-458. J. Cornu, *Etudes sur le poème du Cid.* — Grand nombre de corrections basées sur la versification.

3° *Dissertations relatives aux langues romanes :*

137-140. D. Grand, *Proclamation d'un héraut en dialecte montpelliérain* (1336). — Avec le texte extrait du *cart. de l'Univ. de Montpellier* (I, 709).

181-194. A. Pagès, *La Version catalane de l'Enfant sage.* — Texte du XIV^e s., à la Bibl. de Madrid, G 35.

239-252. M. Wilmotte, *Gloses wallonnes* (du ms. 2640 de Darmstadt). — Gloses des *Distriques de Caton*, sans intérêt littéraire, mais curieux spécimen de l'ancien patois wallon, expliqué par M. W. avec une incontestable autorité.

267-278. A. Taverny, *Phonétique roumaine : le traitement de tj et du suffixe ulum, ulam en roumain.*

303-329. L. Havet, *L's latin caduc.* — Après une rapide excursion dans les temps préhistoriques qui nous ont laissé *quattuor* = * *quattuore (s)*, *puer* = * *pueru (s)*, etc., M. H. prouve par l'étude de la versification iambo-trochaïque et dactylique des latins que l'*s* final des mots en *us* et *is* brefs était tombé à l'époque de Caton, qu'il reparut au temps de Cicéron par une réaction de la mode, et finit par persister jusqu'en français. Il

Digitized by Google

est fâcheux que l'hypothèse par laquelle le savant métricien explique ce curieux phénomène (*tempu fert* = *fert tempu*, suivi d'un silence) ne puisse se vérifier dans l'ancienne littérature de Rome.

331-405. F. Bonnardot, *Trois textes en patois de Metz* (xv^e-xvii^e s.). — Textes, soigneuse étude grammaticale et copieux commentaire, précédés d'une bibliographie de la littérature patoise de Metz. Notons en passant ce curieux détail : tandis que les patois sont en train de mourir en France, le patois lorrain reprend une vie nouvelle pour servir de truchement à une population opprimée.

407-418. A. Morel-Fatio, *Duelos y Quebrantos*. — Explication de cette bizarre expression par laquelle Cervantès désigne la nourriture que D. Quichotte prenait les samedis ; jeu de mots résultant du double sens de *quebrantos* = *tourment* et *abatis*.

459-464. J. Gilliéron, *Remarques sur la vitalité phonétique des patois*. — M. G. montre l'action entravante du français sur le développement phonétique des patois, spécialement dans le nord, et aussi « l'obstructionisme » exercé par un patois prédominant sur les patois contigus. D'où il résulte que l'isolement est la condition la plus favorable à l'évolution phonétique. Très intéressantes remarques sur l'état auquel l'isolement a fait aboutir certains patois du Valais et de la Savoie.

465-473. E. Muret, *Sur quelques formes analogiques du français*. M. M. étudie : 1° la première pers. du plur. *ons*, rattachée, non seulement à *sumus*, mais encore à * *potumus* et *volumus* du latin vulgaire, accentués sur la seconde syllabe ; 2° *estois*, *vois*, expliqués par une contamination de *sto* + * *statjo* = *sto* + *stais* = *estois*, etc. ; 3° *pruis*, *ruis*, *truis* (du lat. *probo*, *rogo*, * *tropo*), expliqués par l'influence analogique des précédents ; 4° *rover*, *corvée*, *enterver*, où le *v* ne représente pas le *g* latin, mais la consonnification de l'*o* atone en hiatus. Travail très suggestif, basé sur la date probable des divers phénomènes du latin vulgaire.

475-385. L'abbé P. Rousselot, *L's devant t, p, c, dans les Alpes*. — M. R. a retrouvé, par une enquête sur place, admirablement conduite, les diverses phases de l'amuïssement de l'*s*, pressenties par les savants, notamment par M. G. Paris.

487-505. A. Beljame, *La prononciation du nom de Jean Law le financier*. — Ce nom est en écossais *Law* et *Laws*, prononcés *Lâ* et *Lâs*, de telle sorte que notre *Law* (*Lâs*) est un compromis

Digitized by Google

entre l'orthographe de la première forme et la prononciation de la seconde. M. B. est d'avis que cette prononciation est suffisamment justifiée et doit être maintenue.

III

LE FRANÇAIS ET LE PROVENÇAL [1]

Parmi les nombreuses publications que la science allemande a consacrées dans ces dernières années aux langues gallo-romanes, le travail de M. Hermann Suchier, professeur à l'Université de Halle : *die franzœsische und provenzalische Sprache und ihre Mundarten* (2), est certainement un de ceux qui méritaient le mieux l'honneur d'une traduction française. Il nous présente en effet sur les limites respectives des dialectes gallo-romans, sur leur développement phonétique, sur les changements associatifs dans les formes de leurs flexions, sur les principes historiques de la syntaxe, etc., un excellent résumé de tous les travaux antérieurs, avec des vues personnelles qui éclairent d'un jour nouveau nombre de problèmes difficiles. C'est une introduction indispensable à toute étude approfondie ayant pour objet le français, le provençal ou un de leurs dialectes.

Sans vouloir entrer dans le détail de tout ce qu'il y a d'original dans ce livre, signalons en particulier l'importance si justement accordée par M. H. Suchier au rôle du verbe dans la différenciation des variétés dialectales; il y a là des aperçus vraiment nouveaux et de grande portée. On remarquera encore la place relativement considérable que l'auteur donne au groupe linguistique qui, dans le sud-est, sépare la langue d'oui de la langue d'oc. Ce groupe, proposé par M. Ascoli sous le nom de *franco-provençal*, est appelé ici *moyen-rhodanien*. On ne peut disconvenir que le terme soit plus exact, mais est-il aussi com-

(1) Par H. Suchier, trad. par P. Monet. Paris, E. Bouillon, 1891, prix : 6 francs.

(2) *Grundriss der romanischen Philologie*, von G. Grœber, III. Lieferung, p. 561-668. Strassburg, 1888.

Digitized by Google

mode ? Et puis ce nom de *franco-provençal* n'est-il pas trop entré dans l'usage pour pouvoir être délogé par une appellation nouvelle ? Du reste, le nom fait peu à la chose ; l'important est de constater la part qui est faite à ce groupe, comme aussi les limites assignées à son domaine. M. H. Suchier réduit considérablement, après M. P. Meyer d'ailleurs, le territoire franco-provençal de M. Ascoli ; en utilisant tous les textes anciens publiés jusqu'ici et parfois les patois actuels, il attribue au *moyen-rhodanien :* « deux départements sur la rive droite du Rhône (dép. de la Loire et du Rhône), et quatre sur la rive gauche (Ain (1), Isère, Savoie, Haute-Savoie) ; » plus le sud du Jura, la Suisse française et les domaines italiens des Alpes, qui avoisinent la Savoie (p. 67).

Cette délimitation n'est pas définitive sans doute ; les recherches particulières devront modifier quelque peu ces grandes lignes. Par exemple, en ce qui concerne le département de l'Isère que M. H. Suchier place tout entier dans le domaine du moyen-rhodanien ou franco-provençal, nous démontrerons bientôt qu'une partie importante de ce département, comprenant une population de 40,000 âmes environ, délimitée depuis l'Isère (à Saint-Lattier) jusqu'aux Grandes-Rousses par une ligne assez capricieuse et sensiblement parallèle aux sinuosités de l'Isère, appartient nettement au territoire provençal. Ces rectifications de détail n'enlèvent rien à la solide valeur du travail de M. H. Suchier.

A tous égards, il méritait bien de devenir accessible à ceux qui, en France, ne comprennent pas l'allemand ou ne le lisent qu'à coups de dictionnaire. C'est sur le conseil de M. G. Paris et avec une véritable collaboration de l'auteur, que M. P. Monet, professeur au Prytanée militaire, nous a donné cette traduction, traduction très exacte et, malgré l'emploi de certains néologismes indispensables, très nette et très française. Ajoutons que plus d'un passage a été modifié et amélioré par M. Suchier lui-même, et que la bibliographie déjà si riche, qui terminait chaque chapitre, s'est enrichie encore de l'indication de tous les travaux importants parus depuis 1888. Le tra-

(1) C'est par distraction que M. Suchier avait placé l'Ain sur la rive gauche du Rhône : ici, M. Monet a été un traducteur trop fidèle. C'est encore par distraction qu'à propos des noms composés avec un verbe (impér. ou indic. pr.) l'auteur attribue à A. Darmsteter une opinion qui n'est pas celle du regretté savant.

Digitized by Google

ducteur ne nous semble pas s'être fait illusion en donnant à sa publication le nom de « nouvelle édition ». Qu'il nous soit permis cependant d'exprimer un regret : pourquoi n'a-t-on pas reproduit les douze cartes linguistiques, si utiles à consulter, qui accompagnent le texte allemand?

A. DEVAUX.

BIBLIOGRAPHIE

Cartulaires de Saint-Chaffre et de Paray-le-Monial, publiés par le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut. — Montbéliard, imprimerie P. Hoffmann; Paris, librairie Alph. Picard. 1891.

En 1869, M. Ulysse Chevalier commençait la publication de sa *Collection de Cartulaires dauphinois*, dont les sept premiers volumes sont, depuis déjà plusieurs années, entre les mains des érudits.

Ralentie par les occupations considérables qu'exige du docte auteur la rédaction de plusieurs autres ouvrages non moins considérables, la publication de cette *Collection de Cartulaires* n'a point été abandonnée. Nous venons d'en recevoir le huitième volume, lequel comprend le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier* et le *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial*.

En attendant que M. le chanoine Chevalier ajoute encore des volumes à une série qui, déjà longue en soi, ne le sera jamais au gré du public savant, nous allons faire connaître le huitième à ceux des lecteurs de l'*Université catholique* entre les mains desquels il n'est pas encore arrivé.

Et, d'abord, à quel titre le *Cartulaire de Saint-Chaffre* est-il rangé parmi les cartulaires dauphinois? Parce qu'une très grande partie des possessions de la célèbre abbaye velaisienne, de celles

Digitized by Google

dont il est question dans son cartulaire, étaient situées en Dauphiné. Le *Cartulaire de Paray*, qui vient à la suite, contient aussi quelques notions intéressant le Dauphiné. Au surplus (et c'est, croyons-nous, la principale raison pour laquelle pareille place lui a été donnée), la collection en question est certainement celle des œuvres de M. Chevalier, avec laquelle il a le plus d'analogie comme recueil diplomatique. A ce titre, l'analogie est même parfaite.

Mais ouvrons le volume; rendons-nous compte du fonds et de la forme.

Ainsi qu'on a déjà pu l'apercevoir, nous avons là deux parties bien distinctes. La première comprend le *Cartulaire de Saint-Chaffre* avec ses appendices et accessoires; la seconde comprend le *Cartulaire de Paray* avec appendices et accessoires propres. La première renferme LIV et 244 pages, la seconde XX et 220.

La première débute par une introduction où l'auteur donne sur les manuscrits mis au jour et sur l'abbaye de Saint-Chaffre des renseignements très précis. Puis, vient une table chronologique des actes du cartulaire et de ses appendices, dont les plus anciens reportent à la fondation même de l'abbaye, et les plus récents datent du XIV^e^ siècle. Cette table mentionne à leur rang les actes du *Cartulaire de Chamalières*, publié en 1871, et est suivie d'une collation très soignée de cet ouvrage. La dépendance de Chamalière vis-à-vis de Saint-Chaffre et le jour dont s'éclairent mutuellement leurs cartulaires ont motivé cette double addition. Enfin, un *index onomasticus* et quelques additions et corrections faites à l'introduction et au texte du cartulaire terminent les préliminaires.

Le texte comprend 1° l'analyse ou l'intégrité de 410 chartes réunies par l'antique rédacteur du cartulaire manuscrit; 2° les 18 chapitres de la *Chronique de Saint-Pierre du Puy*, dont les rapports étroits avec notre cartulaire expliquent l'insertion en ce lieu; 3° un appendice de 42 chartes relatives à Saint-Chaffre et puisées à diverses sources. Ce sont donc en tout 470 articles.

Il suffit de parcourir ces derniers pour voir combien de nos anciennes provinces ont là des éléments précieux pour leur histoire du VIII^e^ siècle au XIV^e^. En effet, les possessions de Saint-Chaffre s'étendaient dans les diocèses du Puy, de Clermont, de Saint-Flour, de Mende, de Rodez, de Maguelone, d'Uzès, de Nîmes, de Viviers, de Cavaillon, d'Orange, de Die, de Valence, de Vienne, de Grenoble, de Genève, de Maurienne, de Gap, d'Em-

Digitized by Google

brun et de Turin. Et l'histoire politique, civile et féodale a presque autant à profiter des actes mis au jour que l'histoire religieuse et ecclésiastique. Les écrivains qui ont utilisé l'extrait fait du même cartulaire et publié par M. Chevalier lui-même en 1868, ne sont pas pour nous contredire.

Enfin, une table complète de noms de lieux, de personnes et de choses du cartulaire et de ses appendices, indique en un instant et à quelle page les notions désirées y figurent.

La seconde partie du volume commence par une introduction renseignant sur les sources où M. Chevalier a recueilli les actes du *Cartulaire de Paray*, et sur l'histoire du prieuré de ce lieu. Avec l'*index onomasticus* et quelques additions et corrections au texte qui suivra, se terminent les préliminaires.

Le texte comprend d'abord, en abrégé ou dans leur intégrité, 212 chartes réunies par l'ancien rédacteur du cartulaire, et un appendice de 34 autres articles puisés à des sources fort diverses. C'est un total de 246 actes à la fin desquels se trouvent quinze *visites clunisiennes de la province de Lyon*, échelonnées de 1262 à 1342. On les a jointes aux autres documents, plus spéciaux à Paray, par la raison que, dans toutes, à une exception près, il est question de Paray.

Tous compris entre la fin du x^e^ siècle et le milieu du xiv^e^, les documents sur Paray réunis par M. Chevalier nous renseignent pour cette période sur l'histoire de ce prieuré et sur celle de ses fondateurs et bienfaiteurs. Parmi ceux-ci, on trouve d'abord les comtes de Chalon-sur-Saône, ensuite les seigneurs d'Anglure, de Bourbon-Lancy, de Busseuil, de Chassagnes, de Chaumont, de Chevenizet, de Cypierre, de Digoin, de la Guiche, du Blanc, de Perrigny, de Saligny, de Semur, de Varennes, etc. On y trouve encore des vicomtes d'Auvergne et un seigneur de Forez.

Enfin, une table alphabétique, semblable à celle qui existe pour le *Cartulaire de Saint-Chaffre*, suit celui de Paray et indique les chartes de ce dernier où il est question des lieux, personnes ou choses qu'on a en vue.

Nous bornerons là nos indications sur ces deux cartulaires.

L. Fillet.

Digitized by Google

L'Oracle maternel, conseils et prédictions d'une mère chrétienne à son enfant, avec lettre-préface du R. P. Tissot, d'Annecy, et dessins de M. Steyert. Un beau volume grand in-8°. Lyon, 1891. Chez les principaux libraires. Prix : 7 fr. 50.

L'enfant, ignorant de tout et curieux de tout savoir, questionne sans cesse. Naturellement, son oracle, c'est sa mère ; c'est elle qui doit lui répondre sur tout, *de omni re scibili et quibusdam aliis*. Mais, quand il arrive à douze ou quinze ans, alors que l'horizon de l'avenir s'ouvre immense devant lui, ses questions se multiplient. Heureux est-il alors, si sa mère ne se borne pas à lui donner les réponses courtes et incomplètes de la raison humaine, mais forme solidement son esprit, son cœur et sa volonté, en l'initiant aux grandes leçons de la foi !

C'est ce qu'a voulu faire l'auteur, et elle a justement pensé que son travail servirait à d'autres enfants que le sien. Ce livre a donc été *vécu* avant d'être écrit, et il nous révèle deux des plus ravissantes choses qui soient ici-bas : une belle âme de mère chrétienne, et une âme d'enfant, imparfaite encore, mais riche des dons du ciel.

L'ouvrage comprend une centaine de questions très variées, et à chacune il est fait plusieurs réponses, où l'on admire tour à tour l'élévation de la pensée et l'esprit profondément chrétien, la délicatesse du sentiment, le bon sens, la poésie, la finesse de l'observation. Nous avons là plus de six cents pensées, que l'auteur a tirées du bon trésor de son cœur, ou qu'elle a puisées aux meilleures sources : l'Ecriture sainte, surtout l'Evangile, l'*Imitation de Jésus-Christ*, saint François de Sales, saint Bernard, saint Augustin, et, plus près de nous, le curé d'Ars, le P. Chevrier, la mère Marie de Sales, Mme Swetchine, etc.

Mais pour faire apprécier un pareil ouvrage, il suffit de le citer :

« Aimerai-je beaucoup et serai-je beaucoup aimé ? — Les âmes qui aiment en Dieu aiment beaucoup ; et, comme elles sont belles de la beauté de Dieu qui est en elles, on les aime beaucoup. — Peut-être crois-tu, enfant, qu'aimer c'est jouir ? Non ! Aimer, c'est s'oublier, se dévouer et souffrir.

« Serai-je poète ? — Aimes-tu la goutte de rosée qui tremble et scintille, le nuage qui flotte sous l'azur, l'insecte qui bruit sous l'herbe aux soirs d'été, la fleur odorante et cachée, la bruyère rose, le genêt d'or, la brise de mai, les flots d'argent ? — Oui ! tu es poète.

Digitized by Google

« Aurai-je des déceptions? — Tu en auras de toutes sortes et de toutes parts, mais jamais du côté du bon Dieu. Fie-toi donc à lui. — Oh! comme il faut être sûr de Dieu! » (Mère Marie de Sales.)

« Serai-je bon patineur? — Si tu t'appliquais à devenir un saint, en même temps qu'un bon patineur! C'est le même exercice : s'élancer, tomber et se relever aussitôt. »

Voilà, certes, d'excellentes leçons, sous une forme bien attrayante! Et ce qu'il y a de plus piquant, c'est que les réponses ne sont pas placées prosaïquement à la suite des demandes; mais c'est par une ingénieuse combinaison de chiffres qu'on arrive à les trouver de la manière la plus imprévue.

Aussi est-ce à bon droit que le R. P. Tissot, supérieur général des Missionnaires de Saint-François-de-Sales, recommande cet ouvrage, dans ce langage exquis et sympathique dont il a le secret.

Nous voudrions pouvoir reproduire sa lettre tout entière : citons-en au moins les dernières lignes : « J'ose, dit-il, prédire le succès à ce livre. Toutes les mères qui le connaîtront, voudront l'offrir à leurs enfants... Les Congrégations enseignantes, les maisons d'éducation catholiques aimeront à mettre l'*Oracle maternel* aux mains de leurs élèves, dans les récréations qui ne peuvent être employées aux jeux et aux exercices corporels. Il sera toujours bien reçu aux distributions de prix, et quand il entrera, avec les couronnes, au sein d'une famille, d'autres que les enfants auront plaisir à le consulter. »

L'auteur ne dit point son nom; mais le bon Dieu le connaît, et les pauvres du bon Dieu le bénissent.

C. CHAMBOST.

Un écho de la dernière bataille, de Ed. Drumond, par Aristide CHEVALIER. Un volume in-12, XV-275 pages. Paris, Téqui.

Que dire de ce livre écrit dans une heure d'enthousiasme pour la cause de la justice et de la vérité? Il défie les analyses patientes comme toute œuvre où l'indignation met au service de la froide logique une verve qui n'a pas à se contenir, parce qu'elle ne voit plus rien à ménager. Et qu'importait vraiment à l'auteur de démontrer une fois encore, dans un écrit de savante ordonnance et pièces à l'appui, ce que tout le monde sait, hélas! que le clergé, l'enfance, la famille sont persécutés? Il lui a suffi de remettre rapidement sous nos yeux le tableau des récentes tris-

Digitized by Google

tesses de l'Eglise de France, et il l'a fait, on en conviendra, dans des pages vivement enlevées qui ont peut-être toute la hardiesse, mais aussi toute la saveur et tout le relief de la langue d'un tribun. Puis, de chaque fait, rapporté avec exactitude, de chaque considération, il a dégagé à mesure la portée pratique. Pas de transaction, conclut-il, pas de compromis, pas de paix possible avec un ennemi qui ne veut point désarmer.

C'est à bien peu de chose près, on le voit, le même ton, la même manière, le même but chez M. Aristide Chevalier que chez M. Drumont, son guide et son modèle avoué. Mais, sans vouloir supprimer toute la distance qui sépare encore le disciple du maître, disons dès maintenant, à l'éloge de M. Chevalier que, sous sa plume, le but semble s'agrandir et s'élever, s'il ne se précise guère : il ne s'agit pas seulement, en effet, comme dans la *France juive*, de battre en brèche une secte envahissante et perverse, mais bien toutes les sectes, de quelque nom qu'elles s'appellent, conjurées contre l'Eglise. Entreprise méritoire, mais un peu vaste... Il règne aussi dans tout l'*Echo de la dernière bataille* je ne sais quel ton évangélique, j'allais presque dire *sacerdotal*, qui place le disciple d'Edouard Drumont à un rang à part et qui empêchera toujours qu'on ne le confonde avec un vulgaire imitateur.

C'en est assez, il semble, pour recommander ce livre, qui, malgré ses défauts, est un bon et *brave* livre et ne paraît pas afficher d'autres prétentions. C. B.

Digitized by Google

ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

Sommaire. — I. Le troisième centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague — II. Les comptes de conscience dans les communautés religieuses.

I. — Le 21 juin 1891 ramène le troisième centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague. A cette occasion, notre saint Père le Pape Léon XIII a daigné concéder plusieurs faveurs spirituelles.

Une indulgence plénière est accordée à ceux qui assisteront tous les jours au triduum, ou cinq fois au moins à la neuvaine, qui pourra se faire, avec la permission de l'Ordinaire, pour préparer les fidèles à la fête de saint Louis de Gonzague. Cette indulgence pourra se gagner le jour même de la fête, ou dans le courant du triduum ou de la neuvaine, au gré des fidèles. Les conditions exigées sont : la confession, la communion et une visite avec prières à l'intention du Souverain Pontife, dans l'église ou oratoire public où se feront ces exercices.

Tous les fidèles qui visiteront pieusement ces églises, le cœur au moins contrit, pourront gagner une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire. (Bref du 1er janvier 1891.)

De plus, par un décret de la S. Congrégation des Rites du 18 janvier 1891, Léon XIII a permis de dire la messe de saint Louis de Gonzague dans les églises ou oratoires où, le 21 juin avec les deux jours suivants, ou bien trois autres jours après cette date, à la désignation de l'Ordinaire, on fera un triduum solennel. Sont exceptés : le jour de saint Jean-Baptiste, le 1er dimanche de l'Avent, les doubles de 1re classe pour les messes solennelles, et les doubles de seconde classe pour les messes basses.

Digitized by Google

II. — Léon XIII, par l'organe de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, vient de rendre un décret de haute importance « sur l'ouverture de conscience qui ne doit pas être exigée par les supérieurs, et sur les droits des confesseurs, quant aux religieuses et aux instituts d'hommes laïques ».

Les personnes qui font partie de ces communautés sont dirigées, quant au spirituel, à la fois par leurs confesseurs et leurs supérieurs. Le nouveau décret détermine les attributions des uns et des autres avec une grande précision et une haute sagesse. On verra combien l'Eglise est soucieuse tout ensemble de la pleine liberté des consciences, et du progrès dans la vertu des âmes appelées à la vie religieuse. Nous donnons l'excellente traduction du journal *l'Univers*.

DÉCRET

C'est le sort même des lois sagement établies, comme de toutes les choses humaines, quelque honnêtes et saintes qu'elles soient en elles-mêmes, de pouvoir être employées abusivement par les hommes et détournées à des objets qui ne leur conviennent pas et leur sont étrangers; à cause de cela, il arrive parfois qu'elles n'atteignent plus le but que le législateur avait en vue; et même qu'elles produisent quelquefois l'effet contraire.

C'est ce qui est très malheusement arrivé pour les lois de plusieurs congrégations, sociétés ou instituts, simples ou solennels, soit de femmes faisant des vœux simples ou solennels, soit d'hommes appartenant complètement par leur profession et leur genre de vie à la classe des laïques. En effet, la manifestation de la conscience ayant été permise quelquefois dans leurs constitutions, afin que, dans leurs doutes, les inférieurs apprissent plus aisément le chemin difficile de la perfection, de la bouche de leurs supérieurs expérimentés, quelques-uns de ceux-ci ont introduit l'usage de scruter les secrets de la conscience, chose qui est exclusivement réservée au sacrement de pénitence. De même dans les constitutions, il a été prescrit, selon la règle des saints canons, que la confession sacramentelle dans les communautés de ce genre se fît respectivement aux confesseurs ordinaires et extraordinaires; et l'arbitraire des supérieurs est allé jusqu'à refuser un confesseur extraordinaire à leurs subordonnés, même dans le cas où ils en avaient un besoin pressant pour pourvoir aux intérêts de leur conscience. Enfin une règle de discrétion et de prudence les obligeait à donner à leurs subor-

Digitized by Google

donnés une direction sage et droite en ce qui concerne les pénitences particulières et les autres œuvres de piété; mais cette règle aussi a été étendue par abus jusqu'a ce point que, ou bien ils leur permettaient de s'approcher de la table sainte à leur gré, ou bien parfois ils le leur interdisaient tout à fait. De là il est arrivé que ces dispositions, établies autrefois utilement et sagement pour le progrès spirituel des inférieurs et dans le but de maintenir et de favoriser l'union, la paix et la concorde dans les communautés, sont devenues souvent une cause de danger pour les âmes, d'anxiété pour les consciences et de trouble pour la paix extérieure, comme les recours des subordonnés et les plaintes qu'ils ont adressées de temps en temps au Saint-Siège le prouvent avec évidence.

C'est pourquoi notre très saint seigneur Léon XIII, Pape par la divine Providence, eu égard à la sollicitude particulière qu'il porte à cette portion choisie de son troupeau, dans l'audience que j'ai eue, moi, cardinal préfet de la Sacrée Congrégation préposée aux affaires et consultations des Evêques et Réguliers, le quatorzième jour de décembre 1890, toutes choses ayant été soigneusement et diligemment examinées, a décidé, établi et décrété ce qui suit :

I. Sa Sainteté annule, abroge et déclare de nulle force à l'avenir toutes les dispositions des constitutions des sociétés pieuses et des instituts de femmes à vœux simples ou solennels, et aussi d'hommes appartenant entièrement à la classe des laïques, quoique les dites constitutions aient obtenu l'approbation du Siège Apostolique, en quelque forme que ce soit, même dans celle qu'on appelle très spéciale, pour ce qui concerne la manifestation intime du cœur et de la conscience, quels qu'en soient le mode et le nom. Pour ce motif, Elle enjoint rigoureusement aux modérateurs et modératrices des instituts, congrégations et sociétés de ce genre, d'effacer tout à fait et de faire entièrement disparaître les susdites dispositions de leurs propres constitutions, directoires et manuels. Elle annule également et supprime tous les usages en cette matière et les coutumes mêmes immémoriales.

II. En outre, elle défend sévèrement aux susdits supérieurs de l'un et de l'autre sexe, quels que soient leur grade et leur prééminence, de chercher à amener les personnes qui leur sont soumises, directement ou indirectement, par précepte, conseil, crainte, menaces ou caresses, à leur faire cette ouverture de

Digitized by Google

leur conscience ; d'autre part, elle commande aux inférieurs de dénoncer aux supérieurs majeurs les supérieurs mineurs qui essayeraient de les amener à cela, et s'il s'agit du supérieur ou de la supérieure générale, la dénonciation devra être faite par eux à cette Sacrée Congrégation.

III. Mais cela n'empêche point du tout que les inférieurs ne puissent librement et d'eux-mêmes ouvrir leur âme aux supérieurs, dans le but d'obtenir de leur prudence, au milieu de leurs doutes et de leurs anxiétés,conseil et direction pour l'acquisition des vertus et le progrès dans la perfection.

IV. En outre, sans toucher aux prescriptions du saint concile de Trente dans sa session 25, Chapitre X, *des Réguliers*, ni à ce que Benoît XIV de sainte mémoire a établi dans sa constitution *Pastoralis curæ*, au sujet des confesseurs ordinaires et extraordinaires des communautés, Sa Sainteté avertit les prélats et les supérieurs de ne pas refuser un confesseur extraordinaire à leurs inférieurs toutes les fois que ceux-ci en ont besoin pour pourvoir aux intérêts de leur conscience, sans que d'aucune façon les supérieurs recherchent le motif de cette demande, ou montrent qu'ils en sont mécontents. Et de peur que cette disposition si sage ne devienne vaine, Elle exhorte les ordinaires à désigner, dans les lieux de leur propre diocèse où il y a des communautés de femmes, des prêtres capables et munis de pouvoirs auxquels les religieuses puissent recourir facilement pour le sacrement de pénitence.

V. En ce qui concerne la permission ou la défense de s'approcher de la sainte Eucharistie, Sa Sainteté décide que les permissions et les défenses de ce genre regardent exclusivement le confesseur ordinaire ou extraordinaire, sans que les supérieurs aient aucune autorité pour s'ingérer dans cette affaire, excepté le cas où quelqu'un de leurs subordonnés aurait, après sa dernière confession sacramentelle, donné du scandale ou commis une faute extérieure grave, jusqu'à ce qu'il se soit de nouveau approché du sacrement de pénitence.

VI. Tous sont avertis d'avoir grand soin de se préparer à la sainte communion et de s'en approcher aux jours fixés dans leurs propres règles ; et toutes les fois que le confesseur jugera qu'il est utile à quelqu'un, à cause de son progrès spirituel, de s'en approcher plus fréquemment,il pourra lui-même le lui permettre. Mais celui qui aura obtenu de son confesseur la permission de la communion plus fréquente ou même quotidienne devra en informer

Digitized by Google

son supérieur ; que si celui-ci croit avoir de justes et graves raisons de s'opposer à ces communions plus fréquentes, il devra les faire connaître au confesseur, au jugement duquel il faudra absolument s'en tenir.

VII. Sa Sainteté ordonne, en outre, à tous et à chacun des supérieurs généraux, provinciaux et locaux des instituts d'hommes et de femmes dont il est question ci-dessus, d'observer soigneusement et exactement les dispositions de ce décret, sous les peines encourues *ipso facto* par les supérieurs qui violent les commandements du Siège Apostolique.

VIII. Enfin, Sa Sainteté ordonne que des exemplaires du présent décret, traduits en langues vulgaire, soient insérés dans les constitutions des pieux instituts susdits et soient lus à haute et intelligible voix, au moins une fois dans l'année, à une époque fixée, dans chaque maison, soit à la table commune, soit dans un chapitre spécialement convoqué à cet effet.

Ainsi a établi et décrété Sa Sainteté, sans qu'aucune disposition contraire, même digne de mention spéciale et individuelle, puisse y faire obstacle.

Donné à Rome, de la secrétairerie de la susdite Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, le dix-septième jour de décembre 1890.

I. Cardinal VERGA, *Préfet.*

† Fr. ALOISIUS,

Episcopus Callinicen., *Secrétaire.*

Résumons ce décret en quelques propositions claires et précises. L'obligation des comptes de conscience doit être supprimée dans les règles religieuses où elle se trouve mentionnée. Défense est faite aux supérieurs d'exiger ce compte de conscience, de quelque manière que ce soit. Les inférieurs gardent neanmoins la pleine liberté de le faire spontanément. Les supérieurs doivent accorder la permission de s'adresser à un confesseur extraordinaire quand on la leur demande. C'est au confesseur seul, après avoir écouté les observations des supérieurs, s'il y a lieu, de déterminer le nombre des communions que doit faire chaque religieux ou religieuse.

Le présent décret concerne donc trois points : le compte de conscience, la confession, la communion. C. C.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imp. E. Vitte, rue Condé, 30.

Digitized by Google

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

DE LA CONDITION DES OUVRIERS

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

LÉON XIII PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

La soif des innovations qui depuis longtemps s'est emparée des sociétés et les tient dans une agitation fiévreuse devait tôt ou tard passer des régions de la politique dans la sphère voisine de l'économie sociale. — Et, en effet, ces

Digitized by Google

progrès incessants de l'industrie, ces routes nouvelles que les arts se sont ouvertes, l'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre à côté de l'indigence de la multitude, l'opinion enfin plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes, et leur union plus compacte, tout cela, sans parler de la corruption des mœurs, a eu pour résultat final un redoutable conflit. Partout les esprits sont en suspens et dans une anxieuse attente, ce qui suffit à lui seul pour prouver combien de graves intérêts sont ici engagés. Cette situation préoccupe et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, les délibérations des réunions populaires, la perspicacité des législateurs et les conseils des gouvernants, et il n'est pas de cause qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence. — C'est pourquoi, Vénérables Frères, ce que, pour le bien de l'Eglise et le salut commun des hommes, Nous avons fait ailleurs par nos Lettres sur la souveraineté politique, la liberté humaine, la constitution chrétienne des Etats et sur d'autres sujets analogues, afin de réfuter, selon qu'il nous semblait opportun, les opinions erronées et fallacieuses, Nous jugeons devoir le réitérer aujourd'hui, et pour les mêmes motifs, en vous entretenant de la *condition des ouvriers.*

Ce sujet, Nous l'avons, suivant l'occasion, effleuré plusieurs fois, mais la conscience de Notre charge apostolique Nous fait un devoir de le traiter dans ces Lettres plus explicitement et avec plus d'ampleur, afin de mettre en évidence les principes d'une solution conforme à la justice et à l'équité.

Le problème n'est pas aisé à résoudre ni exempt de péril. Il est difficile, en effet, de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétariat, le capital et le travail. D'autre part, le problème n'est pas sans danger, parce que trop souvent des hommes turbulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens et en profitent pour exciter les multitudes et fomenter des troubles. Quoi qu'il en soit, Nous sommes persuadé,

Digitized by Google

et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. — Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce, devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.

Les *socialistes*, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent, et prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens de chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'Etat. Moyennant cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un art lucratif, le but immédiat visé par le travailleur, c'est de conquérir un bien qu'il possédera en propre et comme lui appartenant : car, s'il met à la disposition d'autrui ses

Digitized by Google

forces et son industrie, ce n'est pas évidemment pour un motif autre, sinon pour obtenir de quoi pourvoir à son entretien et aux besoins de la vie; et il attend de son travail non seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semblera. Si donc en réduisant ses dépenses il est arrivé à faire quelques épargnes, et si, pour s'en assurer la conservation, il les a, par exemple, réalisées dans un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est pas autre chose que le salaire transformé : le fonds ainsi acquis sera la propriété de l'artisan au même titre que la rémunération même de son travail. Mais qui ne voit que c'est précisément en cela que consiste le droit de propriété mobilière et immobilière ? Ainsi, cette conversion de la propriété privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait d'autre effet que de rendre la situation des ouvriers plus précaire, en leur retirant la libre disposition de leur salaire et en leur enlevant par le fait même tout espoir et toute possibilité d'agrandir leur patrimoine et d'améliorer leur situation.

Mais, et ceci paraît plus grave encore, le remède proposé est en opposition flagrante avec la justice, car la propriété privée et personnelle est pour l'homme de droit naturel. Il y a, en effet, sous ce rapport, une très grande différence entre l'homme et les animaux dénués de raison. Ceux-ci ne se gouvernent pas eux-mêmes; ils sont dirigés et gouvernés par la nature, moyennant un double instinct, qui, d'une part, tient leur activité constamment en éveil et en développe les forces; de l'autre, provoque tout à la fois et circonscrit chacun de leurs mouvements. Un premier instinct les porte à la conservation et à la défense de leur vie propre, un second à la propagation de l'espèce; et ce double résultat, ils l'obtiennent aisément par l'usage des choses présentes et mises à leur portée. Ils seraient d'ailleurs incapables de tendre au delà, puisqu'ils ne sont mus que par les sens et par chaque objet particulier que les sens perçoivent.

Bien autre est la nature humaine. En l'homme, d'abord, réside dans la perfection toute la vertu de la nature sensi-

Digitized by Google

tive, et dès lors il lui revient, non moins qu'à celle-ci, de jouir des objets physiques et corporels. Mais la vie sensitive, même possédée dans toute sa plénitude, non seulement n'embrasse pas toute la nature humaine, mais lui est bien inférieure et faite pour lui obéir et lui être assujettie. Ce qui excelle en nous, qui nous fait hommes et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou l'intelligence, et en vertu de cette prérogative il faut reconnaître à l'homme non seulement la faculté générale d'user des choses extérieures, mais en plus le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qui se consomment par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir servi. Une considération plus profonde de la nature humaine va faire ressortir mieux encore cette vérité. L'homme embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux choses présentes il ajoute et rattache les choses futures ; il est d'ailleurs le maître de ses actions : aussi, sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même et sa loi et sa providence. C'est pourquoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes non seulement à pourvoir au présent mais encore au futur. D'où il suit qu'il doit avoir sous sa domination non seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même, qu'il voit appelée à être par sa fécondité sa pourvoyeuse de l'avenir. Les nécessités de l'homme ont de perpétuels retours : satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences.

Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mît à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or, cet élément ne pouvait être que la terre avec ses ressources toujours fécondes.

Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'Etat, car l'Etat est postérieur à l'homme ; et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. Qu'on n'oppose pas non plus à la légitimité de la propriété privée le fait que Dieu a donné la terre en jouissance au genre humain tout entier,

Digitized by Google

car Dieu ne l'a pas livrée aux hommes pour qu'ils la dominassent confusément tous ensemble. Tel n'est pas le sens de cette vérité. Elle signifie uniquement que Dieu n'a assigné de part à aucun homme en particulier, mais a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples. — Au reste, quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne se nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer, en toute vérité, que le travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie, soit qu'on l'exerce dans un fonds propre, ou dans quelque art lucratif dont la rémunération ne se tire que des produits multiples de la terre avec lesquels elle est convertissable.

De tout cela il ressort, une fois de plus, que la propriété privée est pleinement conforme à la nature. La terre, sans doute, fournit à l'homme avec abondance les choses nécessaires à la conservation de sa vie et plus encore à son perfectionnement, mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme.

Or celui-ci que fait-il en consumant les ressources de son esprit et les forces de son corps pour se procurer ces biens de la nature? Il s'applique, pour ainsi dire, à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive, et y laisse comme une certaine empreinte de sa personne, au point qu'en toute justice ce bien sera possédé dorénavant comme sien, et qu'il ne sera licite à personne de violer son droit en n'importe quelle manière.

La force de ces raisonnements est d'une évidence telle, qu'il est permis de s'étonner comment certains tenants d'opinions surannées peuvent encore y contredire, en accordant sans doute à l'homme privé l'usage du sol et les fruits des champs, mais en lui refusant le droit de posséder en qualité de propriétaire ce sol où il a bâti, cette portion de terre qu'il a cultivée. Ils ne voient donc pas qu'ils dépouillent par là cet homme du fruit de son labeur, car enfin ce champ remué avec art par la main du cultivateur a changé

Digitized by Google

complètement de nature : il était sauvage, le voilà défriché, d'infécond il est devenu fertile, ce qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait en grande partie impossible de l'en séparer. Or, la justice tolérerait-elle qu'un étranger vînt alors s'attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée ? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur. C'est donc avec raison que l'universalité du genre humain, sans s'émouvoir des opinions contraires d'un petit groupe, reconnaît, en considérant attentivement la nature, que dans ses lois réside le premier fondement de la répartition des biens et des propriétés privées ; c'est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l'homme et à la vie calme et paisible des sociétés. — De leur côté, les lois civiles, qui tirent leur valeur, quand elles sont justes, de la loi naturelle, confirment ce même droit et le protègent par la force. — Enfin, l'autorité des lois divines vient y apposer son sceau, en défendant, sous une peine très grave, jusqu'au désir même du bien d'autrui. *Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui* (1).

Cependant ces droits, qui sont innés à chaque homme pris isolément, apparaissent plus rigoureux encore quand on les considère dans leurs relations et leur connexité avec les devoirs de la vie domestique. — Nul doute que dans le choix d'un genre de vie il ne soit loisible à chacun ou de suivre le conseil de Jésus-Christ sur la virginité, ou de contracter un lien conjugal. Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine. *Croissez et multipliez-vous* (2). Voilà donc la famille, c'est-à-dire la so-

(1) *Non concupisces uxorem proximi tui ; non domum, non agrum, non ancillam, non bovem, non asinum, et universa quæ illius sunt.* Deut., v, 21.

(2) *Crescite et multiplicamini.* Gen., i, 28.

Digitized by Google

ciété domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'Etat.

Ainsi, ce droit de propriété que Nous avons, au nom même de la nature, revendiqué pour l'individu, il le faut maintenant transférer à l'homme constitué chef de la famille. Ce n'est pas assez : en passant dans la société domestique, ce droit y acquiert d'autant plus de force que la personne humaine y reçoit plus d'extension. La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants ; elle va plus loin. Comme les enfants reflètent la physionomie de leur père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine, qui les aide à se défendre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surprises de la mauvaise fortune. Mais ce patrimoine, pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage ? — Aussi bien que la société civile, la famille, comme Nous l'avons dit plus haut, est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propres, l'autorité et le gouvernement paternels. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile, au moins égaux disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher.

Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste. Assurément, s'il existe quelque part une

Digitized by Google

famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que, dans de telles extrémités, le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société. De même, s'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations des droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à un chacun. Ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens ; c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre comme il convient. Là, toutefois, doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique, la nature leur interdit de dépasser ces limites. L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'Etat, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. *Les fils sont quelque chose de leur père ;* ils sont, en quelque sorte, une extension de sa personne : et, pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la societé civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. De ce que *les fils sont naturellement quelque chose de leur père... ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage du libre arbitre* (1). Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'Etat, les *socialistes* vont *contre la justice naturelle* et brisent les liens de la famille.

Mais, en dehors de l'injustice de leur système, on n'en voit que trop toutes les funestes conséquences : la perturbation dans tous les rangs de la socité ; une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens ; la porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes ; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leur source ; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et la misère.

Par tout ce que Nous venons de dire, on comprend que

(1) *Filii sunt naturaliter aliquid patris... antequam usum liberi arbitrii habeant, continentur sub parentum cura.* S. Thom., II-II. quæst. X. art. XII.

Digitized by Google

la théorie *socialiste* de la propriété collective est absolument à répudier, comme préjudiciable à ceux-là même qu'on veut secourir, contraire aux droits naturels des individus ; comme dénaturant les fonctions de l'Etat et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser pour tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. A présent, expliquons où il convient de chercher le remède tant désiré.

C'est avec assurance que nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit : car la question qui s'agite est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Or, comme c'est à Nous principalement qu'ont été confiées la sauvegarde de la religion et la dispensation de ce qui est du domaine de l'Eglise, Nous taire serait aux yeux de tous négliger Notre devoir.

Assurément, une cause de cette gravité demande encore à d'autres agents leur part d'activité et d'efforts : Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Eglise. C'est l'Eglise, en effet, qui puise dans l'Evangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur ; l'Eglise, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs d'un chacun ; l'Eglise, qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres ; l'Eglise, qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible ; l'Eglise enfin, qui estime que les lois et l'autorité publique doivent avec mesure sans doute et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition ; il est impossible

Digitized by Google

que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les *socialistes;* mais contre la nature tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a disposé parmi les homme des différences aussi multiples que profondes : différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de force ; différences nécessaires, d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité, d'ailleurs, tourne au profit de tous, de la société comme des individus : car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives. — Pour ce qui regarde le travail en particulier, l'homme, dans *l'état* même *d'innocence,* n'était pas destiné à vivre dans l'oisiveté ; mais ce que la volonté eût embrassé librement comme un exercice agréable, la nécessité y a ajouté, après le péché, le sentiment de la douleur, et l'a imposé comme une expiation. *Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ* (1).

« La terre sera maudite à cause de toi : c'est par le travail que tu en tireras ta subsistance tous les jours de ta vie ». Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme : ici-bas, elles n'auront pas de fin ni de trêve, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbes, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu. S'il en est qui s'en attribuent le pouvoir, s'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, toute au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches, où se cachent pour l'avenir de plus terribles calamités que celles du présent. Le

(1) Gen., III, 17.

Digitized by Google

meilleur parti consiste à voir les choses telles qu'elles sont, et, comme Nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux.

L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une aberration telle, qu'il faut placer la vérité dans une doctrine contrairement opposée : car, de même que, dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourrait appeler symétrique, ainsi, dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. La concorde engendre l'ordre et la beauté; au contraire, d'un conflit perpétuel il ne peut résulter que la confusion des luttes sauvages. Or, pour dirimer ce conflit et couper le mal dans sa racine, les institutions chrétiennes possèdent une vertu admirable et multiple.

Et d'abord, toute l'économie des vérités religieuses dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et avant tous les autres ceux qui dérivent de la justice. Parmi ces devoirs, voici ceux qui regardent le pauvre et l'ouvrier : il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité; il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens ni dans sa personne ; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions ; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses, qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes. Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave ;

Digitized by Google

il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. — Le Christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres il revient de veiller qu'il y soit donné pleine satisfaction ; que l'ouvrier ne soit pas livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices ; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille ni les habitudes d'économie. Défense encore aux maîtres d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe.

Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour fixer la juste mesure du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer ; mais, d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime à crier vengeance au Ciel, serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs. *Voilà que le salaire que vous avez dérobé par fraude à vos ouvriers crie contre vous, et que leur clameur est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées.* Jac., v, 4 (1).

Enfin, les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, et cela d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre et que son avoir, pour être de mince importance, revêt un caractère plus sacré.

(1) *Ecce merces operariorum... quæ fraudata est a vobis, clamat ; et clamor in aures Domini Sabaoth introivit.* Jac., v, 4.

Digitized by Google

L'obéissance à ces lois, Nous le demandons, ne suffirait-elle pas à elle seule pour faire cesser tout antagonisme et en supprimer les causes ? L'Eglise toutefois, instruite et dirigée par Jésus-Christ, porte ses vues encore plus haut ; elle propose un corps de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié. — Nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la vie mortelle, ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle. Supprimez celle-ci, et aussitôt toute forme et toute vraie notion de l'honnête disparaît ; bien plus, l'univers entier devient un impénétrable mystère.

Quand nous aurons quitté cette vie, alors seulement nous commencerons à vivre ; cette vérité, que la nature elle-même nous enseigne, est un dogme chrétien sur lequel repose, comme sur son premier fondement, toute l'économie de la religion. Non, Dieu ne nous a point faits pour ces choses fragiles et caduques, mais pour les choses célestes et éternelles ; ce n'est point comme une demeure fixe qu'il nous a donné cette terre, mais comme un lieu d'exil. Que vous abondiez en richesses et en tout ce qui est réputé biens de la fortune, ou que vous en soyez privé, cela n'importe nullement à l'éternelle beatitude ; l'usage que vous en ferez, voilà ce qui intéresse. Jésus-Christ n'a point supprimé les afflictions, qui forment presque toute la trame de la vie mortelle ; il en a fait des stimulants de la vertu et des sources du mérite : en sorte qu'il n'est point d'homme qui puisse prétendre aux récompenses éternelles, s'il ne marche sur les traces sanglantes de Jésus-Christ. *Si nous souffrons avec lui, nous régnerons avec lui* (1). D'ailleurs, en choisissant de lui-même la croix et les tourments, il en a singulièrement adouci la force et l'amertume, et afin de nous rendre encore la souffrance plus supportable, à l'exemple il a ajouté sa grâce et la promesse d'une récompense sans fin. *Car le moment*

(1) *Si sustinebimus, et conregnabimus*, II Tim. II, 12.

Digitized by Google

si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une gloire souveraine et incomparable (1).

Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur, qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle (2) ; qu'ils doivent trembler devant les menaces inusitées que Jésus-Christ profère contre les riches (3) ; qu'enfin, il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune.

Sur l'usage des richesses, voici l'enseignement, d'une excellence et d'une importance extrêmes, que la philosophie a pu ébaucher, mais qu'il appartenait à l'Eglise de nous donner dans sa perfection et de faire descendre de la connaissance à la pratique. Le fondement de cette doctrine est dans la distinction entre la juste possession des richesses et leur usage légitime. La propriété privée, Nous l'avons vu plus haut, est pour l'homme de droit naturel (4); l'exercice de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en société, mais encore absolument nécessaire. Maintenant, si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Eglise répond sans hésitation : *Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : Divitibus hujus sæculi præcipe... facile tribuere, communicare* (5). « Ordonne aux riches de ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses. »

(1) *Id enim quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate gloriæ pondus operatur in nobis.* II Cor., IV, 17.

(2) Matth., XIX, 23-24.

(3) Luc, VI, 24-25.

(4) *Licitum est quod homo propria possideat. Et est etiam necessarium ad humanam vitam.* S. Thom. II-II, quæst. LVXII, a. 2.

(5) II-II, quæst. LXVI, a. 6.

Digitized by Google

Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne : *Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances* (1). Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum, c'est un devoir de verser le superflu au sein des pauvres (2). C'est un devoir non pas de strict justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne ; un devoir, par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine. Mais au-dessus des jugements de l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ, notre Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire habituellement l'aumône : *Il est plus heureux*, dit-il, *celui qui donne que celui qui reçoit* (3), et le Seigneur tiendra pour faite ou refusée à lui-même l'aumône qu'on aura faite ou refusée aux pauvres. *Chaque fois que vous avez fait l'aumône à l'un des moindres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez faite* (4).

Du reste, voici en quelques mots le résumé de cette doctrine : Quiconque a reçu de la divine Bonté une plus grande abondance, soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi « quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire ; une surabondance de biens, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engourdir au fond de son cœur ; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exercice et les fruits » (5).

Quant aux déshérités de la fortune, ils apprennent de

(1) *Nullus enim inconvenienter vivere debet*, S. Thom., II-II, quæst. XXXII, a. 6.

(2) *Quod superest, date eleemosynam.* Luc, XI, 41.

(3) *Beatius est magis dare quam accipere.* Actor. XX, 35.

(4) *Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* Matth., XXV, 40.

(5) S. Greg. Magn. in Evang. *Hom.* IX, n. 7.

Digitized by Google

l'Eglise que, selon le jugement de Dieu lui-même, la pauvreté n'est pas un opprobre, et qu'il ne faut pas rougir de devoir gagner son pain à la sueur de son front. C'est ce que Jésus-Christ Notre Seigneur a confirmé par son exemple, lui qui, *tout riche qu'il était, s'est fait un indigent* (1) pour le salut des hommes; qui Fils de Dieu et Dieu lui-même, a voulu passer aux yeux du monde pour le fils d'un artisan; qui est allé jusqu'à consumer une grande partie de sa vie dans un travail mercenaire (2).

Quiconque tiendra sous son regard le modèle divin comprendra plus facilement ce que nous allons dire : que la vraie dignité de l'homme et son excellence résident dans ses mœurs, c'est-à-dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seuls la vertu et les mérites, n'importe en quel sujet ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (3); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (4); il embrasse avec une charité plus tendre les petits et les opprimés. Ces doctrines sont bien faites sans nul doute pour humilier l'âme hautaine du riche et le rendre plus condescendant, pour relever le courage de ceux qui souffrent et leur inspirer de la résignation. Avec elles se trouverait diminué un abîme cher à l'orgueil, et l'on obtiendrait sans peine que des deux côtés on se donne la main et que les volontés s'unissent dans une même amitié.

Mais c'est encore trop peu de la simple amitié : si l'on obéit aux préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opérera l'union. De part et d'autre, on saura

(1) *Egenus factus est, cum esset dives.* II Cor., VIII, 9.
(2) *Nonne hic est faber, filius Mariæ?* Marc., VI, 3.
(3) *Beati pauperes spiritu.* Matth., V, 3.
(4) *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis.* Matth., XI, 28.

Digitized by Google

et l'on comprendra que les hommes sont tous absolument issus de Dieu, leur père commun ; que Dieu est leur unique commune fin, et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue ; que tous ils ont été également rachetés par Jésus-Christ et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu, et qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit, soit entre eux, soit au Christ leur Seigneur, qui est le premier-né de beaucoup de frères, *primogenitus in multis fratribus*. Ils sauront enfin que tous les biens de la nature, tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain, et qu'il n'y a que les indignes qui soient déshérités des biens célestes (1). *Si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers : héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ.*

Telle est l'économie des droits et des devoirs qu'enseigne la philosophie chrétienne. Ne verrait-on pas l'apaisement se faire à bref délai, si ces enseignements pouvaient une fois prévaloir dans les sociétés ?

Cependant l'Eglise ne se contente pas d'indiquer la voie qui mène au salut, elle y conduit et applique de sa propre main le remède au mal. Elle est tout entière à instruire et à élever les hommes d'après ses principes et sa doctrine, dont elle a soin de répandre les eaux vivifiantes aussi loin et aussi largement qu'il lui est possible, par le ministère des évêques et du clergé. Puis elle s'efforce de pénétrer dans les âmes et d'obtenir des volontés qu'elles se laissent conduire et gouverner par la règle des préceptes divins. Ce point est capital et d'une importance très grande, parce qu'il renferme comme le résumé de tous les intérêts qui sont en cause, et ici l'action de l'Eglise est souveraine. Les instruments dont elle dispose pour toucher les âmes, elles les a reçus à cette fin de Jésus-Christ, et ils portent en eux l'efficace d'une vertu divine. Ce sont les seuls qui soient aptes à pénétrer jusque dans les profondeurs du cœur humain,

(1) *Si autem filii, et hæredes : hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi.* Rom., VIII, 17.

Digitized by Google

qui soient capables d'amener l'homme à obéir aux injonctions du devoir, à maîtriser ses passions, à aimer Dieu et son prochain d'une charité sans mesure, à briser courageusement tous les obstacles qui entravent sa marche dans la voie de la vertu.

Il suffit ici de passer légèrement en revue par la pensée les exemples de l'antiquité. Les choses et les faits que Nous allons rappeler sont hors de toute controverse. Ainsi, il n'est pas douteux que la société civile des hommes a été foncièrement renouvelée par les institutions chrétiennes; que cette rénovation a eu pour effet de relever le niveau du genre humain, ou pour mieux dire de le rappeler de la mort à la vie, et de le porter à un si haut degré de perfection qu'on n'en vit de semblable ni avant ni après, et qu'on n'en verra jamais dans tout le cours des siècles; qu'enfin ces bienfaits, c'est Jésus-Christ qui en a été le principe et qui en doit être la fin : car, de même que tout est parti de lui, ainsi tout doit lui être rapporté. Quand donc l'Evangile eut rayonné dans le monde, quand les peuples eurent appris le grand mystère de l'Incarnation du Verbe et de la Rédemption des hommes, la vie de Jésus-Christ, Dieu et homme, envahit les sociétés et les imprégna tout entières de sa foi, de ses maximes et de ses lois. C'est pourquoi, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. A qui veut régénérer une société quelconque en décadence, on prescrit avec raison de la ramener à ses origines : car la perfection de toute société consiste à poursuivre et à atteindre la fin en vue de laquelle elle a été fondée, en sorte que tous les mouvements et tous les actes de la vie sociale naissent du même principe d'où est né la société. Aussi, s'écarter de la fin, c'est aller à la mort; y revenir, c'est reprendre de la vie. Et ce que Nous disons du corps social tout entier, s'applique également à cette classe de citoyens qui vivent de leur travail et qui forment la très grande majorité.

Et que l'on ne pense pas que l'Eglise se laisse tellement absorber par le soin des âmes, qu'elle néglige ce qui se rap-

Digitized by Google

porte à la vie terrestre et mortelle. — Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle fait tous ses efforts pour les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur. Et, certes, ce n'est pas un faible appoint qu'elle apporte à cette œuvre, par le fait seul qu'elle travaille, de paroles et d'actes, à ramener les hommes à la vertu. Les mœurs chrétiennes, dès qu'elles sont en honneur, exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur part de bienfaisante influence : car elles attirent la faveur de Dieu, principe et source de tout bien ; elles compriment le désir excessif des richesses et la soif des voluptés, ces deux fléaux qui trop souvent jettent l'amertume et le dégoût dans le sein même de l'opulence (1); elles se contentent enfin d'une vie et d'une nourriture frugale, et suppléent par l'économie à la modicité du revenu, loin de ces vices qui consument non seulement les petites, mais les plus grandes fortunes, et dissipent les plus grands patrimoines. L'Eglise, en outre, pourvoit encore directement au bonheur des classes déshéritées, par la fondation et le soutien d'institutions qu'elle estime propres à soulager leur misère ; et même en ce genre de bienfaits elle a tellement excellé, que ses propres ennemis ont fait son éloge.

Ainsi chez les premiers chrétiens, telle était la vertu de leur charité mutuelle, qu'il n'était point rare de voir les plus riches se dépouiller de leur patrimoine en faveur des pauvres : aussi l'indigence n'était-elle point connue parmi eux (2). Aux diacres, dont l'ordre avait été spécialement institué à cette fin, les Apôtres avaient confié la distribution quotidienne des aumônes ; et saint Paul lui-même, quoique absorbé par une sollicitude qui embrassait toutes les Eglises, n'hésitait pas à entreprendre de pénibles voyages pour aller en personne porter des secours aux chrétiens indigents. Des secours du même genre étaient spontanément offerts par les fidèles dans chacune de leurs assemblées ; ce que Tertullien appelle *les dépôts de la piété*,

(1) *Radix omnium malorum est cupiditas.* I Tim., VI, 10.
(2) *Neque... quisquam egens erat inter illos.* Act., IV, 34.

Digitized by Google

parce qu'on les employait *à entretenir et à inhumer les personnes indigentes, les orphelins pauvres des deux sexes, les domestiques âgés, les victimes du naufrage* (1). — Voilà comment peu à peu s'est formé ce patrimoine que l'Eglise a toujours gardé avec un soin religieux comme le bien propre de la famille des pauvres. Elle est allée jusqu'à assurer des secours aux malheureux, en leur épargnant l'humiliation de tendre la main : car cette commune mère des riches et des pauvres, profitant des merveilleux élans de charité qu'elle avait partout provoqués, fonda des sociétés religieuses et une foule d'autres institutions utiles, qui ne devaient laisser sans soulagement à peu près aucun genre de misère. Il est, sans doute, un certain nombre d'hommes aujourd'hui qui, fidèles échos des païens d'autrefois, en viennent jusqu'à se faire même d'une charité aussi merveilleuse une arme pour attaquer l'Eglise ; et l'on a vu une bienfaisance établie par les lois civiles se substituer à la charité chrétienne ; mais cette charité, qui se voue tout entière et sans arrière-pensée à l'utilité du prochain, ne peut être suppléée par aucune industrie humaine. L'Eglise seule possède cette vertu, parce qu'on ne la puise que dans le Cœur sacré de Jésus-Christ, et que c'est errer loin de Jésus-Christ que d'être éloigné de son Eglise.

Toutefois, il n'est pas douteux que, pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains. Ainsi tous ceux que la cause regarde, doivent viser au même but et travailler de concert chacun dans sa sphère. Il y a là comme une image de la Providence gouvernant le monde : car nous voyons d'ordinaire que les faits et les événements qui dépendent de causes diverses sont la résultante de leur action commune.

Or, quelle part d'action et de remède sommes-nous en droit d'attendre de l'Etat ? Disons d'abord que par Etat nous entendons ici non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseigne-

(1) Apol. II, XXXIX.

Digitized by Google

ments divins, enseignements que Nous avons exposés Nous-même spécialement dans Nos Lettres Encycliques sur la constitution chrétienne des sociétés.

Ce qu'on demande d'abord aux gouvernants, c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions : Nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée.

Tel est en effet l'office de la prudence civile et le devoir propre de tous ceux qui gouvernent. Or, ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, une imposition modérée et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante, et d'autres éléments, s'il en est, du même genre, toutes choses que l'on ne peut porter plus haut sans faire monter d'autant la vie et le bonheur des citoyens. De même donc que, par tous ces moyens l'Etat peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière; et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence; car, en vertu même de son office, l'Etat doit servir l'intérêt commun. Et il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs.

Mais voici une autre considération qui atteint plus profondément encore notre sujet. La raison formelle de toute société est une et commune à tous ses membres, grands et petits. Les pauvres, au même titre titre que les riches, sont de par le droit naturel des citoyens, c'est-à-dire du nombre des parties vivantes dont se compose, par l'intermédiaire des familles, le corps entier de la nation, pour ne pas dire qu'en toutes les cités ils sont le grand nombre. Comme donc il serait déraisonnable de pourvoir à une classe de citoyens et de négliger l'autre, il devient évident que l'au-

Digitized by Google

torité publique doit aussi prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice, qui veut qu'à chacun soit rendu ce qui lui est dû. A ce sujet, saint Thomas dit fort sagement : *De même que la partie et le tout sont en quelque manière une même chose, ainsi ce qui appartient au tout est en quelque sorte à chaque partie* (1). C'est pourquoi, parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite *distributive*.

Mais, quoique tous les citoyens sans exception doivent apporter leur part à la masse des biens communs, lesquels, du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus, néanmoins les apports respectifs ne peuvent être ni les mêmes ni d'égale mesure. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes de gouvernement sont appelées à passer, il y aura toujours entre les citoyens ces inégalités de conditions sans lesquelles une société ne peut ni exister ni être conçue. A tout prix, il faut des hommes qui gouvernent, qui fassent des lois, qui rendent la justice, qui enfin, de conseil ou d'autorité, administrent les affaires de la paix et les choses de la guerre. Que ces hommes doivent avoir la prééminence dans toute société et y tenir le premier rang, personne n'en peut douter, puisqu'ils travaillent directement au bien commun et d'une manière si excellente. Les hommes, au contraire, qui s'appliquent aux choses de l'industrie, ne peuvent concourir à ce bien commun ni dans la même mesure ni par les mêmes voies ; mais eux aussi, cependant, quoique d'une manière moins directe, ils servent grandement les intérêts de la société. Sans nul doute, le bien commun, dont l'acquisition doit avoir pour effet de perfectionner les hommes, est principalement un bien moral.

(1) *Sicut pars et totum quodammodo sunt idem, ita id quod est totius quodammodo est partis.* (II, II, quæst. LXI, a. I, ad 2.)

Digitized by Google

Mais, dans une société bien constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance des biens extérieurs, *dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu* (1). Or, tous ces biens, c'est le travail de l'ouvrier, travail des champs ou de l'usine, qui en est surtout la source féconde et nécessaire. Bien plus, dans cet ordre de choses, le travail a une telle fécondité et une telle efficacité, que l'on peut affirmer sans crainte de se tromper qu'il est la source unique d'où procède la richesse des nations. L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'Etat doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, bien loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous : car il importe souverainement à la nation que des hommes qui sont pour elle le principe de biens aussi indispensables, ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère.

Il est dans l'ordre, avons-Nous dit, que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'Etat; il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne. Cependant aux gouvernants il appartient de protéger la communauté, et ses parties : la communauté, parce que la nature en a confié la conservation au pouvoir souverain, de telle sorte que le salut public n'est pas seulement ici la loi suprême, mais la cause même et la raison d'être du principat; les parties, parce que de droit naturel le gouvernement ne doit pas viser l'intérêt de ceux qui ont le pouvoir entre les mains, mais le bien de ceux qui leur sont soumis : tel est l'enseignement de la philosophie non moins que de la foi chrétienne. D'ailleurs, toute autorité vient de Dieu et est une par-

(1) S. Thom., *de Reg. princip.*, I, c. xv.

Digitized by Google

ticipation de son autorité suprême : dès lors ceux qui en sont les dépositaires doivent l'exercer à l'instar de Dieu, dont la paternelle sollicitude ne s'étend pas moins à chacune des créatures en particulier qu'à tout leur ensemble. Si donc soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent ou lésés ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique.

Or, il importe au salut public et privé que l'ordre et la paix règnent partout : que toute l'économie de la vie domestique soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle ; que la religion soit honorée et observée ; que l'on voie fleurir les mœurs privées et publiques ; que la justice soit religieusement gardée, et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément, qu'il croisse de robustes générations, capables d'être le soutien, et, s'il le faut, le rempart de la patrie. C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité publique ; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs ; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu ; que la promiscuité des sexes, ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité ; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes ; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe : dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois ; les limites seront déterminées par la fin même qui appelle les secours des lois : c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers.

Les droits, où qu'ils se trouvent, doivent être religieusement respectés, et l'Etat doit les assurer à tous les

Digitized by Google

citoyens, en prévenant ou en vengeant leur violation. Toutefois, dans la protection des droits privés, il doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'Etat. Que l'Etat se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs, qui appartiennent à la classe pauvre en général.

Mais il est bon de traiter à part certains points de plus grande importance. En premier lieu, il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde. Et ce qui importe par-dessus tout, au milieu de tant de cupidités en effervescence, c'est de contenir les masses dans le devoir : car, s'il est permis de tendre vers de meilleures destinées avec l'aveu de la justice, enlever de force le bien d'autrui, envahir les propriétés étrangères, sous le prétexte d'une absurde égalité, sont choses que la justice condamne et que l'intérêt commun lui-même répudie. Assurément, les ouvriers qui veulent améliorer leur sort par un travail honnête et en dehors de toute injustice, forment la très grande majorité; mais combien n'en compte-t-on pas qui, imbus de fausses doctrines et ambitieux de nouveautés, mettent tout en œuvre pour exciter des tumultes et entraîner les autres à la violence! Que l'autorité publique intervienne alors, et que, mettant un frein aux excitations des meneurs, elle protège les mœurs des ouvriers contre les artifices de la corruption, et les légitimes propriétés contre le péril de la rapine.

Il n'est pas rare qu'un travail trop prolongé ou trop pénible et un salaire réputé trop faible donnent lieu à ces chômages voulus et concertés qu'on appelle des grèves. A cette plaie, si commune et en même temps si dangereuse, il appartient au pouvoir public de porter un remède: car ces chômages non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce

Digitized by Google

et nuisent aux intérêts généraux de la société; et comme ils dégénèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquillité publique se trouve souvent compromise.

Mais ici il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'empêche de se produire, en écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons. Chez l'ouvrier pareillement il est des intérêts nombreux qui réclament la protection de l'Etat, et en première ligne ce qui regarde le bien de son âme.

La vie du corps, en effet, quelque précieuse et désirable qu'elle soit, n'est pas le but dernier de notre existence; elle est une voie et un moyen pour arriver, par la connaissance du vrai et l'amour du bien, à la perfection de la vie de l'âme. C'est l'âme qui porte gravée en elle-même l'image de la ressemblance de Dieu; c'est en elle que réside cette souveraineté dont l'homme fut investi quand il reçut l'ordre de s'assujettir la nature inférieure et de mettre à son service les terres et les mers (1). « Remplissez la terre et l'assujettissez; dominez sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel, et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre. »

A ce point de vue, tous les hommes sont égaux; point de différence entre riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets : *Ils n'ont tous qu'un même Seigneur* (2). Cette dignité de l'homme, que Dieu lui-même traite *avec un grand respect*, il n'est permis à personne de la violer impunément, ni d'entraver la marche de l'homme vers cette perfection qui répond à la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n'est même pas loisible à l'homme, sous ce rapport, de déroger spontanément à la dignité de sa nature, ou de vouloir l'asservissement de son âme: car il ne s'agit pas de droits dont il ait la libre disposition, mais de devoirs envers Dieu qu'il doit religieusement remplir. C'est de là que dé-

(1) *Replete terram, et subjicite eam; et dominamini piscibus maris, et volatilibus cœli, et universis animantibus quæ moventur super terram.* Gen., II, 28.

(2) *Nam idem Dominus omnium.* Rom., X, 12.

Digitized by Google

coule la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur. Qu'on n'entende pas toutefois par ce repos une plus large part faite à une stérile oisiveté, ou encore moins, comme un grand nombre le souhaitent, ce chômage fauteur des vices et dissipateur des salaires, mais bien un repos sanctifié par la religion. Ainsi allié avec la religion, le repos retire l'homme des labeurs et des soucis de la vie quotidienne, l'élève aux grandes pensées du ciel, et l'invite à rendre à son Dieu le tribut d'adoration qu'il lui doit. Tel est surtout le caractère et la raison de ce repos du septième jour dont Dieu avait fait même dans l'Ancien Testament un des principaux articles de la loi: *Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat* (1), et dont il avait lui-même donné l'exemple par ce mystérieux repos pris incontinent après qu'il eût créé l'homme: *Il se reposa le septième jour de tout le travail qu'il avait fait* (2).

Pour ce qui est des intérêts physiques et corporels, l'autorité publique doit tout d'abord les sauvegarder, en arrachant les malheureux ouvriers aux mains de ces spéculateurs qui, ne faisant point de différence entre un homme et une machine, abusent sans mesure de leurs personnes pour satisfaire d'insatiables cupidités. Exiger une somme de travail qui, en émoussant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice ni l'humanité. L'activité de l'homme, bornée comme sa nature, a des limites qu'elle ne peut franchir. Elle s'accroît sans doute par l'exercice et l'habitude, mais à la condition qu'on lui donne des relâches et des intervalles de repos. Aussi le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit-il pas excéder la mesure des forces du travailleur, et les intervalles de repos devront-ils être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et réglés d'après les circonstances des temps et des lieux. L'ouvrier qui arrache à la terre ce qu'elle a de plus caché, la pierre, le fer et l'airain, a un la-

(1) *Memento ut diem sabbati sancifices.* Exod., xx, 8.
(2) *Requievit die septimo ab universo opere quod patrarat.* Gen., II, 2.

Digitized by Google

beur dont la brièveté devra compenser la peine et la gravité, ainsi que le dommage physique qui peut en être la conséquence. Il est juste en outre que la part soit faite des époques de l'année: tel même travail sera souvent aisé dans une saison, qui deviendra intolérable ou très pénible dans une autre.

Enfin, ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant. L'enfance en particulier — et ceci demande à être observé strictement — ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisament développé en elle les forces physiques, intellectuelles et morales, sinon, comme une herbe encore tendre, elle se verra flétrie par un travail trop précoce, et il en sera fait de son éducation. De même, il est des travaux moins adaptés à la femme, que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques, ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux, de leur nature, à ce que demande la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille. En général, la durée du repos doit se mesurer d'après la dépense des forces qu'il doit restituer. Le droit au repos de chaque jour, ainsi que la cessation du travail le jour du Seigneur, doit être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers. Là où cette condition n'entrerait pas, le contrat ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou promettre la violation des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même.

Nous passons à présent à un autre point de la question d'une importance grande, et qui, pour éviter tout extrême, demande à être défini avec justesse : Nous voulons parler de la fixation du salaire. Le salaire, ainsi raisonne-t-on, une fois librement consenti de part et d'autre, le patron en le payant a rempli tous ses engagements et n'est plus tenu à rien. Alors seulement la justice se trouverait lésée, si lui refusait de tout solder, ou l'ouvrier d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements; auxquels cas, à l'exclusion de tout autre, le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit de chacun. — Pareil raisonnement

Digitized by Google

ne trouvera pas de juge équitable qui consente à y adhérer sans réserve, car il n'embrasse pas tous les côtés de la question et il en omet un de fort sérieux. Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même. *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* (1). C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double empreinte : il est *personnel*, parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité ; il est *nécessaire*, parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour se conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature. Or, si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire: la même volonté qui donne le travail, peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune.

Mais il en va tout autrement si au caractère de *personnalité* on joint celui de *nécessité* dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable en réalité. Et, en effet, conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance, et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, au-dessus de leur libre volonté il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte les conditions dures que d'ailleurs il ne lui était pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice

(1) *In sudore vultus tui vesceris pane.* Gen., III, 19.

Digitized by Google

proteste. — Mais, de peur que, dans ces cas et d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé des ouvriers dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent pas importunément, vu surtout la variété des circonstances des temps et des lieux, il sera préférable qu'en principe la solution en soit réservée aux corporations ou syndicats dont Nous parlerons plus loin, ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même si la cause le réclamait, avec le secours et l'appui de l'Etat.

L'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille, suivra, s'il est sage, le conseil que semble lui donner la nature elle-même : il s'appliquera à être parcimonieux et fera en sorte, par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu qui lui permette de parvenir un jour à l'acquisition d'un modeste patrimoine. Nous avons vu, en effet, que la question présente ne pouvait recevoir de solution vraiment efficace, si l'on ne commençait par poser comme principe fondamental l'inviolabilité de la propriété privée. Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de la propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires. Ce résultat, une fois obtenu, serait la source des plus précieux avantages, et d'abord d'une répartition des biens certainement plus équitable. La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes, et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, la toute-puissance dans l'opulence : une fraction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer en elle toutes les sources ; fraction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. De l'autre, la faiblesse dans l'indigence : une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre. Eh bien ! que l'on stimule l'industrieuse activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol, et l'on verra se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère, et s'opérer le rapprochement des deux classes.

Digitized by Google

En outre, la terre produira toute chose en plus grande abondance : car l'homme est ainsi fait, que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui redouble son ardeur et son application. Il en vient même jusqu'à mettre tout son cœur dans une terre qu'il a cultivée lui-même; qui lui promet, à lui et aux siens, non seulement le strict nécessaire, mais encore une certaine aisance. Et nul qui ne voie sans peine les heureux effets de ce redoublement d'activité sur la fécondité de la terre et sur la richesse des nations. — Un troisième avantage sera l'arrêt dans le mouvement d'émigration : nul, en effet, ne consentirait à échanger contre une région étrangère sa patrie et sa terre natale, s'il y trouvait les moyens de mener une vie plus tolérable. — Mais une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités, c'est que la propriété privée ne soit pas épuisée par un excès de charges et d'impôts. Ce n'est pas des lois humaines, mais de la nature qu'émane le droit de propriété individuelle : l'autorité publique ne peut donc l'abolir; tout ce qu'elle peut, c'est en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun. C'est pourquoi elle agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers.

En dernier lieu, les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels; les institutions diverses dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; les patronages, qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits. Mais la première place appartient aux corporations ouvrières, qui en soi embrassent à peu près toutes les œuvres.

Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations : car, tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule

Digitized by Google

de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui, les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations à cette condition nouvelle. Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, ou mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons ; il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action. Bien que Nous Nous en soyons occupé plus d'une fois, Nous voulons exposer ici leur opportunité et leur droit à l'existence, et indiquer comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action.

L'expérience quotidienne que fait l'homme de l'exiguïté de ses forces, l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les Saintes Lettres qu'on lit cette maxime : IL VAUT MIEUX QUE DEUX SOIENT ENSEMBLE QUE D'ÊTRE SEULS, CAR ALORS ILS TIRENT DE L'AVANTAGE DE LEUR SOCIÉTÉ. SI L'UN TOMBE, L'AUTRE LE SOUTIENT. MALHEUR A L'HOMME SEUL ! CAR, LORSQU'IL SERA TOMBÉ, IL N'AURA PERSONNE POUR LE RELEVER (1). Et cette autre : LE FRÈRE QUI EST AIDÉ PAR SON FRÈRE EST COMME UNE VILLE FORTE (2). De cette propension naturelle, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis, au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables. Entre ces petites sociétés et la grande, il y a de profondes différences, qui résultent de leur fin prochaine. La fin de la société civile embrasse universellement tous les citoyens, car elle réside dans le bien commun, c'est-à-dire dans un bien auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle. C'est pourquoi on l'appelle PUBLIQUE, parce

(1) *Melius est duos esse simul, quam unum; habent enim emolumentum societatis suæ. Si unus ceciderit, ab altero fulcietur. Væ soli : quia cum ceciderit, non habet sublevantem se.* Eccle., IV, 9, 10.

(2) *Frater qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma.* Prov., XVIII, 19.

Digitized by Google

qu'ELLE RÉUNIT LES HOMMES POUR EN FORMER UNE NATION. Au contraire, les sociétés qui se constituent dans son sein sont tenues pour PRIVÉES et le sont en effet, car leur raison d'être immédiate est l'utilité particulière et exclusive de leurs membres.

La société privée est celle qui se forme dans un but privé, comme lorsque deux ou trois s'associent pour exercer ensemble le négoce (1). Or, de ce que les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile, dont elles sont comme autant de parties, il ne suit pas, à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'Etat de leur dénier l'existence. Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir. C'est pourquoi une société civile qui interdirait les sociétés privées, s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés, publiques et privées, tirent leur origine d'un même principe, la naturelle sociabilité de l'homme. — Assurément, il y a des conjonctures qui autorisent les lois à s'opposer à la formation de quelque société de ce genre. Si une société, en vertu même de ses statuts organiques, poursuivait une fin en opposition flagrante avec la probité, avec la justice, avec la sécurité de l'Etat, les pouvoirs publics auraient le droit d'en empêcher la formation, et, si elle était formée, de la dissoudre. Mais encore faut-il qu'en tout cela ils n'agissent qu'avec une très grande circonspection, pour éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer, sous couleur d'utilité publique, quelque chose qui serait désavoué par la raison : car une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu (2).

(1) *Privata autem societas est quæ ad aliquod negotium privatum exercendum conjungitur, sicut quod duo vel tres societatem ineunt, ut simul negocientur.* S. Thom., *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, cap. II.

(2) *Lex humana in tantum habet rationem legis, in quantum est secundum rationem rectam et secundum hoc manifestum est quod a*

Digitized by Google

Ici se présentent à Notre esprit les confréries, les congrégations et les ordres religieux de tout genre, auxquels l'autorité de l'Eglise et la piété des fidèles avaient donné naissance. Quels en furent les fruits de salut pour le genre humain jusqu'à nos jours, l'histoire le dit assez. Considérées simplement par la raison, ces sociétés apparaissent comme fondées dans un but honnête, et conséquemment comme établies sur le droit naturel; du côté où elles touchent à la religion, elles ne relèvent que de l'Eglise. Les pouvoirs publics ne peuvent donc légitimement s'arroger sur elles aucun droit, ni s'en attribuer l'administration; leur office plutôt est de les respecter, de les protéger, et s'il en est besoin de les défendre. Or, c'est justement tout l'opposé que Nous avons été condamné à voir, surtout en ces derniers temps. Dans beaucoup de pays, l'Etat a porté la main sur ces sociétés et a accumulé à leur égard injustice sur injustice : assujettissement aux lois civiles, privation du droit légitime de personne morale, spoliation des biens. Sur ces biens, l'Eglise avait pourtant ses droits; chacun des membres avait les siens; les donateurs qui leur avaient fixé une destination, ceux enfin qui en retiraient des secours et du soulagement, avaient les leurs. Aussi ne pouvons-Nous Nous empêcher de déplorer amèrement des spoliations si iniques et si funestes; d'autant plus qu'on frappe de proscription les sociétés catholiques dans le temps même où l'on affirme la légalité des sociétés privées, et que ce que l'on refuse à des hommes paisibles et qui n'ont en vue que l'utilité publique, on l'accorde, et certes très largement, à des hommes qui roulent dans leur esprit des desseins funestes à la Religion tout à la fois et à l'Etat.

Jamais, assurément, à aucune autre époque, on ne vit une si grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. D'où viennent beaucoup d'entre elles, où elles tendent, par quelle voie, ce n'est pas

lege æterna derivatur. In quantum vero a ratione recedit, sic dicitur lex iniqua, et sic non habet rationem legis, sed magis violentiæ cujusdam. (S. Thom. Summ. Theol., I-II, quæst. XIII, a. 3.)

Digitized by Google

ici le lieu de le rechercher. Mais c'est une opinion confirmée par de nombreux indices qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes, et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère. — Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis : ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent, qui puissent avoir là-dessus le moindre doute?

Certes, il faut louer hautement le zèle d'un grand nombre des nôtres, lesquels, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain, pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur prospérité tant domestique qu'individuelle, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers, à entretenir et à affermir dans les uns et les autres le souvenir de leurs devoirs et l'observation des préceptes divins; préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération et condamnant tous les excès, maintiennent dans les nations, et parmi les éléments si divers de personnes et de choses, la concorde et l'harmonie la plus parfaite. Sous l'inspiration des mêmes pensées, des hommes de grand mérite se réunissent fréquemment en congrès, pour se communiquer leurs vues, unir leurs forces, arrêter des programmes d'action. D'autres s'occupent de fonder des corporations assorties aux divers métiers et d'y faire entrer les artisans; ils aident ces derniers de leurs conseils et de leur fortune, et pourvoient à ce qu'ils ne manquent jamais d'un travail honnête et fructueux.

Digitized by Google

Les évêques, de leur côté, encouragent ces efforts et les mettent sous leur haut patronage ; par leur autorité et sous leurs auspices, des membres du clergé, tant séculier que régulier, se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels des corporations. Enfin, il ne manque pas de catholiques qui, pourvus d'abondantes richesses, mais devenus en quelque sorte compagnons volontaires des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre au loin des sociétés où ceux-ci puissent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir. Tant de zèle, tant et de si industrieux efforts ont déjà réalisé parmi les peuples un bien très considérable et trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler en détail. Il est à Nos yeux d'un heureux augure pour l'avenir, et Nous Nous promettons de ces corporations les plus heureux fruits, pourvu qu'elles continuent à se développer et que la prudence préside toujours à leur organisation. Que l'Etat protège ces sociétés fondées selon le droit ; que toutefois il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui leur donnent la vie : car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur, et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.

A ces corporations il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Quels doivent être ces statuts et règlements ? Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail : tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre de travail, de l'étendue du commerce, et d'autres circonstances de choses et de temps qu'il faut peser avec maturité. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et gouverner les corporations de façon qu'elles

Digitized by Google

fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune.

Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés : autrement elles dégénéreraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme ? *Que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme* (1) ? Voici le caractère auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil :

Les gentils recherchent toutes ces choses.... Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront ajoutées par surcroît (2). Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui : ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué; qu'on les prémunisse avec une sollicitude particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés du vice. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Eglise, la commune mère de tous les chrétiens; à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements, qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et puise la sainteté.

La religion ainsi constituée comme fondement de toutes

(1) *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur ?* Mat., XVI, 26.

(2) *Hæc omnia gentes inquirunt... Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis*, Id., VI, 32, 33.

Digitized by Google

les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société. Les diverses fonctions doivent être réparties de la manière la plus profitable aux intérêts communs, et de telle sorte que l'inégalité ne nuise point à la concorde.

Il importe grandement que les charges soient distribuées avec intelligence et clairement définies, afin que personne n'ait à souffrir d'injustice. Que la masse commune soit administrée avec intégrité et qu'on détermine d'avance, par le degré d'indigence de chacun des membres, la mesure de secours à lui accorder; que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers. Afin de parer aux réclamations éventuelles qui s'élèveraient dans l'une ou l'autre classe au sujet de droits lésés, il serait très désirable que les statuts même chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler le litige en qualité d'arbitre.

Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face, non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune. — Ces lois, pouvu qu'elles soient acceptées de bon cœur, suffisent pour assurer aux faibles la subsistance et un certain bien-être; mais les corporations catholiques sont appelées encore à apporter leur bonne part à la prospérité générale. Par le passé, nous pouvons juger sans témérité de l'avenir. Un âge fait place à un autre: mais le cours des choses présente de merveilleuses similitudes, ménagées par cette Providence qui dirige tout et fait tout converger vers la fin que Dieu s'est proposée en créant l'humanité.

Nous savons que, dans les premiers âges de l'Eglise, on lui faisait un crime de l'indigence de ses membres, condamnés à vivre d'aumônes ou de travail. Mais, dénués comme ils étaient de richesses et de puissance, ils surent se concilier la faveur des riches et la protection des puissants. On pou-

Digitized by Google

vait les voir diligents, laborieux, pacifiques, modèles de justice et surtout de charité. Au spectacle d'une vie si parfaite et de mœurs si pures, tous les préjugés se dissipèrent, le sarcasme se tut, et les fictions d'une superstition invétérée s'évanouirent peu à peu devant la vérité chrétienne.

Le sort de la classe ouvrière, telle est la question qui s'agite aujourd'hui ; elle sera résolue par la raison ou sans elle, et il ne peut être indifférent aux nations qu'elle soit résolue par l'une ou l'autre voie. Or, les ouvriers chrétiens la résoudront facilement par la raison, si, unis en sociétés et conduits par une direction prudente, ils entrent dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples. Quelle que soit dans les hommes la force des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnête, il faudra que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers qu'on aura vus actifs et modestes, mettant l'équité avant le gain et préférant à tout la religion du devoir.

Il résultera de là cet autre avantage, que l'espoir et de grandes facilités de salut seront offerts à ces ouvriers qui vivent dans le mépris de la foi chrétienne ou dans les habitudes qu'elle réprouve. Ils comprennent d'ordinaire, ces ouvriers, qu'ils ont été le jouet d'espérances trompeuses et d'apparences mensongères : car ils sentent, par les traitements inhumains qu'ils reçoivent de leurs maîtres, qu'ils n'en sont guère estimés qu'au poids de l'or produit par leur travail ; quant aux sociétés qui les ont circonvenus, ils voient bien qu'à la place de la charité et de l'amour, ils n'y trouvent que les discordes intestines, ces compagnes inséparables de la pauvreté insolente et incrédule.

L'âme brisée, le corps exténué, combien qui voudraient secouer un joug si humiliant ! mais soit respect humain, soit crainte de l'indigence, ils ne l'osent pas. Eh bien ! à tous ces ouvriers, les sociétés catholiques peuvent être d'une merveilleuse utilité, si, hésitants, elles les invitent à venir chercher dans leur sein un remède à tous leurs maux ; si, repentants, elles les accueillent avec empressement et leur assurent sauvegarde et protection.

Digitized by Google

Voyez-vous, Vénérables Frères, par qui et par quels moyens cette cause si difficile demande à être traitée et résolue. Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave. Que les gouvernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions ; que les riches et les maîtres se rappellent leurs devoirs ; que les ouvriers, dont le sort est en jeu, poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes ; et puisque la religion seule, comme Nous l'avons dit dès le début, est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats.

— Quant à l'Eglise, son action ne fera jamais défaut en aucune matière, et sera d'autant plus féconde qu'elle aura pu se développer avec plus de liberté ; et ceci, Nous désirons que ceux-là surtout le comprennent dont la mission est de veiller au bien public. Que les ministres sacrés déploient toutes les forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle, et que, sous l'autorité de vos paroles et de vos exemples, Vénérables Frères, ils ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne ; qu'ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et par-dessus tout qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus.

C'est, en effet, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut : Nous parlons de la charité chrétienne, qui résume tout l'Evangile, et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même : vertu dont l'apôtre S. Paul a décrit les offices et les traits divins dans ces paroles : *La charité est patiente ; elle est bénigne ; elle ne*

Digitized by Google

cherche pas son propre intérêt ; elle souffre tout ; elle supporte tout.

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, à chacun de vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la bénédiction apostolique dans le Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 mai de l'année 1891, de Notre Pontificat la quatorzième.

LÉON XIII, PAPE.

Digitized by Google

L'ABBÉ DE FÉLETZ

ET

LA CRITIQUE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE

DANS LE CLERGÉ de 1797 à 1830 (1)

Au double point de vue littéraire et critique, le protestantisme rationaliste et le libéralisme doctrinaire ont enfanté chez nos voisins et ensuite chez nous le *romantisme.*

On sait quels adversaires cette doctrine a rencontrés dans les membres du clergé. M. de Féletz n'a pas cessé de lui faire une guerre qu'il est intéressant de rappeler. Il devait en être ainsi; le clergé, par nature, par vocation, est classique. Il veut avant tout la mesure dans l'imagination, l'ordre et la rectitude dans la pensée, la logique dans le jugement, des convictions douces et fortes à la fois.

Au contraire, le romantisme est troublant. Il remet tout en question; les aspirations humaines sont détournées des voies ordinaires et se perdent dans des horizons vagues; l'amour, la religion, les grands sentiments, les passions héroïques prennent une forme indécise et des proportions démesurées; Harold, Werther, Faust, René, Eloa, Rolla, ne sont pas des créatures heureuses; ils souffrent énormé-

(1) Voir le numéro précédent.

Digitized by Google

ment; ils éprouvent trop vifs les désenchantements de la vie humaine humainement vécue. Ce qu'ils pensent et ce qu'ils imaginent s'éloigne de plus en plus du christianisme, qui a formé la conscience moderne.

Tel est le romantisme. Ses premiers inspirateurs n'en paraissent pas avoir compris les dangers. Leur état d'âme est une transition; c'est le passage de la foi spiritualiste à la sensualité vulgaire et au matérialisme contemporains.

Le Dieu des romantiques est celui qu'a imaginé Spinoza, être muet, trop grand pour que les mortels le prient.

Le Dieu du pessimisme contemporain est méchant; il est au moins mal disposé contre ses créatures; il est le destin « inconscient » et le principe de « l'évolution fatale ».

Dans l'esprit des romantiques Dieu compte avec les hommes, qui ont l'orgueil de se mesurer avec lui; avec le pessimisme, Dieu est plus petit que l'homme, et l'homme le rapetisse au-dessous de sa vanité ! Telle a été la marche des deux doctrines.

Si M. de Féletz ne se rend pas un compte exact de ces doctrines, du moins il en sent vaguement l'extravagance. Il leur donne une origine que l'histoire a vérifiée quand il écrit : « Il y a eu un caractère de ligue et de conspiration dans la guerre que les muses germaniques déclarèrent, il y a quelques années, aux muses françaises. Toutes les puissances de l'empire littéraire semblaient être coalisées; toutes firent paraître leurs gros manifestes, et combinèrent leurs attaques afin de nous porter à peu près en même temps des coups redoutables et de nous accabler pour ainsi dire à la fois. L'érudition avait préparé ses armes, la philosophie ses sophismes, l'esprit et l'imagination leurs grâces et leurs séductions, le pédantisme ses lourdes compilations et ses lourds raisonnements. M. Schlegel, M^me^ de Staël et M. Sismondi parurent dans l'arène et nous lancèrent dix gros volumes. Je crois que dans le premier plan d'attaque, M^me^ de Staël devait porter les premiers coups et ouvrir le combat avec ses trois volumes sur l'Allemagne. Ensuite, ce fut M. Schlegel qui entra en campagne d'un air assez assuré, et d'un ton passablement triomphant; et M. Sis-

Digitized by Google

mondi qui, comme chacun sait, a beaucoup de tact pour défendre à propos les mauvaises doctrines, vint le dernier, comme pour accabler par sa pesante massue, ceux que M. Schlegel n'aurait pas persuadés, ou ceux que Mme de Staël n'aurait pas séduits (1). »

Cette critique, vivement enlevée, laisse percer la mauvaise humeur de l'écrivain. « Je demande, dit-il, à MM. les romantiques de vouloir bien s'expliquer et nous dire clairement ce qu'ils entendent par le genre qu'ils veulent opposer au genre classique dont les modèles nous furent fournis par les Grecs, suivis par les Latins, et imités ensuite avec tant de succès et de gloire par les Italiens au siècle de Léon X et dans les siècles suivants, et par les Français depuis le beau siècle de Louis XIV, c'est-à-dire depuis qu'ils ont du goût, car auparavant ils faisaient aussi du romantisme ? »

Comment définir le romantisme ?

M. de Féletz, le vicomte de Saint-Chamans, et en général ceux qui avaient connu et adopté le genre classique, dont Montesquieu, Buffon et Voltaire furent les continuateurs au XVIIIe siècle, ne reculaient pas devant les grosses définitions.

« Le genre romantique est celui qui s'affranchit de toutes les règles, méprise toutes les lois, ne reconnaît aucun frein, qui confond tous les tons et tous les genres, qui méprise tous les législateurs littéraires, qu'elles qu'aient été leur autorité et leur renommée, et toutes les législations, quel qu'ait été l'éclat des législatures qui y sont soumises. Il serait donc plus clair et plus naturel de substituer, au mot inintelligible et indéfinissable de genre romantique, celui-ci, fort aisé à entendre et à définir : *genre barbare !* »

Les études de Mme la baronne de Staël-Holstein devaient donc piquer l'attention de notre critique classique. Le caractère de cette femme philosophe, le mérite de son style, l'opposition libérale qu'elle fit à l'empire, ses tendances romantiques la plaçaient au premier rang dans la république des lettres.

(1) On sait que Frédéric Schlegel se convertit au catholicisme en 1808; né en 1772, il mourut en 1829.

Digitized by Google

Si M. de Féletz et M. de Bonald semblent peu sympathiques à Mme de Staël, il faut l'attribuer aux opinions libérales, à la philosophie imprégnée du rationalisme allemand, à la politique doctrinaire dont elle s'est fait l'interprète.

Les Réflexions sur le suicide et les Lettres sur les écrits et le caractère de J.-J. Rousseau donnèrent l'occasion à notre critique de lui dire son mot : « La métaphysique de Mme de Staël est mystérieuse et obscure; ses expressions ont trop souvent une sorte de vague et d'indéfini qui est très contraire à la précision et à la vigueur de la langue philosophique; son imagination domine dans les questions où la raison seule devrait décider en souveraine et avoir tout l'empire; elle forme avec des abstractions des êtres réels, et en fait des puissances secrètes que réprouve la philosophie, telles que le Sort, la Destinée, la Nécessité, le Temps. »

Du reste le même article relève dans les pages de Mme de Staël « la vivacité et la chaleur des sentiments, le tour ingénieux et piquant qu'elle donne aux principes qu'elle défend, aux paradoxes qu'elle veut établir, dans l'esprit qui brille en toutes ses compositions, dans le talent qui les anime et les soutient ».

Nous devons nous demander quelles furent les opinions de M. de Féletz sur deux questions débattues en son temps : en quel sens fut-il libéral? quel était son jugement sur le gallicanisme?

On aurait tort de croire que notre critique ait professé le libéralisme politique dont les idéologues de la société d'Auteuil furent les premiers et sincères interprètes. M. de Féletz a pour inspirateur M. de Bonald; il professe un culte sacré pour « l'autorité tutélaire des institutions, de la religion et des lois »; il désapprouve complètement l'œuvre de la Révolution et il n'a aucune sympathie pour les idées dont le ministre Necker et Mme de Staël ont été les représentants et les apôtres. A ce sujet, il a écrit ces paroles sévères : « Loin d'avoir des remords, M. Necker se vantait à Copet des belles choses qu'il avait faites en France; et une coterie, qui a ses trompettes et ses échos, le vante encore et le rappelle à notre admiration. Les vrais roya-

Digitized by Google

listes protesteront toujours contre cette direction fausse et mensongère qu'on voudrait donner à l'histoire contemporaine. »

Dans deux importants articles des *Jugements historiques et littéraires*, M. de Féletz revient sur la même question et il insiste sur ces idées. En dernière analyse, il n'est qu'un disciple de M. de Bonald, et il appartient réellement au clergé de son temps par ses attaches à la monarchie traditionnelle.

Mais cependant M. de Féletz parut se résigner aux faits accomplis. Aucune revendication qui rappelle un régime vieilli, n'est sortie de sa plume. Il n'aime ni la révolution, ni la contre-révolution, et ce fin lettré pensait qu'il valait mieux pardonner au siècle que de lui faire des leçons sévères, dont il n'aurait pas le courage de profiter. C'est en ce sens chrétien et pratique qu'il garda constamment une sage réserve, un libéralisme qui ne sacrifie aucun droit.

Le gallicanisme était la thèse favorite des royalistes, du clergé anticoncordataire et des légistes jansénistes. Précisons ces nuances.

L'abbé la Mennais devint ultramontain uniquement parce que le pouvoir royal ne lui semblait pas suffisamment absolu et sévère contre les revenants de la révolution et du philosophisme. C'est dire que l'ultramontanisme ainsi conçu était l'antidote de tout libéralisme et le principe de tout absolutisme politique et religieux.

L'ultramontanisme menaisien était un excès que l'Eglise désavoua, sinon en droit, du moins en pratique. La contrainte par l'Etat, les lois du sacrilège, l'intolérance sont des thèses vraies idéalement, mais elles n'étaient pas faites pour attirer dans le sein de l'Eglise les esprits hésitants et qui se rappelaient les abus de l'ancien régime.

On n'a pas assez remarqué que l'ultramontanisme théologique de M. de Maistre n'a aucun rapport avec l'ultramontanisme politique de la Mennais. Le premier veut placer la conscience religieuse au-dessus des pouvoirs humains; il préconise l'arbitrage du Pape; il exalte sa suprématie spirituelle, fondée sur la tradition constante et le

Digitized by Google

droit divin. Cet ultramontanisme est un pouvoir de persuasion, de justice et d'équité qui éclaire les rois et protège les peuples. La Mennais demande que les rois soient armés du glaive de la contrainte et de l'inquisition. Sa thèse effraya ses contemporains ; les royalistes le désavouèrent et plus tard l'Eglise condamna cet absolutisme devenu révolutionnaire et rationaliste.

Mais le clergé, celui qui avait souffert sous la Révolution, qui avait tremblé sous l'Empire et qui eut à compter, sous la Restauration, avec les anticoncordataires, ne fut ni ultramontain à la façon de la Mennais, ni gallican comme M. de Montlosier et les parlementaires libéraux.

Quelle était donc la nuance de son semi-gallicanisme ? C'était une attitude moyenne entre les deux extrêmes précédents (1).

En 1820 l'abbé Guillon publia les *Martyrs de la foi pendant la Révolution*. C'était une étude historique et réparatrice, consacrée à la mémoire des prêtres qui avaient souffert pour leurs convictions et pour l'Eglise. L'abbé de Féletz saisit cette occasion pour louer les tendances gallicanes de l'abbé Guillon, tendances qui sont évidemment les siennes : « Partout, dit-il, éclate son zèle pour le triomphe de la foi et pour l'honneur particulier de l'Eglise de France. Il en défend les doctrines comme les prérogatives et les libertés ; ces libertés si imprudemment attaquées par quelques écrivains de nos jours, si éloquemment défendues par un illustre prélat de cette église, M. le cardinal de la Luzerne, qui, par le savant ouvrage qu'il vient de publier sur cette importante matière, a continué cette chaîne de doctrines religieuses et françaises, où Bossuet plaça de si solides et de si brillants anneaux. Ce n'est pas à l'époque où l'Eglise gallicane a été illustrée par le sang de tant de martyrs, qu'elle doit être déshéritée de ses antiques prérogatives. »

(1) V. sur cette question les œuvres du cardinal de la Luzerne et les *Principes de l'Eglise gallicane* de M. Frayssinous. — V. les *Derniers Jansénistes*, de M. Léon Séché, 1891, T. II, ch. VII : la lutte des libéraux contre les jésuites, p. 319.

Digitized by Google

M. de Féletz, de concert avec l'abbé Guillon, paie un suprême tribut d'hommage à l'antique « Sorbonne, cette célèbre école que la Révolution a emportée dans son cours destructeur ».

La Sorbonne, ne l'oublions pas, était le foyer du gallicanisme « toléré », tandis que les Parlements, depuis la Réforme, en furent le foyer hérétique, hostile finalement à toute hiérarchie dans l'Eglise, jusqu'au moment où fut proclamée la *constitution civile* du clergé, laquelle est l'ouvrage des parlementaires hérétiques, gallicans et jansénistes (1).

III

La critique philosophique de M. de Féletz montre son attachement aux doctrines traditionnelles. Il ne paraît pas qu'il fût capable de goûter quoique ce soit de réellement novateur. Nous retrouvons les mêmes inclinations dans sa critique littéraire. C'était un esprit fin, délié, passionné pour l'analyse et les idées des autres. Mais, comme beaucoup de penseurs et d'écrivains de ce temps de sage restauration, il se ménageait toujours le droit de plaider pour les faits accomplis et les principes reçus, quand, réellement, ils ne blessaient ni la religion, ni les mœurs, ni les institutions établies. Telle est l'expression de ce conservatorisme qui pourrait être ainsi défini : pas de scandale, mais non plus pas d'initiative...

Mais n'oublions pas que cette attitude générale du clergé ne fut pas alors sans mérite et qu'elle eut un grand résultat.

Son mérite est d'avoir réagi modérément, sans emportement fâcheux, contre les erreurs qui avaient enfanté tant de malheurs dans les Etats et dans les esprits.

En second lieu, ce conservatorisme philosophique et lit-

(1) Sur le triste rôle des Parlements au dernier siècle et sur celui des Jansénistes, on peut consulter l'excellente étude de M. l'abbé Elie Méric : *Le Clergé sous l'ancien régime*, 1890, ch. VII et VIII.

Digitized by Google

téraire eut pour premier résultat de provoquer une renaissance classique en France. Certes, personne ne niera qu'un si beau mouvement, qu'un retour si rapide vers les maîtres de la pensée et de l'art de bien dire ne soit dû en grande partie au clergé, et en particulier au critique des *Débats*.

Les écrivains des grands siècles ont eu nécessairement la prédilection des gens d'Eglise, dont la morale, le ton, la science profane s'inspirent toujours aux sources pures. Quant à M. de Féletz, nous verrons que sa plume est intarissable quand il s'agit des classiques. Homère, Hérodote, les grands tragiques grecs, Virgile, Horace, Catulle, Tacite, Tite Live ont eu, en son temps, des commentateurs et des éditions sans nombre, qu'il a tous connus, qu'il a vivement encouragés. On peut dire que pas un auteur n'est resté inaperçu à ses yeux, et c'est avec un goût exquis, toujours élevé, toujours ému, j'ose dire, qu'il parle des classiques anciens et modernes. Ses articles sont, à tout propos, cousus de leurs citations, surtout prises dans les poètes latins et dans Cicéron.

Cette restauration, après les dernières et tristes années du dix-huitième siècle, n'a pas peu contribué à l'épanouissement de l'esprit français. La lecture des grecs et des latins l'a assagi et lui a rendu le goût des études sévères, où l'intelligence et l'érudition ont les principaux rôles.

Voltaire et son siècle furent, au sens traditionnel du mot, les moins classiques du monde. Ce qui donne un certain mérite aux maîtres de ce temps est ce qui leur reste de la logique, de la rectitude d'esprit, de la mesure dans l'imagination hérité du grand siècle. Mais les excès de leur critique, leur amour pour les actualités, leur esprit gaulois qui tourne souvent à l'obscène dans les *Lettres persanes* et dans Voltaire, pour ne citer que ceux-ci, est infiniment éloigné du genre *classique*.

De même, ce que l'on appelle la Renaissance fut une réapparition de la raison païenne, plutôt qu'un épanouissement de l'imagination et du bon goût classique. Ce goût délicat, harmonieux, soucieux des proportions et des for-

Digitized by Google

mes, se retrouve dans Racine et ses contemporains, comme à l'état natif et spontané. Au dix-neuvième siècle, le retour aux études classiques donna quelque chose d'analogue. Villemain, Cousin, Guizot, Sainte-Beuve, Lamartine, de Girardin, Nisard, une foule d'esprits distingués dans l'enseignement supérieur de la philosophie et des lettres, ont participé de ces qualités qui feront toujours les maîtres incontestés dans l'art d'écrire.

M. de Féletz fut un des initiateurs de ce mouvement; j'ose dire qu'il en fut le plus grand dans le monde, en dehors de tout ministère professoral. Il inspira la confiance aux hommes qui se sentaient naturellement portés vers les classiques anciens et vers les écrivains du XVII^e^ siècle. Il encouragea les esprits de second ordre, interprètes, commentateurs, grammairiens et érudits distingués, qui se cantonnent volontiers dans quelque étude de ce genre, et à qui les mondanités des littératures romanesques répugnent toujours.

On sera d'abord curieux d'apprendre quelle était l'opinion de M. de Féletz sur « les modernes comparés aux anciens ». C'est là un vieux débat, dont il donne sans doute le dernier écho.

Nous trouvons cette appréciation dans un remarquable article sur Molière, dont l'académicien Auger venait de publier les œuvres : « Si dans quelques autres parties de la littérature nous avons égalé ou même surpassé les anciens, c'est en suivant leurs pas, c'est en marchant sur leurs traces, c'est en les imitant avec soin; leurs ouvrages sont nos premiers modèles; ils sont nos meilleures poétiques; c'est en les étudiant que nous apprenons à en faire d'aussi bons, et même de meilleurs; et, sous ce rapport, les anciens, même vaincus par les modernes, resteraient encore leurs maîtres. »

Mais notre critique n'est pas esclave de la thèse qui penche pour ou contre les modernes, pour ou contre les anciens : « Dans la fameuse question sur la prééminence des anciens et des modernes, l'homme que les partisans des modernes pouvaient, ce me semble, opposer le plus

Digitized by Google

victorieusement à leurs adversaires, c'est Molière, car Molière a pour ainsi dire créé son art. »

Ce retour aux classiques faisait dire à l'abbé de Féletz : « Que de traducteurs ! que d'éditions ! »

En effet, aujourd'hui on s'imaginerait difficilement la surabondance des traductions et des éditions parues sous l'Empire et la Restauration. Virgile eut au moins dix traducteurs, et il suffit à M. de Pongerville de le traduire en vers pour entrer à l'Académie avec l'agrément hautement déclaré de Louis XVIII ! Boileau fut honoré d'autant d'éditions, et de patients commentateurs travaillèrent à son immortalité. — Boileau et Virgile sont bien les types classiques.

Jadis Rollin formait ses élèves avec six ou sept auteurs latins et encore il faisait un choix ; c'était Quinte-Curce, Tacite, Tite-Live, pour la prose, Horace, Virgile et Ovide, pour la poésie. A l'époque que nous étudions, on vit paraître dans les écoles, comme au temps d'Erasme, « Lucrèce, Properce, Tibulle, Catulle, Lucain, Claudien, Stace, Sénèque, Silius Italicus, Ausone et quelques autres, dit Féletz, que les étudiants connaîtront désormais par leurs plus beaux endroits ». Est-ce assez maintenant ?

Le clergé favorisa naturellement ce retour aux bonnes traditions. Des prêtres érudits se livrèrent à l'étude de l'antiquité ; ils enseignèrent dans les collèges impériaux et royaux réorganisés ; ils professèrent ainsi la philosophie et la rhétorique en restituant aux études l'esprit classique, le seul, en réalité, capable de former les jeunes intelligences au bon goût et aux vrais principes de la littérature.

La conséquence de ce mouvement fut grande. Il se réalisa alors comme une sélection parmi les auteurs étudiés, et les classiques *français* entrèrent dans les écoles sur le même pied que les maîtres anciens. C'est le clergé qui donna une vive impulsion à cet événement, dont on n'a guère remarqué l'origine.

Le fait est certain : Emery, Féletz, Boulogne, Maury, Bausset, Frayssinous s'étaient formés à l'école du XVII^e^ siècle. Ils en gardaient le style pondéré et périodique dans leurs discours ; ils prenaient dans les philosophes et dans

Digitized by Google

les orateurs leurs arguments contre les impies et les voltairiens. Le spiritualisme du clergé sous l'Empire et la Restauration est, avant tout, cartésien. En toutes occasions, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon devinrent des modèles étudiés, et ils furent tous alors réédités avec soin sous la rubrique : Œuvres complètes.

Ce que le clergé fit pour les siens, d'autres, suivant en cela son exemple, le firent pour Boileau, La Fontaine, Molière, La Bruyère, Sévigné. Nous allons voir précisément comment notre critique les encourage dans ces « études sur le grand siècle ».

Il remarque d'abord que « ce n'a pas été un des moindres ridicules du siècle de Voltaire de se croire supérieur à celui de Louis XIV »; il condamne ce préjugé à l'occasion de Duclos : « Il est de la destinée des meilleurs écrivains du XVIII^e^ siècle d'avoir été surpassés par des écrivains du XVII^e^, lorsqu'ils se sont exercés dans le même genre. Tous les ouvrages renommés eurent un caractère de justesse, de goût, de vérité et de grandeur sous Louis le Grand, dont ils se sont plus ou moins éloignés dans l'âge suivant. »

Il eût été difficile de faire passer ce jugement sous Voltaire, Diderot et d'Alembert. Messieurs les « philosophes » ne l'auraient pas entendu d'une oreille facile. Mais, après la Révolution, après les pages fanées, indécentes, déclamatoires des demeurants du XVIII^e^ siècle, ces lignes étaient pour ainsi dire un manifeste, un appel courageux aux vraies traditions françaises.

Féletz surtout ne s'en tint pas à quelques déclarations vagues; maintes fois il insista sur les mérites des écrivains qui sont devenus depuis classiques. Ainsi, dans une belle critique de l'*Histoire de Fénelon*, par M. de Bausset, évêque d'Alais et aussi membre éminent de l'Académie, il donne cette appréciation du siècle de Louis XIV : « Les nobles caractères, les personnages vertueux au milieu desquels nous nous trouvons dans cette histoire, suffiraient pour lui donner un grand intérêt. M'accusera-t-on de vouloir être le détracteur de nos mœurs actuelles, lorsque je dirai que ces figures vénérables nous frappent d'autant plus qu'on

Digitized by Google

n'en voit plus parmi nous qui leur ressemblent? Les sentiments religieux et la piété qui sont de ce siècle fameux, ajoutent à l'honneur naturel, qui, sans doute, est de tous les siècles, je ne sais quoi de grand, de fier et d'austère qui étonne, qui subjugue, qui commande l'admiration. C'était cette heureuse alliance de la religion et de l'honneur qui réglait la conduite entière des ducs de Beauvillers, de Chevreuse, de Mortemart, de leurs illustres épouses, de quelques autres qui, dans une cour opulente et fastueuse, dans le séjour de la dissimulation et de la flatterie, donnèrent constamment l'exemple du plus noble désintéressement, restèrent toujours fidèles à l'amitié malheureuse, ne flattèrent jamais le vice triomphant, ne trahirent jamais ni leur sentiment ni la vérité, et, toujours respectueux envers leur souverain, furent néanmoins toujours francs et sincères. »

Voilà des paroles qui trahissent leur temps; mais enfin, pour avoir été écrites sous la Restauration, elles n'en signifient pas moins que notre critique plaçait au premier rang la littérature du XVII^e^ siècle. La conséquence devait être grande; on s'habitua peu à peu à ne voir de beaux et de parfaits que les écrivains de ce temps, et ce qui n'était pour Voltaire, La Harpe, Thomas qu'une admiration mêlée de quelque jalousie, devint définitivement un respect, un culte en son genre.

L'oraison funèbre est le premier genre littéraire et religieux qui attira l'attention des lettrés. Maury, de Boulogne, de Bausset, de Féletz sont d'accord pour accueillir favorablement les études critiques concernant l'éloquence sacrée.

Le cardinal Maury avait déjà publié une étude sur ce sujet, qui fut très lue au moment de sa fortune sous l'Empire; il avait également donné une grande idée des sermons de Bossuet et des autres orateurs sacrés. Plus tard, Fénelon et Bossuet eurent leur Vie publiée par M. de Bausset, ouvrage magistral, et d'un esprit éminemment classique.

L'abbé de Féletz s'exprime sur les chefs-d'œuvre classiques de la chaire avec une grande hauteur de vue : « Lorsque, dit-il, des hommes tels que Bossuet, Bourda-

Digitized by Google

loue, Fénelon, Massillon parlent des plus grands intérêts de l'homme et de ses rapports avec la Divinité; lorsqu'ils établissent la vérité de la religion, la certitude des espérances qu'elle donne, des récompenses qu'elle promet, des châtiments dont elle menace; lorsqu'ils célèbrent ses combats, ses héros, ses triomphes, confondent ses détracteurs et ses ennemis, déplorent ses revers, d'où ils tirent néanmoins de nouvelles preuves de sa vérité, de sa divinité; alors, dis-je, on ne peut se plaindre ni de la faiblesse de la cause, ni de la faiblesse de ceux qui la défendent : jamais de plus grands orateurs n'eurent à traiter un plus important sujet; jamais l'éloquence n'eut un plus vaste champ, une plus riche matière et de plus dignes organes. »

Les membres savants du clergé n'avaient-ils pas toutes les facilités, tous les avantages de leur côté en rendant hommage à leurs devanciers et au siècle fortuné dont ceux-ci furent le glorieux ornement? Je pourrais multiplier ces témoignages; ils prouveraient amplement que l'Eglise contribua par son influence, sa saine critique, son érudition, son goût littéraire, à rendre définitivement classiques les écrivains religieux du XVII^e^ siècle.

Mais peut-on être aussi affirmatif en ce qui concerne l'introduction des écrivains *profanes* dans les classes? Je réponds sans hésiter : oui.

D'abord, il suffit de le rappeler, et ce n'est pas le lieu d'insister : les catholiques, les prêtres, les évêques ont positivement réhabilité les philosophes spiritualistes, entre autres Descartes, Leibniz, Newton et même Bacon. M. de Féletz lui-même, dans un long article consacré à l'abbé Morellet, membre aussi de l'Académie française, mais qui avait gardé de fidèles sympathies pour plusieurs théories des « philosophes », fait un parallèle entre les spiritualistes cartésiens et les sensualistes, les libres-penseurs et les déistes du dernier siècle. Nous n'avons pas besoin de dire de quel côté sont ses sympathies.

Quant à l'école éclectique, à laquelle on attribue trop souvent et trop exclusivement l'honneur de la renaissance

Digitized by Google

spiritualiste, il importe de bien caractériser ses débuts et son évolution.

Ses débuts furent incertains, sinon modestes; elle hésita entre Laromiguière et les Ecossais; elle n'eut longtemps qu'une influence restreinte renfermée dans l'Ecole normale et dans la Sorbonne, tandis que le clergé enseignait le spiritualisme dans les églises et dans les nombreux collèges qu'il occupait. Plus tard, vers 1822, les organisateurs de l'éclectisme universitaire comprirent que pour lutter avantageusement contre ce que Cousin, Damiron et Saisset devaient appeler « la philosophie du clergé » — philosophie qui alors n'était plus que le traditionalisme menaisien — il fallait emprunter au clergé son spiritualisme, sa théodicée, sa théologie. De ce moment seulement, vers 1840, les éclectiques devinrent les vrais continuateurs du spiritualisme traditionnel (1). Mais en attendant cette évolution, le clergé, sous l'Empire, avait déjà restauré, développé et enseigné la philosophie héritée de Descartes, cultivée et agrandie par Bossuet, Fénelon et Malebranche. Il n'y a pas de doute sur ce point.

Les auteurs *profanes* qui furent élevés les premiers au titre de classiques nouveaux, sont : Molière, La Fontaine, La Bruyère et Mme de Sévigné.

Mme de Sévigné ! Sait-on que la première édition complète de ses *Lettres* est due à un prêtre, l'abbé de Vauxcelles, en 1801 ? A ce propos, on nous saura gré de laisser la parole à un autre prêtre, l'abbé de Boulogne, plus tard évêque de Troyes, et qui salua aussitôt dans ses *Annales philosophiques* l'apparition de la nouvelle publication :

« L'auteur des réflexions placées à la suite de l'édition des *Lettres de Mme de Sévigné*, est le même que celui du discours mis à la tête de la nouvelle édition de l'*Education des filles*, de Fénelon. On y reconnaît aussi le même esprit, la même finesse de pensée, et cette fleur d'agrément qui

(1) Dans le travail critique et philosophique intitulé *L'Œuvre de M. Caro et le Spiritualisme en France*, 1891, j'ai précisément étudié cette belle période de la philosophie universitaire.

Digitized by Google

caractérise principalement la plume de M. de Vauxcelles. Mme de Sévigné est une des femmes les plus célèbres de son siècle, comme l'archevêque de Cambrai est un de ses plus grands hommes ; et on ne peut qu'applaudir à cette heureuse facilité de s'exercer sur des sujets si différents, et de tracer de la même main l'esprit de l'une et le génie de l'autre. Nous voudrions pouvoir suivre l'auteur dans le cours de ses réflexions, où il peint si agréablement celle qui savait tout peindre et anatomise si habilement le caractère et le talent de celle qui n'anatomise jamais rien. Il est impossible de mieux apprécier cette femme, qui faisait des lettres comme La Fontaine faisait des fables; qui devait tout à la nature et rien à son travail; qui se livrait librement au cours de ses pensées, sans aspirer à être penseuse, et montrait d'autant plus d'esprit qu'elle semble moins y prétendre. »

Cette page de l'abbé de Boulogne n'offre-t-elle pas toutes les qualités d'une bonne critique, telle que nous l'entendons maintenant? Il s'en dégage déjà l'esprit moderne, si délié, si alerte, si habile à montrer les mille facettes d'une idée ?

Dans les *Jugements historiques et littéraires* de M. de Féletz, nous trouvons une étude au moins aussi intéressante sur La Fontaine. Elle n'a pas moins de vingt-trois pages : les livres, les débuts, le caractère, les nombreuses et piquantes anecdotes qui concernent la vie du bonhomme, la date et les péripéties des éditions de ses écrits, en un mot, toute son œuvre y est exposée en détail ; le critique avait évidemment à cœur d'épuiser ce sujet.

Féletz débute ainsi : « Le premier des poètes anciens et modernes dans un genre de poésie très agréable, non moins original par son caractère et sa conduite que par son talent et son génie, La Fontaine est un de ces hommes rares dont on admire les ouvrages et dont on aime la personne ; le premier de ces deux sentiments fait lire sans cesse, et avec un plaisir toujours nouveau, ses inimitables productions; le second fait rechercher avec empressement tous les détails, toutes les particularités de sa vie privée et littéraire. »

Digitized by Google

Le passage suivant exprime une vérité rebattue maintenant, mais qui, alors, avait besoin d'être mise en évidence; d'ailleurs, l'auteur s'exprime si élégamment qu'on nous pardonnera de le citer : « Avant La Fontaine, rien ne paraissait plus borné que le genre de l'apologue. Les premiers inventeurs, n'y voyant que le but moral, se hâtaient de l'atteindre avec une concision sévère et un laconisme souvent très sec. Phèdre y ajouta, avec sobriété, quelques ornements, ceux principalement d'un style pur et élégant. La Fontaine les y répandit avec une admirable richesse. Le cadre, jusque-là si étroit, s'agrandit sous ses mains; et la fable devint un petit poème qui admit tous les tons, toutes les couleurs et, pour ainsi dire, tous les agréments des autres genres. La poésie épique y reconnut ses récits et ses caractères; la poésie dramatique, ses acteurs, ses dialogues et ses passions; la poésie légère, son badinage et son enjouement; la poésie philosophique et morale, son instruction et ses leçons. La simplicité s'y trouve réunie à la force, à l'élévation, à la noblesse; la naïveté, à la finesse et à l'esprit. L'esprit est, en effet, une des qualités les plus remarquables des compositions du bonhomme. Rien n'est plus frais et plus gracieux que son pinceau, quand il veut peindre des objets doux, aimables et riants; ailleurs, c'est la grâce, ou la justesse, ou le comique des rapprochements qui viennent agréablement surprendre le lecteur. A la variété des pensées, des sujets, des couleurs, il a joint non seulement celle des styles, mais celle de la coupe et de la mesure des vers. Il y a beaucoup d'art à cela, quoique l'art disparaisse sous les apparences mêmes de cette facilité. »

« La Bruyère doit être compté parmi ces heureux génies qui se sont frayé une route nouvelle »; telle est la première ligne d'un jugement très étudié, très classique sur l'immortel auteur des *Caractères*. Assurément ce serait entrer dans des détails d'une grande banalité que d'insister encore. Nous avons suffisamment montré quelle faveur rencontraient auprès des hommes d'église les écrivains même profanes.

Digitized by Google

Ajoutons à la liste Rollin, Montaigne, Delille, et nous aurons complété la pléiade des auteurs classiques, des penseurs spiritualistes qui sont la source de la Renaissance chrétienne, littéraire et sociale. Le *Journal des Débats*, le *Mercure de France*, la *Gazette de France*, les *Annales*, rédigées par M. Emery et M. de Boulogne, furent les premiers organes de cette réaction.

A ce sujet, M. de Féletz s'exprime ainsi et précise la thèse que nous avons développée : « Ce fut dans l'histoire des journaux une époque *neuve et singulière*. Depuis dix ans et plus, toutes les fausses doctrines en philosophie, en morale, en politique, en littérature, avaient été proclamées et régnaient audacieusement sur les esprits subjugués ou épouvantés; le *vrai seul*, dans tous les genres, n'avait plus d'interprète et de défenseur. Oublié, pour ainsi dire, de tous, il était devenu une *nouveauté* pour tous les lecteurs. C'était un grand avantage pour la critique : elle pouvait parler de tout, remettre en question ce qui avait été cent fois jugé, reproduire les plus anciens axiomes de philosophie et de morale, apprécier toutes les littératures anciennes et modernes, *comme si elles ne l'avaient jamais été*, parler enfin comme d'une *nouveauté* d'Homère, d'Euripide, de Virgile, de Lucain, de Bossuet, de Racine, de Corneille, de Boileau ! Chose étrange, la critique était d'autant plus piquante qu'elle était plus raisonnable, plus juste, plus vraie ! » L'auteur ajoute qu'il fallait des hommes de beaucoup d'esprit et de savoir pour remplir une tâche si variée et aussi étendue; il remarque fort justement qu' « une pareille entreprise devait être, à cette époque, *un combat opiniâtre et continuel* ». Nous sommes du même avis, et le rôle des restaurateurs du *classicisme* n'est ici nullement exagéré.

Mais le clergé de cette époque eut-il le bonheur d'être récompensé de son attitude? Lui attira-t-elle la sympathie du siècle et vit-il ses efforts couronnés de succès?

Disons que les écrivains ecclésiastiques furent alors fort nombreux et très en vue. De plus, il n'y a pas de doute que la Restauration et même l'Empire furent, en général, favorables à leurs principes littéraires, à leurs idées philo-

Digitized by Google

sophiques. Aussi les plus marquants d'entre eux obtinrent vite des distinctions qui consacraient leurs talents et couronnaient leur œuvre.

Plusieurs de ces écrivains ne sont-ils pas connus et notre histoire littéraire n'a-t-elle pas inscrit leurs noms dans ses annales immortelles? Qu'on nous permette de les rappeler ici.

Un des demeurants du dix-huitième siècle fut l'abbé Morellet, littérateur connu, philosophe épris de certaines théories des économistes modernes. Il traduisit le traité de Beccaria sur les *Délits et les peines;* il ne cessa de propager les idées de Turgot sur la liberté du commerce. Admis à l'Académie dès 1785, il sauva, pendant la Terreur, les archives de la Compagnie, dont il fut l'honneur jusqu'à sa mort, en 1819. L'abbé Morellet fit l'éloge de Marmontel, il publia les lettres de M^me^ du Deffant, avec laquelle il fut en relation. Il entra souvent en polémique avec MM. de Féletz et de Boulogne.

L'abbé Bourlet de Vauxcelles était un esprit très cultivé et fut en relation avec Delille, Thomas, la Harpe, Fontanes. Aussitôt après la Révolution il publia de nombreuses dissertations littéraires sur Fénelon, sur M^me^ de Sévigné, et il est un des collaborateurs de la *Nouvelle édition du dictionnaire de l'Académie* donnée par Schmitt. Il mourut en 1802 laissant des écrits qui furent très lus.

Le bénédictin dom Germain Poirier mérite également une mention. Après l'incendie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés en 1794, il veilla seul à la garde des précieux manuscrits que les flammes avaient épargnés. En 1800, lors de la réorganisation de l'Institut, il fut appelé à en faire partie dans la section d'Histoire. Vers cette époque, il publia, avec Vicq-d'Azir, une *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement.* Ce travail est un modèle du genre dont les bénédictins et en particulier Mabillon furent les initiateurs. Dom Poirier mourut subitement en 1803, par suite des persécutions et des excessives privations qu'il avait endurées sous la Terreur.

Digitized by Google

L'abbé Sicard mériterait une étude particulière. Continuateur de l'œuvre des sourds-muets créée par l'abbé de l'Epée, il eut une certaine influence dans l'enseignement ; en 1795, à l'époque de la création des écoles normales, il fut nommé professeur de grammaire générale et il coopéra au *Lycée encyclopédique*. En 1796, il se joignit à l'abbé Jauffret pour la rédaction des *Annales religieuses, politiques et littéraires* qu'ils cédèrent ensuite à l'abbé de Boulogne tout en restant collaborateurs. Sous le Directoire, l'abbé Sicard n'échappa que par miracle aux condamnations dont il fut l'objet. En 1800, Chaptal, ministre de l'intérieur, lui rendit l'Institut des sourds-muets. Ses élèves réalisaient des merveilles ; ils imprimaient les nombreux écrits de leur maître ; ils donnaient des exercices publics auxquels assistait une société choisie. Pie VII, en 1805, visita l'établissement, en admira les progrès, et encouragea vivement le directeur. En 1814 et 1815 les souverains alliés assistèrent aux mêmes exercices et l'abbé Sicard fut honoré de presque toutes les décorations de l'Europe. L'Institut l'avait élu membre dès 1800, et à partir de la Restauration ce fut lui qui célébra la messe de Saint-Louis, devant l'Académie. L'abbé Sicard était un lettré distingué ; il fut un des commissaires de l'Institut pour la rédaction du *Dictionnaire de la langue française*. Outre ses nombreux ouvrages concernant l'instruction religieuse et l'éducation morale des sourds-muets, nous lui devons la publication des *Sermons inédits* de Bourdaloue, un *Dictionnaire généalogique de l'Ecriture sainte*, de nombreux articles de critique littéraire. L'abbé Frayssinous lui succéda à l'Académie.

M. de Bausset, cardinal et évêque d'Alais, est l'un des plus célèbres écrivains de la Restauration. Son *Histoire de Fénelon composée sur les manuscrits originaux* date de 1808. Son *Histoire de Bossuet* eut le même succès en 1814. Il entra à l'Académie deux ans après et mourut archevêque d'Aix en 1824.

Nous ne jugeons pas à propos de rappeler les œuvres littéraires, philosophiques, oratoires, théologiques de

Digitized by Google

MM. Emery, Frayssinous, la Mennais, Maury, de Boulogne, de La Luzerne. Chacun les connaît et une semblable étude n'entre pas dans le cadre restreint de celle-ci.

Il suffit de dire que ces ecclésiastiques conquirent une influence prépondérante dans la société et que cette génération doit beaucoup à leurs talents. Comme M. de Féletz, ils furent honorés, les uns des plus hauts titres académiques, les autres des plus flatteuses distinctions de l'Etat.

Mais au-dessous de ce cortège glorieux de lettrés, de philosophes, d'orateurs, de critiques, il y eut d'autres écrivains moins connus, presque oubliés aujourd'hui. Leur influence, leur action fut pourtant considérable à l'heure de la lutte. Immédiatement après la Révolution, ils reprirent la plume, rééditèrent leurs premiers livres, en composèrent d'autres mieux adaptés aux circonstances, et aux hommes nouveaux.

Pourquoi ne pas citer l'abbé Gérard, dont le *Comte de Valmont*, ou *Des égarements de la raison*, atteignait douze éditions en 1816? Pourquoi oublier l'abbé Guénée, l'infantigable et savant adversaire de Voltaire, dont les *Lettres de quelques juifs* restèrent longtemps classiques dans les séminaires? L'abbé Duclôt, dont le livre *La sainte Bible vengée* n'est pas encore oublié; M. Duvoisin, le savant évêque de Nantes; l'abbé Barruel, le polémiste intarissable dont les écrits éloquents sont dirigés contre les révolutionnaires; le pieux et mystique P. Grou, dont le *Traité de l'Amour de Dieu* continue les traditions de la haute spiritualité chrétienne, et dont la traduction des écrits de Platon fut très utile à Victor Cousin; l'abbé Guillon qui est, sinon le plus sûr, du moins le plus fécond écrivain ecclésiastique de son temps; le prêtre janséniste Tabaraud qui discute avec ardeur et un grand savoir les questions concernant le concordat, la réunion des communions chrétiennes, le gallicanisme de 1682, le divorce civil, l'élection canonique des évêques.

Tous ces prêtres travaillèrent à la restauration des idées chrétiennes avec un succès, une probité, un talent que la postérité ne doit pas oublier. Ils puisèrent largement aux

Digitized by Google

sources fécondes des inspirations religieuses. Ils rendirent au siècle les espérances, le spiritualisme, l'idéal, la foi qu'une abominable révolution lui avait ravis. Ils déposèrent dans les âmes la confiance en l'avenir, cette paix si nécessaire pour la réorganisation et la stabilité des grands empires. Il fut encore vrai de dire que Dieu sauva la France et que la France avait loué Dieu par ses actions : *gesta Dei per Francos.*

Telle fut donc cette période de réorganisation sociale. Elle est due sans doute à l'Empire et à la Monarchie. Le premier en fut l'organisateur légal, l'autre en fut souvent l'inspiratrice. L'un en comprit la nécessité, l'autre en procura la perfection. Mais au-dessus de cette action de l'état domine celle du clergé catholique, action uniforme, constante, sage ; on peut dire hautement qu'elle corrigea ce qu'avaient de tyrannique et d'absolu la centralisation et l'esprit impérial. De même, elle aida la monarchie à reconquérir l'ascendant moral et le prestige politique qu'elle avait perdus. Entre elle et le clergé s'établit vite une unité de pensée, et une conformité de vues que la malice des libéraux révolutionnaires eut l'habileté de critiquer sans merci à partir de 1820, jusqu'à ce que les évènements de 1830 leur donnassent raison, sinon en droit, du moins en fait.

Abbé Ch. Denis.

Digitized by Google

LA VICTOIRE

DE SAINT ANSELME

Le savant Auguste Molinier, auteur d'un certain nombre de publications, remarquables au point de vue de l'érudition, a donné, dans le numéro mars-avril de la *Revue historique*, un compte rendu assez long et nullement malveillant de l'*Histoire de saint Anselme*. Il reconnaît que « l'auteur s'est entouré de tous les documents possibles. Par un excès de scrupule, il a voulu visiter les lieux où avait vécu son héros ; enfin, il a lu avec conscience les œuvres même du saint. L'ouvrage, en somme, est intéressant à lire. »

C'est là, on le voit, le ton d'un critique impartial, on pourrait presque dire bienveillant. L'auteur de l'*Histoire de saint Anselme* n'a pas à se plaindre. Il veut seulement rectifier le jugement porté par M. Molinier sur la victoire de saint Anselme, ce jugement lui paraissant gravement erroné. Il n'y a rien de personnel dans ce débat.

I

« L'accord, dit M. Molinier, l'accord conclu en 1107 entre le roi Henry Beauclerc et saint Anselme stipulait, il est vrai, la liberté des élections ecclésiastiques, mais en même temps il obligeait les prélats à l'hommage envers le prince.

Digitized by Google

Or, c'était là, étant donnée la situation de l'Eglise d'Angleterre, le point essentiel. Henry Beauclerc renonçait au droit d'investiture, mais conservait toute son influence sur l'Eglise, et, en se pliant à prêter hommage au roi, les évêques, les abbés reconnaissaient la suzeraineté de celui-ci. Or, qu'avaient voulu saint Anselme et le pape Pascal II? Constituer en Angleterre un clergé tout dévoué à la papauté et entièrement indépendant du pouvoir civil. Transformer, comme le fait le P. Ragey à la suite de Montalembert, cette défaite insigne en un éclatant triomphe, c'est, à notre avis, singulièrement s'abuser. »

Ces lignes ne contiennent pas seulement une de ces appréciations inexactes comme celles dont le livre de M. de Rémusat sur saint Anselme fourmille, et qu'on peut facilement négliger. Quelques historiens modernes ont diminué la victoire de saint Anselme. Mais aucun, que nous sachions, n'a prétendu que les longues luttes du vaillant défenseur de la liberté de l'Eglise s'étaient terminées par une « défaite insigne ». Dans le passage qu'on vient de lire, M. Molinier présente vraiment l'histoire renversée.

Si le saint archevêque de Cantorbéry avait poursuivi ce but et subi cette défaite, laquelle eût alors été bien méritée, son rôle n'aurait plus rien de grand, et il faudrait se résigner à ne plus revendiquer pour lui ce qui a été regardé jusqu'ici comme son plus beau titre de gloire. Mais il nous semble que même après le jugement, assurément d'un grand poids, du savant critique de la *Revue historique*, on peut continuer à admirer les grandes luttes soutenues par saint Anselme et à célébrer son triomphe.

Nous allons donner nos raisons.

Aux termes de la convention faite en 1107 entre saint Anselme et Henry Beauclerc, le roi d'Angleterre renonçait au prétendu droit qu'il s'était jusqu'alors arrogé d'élire lui-même et lui seul des évêques de son choix et de leur donner l'investiture par la crosse et l'anneau. En retour, l'Eglise consentait à ce que, malgré la défense qu'elle en avait faite et qu'elle maintenait en principe, les évêques anglais, librement et canoniquement élus par qui de droit, pussent dé-

Digitized by Google

sormais faire HOMMAGE au roi, c'est-à-dire se reconnaître ses vassaux par la cérémonie d'usage.

Ce que nous disons des évêques s'applique également aux abbés.

D'après M. Molinier, l'*hommage* était le point essentiel. La vérité est que l'hommage n'était d'abord pas le point essentiel pour le roi.

Sans doute il importait au roi d'Angleterre que sa suzeraineté fût reconnue par les évêques et les abbés, qui étaient vraiment ses vassaux. Mais la question débattue entre l'Eglise et le roi Henry Beauclerc ne fut nullement de savoir si les évêques seraient ou ne seraient pas ses vassaux, et s'ils rempliraient à son égard, sauf l'hommage, leurs obligations de vassaux, ou s'ils s'en affranchiraient. Sous le régime de la féodalité, si les évêques et les abbés qui possédaient de grands fiefs s'étaient soustraits à leurs obligations de vassaux, il en serait résulté une perturbation telle que nul gouvernement n'aurait été possible.

Le débat ne fut jamais porté sur ce terrain et il ne pouvait pas l'être. De quoi s'agissait-il donc ?

Il s'agissait, non de savoir si les évêques reconnaîtraient la suzeraineté du roi — ils la reconnaissaient — mais s'ils la reconnaîtraient par la formalité particulière et fort importante connue sous le nom d'*hommage*.

Cette formalité faisait grand honneur aux rois et flattait singulièrement leur orgueil. Ces évêques aux pieds desquels le roi devrait tomber lui-même en maintes occasions, quelquefois même en leur faisant l'aveu humiliant de ses fautes, commençaient par se mettre à genoux devant lui. Ces mains consacrées qu'ils lèveraient sur son front pour le bénir, ils les plaçaient humblement dans ses mains, et découvrant cette tête vénérable que l'onction sainte avait déjà marquée ou qu'elle allait bientôt marquer, ils disaient au roi en présence de toute la cour : Mon Seigneur, je suis votre homme. A voir la conduite de presque tous, il semblait qu'ils eussent dit : Je suis votre esclave.

En droit, ce n'était pas l'évêque qui s'humiliait ainsi devant un homme — et souvent devant quel homme, grand

Digitized by Google

Dieu ! — ce n'était que le vassal. En fait c'était souvent l'évêque. Pour un grand nombre, dont le caractère n'était pas fort et dont la vertu n'allait pas loin, l'évêque s'était trop abaissé pour que l'évêque pût se relever assez.

A la fin du XI^e^ siècle et au commencement du XII^e^, l'Eglise avait jugé que, *vu les circonstances*, une pareille cérémonie était trop humiliante pour ses ministres et qu'elle compromettait leur indépendance. Elle leur défendit de s'y soumettre. Elle ne les détourna jamais de se conduire comme de fidèles vassaux du roi.

On comprend, d'après ces données absolument historiques, dans quelle mesure et pour quels motifs un roi intelligent comme Henry Beauclerc pouvait tenir à l'hommage. Il y tenait sans aucun doute comme à un privilège, en soi fort légitime, qui rehaussait l'éclat de sa couronne, et, ce qui le touchait davantage encore, comme à un moyen de s'assujétir les évêques. Mais il affirmait bien mieux sa puissance en donnant les évêchés à qui il voulait. Par l'investiture, il avait dans sa main toutes les crosses épiscopales et abbatiales de l'Angleterre. Quand il voulait se concilier l'amitié d'un puissant seigneur comme Hugues, comte de Chester, par exemple, il faisait venir un de ses bâtards, « jeune homme absolument sot », il lui remettait une crosse, et il lui disait : Je vous nomme abbé de la très riche abbaye de Saint-Edmund. Comme ce nouvel abbé n'avait pas d'autres titres à la confiance que celui d'être le fils d'un grand seigneur et le favori du roi, les moines de Saint-Edmund déclarèrent qu'ils ne voulaient point de ce *petit loup* (lupulum) (1), comme l'appelle saint Anselme en jouant avec amertume sur le nom de son père Hugues le Loup, et ils se barricadèrent. L'abbé se fit escorter par des soldats et les portes s'ouvrirent.

Quand le roi voulait récompenser un de ses domestiques de bien tenir sa cuisine, son lardier Roger par exemple, il

(1) Insipientissimum juvenem... Nimis care vendidit nobis lupulum suum, ecclesiam rebus suis, et hominem ecclesiâ suâ, violentiâ, illis nolentibus sine quorum consensu fieri non debuit, spoliavit. — *S. Ans. epist. ad Guill. arch. Rothom. Lib. III, 68.*

Digitized by Google

lui disait : Roger, je vous ai nommé évêque de Hereford. Il lui remettait une crosse, il lui passait un anneau au doigt, et le lardier était évêque d'Hereford. Restait à le sacrer, et, d'après les règles établies et constamment suivies en Angleterre, c'était le droit exclusif du primat. Malheureusement pour le roi Beauclerc, le primat était alors saint Anselme, et saint Anselme, à toutes les sommations du roi de sacrer Roger et d'autres évêques de cette trempe et nommés de cette manière, répondait avec sa tranquillité douce et obstinée : Je ne connais pas ces évêques-là. C'était bien un contre-temps, mais un contre-temps accidentel et passager, Saint Anselme était vieux et tout à fait cassé ; Henry était jeune ; après la mort de cet intraitable primat, il trouverait bien quelque lardier pour lui passer sa crosse, et alors tout irait à merveille. Mais pour cela il fallait conserver les investitures.

C'était là le point essentiel.

L'hommage pouvait bien faire des vassaux ; l'investiture seule pouvait faire des valets. Or ce n'étaient pas seulement des vassaux qu'il fallait au roi Beauclerc, ce qu'il voulait, c'étaient des valets. Il en avait déjà un certain nombre ; mais il tenait à en avoir tout juste autant que d'évêques. Qu'on lui laissât l'investiture seulement pendant quelques années encore, seulement jusqu'à la mort du primat, il se chargeait du reste. Mais il fallait qu'on la lui laissât.

C'était là le point essentiel.

Il entrait dans la politique du roi Beauclerc, comme il était entré dans celle de Guillaume le Roux, de s'affranchir de l'autorité vraiment fort gênante pour un despote, du souverain Pontife, de briser tout à fait les liens fort affaiblis qui unissaient l'Eglise d'Angleterre à celle de Rome et d'en faire une Eglise nationale. Pour atteindre ce but, à quoi pouvait lui servir l'hommage, s'il ne conservait l'investiture ? Si le clergé nommait lui-même ses évêques, il pourrait nommer des évêques dévoués au Saint-Siège, qui feraient hommage au roi selon toutes les règles, mais qui ne voudraient jamais consentir à se séparer de Rome. Pour arriver à constituer une Eglise nationale diri-

Digitized by Google

gée par des évêques qu'il dirigerait lui-même, par des évêques qui lui seraient soumis non pas seulement comme vassaux mais comme évêques, il fallait de toute nécessité qu'il conservât l'investiture.

C'était là le point essentiel.

L'hommage tendait à diminuer l'indépendance de certains évêques d'un caractère faible et timide et à leur inspirer un excès de complaisance pour les volontés royales. Il ne pouvait pas faire que des évêques intrépides devinssent des courtisans. Saint Anselme avait fait hommage à Guillaume le Roux : en avait-il été moins courageux à lui résister ? Il y avait encore en Angleterre des hommes qui admiraient ce courage du saint primat et qui étaient capables de marcher sur ses traces. Il y en avait un grand nombre dans le cloître ; il y en avait jusque dans le clergé séculier. Le roi Henry le savait bien, et ces hommes il tenait à les écarter de l'épiscopat. Or ce n'était pas par l'hommage qu'il pouvait les écarter; ce ne pouvait être qu'en conservant l'investiture.

C'était là le point essentiel.

Mais Henry Beauclerc était tout-puissant et maître absolu : ne pouvait-il pas faire un coup de force et conserver les investitures malgré le pape et malgré le primat ? Malgré le pape, oui; malgré le primat, non; car le primat c'était saint Anselme. Henry Beauclerc trouvait dans saint Anselme un adversaire que sa popularité protégeait contre l'excès de ses violences, que son incorruptiblité prémunissait contre les promesses, sa fermeté contre les menaces, et sa pénétration contre la ruse, et qui, en somme, était plus fort que lui.

Il ne restait plus à Henry qu'à demander comme une faveur ce qu'il ne pouvait obtenir de vive force. Que demanda-t-il à Rome ? car c'est à Rome qu'il fallait s'adresser. Que demanda-t-il à Rome ? qu'on lui permît de conserver l'hommage ? Non, mais l'investiture.

Nous avons encore les réponses faites par Pascal II à ses demandes réitérées. Il n'y est pas question une seule fois de l'hommage.

Digitized by Google

« Vos demandes, lui écrivit Pascal II en réponse à sa première ambassade, vos demandes n'offrent rien que de louable, si l'on tient aux apparences. Mais en les examinant à fond et en nous les faisant expliquer par vos ambassadeurs, nous y trouvons des énormités. Vous demandez que l'Eglise romaine vous accorde le droit d'établir des évêques et des abbés par l'investiture, et qu'on permette au pouvoir royal de faire ce que le Tout-Puissant assure ne pouvoir être fait que par lui-même. En effet, le Seigneur dit : *Je suis la porte, et si quelqu'un entre par moi il sera sauvé.* Mais quand les rois s'arrogent le droit d'être la porte de l'Eglise, il arrive de là que ceux qui entrent par eux dans l'Eglise ne sont pas des pasteurs mais des voleurs et des brigands. C'est le même Seigneur qui le dit : *Celui qui n'entre pas par la porte dans le bercail, mais s'y introduit par une autre entrée, est un voleur et un brigand* (1) ».

Ce premier échec ne découragea pas Beauclerc. Il députa au pape trois évêques, mais trois de ces évêques sans conscience et sans dignité, comme les faisaient les investitures. C'étaient Gérard, archevêque d'York, Herbert, évêque de Warwich, et Robert, évêque de Chester. Des évêques pourraient peut-être fléchir le pape, ou bien le tromper. Malgré tous leurs efforts ils ne purent ni l'un ni l'autre.

Le roi Beauclerc ne se tint pas pour battu. Il fit partir pour Rome, avec force argent, Guillaume de Warelewent, homme capable de jouer tous les rôles et de recourir à tous les moyens. Warelewent essaya d'abord la menace. *Quoi qu'on en dise,* s'écriait-il dans une asssemblée présidée par le pape et devant laquelle il plaidait la cause de son maître, *quoi qu'on en dise, je veux que tous les assistants sachent bien que mon seigneur le roi des Anglais ne consentira jamais à perdre les investitures, dût-il lui en coûter son royaume. — Et moi,* répondit alors le pape, *je déclare devant Dieu que si le roi votre maître est disposé, comme vous le dites, à ne point renoncer aux investitures dût-il*

(1) Pasch. Epist., XLIX.

Digitized by Google

lui en coûter son royaume, le pape Pascal ne lui permettra jamais de les garder impunément, dût-il lui en coûter la tête (1).

Warelewent changea aussitôt de tactique. Ne pouvant agir directement sur le Pape, il essaya d'influencer son entourage, multipliant et distribuant les présents à ceux qu'il y savait sensibles. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut une réponse très bienveillante dans la forme. Voici cette réponse dans ce qu'elle a d'important :

« Il nous est pénible de voir que vous semblez demander de nous ce qu'il nous est impossible de vous accorder..... Par la prohibition des investitures, nous n'obtenons des diverses Eglises ni une plus étroite obéissance ni une libéralité plus grande, et nous ne cherchons point à enlever quoi que soit à votre puissance et à vos droits..... Mais, direz-vous, ces investitures c'est mon droit. Assurément non. Ce n'est là ni un droit impérial, ni un droit royal, c'est un droit divin. Il n'appartient qu'à Celui qui a dit : *Je suis la porte* (2). »

Alors le roi Beauclerc prit le parti de la violence, mais de la violence tempérée et voilée par la ruse. Il fit dire à Anselme qui était censé avoir fait le voyage de Rome pour s'entendre avec le pape, et qui à son retour s'était arrêté à Lyon, qu'il lui défendait de rentrer en Angleterre, au moins pour le moment. Il y avait encore certains points à régler entre lui et Rome. Il fallait qu'il envoyât une nouvelle ambassade. Son but était de gagner du temps et de faire traîner les choses jusqu'à la mort du primat. Anselme comprit que s'il mourait en exil, la bataille qu'il avait engagée était perdue pour l'Eglise. Après des explications, des exhortations, des menaces et des sommations adressées au roi dans des lettres calmes, nobles et fières, il quitta le lieu de son exil et se dirigea vers la Normandie, où Henry Beauclerc se trouvait alors, engagé dans une expédition qui prenait mauvaise tournure et qui l'inquiétait.

(1) Will. Malm. *De gest. pontif. Angl.*, lib I.—Eadm. *Hist. nov.*, lib. III.

(2) Pasch. Epist., c. 1.

Digitized by Google

Anselme va droit à son persécuteur comme on marche à l'ennemi, et il s'apprête à lancer contre lui une sentence d'excommunication. Ce n'est pas de loin qu'il veut l'excommunier. C'est sur les lieux mêmes. Il veut, en quelque sorte, le frapper en face ; le coup sera plus terrible, Henry l'apprend et il en est bouleversé : une sentence d'excommunication de la part d'Anselme eût détaché de lui ses hommes et son peuple, et eût fait tomber la couronne de sa tête. Il court au-devant du primat. « Faisons la paix, lui dit-il, rentrez en Angleterre. — J'y consens, mais à condition que vous me rendrez les biens que vous avez confisqués. — Je vous les rendrai. — A condition que vous renoncerez également à l'hommage.— Mais ne pourriez-vous pas me laisser au moins l'hommage ? — Non. C'est l'affaire du pape. Adressez-vous au pape (1). »

Pour Henry Beauclerc, perdre les investitures, c'était *quelque chose comme perdre la moitié de son royaume* (2). Mais il aimait encore mieux perdre la moitié de son royaume que de le perdre tout entier. Cependant, au moment de se décider à se dessaisir d'un privilège auquel il attachait un si grand prix, il hésita, il recula, il tergiversa, et chercha des faux-fuyants. Il fallait envoyer une nouvelle ambassade à Rome. Des affaires urgentes ne permettaient pas de la faire partir immédiatement, On pouvait bien attendre. — Pas de ces prétextes, et pas de ces délais ! lui écrivit le primat en termes menaçants (3).

Beauclerc voyant qu'il avait affaire à un adversaire qui ne le lâchait pas et qui pouvait le terrasser d'un seul coup, rendit les armes et s'exécuta. Il céda les investitures et fit partir ses ambassadeurs. La demande de l'hommage, en dehors de l'investiture, ne pouvait manquer d'être favorablement accueillie : il le savait bien. Si elle eût été rejetée, il eût cédé l'hommage comme il cédait l'investiture, pour

(1) Eadm. *Hist. nov.*, lib. IV.—Well. Malm. *De gest. pontif.*, lib. I. — Joann. Saresb. *Vit. S. Ans.* cap XIV.

(2) Siquidem videbatur sibi (Rex) quasi dimidium regni perdere.— Eadm. *Hist. nov.* lib. III.

(3) Epist. III, 174.

Digitized by Google

la même raison : c'est qu'il était vaincu. Mais Rome ne voulut pas paraître abuser de sa victoire. Si, parce que les circonstances lui donnaient l'avantage, elle eût obligé le roi d'Angleterre à tout abandonner, n'aurait-il pas, à la première occasion, à la mort du primat par exemple, tout repris ? Pascal II le craignit et non certes sans raison. D'ailleurs, l'Eglise n'attachait à l'hommage qu'une importance secondaire. Tout le monde le savait. Aussi, dès que les députés furent partis, regarda-t-on le différend entre le roi et l'archevêque comme terminé. Il l'était en effet.

L'était-il, comme le prétend M. Molinier, à l'avantage du roi ? Si cet arrangement lui donnait l'avantage, pourquoi ne l'avait-il pas proposé plus tôt ? Si l'investiture n'était pour lui qu'un point secondaire, pourquoi avait-il envoyé tant d'ambassades, dépensé tant d'argent, employé tant de moyens divers, et soutenu une lutte de sept années pour obtenir de les conserver ?

Le roi Beauclerc se contentait de l'hommage comme d'un faible minimum, faute de pouvoir obtenir l'investiture. Il avait demandé l'investiture pendant six années, on la lui avait constamment refusée. Il demande enfin l'hommage et l'obtient aussitôt : eut-il le choix ?

Il est absolument certain qu'il n'eut pas le choix. Cela est écrit à toutes les pages de l'histoire de cette époque (1) et aussi à toutes les pages de la correspondance entre le roi et le souverain Pontife, et entre le souverain Pontife et saint Anselme.

D'ailleurs il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre que s'il avait eu le choix, il eût choisi l'investiture. L'évêque qui devait sa nomination au roi et qui recevait de lui la crosse et l'anneau, était *son évêque*. Guillaume le Roux disait *mes évêques*, *episcopi mei* (2), comme il disait *mes barons*. Quand des favoris du roi, des courtisans — il

(1) Migne. P. L., t. 163. *Pascal. Ep.* XLIX, LIX, LXXIII, LXXIV, LXXV, LXXXV, LXXXVI, CI, CXLIV.

Migne. P. L., t. 159, *Epist. S. Ans.* Lib. III, 47, 48, 73, 152. Lib. IV, 73.

(2) Et vos episcopi mei, quid dicitis ? — Eadm. *Hist. nov.* Lib. I.

Digitized by Google

n'en nommait pas d'autres — seraient devenus ses *évêques*, ils seraient toujours assez ses *vassaux*. Il n'avait pas à s'inquiéter de l'hommage.

Par l'hommage, le roi Henry obtenait de voir tout l'épiscopat d'Angleterre un instant à ses pieds. L'investiture eût mis, à bref délai, cet épiscopat tout entier dans sa main.

Entre l'investiture et l'hommage, l'Eglise, nous allons le voir, ne pouvait absolument pas lui laisser le choix. Mais si ce choix lui eût été laissé, nul doute qu'il eût choisi l'investiture.

Entre des évêques de sa création, des favoris, des courtisans, des évêques serviles, qui ne lui feraient pas hommage mais qui lui obéiraient en tout comme à leur maître, et des évêques choisis par l'Eglise parmi les plus consciencieux, les plus rigides et les plus fermes, qui la veille de leur sacre s'humilieraient devant lui, et dès le lendemain se relèveraient fièrement pour lui dire : Prince, ce que vous faites n'est pas permis, ce que vous commandez est injuste, nous n'obéirons pas, — entre les premiers évêques et les seconds pouvait-il hésiter ?

Si Rome eût dit à Henry Beauclerc : Gardez les investitures si cela vous convient. Nommez les évêques comme vous l'entendrez, tous les évêchés d'Angleterre sont à vous. Continuez à les donner, comme vous l'avez fait jusqu'ici, à des impudiques, à des imbéciles, à vos valets, j'y consens ; seulement ces évêques ne vous feront pas hommage. Si cet arrangement ne vous satisfait pas, nous pourrons en prendre un autre. Ce sera que vous gardiez l'hommage en renonçant à l'investiture. Les évêques seront alors nommés par le clergé. Il choisira, si bon lui semble, les plus instruits, les plus vertueux, les plus dévoués au Saint-Siège, et surtout les plus vaillants et les plus capables de vous résister. Du reste, ils vous feront hommage selon toutes les règles ; — si l'Eglise avait tenu ce langage au roi d'Angleterre, ou, ce qui revient au même, si elle lui avait laissé le choix entre l'investiture et l'hommage, nous prions M. Molinier de vouloir bien y réfléchir de nouveau, et de nous dire s'il croit que le roi Beauclerc eût choisi l'hom-

Digitized by Google

mage, et s'il persiste dans l'opinion que l'hommage était vraiment pour lui le *point essentiel*.

Du reste, M. Molinier arrivât-il à prouver que l'hommage était le point essentiel pour le roi, il n'aurait pas le droit d'en conclure que l'accord de 1107 fut pour l'Eglise une défaite. Il faudrait pour cela qu'il pût démontrer que l'hommage était aussi le point essentiel pour l'Eglise. C'est ce qu'il ne fera jamais. Nous doutons même fort qu'il essaye de le faire.

L'hommage eût-il été le point essentiel pour le roi, le prix extraordinaire et capital que l'Eglise attache et qu'elle devait nécessairement attacher aux investitures aurait pleinement suffi pour que le traité de 1107 eût été pour elle un splendide triomphe. En obtenant enfin après sept années de luttes que le roi Henry Beauclerc renonçât à l'investiture en 1107, l'Eglise catholique obtint de ne pas cesser d'exister en Angleterre, comme en obtenant de l'empereur Henry V qu'il y renonçât en 1122, elle obtint de ne pas cesser de vivre dans l'empire d'Allemagne, et même dans toute l'Europe et dans le monde entier. Rien que cela.

Il y a là un côté de la question de la fameuse querelle des investitures qui a été très peu comprise par un certain nombre d'historiens modernes. C'est le plus important de tous, et c'est rendre un vrai service à l'histoire de le mettre en lumière.

II

L'investiture, telle qu'en 1107 elle était pratiquée par les princes qui, malgré les défenses réitérées de l'Eglise, persistaient à se l'arroger, c'était pour l'Eglise la mort à courte échéance. Cela est absolument certain. Dans tous les cas, il est incontestable que l'Eglise la considérait ainsi. Elle ne pouvait la considérer autrement, à moins de cesser de se considérer elle-même comme une société instituée de Dieu, ayant reçu un pouvoir divin avec la mission de le conserver

Digitized by Google

intact en suivant des règles et en se proposant un but déterminé par Dieu lui-même. L'abus de l'investiture n'avait qu'à durer encore quelque temps et qu'à s'étendre partout : le pouvoir divin confié à l'Eglise lui étant retiré, les règles qu'elle devait suivre étaient violées, le but qu'elle devait atteindre était menacé. Cette société n'aurait bientôt plus été qu'une ombre d'elle-même, puis elle se serait, comme tant d'autres, complètement évanouie, ne laissant après elle dans l'histoire qu'un grand nom et d'éclatants souvenirs.

Cela serait immanquablement arrivé si l'Eglise n'eût été qu'une société humaine. De toutes les épreuves que l'Eglise a traversées, celle-ci fut peut-être la plus dangereuse. Il n'en est aucune que le rationalisme ait moins comprise.

L'investiture n'avait d'abord été qu'une formalité à laquelle l'Eglise avait consenti pour donner à des princes, d'ailleurs respectueux de ses droits et même dévoués à ses intérêts, une marque de déférence et souvent de gratitude, en reconnaissant leur autorité par un acte de soumission extérieur et public. Cet acte extérieur consistait en ce que les évêques, librement et canoniquement élus, recevaient du prince, dont le plus souvent ils étaient les sujets, et dont ils allaient devenir les vassaux, la crosse et l'anneau. Ils les recevaient parce que l'Eglise le voulait bien. Mais peu à peu les princes se persuadèrent que cela devait être ainsi et ne pouvait pas être autrement, et qu'il y avait là pour eux un droit. Dans leur manière de voir, il ne pouvait y avoir d'évêques dans leurs Etats sans leur autorisation et leur participation. Ils donnaient vraiment aux élus la charge épiscopale ou, dans tous les cas, ils leur donnaient quelque chose, et même quelque chose de nécessaire et d'essentiel. La conséquence pratique de cette conviction fut que les princes nommèrent eux-mêmes les évêques, absolument comme ils nommaient un préposé du fisc, un sénéchal ou un chancelier. Dans ces nominations, ils tinrent d'abord quelque compte de la charge spirituelle qu'ils prétendaient confier à leurs élus. Mais bientôt plusieurs en vinrent à n'y regarder plus rien. La science, la vertu, les qualités qui font un évêque disparurent à leurs yeux. Ils ne virent alors

Digitized by Google

que deux choses : d'une part, les services qui leur avaient été rendus et ceux sur lesquels ils pouvaient compter, et de l'autre, le fief plus ou moins considérable qui allait les récompenser. Dans leur esprit, l'évêché c'était surtout le fief. Souvent on le vendait. On achetait un évêché comme on achetait une maison. Pour devenir évêque, il n'était pas nécessaire d'avoir, de posséder la plus petite notion des choses de l'Eglise, et surtout il n'était pas requis d'avoir, à défaut de vertus, la plus élémentaire moralité : il suffisait d'avoir de l'argent. L'évêché acheté et payé, l'acquéreur se présentait au roi, qui lui remettait la crosse et l'anneau. Dès lors il était évêque. Sans doute il y avait bien encore une petite formalité à remplir ; mais cette formalité, quand l'investiture était pratiquée commme les princes la pratiquaient d'ordinaire, allait toute seule et ne pouvait donner lieu à aucune difficultés. L'évêque élu et investi se présentait à son métropolitain pour recevoir de lui la consécration épiscopale, affaire d'église dont les rois ne se mêlaient pas, si ce n'est pour former la conscience du métropolitain en le menaçant de l'exil, de la prison ou de la confiscation de ses biens quand, devant l'immoralité par trop révoltante du sujet à consacrer, le métropolitain manifestait des scrupules. Quand celui qui se présentait ainsi n'était qu'un bonhomme inintelligent, dépourvu de science et incapable d'en acquérir, l'Eglise était réduite à s'en estimer heureuse. Mais il n'était pas rare que ce fût un concubinaire, un homme sans probité, un homme violent, rapace et perdu de réputation. Le métropolitain n'avait rien à voir à cela. Son affaire à lui était de donner la consécration ; le plus souvent il la donnait. Sous le régime des investitures, le métropolitain nommé lui-même par le roi et choisi avec soin, était son très humble serviteur.

Les choses en étaient là quand saint Grégoire VII monta sur le trône pontifical. Ses prédécesseurs avaient gémi de ces abus et ils les avaient combattus par des demi-mesures dont l'expérience avait démontré la complète insuffisance. Ce grand pape n'hésita pas à recourir à un coup de vigueur en interdisant solennellement, à trois reprises différentes,

Digitized by Google

en trois conciles, les investitures, sous peine d'excommunition contre ceux qui les donneraient et contre ceux qui les recevraient.

Même après ces décrets formidables, il se trouva des despotes pour continuer à donner les investitures, et des ambitieux pour les recevoir. Le bienheureux Urbain II, le successeur presque immédiat de saint Grégoire VII, puisque Victor II ne fit que passer, jugeant, par ce qu'il voyait de ténacité dans les princes et de servilisme chez leurs favoris, que ces décrets ne suffisaient pas encore, y ajouta, pour les renforcer, la prohibition de l'hommage. Ce ne fut là qu'une mesure supplémentaire, une sorte d'amendement aux lois édictées par saint Grégoire VII, et comme un codicile ajouté au testament de ce grand lutteur.

Pour apprécier une pareille mesure il est de toute justice de tenir compte des circonstances exceptionnelles et de la situation tendue, critique et absolument anormale qui les motivèrent. Prise à une heure de lutte, et pour ainsi dire sur le champ de bataille, elle a quelque chose d'agressif et constitue une sorte de représailles. Elle ne dura et ne pouvait durer que le temps que durerait le combat. Vous m'enlevez l'investiture, semble dire l'Eglise aux rois, je vous enlève l'hommage. Restituez-moi l'investiture, je vous restituerai l'hommage. Si ce n'est pas là ce que l'Eglise disait, c'est au moins ce qu'elle fit. Le jour où Henry Beauclerc, roi d'Angleterre, et où Henry V, empereur d'Allemagne, lui restituèrent l'investiture, elle leur restitua l'hommage.

Pascal II succéda à Urbain II. Son rôle était tout tracé. Il n'avait qu'à continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, à faire observer la loi portée par saint Grégoire VII et l'amendement ajouté par Urbain II. C'est ce qu'il fit. Seulement, il eut un moment de faiblesse, une défaillance passagère.

Ce ne fut pas quand il dispensa Henry Beauclerc du décret relatif à l'hommage. Personne ne l'en blâma. Il avait obtenu que ce prince renonçât à l'investiture. C'était l'essentiel.

Mais en 1111, deux ans après la mort de saint Anselme, Pascal II, après une longue suite de traitements indignes,

Digitized by Google

fut enfermé par l'empereur Henry V dans le château de Trabico. L'empereur le menaça, s'il ne lui accordait sur-le-champ l'investiture, de faire égorger en sa présence une multitude de romains captifs, qu'il traînait à sa suite. et de plus six cardinaux qui étaient là. Pascal céda à la violence et il accorda l'investiture à l'empereur.

Dès que cette concession fut connue, il s'éleva dans l'Eglise un cri de douleur et des protestations indignées. « Ce traité si perfide, si honteux, si peu libre, si contraire à toute religion, je ne l'approuve pas, » écrivit aussitôt au souverain pontife Bruno, évêque de Segni. « Il faut expier cette faute sans retard, lui écrivit Geoffroy, abbé de Vendôme. On peut tolérer le pasteur, s'il a de mauvaises mœurs, mais non s'il erre dans la doctrine: alors le dernier des fidèles, un pécheur public, un infâme a le droit de s'élever contre lui. »

Les moines de Hirschau, en Allemagne, étaient au comble de l'exaspération.

En France, les évêques de la province de Lyon et des provinces voisines, réunis en concile pour examiner cette grave affaire, condamnèrent la concession faite par le pape. Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, voulut savoir comment et demanda des explications à Pascal lui-même. Le pape lui en donna, essayant, non de se justifier, mais d'atténuer sa faute (1). Il écrivit également à saint Yves de Chartres dans le but de s'excuser.

Conon, cardinal-évêque de Palestine, et légat du Pape en terre sainte, dès qu'il eut appris cette défaillance, s'empressa de protester en convoquant un concile dans lequel il excommunia l'empereur Henri V.

Enfin, les cardinaux demeurés à Rome s'assemblèrent, cassèrent la bulle du Pape, et le menacèrent de l'abandonner s'il ne la cassait lui-même.

L'Eglise ne voulait plus d'un pape qui venait, pour empêcher des captifs d'être égorgés, de signer son arrêt de mort. L'Eglise voulait vivre et elle sentait qu'elle ne pou-

(1) *Pasch. Epist.* CCCXXXII.

Digitized by Google

vait vivre avec le régime des investitures. Ce soulèvement général força Pascal II à rétracter la concession qu'il avait faite à Henry V. Il le fit publiquement et solennellement au concile de Latran tenu dès l'année suivante. Il offrit même sa démission, mais les Pères du concile ne voulurent point l'accepter. Il leur suffisait que le chef de l'Eglise fût revenu à la disposition dans laquelle il avait été dans les premières années de son pontificat de combattre les investitures, non seulement jusqu'à souffrir l'exil et les traitements les plus barbares, mais, s'il le fallait, jusqu'à la mort. Tout devait être sacrifié aux investitures; et rien ne pouvait les faire abandonner.

Ces protestations, pleines d'accents de détresse, nous montrent cette grande querelle des investitures sous son véritable aspect. Ce n'était pas un homme qui luttait contre un autre homme, un pape contre un empereur, un archevêque contre son roi; ce n'était même pas le pouvoir spirituel qui résistait au pouvoir temporel. C'était l'Eglise, dans sa partie saine, qui combattait contre sa partie corrompue. L'Eglise encore vivante se débattait contre la mort. Chez elle le vif chassait le mort.

La question pour cette partie de l'Eglise encore saine et vive à laquelle il restait assez de force pour lutter, n'était pas de savoir si les évêques feraient hommage aux rois, mais s'ils seraient de véritables évêques, si par eux la vérité serait enseignée, les peuples édifiés, les âmes sauvées; si par eux l'Eglise vivrait. L'Eglise voulait vivre et elle sentait que ce n'était pas trop de toutes les forces vives qui lui restaient encore pour arrêter la décomposition qui l'envahissait. Cette Eglise qui voulait obstinément vivre et que le flot de la corruption et de l'ignorance submergeait, ne voyait plus qu'une planche de salut : la liberté des élections ecclésiastiques et surtout des élections épiscopales.

Pour la faire mourir il n'était pas nécessaire de recourir aux bêtes et aux chevalets, les élections faites par les princes suffisaient. Il n'y avait même pas besoin de lui imposer des évêques corrompus; il suffisait de lui en donner qui se borneraient, tout en portant la crosse et la

Digitized by Google

mitre avec une certaine dignité, à être d'honnêtes feudataires, sans se soucier de leur mission surnaturelle, et sans être de vrais évêques. Nous savons bien que des historiens comme M. Molinier, qui n'admettent pas l'existence du surnaturel ne comprendront pas cela; mais ce n'est pas une raison pour que nous ne le disions pas. D'autant que ces historiens ne peuvent se dispenser d'admettre que l'opinion que nous émettons ici était déjà, au commencement du XII^e siècle, l'opinion ou plutôt la conviction intime et profonde de l'Eglise. Cette conviction est exprimée de la manière la plus claire et la plus forte dans les lettres de tous les personnages marquants qui prirent part à cette lutte contre les investitures. Elle est indiscutable.

Qui donc oserait contester que l'Eglise se regarde comme une société divinement constituée et accomplissant une mission divine? Dès lors les évêques, même honnêtes d'ailleurs, se conduisant comme les mandataires d'un roi au lieu de se conduire comme les mandataires de Dieu, négligeant de faire son œuvre et de remplir leur mission surnaturelle, condamnaient l'Eglise à la disparition de ce qu'elle considérait comme ses éléments constitutifs et la condition essentielle de sa vie. Dès lors aussi la question de l'investiture était pour l'Eglise une question de vie ou de mort; et obtenir qu'un roi puissant comme le roi d'Angleterre renonçât à l'investiture, c'était pour elle remporter une grande et magnifique victoire.

Mais même à ne considérer l'Eglise que comme une société purement humaine, il est impossible de ne pas reconnaître que l'investiture la réduisait à un état d'abaissement absolument inacceptable. Ce qui humiliait l'Eglise, ce qui l'abaissait jusqu'à un degré d'avilissement qui l'eût bientôt rendue un objet de risée et d'exécration, ce n'était pas l'hommage que les évêques faisaient aux princes, cet hommage, les plus grands feudataires s'y soumettaient; c'étaient les évêques que les princes lui infligeaient,

Henry Beauclerc, pour ne parler que de lui, ne se contentait pas d'imposer à l'Eglise des hommes tarés comme Girard, archevêque d'York, des personnages ridicules comme

Digitized by Google

ce lardier dont nous avons parlé plus haut, et dont la sottise faisait sourire saint Anselme lui-même (1). Il la forçait à accepter comme évêque un scélérat auquel son frère avait donné une crosse et une mitre pour le récompenser de ses infamies et de ses forfaits, un brigand, un chef de pirates, cruel, adonné à l'ivrognerie et à toutes sortes de débauches, Ralph Flambard. Guillaume le Roux l'avait nommé évêque de Durham pendant l'exil de saint Anselme ; il avait commandé à l'archevêque d'York de le sacrer, et bien entendu l'archevêque d'York avait obéi. Saint Anselme étant rentré en Angleterre après la mort de Guillaume le Roux écrivit au pape Pascal II pour lui exposer la situation de l'Eglise en ce pays. Il lui parle de l'évêque de Durham. « C'était, lui dit-il, non seulement un publicain, mais le prince le plus infâme des publicains. On lui a donné le surnom de Flambard, à cause de sa cruauté semblable à une flamme ardente. Sa réputation s'est répandue non seulement en Angleterre. mais dans les royaumes voisins. Le roi défunt l'a élevé à l'épiscopat, sans aucun amendement de sa part. A mon retour en Angleterre je l'ai trouvé en prison pour dettes, et le peuple était dans une joie semblable à celle qu'il éprouverait de la capture d'un lion qui ravage tout autour de lui. Il n'a pas craint de me solliciter de plaider en sa faveur ; mais je vous avoue que j'ai craint d'être accablé par les malédictions du peuple, et même d'être pris à coups de pierre (2). »

Mais Ralph Flambard sut bien se tirer d'affaire. Il gagna les bonnes grâces d'Henry Beauclerc comme il avait gagné celles de son frère ; il promit tout ce qu'on voulut. Le roi Beauclerc demanda au pape Pascal II de lui laisser son évêché, et Pascal II, soit qu'il eût été trompé, comme cela est probable, par de faux rapports sur l'amélioration des mœurs de ce brigand, soit qu'il voulût pousser à ses plus extrêmes limites une condescendance à laquelle il n'y aurait

(1) Eadm. *Hist. nov.* Lib. III.
(2) Epist. IV, 2.

Digitized by Google

désormais plus de raison de recourir pour de tels abus, accorda cette faveur au roi quand il eut renoncé à l'investiture.

Quand on pense que ce scélérat resta pendant vingt-huit années évêque de Durham; quand on se demande ce que devenait la religion et ce que devenaient les âmes sous un tel évêque ; quand on sait que la plupart de ses collègues dans l'épiscopat, sans être aussi infâmes que lui comme hommes, ne valaient pas mieux comme évêques; quand on songe que, dans cette lutte décisive, si l'Eglise eût été vaincue, les rois, enhardis par leur victoire, n'eussent plus gardé de mesure et eussent jeté les crosses épiscopales tantôt à des imbéciles, tantôt à des scélérats, selon leur intérêt ou leurs caprices, alors on comprend les luttes héroïques et l'indomptable résistance de saint Anselme. On comprend le service véritablement immense qu'il rendit à l'Eglise d'Angleterre, en mettant un terme à de pareils abus, à de pareils scandales, et en amenant le roi Henry Beauclerc à signer un traité qui engageait ses successeurs comme il l'engageait lui-même devant l'Europe entière, un traité qui devait empêcher et qui de fait, nous le verrons, empêcha ces abus de se reproduire. On comprend que les contemporains, témoins de ces abus, aient donné de si grands éloges au saint lutteur et qu'ils aient célébré sa victoire. On comprend que tous ceux qui aiment vraiment l'Eglise aient voué à saint Anselme une reconnaissance et une admiration que la distance du temps est impuissante à affaiblir. Si l'Eglise n'a pas succombé dans cette terrible crise, si elle a pu se dégager des étreintes des rois qui lui avaient jeté au cou le lacet des possessions temporelles et qui avec ce lacet perfide s'efforçaient de l'étrangler, à qui le devons-nous ? A Dieu qui veille sur elle sans doute; mais aussi aux intrépides combattants qn'il a suscités pour la défendre. Or le plus vaillant et le plus indomptable de tous, après saint Grégoire VII, ce fut saint Anselme. On comprend que les protestants eux-mêmes ne puissent refuser leur admiration à ce puissant athlète, et qu'ils soient amenés par l'évidence des faits à reconnaître que sa vie fut couronnée par une

Digitized by Google

magnifique victoire sur le pouvoir temporel (1). On comprend qu'il y ait, jusque dans le camp des rationalistes, des historiens pour déclarer qu'on ne saurait « douter que la victoire ne soit grande (2) ».

Mais ce que l'on ne comprend pas, c'est qu'un homme qui a lu l'histoire, qui a même étudié le moyen âge, qui connaît la situation que les investitures faisaient à l'Eglise, qui admet que le traité de 1107 mettait fin à cette situation en Angleterre, et y garantissait la liberté des élections ecclésiastiques, puisse voir dans ce traité « une défaite insigne » pour l'Eglise.

D'après M. Molinier, ce traité était une victoire pour Henry Beauclerc, parce qu'il obtenait ce qui était pour lui le point essentiel : obliger les évêques à lui faire hommage. Il était une défaite pour l'Eglise parce qu'elle n'atteignait pas le but principal qu'elle poursuivait. « Qu'avaient voulu saint Anselme et le pape Pascal II ? Constituer en Angleterre un clergé tout dévoué à la papauté et entièrement indépendant du pouvoir civil. »

Cette assertion, il faut en convenir, cadre assez bien avec l'idée que l'on se forme de l'Eglise en lisant l'histoire du moyen âge revue, corrigée et commentée par les rationalistes.

Sous prétexte que « la critique est née de nos jours » (3), les rationalistes refont une histoire du moyen âge qui, sur une foule de points et particulièrement en ce qui touche à l'Eglise, ressemble assez peu à celle que nous ont laissée les contemporains. Ces contemporains étaient farcis de préjugés. Ils croyaient au surnaturel, ils regardaient l'Eglise comme une institution divine. Il y a lieu de les *interpréter*. Les rationalistes y excellent. De l'histoire interprétée suivant la critique nouvelle il résulte que l'Eglise, sous divers prétextes, a constamment cherché, pendant le moyen âge,

(1) *The British Cronic*, t. 32, p. 122. Anselm had won a great victory. — *Saint Anselm* by R. W. Church rector of Whatley, ch. XIII, p. 286.

(2) Remusat. *Saint Anselme de Cantorbéry*, liv. I, ch. XVIII.

(3) Renan. *Etudes religieuses*. Deuxième édition, p. 1.

Digitized by Google

à s'émanciper complètement du pouvoir civil. Puisqu'elle combattait contre lui, que pouvait-elle vouloir autre chose? Conserver un pouvoir divin? Sauver les âmes? Prétextes que tout cela. Elle voulait s'affranchir, empiéter, dominer, voilà tout. Les rationalistes le savent bien. S'ils ne le savent pas, au moins ils le croient. S'ils ne le croient pas, au moins ils le disent.

M. Molinier, lui, est de ceux qui le croient pour l'avoir lu et qui le répètent de bonne foi. Il n'est ni mieux ni plus mal disposé à l'égard du catholicisme qu'à l'égard du bouddhisme auquel il ne veut probablement ni bien ni mal. Sa bonne foi a été surprise, et comme il connaît l'Eglise à peu près comme il connaîtrait Notre-Dame de Paris s'il s'était contenté de la regarder quelquefois du pont Saint-Michel, il a pu facilement adopter les idées que donnent d'elle certains historiens modernes. Néanmoins, il nous semble que s'il est arrivé à croire que, dans la querelle des investitures, l'Eglise combattait pour se rendre entièrement indépendante du pouvoir civil, au moins en Angleterre, c'est faute d'avoir assez étudié la question et d'avoir assez réfléchi à ce qu'une pareille tentative aurait eu de chimérique et d'insensé. Nous espérons de sa droiture qu'il le reconnaîtra. Ce qui vient d'être dit suffirait probablement déjà pour lui démontrer qu'il est dans l'erreur. Mais comme cette erreur, sous des formes diverses, et à propos de plusieurs questions, se reproduit souvent, il est bon d'entrer dans quelques détails, afin de montrer qu'elle n'a pas même les apparences en sa faveur, et qu'elle prête à l'Eglise un rôle en contradiction avec toutes les données de l'histoire et absolument invraisemblable.

III

M. Molinier aurait bien dû nous dire comment il est parvenu à savoir que saint Anselme et Pascal II voulaient « constituer en Angleterre un clergé entièrement indépen-

Digitized by Google

dant du pouvoir civil. » Saint Anselme et Pascal II, dans les lettres qu'ils échangent au cours de ces longs débats, ne disent pas un mot de cela. Ils parlent même comme s'ils voulaient tout autre chose. M. Molinier sait-il mieux que saint Anselme et Pascal II ce qu'ils voulaient?

Le sait-il mieux que ne le savait Henry Beauclerc qui ne leur a jamais rien reproché de semblable? Le sait-il mieux que les historiens contemporains, qui ne s'en sont jamais douté ?

Ces visées, non seulement saint Anselme et Pascal II ne les ont pas eues, mais ils ne pouvaient même pas les avoir.

« Les chefs du clergé, comme le remarque fort bien M. Guizot, avaient un triple caractère : un caractère ecclésiastique, et, comme tel, indépendant ; un caractère féodal, et, comme tel, engagé à certains devoirs, tenu à de certains services ; enfin un caractère de simples sujets, et, comme tels, tenus d'obéir à un souverain absolu (1). »

Comme sujet, saint Anselme était obligé de se conformer aux lois qui régissaient l'Angleterre, aux lois sur la monnaie, sur les contrats, sur la chasse, etc. Il serait puéril de chercher à établir qu'il ne s'en affranchit jamais. N'eût-il dépendu du pouvoir civil que par ce côté, comme cette dépendance allait déjà fort loin, cela suffirait à démontrer qu'il n'essaya jamais de s'en rendre entièrement indépendant.

Franchement pouvait-il y songer ?

Comme vassal, le saint archevêque de Cantorbéry, un des principaux feudataires du royaume, était, suivant l'expression de M. Guizot, « engagé à de certains devoirs, tenu à de certains services ». Il était tenu à des redevances : il les payait ; au service militaire : il le fournissait ; à l'assistance aux cours plénières : il y assistait. Ainsi en était-il de tout le reste.

Guillaume le Roux part pour une expédition dans le nord de ses Etats. En partant, il défend à l'archevêque de

(1) *Histoire de la civilisation en Europe.* Cinquième leçon.

Digitized by Google

quitter Cantorbéry jusqu'à son retour. L'archevêque demeure à Cantorbéry. Gautier, évêque d'Albano, légat du pape, lui écrit en termes pressants pour l'inviter à se rendre auprès de lui. Il s'agit d'affaires ecclésiastiques très graves, et, d'après le légat, il faut absolument qu'ils aient une entrevue à ce sujet. « Non, lui répond l'archevêque ; je ne puis me rendre auprès de vous. Le roi, mon seigneur, m'a défendu de quitter Cantorbéry (1). » Le légat revient à la charge; il presse, il menace, il cherche à alarmer la conscience du saint. Tout est inutile: le saint archevêque reste au poste que le roi lui a assigné.

C'est ainsi que, sous Guillaume le Roux, saint Anselme chercha à se rendre entièrement indépendant du pouvoir civil.

Sous Henry Beauclerc, même avant l'accord de 1107, au temps où il lui refusait l'hommage et où l'Eglise interdisait à tous les évêques de le lui rendre sous peine d'excommunication, en ce temps-là même, saint Anselme ne se bornait pas à remplir à l'égard de son roi tous ses devoirs de vassal, et à fournir les services auxquels il était tenu. On le vit user de toute son influence pour décider les autres vassaux du roi à remplir eux-mêmes leurs devoirs et à lui demeurer fidèles. Peu de temps après que Henry Beauclerc eût pris possession de l'Angleterre, son frère Robert, duc de Normandie, essaya de le détrôner. Déjà ses troupes étaient en vue des côtes d'Angleterre, et les barons d'Henry, mécontents du mariage qu'il venait de contracter avec une princesse anglaise, n'attendaient que l'heure du combat pour l'abandonner. Anselme les réunit, leur montra que leur devoir était de rester fidèles au roi, leur suzerain, et leur inspira une si vive horreur de la trahison qu'ils méditaient que tous se rallièrent à la cause du jeune monarque. Anselme sauva sa couronne.

(1) Propter quod dominus meus rex ore suo mihi præcepit... ut Cantuarberiam custodiam..... Et idcirco de Cantuariâ exire non audeo nisi in illam partem ex quâ hostium expectamus adventum. — Epist. III, 35.

(2) Epist. III, 36.

Digitized by Google

Tous ces barons avaient cependant fait hommage au roi. On pouvait manquer à ses obligations de vassal après avoir fait hommage ; on pouvait les remplir sans avoir fait hommage. Guillaume de Karilef, évêque de Durham, avait fait hommage à Guillaume le Roux, et cependant, si l'on en croit plusieurs historiens contemporains fort graves, il n'en trempa pas moins dans une rébellion dirigée contre lui. Saint Anselme ne fit jamais hommage à Henry Beauclerc, et néanmoins il n'eut pas de vassal plus fidèle.

L'Eglise, en cherchant à se dispenser de l'hommage, réclamait tout simplement un privilège en faveur de ses évêques. On n'a pas le droit d'en conclure qu'elle aspirait à instituer un clergé entièrement indépendant du pouvoir civil. Aujourd'hui encore l'Eglise réclame pour ses ministres le privilège de l'exemption du service militaire ; suit-il de là qu'elle veut rendre le clergé entièrement indépendant du pouvoir civil ?

Ce que saint Anselme et Pascal II voulaient, c'est que les évêques d'Angleterre fussent *entièrement indépendants du pouvoir civil* comme évêques et en tant qu'évêques. Ils n'obtinrent pas qu'ils le fussent entièrement, mais seulement dans une certaine mesure. Aussi bien le saint archevêque ne remporta-t-il pas purement et simplement la victoire. Il la remporta, comme le dit son secrétaire et biographe Eadmer dans la rédaction définitive du *Vita Anselmi,* d'une *certaine manière, quodam modo* (1). On peut, en étu-

(1) Voici la phrase d'Eadmer dans son livre : *Vita Anselmi* (Lib. IV): « Victoriam de libertate Ecclesiæ pro quâ diu laboraverat Anselmus *quodam modo* adeptus est. » Ces mots : *quodam modo* ne se trouvent ni dans les éditions du *Vita Anselmi*, Gerberon et Migne, ni dans aucun des trois manuscrits de cet ouvrage conservés à la Bibliothèque nationale (les man. lat. 1864, 2575 et 5348), ni dans le manuscrit de cette Vie que possède la bibliothèque de l'Arsenal (n° 314 du nouveau catalogue), ni dans aucun des manuscrits des autres bibliothèques de France que nous connaissions. Mais ils se lisent dans plusieurs des manuscrits du *Vita Anselmi* conservés dans les bibliothèques d'Angleterre, et en particulier dans le manuscrit 371 de la bibliothèque du *Corpus Christi*, à Cambridge, et les manuscrits 315 et 3846 de la collection harléenne au British Museum. Or les manuscrits qui ont cette variante *quodam modo*, en ont d'autres encore qui sont vi-

Digitized by Google

diant les documents contemporains, arriver à faire connaître assez exactement cette *certaine manière*. Le meilleur moyen de convaincre les hommes de bonne foi de la réalité de la victoire de saint Anselme, c'est de leur montrer, l'histoire en main, quels en furent les résultats.

C'est ce que nous allons essayer de faire.

IV

Saint Anselme remporta une victoire. Mais quels furent les résultats de cette victoire ? Lingard est celui de tous les historiens qui les a le plus atténués. « En somme, dit-il, l'Eglise gagna peu à ce compromis. Il pouvait réprimer, mais il ne détruisait pas le principal abus. Si Henry renonçait à une forme inutile, il conservait le fond. Le droit qu'il s'était arrogé de nommer les évêques et les abbés n'avait pas reçu d'atteinte (1). »

Si le droit que le roi s'était arrogé de nommer les évêques ne reçut aucune atteinte, comme d'un autre côté le roi eut gain de cause dans la question de l'hommage, l'Eglise perdit tout, et ce serait alors le cas de dire que le traité de 1107 fut pour elle une défaite insigne.

Lingard n'a pas osé dire cela : il a craint de paraître paradoxal.

A Lingard on peut opposer saint Anselme. Quelque temps après le traité de 1107, il écrivait à Pascal II : « Le roi qui gouverne les Anglais et les Normands ayant reçu vos ordres avec obéissance, a complètement abandonné l'investiture des églises, malgré les efforts d'un grand nom-

siblement des retouches, des corrections, des améliorations faites par l'auteur. Ces retouches, dont on peut se former uue idée par celle que nous avons l'occasion de signaler ici, sont, pour le dire en passant, une preuve à ajouter à beaucoup d'autres de la scrupuleuse véracité d'Eadmer et de son impartialité, une preuve qu'il était bien éloigné de chercher à grandir son héros aux dépens de la vérité.

(1) *Histoire d'Angleterre*. Chap. x.

Digitized by Google

bre pour l'en détourner... Dans l'élection des prélats il ne suit nullement sa volonté propre, mais il s'en remet entièrement aux conseils de gens pieux (1). »

Il s'agit ici d'une question de fait sur laquelle le saint, assurément bien informé, ne pouvait se faire aucune illusion. Comme il ne cherchait pas non plus à tromper le pape, son témoignage ne saurait être suspect à aucun point de vue, et mérite une pleine confiance.

Les expressions du saint archevêque sont à peser. Ce n'est pas seulement dans une certaine mesure que le roi s'en rapporte aux conseils de gens pieux pour la nomination des évêques ; c'est *entièrement, penitùs*. Il évite de s'immiscer dans les élections ecclésiastiques, non seulement de manière à ne pas les empêcher d'être libres, mais de telle sorte qu'il ne cherche *nullement, nullatenùs*, à faire élire les sujets qui pourraient lui être le plus agréables.

C'est probablement sur ce témoignage que Lingard s'est appuyé pour affirmer que le droit d'élection que le roi s'était arrogé « ne reçut aucune atteinte ». Il suffisait, en effet, pour arriver à cette conclusion, de prendre juste le contraire des paroles de saint Anselme.

Ces dispositions du roi, nous allons le voir, persévérèrent jusqu'à la fin de sa vie, au moins sans changement notable. Se fussent-elles complètement évanouies à la mort du saint archevêque, on n'aurait pas le droit d'en conclure qu'il n'avait pas eu l'avantage. Le seul fait d'avoir amené à composition un monarque aussi puissant et aussi absolu que Beauclerc, de l'avoir obligé pour un temps de respecter la liberté de l'Eglise, de lui avoir imposé son influence personnelle, ce seul fait n'eût-il pas déjà constitué pour saint Anselme une vraie victoire ?

C'est ainsi que l'a compris M. de Rémusat, dans son livre : *Saint Anselme de Cantorbéry*. Assurément, M. de

(1) Rex qui dominatur Anglis et Northmannis obedienter suscipiens vestram jussionem, investituram ecclesiarum, renitentibus multis, omnino deseruit... Rex ipse in personis eligendis nullatenus propriâ utitur voluntate, sed religiosorum penitus se committit consilio. — Epist. III, 181.

Digitized by Google

Rémusat a fort maltraité saint Anselme. Mais il faut lui rendre cette justice qu'il a apprécié sa victoire aussi bien que pouvait l'apprécier un rationaliste. A ses yeux, l'avantage pour l'Eglise d'avoir sauvé des profanations du pouvoir civil le pouvoir spirituel des évêques, regardé par l'Eglise comme un pouvoir divin, est pour le moins fort problématique. Cela se comprend. Mais il a fort bien vu que, s'il n'y avait pas là un avantage réel, à prendre la chose en soi, on ne peut du moins se dispenser d'y voir un avantage relatif, très considérable aux yeux de l'Eglise. M. de Rémusat a vu cela en étudiant l'histoire. Cela n'est vraiment pas difficile à voir. Il a vu encore qu'obtenir cet avantage auquel elle attachait un si grand prix, c'était pour l'Eglise remporter une grande victoire. On peut très bien voir cela, tout en étant rationaliste.

M. de Rémusat comprend très bien que l'investiture n'était pas « une forme inutile », comme le dit si légèrement Lingard. Les rois, et en particulier l'intelligent Beauclerc, n'auraient pas combattu des années entières pour « une forme inutile ».

Mais ce que M. de Rémusat comprend mieux que tout le reste, et ce qu'il fait admirablement ressortir, c'est que l'importance de la victoire remportée par saint Anselme ne doit pas être mesurée à la durée des résultats obtenus. Ces résultats auraient pu être annulés par une cause accidentelle et par des événements imprévus, sans que la victoire eût cessé d'être réelle, et même d'être très considérable.

« Dans toutes les affaires, dit cet écrivain distingué, et surtout dans les affaires spirituelles, les apparences sont loin d'être une chose vaine. On ne peut considérer comme indifférente une formalité pour laquelle papes et rois se sont passionnés en sens opposés pendant cinquante ans, et il faut, en de telles contestations, moins regarder au prix de l'objet en lui-même qu'à l'importance que les partis y attachent. On ne doit pas tant peser la concession que ce qu'elle a coûté d'efforts à ceux qui l'ont obtenue. Il s'agit de savoir qui a cédé, et non pas tant ce que vaut ce qu'on a cédé. Or, il est certain que, dans la lutte, le roi Henry a

Digitized by Google

de notoriété historique cédé quelque chose à l'archevêque Anselme. D'un côté, le pouvoir absolu, d'abord la volonté et la violence, puis la volonté et l'habileté ; de l'autre, la patience, la résignation, une fermeté inébranlable et douce : quand celles-ci l'ont emporté, qui peut douter que la victoire ne soit grande ? »

« En droit donc, si l'avantage est peu de chose, en fait il n'est pas sans importance. Moralement le procès fut gagné, au moins dans le présent, et si, plus tard, on n'en a pas fait sortir des avantages bien effectifs, ce n'est la faute ni d'Anselme, ni de ses contemporains. C'est que l'intervention du gouvernement dans la formation de l'administration épiscopale était une prérogative trop précieuse pour être définitivement abandonnée (1). »

Il est un point, on le voit, sur lequel M. de Rémusat s'est laissé influencer par Lingard qu'il appelle « un historien d'une grande autorité ». Il croit que l'on n'a pas fait sortir de cette victoire de saint Anselme *des avantages bien effectifs*. C'est une grave erreur.

Rien ne manqua au triomphe de saint Anselme, pas même la durée des *avantages bien effectifs*. L'histoire va nous en fournir les preuves les plus convaincantes.

V

Nous avons mentionné la restriction apportée par Eadmer à la victoire de saint Anselme. Cette restriction ne porte nullement sur la liberté des élections. Après avoir dit qu'Anselme « remporta la victoire au sujet de la liberté de l'Eglise *d'une certaine manière* », le scrupuleux historien ajoute : « car le roi, abandonnant l'usage suivi par ses prédécesseurs, ne choisit point par lui-même les personnes chargées du gouvernement des diverses églises, et ne leur donna pas l'investiture en leur remettant la crosse (2). »

(1) Livre I. Ch. XVIII.
(2) *Vit. Ans. Lib. II.*

Digitized by Google

Eadmer retoucha et corrigea à plusieurs reprises sa *Vie de saint Anselme* en vue d'arriver à une exactitude irréprochable. Il en donna, comme nous dirions aujourd'hui, plusieurs éditions revues et corrigées. Or, dans toutes ces éditions successives, la phrase que nous venons de citer fut maintenue. Dans les manuscrits assez nombreux du *Vita Anselmi* que nous avons pu consulter et qui appartiennent à des éditions difiérentes, cette phrase est reproduite sans la moindre variante. On peut en conclure avec assurance que jusqu'à la mort d'Eadmer, c'est-à-dire jusqu'en 1124, cette phrase était l'expression absolument exacte de la vérité. Après avoir été le secrétaire et le confident intime de saint Anselme, Eadmer devint le secrétaire et le confident de son successeur sur le siège de Cantorbéry. Personne n'était mieux placé que lui pour savoir comment se faisaient les élections ecclésiastiques en Angleterre, et personne n'était plus éloigné de trahir la vérité.

Mais si les élections étaient entièrement libres, comment se fait-il que le pieux biographe de saint Anselme ait éprouvé du scrupule d'avoir d'abord affirmé que l'Eglise avait retrouvé une liberté complète, et qu'il se soit cru obligé d'apprendre à la postérité que son cher et illustre maître n'avait remporté la victoire que *d'une certaine manière, quodam modo ?*

La réponse est fort simple.

D'abord les évêques d'Angleterre demeuraient soumis à l'hommage. C'était un joug qui pesait sur l'Eglise et gênait sa liberté *d'une certaine manière.*

De plus, cette liberté demeura entravée pendant quelque temps encore par le maintien des tristes évêques nommés sous le régime des investitures. Saint Anselme eût voulu écarter ces prélats, les uns absolument scandaleux, d'autres incapables ; il ne le put pas. Le roi obtint du pape, comme une compensation des investitures qu'il abandonnait, qu'il les maintînt, même Ralph Flambard.

C'est ainsi qu'en 1124 l'Eglise d'Angleterre n'était libre que d'une certaine manière : elle ne le devint jamais complètement. Mais du moins elle était affranchie de l'esclavage

Digitized by Google

des investitures, et elle avait reconquis le droit de nommer elle-même ses évêques et ses abbés.

Guillaume de Malmesbury, qui écrivit son Histoire des pontifes d'Angleterre quelque temps après la mort d'Eadmer, nous dit que, « grâce au vénérable Anselme, la liberté fut rendue aux églises » ; ce qui suppose bien qu'elles avaient la liberté de choisir leurs pasteurs (1).

Mais nous avons au sujet de la durée des résultats de la victoire de saint Anselme un témoignage plus décisif encore. C'est celui de Jean de Salisbury.

Jean de Salisbury, qui devint évêque de Chartres, fut d'abord secrétaire de Théodebald, archevêque de Cantorbéry, puis de son successeur saint Thomas Becket. C'est pendant qu'il était secrétaire de saint Becket qu'il composa une *Vie de saint Anselme*. C'était peu de temps après la mort de Henry Beauclerc, arrivée en 1135. Jean de Salisbury avait connu ce prince. Voici ce qu'il dit au sujet du traité de 1107 :

« Le triomphe de l'Eglise éclata à tous les regards. Le roi abandonna publiquement l'investiture, et ne réclama plus aucun droit dans les élections. Il demanda seulement qu'elles fussent soumises à son consentement : condition qui n'est pas contraire aux saints canons. Il n'usurpa plus le droit d'élire les prélats et de leur donner l'investiture par la crosse, suivant l'ancien usage, et il laissa les Eglises se gouverner conformément aux règles canoniques (2). »

Le chroniqueur Gervaise, moine de Cantorbéry, qui écrivait à la fin du XII^e^ siècle, rend le même témoignage. « Le roi, dit-il, le roi, abandonnant l'usage de ses prédécesseurs, ne s'arrogea plus l'élection des prélats et ne leur donna plus l'investiture par la crosse ni d'aucune autre manière (3).

On voit par ces témoignages ce qu'il faut penser des assertions de Lingard et de Rémusat (4).

(1) Ita per reverendum Anselmum libertas ecclesiarum rediit. — *De gest. pont. Angl.*, lib. I.

(2) *Vit. S. Anselmi*, cap. XIV.

(3) *Gerv. Cant. act. pontif.* Edit. Stubbs, p. 376.

(4) L'histoire de l'Eglise d'Angleterre, quand on l'étudie de près

Digitized by Google

Le traité de 1107 eut le résultat que l'Eglise en attendait, et ce résultat fut durable. Les successeurs de Henry Beauclerc se conformèrent, dans l'élection des évêques et des abbés, aux règles qu'il avait lui-même suivies pendant vingt-huit années. Grâce à cette convention de 1107, l'Eglise obtint en Angleterre, non sans doute une liberté complète, mais une liberté suffisante. Jusqu'à la Réforme elle fut libre d'une *certaine manière*, d'une manière telle qu'elle put remplir sa mission dans ce pays avec de grands fruits de salut pour les âmes, des avantages considérables pour les peuples, et certes non sans gloire et sans éclat; d'une manière qui lui permit de compter parmi ses évêques des martyrs comme saint Thomas Becket, de vaillants champions de ses droits comme Robert Grossetête et saint Hugues, tous les deux évêques de Lincoln, et le cardinal Langton, et d'autres qui furent des modèles d'austérité et de charité, comme saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, son digne disciple saint Richard, évêque de Chichester, et saint Thomas, évêque de Hereford. Nous ne nommons que les principaux.

Cette liberté dont l'Eglise tira de si grands fruits, et sans laquelle elle n'eût pas même pu continuer de vivre, fut reconquise par saint Anselme en 1107. Pour quiconque sait ce que c'est que l'Eglise, elle constitue une importante victoire.

Cette victoire eut d'autres résultats encore.

Quand saint Anselme, après sept années de travaux et de luttes, amena Henry Beauclerc à se prêter à l'accord de 1107, ce n'était pas seulement un homme qui l'emportait sur un autre homme; ce n'était pas seulement une grande institution qui arrivait à faire respecter ses privilèges; ce

dans les documents contemporains, forme une démonstration éclatante de la liberté des élections ecclésiastiques à partir de 1107. A partir de 1107 ce fut par le clergé et non par le roi que les évêques et les abbés furent élus. Les faits qu'il y aurait à exposer et les détails dans lesquels il faudrait entrer pour mettre ce point d'histoire dans tout son jour nous entraîneraient trop loin. Ils ne sont d'ailleurs pas demandés par notre sujet.

Digitized by Google

n'était pas seulement le pouvoir spirituel qui forçait le pouvoir temporel à s'incliner devant lui. C'était la droiture qui l'emportait sur la ruse, la prière et la sainteté sur les armes et la diplomatie, le droit sur la force, la civilisation sur la barbarie.

L'Eglise seule, à cette époque, faisait contrepoids à l'omnipotence des rois et les empêchait de ramener, par une tyrannie sans frein, les peuples à demi civilisés à l'état barbare. Or l'Eglise n'était forte que par la papauté ; c'est Rome qui formait le point d'appui de toutes les Eglises disséminées dans le monde entier. Une Eglise nationale, comme la voulaient les rois d'Angleterre, loin de mettre un frein à leur despotisme, n'eût fait que le servir.

De plus, la victoire particulière remportée par saint Anselme en 1107 contribua dans une large mesure à la victoire générale de l'Eglise en 1122. Le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne s'observaient mutuellement. La résistance de l'un encourageait celle de l'autre. Peu de temps après qu'il eut renoncé aux investitures, Henry Beauclerc ayant entendu dire que le pape Pascal II venait de permettre à Henry V de les conserver, il manifesta aussitôt l'intention de les reprendre lui-même. Heureusement ce n'était là qu'un faux bruit. Pascal II, à qui saint Anselme écrivit à ce sujet, se hâta de le démentir, et le roi d'Angleterre se tint en paix.

Henry Beauclerc était le plus puissant monarque de l'Europe après l'empereur d'Allemagne. La conquête de la Normandie venait de le grandir encore et achevait de rendre son nom glorieux. Sa réputation d'habile diplomate était répandue dans l'Europe entière. Il passait, et à bon droit, pour être le plus ambitieux, le plus tenace et le plus rusé des princes de son temps. Quand Henry V vit que ce despote et ce diplomate était réduit à se dessaisir d'un privilège pour lequel il avait tant combattu, il dut comprendre que son tour n'était pas loin. Tout ce qu'il put espérer, c'est que l'Eglise ne lui refuserait pas ce qu'elle venait d'accorder au roi d'Angleterre : le droit de conserver l'hommage. Au fond c'est là ce qui arriva et le traité de

Digitized by Google

Worms en 1122, malgré des différences plus apparentes que réelles, n'est guère que la reproduction de l'accord conclu en 1107 entre Henry Beauclerc et saint Anselme. Nul doute que le premier de ces traités n'ait préparé le second.

Le bruit des luttes du saint archevêque de Cantorbéry avec Guillaume le Roux d'abord, puis avec Henry Beauclerc avait rempli l'Europe entière. Ses exils avaient mis autour de son front une auréole dont l'éclat rejaillissait sur sa cause. Cette imposante figure que la Normandie, la France, la Bourgogne et l'Italie avaient tour à tour admirée, ce grand évêque dont les rois enviaient la présence et sollicitaient les conseils, et qui avait fini par réduire le plus obstiné et le plus intraitable des princes de son temps, apparaissait à tous comme une personnification de cette puissance mystérieuse que Dieu a mise en son Eglise, et qui, sans autres armes que la justice, la patience et la prière, finit par briser l'orgueil des rois et par remporter sur la puissance d'ici-bas de magnifiques, et à parler humainement, d'inexplicables victoires.

P. Ragey, *mariste.*

Digitized by Google

LA QUESTION SOCIALE[1]

PRÉLIMINAIRES

Sommaire. — Gravité de la question sociale. — C'est avant tout une question de morale et de droit naturel. — Elle comprend la question économique. — Les lois économiques ont un caractère essentiellement moral. — La question sociale est surtout philosophique. — Division.

Il y a aujourd'hui une question grave qui préoccupe vivement tous les esprits réfléchis, aussi bien que les hommes d'Etat : c'est la question sociale, question de l'organisation même de la société et des rapports des classes, des patrons et des ouvriers, des capitalistes et des travailleurs, des riches et des pauvres. Toutes les autres questions font partie intégrante de celle-ci ou s'y rattachent nécessairement.

(1) Depuis que cette conférence a été donnée, aux Facultés catholiques de Lyon (le 6 mars), l'Encyclique *De Conditione opificum*, a été publiée. Elle a jeté, sur la question sociale, des lumières plus vives et des rayons plus ardents de charité, qui achèveront d'éclairer et d'unir en de communs efforts tous les catholiques de bonne volonté. Espérons qu'une plus grande unité de vues et un plus grand dévouement pour le peuple seront l'effet de cet écho dix-neuf fois séculaire du *Misereor super turbam*.

L'auteur de cette conférence s'efforcera toujours de se conformer à la lettre et à l'esprit de cet enseignement. Il ne le perd point de vue, alors même qu'il est forcé de quitter la région des principes pour en venir aux applications et entrer dans le domaine des opinions. Au reste, il déclare, avec autant d'amour que d'obéissance, qu'il corrigera toujours ses sentiments dans la mesure où la vérité religieuse et sociale lui serait mieux manifestée.

Digitized by Google

C'est ainsi que la question religieuse, qui n'en a jamais de supérieure, est trop bien liée à la question sociale pour qu'on puisse résoudre pleinement l'une sans l'autre. L'Evangile, qui est étranger par lui-même aux formes de gouvernement, ne l'est point à la question sociale. Pour en douter il faudrait oublier que l'Evangile a refait le monde, qu'il le soutient toujours, qu'il n'y a pas de progrès possible ni, à plus forte raison, de restauration sociale, dont la morale évangélique serait absente. Au-dessus donc de toutes les questions politiques qui divisent tant les esprits, il y a la question sociale : elle prime ou résume toutes les autres.

C'est avant tout une question de morale et de droit naturel. Celui-ci est à la base de toute législation positive : il n'y a pas de lois justes, de coutumes respectables, de pouvoir bienfaisant, d'ordre social, en un mot, qui ne s'appuie de quelque manière sur le droit naturel. Et le droit naturel, à son tour, s'appuie sur la morale, science éminemment philosophique et religieuse. Assigner les fondements de la morale, définir la vraie nature de l'homme, déterminer sa fin dernière, mesurer sur cette fin ses devoirs et ses droits essentiels, par conséquent les parts respectives de la liberté et de l'autorité, de l'égalité et de la hiérarchie, toutes ces questions sont éminemment philosophiques. Et la philosophie elle-même serait impuissante ou incomplète, si elle ne s'inspirait de la révélation, alors surtout que la société a été renouvelée par l'Evangile et que les mœurs sont imprégnées de son esprit. Il appartient donc au philosophe chrétien de traiter la question sociale, question complexe, qui est parfaitement de son ressort.

Et remarquons ici que la question sociale domine et comprend la question économique : celle-ci n'est que l'une de ses faces. Car on s'égarerait bien vite en opposant les lois économiques aux lois morales, pour ranger les premières parmi les lois physiques et fatales, étrangères à la conscience et à la liberté. L'économiste doit être doublé d'un philosophe et d'un moraliste chrétien. Il n'est pas permis de diviser l'homme pour l'étudier ici comme un mécanisme qui produit ou consomme, et là comme un être moral.

Digitized by Google

Nous pensons au contraire, avec M. Aynard, le député du Rhône, si justement estimé, que *les lois économiques.... règlent par la liberté.* Sans doute, elles sont: « le résultat de l'expérience et de l'observation, qui les découvrent comme le meilleur moyen de développer et de féconder le travail » ; mais « elles ne sont point inviolables à la manière des grandes lois physiques. Si elles sont fondées sur la nature, on peut leur appliquer le mot de Bacon sur l'art: c'est que, pour les appliquer, l'homme doit s'ajouter à la nature. Lois non écrites et dépourvues de sanction apparente, elles doivent être suivies par chacun en interrogeant une conscience mise en présence de Dieu. User d'un homme et user d'une machine seront des choses éternellement différentes aux yeux de la morale; il n'est point de lois fatales, naturelles, ou à plus forte raison économiques, qui puissent autoriser celui qui emploie à ne pas remplir son devoir envers celui qu'il emploie. L'économie sociale ne serait qu'une statistique raisonnée, si elle ne s'appuyait point sur ces principes (1). » Nous souscrivons à ces nobles paroles. On ne peut mieux rattacher l'économie politique à la morale, au droit naturel, et par là même à la philosophie.

C'est en vain que l'on chercherait à se passer des services et à échapper au contrôle de cette science. Ce n'est pas ailleurs que l'on trouve la lumière indispensable et suffisante. Car la société temporelle, qui a sa fin ici-bas, est fondée directement sur la justice et le droit naturel, et non pas précisément sur la charité. Il ne suffit pas de compter sur l'efficacité de celle-ci pour résoudre la question sociale, si l'on ne se préoccupe de la science et de la pratique du droit naturel. A plus forte raison la question sociale ne peut être résolue par des sciences subordonnées : le droit positif, l'économie politique, ni surtout par ces sciences comprises aujourd'hui sous le nom de *sociologie*, qui trop souvent considèrent l'humanité à la manière des règnes de la nature. Les

(1) *Rapports* de la Section d'économie sociale et d'assistance du Comité départemental du Rhône, lors de l'Exposition de 1889. *Introd.*

Digitized by Google

sciences naturelles sont au-dessous de la question sociale: l'humanité n'est pas un troupeau qu'il s'agit de gouverner, de paître, d'engraisser et de perpétuer, de manière à satisfaire tous ses instincts physiques. Mais nous sommes ici en pleine morale; or les lois morales sont irréductibles aux lois physiques; elles les dominent, elles se les subordonnent lors même qu'elles s'appliquent à des êtres soumis d'ailleurs aux lois physiques; et c'est ainsi que la nature elle-même, invincible et aveugle, est coordonnée, par la connaissance et la liberté qui s'y ajoutent, à la moralité.

On nous pardonnera d'insister un peu sur ces considérations; car, aujourd'hui, tous ceux qui tiennent une plume s'arrogent le droit de discuter la question sociale : il est donc opportun de rappeler que la compétence du philosophe ne le cède à aucune. Ce serait se tromper, en effet, que de réduire la philosophie chrétienne, et particulièrement la scolastique, à une idéologie fantaisiste et stérile, à une métaphysique tout occupée à combiner des entités. Il y a une philosophie morale dont relèvent toutes les sciences qui s'occupent de l'homme. C'est même à cause de cette philosophie pratique que la logique, la métaphysique et la psychologie doivent être cultivées ; et nul n'a le droit d'aborder la question sociale, s'il n'est quelque peu philosophe. Ainsi l'ont compris les plus grands penseurs de tous les temps : par exemple Aristote, qu'il ne faut jamais confondre parmi les socialistes, malgré quelques erreurs païennes, et saint Thomas, qui a mieux marqué encore tous les principes de la science sociale. Il n'y a que des sceptiques et des rêveurs qui puissent se flatter de philosopher sur l'homme et sur le monde, sur les phénomènes et les noumènes sans tenir compte de la morale et de la société. Ici les plus remarquables de nos adversaires sont d'accord avec nous. Comte et Spencer, philosophes positivistes, avec des tendances d'ailleurs fort diverses, se proposent de fixer tous les principes, de découvrir toutes les lois de la science sociale. Littré lui-même, malgré sa timidité en métaphysique, ne s'est proposé rien moins que la conciliation de l'esprit conservateur et de l'esprit révolution-

Digitized by Google

naire. L'erreur de nos adversaires a été de s'inspirer d'une fausse philosophie. Mais on pardonnera à la scolastique moderne, qui emploie toutes les méthodes utiles et qui respecte toutes les autorités, avec celle de la raison, d'aborder ces graves questions. D'ailleurs nous resterons strictement confiné dans notre domaine propre, c'est-à-dire dans les principes et les généralités philosophiques. Si parfois nous paraissons en sortir, ce sera moins pour affirmer avec certitude que pour émettre une opinion.

Voici donc tout notre dessein :

Nous nous bornerons à établir les propositions suivantes : Pour résoudre la question sociale (ou pour la traiter utilement, en attendant une solution), il faut s'éclairer toujours de l'idéal chrétien sans être jamais idéaliste, et étudier à fond les faits sociaux sans être empirique. Il faut, en outre et conséquemment, reconnaître la loi du changement et du progrès sans être révolutionnaire, et respecter les traditions et les coutumes sans être un conservateur aveugle et obstiné.

I

Sommaire. — Nécessité de l'idéal : l'expérience et les principes absolus ou métaphysiques. — Le faux idéal, principe d'anarchie : Rousseau, Spencer. — Idéal chrétien : ses traits principaux. — Les devoirs essentiels de l'homme, principes de tous ses droits et de toutes ses libertés. — Accord de la liberté et de l'autorité, de l'égalité et de la hiérarchie. — Condamnation de l'individualisme et du communisme, du libéralisme et du socialisme ou collectivisme. — Rôles respectifs de la justice et de la charité. — Rapports du capital et du travail. — Conditions générales de leur accord. — Nécessité du patrimoine dans la famille. — Protection de la petite épargne. — Iniquités de la loi française à ce sujet.

Parlons d'abord de l'idéal chrétien et de ses lumières, aussi vives qu'indispensables.

La société a besoin d'idéal, et ceux qui aspirent à la gouverner ne doivent jamais perdre de vue ce phare nécessaire, ce bien parfait, ce but suprême, hors duquel on ne

Digitized by Google

trouve pas de principe régulateur, il n'y a plus de mouvement, plus de vie. L'ordre social est impossible sans une fin de laquelle tout dépend ; on ne conçoit pas de progrès sans la recherche du mieux, sans un bien suprême qui attire, qui séduit, qui enchante, qui enflamme toutes les puissances de l'âme ; il n'y a pas de vie humaine sans une aspiration à satisfaire, sans des désirs supérieurs à combler par la possession croissante du beau et du bien.

L'idéal est donc nécessaire. Il en faut un dans la vie intellectuelle et morale des individus ; les plus humbles, comme les plus grands, ont soif de l'idéal et ils en vivent : le travailleur et le savant, l'homme du peuple et l'homme d'Etat. Il faut un idéal à l'enfant, à la jeune fille, au père de famille, au soldat, au magistrat, au religieux, au prêtre. Une âme sans idéal est une âme perdue pour le bien ; c'est une âme morte, et il faut demander à Dieu sa résurrection. Voilà pourquoi, entre tous les autres hommes, le chrétien doit vivre de l'idéal : autrement il n'appartiendrait plus à la grande armée du bien.

Et l'on voudrait que la société, religieuse ou civile, fût sans idéal ! On voudrait qu'elle fût gouvernée par des lois physiques et des nécessités aveugles ! Allons donc ! L'Eglise a son idéal : c'est le règne de Dieu, c'est la liberté de ses enfants par la vérité : *Veritas liberabit vos.* A son tour, la société civile a son idéal particulier, qui est subordonné au premier : c'est le bonheur public, c'est le bien temporel des familles et des individus par la vertu, et par conséquent avec l'aide de Dieu et de son Eglise. Voilà le but et voilà aussi le principe suprême des sciences sociales, la lumière qui seule peut éclairer ceux qui aspirent à diriger la société ou à faciliter sa marche.

Donc il faut des principes absolus dans les sciences sociales. Elles aussi communiquent avec la théologie, avec la philosophie chrétienne, avec la métaphysique. Elles ne réussiraient pas à se passer de la méthode rationnelle, de l'apriorisme, du point d'appui de l'absolu. Qu'elles se gardent bien, dès leurs premiers pas, de se condamner à une radicale impuissance ; car on ne s'affranchit pas impuné-

Digitized by Google

ment des lois générales de la logique et de la méthode. Or celles-ci veulent que toute science résulte de ces deux éléments primitifs : de phénomènes observés ou expérimentés et de principes absolus, de faits contingents et d'idées nécessaires, c'est-à-dire que toute méthode complète et vraiment scientifique, sous peine de verser dans l'empirisme ou dans l'idéalisme, doit être à la fois rationnelle et expérimentale (1).

Et qu'il nous soit permis ici de signaler un danger à quelques savants catholiques, qui travaillent d'ailleurs avec le zèle le plus louable et déjà avec un succès notable à la réforme de la société. On les surprend parfois à couvrir de dédain la métaphysique, sans distinguer préalablement entre la mauvaise et la bonne ; ils prétendent s'appuyer sur la méthode expérimentale *exclusivement,* et se défient outre mesure de la méthode rationnelle et des principes absolus. Il est vrai qu'eux-mêmes, quand ils déduisent leurs meilleures conclusions, empruntent beaucoup, sans bien s'en rendre compte, à la méthode qu'ils méprisent : ils sont philosophes et même métaphysiciens sans le savoir. Mais il faut que cette équivoque se dissipe et que l'exagération disparaisse non seulement de leur esprit, si logique d'ordinaire, mais encore de leurs formules. En vérité, il faut qu'ils se réconcilient non seulement de fait, mais ostensiblement, avec la métaphysique, avec l'idéal, avec l'esthétique sociale chrétienne, s'ils veulent coopérer avec l'Eglise à la réforme et au salut de la société.

Ah ! sans doute, il y a une métaphysique fausse et pernicieuse ; il y a un apriorisme insensé qui n'a fait que des révolutions et des ruines ; mais c'est parce qu'il y a un *idéal faux*. On ne peut le poursuivre sans tomber dans le précipice de l'anarchie et les horreurs de la guerre civile. C'est par exemple l'idéal de Rousseau, qui a rêvé une liberté, une égalité, une fraternité chimériques, qui affirme l'utopiste !

(1) C'est ce que M. Ch. Gide, dont nous aurions d'ailleurs à réfuter plus d'une fois les doctrines, a fort bien démontré dans sa Conférence sur l'*Ecole nouvelle* ou l'*Ecole de la solidarité*, devant la Société d'économie sociale de Genève, 1890.

Digitized by Google

que l'homme naît bon et que c'est la société qui le déprave. Mais, en réalité, l'homme de la nature, s'il n'est instruit par les traditions et corrigé par l'éducation, n'est qu'un sauvage et une bête malfaisante : *Homo homini lupus*. Ce rationalisme orgueilleux fut celui des révolutionnaires du siècle dernier. C'est en poursuivant un faux idéal de liberté qu'ils ont organisé la Terreur; ils ont piétiné dans le sang royal, puis dans le sang des prêtres, puis dans le sang du peuple, jusqu'à ce qu'un despote de génie les ait arrachés tous, ces régicides, ces sacrilèges, ces fratricides, à leur ivresse sanglante et à leur idolâtrie. Ils s'étaient prosternés devant leur propre raison, affranchie des traditions et de l'autorité religieuse : c'était l'idéal du mal et celui-ci n'a pas tardé de planer, comme un mauvais génie, sur toutes les scènes horribles et inoubliables de la grande Révolution.

Ces forfaits, devant lesquels, hélas ! ne reculeraient pas, semble-t-il, certains idéalistes révolutionnaires qui dressent des statues à Marat, ont ouvert cependant les yeux à la plupart de nos adversaires. Mais l'idéal qu'ils ont substitué à celui des terroristes n'est pas moins faux ni moins malfaisant, en définitive. Pour ne parler que de l'école positiviste contemporaine, son idéal (et remarquons, en passant, que les positivistes eux-mêmes ont un idéal, tant il est nécessaire), c'est la paix publique et le bonheur temporel de tous et de chacun par le plaisir, par la satisfaction de tous les désirs de la nature, mais de la nature épurée par l'évolution. Ici j'ai surtout en vue M. Spencer. Il comprend autrement que Rousseau l'éducation, mais il ne l'appuie, en définitive, comme toute la morale, que sur le plaisir et l'égoïsme bien compris et parvenu — chose contradictoire — à s'oublier lui-même. Quelques-uns des nôtres qui louent sans réserves suffisantes les vues pédagogiques de M. Spencer, devraient mieux s'en souvenir. L'idéal social de M. Spencer comporte le triomphe naturel des forts sur les faibles ; ceux-ci ont disparu ou disparaissent à mesure qu'ils renaissent, et l'humanité, épurée par leur départ, se complaît dans les jouissances multiples et harmonieuses de tous les biens de

Digitized by Google

cette vie : dans l'équilibre de la production et de la consommation ; dans les plaisirs variés et incessants d'un travail agréable et d'un repos délicieux ; dans les charmes de la vie domestique et de la vie sociale ; dans la noble satisfaction des goûts scientifiques, littéraires, esthétiques ; bref, dans l'apaisement bienheureux de tous les instincts affinés par la sélection naturelle et l'évolution. Comme si l'humanité sans Dieu et livrée aux calculs de l'égoïsme, n'était pas vouée par là même à la dégradation morale, aux guerres extérieures et aux conflits intérieurs les plus sanglants ! Comme si l'homme pouvait goûter un moment de vrai bonheur sans l'amour suprême du bien absolu, sans le culte du devoir et de l'honnête ! Comme si nous pouvions être heureux sans un ciel ouvert sur nos têtes, mais avec un abîme noir, éternel et sans fond sous nos pieds ! Arrière donc cet idéal menteur, cet idéal du mal, cette rêverie malfaisante d'une philosophie qui se qualifie de *positive*. Ceux qui cherchent à le réaliser aujourd'hui par des lois athées et persécutrices, par une éducation sans religion, ne tarderont pas, si les catholiques ne les arrêtent dans leurs attentats publics, à supprimer graduellement les libertés les plus sacrées, à démoraliser le peuple et à l'exaspérer, à provoquer l'anarchie et à piétiner, au nom de l'égalité et de la fraternité, sur les cadavres sanglants de leurs frères. Arrière donc cet idéal !

L'idéal qu'il nous faut, la seule étoile fixe au ciel qui puisse nous guider et nous sauver, c'est l'idéal chrétien. Mais quel est-il ?

Essayons d'en fixer les principaux traits. Remarquons toutefois que c'est un idéal : il est donc impossible, du moins ici-bas, de l'emprisonner dans la réalité des faits ; il les domine toujours, et d'autant mieux que les conditions sociales sont essentiellement instables. Mais l'idéal n'en est pas moins une lumière, qui éclaire le droit, la politique, l'économie politique, toutes les sciences sociales ; c'est un modèle sur lequel la société doit toujours se former ou se réformer ; c'est un centre autour duquel l'humanité doit graviter en s'en rapprochant toujours.

Digitized by Google

Or la description de cet idéal commence non par la proclamation des droits de l'homme, mais par la proclamation de ses devoirs. C'est le seul moyen de consacrer les droits de tous, surtout des faibles, et de les rendre imprescriptibles. L'homme doit adorer Dieu, son créateur, l'aimer et le servir; il doit respecter l'image divine qu'il porte en son âme et soumettre ses sens à la raison; il doit respecter l'autorité paternelle et toutes les autres, qui sont à son image; il doit pratiquer toutes les vertus, le travail, le dévouement, la probité, la charité. — Ce n'est là, dira-t-on, que le Décalogue. — Mais, précisément, le Décalogue contient la charte de toutes nos libertés. Car, si toute créature humaine a le devoir sacré d'adorer Dieu et de le servir, nul n'a le droit, fût-il roi, empereur ou parlement, d'empêcher un enfant du peuple ou un vieillard de connaître Dieu ou de se réconcilier avec lui; nul n'a le droit d'arracher le Christ qui étend les bras sur les enfants de nos écoles et sur les moribonds de nos hôpitaux; nul n'a le droit d'asservir l'Eglise, de proscrire les manifestations paisibles du culte et de torturer les consciences. Donc liberté de l'enseignement catholique à tous les degrés et liberté de l'Evangile. Si toute créature humaine a le devoir sacré de respecter sa dignité morale, nulle puissance humaine, fût-elle de César ou d'une assemblée, n'a le droit de scandaliser le faible, de démoraliser la foule, de provoquer au blasphème, au divorce et aux mauvaises mœurs. Et c'est ainsi que tous nos droits essentiels, toutes nos libertés les plus précieuses sont fondés sur nos devoirs et inébranlables comme eux (1).

La famille est d'institution naturelle et divine; le père et la mère ont des devoirs réciproques et sacrés; l'un et l'autre ont des devoirs non moins graves envers leurs enfants. Or de ces devoirs multiples et impérieux découlent aussitôt des droits inaliénables : le droit du père de famille sur

(1) Sire, disait Pie VII à Napoléon, qui voulait lui arracher certaines concessions, je puis bien vous abandonner mes droits, mais je ne puis vous sacrifier mes devoirs — Ce mot résume toute la théorie de nos droits essentiels et de nos libertés inaliénables.

Digitized by Google

l'éducation des siens, le droit de fonder un foyer, d'acquérir un patrimoine et de le transmettre à ses enfants. Toujours nos droits trouvent ainsi leur garantie dans nos devoirs.

Chacun a le devoir, du moins envers Dieu, de se perfectionner sans cesse, de faire des bonnes œuvres, de se rendre utile à l'Eglise, à la société civile et à son prochain, de donner le bon exemple, de mettre son propre bonheur dans le bonheur d'autrui; les vertus personnelles, civiles, religieuses, qui font la perfection de l'homme, l'inclinent à tous ces actes de travail, de dévouement, de charité; elles sont le principe de notre valeur morale et du bien public, qui naît des vertus de tous : tels sont nos devoirs. Mais ces mêmes devoirs, on le voit aussitôt, garantissent toutes les libertés légitimes : liberté d'acquérir et de contracter, liberté d'association industrielle, commerciale, agricole, scientifique, religieuse ; liberté surtout du dévouement et de la charité. Et ceux qui osent porter la main sur ces libertés, attentent non seulement aux droits de ceux qui les exercent, mais ils attentent (ce qui est plus odieux) aux droits des faibles et des misérables qui bénéficient de ces libertés. N'eussent-ils aucune crainte de la justice de Dieu, qu'ils devraient encore, par humanité, respecter la liberté du dévouement et du sacrifice. Leur intolérance, déjà tyrannique, devient donc cruelle, et parce qu'elle trahit trop souvent leur haine religieuse, elle ajoute à tous ces caractères celui de l'impiété.

En fondant la liberté sur le devoir plutôt que sur le droit, nous la préservons de toute licence et nous la concilions avec l'autorité. Celle-ci, non moins que la liberté, est nécessaire à la société ; elle fait donc partie de l'idéal chrétien, mais à la condition de ne pas dégénérer en tyrannie, en despotisme, celui de César ou celui d'une assemblée. Or le moyen infaillible de distinguer l'autorité légitime de celle qui s'exerce tyranniquement, c'est de la soumettre au contrôle des devoirs essentiels de l'homme. Il y a diverses autorités, qu'il faut respecter, chacune dans sa sphère. L'autorité de l'Etat cesse d'être l'autorité, quand elle em-

Digitized by Google

piète sur celle des pères de famille; or elle empiète sur l'autorité des pères de familles, quand elle les empêche de remplir leurs devoirs. L'autorité paternelle elle-même serait abusive, si elle empêchait l'enfant de satisfaire à ses devoirs essentiels, comme ceux de pratiquer la vertu ou de suivre sa vocation. Partout l'autorité et la liberté doivent se concilier, en se gardant, la première, de l'oppression, la seconde, de la licence; et le sel qui les empêchera de se corrompre, c'est le devoir.

C'est le devoir encore qui nous permet d'allier l'égalité avec la hiérarchie ou l'ordre social. Tous les hommes sont égaux par nature; tous ont été rachetés du même sang divin et appelés au même héritage céleste. Il faut donc respecter en eux l'humanité et l'image de Jésus-Christ, alors même qu'ils descendraient au-dessous de la raison et ne se respecteraient pas eux-mêmes. Mais cette égalité fondamentale s'harmonise avec une extrême diversité d'aptitudes physiques et morales, de vocations et de fonctions; tous sont les membres d'un même corps, mais des membres fort différents; tous ont les mêmes devoirs essentiels, mais chacun a ses devoirs particuliers. Or c'est la communauté des devoirs essentiels, ceux du Décalogue, avec les droits qu'ils impliquent, qui fait leur égalité; et ce sont leurs devoirs particuliers, avec les droits qu'ils impliquent, qui créent la hiérarchie et l'ordre social.

C'est le devoir encore qui nous gardera de ces utopies entre lesquelles oscillent les sociétés : l'individualisme et le communisme, le libéralisme et le socialisme ou le collectivisme. Ces grands mots, souvent mal définis, expriment de graves erreurs.

Qu'est-ce que l'individualisme, sinon l'exagération de la liberté et des droits individuels, exagération qui tourne au mépris des droits de la famille et de ceux de la société tout entière? La société n'est pas composée directement d'individus, agrégés par on ne sait quel contrat social chimérique; mais l'unité sociale vraie, l'organisme élémentaire, la cellule vivante et féconde qui a engendré la société, qui la soutient et doit être protégée et fortifiée à son tour, c'est

Digitized by Google

la famille. Voilà pourquoi les anciens législateurs, à commencer par Moïse, comptaient leur peuple par familles ; ils organisaient les familles et les classes plutôt que les individus. Donc tous droits individuels qui tourneraient à la destruction de la famille, sont des droits exagérés, des droits faux ; tel est le droit du divorce, du moins dans les pays chrétiens. De même aussi, tout droit individuel qui tiendrait en échec le droit légitime de la société tout entière, est un droit exagéré et faux. Tel serait, à n'en pas douter, le droit de quelques individus qui parviendraient, grâce à une législation défectueuse et à un mauvais état social, à être les détenteurs d'une très grande partie de la fortune publique, et à usurper ainsi, d'une manière indirecte, un pouvoir social qui n'est pas le leur. A plus forte raison ces droits individuels sont exagérés, s'ils sont le fruit de la fraude, de spéculations usuraires, ou malhonnêtes d'une autre manière. Le droit individuel de propriété n'est pas absolu, il a des limites morales : le nier c'est revenir à la conception païenne du droit et tomber dans la superstition de la propriété (1).

Mais, d'autre part, si les droits individuels ne peuvent supprimer ceux de la famille ni ceux de la société, la réciproque n'est pas moins vraie : donc le communisme est une erreur. Qu'est-ce, en effet, que le communisme? — C'est l'absorption des droits de l'individu et des droits de la famille par les prétendus droits de la communauté tout entière, de la collectivité ou de l'Etat. Pour un communiste conséquent, il n'y a plus de propriété individuelle, il n'y a plus de foyer ni de patrimoine transmissible de père en fils; que dis-je ? il n'y a plus même de famille ni de mariage. Ce système est si monstrueux qu'on n'ose plus aujourd'hui le soutenir. Mais remarquons ici qu'il est condamné par cela même qu'il méconnaît les devoirs les plus essentiels de l'homme, et partant, ses droits les plus sacrés. C'est donc toujours la notion du devoir, surtout du devoir chrétien, qui nous garantit des erreurs sociales.

(1) Voir, par exemple, *les Papes et le « jus abutendi »*, par G. Ardant (*Association catholique*, 15 janv. 1891).

Digitized by Google

L'individualisme et le communisme se présentent aujourd'hui sous des formes moins repoussantes, mais peut-être plus dangereuses : je veux parler du libéralisme et du socialisme, qui sont incompatibles, eux aussi, avec l'idéal chrétien.

On voit aussitôt l'affinité qui existe entre le libéralisme social et l'individualisme. Comme celui-ci, le libéralisme exagère les droits individuels ; il prétend que tout le rôle du pouvoir social consiste à laisser toute liberté aux individus ; volontiers il réduirait le pouvoir à un rôle tout négatif, lui refusant toute initiative, le déchargeant peu à peu de toutes ses fonctions. Ce serait même là son idéal. Et n'a-t-on pas dit, d'ailleurs avec les meilleures intentions, que « l'Etat est un mal nécessaire » ? On arrive, en effet, au libéralisme en partant de divers points et de diverses écoles, d'ailleurs très opposées. C'est ainsi que M. Spencer, dans son ouvrage *l'Individu contre l'Etat,* élimine graduellement toute action des pouvoirs publics. Plusieurs catholiques français, justement effrayés des progrès d'une centralisation sans contre-poids suffisant et qui nous mène pratiquement au socialisme, cherchent parfois le remède, semble-t-il, dans la même erreur. Mais une erreur sociale ne guérit pas d'une autre, et le libéralisme est une erreur. C'est une erreur, en effet, de prétendre que la liberté individuelle suffit à l'organisation, à la conservation et au progrès de la société ; car la liberté est impuissante sans l'autorité. C'est une erreur de prétendre que les individus laissés à eux-mêmes, à leur initiative et à leurs talents, arriveront toujours à conquérir leur place sociale ; que tous les droits individuels sauront eux-mêmes se sauvegarder ; qu'une concurrence sans limites et sans règle pourvoira toujours aux besoins réels de la société. Car la liberté sans mesure sera toujours la licence pour les uns et l'asservissement, l'appauvrissement excessif et l'esclavage pour les autres. Il est évident que dans la société il y a des forts et des faibles, et que la liberté individuelle ne suffit pas à protéger ces derniers. Il évident que le succès ne répond pas au mérite vrai, mais plutôt à certains talents, le

Digitized by Google

plus souvent d'ordre inférieur, quand il ne répond pas à des qualités au-dessous du talent, comme la fraude et l'usure ; et que l'homme le plus heureux en affaires, le plus habile à profiter du travail d'autrui, n'est pas toujours le plus digne et le plus utile à la société. Souvent les parasites sont le mieux partagés. Si l'on soutient le contraire, alors que l'on érige le succès en mérite, la ploutocratie en forme de gouvernement, et qu'on se prosterne devant le veau d'or. Si on laisse donc les forces sociales à leur jeu naturel, il se produira comme une sélection à rebours, celle des temps de décadence, et l'on verra baisser le niveau des mœurs, des intelligences et de la civilisation. Ce n'est pas en abandonnant sans réserve les hommes à leur liberté individuelle qu'on les améliore (1) : autant vaudrait dire que pour faire produire à la terre ses plus belles fleurs et ses meilleurs fruits, il faut rendre toute liberté aux plantes de nos parterres et aux arbres de nos vergers, laissant aux meilleurs de conquérir leur place au grand soleil, d'y fleurir et d'y fructifier.

Il est vrai qu'en face d'un pouvoir oppresseur on est tenté d'en appeler à la seule liberté, alors surtout qu'elle s'éclaire de la morale chrétienne. Mais le rôle du pouvoir social ne peut pas se suppléer, et ce n'est pas un moyen de le corriger que de le détruire (2). Or on le détruirait en le dépouillant de ses attributions essentielles, qui consistent à protéger les droits, à réprimer les abus et à promouvoir le bien public, dans l'ordre temporel, de la ma-

(1) Nous pourrions ici, comme en maints endroits, nous réclamer de l'autorité de Le Play et de ses meilleurs disciples : « Ayant montré, dit à ce sujet M. Guérin, la large part qui revient dans une constitution sociale à l'initiative privée, il a rendu à la souveraineté ce qui lui appartenait et toute sa vie il s'est préoccupé de gagner à ses conclusions le chef de l'Etat, alors qu'il en existait de dignes de ce nom. » (*L'Evolution sociale*, p. 270).

(2) « Je repousse le césarisme, disait Mgr l'évêque de Montpellier au congrès de Liége ; il ne s'est appesanti sur nous que pour nous châtier et nous ramener de nos erreurs ; mais ses fautes ne nous donnent pas le droit d'oublier que le pouvoir est institué de Dieu, et que l'Etat a reçu de Dieu la mission d'assurer le respect de la justice. »

Digitized by Google

nière qui lui est propre (1). Ces attributions sont limitées naturellement par les droits respectifs de l'Eglise, des familles et des individus ; mais le pouvoir public ne peut les perdre radicalement alors même qu'il en abuse. En définitive, il faut toujours chercher à concilier la liberté individuelle avec l'autorité sociale. Donc, pas de libéralisme. L'Eglise, qui l'a condamné déjà sous d'autres formes, le condamnerait de nouveau si elle y était obligée. En tout cas, l'idéal chrétien ne le comporte pas (2).

Il exclut aussi l'erreur opposée, le socialisme. Celui-ci consiste dans l'absorption plus ou moins complète des droits essentiels de l'individu, par la collectivité. Le socialisme est le frère du communisme, mais il s'en distingue beaucoup ; il est moins absurde, moins monstrueux et offre par là même plus de danger. Il ne supprime pas radicalement la propriété, du moins la propriété individuelle, mais il la restreint outre mesure ; il ne détruit pas la famille, mais il fait de l'individu un simple rouage dans le mécanisme social. Le socialisme, en effet, tend à réduire toutes les fonctions *sociales* à des fonctions *publiques*, par une centralisation excessive : bureaucratie, fonctionnarisme

(1) C'est ce qui ressort clairement de l'Encyclique, notamment de ces passages : « Les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure sans doute et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours... — Ils doivent faire (les gouvernants) en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée... — Que l'Etat se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs. » C'est à la lumière de ces principes qu'il faut interpréter la formule d'Angers : « Liberté du travail, liberté d'association avec toutes ses conséquences légitimes, intervention de l'Etat limitée à la protection des droits et à la répression des abus ». D'ailleurs les socialistes pourraient abuser de cette formule si réservée, aussi bien que de toute autre. Il leur suffit, pour cela, d'exagérer les droits individuels que l'Etat doit protéger et de lui demander, par exemple, du travail ou du pain en cas de chômage.

(2) C'est pourquoi M. de Mun faisait, dès 1884, cette solennelle déclaration, qui est toujours opportune : « Catholiques, nous repoussons également le libéralisme anti-chrétien et le socialisme d'Etat ; nous ne voulons pour le pouvoir public ni l'indifférence, ni l'abdication de son devoir social, ni le despotisme qui lui permettrait d'absorber dans ses mains toutes les forces vives de la nation. »

Digitized by Google

et autres contrefaçons de l'organisation sociale. Le socialisme c'est l'Etat providence universelle, qui se substitue à la prévoyance paternelle, à la prudence individuelle, à la sagesse des associations libres; il supprime tous les organismes intermédiaires entre la tête et les membres, entre le pouvoir central et les individus : plus de communes, de corporations, de familles puissantes, ou du moins leur liberté est illusoire et leur influence nulle; le terrain social est nivelé, le sol est pulvérisé. Qu'on se figure une immense exploitation dont le propriétaire unique est la société et dont les employés sont les citoyens, en retraite ou en fonction, pensionnaires ou salariés, ouvriers, ingénieurs, professeurs attitrés.

Il n'est pas possible ici de signaler toutes les absurdités révoltantes, touces les tyrannies monstreuses que le socialisme implique, dans l'ordre religieux et dans l'ordre civil. Nous en éprouvons quelque chose dans notre société où tant d'hommes et tant de familles sont déjà à la merci d'un pouvoir sans contrôle. Mais il nous suffit de remarquer que le socialisme pèche par cela même qu'il empiète sur nos droits essentiels : liberté de choisir sa carrière, liberté de pourvoir soi-même, avant tout autre, à sa propre subsistance et à son avenir; liberté de contracter, de s'associer, de former des corporations particulières, scientifiques, industrielles, agricoles, commerciales, religieuses, en un mot de créer des organismes vivants au sein de la société, où le pouvoir public doit les utiliser et non pas les détruire. Or tous ces droits sont imprescriptibles, parce qu'ils sont fondés sur nos devoirs d'hommes et de chrétiens dont nul ne peut nous dispenser. En s'attaquant à la dignité essentielle de l'homme, le socialisme brise donc en face avec l'Eglise. C'est pourquoi, bien que par la charité et l'esprit de fraternité qui l'anime, l'Eglise semble favorable à certaines conceptions du socialisme (par exemple dans l'institution des ordres religieux et la vie commune des premiers chrétiens) elle est cependant son adversaire le plus redoutable. Là où l'Eglise prévaut, le socialisme recule, parce qu'elle fait toujours prévaloir avec elle les droits impres-

Digitized by Google

criptibles de la conscience et de la personnalité humaine (1).

Tout ceci nous permet peut-être d'apprécier déjà l'idéal chrétien de la société; mais il faut le préciser davantage en déterminant les rôles respectifs de la justice et de la charité, puis les rapports du capital et du travail.

Et d'abord, l'idéal chrétien c'est le règne de la justice et de la charité. Mais n'est-ce pas là énoncer une contradiction? Augmenter la part de la justice, n'est-ce pas diminuer celle de la charité, et réciproquement? Bien des écrivains catholiques ont agité ces questions sans réussir à s'entendre. Cependant il y a une doctrine supérieure à ces discussions et qui doit les éclairer.

Rappelons d'abord la nature de la charité: c'est une vertu qui fait aimer Dieu par-dessus tout et le prochain par rapport à lui. Considérée ainsi, la charité est une vertu universelle, c'est la *forme de toutes les vertus chrétiennes*, c'est-à-dire qu'elle les commande, les anime et les crée, pour ainsi dire, si elles n'existent pas. La charité ainsi comprise ne s'oppose donc pas à la justice, mais elle la facilite, la transfigure et l'élève. Ainsi l'enfant chrétien qui aime son père et lui obéit accomplit un devoir de justice, mais en même temps un acte d'amour de Dieu et par conséquent de charité, s'il voit l'image de Dieu dans la personne de son père. Et le père chrétien qui aime son enfant et s'impose pour lui de durs labeurs, accomplit un devoir de justice, mais en même temps un acte d'amour de Dieu, c'est-à-dire de charité, s'il voit l'image de Dieu dans l'âme candide de son enfant. De même tous les actes de justice accomplis par le chrétien, actes de probité, d'impartialité, de fidélité à la parole donnée, doivent être animés et perfectionnés par la charité. La justice ne sera pas moins étroite parce que l'amour de Dieu s'y ajoutera: la charité ne peut pas dimi-

(1) Il n'y a donc pas, à proprement parler, de *socialisme chrétien*. Ces deux termes sont absolument incompatibles. Aussi, ne voit-on pas, dans l'histoire, que des chrétiens de bonne foi aient fait du mal à l'Eglise en défendant le socialisme. Pourrait-on en dire autant du libéralisme?

Digitized by Google

nuer la justice. Et quel chrétien pourrait donc se plaindre de tenir ainsi tout ce qui lui est dû, de la charité en même temps que de la justice? Quant à ceux qui ne sont pas chrétiens, ils n'ont pas le droit de nous dispenser de la charité à leur égard. Ainsi entendue, la charité est donc une vertu universelle: on ne saurait trop l'étendre, de même qu'on ne saurait trop la fortifier.

Mais il y a une manière toute particulière d'entendre la charité. Cette vertu consiste alors à donner ce qu'on ne doit aucunement à titre de justice proprement dite. Par exemple un pauvre est incapable de gagner un salaire qui lui est nécessaire : le laissera-t-on languir de faim? Ce serait coupable et peut-être criminel. Le riche ou du moins celui qui est moins pauvre *devra* donc lui donner le nécessaire; il le *devra*, c'est-à-dire qu'il doit à Dieu de soulager le pauvre : la créance du pauvre, c'est la créance même de Dieu. Le riche accomplit donc un acte de justice envers Dieu, mais de pure charité envers le pauvre. Soutenir le contraire, c'est confondre la justice et la charité, la justice et la bienfaisance, c'est ouvrir la porte au communisme ou au socialisme.

Mais voici ce qu'il faut ajouter: à cette charité, prise au sens d'*aumône*, ou même d'assistance publique, il faut mesurer étroitement la place, non pas dans l'Eglise, mais dans une société civile aussi parfaite que possible, c'est-à-dire qu'il faut arriver à donner toutes les fois qu'on le peut, à titre de justice, ce qu'on a donné d'abord par pure charité. — Pourquoi cela? dira-t-on. Est-ce que vous prétendez diminuer le rôle de la charité? — Non certes, surtout dans l'Eglise, qui est fondée sur la foi et la charité; et l'on vient de voir comment s'étend partout et à l'infini le rôle de la charité. Mais il faut rappeler, avec tous les maîtres, que la société temporelle n'est pas fondée précisément sur la charité, mais sur la justice, et qu'il faut par conséquent chercher à lui donner ses vraies bases. Une société idéale chrétienne n'est pas celle où un petit nombre d'hommes riches et charitables feraient vivre un peuple de mendiants et de déshérités, mais bien celle où chacun pourrait, en travail-

Digitized by Google

lant, gagner tout le nécessaire. On peut soutenir, avec l'évêque de Nottingham, au congrès de Liège, comme le rappelait naguère l'évêque de Montpellier, qui n'a pu entendre sans émotion cette noble protestation, on peut soutenir qu'une société, d'ailleurs riche et prospère, où le travailleur de bonne volonté et pourvu de santé et d'aptitude ne peut gagner un salaire suffisant, est une société mal organisée. Certes il ne faut pas la combattre en faisant appel au socialisme ou à l'anarchie : la mort n'est pas une guérison ; mais qu'on n'aille pas ici se retrancher derrière de prétendues lois économiques naturelles et fatales, et convenons tous généreusement qu'il faut guérir cette société, l'améliorer, la mieux adapter, en l'orientant vers l'idéal chrétien.

Cet idéal veut que le salaire cherche à se substituer peu à peu à l'aumône (1). La charité, vertu suprême et générale, réclame ici elle-même et toute la première cette substitution, aussi généreuse que prudente, qui devient le triomphe de la charité et son triomphe le plus beau. La charité résoudra donc la question sociale, mais elle la résoudra par la justice, qu'elle anime et développe, qu'elle inspire et complète.

Faut-il donner un exemple qui coupe court à toute contestation? Dieu même nous le donne. D'abord nous tenons tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes de sa pure libéralité, disons le mot, de sa pure charité : *Deus caritas est*. Mais Dieu, qui veut nous honorer en même temps que nous combler, nous dispense ses premiers dons pour que nous ayons le moyen d'en mériter d'autres par notre propre coopération ; et c'est ainsi qu'après avoir été les mendiants de Dieu, nous devenons ses ouvriers, ses coopérateurs : après avoir reçu l'*aumône*, nous recevons notre *salaire*, qui est royal, la grâce en ce monde et la vie éternelle en l'autre : *Merces tua magna nimis*.

Ainsi doit faire, à l'égard du pauvre, le riche qui sait te-

(1) C'est en s'inspirant de ces principes qu'on cherche aujourd'hui à substituer autant que possible l'assistance par le travail à l'aumône proprement dite.

Digitized by Google

nir la place de Dieu; et voilà pourquoi, dans la société idéale chrétienne, tout homme devrait pouvoir vivre de son fonds ou de son salaire, ou, ce qui est mieux encore, de l'un et de l'autre. C'est là sans doute ce que voulait dire Moïse, le grand législateur, quand il écrivait: « Qu'il n'y en ait point parmi vous de tout à fait pauvre et misérable. »(Deut., xv, 4.) Qu'est-ce à dire? Est-il possible de décréter l'abolition de la misère? Non; mais c'est un devoir individuel et social de la prévenir, de la guérir, d'en faire sortir, aussitôt que possible, ceux qui y sont tombés, par un salaire qui honore et moralise.

La question du salaire nous amène à parler des rapports du capital et du travail. Ce n'est pas le lieu de discourir longuement sur le capital, sa formation, sa nécessité, ses abus possibles, ses droits et ses devoirs. On l'a dit avec raison, le capital est comme un travail accumulé: ainsi l'épargne, une maison, une machine, un champ fécondé par une culture laborieuse. Ce qui est incontestable, c'est que le propriétaire du capital ou du fonds a des droits sur l'usufruit: bref, une rente modérée, qui n'est pas usuraire, est fort légitime. Mais en face de la rente, du capital, il y a le salaire du travail. Or, si tous n'ont pas le privilège de vivre de leurs rentes, c'est-à-dire, des fruits d'un travail passé et accumulé, tous du moins ont le droit, en principe, de vivre de leur travail présent, c'est-à-dire de leur salaire.

Il faut remarquer encore que les droits respectifs du capital et du travail sont loin d'être opposés de leur nature: ils sont faits pour s'accorder. Le travail ne produit rien sans matière première, sans capital ou sans fonds sur lesquels il s'exerce; à son tour, le capital est stérile s'il n'est pas mis en œuvre; le travail utilise le capital, souvent même il l'accroît.

Mais comment s'accorderont-ils, ou plutôt comment s'accorderont ceux qui en disposent, surtout dans une société comme la nôtre où les rapports du capital et du travail ont été troublés par le prodigieux accroissement du premier et la difficulté grandissante de se soutenir, si l'on ne peut compter que sur le second? Car, il faut bien l'avouer, à moins

Digitized by Google

d'être un artiste ou un romancier en vogue, un avocat ou un médecin qui n'a que l'embarras de choisir les plus riches clients, un directeur de banque ou l'ingénieur en chef de quelque grande compagnie, celui qui ne peut compter que sur son travail est assez mal armé pour la vie.

Songez donc que cet homme, avant d'être capable de gagner son pain, doit consacrer le premier tiers de sa vie à l'apprentissage ou à l'étude; que la période vraiment féconde de la vie laborieuse n'excède guère trente ou quarante ans, quand elle les atteint; qu'il a le droit et souvent le devoir d'assumer les charges d'une famille; qu'il n'est pas de fer, mais sujet aux maladies, aux accidents, aux infirmités précoces; songez encore que dans nos sociétés modernes, surtout en France, tout homme est grevé d'impôts en naissant: il faut satisfaire au fisc avant de gagner pour soi-même un morceau de pain. Certes il n'est pas injuste d'acheter le droit de vivre dans une société policée; mais nous constatons que le travailleur modeste qui n'a que ses deux bras est mal armé dans sa lutte pour l'existence.

Songez donc qu'une pauvre ouvrière qui n'a que son honnêteté et ses dix doigts gagne à peine un salaire qui ne l'empêche pas toujours de mourir de faim, et dont l'insuffisance l'expose trop souvent à toutes les séductions (1). Répétez ce salaire annuel, si durement acquis, dix fois et vingt fois: il atteint à peine une rente médiocre et il est temporaire et beaucoup plus aléatoire. Que sera-ce si nous le comparons à des fortunes déjà grandes et qui, Dieu merci, ne sont pas des exceptions (2) ?

(1) On a relevé maintes fois et partout des exemples lamentables. Voir, par exemple, *l'Univers* (*passim*), *sur la question ouvrière et sociale,* et les articles remarquables de M. E. Veuillot (16 et 29 nov., 12 et 21 déc. 1890).

(2) Dans une société bien organisée, où la loi universelle du travail est comprise, le dénuement des uns ne peut provenir de la richesse des autres; tout au contraire, la richesse d'en haut chasse l'indigence d'en bas. Aussi M. Ch. Gide peut-il écrire avec raison : « Il est permis de s'indigner de voir trop de pauvres ; mais la sottise ou l'envie peuvent seules s'indigner de voir trop de riches. » Mais, dans une société qui retourne au paganisme, il n'est que trop vrai

Digitized by Google

Et pour parler de travailleurs d'élite, songez qu'un professeur de Sorbonne, qui a dû employer toute sa jeunesse à cultiver et enrichir son esprit, et qui dépense, pendant les vingt meilleures années de sa vie, toutes ses forces acquises, ne verra pas toujours ses honoraires égaler la rente, perpétuelle de sa nature, d'un modeste rentier qui a fait un héritage ou gagné à la loterie. Celui-ci pourtant n'a que quelques gouttes de cet océan de fortune qu'il s'agit de mettre en équilibre avec le travail, sous toutes ses formes et dans son ensemble, si l'on veut que la société ne souffre pas de l'excès même de ses richesses. Ces réflexions philosophiques n'ont rien de commun avec les récriminations socialistes, et nous n'estimons même pas que les honoraires des professeurs de Sorbonne soient insuffisants. Il est permis de penser, au contraire, que les salaires, surtout ceux des hommes de lettres, des artistes, etc., doivent être modérés, parce que ce sont avant tout des honoraires, et qu'en rémunérant outre mesure, à part des exceptions princières, certaines professions, on pèse d'autant sur le travail si modeste de l'ouvrier et de l'ouvrière. Il est permis de penser que ni la science ni le grand art ne déclinent, en côtoyant, sinon la gêne, du moins la modestie de la fortune : bien des chefs-d'œuvre ont été payés d'abord des prix dérisoires ; Homère a peut-être composé l'Iliade pour un morceau de pain. On peut penser que la littérature et le théâtre seraient purgés de bien des malfaiteurs et que le génie aurait moins de peine à percer, s'il y avait moins d'argent à gagner au service de la Muse. Celle-ci, comme la Sagesse, veut être aimée pour elle-même : elle n'appartient bien qu'à ceux qui savent s'oublier.

Mais le but, en tout ceci, est de montrer que la condition du travail devient particulièrement difficile aujourd'hui devant un capital toujours grandissant, et qu'il faut cependant les accorder. Car la discorde serait la ruine de tous

que plusieurs sont nécessairement sacrifiés dans la lutte pour l'existence, et que leur servitude sert de marchepied à l'opulence des plus habiles ou des moins scrupuleux.

Digitized by Google

les deux et la révolution. Le capitalisme sans conscience, la féodalité financière qui détient une si grande partie de la fortune publique devrait y songer ; elle ne réussira pas toujours à gagner par ses appas tels et tels élus du peuple, à les rassasier de ses miettes, à leur lier les mains, à leur fermer la bouche, en les associant à ses spéculations véreuses, en les engraissant à leur tour de l'épargne et de la substance du peuple, qu'ils devraient défendre et qu'ils dévorent. Le régime de la ploutocratie et de l'usure est un régime de corruption et il subira fatalement la peine de ses méfaits (1). Sans reprendre ici de sinistres prophéties et en s'abstenant de toute déclamation, il faut cependant conclure que nous serons broyés par le socialisme et la révolution, si l'esprit de l'Eglise, si l'idéal chrétien ne nous suggère pas un accord nouveau du capital et du travail. Or voici peut-être les conditions les plus générales et les plus essentielles de cette alliance.

On pourrait soutenir d'abord, en thèse générale, que le capital et le travail doivent se partager le produit, puisque l'un et l'autre en sont les facteurs. Naturellement, il conviendra, en principe, qu'ils se le partagent dans la mesure de leur apport. Si le capital est médiocre et le travail considérable, celui-ci cueillera les fruits en conséquence, et réciproquement (2). Il va sans dire ensuite que, dans tous

(1) Les socialistes ont fort bien remarqué que le capitalisme, effet naturel de l'individualisme et du libéralisme, creuse lui-même sa propre fosse : « Il suffirait d'un mouvement puissant pour faire tomber d'un seul coup cette féodalité financière, comme est tombée l'ancienne en 1789, et... ce jour-là, l'appropriation commune du capital pour toute la nation serait accomplie. » (Stiegler, *Conférence* de Genève.)

(2) On peut regarder l'ensemble des capitaux, si développés aujourd'hui, comme équivalant et partant comme créant des droits égaux à l'ensemble des travaux qui les rendent fructueux. D'où il suivrait que l'ensemble des rentes, des dividendes et autres fruits, déduction faite d'un juste salaire, devrait être égalé par l'ensemble des salaires proprement dits. Maintenant est-il vrai que ce partage ramènerait l'ensemble des salaires bien au-dessous de ce qu'ils sont aujourd'hui ? De graves raisons nous persuadent le contraire, quoi qu'en disent plusieurs économistes. En tout cas, une erreur de statistique sur ce point ne compromet en rien les principes essentiels et la solution pratique qui sont exposés ici.

Digitized by Google

les cas, un juste salaire (tout au moins le salaire minimum, celui qui permet de vivre humainement et au-dessous duquel le travailleur retomberait de quelque manière dans l'esclavage, désormais aboli par notre droit positif) doit être prélevé sur les fruits, avant la rente du capital (1). Si une mine, par exemple, commence à s'épuiser ou devient d'une exploitation plus difficile, c'est au capital surtout à en supporter les conséquences. D'ailleurs, dans ce cas, il est évident que c'est le capital qui perd de sa valeur et diminue son apport. Par contre, si une entreprise réussit au point de rapporter le dix, le vingt, le cent pour cent du capital engagé (et ces succès ne sont pas si rares), c'est le capital qui sera le plus avantagé. Le salaire est donc le droit le plus modeste, mais c'est un droit sacré. Tout ceci revient à dire qu'*il convient en règle générale* de partager équitablement, entre le capital et le travail, les bénéfices *nets*, de manière que le capital soit avantagé plus ou moins selon les risques particuliers qu'il a pu courir. C'est là, au fond, le régime de la *participation aux bénéfices* et du *travail associé;* il est bien supérieur de sa nature au simple salariat, et on le pratique déjà avec le plus grand succès.

Mais cet ordre de considérations, quelque juste qu'il nous paraisse, nous entraînerait trop loin et pourrait prêter à des chicanes de détail. Nous chercherons donc plus haut encore la loi de l'accord du capital et du travail, ou plutôt de ceux qui en disposent. Elle comprend deux parties :

(1) Ce salaire minimum, l'ouvrier n'a pas le droit d'y renoncer et l'employeur ne peut se prévaloir de son consentement : c'est la doctrine profondément humaine et chrétienne enseignée par l'Encyclique. « Il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne (que le consentement des parties), à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. » On voit dès lors quelles sont les limites morales de la loi de l'offre et de la demande. Ainsi se trouve confirmée l'opinion de M. l'abbé Pottier, professeur de théologie morale à Liège : « Pour l'ouvrier prolétaire fournissant à des genres d'industries qui réalisent du bénéfice net tout le travail qu'on peut raisonnablement en attendre, la justice exige un prix de son travail équivalent au moins à tout ce qu'il lui faut pour vivre. » (Congrès de Liège.)

Digitized by Google

Premièrement, les propriétaires et les capitalistes sont tenus, par une loi morale et sociale, de fournir eux-mêmes, selon leurs aptitudes et leurs forces, une somme raisonnable de travail : aucune situation de fortune, aucun privilège de naissance ne peut en dispenser. Il est écrit, en effet : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. — *In sudore vultus tui vesceris pane*. Il faudrait donc que tous ceux qui abusent de leur fortune pour mener une vie oisive et dissipée tombassent dans un mépris public qui les fît rentrer en eux-mêmes et rougir de leur luxe, de leur mollesse et de leur lâcheté. Ils doivent le travail à Dieu d'abord et ensuite à eux-mêmes. Le travail seul peut en faire des hommes dignes d'honneur. Il n'y a que l'âge ou les infirmités qui puissent les dispenser. Plus leur fortune est grande, plus leurs domaines sont vastes et leurs capitaux puissants, plus ils sont tenus à se rendre utiles, à user sagement de leurs biens, à ne pas encourager des arts futiles, un luxe démoralisateur. Il n'y a que ce moyen de faire bénir leur opulence de Dieu et des hommes. Inutile d'insister ici sur les autres devoirs des riches (1). Le seul qui nous intéresse maintenant, celui dont l'accomplissement prépare d'abord la réconciliation des classes, c'est le travail. Soyons sûrs que lorsque le métayer ou le fermier verra son propriétaire, actif et instruit, veiller sur ses domaines, l'initier aux méthodes plus parfaites de culture; lorsque l'ouvrier verra son patron mettre autant de conscience que de prévoyance dans la direction de son industrie, l'estime et même la sympathie monteront et l'alliance des uns avec les autres sera à moitié faite.

Il faut dire en second lieu — mais, ceci, hélas ! va paraître d'abord une dérision—; il faut dire néanmoins que le travailleur a l'obligation, dont les patrons et l'Etat doivent lui faciliter l'accomplissement, de devenir propriétaire dans une certaine mesure; il doit épargner pour acquérir un pe-

(1) Voir par exemple *les Devoirs des actionnaires* (Congrès de Liège, 2e partie, 1re section).

Digitized by Google

tit patrimoine (1). Il s'agit ici, bien entendu, du travailleur qui est père de famille ou appelé à le devenir. En voici les raisons :

Une certaine propriété, celle d'un foyer, d'un patrimoine très modeste ou d'un capital équivalent et assuré, est nécessaire de quelque manière à l'homme pour garder sa dignité morale, son indépendance essentielle, pour n'être pas tout à fait à la merci des caprices du sort et, ce qui est pis encore, des caprices d'autrui. La propriété est la garantie de la liberté. La misère peut tremper les grands caractères; la pauvreté évangélique peut faire des saints et attirer des âmes d'élite — et ici je réserve hautement ses droits et je m'incline avec une affectueuse admiration; — mais une loi sociale c'est que l'extrême pauvreté, pour l'individu et surtout pour la famille, est mauvaise conseillère; c'est qu'un homme qui mendie son pain est exposé à plus d'une bassesse; c'est que la dégradation des mœurs s'acharne après les longues indigences. Ni la misère ni la très grande fortune ne sont faciles à porter. Or, et c'est là une loi sociale autant qu'une règle de prudence, il faut rendre au grand nombre la vertu attrayante et facile; il faut inviter le peuple, par ses intérêts les plus chers et la satisfaction de ses meilleurs sentiments, à être honnête, laborieux, vraiment libre et moral. C'est pourquoi il faut guérir la société du paupérisme et prévenir autant que possible l'extrême pauvreté. Une société comme la nôtre, où les richesses débordent et où l'on voit des milliers d'individus et de familles manquer du strict nécessaire, se presser dans les asiles publics, aux bureaux de bienfaisance et de charité, est une société où l'alliance du capital et du travail n'est pas faite ni en voie de se faire.

Il faut excepter les campagnes où la grande majorité des familles ont un foyer et une parcelle de terre. Et c'est là, soit dit en passant, ce qui explique qu'il n'y ait pas de jacquerie à craindre, malgré la crise agricole et les charges

(1) Voir *la Propriété dans la famille*, par le R. P. de Pascal (*Association catholique*, janv. 1891).

Digitized by Google

énormes et disproportionnées qui pèsent sur l'agriculture ; tant qu'il en sera ainsi, le cinquième état, celui des paysans, ne fera point la révolution qu'on nous annonce. (1) Il en va tout autrement du quatrième état, celui des ouvriers : c'est que l'ouvrier généralement n'a pas de foyer, n'est pas propriétaire ; de là bien des revendications, souvent injustes, alors cependant que son salaire est très supérieur, même relativement, à celui du paysan.

En définitive, combien nous sommes loin, surtout dans les villes, de l'accomplissement du précepte de Moïse : « Qu'il n'y en ait point parmi vous de tout à fait indigent (2). » Comment l'accomplirons-nous ce précepte ? — Evidemment et tout d'abord en facilitant la formation de petits patrimoines inaliénables et transmissibles de père en fils, ce que l'on a appelé des *homestead*. Les économistes chrétiens tombent d'accord sur ce point. Il faut donc protéger l'épargne, non celle de l'avare qui s'accumule toujours pour écraser davantage encore le travailleur, mais la *petite épargne*, celle qui en se fixant dans la famille devient le patrimoine, au lieu de la laisser à la merci des pirates de la finance, qui la dévorent ou la déciment périodiquement par des coups de bourse et des cracs financiers.

Le législateur hébreu, en divisant entre les familles le sol conquis, avait attribué à chacune un lot dont elle ne pouvait être dépossédée que pour un temps ; à l'année jubilaire, chaque famille rentrait dans ses droits primitifs. Pourquoi notre législation chrétienne serait-elle moins favorable au peuple, moins soucieuse de la conservation et de l'honneur des familles ? Il est vrai que la terre n'est plus aujourd'hui le seul fonds productif et important au point de vue social ; il y a nombre de familles groupées dans les

(1) Malheureusement la petite propriété foncière a tant d'ennemis, à commencer par la loi et le fisc, qu'elle aurait succombé depuis longtemps, n'était l'esprit d'économie et la ténacité du paysan français (Cf. Guérin, l'*Evolution sociale*).

(2) Les premiers chrétiens le pratiquèrent du premier coup ce précepte admirable, au témoignage des *Actes* (IV, 34), texte cité par l'Encyclique.

Digitized by Google

villes et sans attache à aucun point du sol. Mais pourquoi la loi ne leur réserverait-elle pas un droit de préemption, et même à un taux de faveur, sur les fonds publics, ou du moins garantis par l'Etat, jusqu'à l'équivalence du patrimoine rural assuré aux familles agricoles ?

Ce qui est indispensable, c'est de protéger la petite propriété, d'en faciliter la constitution et de la fixer dans la famille. Il serait peut-être bon à cette fin d'exonérer de tout impôt un minimum de patrimoine. On se récriera peut-être. — Mais n'est-il pas vrai que l'impôt doit porter sur le superflu plutôt que sur le nécessaire des contribuables ? Et quelle injustice y aurait-il à ce que cinq ou six millions d'hectares en France, sur une cinquantaine de millions, et cinq ou six milliards de capitaux sur des centaines peut-être (1), fussent exonérés d'impôts et de droits de succes-

(1) Ce n'est pas trop dire, si l'on songe au total de la fortune française en grande partie mobilisée par le jeu des actions, des obligations, des papiers de crédit. M. de Foville, dont M. Jannet emprunte les chiffres, évalue à 80 milliards la valeur de la terre ; à 40 milliards la propriété bâtie. Acceptons le premier chiffre, qui accorde une valeur moyenne de 1600 francs à l'hectare ; mais le second est beaucoup trop faible. Paris, à lui seul (terrain bâti), vaut une quinzaine de milliards. Plusieurs kilomètres carrés, au centre de Paris, valent de 1.000 à 5.000 fr. le mètre carré. Une ville comme Lyon vaut, à elle seule, plus d'un milliard. On approche plus de la vérité en évaluant à 100 milliards la propriété bâtie en France, sans compter les édifices publics. Qu'on ajoute à ces 180 milliards la dette de l'Etat et des villes, environ 40 milliards. Sans doute, c'est une dette ; mais c'est une valeur pour les créanciers, et, de fait, elle est hypothéquée sur tous les biens de France, qui vaudraient 40 milliards de plus, si la dette n'existait pas. Ajoutons maintenant les biens mobiliers des particuliers (meubles, argenterie, instruments de travail, bibliothèques, etc.) ; en supposant que cette valeur mobilière soit cinq fois plus forte que le prix de location, nous atteignons au moins 20 milliards. Ajoutons, pour une somme peut-être égale, les marchandises et les biens mobiliers de toute sorte qui remplissent les magasins, les dépôts et les ateliers ; ajoutons les chemins de fer, actions et obligations, pour une somme de 20 à 30 milliards ; le numéraire et les lingots d'or de la banque. Laissant maintenant les sociétés de crédit, ajoutons cette partie considérable de l'actif des sociétés industrielles de toute sorte qui n'a pas encore été évaluée : mines, gaz et eaux de toutes les villes, tramways, etc., etc. Certaines compagnies, comme les compagnies d'assurances, distribuent parfois de forts dividendes et leurs actions représentent encore de véritables sources de re-

Digitized by Google

sion dans la famille ? — Mais, dira-t-on, que deviendrait l'équilibre du budget ? — On répond qu'il serait facile de dégrever le budget de dépenses énormes, injustes et impopulaires. Dira-t-on que l'égalité devant l'impôt serait violée ? L'égalité morale, à coup sûr, serait mieux sauvegardée, et c'est la seule importante. S'il est vrai qu'une famille donne plus à la société, toutes choses égales d'ailleurs, que des individus isolés, et qu'elle seule lui assure la perpétuité et des défenseurs, pourquoi la famille ne tirerait-elle pas, de ces services hors ligne, quelque compensation ou même quelque privilège ? Si ce n'est point là de la justice commutative, c'est au moins de la justice légale, et celle-ci ne se confond pas avec la charité, bien qu'elle soit inspirée par la charité. Pourquoi, dirons-nous encore, frapper d'impôts les objets de première nécessité ? Le pauvre en consomme-t-il moins que le riche ? Ils lui coûtent déjà bien davantage. En vérité nos lois, au lieu d'être in-

venus. Certaines revues et certains journaux *(Figaro, Revue des Deux Mondes)* valent des millions. Nous supposons, il est vrai, que les Français possèdent tout ce qui est en France, et ce n'est pas exact ; les Anglais, par exemple, possèdent peut-être un dixième de nos chemins de fer. Mais les Français possèdent beaucoup plus à l'étranger qu'on ne possède chez eux ; différence en leur faveur : 15 à 20 milliards. Elle explique que nos importations dépassent énormément nos exportations sans appauvrir le pays. Remarquons encore que nous n'avons pas fait figurer ici l'Algérie et les autres colonies. Bref, des économistes avouent que la fortune française s'élève *actuellement* (il est évident qu'une guerre malheureuse la ferait baisser de moitié) à 6 ou 7.000 fr. par tête d'habitant, et l'on peut, semble-t-il, hausser ce chiffre jusqu'à 10.000 ; ce qui donnerait une moyenne de 50.000 fr. peut-être et de 30 ou 35.000 fr. au moins par famille de cinq membres. Il est vrai qu'une partie énorme de ces capitaux et la plus mobile (peut-être 80 milliards) est détenue par un petit nombre de financiers, alors que les biens de 150.000 religieux français, convoités par le fisc, n'atteignent pas un milliard. Mais il s'agit précisément de savoir s'il ne faut pas remédier à cet état de choses, à ce *capitalisme*, autrement que par des exhortations philosophiques et des considérations sur la prétendue fatalité des lois économiques. En tout cas, nous sommes bien fondé à demander qu'une cinquantaine de milliards (terre et valeurs industrielles sûres) soient immobilisés peu à peu et sagement, dans les 6 ou 7 millions de familles de paysans et d'ouvriers qui portent sur leurs épaules la France d'aujourd'hui et dont les fils seuls la porteront demain.

Digitized by Google

spirées par l'esprit chrétien, semblent parfois dirigées contre les droits les plus sacrés de la religion, de la famille, des pauvres et des orphelins.

Je ne parlerai pas ici des impôts odieux, confiscation hypocrite, qu'on cherche à lever sur nos hospices libres, sur nos congrégations enseignantes, sur toutes les institutions les plus chères à l'Eglise : des voix éloquentes les ont stigmatisés et je ne pourrais qu'en affaiblir l'écho.

Mais il faut dénoncer une autre iniquité d'ordre purement civil et non moins abominable, qui souille la France depuis longtemps et crie vengeance au ciel contre elle. On l'a signalée souvent, mais jamais avec assez d'indignation ; jusqu'ici les remèdes apportés ne sont guère que des palliatifs. Il arrive donc que, tous les ans, des centaines et des milliers d'enfants mineurs perdent prématurément leur père, qui leur laisse pour tout patrimoine quelque parcelle de terre, un toit de chaume, quelques milliers de francs peut-être ou moins encore. Or, sous prétexte de protéger les droits des mineurs, ces modiques héritages sont liquidés, détruits, absorbés totalement ou en grande partie par des frais de justice, disons plutôt des frais d'injustice, et l'on arrache ainsi aux orphelins un morceau de pain qui a peut-être coûté la vie à leur père et qui est encore trempé de ses larmes. En vérité, il n'y a rien de plus inique, de plus froidement cruel dans l'histoire. Dans les temps de barbarie, lorsqu'un navire était jeté à la côte, la cargaison était pillée par les naturels : eh bien ! il y a pire que cet usage, qui subsiste encore dans certains pays sauvages. Et voilà comment la loi française favorise la formation, la conservation et la transmission des petits patrimoines ; voilà comment elle protège l'épargne du pauvre et la petite propriété !

Non, en vérité, tant que ces abus abominables subsisteront, tant que les frais de justice seront tels, dans les petites causes, qu'ils équivaudront à des dénis de justice doublés d'hypocrisie, la société ne méritera pas d'avoir la paix et la stabilité.

Il ressort de tout ceci que, même par ce temps de pré-

Digitized by Google

tendue liberté, de prétendue fraternité et de prétendue démocratie, le peuple est odieusement exploité, il n'est pas aimé.

Je me trompe, l'Eglise l'aime, et avec passion, comme une mère, malgré ses égarements. Avec l'Eglise, il faut comprendre tous les patrons et tous les riches vraiment chrétiens. Eux aussi aiment le peuple, et parfois jusqu'à la folie du sacrifice; ils pratiquent leurs devoirs d'état et coopèrent ainsi, chacun selon ses moyens, malgré les crises que nous traversons et les tracasseries d'un pouvoir hostile, à l'alliance du capital et du travail. Les moyens particuliers à employer à cette fin varient selon les milieux et les circonstances, et cen'est pas le lieu de les étudier (1). Des économistes chrétiens, dans des revues et des ouvrages dignes d'éloge et d'encouragement, signalent les tentatives et les combinaisons les mieux justifiées par le succès. Une des meilleures et qui cadre bien avec les idées émises tout à l'heure, est celle qui consiste à intéresser les travailleurs dans l'entreprise à laquelle ils sont attachés, en leur facilitant l'acquisition d'une certaine partie du capital. On cite telles ou telles usines où la paix règne toujours, malgré les troubles du dehors, où le travail est joyeux et n'est jamais suspendu par des grèves ou des chômages, où le patron et les ouvriers s'estiment et s'aiment mutuellement; or dans ces usines trop rares hélas! une partie notable du capital engagé, un tiers par exemple, est possédé par les ouvriers. Il n'est pas possible, semble-t-il, de mieux allier le capital et le travail, comme aussi les divers ordres de travaux, la tête qui commande et les membres qui exécutent.

N'est-ce pas là, en raccourci, l'image d'une société où la grande majorité de toutes les familles auraient acquis quelque patrimoine (2), représentant le morceau de pain

(1) Nous ne pouvons pas même énumérer ici tous les moyens secondaires que l'on a employés avec plus ou moins de succès pour empêcher ou soulager la misère, sans parler de l'aumône, qui sera toujours indispensable : caisses d'épargne, assurances de toutes sorte, sociétés de secours mutuels, sociétés coopératives, patronage et par-dessus tout la corporation.

(2) Il vaut mieux, en principe, constituer des patrimoines que des

Digitized by Google

indispensable à leur conservation, et où, d'autre part, l'activité, les talents pourraient conquérir une situation de plus en plus élevée, proportionnée au mérite et aux services rendus à la communauté? Il se constituerait ainsi une sorte d'aristocratie, qui ne serait pas enviée, qui n'humilierait personne et serait ouverte à tous.

Ce qu'il faut éviter par-dessus tout et ce à quoi nous poussent cependant tous les économistes plus ou moins libéraux, c'est la constitution de deux classes, dans la société, dont les intérêts seraient contradictoires: d'un côté les capitalistes et les propriétaires; de l'autre côté les salariés, les mercenaires, les prolétaires. Telle fut à certains égards la société carthaginoise, et elle a sombré. Au contraire, Rome, du moins aux jours de sa gloire, fut soutenue par toutes ses classes. Lorsqu'Annibal campait à ses portes, on ne vit pas les plébéiens entreprendre une guerre civile, comme nous l'avons vu, hélas! aux jours de nos épreuves sanglantes. Pour conjurer ces malheurs, il faut que le divorce cesse entre le capital et le travail. L'idéal d'une société chrétienne, ce serait que nul homme valide ne s'exemptât de la loi du travail, et que toute famille, sans être jamais privée de son foyer et du strict nécessaire, fût toujours sollicitée par le désir d'un bien-être légitime et d'un mieux toujours croissant.

pensions viagères, dans l'administration publique et dans l'industrie privée. Ainsi pensait M. Alfred de Courcy (*Réforme sociale*, 1er avril, p. 544). Ainsi ont fait déjà nombre de patrons bien connus pour avoir résolu autour d'eux, autant du moins qu'ils pouvaient l'espérer, la question sociale : les Harmel, les Mame, les Schneider, les Laroche-Joubert, les Boucicaut. Chez Mame, « à quarante ans, un typographe peut posséder, du fait de la seule participation au chiffre des affaires, un capital de 5,000 francs avec lequel il se fera construire une petite maison et il entrera dans ses meubles » (*Nouv. Revue*, 1er avril). — Déjà en 1881, des disciples de Le Play écrivaient ces paroles : « Il ne suffit pas à l'ouvrier ou à l'employé d'être à l'abri des chômages, il faut encore qu'il puisse s'élever par l'épargne à la possession d'un patrimoine, afin de parer aux éventualités de la vie. Or, attendre qu'il réussisse, par la seule accumulation de l'épargne libre et personnelle, à se constituer un petit patrimoine, ce serait reculer indéfiniment la réforme... Mais, ce qu'il ne peut faire seul, il l'accomplira facilement avec le secours de son patron. » (*Programme de gouvernement et d'organisation sociale* 1881.)

Digitized by Google

Alors s'accomplirait le précepte de Moïse qu'il faudrait toujours avoir devant les yeux. Alors se réaliserait, au moral, cette autre parole de l'Ecriture : « Chacun se reposera sous sa vigne et sous son figuier » (Mich., IV, 4), de même que ce désir d'Henri IV qui voulait que tous les paysans « eussent une poule au pot tous les dimanches ».

Je viens de nommer un roi et je m'aperçois que, en essayant d'esquisser l'idéal de la société chrétienne, je n'ai point parlé des formes du gouvernement : monarchie et république. Mais il n'y a point là d'omission, car l'idéal chrétien est au-dessus. Un vrai catholique, sans être sceptique en politique et malgré ses traditions de famille ou ses préférences personnelles, se résignera toujours loyalement et sans arrière-pensée à être le sujet d'un saint Louis ou le concitoyen d'un Garcia Moreno.

II

Sommaire. — La méthode expérimentale. — Le Play et son école : devoir de ses disciples. — Démonstration expérimentale de la valeur sociale du Décalogue. — Développer encore la méthode expérimentale. — Se garder de l'empirisme.

Adaptations successives que comporte la vie sociale. — Quelques changements accomplis depuis un demi-siècle. — Le progrès social ne se confond point avec le progrès intellectuel.

Le chrétien est un homme de progrès en même temps que de tradition. — Généreuses intentions de l'Eglise. — Union des catholiques.

Après les développements précédents, il est facile d'être bref. Il ne suffit pas, disions-nous en commençant, de s'éclairer de l'idéal chrétien, il faut encore connaître à fond les faits sociaux. Il faut donc les étudier sous toutes les faces et avec toutes les circonstances où ils se produisent. Il faut pénétrer toutes les couches sociales, s'asseoir au foyer de l'ouvrier, de l'artisan, du paysan, du mineur, dresser avec eux leur budget, calculer minutieusement leur salaire et leurs dépenses, comprendre à quelles conditions ces hommes peuvent vivre, nourrir leur famille, épargner pour la vieil-

Digitized by Google

lesse ou la maladie, satisfaire à toutes les obligations de la loi morale, trouver enfin la stabilité et goûter la paix domestique. Et il ne suffit pas de dresser ces monographies ; il faut, en outre, étudier les entreprises et les industries particulières, les analyser avec patience, afin de saisir le secret de leur prospérité ou de leur décadence. Il faut encore visiter les Etats pour étudier partout et comparer les conditions de la paix et de la prospérité sociale.

Ici, nous devons rendre témoignage aux services éminents rendus à la science sociale par Le Play, l'auteur des *Ouvriers européens*, le fondateur d'une école déjà si nombreuse et si féconde. Il reste à ses disciples de ne pas se diviser, mais de montrer toujours à leurs amis et à leurs ennemis qu'ils sont vraiment une école de respect, d'union et de paix ; il leur reste de bien interpréter la pensée du Maître, d'entendre et d'appliquer sa méthode, sans jamais la fausser, de poursuivre son œuvre et de la perfectionner chaque jour, de la corriger même, s'il est nécessaire, à la lumière des enseignements de l'Eglise. Sans doute, leur école, malgré ses mérites, ne peut prétendre absorber dans son sein tous les économistes catholiques (1). Mais, du moins, elle pourra compter parmi les meilleures qui rendent hommage à l'esprit de l'Evangile ; et d'ailleurs l'on ne voit pas qu'il puisse se fonder aucune doctrine sociale bienfaisante en dehors de la méthode historique et expérimentale, que cette école a si justement accréditée. C'est, au fond, la méthode

(1) M. Gide ne devrait donc pas confondre l'école catholique et l'école de Le Play. Il ne serait pas plus permis de confondre la doctrine de cette dernière avec celle de M. Claudio Jannet. M. Gide lui-même et d'autres économistes de diverses écoles enseignent nombre de vérités particulières qui appartiennent à l'Eglise, bien qu'elles soient méconnues de quelques économistes catholiques : elles font partie des idées chrétiennes et le monde en vit, alors même qu'il en méconnaît la principale source. Telle est l'idée de *solidarité*, qui est si chrétienne ; telle est encore l'idée de *corporation* ou de *régime corporatif*, qui fait le fond des réformes sociales proposées par l'École des Cercles catholiques. Hier encore cette idée était suspecte à quelques économistes catholiques ; mais l'Encyclique vient de dissiper les équivoques et de la justifier de la manière la plus éclatante.

Digitized by Google

traditionnelle, qui a été toujours chère à l'Eglise et aux meilleurs philosophes chrétiens.

Que de services cette méthode, qui consiste dans l'emploi judicieux de l'histoire et de l'observation, n'a-t-elle pas déjà rendus ? Elle justifie admirablement l'idéal chrétien. Ce sont, en effet — et Le Play l'a montré peut-être mieux que personne avant lui — ce sont les Etats, les familles et les individus qui respectent le mieux le Décalogue, qui sont aussi les mieux assurés du lendemain et les plus heureux. Là, au contraire, où le Décalogue est oublié, la division des classes, les troubles, la décadence, le déshonneur et la misère ne tardent pas à suivre comme un châtiment. Les principes absolus de l'idéal chrétien, tous fondés, comme nous l'avons vu, sur le Décalogue, s'accordent donc parfaitement avec la méthode expérimentale.

Mais celle-ci n'est pas la méthode empirique, c'est-à-dire une méthode sans principes absolus et sans métaphysique. Nos sociologues positivistes se prévalent eux aussi de l'expérience et nous avons vu si leurs théories sociales coïncident avec les nôtres : c'est qu'il y a entre eux et nous toute la distance que mettent la métaphysique spiritualiste et l'idéal chrétien.

La méthode expérimentale, mais sans exagération, est donc la nôtre. Nous demandons même que l'étude des faits sociaux soit poussée beaucoup plus avant, et qu'après avoir dressé par exemple et par centaines les budgets des ouvriers, des paysans, des mineurs, on dresse aussi le budget de quelques-uns des heureux et des oisifs de ce monde, de quelque financier véreux, de quelque viveur sans scrupules, afin qu'on voie clairement combien ils sont à charge à la fortune et à la moralité publiques. Il serait bon de dresser aussi le budget de quelques patrons chrétiens, de quelques capitalistes intelligents et charitables. On verrait à quel point ils sont les soutiens de l'Eglise et l'Etat, la providence des bonnes œuvres et le sel qui empêche la société de se corrompre. Ce budget nous livrerait le secret de notre vitalité, malgré nos discordes civiles et notre tiédeur religieuse. Il donnerait peut-être l'intelligence du bien et in-

Digitized by Google

spirerait de meilleures résolutions à ceux qui n'usent de leur fortune que pour corrompre la société ; du moins il encouragerait les timides, les pusillanimes, et achèverait de confondre les méchants, qu'il convaincrait de folie ou d'égoïsme et de mensonge.

On peut demander encore à quelques partisans de la méthode expérimentale, de ne jamais la discréditer en paraissant nous proposer certains modèles, le peuple chinois par exemple, dont la stabilité est faite d'inertie et de vices autant que de vertus, comme aussi de ne louer qu'avec réserve la prospérité sociale de l'Angleterre ; car nous ne pouvons oublier la malheureuse Irlande et l'oppression toujours odieuse dans laquelle elle se débat. Un régime de propriété compatible avec les évictions que l'on sait et qui permet à un landlord de forcer une petite ville entière à l'émigration, n'est pas un régime parfait.

Il faudrait enfin que quelques disciples de Le Play ne paraissent pas rattacher les destinées des peuples à des causes tout extérieures et matérielles : les herbes des hauts plateaux de l'Asie ne suffisent pas à expliquer les invasions des Mongols, des Perses, des Tartares, pas plus que la pêche du saumon ne nous livre tout le secret de la destinée providentielle des peuples du Nord et en particulier des Normands.

Qu'on nous pardonne ces observations. Mais il faut absolument que la méthode expérimentale ne tourne pas à l'empirisme (1) ; il faut respecter toujours les droits de l'âme,

(1) Une erreur capitale de l'empirisme ou du traditionnalisme social est celle-ci : il prétend que les lois naissent toujours et *exclusivement* des coutumes et des mœurs, comme s'il ne manquait aux bonnes lois, pour exister, qu'une promulgation. Mais on oublie que la loi, tout en s'adaptant à l'état présent des sujets pour lesquels elle est faite, doit les porter plus haut vers l'idéal ou tout au moins les empêcher de déchoir. Il est très vrai que les mœurs et les coutumes fondent les meilleures lois, et il y a longtemps déjà que de Maistre a fait justice des *constitutions de papier ;* mais il n'est pas moins vrai peut-être que les bonnes lois, à leur tour, font les bonnes mœurs : « On ne doit pas oublier la force moralisatrice qu'ont les lois, remarque très bien M. de Cepeda, et combien elles contribuent à former l'esprit d'un peuple par le respect moral qu'engendre toujours la

Digitized by Google

de la pensée, de la liberté et de l'idéal. Qu'on se le persuade bien, le peuple français pourra se prêter aux empiriques, mais il ne se donnera jamais : il lui faut l'idéal, il en vit plus que tout autre, et c'est là sa gloire (1). De là aussi ses malheurs, quand l'idéal poursuivi est chimérique et menteur. Mais que ses amis et ses sauveurs fassent resplendir sur sa tête l'idéal vrai, l'idéal chrétien, et il retrouvera soudain son bon sens héréditaire et ses vertus antiques.

C'est vers cet idéal que la société doit graviter sans cesse. La société vit et dès lors elle change nécessairement, du moins ici-bas. C'est dire qu'elle est soumise à des adaptation successives; il n'est pas possible de les décliner. Les découvertes de la science, qui ont aussitôt leur contre-coup dans le monde de l'industrie et du commerce, modifient à vue d'œil toutes les conditions sociales. Qu'on se rappelle seulement ce qu'était la France, avec l'Europe, il y a cinquante ans. Nous n'avions pas un réseau de 30 mille kilomètres de chemins de fer. Voilà, donc, de ce chef, une population énorme, qu'il a fallu grouper et organiser pour cette exploitation, au détriment d'industries antérieures (batelage, roulage, messageries) qui ont dû se modifier ou même disparaître. En outre, les chemins de fer, en traversant telle ou telle contrée, tels quartiers de ville ou telles bourgades, et en amenant un surcroît de population sur certains points, ont décuplé ou même accru sans mesure la valeur de certains terrains. Et puis l'exploitation des che-

loi. » L'histoire elle-même, dont l'empirisme et le traditionnalisme abusent, les condamne. On ne voit pas que les anciens législateurs (Moïse, Lycurgue, Solon...), se soient bornés à consacrer par leurs lois les mœurs et les coutumes formées spontanément; et, sans parler des *capitulaires* de nos anciens rois, on peut croire que les vieilles coutumes qui entrent dans les premières assises de notre droit national se rattachent elles-mêmes à quelque législation plus ancienne, consacrée par la sagesse et la puissante initiative de législateurs oubliés.

(1) Un chef des socialistes belges disait naguère à l'un des nôtres, M. Louis Durand : « Les catholiques ont *un idéal*, et c'est pourquoi nous avons des sympathies pour eux; nous sommes prêts à leur faire *des concessions et même des avances.* » (*Corresp.*, 25 avril.) Ces paroles ne sont pas moins vraies en France qu'en Belgique.

Digitized by Google

mins de fer exige celle des mines de charbon et un développement énorme de l'industrie métallurgique. Des populations ouvrières se sont donc réunies comme par enchantement autour des usines et dans les bassins houillers. Par le seul fait de l'emploi de la vapeur, l'industrie et le commerce ont été transformés. Cette invention et quelques autres ont renouvelé la navigation et l'art militaire tout entier. On entrevoit aussitôt quels changements profonds ont dû suivre nécessairement dans les professions, dans les classes sociales, dans les fortunes privées et dans la fortune publique. C'est ainsi que les capitaux ont été prodigieusement multipliés et mobilisés.

Or, il est évident qu'au fur et à mesure de ces changements la société devait s'adapter à ses nouvelles conditions d'existence. A cette œuvre d'adaptation devaient coopérer les individus et les familles, les compagnies, les patrons, stimulés par leurs propres intérêts, et surtout le pouvoir public. Car le pouvoir public doit présider de quelque manière à l'évolution sociale; il doit ménager les transitions et prévenir les chocs qui briseraient les faibles et même les forts. Il suffit quelquefois de la découverte d'une machine, d'un métier, comme il suffit d'une nouvelle taxe sur telles marchandises importées, pour ruiner une population. Or c'est au pouvoir public d'abord qu'il appartient de protéger efficacement tous les intérêts, surtout ceux du grand nombre et des petits; à lui donc de mesurer le mouvement, de ne pas retarder un véritable progrès, sans brusquer pourtant une adaptation nouvelle.

A-t-il réussi depuis cinquante ans? Ce n'est pas le lieu de l'examiner longuement. Mais plusieurs pensent que l'adaptation est par trop imparfaite, et que nous sommes, sous ce rapport, au-dessous de certaines sociétés anciennes. Avant la réforme, par exemple, au dire de l'historien Janssen, l'Allemagne était remarquablement adaptée au point de vue du bien-être général. Comment se fait-il aujourd'hui que, malgré les richesses accumulées par la perfection de l'outillage, il y ait plus de malheureux qu'autrefois et moins de personnes assurées du lendemain? Com-

Digitized by Google

ment se fait-il que beaucoup de créatures humaines, au sein de nos grandes villes et même dans les campagnes, soient descendues au-dessous des hommes de la steppe ou du désert? Et qu'importe que nous soyons arrivés à un état scientifique, industriel, commercial supérieur, si le niveau moral a baissé?

Et voilà une des raisons, soit dit en passant, pour lesquelles il ne faut pas confondre le progrès intellectuel d'un siècle avec le progrès social. Le premier est fatal à bien des égards; il ne devient incontestablement libre que par un minimum de moralité qu'il suppose. Mais le progrès social, qui est un progrès moral en définitive, est essentiellement libre. C'est pourquoi nous assistons si souvent dans l'histoire à de vraies décadences.

Or, il est évident que le devoir des sociétés s'accorde avec la loi de tous les êtres vivants: il consiste d'abord à s'adapter au milieu qui leur est fait, aux conditions physiques de leur existence, et ensuite à progresser toujours vers l'idéal, cet idéal qui n'est jamais atteint pleinement quoique toujours cherché, dont nous parlions tout à l'heure.

Nous devons donc être des hommes de progrès. Le vrai chrétien, le disciple de Celui qui a dit: « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait », et qui a mis sur nos lèvres cette grande parole: *Adveniat regnum tuum*, sera toujours un homme de progrès.

Mais précisément parce qu'il est un homme de progrès, le chrétien est aussi un homme de tradition; car l'avenir ne peut s'appuyer que sur le présent et sur le passé, sur ce qui existe et sur ce que nos pères ont pratiqué. Il faut donc respecter les exemples passés en usages et en coutumes; il faut s'inspirer de l'histoire nationale et de ses gloires légitimes; il faut que les échecs de notre patrie nous instruisent, que ses malheurs trempent nos caractères et que ses victoires glorieuses nous rendent magnanimes. Notre histoire nationale élèvera, en l'éclairant, notre patriotisme; elle nous fera connaître la mission de la France, c'est-à-dire son idéal, et ainsi le passé nous pressera encore sur le chemin

Digitized by Google

du progrès et de l'avenir. On l'a dit avec raison, la France est composée de 30 millions d'hommes vivants et d'un milliard d'hommes morts, et nous ne devrions jamais oublier que nos pères nous contemplent. Alors nous serions invincibles devant l'ennemi, s'il ose nous attaquer, et nous pratiquerions mieux au dedans la paix sociale.

Homme de tradition et de respect, autant qu'homme de progrès et d'initiative, le chrétien doit donc répudier les révolutions proprement dites; elles brisent avec le passé, au lieu de le continuer en l'améliorant. Il est comme l'Eglise, sa mère, qui, survenue au milieu d'un monde païen et corrompu, entreprit sans révolte et sans révolution, mais pacifiquement et avec une force irrésistible, la réforme sociale. Elle est parvenue plus d'une fois, dans les siècles suivants, à élever les princes, les peuples et les Etats sur les hauteurs morales les mieux éclairées de l'idéal; et il ne tient pas à elle que la marche en avant des sociétés ne soit jamais suspendue. Toujours elle veut que les lois s'améliorent, que l'ignorant soit mieux instruit, que le faible soit mieux protégé, que le peuple soit mieux aimé, que le pouvoir civil soit mieux obéi et mieux gardé contre ses propres excès.

Pourquoi faut-il que ses intentions généreuses soient si souvent trompées par la haine de ses ennemis et la discorde de ses enfants? Nos adversaires nous donnent cependant un grand exemple; ils sont unis, du moins pour détruire; soyons unis, nous, pour édifier. Ils sont unis pour imposer des lois de plus en plus mauvaises, mais dont chacune paraît toujours supportable, et nous sommes ainsi privés graduellement de toutes nos libertés. Eh bien! nous aussi, ayons un plan de gouvernement et de réformes sociales, un *programme* non pas seulement de défense, mais *d'action*, assez large et populaire pour être compris et approuvé de toute âme honnête, assez pratique pour s'adapter aux circonstances actuelles, un programme meilleur sans doute que nous ne sommes, mais proportionné cependant à notre faiblesse. Avec ce programme nous reprendrons la marche en avant, pour Dieu et pour la France, et le peuple nous suivra.

Digitized by Google

CONCLUSION

Plus qu'un mot avant de finir. Il nous est suggéré par une récente étude de M. le vicomte de Meaux sur les écoles des Etats-Unis, où la question sociale préoccupe et agite tous les esprits aussi bien que dans notre vieux continent. L'auteur terminait ses considérations en émettant l'espoir que l'Université catholique de Washington résoudrait la question sociale au profit des deux mondes. Eh bien! ne laissons pas cette gloire à la jeune Eglise d'Amérique : elle a su déjà et elle saura encore en mériter d'autres. Mieux que l'Amérique, la vieille Europe est un terrain préparé pour faire germer et fructifier toutes les idées de justice et de charité, de liberté et d'autorité, de devoir et de droit social. Et dans la vieille Europe, ne nous laissons pas devancer par les catholiques d'Angleterre et d'Irlande, d'Autriche, d'Allemagne et des autres Etats. Mais que nos facultés catholiques, ayant les facultés de théologie à leur tête, loin de se montrer pusillanimes, loin de rester en arrière et de s'attarder dans des discussions stériles, cherchent avec ardeur et trouvent ensemble le mot de l'énigme : ce sera le salut. Elles ne pourront mieux témoigner leur reconnaissance aux catholiques généreux qui les ont fondées, qui ont mis en elles de hautes espérances et qui leur demandent la lumière, toujours la lumière.

C'est là une œuvre incomparable de religion et de patriotisme. Le premier des peuples, au siècle prochain, ne sera pas celui qui aura la meilleure poudre, le plus de vaisseaux cuirassés et de canons, mais celui qui résoudra le mieux la question sociale, ce grand problème économique et moral.

Quel sera-t-il ce peuple? Dieu le sait et il voit nos désirs.

Mais ce que je sais bien, c'est que le salut viendra de l'Eglise. Ce que je sais bien encore, c'est que l'Eglise enseignante, le clergé, le prêtre sera le principal instrument

Digitized by Google

de ce salut. Nul mieux que le prêtre n'a médité l'idéal chrétien ; nul mieux que lui ne connaît le peuple, pour s'associer intimement à sa vie, à ses besoins et à ses peines ; nul n'a pénétré plus avant dans les âmes et dans toutes les couches de la société.

Je jette donc un cri d'appel et d'espérance vers l'Eglise, vers le Prêtre, vers le Pontife suprême, premier organe de la vérité chrétienne ; je jette un cri d'appel et d'espérance vers la science sacrée, la théologie, qui préside à toutes les connaissances humaines ; je jette un cri d'appel enfin vers tous les catholiques généreux, qui cherchent avant tout le royaume de Dieu et sa justice : *Adveniat regnum tuum!*

ELIE BLANC,

Professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

REVUE THÉOLOGIQUE

1. Le docteur Schell, professeur de théologie à l'Université de Wurtzbourg, publie en allemand une *Dogmatique catholique* (1) qui formera trois volumes. Les deux premiers ont paru. Ils se divisent en quatre livres qui ont pour objet : 1° les sources de la révélation chrétienne, 2° l'existence et les attributs de Dieu, 3° la Trinité, et 4° la création.

L'auteur se plaît dans les spéculations. Il a des synthèses très heureuses, surtout dans son traité de Dieu, des vues profondes et personnelles. Cette originalité dénote un penseur ; mais elle n'est pas sans inconvénient dans une dogmatique qui doit être avant tout l'écho fidèle des doctrines traditionnelles.

Cet ouvrage répondra donc au goût des philosophes et des amateurs plutôt qu'à celui des théologiens.

Après la France, qui a été la nourrice des maîtres du XIII^e^ siècle, c'est l'Espagne qui a le mieux mérité des sciences sacrées. Ce pays vient de produire une théologie digne de son antique renommée. Nous voulons parler des *Disquisitiones scholastico-dogmaticœ* du R. P. Casajoana, aujourd'hui professeur au Collège romain (2).

(1) *Katholische dogmatik* in sechs Buechern von D^r^ Herman SCHELL, professor der Theologie an der Universitaet Wurtzburg, 1^er^ et 2° volume, in-8 de 425 et 346 pp. Paderborn, Schoeningh, 1889 et 1890.

(2) *Disquisitiones scholastico-dogmaticæ*, quas legebat Valentinus CASAJOANA, S. J. pluribus in academiis hispanis et exteris et nuper

Digitized by Google

Le premier volume renferme les prolégomènes de la théologie et les traités de la Religion et de l'Eglise; le second contient ceux de Dieu, de la Trinité, de la Création et de l'Incarnation; le troisième étudie les sacrements en général et en particulier. Les autres volumes suivront.

Le cours du P. Casajoana est avant tout didactique. L'exposé des questions est clair et méthodique, les thèses sont brèves, les preuves multipliées mais courtes et nettement détachées les unes des autres. Elles sont suivies d'objections assez longues et en forme.

On ne trouve point ici les larges démonstrations de Franzelin, ni les expositions méthodiques et nourries de Mazzella; la facture ressemblerait à celle de Peronne, si les preuves étaient plus développées.

Le fond est scolastique autant que la méthode. Les questions qui ont la prédilection du P. Casajoana sont celles qui ont été posées au XIII^e^ et surtout XVI^e^ siècle. Il fournit sur les controverses de cette époque des renseignements peu connus.

Les solutions auxquelles il s'attache sont molinistes, il se prononce résolument. Signalons ses thèses sur la nature de l'incompréhensibilité de Dieu et sur la causalité des sacrements, où il combat les opinions de Franzelin.

Voici plus d'une année que nous nous servons de ce cours, et nous pouvons dire que plus on l'étudie, plus on l'estime.

2. Le docteur Oswald a réédité un très bon traité des *Anges* (1) qu'il avait publié en 1884.

La première section de son livre est consacrée à la na-

Universitate pontif. Gregoriana Collegii romani, theologiæ dogmaticæ lector. 3 vol. I, II et III, in-8 de 376, 520 et 683 pp. — Barcelone, Subirana, 1888-1890.

(1) *Angelologie*, das ist die Lehre von den guten und boesen Engeln, in Sinne des katolischen Kirche, dargestelt von D^r^ Joh. H. OSWALD, Professor am koenigl. Lyceum Hosianum zu Braunsberg. 2^e^ verbesserte Auflage, in-8 de 213 pp. Paderborne, Schoeningh, 1889.

Digitized by Google

ture et à l'existence des Anges, la seconde à leur création et à leur épreuve, la troisième aux bons anges et à leurs rapports avec l'homme, la quatrième aux mauvais anges et à leur action dans le monde.

Les scolastiques se sont occupés longuement de la connaissance des anges. Le docteur Oswald s'est contenté d'un rapide coup d'œil sur cette matière. A notre avis, c'est une lacune dans sa monographie. Mais il y a lieu de le féliciter de l'attention qu'il a donnée aux objections de la libre pensée contemporaine. On appréciera surtout son premier chapitre, qui établit victorieusement que les Juifs connaissaient les anges avant la captivité de Babylone, et montre le développement progressif et providentiel des révélations sur le monde des purs esprits.

Ce que le docteur Oswald avait fait dans ce chapitre pour la doctrine des anges, le docteur Atzberger, professeur à l'université de Munich, l'a fait dans tout un volume pour la doctrine des fins dernières. Aussi a-t-il intitulé son travail l'*Eschatologie chrétienne* dans les étapes de sa révélation à travers l'Ancien et le Nouveau Testament (1). Prenant successivement les livres de la Bible et les monuments non inspirés de la littérature juive dans l'ordre de leur apparition, il y suit avec érudition et perspicacité nos croyances religieuses sur l'âme, la vie future, le jugement particulier, le ciel, l'enfer, les anges, les démons, la fin du monde, le jugement général et les circonstances qui l'accompagneront.

L'auteur n'ignore rien de ce qu'a été écrit sur le sujet depuis l'époque des Pères jusqu'en 1890, non seulement parmi les catholiques de tout les pays, mais encore parmi les protestants et parmi les rationalistes.

Cela ne l'empêche pas d'avoir une doctrine aussi personnelle qu'exacte et bien établie.

(1) *Die Christliche Eschatologie in den Stadien ihrer Offenbarung im Alten und Neuen Testamente*, mit besonderer Berucksichtigung der Judischen Eschatologie im Zeitalter Christi, von Dr Leonhard Atzberger, Professor der Theologie und Universitaetsprediger in Muenchen, in-8 de 383 pp. Fribourg en Brisgau, Herder, 1890.

Digitized by Google

Il y a lieu de le faire remarquer; car c'est un théologien qui étudie le dogme dans ses manifestations progressives plutôt qu'un grammairien et un critique qui donne son attention aux formules et aux textes.

Le docteur Atzberger présente son travail comme une introduction et un essai; car il nourrit le projet de composer une histoire de l'eschatologie à travers les siècles chrétiens.

Ecrit avec cette science et dans cet esprit, cette histoire survivrait à notre génération et lui ferait honneur.

3. Le R. P. Stentrup est professeur à la faculté d'Inspruck. Ses ouvrages sont trop considérables pour se répandre comme le cours de dogme du P. Hurter, son savant collègue; mais nous nous étonnons qu'ils ne soient pas mieux connus en France.

Nous devions au P. Stentrup un traité de *Dieu* en un volume et une *Christologie* en deux forts volumes. Il vient de compléter sa *Christologie* par deux autres volumes non moins compacts consacrés à la *Sotériologie* (1).

Cette *Sotériologie* est formée de 173 thèses, successivement expliquées et démontrées, qui se groupent en douze chapitres. Voici l'objet de ces douze chapitres : 1, la Rédemption considérée comme fin de l'Incarnation; 2, nécessité de l'Incarnation pour la Rédepmtion; 3, valeur de la rédemption par Jésus-Christ; 4, œuvres rédemptrices du Christ et personnes à qui s'appliquent ses mérites; 5, sa passion et sa mort; 6, sa descente aux enfers; 7, sa résurrection; 8, son ascension; 9, son sacerdoce; 10, son magistère; 11, sa royauté; 12, le Christ chef.

Le P. Stentrup semble avoir pris à tâche d'épuiser toutes les questions qu'il aborde. A cet égard, on peut le comparer à Suarez et à Pétau : à Suarez, parce qu'il retourne

(1) *Prælectiones dogmaticæ de Verbo incarnato*, quas in C. R. Universitate Œnipontana habuit Ferdinandus Aloys Stentrup, e societate Jesu. Pars altera : *Soteriologia*. 2 vol. in-8, de 696 et 1176 pp. Inspruck, Rauch. 1889.

Digitized by Google

son sujet sous toutes ses faces ; à Pétau son guide ordinaire parce qu'il rapporte textuellement les principales assertions qui se sont produites pour ou contre sa thèse, soit au temps des Pères, soit au moyen âge. S'il avait suivi l'ordre du temps dans ses citations, et montré davantage comment la pensée chrétienne s'y mettait de plus en plus en lumière, ce serait un admirable tableau dogmatique. Mais son but n'est pas de nous renseigner sur l'histoire du dogme ; il ne cherche qu'à établir ses thèses solidement. C'est déjà un beau résultat.

On le voit, sa théologie est positive par la méthode. Cependant elle a un cachet scolastique, qu'on ne trouve ni dans Thomassin ni dans Pétau. C'est que les auteurs du moyen âge y sont invoqués autant que les saints Pères, et que les formules doctrinales et les divisions sont empruntées le plus souvent à saint Thomas d'Aquin. Un ouvrage si riche en vues et en textes est une véritable mine à exploiter non seulement pour les théologiens, mais encore pour les prédicateurs de nos églises et de nos monastères.

Le sujet traité par le P. Stentrup a été étudié après lui par un autre auteur, le docteur Dœrholt (1). Ce dernier s'est appliqué à approfondir et à résoudre les nombreuses difficultés théologiques auxquelles donne lieu la *satisfaction* du Christ. C'est le caractère particulier de cette étude de première main. Il y fait preuve d'ailleurs d'une connaissance approfondie de tous les grands auteurs qui ont abordé ce sujet.

Tout en rendant hommage aux qualités de ce livre, le P. Stentrup est entré en lice contre l'auteur dans un assez long article publié par le *Zeitschrift fur katholische Theologie* (2e cahier de 1891). Le docteur Dœrholt y est attaqué au sujet de sa manière de concilier la liberté de Jésus-Christ avec l'obéissance au Père, et au sujet de son

(1) *Die Lehre von der Genugthuung Christs*, theologisch dargestellt und erœrtert von Dr Bernhard Dœrholt. In-8 de 517 pp. Paderborne, Schœning. 1891.

Digitized by Google

explication de ce qu'il y a d'infini dans l'offense faite à Dieu par le péché. Il est vrai que les expressions employées par M. Dœrholt prêtent à la discussion ; il nous semble en outre qu'il a mis un peu trop de sans-façon à jeter par-dessus bord les opinions théologiques qu'il n'admet pas; mais si nous comprenons bien ses théories sur ces deux points, elles ne sont pas inacceptables. La sûreté de sa doctrine dans tout le reste de l'ouvrage nous est d'ailleurs une garantie de l'orthodoxie de sa pensée.

4. La controverse des thomistes et des molinistes qui s'est rallumée depuis quelques années ne paraît pas près de s'éteindre. Aux grandes batailles en règle, livrées par le P. Schneemann et le P. Dummermuth, ont succédé les escarmouches et les combats d'avant ou d'arrière-garde. Il y a même des combats singuliers, comme au temps de la chevalerie. Signalons celui où se mesurent le P. Gayraud, de l'ordre de Saint-Dominique (1), et le P. de Regnon, de la compagnie de Jésus (2). Nous ne suivrons point les péripéties de cette joute brillante ; car d'aucun côté, à ce qu'il nous semble, on n'a gagné ni perdu un pouce de terrain. Est-ce à cause du talent et de la valeur des combattants ? ou n'est-ce pas, plus encore en raison de la nature de la question et de la manière dont elle est posée ?

On n'ignore pas que chaque parti revendique exclusivement pour lui-même l'autorité de saint Thomas d'Aquin. Le P. Cornoldi a réédité une brochure (3), où il cherche à

(1) R. P. Hippolyte Gayraud, des frères prêcheurs, *Thomisme et Molinisme;* première partie. Préliminaires historiques et critique du Molinisme ; in-18 de 260 pp. Toulouse, Privat ; et Paris, Lethielleux. 1889. — *Réplique au R. P. Th. de Regnon*, S. J. In-12 de 105 pp. mêmes librairies. 1890.

(2) R. P. Théodore de Regnon, de la compagnie de Jésus, *Bannésianisme et Molinisme.* Première partie : Etablissement de la question et défense du molinisme, in-18 de 149 p. Paris, Retaux-Bray. 1890.

(3) Giovanni Maria Cornoldi S. J. *Quale secondo San Thommaso sia la concordia della mozione divina colla libertà umana.* Seconda edizione ritoccata dall'autore, in-8 de 29 pp. Rome, Befani, 1890.

Digitized by Google

démontrer que le grand docteur expliquait au sens moliniste l'accord de la notion divine avec la liberté humaine. Nos lecteurs connaissent déjà les publications écrites dans le même but par le défunt cardinal Pecci et par M. Lesserteur. Ils savent aussi que le gros ouvrage du P. Dummermuth a été composé pour défendre la thèse opposée.

5. Le P. Cornoldi avait réédité peu de temps auparavant un autre opuscule (1), relatif à un point non moins intéressant de l'enseignement du Docteur angélique. L'Ange de l'école a affirmé que la bienheureuse Vierge a été conçue dans le péché. Admettait-il donc une doctrine contraire à celle qui a été définie de nos jours? Non, répond le P. Cornoldi; car saint Thomas et ses contemporains ne désignaient point par le mot *corruption* la même chose que nous; ils ne l'appliquaient point à ce qui se passe au moment où l'âme humaine informe le corps et où la personne humaine commence à exister, mais à ce qui se passe antérieurement. Le docte auteur expose cette thèse avec beaucoup de science et de méthode.

Ces monographies théologiques faites par des maîtres sont très utiles; car il est une foule de questions importantes auxquelles on ne peut s'arrêter longuement dans les cours complets qu'on publie aujourd'hui, et qui pourtant méritent un examen approfondi.

C'est la pensée qui semble diriger les travaux du P. Bucceroni, professeur au collège Romain.

Il a écrit de savantes dissertations sur le culte du Sacré Cœur, sur la sainte Vierge, sur la causalité des sacrements et sur divers points de morale.

Le public a fait à ces publications l'accueil qu'elles méritent et les premières éditions se sont vite écoulées.

Nous recevons une seconde édition (2) de trois excel-

(1) *Sententia sancti Thomæ Aquinatis de immunitate B. V. Dei Parentis a peccati originalis labe* per Joannem Mariam Cornoldi, S. J. proposita, in-8 de 81 pp. Rome, Befani. 1889.

(2) Johannis Bucceroni e societate Jesu, theologiæ moralis professoris in pontificia Universitate Gregoriana collegii Romani, theologi dat.

Digitized by Google

lentes études du savant professeur, réunies en une brochure qui serait un volume, si l'impression était moins serrée. Elles ont pour objet : 1° le secours suffisant que Dieu accorde à tous les infidèles ; 2° la nécessité de moyen ; 3° l'absolution des moribonds qui sont dans l'impossibilité de se confesser.

La première et la troisième étude sont particulièrement développées et approfondies. L'auteur rapporte et examine les diverses opinions qui ont été proposées sur ces matières difficiles, et il appuye d'excellentes raisons le sentiment auquel il s'arrête.

6. Nous avons signalé, lors de son apparition, la sixième édition de la théologie morale du P. Lehmkuhl. Signalons aussi la publication d'un fascicule (1) destiné à ceux qui possèdent les premières éditions de cette théologie. L'auteur y a réuni toutes les additions ou modifications faites successivement à son savant ouvrage.

Les questions de droit naturel touchent en même temps à la philosophie, au dogme, à la morale, au droit canonique et civil et à l'économie politique. Aussi, pour les approfondir, est-il besoin d'une science qui s'étende à toutes ces matières. Il faut en même temps une perspicacité d'observation, une maturité de jugement, une impartialité et une indépendance de vues qui sont bien rarement réunies en un même homme.

Il y a trois ans, nous signalions pourtant le premier volume du cours du P. Meyer comme marqué de toutes ces qualités. Nous sommes heureux de les retrouver dans les

apost. et consultoris S. C. EE. et RR., *Commentarii de auxilio sufficienti infidelibus dato*, de theologico axiomate : Facienti quod in se est Deus non denegat gratiam, secundum doctrinam scholasticorum doctorum, præsertim S. Thomæ; — *de necessitate medii;* — *de moribundorum absolutione et assistentia*. Editio altera, in-8 de 79 pp. Rome, Armanni. 1890.

(1) *Appendix ad* I-V *editionem Theologiæ moralis*, auctore Augustino Lehmkuhl, exhibens additiones et mutationes in ed. II usque ad VI inclus. factas. In-8 de 30 pp. Fribourg-en-Brisgau, Herder. 1890.

Digitized by Google

Eléments de droit naturel de M. de Cépéda (1), que l'abbé Onclair vient de traduire de l'espagnol en français. Cet ouvrage n'a point la profondeur ni l'originalité de celui du P. Meyer; mais il renferme plus de vues de détail et plus d'observations pratiques.

Après des notions préliminaires de cosmologie et de psychologie, et un exposé des principes du droit naturel, M. de Cépéda traite du droit individuel (droits innés et acquis) et du droit social. Il considère ce dernier dans la société domestique (conjugale, filiale, hérile) et dans l'Etat. Il consacre à l'Etat les dix-neuf dernières leçons de son livre, qui en renferme soixante-sept. Les titres de ces dix-neuf leçons en montreront bien l'objet. 49 et 50, nature et but de l'Etat; 51, de l'autorité politique; 52, des liens juridiques naturels de la société civile ou politique; 53, du pouvoir civil dans ses rapports avec l'individu et la famille; 54, le pouvoir civil vis-à-vis des classes sociales; 55, du pouvoir civil dans ses rapports avec la classe industrielle; 56, de la réglementation du travail, 57, de l'action de l'Etat en matière de développement de la prospérité matérielle publique; 58, de l'action du pouvoir en matière de moralité publique et de l'esprit religieux; 59, de l'action du pouvoir en matière d'instruction; 60, de l'origine du pouvoir civil; 61, modes dont s'acquiert et se perd le pouvoir civil; 62, des fonctions de l'autorité publique; 63-65, des formes du gouvernement; 66, droit international naturel; 67, de l'Eglise et de ses rapports avec l'Etat.

M. de Cépéda est au courant de tout ce qui s'est publié d'important sur ces matières, qui sont de plus en plus à l'ordre du jour; mais il s'inspire dans ses solutions des règles de la foi et des principes admis par nos meilleurs théologiens, en particulier par saint Thomas d'Aquin.

Au sujet de l'étendue des droits de l'Etat dans la réglementation du travail, il se montre favorable à l'école re-

(1) *Eléments de droit naturel* par D. Raphael Rodriguez de Cépéda, professeur de droit naturel à l'Université de Valence. Traduit de l'espagnol par Aug. Onclair, prêtre. In-8 de 614 pp. Paris, Retaux-Bray. 1890.

Digitized by Google

présentée chez nous par la revue de l'*Association catholique*, sans pourtant combattre l'école de la *Réforme sociale*, dont il cite les travaux avec éloge. Son traducteur, M. l'abbé Onclair, manifeste dans les notes additionnelles des préférences en sens opposé.

7. Nous aurions dû faire connaître depuis longtemps un ouvrage de M. l'abbé Théloz, snpérieur du petit séminaire de Meximieux, qui a pour titre : *Le saint sacrifice de la messe, d'après le B. Albert le Grand* (1). L'auteur n'a pas traduit ni expliqué le texte d'Albert le Grand; mais après s'être assimilé la pensée du grand théologien, il s'en est inspiré dans un commentaire pieux de toutes les prières de la messe.

8. Le P. Aubry est mort missionnaire en Chine, en 1882, à l'âge de 38 ans. Avant de quitter la France, il avait été six ans professeur d'Ecriture sainte et d'histoire au grand séminaire de Beauvais. Son frère, M. l'abbé Aubry, curé de Dreslincourt, a écrit sa vie édifiante (2). Ce qui s'y détache le plus, c'est le zèle ardent de l'apôtre et son admiration bien justifiée pour le Collège romain où il avait complété ses études théologiques, commencées dans son diocèse

L'élévation de son ancien maître, l'illustre Franzelin, à la pourpre cardinalice suggéra au P. Aubry d'écrire du fond de sa mission une série de lettres où il expose ses vues sur la méthode des études ecclésiastiques en France. Son frère a cru devoir les publier en un corps d'ouvrage (3).

(1) *Le Saint Sacrifice de la messe*, d'après le B. Albert le Grand, archevêque de Ratisbonne (XIIIe siècle), par M. l'abbé J. THÉLOZ, supérieur du petit séminaire de Meximieux, in-8 de 346 p. Paris, Retaux-Bray, 1888.

(2) *Jean-Baptiste Aubry*, docteur en théologie, ancien directeur du grand séminaire, missionnaire au Kouy-Tchéou (Chine), par A. AUBRY, prêtre du diocèse du Beauvais, in-12, de 403 pp. chez l'auteur à Dreslincourt, par Ribécourt (Oise), 1889.

(3) *Essai sur la méthode des études ecclésiastiques en France*, par J.-B. AUBRY, docteur en théologie, ancien directeur du grand séminaire, missionnaire en Chine. Première partie, in-8 de 280 pp. Se trouve chez l'éditeur, M. A. Aubry, Dreslincourt, par Ribécourt (Oise). 1890.

Digitized by Google

« L'*Essai sur la méthode*, dit le dévoué éditeur, comprendra deux parties, deux volumes, dont le second sera publié incessamment. Dans la première partie nous donnons groupé en une magnifique synthèse, l'exposé philosophique et historique de la question, la thèse et les idées générales du P. Aubry sur la méthode. Dans la seconde, l'auteur descend aux points de détail les plus importants, il présente quelques conseils pratiques sur la manière dont devra s'opérer cette restauration dans chacune des branches de la théologie. »

Nous n'avons pas encore la seconde partie. L'autre est le premier jet d'une pensée ardente et débordante. C'est une ébauche qu'il aurait fallu mûrir.

Aussi voudrait-on plus de précision dans les vues vraies et universellement admises, du moins aujourd'hui, par tous les hommes du métier, sur le rôle des universités, sur la nécessité de donner l'intelligence de la théologie, sur le caractère doctrinal plutôt qu'apologétique que l'enseignement doit revêtir dans les séminaires.

On regrette aussi que le P. Aubry n'ait vu que par un seul côté, celui du libre examen, l'influence fâcheuse et si complexe que le cartésianisme et le gallicanisme ont exercée sur les études ecclésiastiques.

Ce qui est beaucoup plus regrettable encore dans un ouvrage de cette nature, c'est le défaut de mesure des appréciations. Pour le P. Aubry ce qui est bien est parfait et sans inconvénient, par contre ce qui n'est pas bien est radicalement mauvais et sans aucun avantage.

On croirait, à l'entendre, que les études théologiques n'ont baissé qu'en France, que la philosophie cartésienne n'a eu d'influence qu'en France, qu'il n'y a absolument rien à garder de la méthode des études ecclésiastiques suivie en France.

Pour défendre ses vues, il oublie ce que tout le monde sait et ce qu'il a dit lui-même. Il affirme que Thomassin n'a pas subi l'atteinte de l'esprit cartésien, quoiqu'il y ait peu de théologiens qui l'aient subie davantage. Il affirme que les meilleures œuvres des saints Pères ont été compo-

Digitized by Google

sées en dehors de toute controverse, quoiqu'il en ait été autrement pour S. Athanase, pour S. Augustin et pour beaucoup d'autres. Il oublie que le sixième siècle a produit une pléiade de grands théologiens, pour reprocher au dix-septième siècle d'en être né, lorsqu'il dit : « Pourquoi le XVII^e siècle est-il escorté de hontes, telles que le XVI^e et le XVII^e siècle? La Providence entoure mieux ce qu'elle aime et la vérité cherche la bonne compagnie. » Comme il réprouve la méthode qui consiste à prouver successivement les thèses par l'Ecriture sainte, par la tradition et par la raison, il oublie qu'elle est suivie par Péronne et par la plupart des théologiens contemporains et semble croire qu'elle n'existe qu'en France.

Si le P. Aubry avait prévu qu'on publierait son livre, il aurait revisé ces assertions hasardées, mis plus de mesure et plus d'équité dans ses appréciations. Il aurait voulu s'entourer de renseignements un peu plus complets, et élargir son point de vue.

Il ne sait que ce qu'il a vu ou entendu à Rome et à Beauvais.

Il semble ignorer les méthodes des anciennes universités et des universités étrangères. Son idéal se borne à des écoles où l'on fait quatre ans de théologie. Est-ce que l'Eglise de notre temps n'a pas un besoin pressant de grands théologiens et de savants dans toutes les branches, et n'est-ce point aux universités catholiques à les lui former, ou du moins à les lui préparer?

Il est vrai que nous avons fait des progrès depuis que le P. Aubry écrivait son mémoire, et surtout que nous aspirons à en faire. Nous ne pouvons donc nous contenter de l'idéal que le zélé missionnaire rêvait pour notre France. Nous espérons que ses écoles reprendront un jour dans l'Eglise leur rang d'autrefois. Ce n'est pas la génération présente qui verra cette grandeur; mais elle doit travailler à la donner aux générations qui viendront après elle.

En résumé, la méthode écrite par le P. Aubry témoigne de généreuses intentions; elle renferme des vues utiles et élevées, mais on peut lui reprocher deux grands défauts :

Digitized by Google

le premier c'est qu'elle manque de maturité et de mesure; le second, c'est qu'elle a été écrite et surtout conçue avec des préoccupations qui sont au-dessous de l'idéal auquel nous sommes en droit de tendre aujourd'hui.

Avant de quitter la question des études ecclésiastiques, je signalerai un court opuscule (1) élégamment imprimé et relié, où le R. P. Esser, de l'ordre des Frères Prêcheurs, a réuni des recommandations de S. Thomas sur la manière d'étudier. Il y a joint des prières tirées des œuvres du Docteur angélique et des exercices de piété en son honneur.

J. M. A. VACANT,

professeur au grand séminaire de Nancy.

(1) *D. Thomæ Aquinatis*, doctoris angelici et scholarum catholicarum patroni *Monita et preces* jam tertio edidit R. P. Fr. Thomas ESSER, ord. præd., in-32 de 90 pp. Paderborn, Schœningh. 1890.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Théophile Foisset, par Henry Boissard, ancien procureur général à la Cour de Dijon. — Paris, Plon, 1891, 1 vol. in-12.

« C'était un vrai catholique, apostolique et romain. » Ainsi se termine une étude critique tout récemment publiée sur M. Th. Foisset, à propos de ce volume même par un homme loin d'être des nôtres, et dont, par conséquent, il nous plaît d'invoquer de préférence le témoignage, par M. Eugène Spuller, député, ancien ministre et directeur politique de *La République française*. Le mot n'est peut-être pas dépourvu d'ironie, mais au fond il est très juste : oui, Th. Foisset fut un vrai catholique, apostolique et romain, et quoiqu'il ait eu en tout temps des opinions très nettes, très décidées sur les hommes et sur les choses, il n'a jamais voulu être que cela. *Quærite primum regnum Dei* : le divin précepte fut la devise et la règle constante de sa vie, il fut aussi son œuvre maîtresse et restera son principal titre d'honneur. C'est pourquoi, dans le compagnon d'armes, le guide, l'éclaireur et le conseiller intime de M. de Montalembert, dans le magistrat, le lettré l'auteur du *Président de Brosses* et de *l'Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, dans le collaborateur inépuisable du *Correspondant*, dans l'ami et l'historien du P. Lacordaire, nous aimons à saluer avant tout, avec son biographe qui fut un de ses plus chers élèves, nous aimons à saluer l'ardent chrétien, le catholique actif, vivace, indompté, le vaillant soldat qui durant soixante années a combattu sans trêve le bon combat et qui traçait en ces termes à l'un de ses petits fils le programme de sa propre vie : « Etudier pour être plus propre à servir Dieu et son Eglise. »

Digitized by Google

Nous regrettons de ne pouvoir, même en raccourci, peindre comme il conviendrait cette noble existence demeurée volontairement obscure, quoiqu'elle ait été directement mêlée et qu'elle ait pris une part considérable au relèvement du catholicisme en France dans les classes élevées, de 1830 à 1870. Th. Foisset était en effet, selon le mot de M. de Carné, l'un de ces hommes rares qui ont l'esprit assez robuste pour grandir leurs horizons sans souci de grandir leur renommée et de ceux qui se contentent d'honorer leurs services par la rectitude inflexible de leur dévouement. Il respectait et faisait respecter dans sa personne, par sa profonde et sincère humilité, la vérité dont dès sa première jeunesse, il s'était constitué l'intrépide organe, et la vérité le trouva toujours debout, sentinelle vigilante, au poste qu'il avait élu, sans qu'il ait non pas failli, mais hésité un seul jour, sans qu'une chute, une apostasie, une défaite l'ait déconcerté ou abattu, sans que dans ses luttes, quotidiennes où il apportait un véritable tempérament d'athlète, la force ait jamais dépassé la mesure et que l'orthodoxie de sa foi se soit échauffée au détriment de la charité et de la tendresse facilement émue de son cœur.

Unité parfaite dans la vie, dont la simplicité défia la médisance et jusqu'à l'injure, alliance presque unique d'un esprit très modéré et de convictions très arrêtées dans une âme naturellement fougueuse, intelligence droite et sereine, merveilleusement servie par une érudition universelle, et qui n'avait jamais plus de lucidité, de prudence et de sang-froid qu'à l'heure de la bataille, parce qu'elle avait su lentement amasser, dans le calme et le silence de l'étude, les instruments décisifs de la victoire, désintéressement absolu, fort éloigné cependant de l'indifférence, pour tout ce qui n'était pas l'objet de son triple culte, l'Eglise, la justice et la patrie, voilà en quelques mots les traits caractéristiques de la physionomie si originale de M. Foisset. Ce sont ceux que M. Henry Boissard s'est attaché particulièrement à mettre en lumière dans une courte, mais remarquable et substantielle biographie, presque toute empruntée à la correspondance de M. Foisset avec ses amis, Montalembert, Cochin, le duc de Broglie, le P. Lacordaire, etc., ou avec l'auteur lui-même. Précieuse, inestimable correspondance qui exciterait le respect et l'admiration, si elle pouvait un jour être publiée *in extenso*, et qui, en révélant l'importance du rôle joué par ce vigoureux champion de la liberté religieuse, confirmerait,

Digitized by Google

une à une, toutes les appréciations de son véridique historien. A l'heure actuelle il suffit de recommander la lecture du livre de M. Boissard à tous les catholiques. Pour employer ses propres expressions, ils y apprendront comment, sans avoir jamais consenti à sortir de sa chère province, en se confinant à dessein dans une petite fortune et dans une condition modeste, afin de mettre toute son indépendance et toute l'intensité de son travail au service de l'Eglise, un magistrat longtemps ignoré a pu exercer une influence considérable sur ses contemporains et sur son pays. Ils y découvriront qu'il est aisé de faire en ce monde beaucoup de bien en faisant peu de bruit ; que pour cela il n'est pas besoin de génie, mais seulement d'une volonté ferme et constante d'employer pour Dieu toutes les facultés qu'il nous a données sans autre ambition que de bien faire. Après avoir lu ce petit livre, qu'a dicté une affection presque filiale, ils se diront enfin que la célébrité humaine est loin d'être toujours une légitime récompense, qu'elle est souvent un hasard et parfois même un bien volé. Combien d'hommes la méritaient ne l'ont pas atteinte, et, par contre, combien l'ont rencontrée sans en être dignes, sans avoir possédé, nous ne disons pas les vertus de Th. Foisset qui ont trouvé plus haut une impérissable couronne, mais la centième partie de son talent et de sa valeur intellectuelle !

H. Beaune.

Etude sur la chaire et la société françaises au XVI^e^ siècle. Olivier MAILLARD, sa prédication et son temps, par l'abbé Alexandre Samouillan, docteur ès lettres, directeur au petit séminaire de Toulouse. — Toulouse, Edouard Privat. Paris, Ernest Thorin.

C'est une curieuse figure que celle de Maillard, et M. Samouillan ne peut revendiquer seul l'honneur de l'avoir tirée de la pénombre. Il y a beau temps que l'on n'en est plus à l'opinion de Voltaire, aussi bon insulteur que piètre érudit, sur ce « pitre en surplis. » Les biographes nous ont montré en lui un habile négociateur dans les affaires de la Pragmatique Sanction, du Roussillon et de la Cerdagne, comme aussi dans celle du divorce de Louis XII. Ch. Labitte, Gérusez, Aubertin, Lenient, A. Meray, en ont parlé avec éloge. « Entre les esquisses biographiques des uns, les jugements et les citations des autres il y avait place pour une monographie ». C'est à ce point de vue que s'est placé

Digitized by Google

M. Samouillan, et c'est aussi ce qui fait le plus grand intérêt de son bel ouvrage.

A lire Maillard en artiste et en dilettante, on ne trouve pas son compte : il ne faut pas un mince courage pour dépouiller ce choix volumineux de *sermons*, qui nous sont parvenus pour la plupart dans le barbare latin de la scholastique, émaillés par endroits d'expressions françaises, auxquelles le traducteur renonçait sans doute à trouver un équivalent. Encore le mot de traductions est-il inexact. Les sermons de Maillard, prononcés en français (M. Samouillan l'établit par des arguments irréfutables) étaient plutôt résumés que traduits en latin, par lui-même ou par des moines de son ordre, à l'usage des prédicateurs de tous pays. « Une telle analyse, résumé plus ou moins succinct des pensées que l'orateur devait développer en chaire », ne doit pas être jugée au point de vue exclusivement littéraire, sous peine de rebuter les plus courageux.

Mais au contraire, lorsque, se plaçant au point de vue historique, on envisage les œuvres de Maillard comme documents et non comme œuvres d'art, l'impression est bien différente : et, à travers les sermons du prêcheur, on voit revivre toute une époque. Grâce aux indiscrétions les plus crues de ce témoin et de ce confident d'un autre âge, on peut exhumer pièce à pièce et reconstituer ensuite un siècle et une société disparus, atteindre à un degré de vérité que ne peut nous donner l'histoire officielle avec ses allures pompeuses et guindées. A la veille de la Réforme, nous pouvons surprendre l'âme et la conscience françaises dans ce moment de crise aiguë qui précède les grandes catastrophes, et la révolution religieuse nous apparaît, non plus comme un accident historique dû à l'intervention fortuite d'un homme, mais comme un mouvement amené par la force impérieuse des circonstances et la logique même des événements.

Certes une bonne partie de l'œuvre de Maillard est consacrée à l'exposition du dogme : bien rares sont les sermons dont une partie au moins ne s'y réfère pas. Mais encore y trouve-t-on l'indication des questions qui ont le plus spécialement passionné son époque. Et il n'est pas sans intérêt, à la veille de la Réforme, de noter l'importance qu'il attache à la question de la prédestination et du petit nombre des élus. Mais c'est avant tout la partie morale de son œuvre qui est précieuse à nos yeux. Il ne procède pas par thèses générales : il aime le détail, et, qui plus est, le portrait. Avec une verve puis-

Digitized by Google

sante, un peu lourde parfois, il fait son procès à chacun : tour à tour, chaque âge, chaque sexe, chaque catégorie sociale défile au pied de la chaire de vérité ; il se mêle de tout et de tous ; pour chacun la leçon varie et frappe juste à l'endroit sensible.

Il se fait gloire de « n'avoir qu'une langue, comme il n'y a qu'une vérité » ; et cette langue a toutes les audaces, parfois toutes les crudités : il n'y a sujet, si scabreux soit-il, sur lequel il ne s'explique avec liberté. Et quel que soit le rang du pécheur, fût-il roi de France ou prince de l'Eglise, Maillard lui dira son fait et le condamnera au nom de la morale éternelle. Lorsque Louis XI, qui aimait peu qu'on se mêlât de contrôler ses actes, l'envoyait menacer de le faire jeter à la rivière, il s'attirait cette verte et fière réplique : « Va dire à ton maître que j'arriverai plus vite au ciel par eau, que lui avec ses chevaux de poste ! »

Faut-il pourtant voir, en Maillard, comme plusieurs le pensent et notamment A. Meray dans son très intéressant ouvrage sur « la Vie au temps des libres prêcheurs », une sorte de prédicateur d'opposition, un réformateur anticipé, un « devancier de Luther » enfin ? Il ne le semble pas, et M. Samouillan a fort justement remis les choses au point. S'il blâme les excès du pouvoir royal ou seigneurial, Maillard est loin d'être un adversaire des institutions existantes : il veut qu'on prie pour son prince et pour son seigneur ; s'il poursuit de sa verve caustique et indignée les scandales des gens d'Eglise, s'il déplore la décadence de l'antique discipline, il reste pourtant fils dévoué de Rome : « Vous, laïques, priez pour l'Eglise afin que Dieu fasse cesser les scandales : s'il y a des désordres partout, dans tous les Etats, corrigeons-nous, amendons-nous, *mais honorons l'Eglise* ». Ce ne sont point là les paroles d'un Luther même au petit pied.

C'en est assez pour montrer combien, au point de vue historique, l'œuvre de Maillard est attachante : c'est une véritable galerie de portraits, dont plusieurs se détachent avec relief et vigueur. L'art est rudimentaire encore, et grossier : mais il y a du mouvement, de la vie ; et c'est l'essentiel. Il faut savoir gré à M. Samouillan de nous l'avoir fait mieux connaître. Le travail de dépouillement a dû être immense ; chez Maillard, comme chez tous les primitifs, il y a à prendre, mais surtout à laisser : il faut discerner et choisir, pour pouvoir ensuite juger avec modération et équité. C'est ce que M. Samouillan a fait, et bien fait : son *Etude* est un livre intéressant, instructif, suggestif même, et qui restera. A. F.

Digitized by Google

De Petro Bunello tolosano ejusque amicis, par A. SAMOUILLAN. Paris, Thorin, 1891, in-8°, 112 p.

Si l'on connaît assez bien les rôles joués dans la Renaissance des lettres anciennes, au XVIe siècle, par les personnages de premier ordre, tels que Erasme, Bembo, Scaliger, Muret, Sadolet, etc., il reste bon nombre d'acteurs secondaires peu connus encore, qui ont eu leur part d'influence dans ce grand mouvement et dont il faudra tenir compte dans l'histoire définitive de l'humanisme moderne. C'est un de ces acteurs de second ordre que M. Samouillan se propose de nous faire connaître. Quoiqu'on eût publié deux éditions de ses lettres latines (1), P. Bunel (1499-1546) était profondément inconnu; M. Lenient ne l'avait pas même nommé dans la *guerre cicéronienne* (2), et les Biographies qui daignaient lui faire une place, ne lui accordaient guère que quelques lignes. Si le premier mérite d'une thèse, même latine, est de dire du nouveau, le sujet était donc bien choisi.

A vrai dire, ce sujet était loin d'être fécond par lui-même. La vie de Bunel a été courte et volontairement effacée; ses lettres ont beau être plus personnelles et plus substantielles dans leur élégance cicéronienne que celles de Paul Manuce ou de Christophe de Longueil, elles ne peuvent que difficilement fournir de quoi alimenter une thèse de doctorat. De là, pour l'auteur, la nécessité de demander un supplément de matière et d'intérêt aux amis de Bunel : Jean Boyssonné, le premier protecteur de l'humaniste besoigneux; Emile Perrot, bisaïeul de P. Perrot d'Ablancourt, son hôte généreux à Padoue; Lazare du Baïf, ambassadeur à Venise, qui l'accueille chez lui et l'initie journellement aux lettres grecques, par manière d'exercice préparatoire à son souper; George de Selve, le pieux et érudit évêque de Lavaur, qui succède à L. du Baïf et garde généreusement Bunel dans la succession; les du Faur, de Toulouse, qui, après l'avoir aidé, lui confient l'éducation de leurs enfants, parmi lesquels Gui du Faur de Pibrac, l'auteur futur des *Quatrains*. De là encore, le plan que M. Samouillan a dû adopter pour son étude. Il voulait faire connaître chez Bunel le cicéronien, l'homme, le chré-

(1) Ch. Estienne en 1551, Fr. Graverol en 1687.
(2) *De bello ciceroniano apud recentiores*, 1855.

Digitized by Google

tien et le précepteur. Il eût été plus logique, sans doute, de séparer la biographie et les jugements; mais l'auteur ne pouvait s'arrêter à ce plan sans courir le risque de voir sa matière lui fondre entre les mains. Il a préféré, et c'est preuve de goût et de sens, mener de front la biographie et les discussions qu'elle soulève, faire connaître les amis de Bunel à la date où ils apparaissent dans ses relations, en un mot, tracer un large tableau où la physionomie de Bunel pût ressortir avec tout le relief possible parmi les figures accessoires et les détails secondaires. En somme, l'auteur a su très habilement dissimuler la maigreur foncière du sujet.

Bunel était un cicéronien d'une espèce assez rare, pour l'époque où il a vécu, à la fois passionné et contenu. Le *Ciceronianus* d'Erasme venait d'allumer cette guerre héroï-comique, si spirituellement racontée par M. Lenient, où les *gladiateurs de la république des lettres* frappaient des coups si retentissants. Bunel n'avait pas le tempérament assez belliqueux pour se jeter dans la mêlée, ou peut-être pas assez d'autorité acquise. Il vit au milieu des imprécations dont l'Italie humaniste charge journellement le nom d'Erasme; il pense indubitablement comme tous les Italiens sur le fond du débat; mais le seul contrecoup sur Bunel de tout cet acharnement autour du nom de Cicéron est de le stimuler à l'étude et à l'imitation du grand modèle de latinité. Il gémit dans son patriotisme de voir que l'Italie garde si jalousement le secret du pur cicéronianisme; à tout prix il faut qu'il lui dérobe ce secret, afin qu'on ne puisse plus dire que pour être cicéronien il faut être né en Italie, ou naturalisé Italien comme Longueil. Un cicéronien célèbre enseignait alors à Padoue, Lazare Buonamici, celui-là même qui aimait mieux « être cicéronien que roi ou pape »; Bunel écrit de Venise à son ami Perrot, pour que celui-ci tâche de surprendre à son profit les jugements, les opinions, les doutes même de Buonamici en matière cicéronienne; Perrot ne réussissant pas à le satisfaire, Bunel s'indigne « comme une femme » d'être déçu dans son capricieux espoir, et se remet fiévreusement à lire Cicéron pour lui arracher directement les secrets que Buonamici ne veut pas révéler à un transalpin. Tout cela nous fait sourire aujourd'hui, mais caractérise bien cette époque où les latinistes *arrivés* se livraient bataille sur le nom de Cicéron, et où les jeunes s'exerçaient aux joutes futures en engageant avec Cicéron lui-même de si furieux duels. On ne sait pas assez au prix de quels efforts les nations

Digitized by Google

occidentales ont retrempé leur génie dans l'étude de l'antiquité, puisé une sève nouvelle dans les littératures mortes, et préparé la splendide éclosion des littératures modernes. C'est par ce chapitre anecdotique que le travail de M. Samouillan contribue le mieux à faire connaître l'humanisme.

Est-ce à dire que ce travail ne prête à aucune critique ? Ce ne serait pas alors une thèse, sorte d'écrit, qui, par définition, est essentiellement voué à la controverse. L'auteur nous permettra quelques observations qui lui prouveront au moins l'intérêt avec lequel nous l'avons suivi jusqu'au bout. Nous aurions désiré sur les lettres de Bunel, éditées ou manuscrites, des renseignements plus précis que ceux qu'on trouve en note, au bas des pages. En fermant le livre, nous savons que Bunel fut un excellent cicéronien, nous ne savons pas assez ce qui nous reste de lui. — L'auteur le compare à Paul Manuce au point de vue du style épistolaire et conclut de ce parallèle que Bunel est plus cicéronien, au bon sens du mot, que Paul Manuce et même que Longueil (p. 24) ; il eût été bon de justifier mieux cette dernière conclusion. — M. Samouillan croit fermement que Bunel était catholique, et même un excellent catholique. La démonstration était nécessaire, puisque Bunel avait été chassé de Toulouse sous l'inculpation d'hérésie. Il prouve fort bien qu'il suffisait d'être humaniste dans certains milieux pour être suspecté de tendances hérétiques ; il prouve même que pendant son séjour en Italie, chez L. du Baïf, et mieux encore, chez le saint évêque de Lavaur, George de Selve, il était animé du plus pur catholicisme. Mais n'était-ce pas le résultat d'une conversion ? Etait-il bien catholique, lors de son bannissement ? N'avait-il donné aucun gage au luthéranisme ? D'où vient alors que Bèze et Calvin l'ont traité comme un renégat et un transfuge ? (p. 86.) Il nous semble que ce point important n'a pas été suffisamment éclairci et que, si Bunel adhérait aux idées nouvelles dans la première période de sa vie, il y avait là une circonstance atténuante pour les sévérités de la « *barbaries tolosana* » (p. 5).

M. Samouillan n'a peut-être pas assez échappé au piège de toute thèse monographique, qui est de transformer un peu l'étude critique en panégyrique ; il y a trop de superlatifs, surtout dans la conclusion. Toutefois, si le portrait est un peu agrandi, ce n'est pas jusqu'à l'infidélité ; le lecteur n'a qu'à réduire quelque peu les proportions, et il a devant lui une image vraie et profondément sympathique. Ajoutons que cette dissertation est bien

Digitized by Google

documentée, et — ce qui n'est plus un mince mérite —, que la latinité, sauf quelques rares, très rares gallicismes, en est franche et de bon aloi. Au surplus, l'auteur devait bien cet hommage à un latiniste tel que Bunel. A. D.

L'Œuvre de M. Caro *et le spiritualisme en France* par Ch. Denis. Paris, Bureau des *Annales de phil. chrét.*, 1891, in-8, 146 p.

Dans cette remarquable étude, M. Denis ne se borne pas à faire connaître la philosophie de M. Caro, mais il s'applique, en outre, à esquisser le mouvement spiritualiste contemporain et à en dessiner les épisodes marquants. « Trop peu assuré de nos forces, ajoute-t-il, nous nous sommes refugié à l'ombre d'un grand nom » (p. 146). Sans essayer ici, à la suite de l'un et de l'autre, de reprendre toutes les questions traitées dans cet opuscule, disons seulement qu'il est difficile d'en trouver de plus substantiels, de mieux écrits et de mieux faits pour attirer l'attention et provoquer les plus utiles réflexions. Il se recommande à tous ceux qui par profession ou par goût s'intéressent (et nul esprit cultivé ne devrait rester ici indifférent) à l'histoire des idées dans notre siècle. L'auteur a fait preuve, dans cette étude difficile entre toutes, d'une grande érudition, d'une pénétration peu commune, d'un remarquable esprit de justice et de modération. Plusieurs de ses jugements seront pleinement ratifiés par l'histoire.

Il en est d'autres où sa critique semble quelque peu en défaut; où parfois il paraît hésiter, sinon même se contredire. C'est ainsi que, d'une part, il convient que le spiritualisme de M. Caro a été terne, timide et indécis (p. 7); il convient que son école disparaît, tuée par la politique — il pourrait ajouter : et victime de ses propres fautes — il regrette que M. Caro n'ait pas retrouvé la plume qui avait écrit les premiers chapitres de l'*Idée de Dieu* (p. 65); il va jusqu'à dire qu'il est resté sur le seuil de la métaphysique » (66, 67). Mais, d'autre part, il suppose que les problèmes métaphysiques ont tenu une grande place dans ses études (p. 66) et qu'il les a traités avec profondeur (p. 78). Ce que l'on peut mieux accorder c'est que « M. Caro pourra être regardé comme l'un des plus complets représentants des traditions spiritualistes de l'esprit français. Porté naturellement à suivre les doctrines des maîtres du XVII^e^ siècle, il a, comme eux, mis toute sa confiance dans la philosophie de l'âme,

Digitized by Google

de l'idéal moral et de Dieu. Son dogmatisme éclairé lui inspirait souvent une éloquence élevée, une initiative féconde, qui, en serrant de plus près les problèmes et les questions, les élargissait et même les renouvelait » (p. 17).

C'est sur ce ton de bienveillance, c'est dans cet esprit de conciliation si philosophique et si chrétien que se poursuit toute cette étude. Nous regrettons seulement que l'auteur, sans rien perdre de ces belles qualités, ne se soit pas placé à un point de vue plus scolastique. Il n'aurait pas écrit, par exemple, que M. Ravaisson est un des plus *sûrs* métaphysiciens de ce temps (p. 84), un des premiers représentants de la pensée humaine (p. 85). Il aurait relevé avec vigueur telles citations favorables au panthéisme (p. 85, 86) et en particulier cette proposition : « Chaque ordre de choses pourrait être un nouvel état auquel s'élève, en vertu de sa constante tendance à la perfection, l'être éternel et infini » (p. 85). Un métaphysicien qui s'égare dans de telles formules n'est rien moins que *sûr*. M. Denis lui-même permettrait de fâcheuses équivoques, s'il s'en tenait aux explications suivantes sur la création : « Que signifie le mot « créer » ? Il veut dire qu'un être vient d'un autre sans qu'il y ait une proportion adéquate entre eux, et non pas toujours, comme on le répète souvent, qu'un être sort du néant... La vie est un acte créateur qui n'a aucune proportion avec ses constituants naturels et dont les effets dépassent les lois de l'ordre matériel et positif. » (p. 113). Mais il ajoute, avec raison : « Le germe vivant est l'image de la création, *moins toutefois l'apparition de la matière qui la précède* et qu'il s'assimile seulement » (p. 114). On peut donc maintenir la vieille formule : « Créer, c'est tirer du néant ». Elle est bien préférable à celle qu'on chercherait à lui substituer. De légitimes scrupules nous défendent aussi de souscrire sans réserves à quelques propositions trop favorables à l'innéisme, par exemple celle-ci : « Le concept de l'absolu, de l'infini et du parfait (est) inhérent à la forme de notre entendement » (p. 69). On peut établir, au contraire, que le concept de l'absolu, de l'infini et du parfait est un concept acquis. Rien ne sert ici d'invoquer contre les positivistes certaines intuitions immédiates et supérieures : il leur est trop facile de les nier, et c'est renoncer à la discussion que de leur répliquer qu'ils manquent d'une certaine faculté d'intuition. Or c'est bien là, semble-t-il, la réplique de M. Denis : « La meilleure critique du sensualisme de M. Taine et de M. Ribot, dit-il, est dans cette remarque.

Digitized by Google

Ces philosophes si ingénieux, si habile... ont l'œil de l'intuition absolument fermé » (p. 69).

En somme, et pour en revenir à M. Caro, son meilleur titre de gloire est son livre de l'*Idée de Dieu*, avec la réfutation de M. Renan. M. Denis a fait de lui le plus bel éloge en disant qu'il avait assurément « senti Jésus », dans un beau passage que nous allons citer. C'est une réponse à cette supposition misérable de M. Renan que beaucoup de faiblesses de la nature humaine auraient été dissimulées dans l'œuvre et les démarches du Sauveur : « Qu'en savez-vous? répond M. Caro. C'est là une imprudente et triste parole : Si vous avez pu penser cela, *vous n'avez pas senti, vous n'avez pas aimé Jésus*. Je ne m'étonne plus que vous consentiez à compromettre, dans les effrayants hasards de vos hypothèses, cette personnalité adorable, quand ces hypothèses deviennent nécessaires pour soutenir l'édifice de votre romanesque histoire. Je ne m'étonne plus que vous portiez parfois de si rudes atteintes à cette grandeur morale que vous louez ailleurs, à cette beauté surhumaine du type évangélique dont votre âme d'artiste semble pourtant éprise. Je ne serai plus surpris quand vous aurez fait de Jésus, votre idéal, ici un complice honteux de lui-même, dans la triste comédie de Lazare, là un géant sombre, un fou lugubre ! Tout m'est expliqué. » — Un philosophe qui a pu tirer de ses souvenirs chrétiens et de son cœur cette protestation contre l'impiété la plus insinuante et la plus venimeuse méritera toujours, quelle que soit son école, le respect et la sympathie des scolastiques. M. Denis a donc fait une œuvre digne elle-même d'éloge, en consacrant cet opuscule à sa mémoire. E. B.

Cultus SS. Cordis Jesu. Scripsit H. J. Nix, S. J. Editio altera. Herder. Friburgi Brisgoviæ. In-8, p. VIII et 192; fr. 2.

Ce petit traité de théologie est distribué en six chapitres, où se trouvent successivement présentés l'histoire, la nature, le but, les pratiques et les fruits de la dévotion au Sacré Cœur; un chapitre final contient la doctrine de la dévotion au très saint Cœur de Marie.

On ne saurait trop insister sur les origines très peu connues d'une dévotion à laquelle les ennemis de l'Eglise ont tant reproché sa nouveauté. Elle a cependant ses racines dans la plus ancienne comme la plus authentique tradition catholique; le

Digitized by Google

vénérable auteur le prouve par les témoignages de presque tous les grands écrivains ecclésiastiques antérieurs au XVIIe siècle. Depuis les révélations faites à la B. Marguerite-Marie, on peut distinguer trois phases de développement dans l'histoire de cette dévotion : la première est celle des progrès du culte public (1675-1765), et elle aboutit à l'institution par Clément XIII d'une fête et d'un office spécial ; la seconde (1765-1856) s'achève à l'acte solennel par lequel Pie IX étendit à l'Eglise universelle l'institution de Clément XIII ; la troisième se continue sous nos yeux : les lettres apostoliques du 28 juin 1889 en ont été la dernière manifestation.

L'opuscule du P. Nix est aussi riche de doctrine que remarquable pour son ordonnance. La méthode en est essentiellement théologique : chaque thèse est d'abord clairement énoncée, ensuite étagée sur ses fondements scripturaires, sur de solides déductions rationnelles, et principalement sur les monuments de la tradition vivante qui, en ces derniers temps, se sont multipliés sans nombre, avec les conciles nationaux ou provinciaux tenus dans toutes les parties du monde. Ce robuste enseignement satisfait l'intelligence pleinement, en même temps qu'il alimente la saine piété, et cela sans recourir aux effusions d'une sensibilité banale qui remplissent trop souvent nos petits livres français sur la même matière.

Nous ne pensons pas que les prêtres puissent trouver ailleurs des documents plus précieux ou mieux ordonnés, pour s'édifier eux-mêmes et pour prêcher aux fidèles la doctrine si importante de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus et au Cœur immaculé de sa très sainte Mère. P. D.

Considerationes pro reformatione vitæ, in usum sacerdotum. Conscripsit Roder, S. J. Herder. Friburgi Brisgoviæ, in-32, p. 372, fr. 1,35.

C'est aussi un jésuite allemand, l'auteur de ce manuel de piété à l'usage des prêtres.

Trois *considérations* renferment la doctrine du Décalogue et des péchés capitaux. Une quatrième résume le traité de la Pénitence. Il est impossible, je le crois, de condenser toute la théologie morale et ascétique en un si petit nombre de pages, avec plus de précision, de clarté et de vraie science.

Suivent divers appendices sur l'examen de conscience, le

Digitized by Google

scrupule, l'oraison, la sainte messe, la bulle *Apostolicæ Sedis;* et enfin un recueil de prières, les plus autorisées par l'Eglise, qui les a enrichies de ses indulgences.

Ce manuel serait le parfait *vade-mecum* du prêtre, qui y puiserait, pour s'aider à remplir tous les actes de sa vie sacerdotale, les plus précieux enseignements. P. D.

Ce qu'il faut faire en face des lois Brisson. *Simples considérations présentées aux congrégations religieuses, par un catholique.*

Dans cette étude qui s'impose, vu la gravité de l'heure présente, aux plus sérieuses méditations des catholiques, l'auteur s'est proposé d'établir :

1° Que la ruine des congrégations est l'un des articles les plus importants du programme de la déchristianisation de la France;

2° Que les lois Brisson sont des instruments non moins sûrs que perfides pour atteindre ce but, dans un temps que leurs auteurs peuvent calculer dès à présent et qui ne dépend que de la rapidité avec laquelle les ménagenements dus à l'opinion publique permettront d'appliquer ces lois dans leur plénitude;

3° Que la résistance judiciaire, dans les formes diverses sous lesquelles on l'a présentée, est condamnée à une fatale impuissance;

4° Enfin que la cause sacrée de nos congrégations religieuses ne peut être sauvée que par l'union intime et visible de toutes ces congrégations sur un terrain où il soit certain que l'opinion publique les soutiendrait et obligerait le pouvoir à reculer.

Sans nous arrêter au *complot contre les congrégations religieuses*, ni à *l'exposé des lois de 1880 et de 1884* qui en sont devenues le redoutable instrument, nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur la définition de ce terrain, où l'auteur de la brochure convie les congrégations à s'unir désormais.

En présence des exigences du fisc réclamant le soi-disant droit d'accroissement, quelques congrégations ont essayé la résistance par le recours aux tribunaux; victimes d'un abus manifeste, elles pensaient que la justice publique devait les couvrir.

Or la cour de cassation, par arrêt du 27 novembre 1889, a créé une jurisprudence fatale, que tous les tribunaux, sauf celui d'Yvetot, se sont empressés de suivre.

Le moyen de la résistance judiciaire devait être essayé; il l'a été; il se trouve maintenant convaincu d'impuissance.

Digitized by Google

Quel parti donc prendre ?

Se soumettre, c'est-à-dire payer : ou bien laisser faire et souffrir. c'est-à-dire être saisi et vendu.

Payer, c'est la destruction par la famine, à courte échéance pour plusieurs parmi les congrégations religieuses, inévitable pour toutes.

Se laisser saisir et vendre, le refus de paiement, refus passif sans doute, mais simultané, universel et sans phrases, c'est le parti de la sagesse, parce que c'est le seul appel que l'opinion puisse entendre encore, et l'opinion est le dernier rempart que l'ennemi n'osera peut-être forcer.

Ce parti ne sera d'ailleurs pris efficacement que par TOUTES les congrégations de concert. L'auteur a ici des pages de la plus vibrante éloquence sur la solidarité des familles religieuses, au point de vue des liens surnaturels qui les relient entre elles, « Toutes nos congrégations religieuses forment le plus admirable faisceau. Les œuvres auxquelles elles se consacrent se prêtent un mutuel appui ; l'exemple et l'inspiration des unes font germer les vocations pour les autres ; les règles si variées qu'elles suivent répondent aux aspirations, si variées aussi des âmes, que pousse loin du monde la soif du sacrifice.

« Aussi, de ces rameaux si variés, lesquels voudrions-nous laisser couper ? Et pourquoi même, entrelacés les uns aux autres, ne se soutiendraient-ils pas mutuellement contre l'orage ?

« De ces œuvres si nombreuses il n'en est point que nous puissions froidemment abandonner. Si variées qu'elles semblent, toutes sont également nécessaires : nécessaires à l'action bienfaisante de l'Eglise, pour qui l'inspiration divine les a merveilleusement adaptées selon les lieux et les temps ; nécessaires à l'ignorance qu'elles dissipent et à la misère qu'elles soulagent ; nécessaires au monde qui les persécute et dont elles expient les blasphèmes par leurs mortifications volontaires ; nécessaires à tous pour l'exemple et la visible pratique des conseils évangéliques, qu'elles abaissent, pour ainsi dire, au niveau de nos infirmités ; nécessaires enfin jusque dans leur propre diversité, et ainsi mieux accommodées à la variété infinie de toutes ces âmes qui, montant vers Dieu d'un vol plus rapide et plus hardi que le nôtre, n'y montent cependant qu'en portant jusque dans les abnégations d'une vie toute de prière et de travail, les traits ineffaçables de leur caractère en même temps de leurs faiblesses. »

La tactique de l'attaque, c'est de diviser.

Digitized by Google

Partant, la tactique de la défense doit être l'union. Pourquoi, dans l'assaut commun qu'elles subissent, toutes ces communautés qui ont dû recueillir plus complètement la grâce du divin précepte « *Diligite invicem* », se sépareraient-elles les unes des autres ? « Pourquoi des conseils épars les guideraient-ils ? Pourquoi elles qui, à travers le cadre si varié de leurs charités, de leurs prières et de leurs œuvres, ne cherchent, ne demandent et ne voient que Dieu, pourquoi, cette fois-ci, s'absorberaient-elles exclusivement dans une pensée de plus terrestres intérêts ? Pourquoi, enfin, ne demanderaient-elles leur inspiration qu'à des considérations trop immédiates d'un monde qu'elles ne connaissent que pour le sanctifier et le consoler, pour expier ses fautes et panser ses blessures ? »

La formule du programme de l'union dans la résistance passive est bien simple :

1° Les congrégations qui ne sont pas poursuivies, attendront contrainte, saisie et vente, préférant l'inertie à tout autre moyen de défense ;

2° Celles dont les causes sont pendantes, auront l'option entre la continuation de l'instance ou son abandon ;

3° Enfin, celles qui sont déjà condamnées ou qui vont l'être, laisseront exécuter les jugements par la force.

« J'ai été téméraire, dit l'auteur en terminant, de jeter une voix inconnue dans les conseils où s'agitaient ces graves questions... » Non, cette voix n'est point téméraire, et il nous en coûte de ne pas lever le voile de l'anonyme sous lequel elle se cache. Sous l'expresse réserve, dont il nous donne l'exemple, d'une respectueuse déférence pour les décisions de l'autorité à laquelle il appartient de prononcer en dernier ressort, nous remercions le *catholique* qui a pu sceller son œuvre avec ces paroles : *Credidi, propter quod locutus sum.* P. D.

Marie Stuart. — *L'œuvre puritaine, le procès, le supplice*, 1885-1887, par le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président de la commission royale d'histoire de Belgique, 2 vol. in-8°, 460, 536 pp. Paris, Perrin et Cie, 1889.

Le procès de Marie Stuart est toujours en instance devant l'histoire ; presque chaque année il est jugé à nouveau. Trompés par les pièces officielles, certains historiens avaient conclu à la culpabilité de la reine d'Ecosse ; mais de nos jours on a voulu y regarder de plus près. On ne s'est pas laissé éblouir par ce

Digitized by Google

titre de *pièces officielles*, qui en effet auraient dû être authentiques. On a découvert les fraudes, constaté les falsifications de documents, prouvé les suppositions et les fabrications de lettres. La conclusion est que dans ce procès tout ne fut que mensonge, pièges et trahison. La plupart de ceux qui de nos jours ont étudié de près le dossier, sont convaincus de l'innocence de Marie Stuart.

De France, d'Angleterre, d'Allemagne sont venus des défenseurs à la reine martyre. Le nouvel historien, M. Kervyn de Lettenhove, est un Belge, président de la commission royale d'histoire de Belgique, correspondant de l'Institut de France ; c'est un homme habitué aux recherches d'érudition. Ses travaux historiques, déjà nombreux et appréciés, même hors de la Belgique, lui ont assuré le premier rang parmi les historiens de son pays. A son tour il veut reviser le procès.

Il laisse de côté toute la première partie de la vie de Marie Stuart, son règne et les seize premières années de sa captivité, pour en arriver de suite à cette période de deux ans (1585-1587), qui, étant la plus remplie d'événements, en fut le couronnement et la fin.

Après avoir retracé en quelques pages les portraits de la reine Elisabeth et de Marie Stuart, décrit l'état des esprits à cette époque en Angleterre, surtout au point de vue religieux, M. de Lettenhove raconte les derniers événements de la longue captivité de la reine, depuis sa translation au donjon de Chartley, jusqu'à son dernier séjour à Fotheringay, l'intrigue de Gifford, le complot de Babington, le jugement, les efforts faits pour sauver la Reine par William Keith, Bellièvre et Châteauneuf, enfin le supplice. De l'ensemble des faits il ressort clairement que Marie Stuart a été poursuivie jusqu'à la fin par la haine des Puritains, qui persécutaient en elle la princesse catholique, la nièce des Guise, la reine fidèle à sa foi, et prête à tout, même à la mort, plutôt que de la renier.

L'auteur met à nu la froide et cruelle hypocrisie d'Elisabeth, appelant de ses vœux l'assassinat clandestin de la reine d'Ecosse, mais reculant sans cesse devant l'exécution publique, jusqu'au jour où l'on surprit un warrant, qu'elle devait démentir le lendemain avec tant de colère.

« Pour remplir une tâche laborieuse et difficile, l'auteur s'est entouré de toutes les données que pouvaient lui offrir les principaux dépôts d'archives de l'Europe ; mais c'est en Angleterre

Digitized by Google

surtout qu'il a recueilli les bases les plus importantes de son travail. Les vastes collections du *Record office* et du *British Museum* ont été l'objet de longues études, et, grâce à l'obligeance du marquis de Salisbury et de lord Calthorpe, il a pu mettre à profit les papiers les plus secrets, réunis par lord Burleigh, premier ministre d'Elisabeth, et par Robert Beale, clerc du Conseil, qui présida au supplice de Marie Stuart. Toutes les sources d'où est tiré ce récit nouveau, ont été indiquées avec soin. »

Nous voudrions pouvoir suivre M. de Lettenhove dans le développement de son œuvre, montrer les ténébreuses intrigues ourdies par les Puritains pour perdre Marie Stuart, dévoiler les ruses des espions et les perfidies des traîtres, acharnés à sa perte. Il faut lire les dernières pages, où sont retracées les scènes du jugement, de la veillée de la mort, des adieux et enfin du supplice. Nous doutons qu'on puisse les suivre sans être ému et sans verser des larmes sur cette douce et innocente martyre. Jusqu'à la mort elle a confessé sa foi. « Au lieu de pleurer, dit-elle en faisant ses adieux à son serviteur Melvil, tu devrais plutôt te réjouir en voyant le terme de mes malheurs. Le monde n'est que vanité ; tout y est plein de misères. Que Dieu pardonne à ceux qui ont eu soif de mon sang, comme le cerf a soif de l'eau de la fontaine. Tu diras à mes amis que je meurs ferme dans ma religion, en vraie femme écossaise et en vraie femme française. Dieu veuille pardonner à ceux qui depuis longtemps ont désiré ma mort ! Je m'en remets à Celui qui est le juge des plus secrètes pensées. » Et fière et digne elle marche au supplice, suppliant seulement qu'on permît à son aumônier de lui donner une suprême bénédiction. Ce qui lui fut refusé. On lui refusa aussi la mort des princes et des gentilshommes, par l'épée à deux mains. Sa tête tomba sous la hache du bourreau. *Domine, tu redemisti me*, furent ses dernières paroles.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La *Revue* vient de publier (avril, p. 516-541) un article où mes opinions sont attaquées directement comme tendant au socialisme. Bien des lecteurs, peut-être, ne verront là qu'un incident de polémique sans gravité ; mais, à mes yeux, le socialisme étant une grave erreur, j'ai trop le souci de ce que je dois à la vérité et de ce que je me dois à moi-même, pour laisser passer cette attaque sans réponse.

Je pourrais d'abord en appeler aux lecteurs mêmes de la *Revue*, puisque j'ai l'honneur d'y collaborer depuis trois ans ; théologiens pour la plupart, ils sont bons juges, et je ne sache pas que mes études sociales leur aient paru suspectes ; bien au contraire. Qu'il me soit permis ici de les remercier des bons témoignages que j'en ai reçus. Et quant à l'opuscule qui est seul attaqué maintenant, et dans lequel, en effet, j'ai cru devoir proposer hardiment toutes mes opinions, estimant qu'en ces matières la franchise est au-dessus de la certitude, et qu'il vaut mieux prendre parti loyalement que de s'abstenir, voilà deux ans qu'il s'est répandu en France et à l'étranger, et s'il a été vivement discuté, du moins on m'a accordé que mes opinions étaient soutenables entre catholiques : *In dubiis libertas*. D'ailleurs, comme l'a dit un de nos grands évêques, du moment qu'un auteur catholique fait profession de défendre tous les droits et toutes les libertés les plus sacrées de la conscience, de la famille et de l'Eglise, on ne peut le suspecter de socialisme.

Si je suis partisan du *minimum* de salaire, de l'assurance obligatoire, de la réglementation du travail, etc., j'y mets tous les correctifs qui excluent l'intervention abusive de l'Etat, et je suis

Digitized by Google

en accord avec les autorités les plus considérables, telles que le cardinal Manning, les RR. PP. Lehmkühl, Liberatore, Costa-Rosetti, etc. C'est par le moyen surtout du régime corporatif que doivent être réalisés ces bienfaits de l'organisation sociale. Quant à l'impôt progressif *limité*, soutenu avant moi par les RR. PP. Taparelli et Liberatore, il existe depuis longtemps, mais à rebours, contre les pauvres et le menu peuple ; or, je n'ai pas vu que nos économistes aient beaucoup protesté. On me reproche la « thèse de l'*Etat société complète* » ; mais je ne retire point cette formule de nos scolastiques (v., par exemple, Costa-Rosetti, *Ph. moralis*, p. 408). Seulement, qui dit société *complète* ne dit pas société *unique*, ni même *principale*. Mais je dois protester surtout contre une opinion singulière, qu'on me prête en dénaturant ma pensée, et en rapprochant mal certaines citations ; je n'ai point dit, ni surtout voulu dire (l'erreur serait par trop énorme) que l'individu travaille absolument pour la société avant de travailler pour lui-même, mais seulement que le travail, dans son rapport social, a immédiatement pour but la prospérité matérielle de la société.

On redoute surtout, pour notre époque, le socialisme, et on prétend que je le favorise. Mais le libéralisme économique et l'individualisme, avec le régime capitaliste et la ploutocratie sans mœurs qui en sont la suite, seraient-ils moins à craindre ? Or, n'est-ce pas faire le jeu de ces erreurs, qui s'accordent si bien avec la théorie darwinienne et antichrétienne de la *lutte pour l'existence*, que de ranger les lois économiques parmi les lois *naturelles*, physiques, fatales, comme si l'économiste et le sociologue n'avaient qu'à constater des fatalités sociales, à la manière dont l'astronome constate les révolutions des planètes qu'il ne peut diriger ? La comparaison est précisément de M. Rambaud (p. 527). Nous aimons mieux dire, au contraire, et, nous maintenons, quoiqu'on nous le reproche sévèrement (p. 515), que « l'objet de l'économie politique est d'organiser le monde de l'utilité conformément à la justice, et en vue du bien commun ». Mais il va sans dire que nous ne séparons pas ici, comme le fait notre critique, l'économie politique de la morale sociale : il ne suffit point de ne pas opposer ces sciences, il faut encore les unir. Aux sciences sociales donc, à la suite de la morale, de diriger ensemble la société, et, ajoutons-le, de l'organiser, c'est-à-dire de l'ordonner, en respectant et en utilisant, bien entendu, les organismes antérieurs et naturellement formés, comme la

Digitized by Google

famille et les classes. Car, si ces sciences, à la fois théoriques et pratiques, n'organisent pas la société, qui l'organisera ? Serait-ce le hasard ? ou la nature ? Mais la nature ne peut quelque chose dans l'ordre humain et social que par la loi naturelle, c'est-à-dire, par la loi morale. Or, la morale sociale n'est que la loi naturelle elle-même, comprise, expliquée, développée, et appliquée à la société.

On nous oppose que les lois économiques sont naturelles, et partant — la conséquence est indéclinable — que la science économique est une science naturelle ; et l'on ne voit pas que l'on fait le jeu de nos pires adversaires, les positivistes, les sensualistes et les empiristes de toutes nuances, qui prétendent que toutes les lois sociales, à commencer par les lois économiques, sont naturelles, physiques, fatales, et que la sociologie tout entière n'est que l'histoire naturelle de l'humanité. A ce compte, il en serait de l'économie politique parmi les hommes, comme des lois de production et de consommation auxquelles obéissent des sociétés animales, telles que les abeilles et les fourmis. Tous nos positivistes acceptent hautement cette conséquence. Mais M. Rambaud, qui la répudie avec la même indignation que nous, ne favorise-t-il pas quelque peu cet empirisme, quand il écrit que « l'idéal d'une justice à réaliser par une meilleure répartition des efforts et des richesses n'est pas même un flambeau qui suffise à nous éclairer » (p. 519) ? Aucun métaphysicien, ni surtout aucun scolastique, ne souscrira à cette proposition. L'idéal, et surtout l'idéal de la justice, sera toujours le phare et la loi suprême de toutes les sciences sociales : elles sont toutes marquées, même les plus matérielles d'ailleurs, comme l'économie politique, de l'empreinte spirituelle de l'âme, et, de même que le corps ne vit que par l'âme, elles ne vivent et ne sont des sciences sociales qu'avec et par la morale.

Permettez-moi, Monsieur le Directeur, une dernière réflexion qui ne déplaira peut-être pas à vos lecteurs. Les dangers présents me paraissent venir beaucoup plus de l'individualisme libre-penseur, dont l'aumône des catholiques, si généreux qu'ils soient, ne peut réparer toutes les iniquités, que de certaines exagérations commises par des catholiques sincères. On ne voit pas, dans l'histoire, que l'Eglise ait jamais souffert du socialisme de ses enfants. C'est que, en fait comme en principe, il n'y a pas de *socialisme chrétien ;* si le socialisme pouvait être chrétien, il serait légitime, et ce serait infailliblement le régime de demain.

Digitized by Google

Voilà pourquoi je me garde avant tout de l'individualisme et des erreurs sociales qui s'y rattachent, au risque peut-être de me tromper sur quelques opinions accessoires — ce dont il reste cependant à me convaincre — mais qui ne nuiront pas aux âmes de bonne volonté qui veulent bien m'écouter. Je consens d'ailleurs, de mon côté et tout le premier, à la contradiction et à la discussion. Gardons-nous seulement de nous censurer les uns les autres, et, je puis bien l'ajouter comme prêtre, accordons-nous un peu plus d'estime. Ce n'est pas la divergence d'opinions en matière libre qui peut nuire aux catholiques : c'est la désunion des cœurs. Avant tout, soyons donc catholiques, et craignons moins les tendances socialistes de nos frères sincères dans la foi, que l'orthodoxie économique des libres penseurs et des autres ennemis des libertés de l'Eglise. C'est contre ceux-ci seulement, quant à moi, que je veux lutter : envers les autres, il me suffit de me défendre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments bien dévoués en N. S.

Lyon, le 27 avril 1891.

G. DE PASCAL,
Missionnaire apostolique,
docteur en théologie.

RÉPONSE DE M. RAMBAUD :

Monsieur le Directeur,

Vous voulez bien me communiquer la lettre que M. l'abbé de Pascal vous a adressée au sujet de ma conférence aux Facultés catholiques, sur le *Socialisme et les lois économiques*.

En vous remerciant de cette délicate attention, je crois inutile d'ouvrir ou de continuer un débat contradictoire.

M. l'abbé de Pascal reconnaît que « si son opuscule a été vivement discuté, du moins on lui a accordé que ses opinions étaient soutenables entre catholiques ». Je n'ai donc rien fait de bien nouveau pour lui ni de bien anormal, quand je les ai discutées moi-même — ou plutôt rappelées tout à fait en passant, car il se ferait illusion sur la place que je lui ai donnée s'il pensait que ce soit lui et lui seul qui ait fixé mon attention. Qu'il veuille

Digitized by Google

bien se souvenir que je me suis tout juste occupé de lui à la première page de mon modeste travail.

Quant aux opinions que j'émettais sur les affinités que certaines doctrines présentent avec le socialisme, j'ai pour moi de me rencontrer avec Mgr Freppel, avec Mgr l'évêque de Nancy (dont le dernier mandement, touchant à ces questions, a été honoré d'un bref particulièrement flatteur de S. S. Léon XIII), avec mon éminent ami M. Claudio-Jannet, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Paris, et avec bien d'autres hommes qui font autorité à des titres divers.

Permettez-moi une seule remarque.

M. l'abbé de Pascal n'admet pas que les lois *économiques* soient « des lois *naturelles*, physiques, fatales ». Veut-il dire qu'il ne croit point à la nécessité, à la fatalité des conséquences qui découlent des faits économiques? Si c'est cela qu'il veut dire, je le renvoie tout simplement à un aveu — bien probant pour lui — de M. de Mun, dans l'exposé du projet de loi que ce dernier déposait, en décembre 1889, sur la réglementation du travail. M. de Mun pensait qu'une réduction des heures de la journée pourrait bien, si les mêmes salaires étaient maintenus, amener une hausse des prix des marchandises, et que cette hausse des prix en France pourrait bien à son tour favoriser chez nous la concurrence étrangère. Pour se défendre contre celle-ci, il indiquait la possibilité d'un relèvement de nos tarifs à l'échéance de notre régime douanier en 1892. Eh bien, tous ces enchaînements prévus entre des faits de l'ordre économique et leurs résultats, qu'est-ce autre chose qu'un témoignage de l'existence de ces lois économiques? Quand je calcule le temps qu'une pierre va mettre pour tomber au fond d'un puits, j'affirme les lois physiques de la pesanteur et de la chute des corps : de même aussi, je cherche à appliquer des lois économiques telles que je les connais ou crois les connaître, quand, pour arriver à tel résultat, je veux lui donner tel fait comme cause occasionnelle.

Le mal, c'est que ceux qui prétendent « organiser la société », font assez peu de cas de ces lois économiques, qui découragent trop impitoyablement leurs conceptions.

Il est facile, comme le fait M. l'abbé de Pascal, de parler de minimum de salaires, de maximum de prix, de limitation dans la production industrielle, et même d'impôt progressionnel montant jusqu'à 60 °/₀ des revenus. Mais quelles seraient les conséquences nécessaires de chacune de ces mesures rêvées? Quel

Digitized by Google

bien-être ou quels maux en seraient les suites? Voilà ce que les partisans de ces réformes n'ont pas étudié ; et voilà surtout ce qu'ils ne veulent pas étudier à la lumière de l'observation sociale, d'après tous les indices de probabilité ou tous les éléments de certitude que l'expérience moderne et l'histoire s'accorderaient à leur donner.

Quand on aborde de parti pris ces questions, et quand on dessine à tête reposée dans sa chambre le plan d'une société sur une feuille de papier blanc, alors — je le maintiens — « l'idéal d'une justice à réaliser par une meilleure répartition des efforts et des richesses n'est pas même un flambeau qui *suffise* à éclairer ». Pourquoi? Parce que, entre le but que l'on veut atteindre et les faits économiques que l'on décrète, il y a des lois providentielles, nécessaires, naturelles, et parce que ces lois menacent de donner à ces faits telles conséquences diamétralement opposées à celles que les idéalistes en attendent.

Ces lois existent, et l'économie politique les étudie. Voilà à quel titre elle est une science. Ceux qui veulent se dispenser de l'apprendre telle qu'elle est, peuvent trouver beaucoup plus simple et plus rapide de la railler ou de la nier : elle n'en existe pas moins, et par l'ordre qu'elle révèle dans l'une des faces si multiples du grand œuvre de la création, elle n'en tend pas moins, comme toutes les autres sciences ses sœurs, à faire admirer Dieu dans ses ouvrages et dans l'harmonie que la Providence y a mise.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur et honoré collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

J. Rambaud,

Professeur d'économie politique
à la Faculté catholique de droit.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.

Digitized by Google

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE

DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

« L'instruction religieuse n'a généralement pas, dans les collèges catholiques, la place qui lui revient, et elle ne donne pas les résultats qu'on pourrait en espérer. » — Tel est le fait que constatait, il a quelques années, le directeur de l'*Enseignement chrétien* en présentant au public un nouveau *cours de Religion* (1).

Les choses ont-elles beaucoup changé depuis, et les progrès réalisés dans les cours d'instruction religieuse sont-ils en rapport avec les améliorations incontestables de certaines autres branches de l'enseignement secondaire ?

Si le mal persiste, chacun conviendra que la cause principale en est dans l'indifférence des élèves. Aujourd'hui, presque tous visent à quelque diplôme, et comme les matières des programmes se multiplient sans cesse, ils ont une sorte d'excuse pour négliger plus ou moins les parties de l'enseignement que l'examen officiel ne contrôlera pas. Le discrédit du cours de religion ne fait même que s'accentuer à mesure que les élèves approchent du terme de leurs études et, par conséquent, de l'échéance du contrôle.

(1) *L'Enseignement chrétien*, octobre 1884.

Digitized by Google

Mais, à cette première cause de l'inefficacité relative des cours de religion, ne faut-il pas ajouter le défaut fréquent d'organisation de ces cours, si ce n'est même, chez quelques maîtres, une certaine tiédeur de zèle pour cette partie de leur enseignement?

Sans vouloir faire ici le procès de personne, ce qui serait de notre part une usurpation d'autorité, que rien ne justifie, nous nous proposons, dans les pages qui suivent, de présenter de simples *Notes sur l'organisation des cours de religion* dans les établissements d'enseignement secondaire.

Nous supposons que l'enseignement religieux de nos maisons d'éducation est divisé en *trois sections*, comme toutes les autres parties de l'enseignement : *cours élémentaire, cours moyen, cours supérieur.*

Cette division est la plus ordinaire et aussi la plus rationnelle, car l'enseignement doit toujours être proportionné à la capacité actuelle et aux facultés de ceux qui le reçoivent. Or, l'instruction religieuse, abstraction faite des influences surnaturelles de la grâce, est soumise aux mêmes conditions naturelles que l'instruction profane : d'une part comme de l'autre, c'est l'intelligence qui reçoit l'enseignement et qui doit le comprendre. L'enseignement religieux doit donc suivre pas à pas le développement intellectuel de l'élève et il faut, par conséquent, qu'il soit gradué, qu'il monte à mesure que grandit elle-même l'intelligence de l'enfant.

Néanmoins, nous ne dirons rien du *cours élémentaire* qui comprend les élèves des classes préparatoires jusqu'à la sixième inclusivement.

A quoi bon insister sur ce premier cours, puisque tout le monde convient qu'à l'enfant du *Petit Catéchisme* comme à celui du *Catéchisme de première communion*, il ne faut d'autre livre que le catéchisme diocésain et d'autre science religieuse que celle qui y est contenue.

Ce premier cours sera parfait si l'élève sait de mot à mot et imperturbablement la lettre de son livre, et si le professeur joint à la récitation quelques courtes explications : explication littérale, qui expose le sens de chaque mot, même de ceux qui paraissent les plus clairs, car avec les petits

Digitized by Google

enfants on ne saurait trop préciser; — explication doctrinale, qui fera saisir le sens des définitions et des propositions exprimées dans les réponses; — enfin, explication pratique, où seront déduites les conclusions de conduite que l'enfant doit tirer de la leçon qu'il vient d'apprendre (1).

Le *cours moyen* et le *cours supérieur* d'instruction religieuse feront donc seuls l'objet de notre étude.

Nous suivrons l'ordre des classes depuis la cinquième jusqu'à la philosophie, et nous déterminerons quel doit être, à notre humble avis :

1° L'*objet* de l'enseignement religieux dans chacune de ces classes.

2° La *méthode* à employer pour rendre cet enseignement utile et intéressant (2).

(1) Les ouvrages qui pourront *aider le professeur* dans cette partie de sa tâche sont, pour ainsi dire, innombrables. Outre le commentaire du catéchisme de son propre diocèse, s'il existe, il consultera avec fruit :

Turcan, le Directeur des catéchismes, 3 vol. Bray-Retaux.

Jouve, le catéchisme des petits et des grands, 3 vol. Tolra.

Maudouit, Enseignement pratique du catéchisme. 2 vol. Roger.

Mgr Martin, Catéchisme en action, 1 vol. Chaillot.

Mgr Devie, Méthode pratique pour faire le catéchisme. 2 vol. Pélagaud.

(2) Nous aurions été heureux d'indiquer ici quelques *auteurs à consulter* pour suppléer aux lacunes et autres imperfections de notre travail; mais nous devons avouer que nulle part — sauf dans la *Revue de l'enseignement chrétien*, en trois articles dont la valeur fait regretter la brièveté — avril, mai, novembre 1882 —, nulle part nous n'avons pu trouver, traitée ex professo, la question des cours d'instruction religieuse dans l'enseignement secondaire.

Mgr Dupanloup et le P. Monfat, qui semblent avoir épuisé toutes les questions de pédagogie dans leurs ouvrages si justement estimés, ne disent rien sur le sujet qui nous occupe. — Quant aux Méthodes de catéchisme, si elles ne laissent rien à l'imprévu pour tout ce qui concerne l'enseignement religieux dans les paroïsses, par contre, elles semblent à peine soupçonner que la jeunesse cultivée de nos écoles secondaires a besoin d'une autre instruction religieuse que celle des petits enfants d'un catéchisme de première communion.

Les professeurs chargés des cours de religion dans les collèges catholiques trouveront cependant d'utiles conseils dans les ouvrages suivants :

Dupanloup, l'Œuvre par excellence, 1 vol. Douniol.

Digitized by Google

I

Quel doit être *l'objet* de l'enseignement religieux dans le *cours moyen* et dans le *cours supérieur?*

Le *cours moyen* comprend, à peu près le même objet d'étude que le cours élémentaire, c'est-à-dire, l'exposé simple de la doctrine catholique.

Ici encore, il n'y a presque pas divergence de vues entre les maîtres de l'enseignement secondaire : tous sont d'avis de présenter la doctrine chrétienne aux jeunes élèves du cours moyen sous forme d'exposé plutôt que sous forme de discussion ; et ils ont raison, car il ne faut pas habituer les enfants à faire les raisonneurs avant d'être capables de comprendre un raisonnement.

Montrer la vérité catholique, la faire connaître telle qu'elle est, oui, c'est bien le premier moyen d'asseoir la foi dans les âmes. Pourquoi? Parce que Dieu a mis sur la vérité un tel éclat de vraisemblance, un caractère si conforme aux plus nobles aspirations de l'homme, que dire les choses au vrai, c'est déjà, sinon les prouver, du moins leur concilier les meilleurs sentiments de l'âme : *Eloquia Domini justificata in semetipsa* (1).

De plus, n'est-ce pas là le moyen le plus sûr de prévenir, de faire cesser ces malentendus qui éloignent de la religion

Dupanloup, Méthode générale de catéchisme, 2 vol. Douniol.
Méthode de Saint-Sulpice, 1 vol. Lecoffre.
Regnaud, la Méthode du catéchisme, 1 vol. Féchoz.
Manuel général de l'œuvre des catéchismes, 1 vol. Tolra.
Sergeot, Manuel du catéchiste, 4 vol. Giraud.
Le Bon Catéchiste, 1 vol. Privat.
Mgr Dechamps, Entretiens sur la démonstration catholique, Vivès.
Bourquard, la Théologie, sa méthode, 1 vol. Aubanel.
Martinet, Méthode d'enseignement théologique. 1 vol. Lecoffre.
Aubry, Méthode des études ecclésiastiques, 1 vol. Desclée.
(1) Ps. XVIII, 10.

Digitized by Google

tant de demi-savants, si facilement portés à se scandaliser de telle ou telle doctrine qu'ils imputent à l'Eglise, tandis qu'en réalité, elle est le produit de leur imagination égarée ? Notre siècle ignore plus la vérité qu'il ne l'attaque, et « en vérité, dit le P. Longhaye, lorsqu'on parcourt la littérature contemporaine, on a vite constaté que quand l'incrédulité dit ses raisons, on la prend en flagrant délit d'ignorer ce qu'elle rejette et de se faire en idée un christianisme tout différent du vrai » (1).

Enfin, il faut bien qu'on s'y résigne, les dogmes ne se prouvent pas directement. S'il est impossible de les démontrer absurdes ou contradictoires, il ne l'est pas moins de lever absolument toutes les objections qu'ils font naître, car, selon l'ordre de la Providence, la foi, pour être méritoire, doit rencontrer des difficultés. Le professeur d'instruction religieuse ne cherchera donc pas à raisonner chaque dogme comme une proposition philosophique ou un théorème de géométrie, et il ne tentera pas d'expliquer les mystères en eux-mêmes. A force de vouloir démontrer le caractère rationnel de notre adhésion aux vérités révélées, il y aurait danger de *naturaliser* ces vérités, de compromettre l'essence et l'idée même de la foi qui doit rester une soumission, soumission raisonnable, il est vrai, mais toujours soumission, c'est-à-dire renoncement au plaisir de l'évidence directe, adhésion sur la pure autorité de Dieu (2).

Inutile d'insister davantage : l'objet de l'enseignement religieux, dans le cours moyen de nos collèges, doit être l'*exposé* de la doctrine catholique, exposé *plus ample* que celui du cours élémentaire, mais non moins *exact* ni moins *précis ;* car, en faisant dire au dogme ce qu'il ne dit pas, en enseignant comme de foi ce qui n'est que pure opinion,

(1) *Traité de la prédication*, p. 315.

(2) « Il y a, dit L. Veuillot, différents degrés dans les régions de l'esprit : la discussion appartient aux degrés inférieurs. En discutant, on se place toujours homme contre homme, la raison de l'un semble toujours valoir la raison de l'autre. En exposant, on place Dieu contre l'homme. » (*Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. — Avant-Propos.*)

Digitized by Google

on s'expose à le compromettre parce qu'on le rend responsable de faits ou d'idées qui peuvent être démentis par la science véritable. — L'étude de la morale réclame, elle aussi, une sévère exactitude, puisqu'elle a pour but de former la conscience de l'enfant, travail délicat, si l'on veut obtenir que cette conscience ne soit ni trop méticuleuse ni trop relâchée.

*
* *

Il ne peut entrer dans le plan de cet article de tracer un programme détaillé de toutes les questions qui doivent faire l'objet du cours moyen. Notre pensée sur ce point sera précisée plus loin, lorsque nous viendrons à parler du choix des questions. Contentons-nous ici d'indiquer d'une manière générale quelle doit être la *distribution des matières* de ce cours.

Cette répartition sera convenablement faite si l'on adopte l'ordre suivi par la plupart des catéchismes contemporains : *Vérités du salut. — Œuvres du salut. — Moyens du salut.* soit

Dans la classe de cinquième :

Dogme : Exposé des vérités qu'il faut croire.

Dans la classe de quatrième :

Morale : Exposé des préceptes qu'il faut pratiquer.

Dans la classe de troisième :

Culte : Exposé des moyens pour croire et pratiquer.

Il est vrai que l'ordre logique demanderait que l'instruction religieuse commençât par les traités de la Révélation et de l'Eglise. — Mais ce plan ne s'impose pas à nos élèves, parce que nous supposons la foi dans leurs âmes, et c'est à les maintenir dans cette foi en les éclairant, non à les y introduire, que notre enseignement religieux est destiné. — D'ailleurs, les traités de la Révélation et de l'Eglise renferment des dissertations apologétiques qui seraient difficilement accessibles à l'intelligence des jeunes élèves du cours moyen. Il est donc préférable de réserver l'étude de ces questions pour le cours supérieur, qui s'adresse à des esprits plus mûrs et plus pénétrants.

Digitized by Google

*
* *

Un simple exposé de la doctrine chrétienne ne suffirait pas aujourd'hui à protéger efficacement la jeunesse de nos collèges contre les dangers qui l'attendent. Au cours moyen se doit donc joindre un *cours supérieur* qui aura pour but de *démontrer* d'une manière scientifique, de justifier contre les incrédules et les impies la vérité de la religion catholique ; de là, le nom d'Apologétique qui est communément donné à ce cours supérieur.

Si l'accord est à peu près unanime entre les maîtres de l'enseignement secondaire pour déterminer l'objet du cours moyen d'instruction religieuse dans les classes de grammaire, il est loin d'être aussi complet pour ce qui concerne le cours supérieur dans les classes des humanités. Il n'est pas même très rare d'entendre contester non seulement l'utilité, mais jusqu'à la légitimité du cours élémentaire d'apologétique que nous assignons aux classes supérieures.

Peut-être l'entente serait-elle plus facile si l'on précisait avec soin le but de ce cours supérieur.

En faisant étudier aux jeunes gens les preuves rationnelles des vérités qui sont la base de leur croyance, est-ce que nous entendons leur proposer un doute méthodique qui remettrait en question la certitude de leur foi ? Voulons-nous rechercher avec eux la vraie religion, comme si elle nous était inconnue ? — Assurément non, car nous possédons la vérité religieuse, nous sommes certains de la posséder et il ne serait pas permis de chasser la foi de notre âme, sous prétexte de la ramener ensuite par la réflexion et par l'étude ?

De quoi donc s'agit-il dans le cours supérieur ?

Il s'agit uniquement de revoir, de vérifier les titres de notre foi pour l'affermir davantage dans les âmes, en appréciant mieux la solidité du terrain sur lequel elle repose ; il s'agit de mettre nos élèves en état de rendre raison de leur

Digitized by Google

foi à des incrédules, en leur apprenant pourquoi ils croient des vérités qu'ils ne comprennent pas.

Voilà quel est le but du cours d'apologétique dans les classes supérieures. Nier la légitimité de ce but ne serait rien moins que condamner et la conduite du divin Maître et les enseignements des docteurs et des papes ; aussi ne nous arrêterons-nous pas à prouver une thèse si évidente.

S'il est certain que tout chrétien a le droit de se rendre compte de sa croyance religieuse, du moins il ne paraît pas également indiscutable à tous les maîtres de l'enseignement secondaire que les jeunes humanistes useront avec utilité de ce droit dans un cours d'apologétique.

Répondons en donnant un double regard aux besoins intellectuels des élèves dans les classes supérieures, et à l'état des esprits de ce temps.

Nous l'avons déjà dit : tout enseignement bien ordonné doit répondre aux besoins de ceux qui le reçoivent, être proportionné à leur âge et à leur raison. — Or, la moindre expérience de la jeunesse ne nous apprend-elle pas qu'il y a une réelle différence entre les besoins intellectuels des élèves dans les classes élémentaires et dans les classes supérieures ? Chez l'enfant, c'est la foi qui domine ; il ne peut en être autrement tant que l'intelligence n'est pas formée, et c'est pour cela que nous avons insisté pour demander une simple exposition doctrinale dans le cours moyen. Mais à mesure que la raison se développe, les dispositions de l'élève changent. Alors, en effet, la raison se pose des questions et veut avoir une réponse ; elle cherche à se rendre compte de la valeur scientifique de l'enseignement religieux qu'elle a reçu, et cet examen lui est d'autant plus naturel qu'un jeune homme de quinze ans ne peut plus ignorer aujourd'hui les attaques, les haines dont la religion est l'objet. — En présence de cet état de choses, ne serait-il pas imprudent de laisser la science religieuse en retard sur le développement de la raison ? Si on refuse à l'apologétique de leur fournir les renseignements dont ils ont besoin, n'y a-t-il pas lieu de craindre l'invasion dans leur esprit de cette pensée troublante

Digitized by Google

que la religion qu'ils ont apprise sur les genoux de leur mère ou au pied des autels, pourrait bien n'être qu'une affaire de routine ou de sentiment, mais qu'elle n'est pas une science véritable capable de satisfaire la raison ?

Aujourd'hui, d'ailleurs, la plupart des esprits sont en pleine révolte contre l'autorité de la foi. Les uns sont en proie au malaise du scepticisme : en présence du chaos d'opinions et d'arguments contraires sur les questions religieuses, ils prétendent qu'on ne peut arriver en ces matières qu'à des opinions provisoires, probables, dont la vérité dépend des temps et des lieux. Les autres se laissent entraîner aux folies de la négation radicale des grandes vérités de l'ordre naturel qui sont la base même de toute la croyance religieuse (1). Tel est l'esprit de notre époque, esprit de scepticisme, de rationalisme et de négation radicale. Ceux qui enseignent actuellement la science religieuse ne doivent-ils pas tenir compte des dispositions de leurs contemporains à qui ils s'adressent ? Ne serait-il pas plutôt sage de donner à la génération qui s'élève un puissant antidote contre les poisons du siècle, c'est-à-dire, le secours d'une solide apologétique qui prémunirait sa foi contre les périls de l'avenir, dès cet âge de la jeunesse où l'on se forme pour la vie tout entière. « Il faut se garder d'une prudence qui dégénèrerait en pusillanimité, dit Mgr Dupanloup, et il serait souverainement injurieux à la religion de penser que des études apologétiques soient par elles-mêmes dangereuses, lorsqu'elles sont faites sous une bonne direction (2) ».

Et qu'on ne nous *objecte* pas la difficulté des questions philosophiques qui rentrent nécessairement dans le pro-

(1) Aussi, le P. Lacordaire ne s'écrierait-il plus aujourd'hui comme en 1848 : « Je vous déclare que pour rien au monde, je ne voudrais vous démontrer l'existence de Dieu : non pas parce que la chose est impossible, mais parce que telle n'est pas la question. L'existence de Dieu n'est pas un dogme qui soit par terre et qu'il faille tirer de la poussière, c'est un dogme qui est debout ! » Ce qui était vrai au milieu du siècle ne l'est plus de nos jours ; dans un certain nombre d'âmes, le dogme fondamental de l'existence de Dieu ne semble plus être debout.

(2) *De la Haute Éducation intellectuelle*, tome II, p. 436.

Digitized by Google

gramme d'une apologétique même élémentaire : « Ces questions sont trop difficiles, dit-on, trop au-dessus de la portée moyenne de l'intelligence des élèves de seconde ou de rhétorique : leur étude sera inutile. »

Tout d'abord, observerons-nous, n'exagérez pas le nombre de ces dissertations philosophiques qui vous effrayent tant : elles sont rares dans un cours d'apologétique élémentaire, car la religion est surtout un fait, une série de faits historiques, dans ses origines comme dans ses développements. Etablir le motif rationnel de croire, c'est donc avant tout établir par voie de témoignage un point d'histoire, la réalité de la Révélation. — D'ailleurs, croyez-vous qu'une dissertation philosophique soit plus difficile à comprendre que les démonstrations scientifiques en usage dans les classes de troisième, de seconde et de rhétorique, pour l'arithmétique raisonnée, pour l'algèbre et la géométrie ? Ces sciences abstraites ne renferment-elles pas une suite de raisonnements plus ardus que les preuves de la foi, qui en éclairant l'esprit parlent au cœur (1) ? — Enfin, y eût-il dans le cours supérieur telle ou telle démonstration qui échapperait à la parfaite compréhension de l'humaniste, nous croyons que, malgré cela, l'étudier ne serait pas inutile; car, plus tard, le philosophe reprendra cette démonstration pour l'approfondir davantage, et alors, grâce au premier travail de son esprit sur ces questions, combien il les saisira et les retiendra mieux que s'il les étudiait pour la première fois ! Puisqu'on ne juge pas inutile de préparer de loin l'esprit des élèves aux études abstraites des sciences qu'ils doivent approfondir dans les classes supérieures, est-il logique de contester l'utilité d'une première initiation à l'étude de la philosophie, qui est nécessaire pour établir les vérités naturelles, préambules de notre foi ?

(1) Voir une éloquente défense de la métaphysique dans l'ouvrage de l'abbé Dunand, *Christianisme et Liberté*, p. 129-133.

Digitized by Google

*
* *

Si nous avons réussi à prouver l'*utilité* d'un cours élémentaire d'apologétique dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire, nous aurons atteint le but principal que nous visions dans cette première partie de notre travail.

Quant à la division de ce cours supérieur, nous nous bornerons à des indications générales, comme nous l'avons fait pour le cours moyen.

Le cours supérieur, ou cours d'apologétique, tel que nous le comprenons, se composerait de trois parties correspondant aux trois classes de seconde, rhétorique et philosophie.

Dans la classe de seconde :

I^re^ partie : Préparation à l'apologie chrétienne.

Préparer les bases sur lesquelles reposeront les démonstrations ultérieures de la vérité chrétienne et de la vérité catholique, c'est-à-dire démontrer la vérité de la religion naturelle, et défendre contre les rationalistes la possibilité, la nécessité et les signes distinctifs d'une religion révélée.

Dans la classe de rhétorique :

II^e^ partie : Vérité de la religion chrétienne.

Etablir spécialement contre les infidèles la divinité de la religion chrétienne en montrant qu'elle réalise les caractères distinctifs d'une religion divine, tels qu'ils ont été indiqués dans la première partie.

Dans la classe de philosophie :

III^e^ partie : Vérité de la religion catholique.

Prouver contre les schismatiques et les principales sectes hérétiques que, seule, la religion catholique romaine réunit toutes les notes de la véritable Eglise fondée par Jésus-Christ.

Les conclusions de chacune des trois parties du traité seraient donc les suivantes :

Digitized by Google

Un homme raisonnable doit être théiste.
Un théiste sérieux doit être chrétien.
Un chrétien logique doit être catholique.

On s'étonnera peut-être que nous ne réservions pas une place spéciale à l'histoire de l'Eglise dans notre cours supérieur.

Nous ne contestons certes pas l'heureuse influence des études religieuses-historiques : « Si je recherche les causes logiques de ma conversion, disait le P. Lacordaire, je n'en trouve pas d'autre que l'évidence historique et sociale du christianisme. » — Nous reconnaissons même qu'un cours d'histoire ecclésiastique serait particulièrement opportun en cette fin de siècle qui a érigé en principe l'éducation de la jeunesse par les faits, et qui a autant attaqué l'Eglise dans sa conduite que dans sa doctrine.

Mais nos cours d'instruction religieuse ne peuvent pas être encyclopédiques, et il nous semble que la part utile à faire à l'histoire ecclésiastique dans nos programmes sera suffisante aux conditions suivantes : 1° que dans les classes élémentaires, antérieures à la cinquième, l'histoire religieuse soit prise comme base et prélude de l'enseignement dogmatique et moral (1) ; — 2° que dans les classes supérieures : troisième, seconde, rhétorique et philosophie, le professeur d'histoire prenne soin de mettre en lumière et de présenter sous une forme apologétique les principaux événements religieux que le programme du baccalauréat fait étudier aux élèves de ces classes ; — 3° que le professeur de littérature profite de l'analyse du Discours sur l'histoire universelle, de Bossuet, pour jeter un coup d'œil

(1) L'ouvrage élémentaire de l'abbé Bataille : *Les principaux faits de l'Histoire sainte*, accompagnés de réflexions apologétiques et morales, — *Les principaux faits de l'Eglise catholique* (2 petits volumes, Retaux-Bray), pourra servir de manuel aux *élèves*. — *Histoire de la religion et de l'Eglise*, par Cauly, 1 vol., Poussielgue. — Le *professeur* consultera des cours d'histoire plus complets, comme Rohrbacher, Darras, Hergenrœther, Blanc, Doublet, Rivaux, Alzog, Mœlher, Melin, Brück, traduit par Gillet. — *Tableau de l'Histoire et de la littérature de l'Eglise*, par l'abbé Brugère, 4 cahiers in-4°, lithographiés. — Roger Chernoviz.

Digitized by Google

d'ensemble sur les détails de l'histoire du monde, afin de les faire voir comme Dieu lui-même les voit.

Si, à cet ensemble de faits historiques, on joint ceux qui seront invoqués dans le cours supérieur de religion pour démontrer la divinité de l'Eglise, et faire connaître son action, nous croyons que les élèves posséderont les données historiques essentielles en matière de religion.

Il est vrai que saint Augustin, interrogé par un diacre de l'Eglise de Carthage sur la meilleure manière d'enseigner la religion, lui conseilla la *méthode historique*, c'est-à-dire l'exposé de la religion depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours. — Mais ce sont les petits enfants, les ignorants que le grand Docteur avait en vue dans sa réponse, comme l'indique le titre qu'il lui a donné : *De catechizandis rudibus*, tandis qu'ici, c'est de la jeunesse cultivée des collèges que nous nous occupons. Il n'y a donc pas opposition de méthode, mais seulement application différente de ce principe que nous ne saurions trop répéter : l'enseignement doit être proportionné aux besoins et aux facultés de ceux qui le reçoivent.

Comme on a pu le constater, le plan d'apologétique que nous avons esquissé plus haut, est celui-là même que trace Fénelon dans sa V^e^ lettre sur la religion (1).

Ce plan n'est donc pas nouveau, mais la nouveauté du plan importe peu dans un cours élémentaire qui doit avoir pour but de vulgariser les idées reçues. Toute l'originalité à désirer ici consiste dans le choix des questions à traiter et plus encore dans la manière de les présenter ; c'est de quoi nous allons parler sous le titre de *méthode* du cours de religion.

II

Nous comprenons sous ce titre général de *méthode* l'emploi des divers moyens qui nous semblent propres à

(1) Tome I^er^ de ses œuvres, p. 414.

Digitized by Google

donner plus de fécondité et d'intérêt aux cours d'instruction religieuse dans l'enseignement secondaire.

Ces moyens sont : I. Choix des questions. — II. Choix des preuves. — III. Choix des objections à résoudre. — IV. Forme catéchistique. — V. Usage des histoires et images. — VI. Piété. — VII. Style convenable.

* * *

I. *Choix des questions.* — Le professeur d'instruction religieuse dans nos collèges, est embarrassé par l'abondance des matières de son programme qui n'est pas mesuré sur le temps consacré à ce cours.

Le moyen de parer à tous les inconvénients qui résultent de ce fait, nous le voyons dans un triage intelligent à opérer parmi les questions du programme. On se souviendra du but à atteindre : donner aux élèves une instruction religieuse supérieure à celle de la masse des simples fidèles, sans tomber dans l'érudition ou la science professionnelle qui convient à des élèves de grands séminaires.

D'après ces principes, nous voudrions voir éliminées complètement, ou du moins réduites à de moindres proportions, plusieurs questions jusqu'ici conservées dans nos manuels de religion.

Par exemple, pour le dogme, on négligerait toutes les questions vieillies et usées, subtiles ou de pure curiosité, jadis agitées dans les écoles; — on ne parlerait des erreurs anciennes que dans la mesure utile pour faire connaître le sens véritable de la doctrine chrétienne sur quelques points importants, comme la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, la Grâce et les Sacrements; — on donnerait une simple mention aux diverses opinions qui ont entretenu parmi les théologiens des controverses plus ardentes que lumineuses, etc.

De longues dissertations sur ces sujets pouvaient être d'un vif intérêt dans les siècles de foi et au moment où la lutte était passionnée, mais cet intérêt diminue et dispa-

Digitized by Google

raît même entièrement, à notre époque sceptique où le mouvement des idées a créé d'autres préoccupations intellectuelles. Nous avons assez d'ennemis vivants pour devoir, quand le temps presse, négliger les morts. — D'ailleurs, la méthode que nous recommandons n'est pas autre que celle qu'ont pratiquée les Pères et les Docteurs de l'Eglise : eux aussi ont réservé le meilleur des ressources de leur génie pour la lutte contre les hérésies vivantes et les dangers du moment, sans perdre un temps précieux à décrire minutieusement ou à réfuter longuement des erreurs mortes et dès lors inoffensives.

En morale, on passerait sous silence les questions qui n'intéressent que les prêtres pour l'exercice de leur ministère pastoral ; — on négligerait les points de doctrine qui demandent des exhortations plutôt qu'une exposition doctrinale, et qui forment ordinairement, dans nos maisons, la base des instructions du dimanche faites en forme de prônes ou de sermons ; — on serait très court sur la plupart des commandements de Dieu qui sont des lois naturelles gravées dans le cœur de tout homme et à plus forte raison dans le cœur de tout baptisé ; — de même, pour les sacrements, on parlerait peu de ceux qu'on ne reçoit que dans des circonstances particulières et on insisterait au contraire beaucoup sur les deux qui sont indispensables à la vie de l'âme, après le baptême ; — dans la discussion des cas de conscience qu'il ne faudrait pas craindre de multiplier pour intéresser les élèves et les éclairer sur les rapports des commandements aux circonstances de la vie, on se bornerait à ceux qui sont applicables aux conditions actuelles de la société, aux obligations et aux difficultés présentes de la vie chrétienne.

Tels seraient les principes qui nous guideraient dans le choix des questions à faire étudier aux élèves de nos collèges (1). Il n'est pas possible de tracer un plan nettement

(1) Pour éviter l'inconvénient du décousu que pourrait présenter le système d'éclectisme que nous proposons, il suffirait de placer au début de chacune des grandes divisions du cours, ou même de chaque chapitre, un tableau synoptique qui montrerait le lien logique

Digitized by Google

délimité de toutes ces questions. Ce plan doit se régler et se modifier selon les circonstances, selon le nombre et la force des élèves de chaque classe, selon le temps accordé au cours de religion. Mais nous croyons avoir fait suffisamment comprendre notre pensée, par ce que nous venons de dire.

Malgré ce soin d'éliminer les questions moins utiles à l'instruction, nous voudrions qu'à l'occasion et surtout dans les classes supérieures, le professeur laissât entrevoir l'immensité de la science divine et les inépuisables trésors de vérité, de beauté et de vie renfermés dans ses sources. L'étude ne profite vraiment qu'à ceux qu'elle attire, et un des meilleurs moyens de rendre l'étude attrayante, c'est d'y intéresser la curiosité de l'esprit, d'amener l'élève au point où il sente le besoin et l'attrait d'étendre ses connaissances. Peut-être les efforts du professeur pour éveiller cet attrait n'obtiendront-ils que rarement des résultats immédiats ; mais sans parler du légitime espoir de voir lever plus tard la semence, ce maître aura rempli un devoir en affirmant cette vérité trop oubliée que la connaissance des dogmes chrétiens est utile autant qu'intéressante (1).

Telle serait notre pensée sur le choix des questions à traiter dans les cours de religion. — Puisque nous n'y subissons pas les exigences des programmes officiels, sachons ici du moins profiter de la liberté.

*
* *

II. *Choix des preuves.* — Le choix judicieux des preuves permettrait de réduire notablement les dimensions de nos cours d'instruction religieuse, sans nuire à la solidité des démonstrations.

de la question traitée avec les autres questions secondaires non développées.

(1) Voir sur ce point Mgr Dupanloup, *Haute Éducation intellectuelle*, t. III, p. 422 ; Mgr Pie, séance de clôture du congrès de Poitiers, 22 août 1875.

Digitized by Google

En diminuant le nombre des arguments, on aurait le temps de les développer avec plus d'ampleur et de netteté. Souvent une série d'arguments n'est qu'une accumulation de formules à peine différentes, et, en général, une seule preuve solide et bien comprise suffit à satisfaire l'intelligence. Mais comme les preuves les plus fortes en soi n'ont pas une égale puissance sur tous les esprits, il serait utile qu'au développement de la preuve essentielle fût jointe l'énumération des autres preuves classiques, le professeur devant les développer de vive voix autant qu'il le jugerait convenable.

Dans le choix des preuves, auxquelles faut-il donner la préférence ?

Très rarement aux preuves sentimentales et littéraires qui font le charme de certaines apologies contemporaines : harmonies du dogme et du culte catholique avec les besoins du cœur humain et avec la nature matérielle, ressources merveilleuses qu'ils fournissent pour la culture des lettres et des arts, etc., etc. — Nous sommes loin de dédaigner ces arguments, mais ils conviennent peu à l'esprit positif de notre époque, et la nature d'un ouvrage didactique ne les comporte guère.

Bien meilleures sont les preuves d'autorité, empruntées aux définitions de l'Eglise, à la Sainte Ecriture, aux saints Pères et à l'histoire. — Les preuves tirées d'une définition dogmatique formulée par l'Eglise sont les plus simples, les plus fortes, souvent les seules péremptoires et décisives : on ne devrait jamais les négliger. — Plus difficile souvent est l'emploi d'un argument d'Ecriture sainte et de Tradition, dans un cours élémentaire destiné à des élèves de l'enseignement secondaire : le texte d'Ecriture sainte exige, en effet, la plupart du temps, un commentaire qui en montre l'application à la thèse et en fasse ressortir la valeur démonstrative. — Quant au témoignage des Pères, il est d'un usage encore plus délicat, car on doit examiner s'ils parlent comme témoins de la foi de l'Eglise, ou s'ils se bornent à exprimer leurs idées personnelles. — Enfin, les arguments empruntés à l'histoire sont souvent d'un pré-

Digitized by Google

cieux secours dans l'apologétique ; mais là, plus que nulle part ailleurs, la sévérité de la critique est nécessaire : rien de simplement douteux ne doit être produit dans la défense de l'Eglise.

Enfin pourquoi ne dirions-nous pas que, de toutes les preuves, les plus utiles à développer sont celles que fournit la raison ? Ne sait-on pas mieux et n'est-on pas plus à même de défendre sa croyance contre un incrédule, quand on a pénétré les raisons des choses, *interiora rerum ?*

Autant que le sujet peut s'y prêter, il faut donc insister sur cette dernière sorte de preuves. Mais il faut surtout les présenter avec clarté et vigueur, dût-on, pour cela, les revêtir de la forme syllogistique si chère aux esprits contemporains, nous parlons de ceux qui pratiquent l'étude des sciences.

D'ailleurs le professeur, en exposant ces preuves de raison, fera prudemment remarquer qu'à chaque ordre de vérités correspond un mode de démonstration propre : aux vérités mathématiques, une démonstration qui procure une évidence immédiate et irrésistible ; aux vérités morales, une démonstration certaine sans doute, mais ne contraignant pas la liberté et n'entraînant pas cette évidence absolue et immédiate dont brillent les vérités mathématiques. Le plus grand mathématicien du XVIII^e^ siècle, Euler, l'a dit : « Il faut pour chaque vérité se contenter des preuves qui conviennent à sa nature... C'est le propre des esprits faibles ou faux de prétendre démontrer mathématiquement toutes choses (1). »

*
* *

III. *Choix des objections à résoudre.* — Grâce à l'exposition large et solide dont nous venons d'esquisser la méthode, la partie polémique du cours de religion peut être considérablement abrégée. Aussi ne devrait-on y aborder

(1) Voir, sur cette question, G. Canet, *la Libre pensée contemporaine*, chap. XVI ; *la Foi et l'évidence mathématique*, p. 747-756.

Digitized by Google

que les objections plus connues ou plus subtiles qui demandent une réfutation directe; pour les autres, il serait inutile ou même dangereux de s'y arrêter.

Inutile : d'abord, parce qu'en repoussant toutes les attaques dont le catholicisme est l'objet, on montre, il est vrai, que nos adversaires sont dans l'erreur, mais on ne prouve pas nécessairement la vérité de la doctrine catholique. — Inutile encore, parce que, dès qu'une proposition est démontrée avec certitude, toute objection contre elle, même insoluble, ne prouve rien, sinon la faiblesse de l'esprit humain. Ce qui est clair ne doit pas être rejeté à cause de ce qui est obscur; le oui et le non ne peuvent être vrais d'une même chose en même temps, c'est le premier de tous les principes.

Dangereux même, avons-nous dit, serait un exposé d'objections fait avec trop de complaisance. — N'y a-t-il pas toujours à craindre, en effet, — surtout pour les jeunes enfants du cours moyen, un commencement de trouble, lorsqu'ils apprennent que leur foi est mise en doute, attaquée par d'innombrables adversaires : « La chose est bien contestée : donc, elle n'est pas si sûre, » seront-ils tentés de dire. — De plus, quelque victorieuse que soit la réponse à l'objection, est-il bien sûr que l'énoncé de cette objection ne restera pas, souvent, plus profondément gravé dans l'esprit de l'élève que la réponse elle-même ?

Le procédé le plus sage est donc de prévenir, autant que possible, les objections de l'erreur par l'ampleur de l'exposition doctrinale; lorsque la discussion est nécessaire, y apporter toutes les précautions capables d'assurer une victoire telle qu'elle laissera les enfants en plein repos dans leur foi.

*
* *

IV. *Forme catéchistique.* — La forme catéchistique par demandes et par réponses est la forme naturelle d'un livre à l'usage d'élèves dont l'intelligence est encore peu ouverte. — Aussi bien, c'est la forme consacrée par l'usage

Digitized by Google

de l'Eglise pour l'instruction religieuse des enfants. Rien d'étonnant, dès lors, que nous manifestions le désir de la voir adoptée, au moins dans les trois classes qui composent le cours moyen de religion.

Cette méthode peut paraître bien élémentaire, mais aussi que d'avantages elle présente ! ne serait-ce que celui de mieux concentrer l'attention de l'élève sur le point précis qu'il s'agit d'élucider et de ne lui donner, dans la réponse, que ce qu'il doit proprement apprendre et retenir.

Pour cette fin, que les réponses soient courtes et résument avec toute la précision possible les propositions qui s'y rapportent. Serait-ce se montrer trop méticuleux que de vouloir, au moyen de lettres et chiffres, numéroter ces propositions qui seraient ensuite développées en autant d'alinéas distincts ? Un ou deux mots en marge et en regard de chaque alinéa en résumeraient fidèlement le sens.

Avec ces notes marginales on peut combiner une disposition typographique spéciale qui, à l'aide de caractères gras, dirige le regard et attire l'attention de l'élève sur les mots essentiels. Combien ces moyens mécaniques éclairent l'esprit de l'élève dans sa marche, et aident sa mémoire, notamment dans le travail d'une repasse rapide (1).

*
* *

V. *Histoires et images.* — Intéresser les élèves au cours d'instruction religieuse, rendre cette classe agréable, vivante en même temps qu'instructive, est une tâche bien importante, mais aussi bien difficile à accomplir.

(1) Puisque nous sommes amené à parler des moyens secondaires propres à faciliter l'étude dans les manuels d'instruction religieuse, nous signalerons encore les *desiderata* suivants : 1° un tableau synoptique en tête de chaque partie du cours qui doit être étudiée pendant l'année ; — 2° un sommaire analytique au début de chaque chapitre ; — 3° à la fin de chaque cours annuel, des références bibliographiques nombreuses et sûres, pour orienter les jeunes gens dans leurs études ultérieures ; — 4° enfin, une table des matières qui puisse servir de résumé et suppléer à un questionnaire.

Digitized by Google

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Le récit de quelques *histoires* et la vue *d'images* intercalées dans le texte du livre aideront puissamment à y réussir.

A. Et d'abord, les *histoires*.

Quel est le catéchiste qui ne connaît par expérience le pouvoir merveilleux des récits historiques sur l'intelligence et la volonté des enfants? — Pour leur intelligence, ces récits sont une lumière; pour leur volonté une force, par les exemples qu'ils présentent: *Verba movent, exempla trahunt.* Nous jugeons moins difficile ce que nous savons avoir été accompli par d'autres.

Il serait donc utile que chaque chapitre ou même chaque leçon du cours d'instruction religieuse fût suivie de l'indication précise de plusieurs histoires choisies en rapport avec l'objet général de la leçon, et variées autant pour le fond que pour la forme.

Où puiser ces histoires?

Autant que possible dans la Bible et la Vie des Saints, ne serait-ce que pour la facilité d'avoir ces deux livres sous la main. — Mais, de plus, les histoires bibliques ou hagiologiques ont l'immense avantage d'être empreintes de ce merveilleux divin qui a tant d'attraits pour l'imagination vive et ardente des enfants. — Enfin, elles font mieux connaître l'Histoire sainte, qui ne laisse pas que d'être assez négligée ou à l'étroit dans nos programmes.

Pour la Vie des Saints, ne serait-il pas préférable de citer ordinairement ce que ces vies présentent à l'imitation de tous, plutôt que les actes extraordinaires ou les grâces exceptionnelles qu'elles offrent à notre admiration?

En dehors de la Bible et de la Vie des Saints, le professeur pourrait encore emprunter quelques traits historiques à nos grands écrivains catholiques, mais à la condition de se montrer sévère dans son choix.

En premier lieu, il ne devrait jamais s'arrêter à des récits apocryphes ou légendaires que les élèves seraient portés à

Digitized by Google

confondre avec les faits historiques et certains qui servent de base à l'apologétique chrétienne : ces méprises peuvent avoir les conséquences les plus funestes. — Si, parfois, le professeur croit pouvoir citer des faits édifiants, instructifs, mais dépourvus de suffisantes garanties d'authenticité, il agira prudemment en disant aux élèves que ces faits ne méritent pas une croyance égale à celle des vérités de la religion.

Une autre règle à suivre, autant que possible, dans le choix des lectures, c'est de ne les emprunter qu'à d'excellents modèles de style : il est bon que nos croyances soient présentées avec un certain éclat, surtout aux élèves des classes supérieures ; sans cela, la religion n'aurait pas dans leurs pensées le rang d'estime qui doit lui revenir. Que de pages brillantes on pourrait tirer de nos apologies contemporaines qui sont de vrais monuments de littérature sacrée, aussi bien que de philosophie religieuse (1) !

Enfin, malgré l'utilité des histoires ou autres lectures pendant le cours d'instruction religieuse, il ne faudrait pas en abuser et y perdre un temps nécessaire pour l'instruction solide : l'exemple destiné à confirmer le précepte ne doit pas le faire oublier. Lorsqu'il s'agit d'histoires, si le professeur les racontait lui-même au lieu d'en faire la lecture, il gagnerait du temps et intéresserait davantage les enfants, qui suivent assez difficilement une lecture un peu longue (2).

B. Des *Images religieuses.*

Les Images sont un moyen d'enseignement non moins agréable et non moins utile que les histoires.

Agréable : l'image a, en effet, le privilège de plaire à tous, ignorants et savants, mais elle a surtout le don d'intéresser les enfants, en contribuant à enlever à l'enseignement la sécheresse de la forme didactique. Aussi l'Eglise a-t-elle,

(1) Par exemple : Conférences de Frayssinous, P. Lacordaire, P. de Ravignan, P. Félix, Mgr Besson, Mgr Freppel, Mgr Guiol, P. Monsabré, Mgr d'Hulst.

(2) Voir : *Christianisme en exemples*, Courat. 6 vol. Retaux-Bray. — *Catéchisme en exemples*, 2 vol. Lefort. — *Instruction religieuse en exemples,* par P. Schouppe. 1 vol. Palmé.

Digitized by Google

dès son origine, aimé et adopté l'emploi des images pour parler au peuple.

Utile : pourquoi? parce qu'elle est pour les yeux ce que la parole est pour l'oreille; en faisant venir l'imagination au secours de l'esprit, elle rend, en quelque sorte, sensibles et vivantes les idées de la religion que le corps ne peut voir. « Qu'on me pardonne la comparaison, dit l'abbé Timon-David (1), c'est ce que font les artistes forains qui racontent à la foule un événement remarquable, en montrant avec une baguette, sur un tableau divisé en compartiments, les péripéties de ce drame. Aussi, jadis, n'y avait-il pas un paysan qui ne sût l'histoire merveilleuse de Geneviève de Brabant ou de sainte Barbe, bien mieux que l'Histoire sainte, parce qu'ils l'avaient entendue de leurs oreilles et vue de leurs yeux. »

Il est vrai, toutefois, que l'emploi des images à intercaler dans le texte de nos cours de religion, est soumis à des conditions délicates pour se faire accepter. Aussi, n'est-ce pas à l'imagination d'un imagier vulgaire ou à des graveurss ans talent qu'on devrait en confier l'exécution : une gravure imparfaite peut passer pour les paysages, mais pour les portraits, elle a le tort de trop défigurer les gens. Sans doute, il faut avoir une intelligence cultivée pour apprécier une œuvre d'art comme un tableau de Raphaël, et les enfants comprennent bien mieux l'imagerie populaire d'Epinal où il y a du rouge et du bleu. Mais ne serait-ce pas calomnier la jeunesse d'élite qui peuple nos collèges que de la prétendre incapable d'apprécier une belle image? Le beau s'impose comme le vrai, et si les enfants se trompent parfois en admirant des images laides, leur erreur ne va point pourtant jusqu'à mépriser celles qui sont réellement belles.

Au lieu de recourir à un symbolisme faux, à ces pieux rébus ou à ces mièvreries alambiquées qu'on nous présente trop souvent comme emblèmes religieux, il serait désirable à notre avis, que l'illustration de nos cours de religion re-

(1) *De la confession des enfants et des jeunes gens*, tome III, p. 107.

Digitized by Google

produisît les chefs-d'œuvre des artistes de tous les siècles et de toutes les écoles sur les principales vérités de la foi chrétienne, sur la Bible, la vie de Jésus, de la sainte Vierge et des Saints. Ainsi, nos élèves seraient peu à peu familiarisés avec les chefs-d'œuvre de l'art chrétien; ils comprendraient mieux les symboles des églises, et ils trouveraient dans leur cours de religion non seulement plus de profit intellectuel et plus d'intérêt, mais encore plus d'édification, ce qui est essentiel, comme nous allons le montrer (1).

*
* *

VI. *Piété.* — Oui, avant tout, nos cours d'instruction religieuse doivent être pieux, afin de contribuer à former de vrais disciples de Jésus et non point seulement des sages ou des philosophes.

(1) Comme essais en ce genre, citons :

1° L'imagerie religieuse et artistique de la *Société Saint-Augustin* (Desclée, Lille), qui a entrepris la publication de plusieurs séries d'images conformes aux données des saintes Ecritures, ou puisées dans les faits les plus remarquables et les plus authentiques de la vie des saints, et exécutées d'après les traditions de l'iconographie chrétienne.

2° L'imagerie religieuse de la *Société de Propagande* par la presse et par l'image (rue de l'Esplanade, 15, Paris). — Par le récent procédé de l'oléographie ou peinture par impression, cette société a reproduit avec une exactitude remarquable les plus belles toiles des grands peintres anciens et modernes, en leur conservant toutes les couleurs, les moindres tons et jusqu'au sentiment qui caractérise l'œuvre du maître.

3° *L'Œuvre des images* destinées aux missions et à la propagande, par le P. Vasseur (dépôt chez Daniel, 76, rue Bonaparte, Paris). — Le P. Vasseur a publié une apologie illustrée de la religion chrétienne pour les lettrés chinois; puis, pour la France : deux albums de toute la religion en images, une petite et une grande série de tableaux catéchistiques, etc.

4° *Le Catéchisme en images*, 70 grands chromos, aux bureaux du journal *la Croix*, rue François Ier, 8. — *Le Catéchisme complet illustré*, par la société de Saint-Charles-Borromée, rue de la Barre, 104, Lille. — *Le Grand Catéchisme en images*, gravures par Marsal, 1 vol. in-8. Sarlit. — *Petit Catéchisme universel* par Bellarmin, 1 vol. Palmé.

Digitized by Google

« Malheur à la connaissance qui ne se tourne pas à aimer », dit Bossuet. Or, à quelle étude mieux qu'à celle de la religion peut s'appliquer cette parole? Si dans l'enseignement sérieux des sciences et des lettres humaines, on ne doit pas se borner à instruire, mais s'appliquer aussi et surtout à *élever*, à combien plus forte raison est-il nécessaire que, dans l'enseignement de la religion, à l'instruction de l'esprit se joigne l'éducation du cœur? Faire aimer Dieu, c'est la maxime fondamentale que, déjà de son temps, le grand évêque d'Hippone recommandait au maître chargé d'enseigner les principes de la religion : « Hac ergo dilectione tibi tanquam fine proposito quo referas omnia quæ dicis: quidquid narras, ita narra ut ille cui loqueris audiendo credat, credendo speret, sperando amet. »

Comment atteindre ce but, sans changer le caractère didactique de nos cours d'instruction religieuse?

Le meilleur moyen serait, semble-t-il, d'ajouter, dans le manuel, à chaque chapitre ou même à chaque leçon, quelques conclusions pratiques tirées du sujet étudié et quelques courtes aspirations pieuses.

Malgré leur brièveté, ces lignes pieuses suffiront pour fournir au professeur l'occasion de réflexions et de conseils salutaires, sans qu'il ait à sortir de l'explication du texte de son manuel.

Si nous ne craignions d'insister trop ici sur le rôle du professeur, nous ajouterions volontiers que, dans le cours de religion encore plus que dans toute autre classe, l'influence du professeur est plus grande que celle du livre. Que le maître songe à la grandeur de l'œuvre dont il s'occupe directement à ce Cours : c'est l'œuvre que saint Paul appelle l'enfantement des âmes, la formation de Jésus-Christ dans les âmes!

Nous ne nions pas qu'il y a quelques différences, à ce sujet, entre un Catéchisme paroissial de persévérance et un Cours de religion dans nos collèges où le ministère de l'éducation religieuse de l'âme des enfants est plus spécialement réservée aux directeurs; mais un professeur-prêtre a trop rarement, dans ses autres cours profanes, l'occasion directe

Digitized by Google

de parler à ses élèves des choses de la religion, pour qu'il ne profite pas avec bonheur des ressources qu'offre à son zèle la classe d'instruction religieuse.

*
* *

VII. *Style.* — C'est par les défauts du style que plusieurs Cours de religion, excellents à tous autres point de vue, sont impropres à servir de manuels pour nos élèves.

Les uns, par le ton oratoire et par l'excès d'ornements dont ils revêtent leurs idées, rendent difficile à comprendre ce qu'ils ont voulu dire; les autres rebutent l'élève par l'excès contraire de leur sécheresse et par l'abus des termes de l'école.

Pourquoi donc ne pas écrire les Cours d'instruction religieuse dans ce style simple, limpide, précis, sobre, substantiel, qui convient à tout livre didactique, et qui n'exclut, même dans les discussions les plus ardues, ni la souplesse ni l'élégance, ni même une certaine chaleur contenue?

Est-ce à dire que le professeur doive s'interdire absolument l'usage de tout terme propre à la théologie?

Ce n'est point notre avis, car la science de la religion, comme toute science, peut et doit avoir un vocabulaire et des formules qui lui soient propres. Parfois même, ces formules expriment la pensée avec tant de justesse, de concision et d'énergie, qu'on ne saurait les répudier sans risquer d'altérer nos dogmes; tels sont les mots : consubstantiel, union hypostatique, procession du Saint-Esprit, etc., employés dans une foule de définitions dogmatiques et sanctionnés par l'Eglise.

Mais passer de la proscription absolue à l'usage immodéré de cette terminologie spéciale serait tomber de Charybde en Scylla : si on peut le déplorer assurément, on ne peut nier le fait que la langue scolastique est étrangère à nos contemporains, *a fortiori* à nos élèves, au moins autant que la nomenclature chimique était inconnue aux savants du moyen âge; cela est, et nul ne fera que cela ne soit pas.

Usons donc du langage propre à la théologie lorsqu'il

Digitized by Google

est nécessaire, et alors, ayons soin de l'accompagner de définitions ou explications qui en dissiperont l'obscurité. Mais n'en abusons point : notre langue française est assez riche, assez transparente pour énoncer clairement tout ce qui est bien conçu (1).

Telles sont les observations qui se sont présentées à notre pensée, quand nous avons médité les réformes utiles à apporter dans l'enseignement religieux des établissements d'instruction secondaire.

Sans doute, il y a dans ce vaste et difficile programme plus d'un détail qui n'agréera pas à tous. Quelques-uns parmi nos lecteurs trouveront peut-être à glaner dans ces pages un rayon de lumière qui les aidera à mieux remplir leur sainte mission.

Une dernière question nous reste à traiter, question délicate entre toutes : celle du *Manuel d'instruction religieuse* à conseiller pour réaliser le plan que nous venons d'esquisser.

Un certain nombre de nos collègues, peu satisfaits des cours de religion parus jusqu'à ce jour, préfèrent se passer d'un manuel imprimé et conservent l'ancienne méthode des cahiers manuscrits, dictés pendant la classe. — Outre la difficulté du choix d'un livre convenable, ils font valoir une autre raison en faveur de leur méthode : « c'est que, disent-ils, nous n'exprimons jamais bien que ce que nous nous sommes assimilé par un travail personnel longuement médité, et dans lequel, tout en nous servant des labeurs des autres, nous restons nous-mêmes pour la manière de l'exposer (2). »

Cette méthode de l'enseignement oral est-elle la meilleure?

(1) Si l'on doit éviter l'emploi excessif du langage scolastique, à plus forte raison faut-il se garder avec scrupule du galimatias de certains philosophes modernes, qui semblent n'avoir inventé une terminologie inintelligible, que pour mieux cacher le vide de leur pensée.

(2) Voir, sur cette question, l'abbé Vacant, *Notes sur les séminaires de philosophie, en France*, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, avril 1880.

Digitized by Google

Nous ne le croyons pas. Si en effet, le professeur ne dicte point la leçon mot à mot, les élèves ne sauront pas prendre le cours avec exactitude.

Si le professeur dicte mot à mot ses cahiers, cette dictée absorbe un temps considérable et elle est, pour les élèves, une véritable cause de fatigue physique par le travail matériel qu'exige une écriture rapide.

Toutes choses considérées dans leur ensemble, il y a donc utilité réelle, aujourd'hui, à substituer l'enseignement du livre à l'enseignement oral ou à la dictée (1). — Aussi bien, ne peut-on faire à ce mode d'enseignement le reproche d'exempter les élèves de tout travail personnel, car on ne voit pas ce qui empêcherait le maître de demander à ses élèves quelques résumés sur la leçon développée en classe, — ces résumés si utiles pour habituer à réfléchir, pour graver mieux les choses dans l'esprit et aider à les retenir : *écrire, c'est lire trois fois,* a dit un sage.

Mais alors quel est le meilleur cours d'instruction religieuse à conseiller comme livre didactique pour les élèves de l'enseignement secondaire ?

Nous n'avons que l'embarras du choix, tant ces ouvrages sont nombreux : à vrai dire, nous n'aurions garde de nous plaindre de leur abondance, car tous sont estimables, quoique à des degrés et à des titres divers, et la vérité ne saurait être trop proclamée ni trop répandue.

Oserons-nous pourtant avouer que parmi ces manuels qui s'appellent légion, nous en connaissons très peu répon-

(1) C'était l'opinion de saint Vincent de Paul. « Après avoir consulté sept des meilleures têtes de sa Compagnie, Vincent de Paul, condamna la méthode des dictées et prescrivit l'emploi d'un auteur approuvé. L'enseignement sera plus sûr, disait-il, les écoliers mieux formés et plus instruits, ... enfin, il sera plus facile à ceux qui enseignent d'expliquer un auteur que de composer des écrits. Cité par M. Icard, *Tradition des prêtres de Saint-Sulpice dans la direction des grands séminaires* — Troisième partie : formation intellectuelle des élèves, p. 412-424.

Voir le *Ratio studiorum* qui est à la fois un traité didactique de pédagogie et un exposé des méthodes pratiquées dans la Compagnie de Jésus. Edit. Pachtler, 5, 7, Berlin, p. 82 et suiv.

Digitized by Google

dant aux besoins particuliers des élèves de l'enseignement secondaire ?

Dieu nous préserve du rôle odieux de censeur ! Cependant, et sans nous livrer à une critique directe et de détail, ne nous sera-t-il pas permis de signaler une imperfection qui, à notre avis, dépare le plus grand nombre des manuels d'instruction religieuse ?

Cette imperfection, la voici : c'est le manque d'unité dans le but que se sont proposé les auteurs de ces manuels.

Inspirés par le légitime désir d'accroître autant que possible le nombre de leurs lecteurs, qu'ont-ils fait ? Ils ont voulu s'adresser à la fois, dans le même ouvrage, et aux enfants qui se préparent à la première communion et à ceux qui fréquentent les catéchismes de persévérance dans les paroisses, et à la jeunesse des écoles secondaires, et aux gens du monde, etc., etc., etc. — Qu'en résulte-t-il ? C'est que, voulant plaire à tout le monde, ces auteurs finissent en réalité trop souvent par ne plaire à personne. Pourquoi ? — Parce que les exigences des diverses classes de lecteurs auxquels ces manuels prétendent s'adresser ne sont pas les mêmes, et qu'il est impossible de les satisfaire toutes dans un même ouvrage.

Toutefois, nous nous reprocherions comme un manque de reconnaissance et de justice de ne pas signaler à l'estime de nos collègues les ouvrages suivants qui, parmi ceux que nous connaissons, nous paraissent être les meilleurs à mettre entre les mains des élèves ou du moins à consulter :

Cours moyen (1) :

Moulin, Exposition élémentaire de la doctrine chrétienne, en face des erreurs modernes; 1 vol., Briday.

(1) Le professeur consultera utilement pour le cours moyen : *Dictionnaires de théologie* : Bergier-Lenoir, 12 vol. Vivès. — Goschler, 26 vol., Gaume.

Catéchismes : du Concile de Trente. — Regnault. — Guillois. — Canisius. — Noël. — Couturier. — Hauterive. — Blutteau. — Schmid. — Gaume.

Digitized by Google

Cauly, le Catéchisme expliqué, 1 vol., Poussielgue.

Vuillemin, le Catéchisme des pensionnats et collèges, 3 fascicules, fort in-8°, à Mattaincourt (Vosges).

Manuel d'instruction religieuse, par un missionnaire diocésain, Clermont.

Grosse, Manuel d'instruction religieuse, 1 vol. Belin.

Portais, La doctrine catholique, 2 vol., Retaux-Bray.

Marotte, Cours complet d'instruction chrétienne, 1 vol., Belin.

Martin, Cours supérieur d'instruction religieuse, 2 vol., Castermann.

Barthe et Fabre, Catéchisme du catéchiste, 2 vol., Rodez.

Le Clercq, Théologie du catéchiste, 2 vol., Tolra.

Cours supérieur (1) :

Cauly, Recherche de la vraie religion, 100 vol., Poussielgue.

Moulin, Démonstration de la divinité du catholicisme, 1 vol., Desclée.

Gouraud, Notions élémentaires d'apologétique, 1 vol., Belin.

Sylvain, Après le catéchisme, 2 in-18, Aubanel.

Duvivier, Cours d'apologétique, 1 vol., Retaux-Bray.

Morère, Nouveau manuel d'apologétique chrétienne, 1 vol., Haton.

Autres ouvrages : Girodon. — Doublet. — Gousset. — Perronne. — Mgr Laforet.— Sommaire de doctrine chrétienne en tableaux synoptiques, par Sylvain.

(1) Les auteurs qui ont composé à la fois un catéchisme expliqué et une apologétique élémentaire doivent, à mérite égal, être préférés aux auteurs qui n'ont publié que l'un ou l'autre de ces cours ; ces derniers sont obligés de renvoyer à un autre livre pour la partie qu'ils n'ont pas traitée, ce qui produit infailliblement des lacunes ou des répétitions dans l'un ou l'autre des ouvrages.

Comme auteurs à consulter, citons : *Apologétiques :* Hettinger. — Bougaud. — Doublet. — De Broglie. — Vigoureux. — Arduin. — Caussette. — Desorges, Duilhé de Saint-Projet.— Aug. Nicolas.

Digitized by Google

P. Schouppe, Cours abrégé de religion, 1 vol., Retaux-Bray.

Rütten, Cours élémentaire d'apologétique, 1 vol., Palmé.

Arnault, Vérités fondamentales du christianisme, 1 vol., Cattier.

Van Weddingen, Eléments raisonnés de la religion, 1 vol., Palmé.

Puissent ces quelques notes, humblement adressées à nos confrères dans l'enseignement, rappeler leur attention sur ces cours d'instruction religieuse que nous devons, à tout prix, maintenir en honneur et fortifier dans nos maisons!

Partout on se plaint de l'affaiblissement du niveau de l'instruction religieuse à notre époque, et très rares, dit-on, sont les laïques instruits qui connaissent à fond leur religion. Ne soyons pas les complices de ce désastreux état de choses! Ne nous laïcisons pas nous-mêmes: la christianisation de l'enseignement est plus nécessaire que la liberté de l'enseignement. Est-ce que la France a sombré à la fin du dernier siècle, parce que l'éducation n'avait pas été libre, ou bien plutôt, dites-moi, parce qu'elle n'avait pas été assez chrétienne?

Profitons donc de la demi-liberté qui nous est laissée pour donner à nos études la direction qui nous semblera la meilleure, et, dans la mesure du possible, christianisons de plus en plus notre enseignement secondaire par l'excellente organisation de nos cours de religion.

Il est vrai qu'avec des programmes aussi chargés que ceux qui nous sont imposés pour la préparation des grades, nous sommes parfois tentés de mesurer avec parcimonie le temps aux cours d'instruction religieuse. Ne cédons pas à cette tentation, et, à tout prix, pourvoyons à l'unique nécessaire, qui ne compromet jamais les légitimes exigences de la préparation au baccalauréat.

Ch. DEMENTHON.

Digitized by Google

L'ADMINISTRATION
DE NOS COLONIES

Les questions coloniales sont à l'ordre du jour. Quand on lit avec attention les livres, brochures, rapports, discours et les innombrables articles de presse ayant trait à ce sujet, on reconnaît facilement que trois systèmes ou, si l'on veut, trois écoles sont en présence :

1° *L'école traditionnelle*, qui voudrait revenir à ce qui existait naguère, c'est-à-dire au service central des colonies formant une simple direction du ministère de la marine, seul chargé également de leur défense sur terre et sur mer ;

2° *L'école nouvelle*, qui préconise la création d'un ministère des colonies, absolument indépendant des autres départements, ayant même son armée et sa marine spéciales pour la défense de nos possessions d'outre-mer ;

3° *L'école transactionnelle*, dont les idées semblent prévaloir pour le moment, avec un sous-secrétariat ou une grande direction des colonies rattachée, uniquement pour la forme, à un ministère quelconque, de fait administrant sous sa seule responsabilité nos possessions lointaines, mais laissant le soin d'en assurer la défense, sur terre au département de la guerre, sur mer à celui de la marine.

Ce n'est pas sans raison que nous avons donné le nom d'*école traditionnelle* à celle des partisans du rattachement complet des colonies à la marine. En effet, dès le jour où on institua en France, pour ces deux branches du service

Digitized by Google

public, quelque chose méritant d'être appelé une administration centrale, tous les rouages s'en trouvèrent concentrés dans la même main, la main puissante du cardinal de Richelieu. Cette tradition s'est conservée jusqu'en 1881, sauf pendant l'existence éphémère du *ministère de l'Algérie et des colonies*, sous le second empire (1).

Si cependant nous jetons les yeux au delà de nos frontières, nous voyons que les nations qui possèdent un domaine colonial très étendu, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne, ont toutes un ministère spécial chargé de l'administrer. Il n'en a pas toujours été ainsi. Mais en consultant l'histoire de la puissance maritime et coloniale par excellence, l'Angleterre, on observe que l'administration de ses possessions d'outre-mer, tant qu'elle n'a pas été confiée à un ministère spécial, a été rattachée, non à la marine comme chez nous, mais successivement au commerce et à la guerre (2).

L'union intime de la marine et des colonies n'est donc point une nécessité. Nous admettons néanmoins que, la tradition constituant par elle-même une force très sérieuse, il ne faut s'en écarter qu'à bon escient. En ce qui concerne l'administration centrale de ses colonies, la France doit-elle le faire aujourd'hui ? Deux principaux motifs d'ordre différent semblent autoriser une réponse affirmative à cette question.

D'abord, la situation relative de la France, en tant que puissance maritime, s'est profondément modifiée. Il y a vingt ans, sa flotte militaire n'avait encore qu'une rivale sérieuse, la flotte de l'Angleterre. Aujourd'hui elle en compte au moins deux autres : la flotte de l'Italie et celle de l'Allemagne. De là, nécessité pour elle de consacrer à sa marine des efforts plus considérables et des soins de plus en plus minutieux, surtout en présence des progrès inces-

(1) Paul Dislère, conseiller d'Etat, ancien directeur des colonies. *Traité de législation coloniale*, 1re partie, p. 40 et suivantes.

(2) E. Avalle, chef de bureau au ministère de la marine et des colonies. *Notes sur les colonies anglaises*, p. 15.

Digitized by Google

sants et rapides qui accroissent chaque jour les difficultés d'une bonne préparation aux luttes navales.

En même temps que la tâche de diriger notre marine devenait plus ardue, le domaine colonial de la France s'étendait dans de vastes proportions, et le travail nécessité par son organisation s'alourdissait d'autant plus que l'exagération du *parlementarisme* s'infiltrait chaque jour davantage dans nos mœurs politiques. « Ce fut par la voie des colonies que les influences parlementaires pesèrent principalement sur le ministre de la marine. En le soumettant aux fluctuations de la majorité qui fait et défait les ministères, le soin des affaires coloniales absorba le meilleur de son temps (1). » Manifestement, celles de la flotte en souffrirent beaucoup.

Il y avait donc là au moins deux motifs très sérieux de rompre avec l'une de nos traditions gouvernementales, quelque avantageux que pût paraître son maintien sous certains rapports. Mais si la haute directionde nos colonies, à cause surtout de leur accroissement, devenait une très grande gêne pour le ministère de la marine, était-il sage de la transférer tout simplement à un autre département déjà constitué ? Certainement non, car, au point de vue parlementaire, elle ne pouvait qu'apporter aux chefs de cet autre département les mêmes préoccupations et créer autour d'eux le même antagonisme d'intérêts. De là cette situation bizarre, anormale, anticonstitutionnelle, où nous voyons se débattre aujourd'hui le sous-secrétaire d'Etat des colonies. Est-il ministre de fait, ne l'est-il pas? Personne n'en sait rien.

« Les colonies », écrit un haut fonctionnaire très compétent, « ont actuellement une importance trop grande pour être confiées à un simple directeur ; en outre, qu'on les adjoigne à la marine ou au commerce, dans l'un comme dans l'autre cas, le ministre se trouvera dans le plus grand embarras pour concilier leurs intérêts avec ceux, parfois

(1) Un marin, ancien gouverneur de colonie. *Marine et colonies*, p. 64.

Digitized by Google

opposés, de la marine ou du commerce métropolitain ; la politique coloniale n'aura pas de représentant direct dans le conseil des ministres. Cette objection reste la même quand les colonies sont confiées à un sous-secrétaire d'Etat, mais elle se complique par ce fait que le sous-secrétaire d'Etat, mêlé au mouvement politique, ignorant parfois dans ses détails la ligne de conduite arrêtée par le conseil, peut s'engager personnellement dans une voie contraire; d'ailleurs, le partage des attributions entre le ministre et le sous-secrétaire d'Etat peut devenir, lorsque le ministre n'abandonnera pas complètement la direction des affaires au sous-secrétaire, une source de difficultés et de conflits (1). » Donc, la seule solution logique est la création d'un « ministère spécial des colonies » ayant dans ses attributions, ajouterons-nous, l'administration de l'Algérie.

N'est-ce pas, en effet, la plus grave des erreurs de considérer l'Algérie comme un simple « prolongement de la France », comme un pays où chaque ministère doit exercer son action séparée ainsi qu'il le fait dans un département métropolitain? Jamais pareille idée n'eût germé dans l'esprit de véritables colonisateurs. Comment! voici une contrée où l'élément français, qui dépasse à peine le chiffre des autres Européens, est seulement le quinzième (2) de l'élément indigène, composé d'hommes de religion, de race, de mœurs absolument différentes des nôtres, et vous assimilez complètement la partie la plus importante de cette colonie à nos départements ! « L'Algérie », dites-vous, « est si voisine de la France ! » A ne considérer que le nombre de kilomètres ou le nombre d'heures de la traversée, cela peut être vrai ; mais, à tous les autres points de vue, l'Algérie est plus éloignée de nous que la Guadeloupe ou que la Réunion. Voyez, du reste, comment agit l'Angleterre : Jersey, Guernesey, qui sont pour ainsi dire en vue de ses côtes, qui sont peuplées par une race d'hommes presque identique à celle de son propre sol, ces îles n'en sont pas moins regar-

(1) Dislère, *Traité de législation coloniale*, p. 65.
(2) *Revue française*, nº 111. *L'Algérie au Sénat*, p. 136.

Digitized by Google

dées comme des colonies ; elles ont un budget, des lois et des fonctionnaires spéciaux, dépendant du même ministère qui régit à l'autre bout du monde la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji (1).

Donc, encore une fois, le meilleur moyen de mettre fin à l'imbroglio actuel est de créer un ministère spécial des colonies, indépendant de tous les autres départements en ce qui concerne l'administration de nos possessions d'outre-mer, y compris l'Algérie.

*
* *

Au point de vue ethnographique, les colonies peuvent se diviser en deux catégories très distinctes : colonies de peuplement, colonies de commerce et d'exploitation. Les colonies de peuplement sont celles où le climat, la nature du sol, la faible densité de la population antochtone, permettent d'introduire de nouveaux et nombreux habitants appartenant à la race métropolitaine ; les colonies de commerce et d'exploitation sont celles où l'existence préalable d'indigènes nombreux, prolifiques, suffisamment accessibles à l'influence civilisatrice par leur intelligence et leur aptitude au travail permet de se passer de tout nouvel élément, sinon pour la haute direction de l'administration, du commerce et de l'industrie, du moins pour l'exploitation directe des richesses du sol.

Jadis, malgré les difficultés provenant du climat, nous avons pu créer des colonies à la fois de peuplement, de commerce et d'exploitation, même sous la zone intertropicale, aux Antilles, aux îles de France et de Bourbon, grâce, il est vrai, aux concours des noirs africains que nous fournissait la traite des esclaves. Notre race, alors, était féconde et nos mœurs, nos lois, comme nos goûts aventureux, favorisaient l'émigration. Le désastreux arrêt, chaque jour

(1) Avalle, *Notes sur les colonies anglaises*, p. 16. — Jules Duval, *les Colonies et la politique coloniale de la France*, p. 475. — Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, p. 633.

Digitized by Google

plus marqué, dans l'accroissement de la population française, les lisières dans lesquelles nous enlace notre code civil, la timidité d'esprit naturelle chez des gens habitués à compter en toute chose sur l'intervention de l'Etat, ont presque totalement annihilé nos facultés à cet égard (1). Nos très coûteux mais peu fructueux efforts pour peupler l'Algérie, qui est à nos portes et dont le climat convient très bien à nos concitoyens du Midi, démontrent jusqu'à l'évidence que nous devons renoncer franchement à toute nouvelle entreprise du même genre.

En fait de possessions lointaines nous ne pouvons plus songer raisonnablement qu'à des colonies de commerce et d'exploitation, « où quelques centaines d'Européens, banquiers, négociants, industriels, suffisent » à former les classes supérieures, à côté de la masse des indigènes s'adonnant seuls aux travaux manuels (2). Malgré ce qui a été dit de l'hésitation de nos négociants et de nos financiers à s'engager dans cette voie, rien ne prouve qu'il nous soit impossible d'y réussir. En effet, nous montrerons plus loin comment, au bout de quelques années seulement, la Cochinchine était devenue entre nos mains une colonie vraiment prospère, lorsque de déplorables mesures politiques et administratives ont compromis ce premier et très encourageant succès.

Mais il nous faut dire auparavant dans quel esprit nos colonies — les nouvelles plus encore que les anciennes — ont été gouvernées et administrées jusqu'à ce jour.

*
* *

Beaucoup de personnes, en France, se figurent sans doute que, sous notre ancienne monarchie, le régime politique de nos colonies, rongées par la plaie de l'esclavage, était

(1) Un homme de bonne volonté. *Etudes sur la colonisation*, p. 15. — G. Charmes, *la Politique coloniale (Revue des Deux Mondes* du 1er nov. 1883).

(2) L. Vignon, *les Colonies françaises*, p. 199.

Digitized by Google

plus absolu que celui de la métropole. C'est une erreur. Dans chacune de nos Antilles, comme à l'île de France et à Bourbon, existait alors un conseil qui, prenant en main les intérêts des colons, exerçait une influence considérable sur les décisions du gouverneur et sur celles de la métropole ; à côté de lui fonctionnaient une chambre d'agriculture et de commerce et, point essentiel, des *députés de paroisses qui votaient l'assiette et la répartition de l'impôt* (1). En résumé, l'administration métropolitaine n'était guère représentée que par le gouverneur et l'intendant ; c'était l'élite de la population coloniale qui fournissait tous les autres fonctionnaires, d'ailleurs peu nombreux ; connaissant à fond les mœurs et les besoins de leur patrie d'adoption, ceux-ci agissaient en conséquence, et, sauf l'antagonisme qui régnait trop souvent entre le gouverneur et l'intendant, tout marchait généralement sans difficultés ni secousses.

En revanche, le régime commercial imposé à nos possessions lointaines, comme à celles des autres nations européennes, était un régime absolu de prohibition et de monopole, que l'on appelait chez nous le *pacte colonial* et qui s'est maintenu jusqu'au milieu de notre siècle. La métropole, à l'aide de quelques mesures protectrices, favorisait sur ses marchés, qui seuls leur étaient ouverts, la vente des produits de ses colonies, mais en échange elle exigeait que celles-ci n'admissent dans leurs ports que ses propres marchandises. Ce régime, justement qualifié de tyrannique, ne nuisit cependant pas trop à nos colonies, même après la suppression de l'esclavage, tant que le système de la protection, et parfois de la prohibition pour certains produits, régla également les échanges entre les métropoles. Mais lorsque ces barrières commencèrent à disparaître, le *pacte colonial* devint une entrave funeste à la prospérité de nos possessions d'outre-mer.

Celles-ci subissaient déjà un autre genre d'oppression.

(1) F. Duval, *les Colonies et la politique coloniale de la France*, p. 181.

Digitized by Google

A la période d'anarchie, conséquence forcée de la Révolution, avait succédé chez elles, comme en France, l'absolu despotisme de l'Empire. Alors s'implanta sur leur sol cette administration métropolitaine, ignorante de leurs mœurs et de leurs besoins, instable, tracassière, envahissante, possédée de la manie d'assimiler et d'uniformiser, toujours avide de nouveaux emplois, et qui, une fois maîtresse de la place, fit serment de n'en plus sortir.

Ni la Restauration ni la Monarchie de juillet n'apportèrent de modifications notables à cet état de choses. Le second Empire était plus incapable encore qu'aucun des gouvernements qui l'avaient précédé d'enrayer la marche progressive du *fonctionnarisme*. Mais, en ce qui concernait la législation des colonies, il fit preuve d'un esprit plus libéral qu'on n'eût pu le supposer. Son essai assez heureux d'un *ministère spécial de l'Algérie et des colonies*, n'eut, il est vrai, pas de suites; mais le sénatus-consulte de 1866 affranchit nos plus anciennes colonies d'une partie des entraves politiques et surtout des entraves commerciales qui les enserraient. La métropole leur abandonna le droit précieux de fixer leurs impôts; elle leur laissa la liberté non moins essentielle d'employer pour leurs échanges des navires étrangers aussi bien que des navires français, d'exporter leurs produits dans le monde entier et de les importer en France aux conditions du tarif général, de fixer les chiffres de leurs propres droits de douane, de les modifier, et même de les supprimer avec l'approbation par avance presque certaine du pouvoir métropolitain (1).

Mais, depuis lors, une réaction profonde s'est produite dans les idées économiques de nos législateurs. Nos colonies nouvelles en ont déjà subi le contre-coup, et nos colonies anciennes sont menacées de le subir à leur tour. Nous allons voir comment s'exprime, à ce sujet, l'un des hommes les plus autorisés pour traduire l'opinion dominante dans les sphères gouvernementales.

(1) Dislère, *Traité de législation coloniale,* 1re partie, p. 197 et passim.

Digitized by Google

« Voici », écrit-il, « les pouvoirs qui nous paraissent constituer le minimum des réserves métropolitaines : droit pour le parlement ou le gouvernement, suivant le cas, sans aucun abandon aux assemblées locales, de faire les lois et règlements applicables aux colonies; droit et obligation corrélative de défendre ces établissements, d'où résulte la non-existence de troupes spéciales à telle ou telle colonie et relevant de son gouvernement; droit exclusif de choisir les magistrats; droit de régler les relations avec les gouvernements étrangers. L'abandon de l'un quelconque de ces quatre droits nous paraîtrait impliquer la transformation de la colonie en un établissement autonome, appelé à rompre à bref délai tout lien avec la métropole (1). » Et, plus loin, le même auteur dit encore : « Le principe sur lequel doit reposer la législation coloniale est celui d'une assimilation aussi complète que possible avec la mère-patrie (2). »

Nos gouvernants n'ont suivi et ne suivent que trop bien ces errements dans l'organisation de nos nouvelles colonies, comme dans la réorganisation des anciennes. Ici, aux Antilles, à la Guyane et à la Réunion, le code civil de la métropole, presque sans aucune réserve, et ses lois politiques dans leur ensemble, y compris le suffrage universel, ont été appliqués à une population composée pour les cinq sixièmes de noirs et de mulâtres, c'est-à-dire d'hommes à qui la nature même a donné des idées, des goûts, des mœurs, des besoins tout à fait différents des nôtres; là, en Algérie et en Indo-Chine, on s'efforce également d'inculquer les maximes de notre législation à des peuples qui ne sont point de notre race, et dont elles froissent les traditions, les usages et le patriotisme; nous leur imposons notre régime judiciaire et administratif à l'aide d'une armée quatre fois trop nombreuse de fonctionnaires métropoli-

(1) Dislère, *Traité de législation coloniale*, p. 198, 1re partie.

(2) Dislère, *Traité de législation coloniale*, p. 577. — En 1802 le célèbre Malouet, qui avait exercé pendant de longues années de hautes fonctions administratives aux colonies, écrivait au contraire : « Il n'est pas possible que les lois et coutumes de France soient toutes bonnes aux colonies. » (Note de l'auteur.)

Digitized by Google

tains, en général plus que médiocres, ne connaissant ni la langue, ni les mœurs, ni les anciennes lois du pays où on les expédie, sans aucune préparation, et imbus des idées les plus fausses concernant les détails de leur service. Sur le sol de l'Algérie, où l'on compte sept fois plus d'Arabes musulmans que d'Européens et de Juifs, nous avons déjà taillé trois énormes départements gratifiés du *régime préfectoral* le plus complet, et nous méditons, paraît-il, d'en créer prochainement deux autres, en même temps que d'*assimiler* en tout et pour tout à un département français chacune de nos îles de la Martinique et de la Guadeloupe, situées sous la zone torride, et, on ne saurait trop le répéter, presque complètement peuplées d'hommes de couleur (1) !

Tels sont les principes généraux sur lesquels on semble désireux d'asseoir actuellement l'organisation de nos colonies, de toutes nos colonies, quelle que soit leur situation au triple point de vue géographique, ethnographique et économique. Nous allons voir qu'ils diffèrent absolument des errements suivis dans l'organisation des colonies de l'Angleterre et — il serait non moins facile de le démontrer — dans celle des colonies qui appartiennent à d'autres puissances européennes (2).

Ce qui frappe tout d'abord quand on étudie la législation coloniale de l'Angleterre, c'est son extrême diversité suivant les pays où elle est appliquée. « Les Anglais ont compris qu'ils ne pouvaient placer leurs colonies sous un même niveau administratif, ni assurer la prospérité de toutes par la satisfaction des mêmes besoins. Les constitutions de ces colonies sont aussi variées que la nature de leurs population. Aux unes, comme en Australie, le libre exercice du

(1) De Lanessan, *l'Indo-Chine française*, p. 650 et passim. — Le Myre de Villers, *Rapport sur le budget des colonies pour 1891*. — Pauliat, *Interpellation sur l'Algérie au Sénat. — Délibérations du conseil supérieur des colonies*, etc.

(2) Voir, par exemple, pour les colonies de la Hollande et de l'Espagne, le *Voyage en Chine*, par l'amiral Jurien de la Gravière (2e vol., p. 1 à p. 189).

Digitized by Google

suffrage universel ; à d'autres, comme à Gibraltar, le despotisme militaire le plus absolu (1). »

Il en résulte qu'au point de vue politique les colonies anglaises se divisent en trois grandes catégories :

1° Colonies *de self-government*, possédant non seulement des institutions représentatives, mais encore un gouvernement responsable et complètement autonome, sauf en ce qui touche les relations extérieures, la métropole ne conservant qu'un simple droit de *veto* sur les lois votées par le parlement colonial, ne nommant ni ne contrôlant aussi qu'un seul fonctionnaire public, le gouverneur ; telles les colonies australiennes, la Nouvelle-Zélande, le Cap de Bonne-Espérance, le Canada, Terre-Neuve, parce que les colons européens se trouvent en immense majorité dans tous ces pays et que la métropole se croit en droit de compter sur leur fidélité ; ce sont là essentiellement des colonies de peuplement.

2e Colonies *mixtes*, ayant comme les premières des institutions représentatives, mais sans gouvernement autonome ni ministres responsables ; la couronne y a non seulement droit de *veto* sur les votes de la législature, mais encore droit de contrôle sur tous les fontionnaires publics ; telles Malte, Natal, les Bermudes, les îles Bahama, la Barbade, les Antilles sous-le-Vent, la Guyane, parce que ces pays ont des populations mélangées, dont les intérêts divers ne peuvent être conciliés que par l'intervention plus ou moins marquée du gouvernement métropolitain ; ce sont en général des colonies de commerce et d'exploitation.

3° Colonies *de la couronne*, où celle-ci intervient avec une prédominance plus ou moins grande dans la législation, nomme les fonctionnaires et a droit de contrôle sur tous les services publics ; telles Gibraltar, Sainte-Hélène, Maurice, Ceylan, Hong-Kong, la Trinité, Sainte-Lucie, la Jamaïque... etc., parce que les populations très mélangées de ces pays n'offrent pas les mêmes garanties de fidélité que

(1) Paul Le Roy-Beaulieu. *De la Colonisation chez les peuples modernes.*

Digitized by Google

les autres, ou sont composées en immense majorité d'hommes complètement étrangers à la race européenne; ce sont encore là presque toutes des colonies de commerce et d'exploitation, ou bien des positions militaires et maritimes indispensables à la métropole, qui doit par ce motif y maintenir sa pleine autorité.

L'immense empire de l'Hindoustan, quoiqu'il ait son gouvernement autonome et même son ministère spécial, peut être rangé, lui aussi, dans la troisième catégorie. C'est la métropole qui l'administre en réalité par l'intermédiaire des hauts fonctionnaires à qui elle délègue tous ses pouvoirs.

Du reste, nous le répétons, ces catégories n'ont pas de limites très nettement tranchées : dans chacune d'elles telle colonie se distingue de telle autre, tantôt par des dissemblances considérables, tantôt par de simples nuances dans les institutions (1). Mais deux caractères essentiels différencient les colonies anglaises des nôtres : toutes sans aucune exception, quel que soit leur régime politique, jouissent d'une complète liberté commerciale ; dans toutes, le gouvernement, la justice et l'administration sont confiés à des hommes en aussi petit nombre que possible, mais bien décidés à ne point sortir de la carrière coloniale, et qui généralement n'arrivent aux fonctions élevées qu'après avoir fait leurs preuves dans les emplois subalternes (2).

*
* *

Est-ce à dire que tout est bien dans les colonies anglaises et que tout est mal dans les nôtres ? Non, certes, et il serait aussi funeste d'adopter aveuglément les institutions coloniales de nos voisins que de nous entêter à ne rien changer aux nôtres. En effet, les mœurs et les aptitudes du peuple

(1) E. Avalle, *Notes sur les colonies anglaises*, p. 80 et suivantes.
(2) P. Le Roy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, passim.

Digitized by Google

colonisateur doivent entrer ici en ligne de compte, non moins que la nature des pays qu'il colonise.

Or, si nos anciennes possessions d'outre-mer, — la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, ont été jadis, au moins dans une certaine mesure, des colonies de peuplement, elles ont aujourd'hui tout à fait perdu ce caractère ; elles ne sont plus que des colonies de commerce et de *plantation*. En fait notre race n'y constitue qu'une infime minorité. De plus, les blancs, les mulâtres et les noirs y sont, personne ne l'ignore, presque à couteaux tirés. On commettrait donc une grande faute si l'on tentait d'introduire dans ces îles, comme en Australie, comme au Canada, le régime complet du *self-government*, car seule l'autorité de la métropole est capable de contenir les passions violentes, les haines de race et de caste qui fermentent dans un tel milieu. Hélas ! cette faute capitale on l'a déjà en grande partie commise lorsqu'on a donné à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion et à la Guyane, non seulement notre code civil presque sans aucune réserve, mais encore nos institutions politiques et surtout le suffrage universel. Qui oserait pourtant, à l'heure actuelle, en conseiller le brusque retrait, ainsi que celui des lois égalitaires qui ruinent la grande propriété, seule favorable à l'exploitation du sol colonial ?

En présence de ces faits accomplis, pouvons-nous accorder à nos anciennes colonies le régime *mixte*, c'est-à-dire des institutions représentatives mais avec des fonctionnaires dépendant de la métropole ou de son représentant, le gouverneur ? « Le suffrage universel », écrit l'un de nos esprits politiques les plus lucides, « le suffrage universel, la mise à l'élection de tous les principaux postes, l'absence de toutes conditions de cens et de propriété ont pour effet de faire tomber, aux Antilles françaises, tous les pouvoirs aux mains des noirs, cinq ou six fois plus nombreux que les blancs. Les députés que la Martinique et la Guadeloupe envoient à notre parlement sont les avocats fanatiques des rancunes, des préjugés et de l'ignorance des noirs..... Que l'on y prenne garde, de ce train il se pour-

Digitized by Google

rait que l'histoire de Saint-Domingue recommençât. Le danger est beaucoup moindre à l'île Bourbon (1). Il ne se rencontre pas dans les Antilles anglaises, parce que le suffrage universel n'y règne pas. Le cens le tempère et laisse aux blancs la direction des localités (2). » Nous ne pensons pas, cependant, que le danger soit tel qu'il nécessite un retour complet vers des institutions nettement autoritaires. Pour le conjurer, essayons plutôt de faire un emprunt au système de décentralisation, d'autonomie législative et administrative qui distingue les colonies *mixtes* de l'Angleterre.

Tout d'abord suppression des sénateurs et députés coloniaux qui, comme on l'a très justement écrit, ne peuvent représenter que les intérêts d'une caste. Aucune des colonies anglaises, à quelque catégorie qu'elle appartienne, n'est représentée au parlement de la métropole.

Ensuite, laissons aux conseils de nos vieilles colonies non seulement le soin de voter les impôts, privilège qu'ils possèdent déjà, mais encore celui d'établir la législation spéciale qui convient le mieux à leurs pays respectifs, la métropole se réservant le droit de *veto*. Mais, à l'exemple des Anglais, modifions la composition du conseil législatif dans chaque colonie, suivant l'état social et politique de celle-ci. A la Réunion et dans nos petites mais précieuses îles de Saint-Pierre et Miquelon, il n'y aurait peut-être aucun inconvénient à laisser l'élément choisi par le suffrage universel dominer dans ce conseil, comme à Natal, comme

(1) Ce n'est pas seulement de nos jours que les habitants de l'île Bourbon se sont distingués par la sagesse de leurs principes politiques et économiqnes. En 1802 Malouet écrivait : « Je voudrais que l'administration des îles de France et de la *Réunion* servît de modèle à celles de toutes les autres colonies, et cela pour des raisons importantes. Les habitants ont été en état d'acquitter sur leurs propres revenus, la majeure partie de leurs dépenses publiques ; ils ont de plus adopté des mesures de police d'un si bon sens et d'une telle vigueur, que leur tranquillité intérieure n'a pas été troublée pendant la Révolution. » (Note de l'auteur.)

(2) P. Le Roy-Beaulieu. *De la colonisation chez les peuples modernes*, p. 253.

Digitized by Google

dans la plupart des Antilles anglaises. Au contraire, à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Nouvelle-Calédonie, à Taïti, il faudrait probablement, comme à Malte et aux Bermudes, faire prédominer dans le conseil législatif, au moins pour le moment, un élément soumis aux volontés de la métropole (1).

Du reste, liberté absolue pour chacune de nos anciennes colonies de régler à sa guise son tarif douanier, aussi bien que tout son budget, sous la seule réserve de traiter la métropole au moins comme la nation étrangère la plus favorisée, car, « même quand une colonie est adulte et florissante, la mère-patrie ne doit pas lui demander de tribut ; c'est seulement d'une manière indirecte qu'elle doit songer à rentrer dans l'intérêt de ses déboursés (2) ». En revanche une colonie adulte, sauf en ce qui concerne sa défense contre un ennemi extérieur, ne doit jamais avoir besoin de recourir à l'aide pécuniaire de la métropole.

Fortifier d'autre part l'autorité du gouverneur dans chacune de nos anciennes colonies, en lui donnant — avec le concours d'un conseil privé composé des chefs des divers services — le droit de nomination à tous les emplois secondaires. Les titulaires de ces emplois, numériquement réduits au strict nécessaire, se recruteraient d'ailleurs de préférence parmi les habitants de nos colonies, car « il n'y a a rien de choquant et d'impérieux pour les colons comme le recrutement exclusif, parmi les métropolitains, du haut personnel qui est chargé de les administrer (3) ». Est-il besoin d'ajouter que les magistrats et administrateurs de

(1) Un exemple remarquable de l'opportunité avec laquelle savent agir les Anglais dans les questions coloniales. En octobre 1865 la Jamaïque jouissait, depuis près de 200 ans, d'institutions largement représentatives, quand une révolte très grave y éclata. Après l'avoir réprimée de la manière la plus énergique, le gouvernement anglais laissa son conseil législatif à la colonie, mais en le composant uniquement de fonctionnaires et de quelques notables tous nommés ou désignés par lui. (Note de l'auteur.)

(2) Le Roy-Beaulieu. *De la colonisation chez les peuples modernes*, p. 566 et suivantes.

(3) Le Roy-Beaulieu. *De la colonisation chez les peuples modernes*, p. 637.

Digitized by Google

toute classe, y compris autant que possible les gouverneurs eux-mêmes, devraient appartenir à un corps spécial préparé à remplir ces diverses fonctions par des études suivies d'examens sérieux (1) ?

Nous croyons aussi qu'à l'exemple des îles anglaises Sous-le-Vent et des îles anglaises du Vent, toutes nos Antilles, la Martinique, la Guadeloupe et leurs dépendances, dont en somme les populations, les besoins et les intérêts sont presque identiques, trouveraient avantage à former une sorte de confédération ayant à sa tête un gouverneur général et un grand conseil législatif (2).

Pour n'avoir pas de représentants au parlement métropolitain, nos colonies n'en verraient pas moins leurs intérêts défendus auprès des pouvoirs de la mère-patrie :

1° Au point de vue général, par un grand conseil des colonies composé d'un certain nombre d'anciens gouverneurs et hauts fonctionnaires, les ayant longtemps administrées ; ce conseil siégerait en permanence auprès du ministre (3) ;

2° Au point de vue particulier, par des *agents,* qui nommeraient les conseils législatifs d'accord avec les gouverneurs, agents ayant pour mission de défendre auprès du ministre et du grand conseil les intérêts spéciaux à chaque colonie, et d'effectuer pour le compte de celle-ci certaines opérations financières et commerciales telles qu'emprunts, achats de matériel, engagements de nouveaux colons, etc.; c'est encore là une institution que nous pouvons emprunter utilement à nos voisins (4).

En résumé, nous dirons avec un bienveillant écrivain que les maux les plus graves, au point de vue politique, dont souffrent actuellement nos anciennes colonies sont : « 1° action directe et abusive de leurs députés dans l'ad-

(1) J. Duval. *Les colonies et la politique coloniale de la France,* p. 475.

(2) E. Avalle. *Notes sur les colonies anglaises,* p. 317 et 364.

(3) P. Le Roy-Beaulieu. *De la colonisation chez les peuples modernes,* p. 635.

(4) E. Avalle. *Notes sur les colonies anglaises,* p. 24.

Digitized by Google

ministration ; 2° absence d'un régime offrant des garanties à tous les intérêts légitimes, assurant l'ordre, la liberté et le respect de tous les droits ; 3° instabilité et défaut de préparation du personnel administratif (1). »

Pour y remédier voici, suivant nous, ce qu'il convient de faire aux Antilles, comme à la Guyane et à la Réunion :

1° Supprimer la représentation de ces colonies au parlement métropolitain ;

2° Entrer franchement dans la voie de l'autonomie coloniale par l'extension des pouvoirs concédés aux conseils locaux, mais en prenant les garanties voulues contre les abus de ces pouvoirs et en fortifiant l'autorité administrative du gouverneur ;

3° Constituer solidement la représentation des intérêts coloniaux auprès du ministère des colonies et former pour l'administration de ces dernières, autant que possible avec leurs propres citoyens, un corps spécial et numériquement limité au strict nécessaire.

*
* *

Après avoir essayé de détermier le régime qui semble convenir à nos anciennes colonies, étudions celui qui, suivant nous, devrait être appliqué aux nouvelles.

Ces dernières — nous avons déjà dit pour quels motifs — ne peuvent devenir, du moins en ce qui concerne nos propres concitoyens, de véritables colonies de peuplement, alors même que leur climat s'y prêterait ; elles sont presque forcément condamnées à rester pour la France des colonies de commerce et d'exploitation, quels que soient les produits du sol. Les principales sont l'Algérie, le Sénégal (2) et l'Indo-Chine française. Nous puiserons surtout

(1) G. Charmes. *La politique coloniale, Revue des Deux Mondes* du 1er nov. 1883, p. 84.

(2) Nous considérons le Sénégal comme une nouvelle colonie, car notre domaine dans ce pays ou, si l'on veut s'exprimer plus modestement, le territoire sur lequel nous étendons notre influence, est en

Digitized by Google

nos arguments dans les faits récents dont ce dernier pays a été le théâtre, faits lumineux, indiscutables et liés à leurs conséquences immédiates, comme l'ouvrier à l'œuvre qu'il exécute.

En thèse générale, quand une nation civilisée prend possession de gré ou de force d'un pays peuplé d'hommes dans un état social inférieur, mais nombreux, de race forte et vivace, capables de travail et de progrès, quel doit être l'un de ses premiers soins, au point de vue non seulement de la saine morale, mais de ses propres intérêts ? Incontestablement le soin de protéger les indigènes, afin de les guider peu à peu dans la voie de la civilisation, en déployant à leur égard une sévérité nécessaire, mais le moins de dureté possible. C'est triste à dire, en effet, malheureusement l'histoire le prouve d'une manière irréfutable : « partout le colon considère l'indigène comme un ennemi ; il le tuerait volontiers comme on tue une bête sauvage (1) ». Or, le meilleur moyen de protéger l'indigène, comme aussi de se l'attacher, est de respecter ses institutions sociales, de n'y toucher qu'avec une très grande prudence et une sage lenteur pour en extirper seulement ce qui peut s'y trouver de nettement mauvais, de vraiment criminel. Combien la nécessité d'une telle conduite devient plus impérieuse quand le travail du peuple antochtone est absolument indispensable à l'exploitation des richesses du sol, quand, en outre, son accroissement numérique est chaque année proportionnellement plus fort que celui des colons, comme en Algérie, au Sénégal et en Indo-Chine ! Combien plus impérieuse aussi lorsque, comme dans ce dernier pays, se rencontre tout organisé un état social qui, sous bien des rapports, se rapproche du nôtre et peut finalement s'y adapter sans secousse, sans violence, à condition d'ap-

train de prendre une extension telle que l'ancien Sénégal ne sera bientôt plus qu'une petite fraction du Soudan français. (Note de l'auteur.)

(1) P. Leroy-Beaulieu, *de la Colonisation chez les peuples modernes*, p. 638.

Digitized by Google

porter à cette œuvre quelque intelligence et quelque ménagement !

On sait ce que nous avons fait en Algérie : des efforts maladroits et décousus pour assimiler, c'est-à-dire pour ployer à nos mœurs, à nos institutions politiques, à notre code, des hommes dont la religion, les traditions de famille, le genre de vie, les défauts et les qualités, toutes les idées enfin, sont essentiellement différentes des nôtres. Et de guerre lasse, sans avoir permis à nos prêtres d'essayer sérieusement une conversion qui seule pourrait amener un rapprochement entre les deux races, sans avoir su fonder des écoles vraiment utiles à la propagation de notre langue et de notre civilisation, sans avoir ménagé d'autre part les justes susceptibilités d'un peuple vicié sous certains rapports, mais intrépide et fier, nous le déclarons rebelle à tout progrès ; forts de cette conviction, nous disposons arbitrairement d'une partie de ses biens, en même temps que nous accordons le titre de citoyens français et le droit de vote aux juifs qui le dépouillent à l'aide d'une usure sans frein ! Enfin, pour comble de maladresse, beaucoup de nos hommes politiques voudraient envelopper ce peuple entier dans l'inextricable réseau de nos lois fiscales, des mesures tracassières, vexatoires et souvent ineptes de notre régime préfectoral (1). Aussi, au point de vue politique et administratif, tout marche assez mal en Algérie, tout le monde se plaint ou récrimine, tandis que sous notre protectorat, qui utilise pour exercer son action l'appareil et le personnel indigènes, un pays voisin, de sol et de climat identiques, peuplé par la même race, courbé depuis nombre de siècles sous le joug de la même religion et des mêmes lois, jouit d'une prospérité et d'une tranquillité remarquables. Pourquoi ? simplement parce qu'en Tunisie l'innombrable armée de nos fonctionnaires ne s'est pas encore abattue, tout d'abord marchant à vide, puis, pour utiliser ses loisirs, stérilisant

(1) Pauliat, sénateur. *Rapport sur l'Algérie.* — *Interpellations au sénat*, à la suite de ce rapport. — Urbain Gohier. Article du journal le *Soleil* du 25 janvier 1891. — Claude Bouvier. *La question du prosélytisme chez les Arabes*, Université catholique du 15 janvier 1891, p. 57.

Digitized by Google

tout germe fécond par son inguérissable routine, par sa monomanie d'égalité et d'uniformité (1).

Pendant une quinzaine d'années, immédiatement après la conquête, la Cochinchine française, elle aussi, « eut la bonne fortune d'échapper aux conséquences de cette funeste monomanie (2) ». Dirigée par un personnel administratif peu nombreux, elle put consacrer une partie de son budget à des travaux utiles, augmenter progressivement ses ressources sans accabler ses habitants d'impôts trop lourds, en un mot, jouir de la paix et de la prospérité. Elle le dut, ce n'est pas sans un peu de fierté qu'un ancien marin le constate ici — elle le dut à l'intelligence, à l'énergie et surtout à la scrupuleuse honnêteté des amiraux qui la gouvernèrent successivement. Ceux-ci, en effet, se gardèrent bien de toucher à la traditionnelle organisation communale et cantonale du pays, d'imposer à ses habitants notre régime judiciaire et notre code civil ; ils se contentèrent de remplacer progressivement les préfets et sous-préfets indigènes — les *phu* et les *huyen* — agents prévaricateurs du gouvernement annamite, par un petit nombre *d'inspecteurs* et *d'administrateurs* choisis parmi les officiers français, qui déjà s'étaient attachés au pays, avaient appris sa langue, étudié ses lois et ses coutumes (3). Notre domination s'appuyait ainsi sur les bases solides et seules opportunes que nous fournissait l'ancienne et excellente organisation du pays. En effet, « la constitution de fortes communes et leur indépendance complète dans le cercle de leurs attributions naturelles est le premier gage du développement des colonies. Tout ce qui peut restreindre l'initiative et la responsabilité des particuliers doit être soigneusement évité (4). »

(1) A. Rochaïd, *Deux provinces et deux capitales, Revue française* du 1er juin 1887.

(2) Il est juste d'ajouter que, dans nos comptoirs de l'Hindoustan, Pondichéry, Mahé, etc., notre administration a fait preuve d'une certaine sagesse et d'un esprit libéral au moins relatif (n. de l'auteur).

(3) De Lanessan, *L'Indo-Chine française*, p. 63 puis 628 et suivantes.

(4) P. Le Roy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, p. 633.

Digitized by Google

Malheureusement, en 1881, le *régime civil* vint s'implanter en Cochinchine, avec « tout le fonctionnement préfectoral de la métropole ». Aussi cette colonie « a-t-elle vu en six ans quadrupler son personnel administratif, doubler ses impôts, remplacer les travaux utiles par des constructions aussi improductives que coûteuses, violer ses institutions religieuses et sociales, détruire la partie la meilleure de son organisation politique (1). »

Que lui a-t-on donné en échange ? A la place des quelques administrateurs expérimentés établis par nos amiraux, quantité de magistrats et de fonctionnaires de tout ordre, d'agents fiscaux ignorant la langue, les lois et les usages du pays, n'y portant aucun intérêt ou professant même à leur égard un souverain mépris, fréquemment changés, plus souvent en congé et grevant le budget de leurs déplacements incessants (2). En même temps on a vu reparaître, dominant et opprimant l'administration élue des communes et des cantons, les anciens *phu* et les anciens *huyen* plus avides et plus malhonnêtes encore que jadis, parce qu'ils se sentent moins surveillés (3).

Comme couronnement de l'édifice, un député nommé par les seuls Français ou naturalisés français, c'est-à-dire par quelques centaines d'Européens, en grande partie fonctionnaires, et un conseil colonial composé de telle sorte qu'il ne peut y entrer que des agents et des fournisseurs du gouvernement, avec une minorité d'indigènes forcément inféodés à leurs intérêts.

Or, que représentent les députés et les conseils élus dans ces conditions, en Cochinchine, comme en Algérie et au

(1) De Lanessan, *l'Indo-Chine française*, p. 63. — Nous espérons qu'on ne suspectera pas M. de Lanessan, député parisien, radical et libre-penseur, de partialité en faveur du prétendu *régime du sabre* d'autrefois, et au détriment de ce que l'on appelle le *régime civil*, florissant aujourd'hui dans nos colonies (note de l'auteur).

(2) Le Myre de Villers. *Rapport sur le budget des colonies pour 1891*. — On ne suspectera pas davantage, nous l'espérons aussi, le témoignage de ce premier *gouverneur civil* de notre Cochinchine (n. de l'aut.)

(3) De Lanessan, *l'Indo-Chine française*, p. 650 et suivantes.

Digitized by Google

Sénégal? Manifestement, ces députés ne peuvent que servir aveuglément les intérêts des Européens, c'est-à-dire d'une minime fraction des habitants du pays, au lieu d'être, ainsi que dans nos Antilles, où le suffrage universel luit pour tout le monde, les avocats passionnés des revendications haineuses du plus grand nombre; l'un ne vaut pas mieux que l'autre. Quant aux conseils, ils ne peuvent qu'abuser des ressources de nos colonies nouvelles au profit du fonctionnarisme et des parasites de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, mais au détriment des travailleurs indigènes et des colons indépendants (1).

On parle, enfin, de grandes compagnies auxquelles serait concédé le monopole de certaines exploitations agricoles ou commerciales. A notre avis, il n'y aurait là qu'une source de nouveaux abus, de nouvelles ruines et d'oppression plus grande des indigènes. Le temps des compagnies privilégiées et réglementées, utiles peut-être pour la colonisation telle qu'on l'entendait et la pratiquait il y a deux siècles, est aujourd'hui passé : dans l'industrie et le commerce libres, ne doivent trouver place que des associations également indépendantes.

Des enseignements si clairs, si frappants, tirés de la comparaison de l'Algérie avec la Tunisie actuelle, et plus encore de la Cochinchine telle qu'on l'a vue il y a dix ans avec la même colonie telle que nous la voyons aujourd'hui, découle tout naturellement cette conclusion que les mesures suivantes s'imposent comme indispensables à la prospérité de nos colonies nouvelles, qui peuvent être seulement pour nous, répétons-le encore une fois, des colonies de commerce et d'exploitation :

1° Suppression de la députation et des conseils coloniaux élus, aussi bien que d'une foule de rouages administratifs inutiles et nuisibles, notamment dans l'organisation départementale de l'Algérie;

2° Autorité exécutive et autorité législative confiées par

(1) De Lanessan, *L'Indo-Chine française*, p. 650 et suivantes. — Le Myre de Villers, *Rapport sur le budget des colonies pour 1891*.

Digitized by Google

la métropole et sous le contrôle du ministre des colonies, la première à un gouverneur, la seconde à un conseil, tous deux agissant sous leur entière responsabilité, ce conseil uniquement composé en partie de hauts fonctionnaires nommés par la métropole, en partie d'habitants notables désignés par le gouverneur;

3° Création d'un corps numériquement limité au strict nécessaire et spécial à chaque colonie nouvelle, de magistrats et d'administrateurs connaissant nos lois, mais connaissant encore mieux celles des indigènes de la même colonie, ainsi que leur langue et leurs coutumes;

4° Maintien scrupuleux, là où elle existe, et organisation intelligente, là où elle n'existe pas, d'une forte constitution communale et cantonale ayant pour base unique l'élection, et assurant aux indigènes comme à nos rares colons, toute l'indépendance compatible avec l'exercice de notre domination.

Avec les variations nécessaires suivant la nature de chaque pays, le caractère et l'état social de sa population autochtone, un tel régime, il est facile de s'en assurer, se rapprochera de celui sous lequel vivent et prospèrent les colonies anglaises dites *de la Couronne*, régime que nous avons sommairement défini au début de ce travail (1). Est-ce à dire qu'il doit être définitif? Non, certes : de toute nécessité il faudrait le modifier, dès le jour où la grande majorité des habitants de la colonie serait disposée à accepter de bon gré la plupart de nos lois, de nos mœurs et de nos idées. Mais cette *assimilation*, qu'ont rêvée et que rêvent encore, comme devant se produire à bref délai, un grand nombre de nos hommes politiques, cette assimilation exige un temps fort long et pourrait uniquement s'accomplir — nous essaierons peut-être de le démontrer plus tard — à l'aide d'une propagande religieuse non moins active que discrète.

Ch. CHABAUD-ARNAULT.

(1) E. Avalle, *Notes sur les colonies anglaises*, p. 3 et 4.

Digitized by Google

DE

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

SPÉCIALEMENT

DANS LES COLLÈGES LIBRES

I

Un professeur de l'enseignement supérieur universitaire me disait un jour, au sujet des élèves ecclésiastiques qui suivent les cours des facultés comme préparation à la licence, qu'il y a un grand avantage dans ces relations journalières entre eux et nous : c'est que les deux corps apprennent, en se connaissant mieux, à s'estimer réciproquement (1). Je ne sais quels sont, dans d'autres centres universitaires que celui de Rennes, la nature, l'étendue et les résultats de ces relations ; mais je crois l'idée bonne et juste en elle-même, et je désirerais en élargir l'application, en donnant des conseils d'universitaire dans une Revue dont la publicité s'adresse assurément surtout à l'enseignement libre.

(1) Les *conseils* du professeur éminent, qui est aujourd'hui notre collaborateur, méritent toute l'attention des lecteurs auxquels il s'adresse plus directement. M. Robiou, universitaire chrétien, mais loyal ami de la liberté, est peut-être mieux informé de ce qui se passe dans les milieux de l'enseignement officiel que de l'état réel des établissements libres. Nous ferions certaines réserves sur quelques-unes de ses appréciations. Le lecteur les devinera. (N. de la R.)

Digitized by Google

Je dis des *conseils* plutôt que des encouragements, persuadé que la franchise est le meilleur témoignage de sympathie. Si les idées que je vais développer sont appliquées déjà dans un grand nombre d'établissements libres, tant mieux ; mais je suis convaincu qu'elles ne le sont pas partout, et bien convaincu aussi qu'elles devraient l'être, qu'il y a même *urgence* à cela. Je me borne presque uniquement ici à ce qui concerne l'enseignement de l'histoire. C'est dans cet ordre d'études que j'ai conquis le titre d'agrégé et que j'ai suivi la presque totalité de ma carrière d'enseignement secondaire, sans parler d'une grande partie de mes années d'enseignement supérieur.

Une des accusations les plus graves qu'on ait dirigées contre certaines maisons d'éducation, c'est que l'enseignement religieux y est, dit-on, relégué à une place secondaire, en sorte que les jeunes gens en sortent sans se douter que la religion doit être l'âme de la vie tout entière, qu'elle est le premier de tous les biens moraux et sociaux. M'accusera-t-on de comparaison irrévérente, si je dis à mon tour que, dans l'éducation intellectuelle, la connaissance et surtout l'*intelligence de l'histoire* doit figurer *en première ligne* parmi les connaissances humaines ; que non seulement les élèves doivent être formés à une sérieuse connaissance des faits, mais que l'*éducation littéraire* elle-même devrait en *être pénétrée ?*

Je me figure que ceci produira sur la majorité, peut-être même sur la grande majorité de ceux à qui je m'adresse l'effet d'un paradoxe ; aussi je me propose de l'expliquer et par conséquent de le démontrer, car ici l'un ne va pas sans l'autre. J'exposerai ensuite les moyens de réaliser une réforme d'autant plus nécessaire qu'elle effarouchera un plus grand nombre de professeurs ou de chefs d'établissement.

II

L'importance des études historiques est plus grande encore dans les maisons d'éducation chrétienne qu'elle ne

Digitized by Google

l'est ailleurs, et cela pour plus d'un motif. D'abord parce que la démonstration du christianisme appartient essentiellement aux études historiques. Sans doute au fond de tout se trouvera *ce principe* que la négation du surnaturel est métaphysiquement absurde. Mais le *fait* de la révélation évangélique étant constaté autant que peut l'être aucune vérité de l'histoire, les objections de détail contre tel ou tel dogme n'ont aucune valeur en bonne logique, que la raison les résolve ou ne les résolve pas directement. C'est là un principe auquel il faut tout rapporter en dernière analyse, mais dont la valeur ne sera bien *sentie* par les jeunes gens que s'ils sont accoutumés à comprendre celle des témoignages historiques, à vivre au milieu de ces témoignages et à *y voir clair*. Le sentiment de la critique historique se forme par la pratique, comme le sentiment littéraire, comme celui de l'art. Celui qui ne connaît l'histoire que par des manuels ne le possédera jamais.

De plus, dans le tissu entier de l'histoire des peuples européens, l'Eglise se montre presque à chaque page; et il faut savoir, il faut comprendre la nature et l'étendue des services qu'elle a rendus, d'autant plus que nos adversaires s'efforcent souvent soit de les dissimuler, soit de les défigurer. Je me ferai peut-être un peu mieux comprendre par des exemples.

L'état social de l'Europe, aux premiers âges de la féodalité, était horrible. Il l'était en fait; il l'était surtout peut-être en principe, en ce sens qu'il n'existait *aucune garantie* ni contre la sanglante anarchie des hautes classes, ni contre leur despotisme à l'égard des masses, et que les mœurs, dans leur brutalité universelle, ne suppléaient assurément pas au défaut des lois. L'action du clergé pouvait seule combattre le mal, en faisant appel à la morale chrétienne, que personne ne niait en théorie. Mais, pour que cette action fût efficace, il fallait qu'elle fût énergique, persévérante et indépendante de tous les pouvoirs humains. Il fallait donc que les dignités de l'Eglise ne fussent pas données (ou vendues) par ceux-là même dont leurs titulaires devaient combattre les excès, comme ils le firent si souvent

Digitized by Google

par les *trêves de Dieu*. Ainsi le principe de l'indépendance spirituelle n'était pas seulement un *principe dogmatique* et métaphysique; c'était une *nécessité sociale* de tous les jours et de toutes les heures. En le faisant prévaloir, après une lutte longue et acharnée, et en empêchant, par la loi du célibat ecclésiastique, la formation d'une caste sacerdotale, les papes ont empêché l'Europe de descendre au niveau de l'Inde.

Mais, pour que cela soit bien senti, il faut que les élèves comprennent bien la société féodale, et un manuel même exact (s'il en est), même œuvre d'un auteur intelligent, ne la fera que superficiellement comprendre et sentir ; tout au moins il n'en laissera pas, dans de jeunes esprits, l'impression profonde et durable. J'en dirai autant et plus encore de la condition du monde païen et de sa résistance à l'évangile, résistance que pouvait seule vaincre une puissance surnaturelle. Je sais parfaitement qu'on ne peut pas, qu'on ne doit pas faire connaître le monde ancien tout entier à des élèves, à des élèves de quatrième surtout. Mais on peut en dire beaucoup, avec du tact, et aussi avec une connaissance *étendue et profonde* des faits. On sait les *choisir* quand on en possède un *très grand nombre ;* on sait en faire comprendre l'ensemble, quand soi-même on les possède à fond.

Dans un autre ordre d'idées, un enseignement solide de l'histoire peut avoir des conséquences incalculables pour le bien de l'Eglise et de la patrie. Le professeur qui se sera pénétré de l'étude des sources et des meilleurs travaux modernes sur les différentes époques, en tirera cette conséquence que les formes politiques ont varié sans cesse chez les nations européennes ; l'immobilité des formes est le fait des nations musulmanes et brahmaniques (et encore ?) Par l'étude successive de chacune des périodes de l'histoire, on apprendra à connaître les avantages et les inconvénients d'institutions diverses. Assurément, toutes n'ont pas la même valeur, et l'indifférence en politique n'est pas le fait d'un bon citoyen. Mais il est indispensable de comprendre et de faire comprendre aux élèves que, pour atteindre un *même but,* les *moyens* sont et doivent être *différents* sui-

Digitized by Google

vant les époques, et que l'inféodation à une forme passée et morte depuis longtemps rend impossible la réalisation d'un bien présent. Elle inspire d'ailleurs à ceux qui comprennent leur temps une répulsion et surtout une *défiance* profonde à l'égard de ceux qui le méconnaissent. Or, sans le secours de ceux qui le comprennent, on ne fera jamais rien, rien de durable surtout. Mettons les points sur les i, car il ne faut pas de malentendu en matière si grave. Il faut renoncer absolument au *cliché* de la *monarchie de quatorze siècles*, parce qu'en fait il est absolument faux que la *royauté* de Clotaire, celle de Charlemagne, celle de Hugues Capet, celle de saint Louis, celle de François Ier se ressemblassent plus entre elles que celle de Louis XIV ne ressemblait à celle de Louis XVIII ou de Louis-Philippe. — Je n'ai pas eu besoin de bien des années d'études pour le voir clairement ; mais de longues années d'études et d'enseignement n'ont fait qu'enraciner chez moi cette conviction, parce qu'elle résulte de l'évidence des faits. Je dirai donc pour conclure, et je le dirai bien haut, il faut *exiger* des professeurs d'histoire une étude *étendue et approfondie* de l'histoire. Il faut l'exiger même dans l'enseignement secondaire, précisement parce qu'il y faut rassembler beaucoup de faits dans un temps d'enseignement très limité, et l'on ne peut *condenser clairement* que ce que l'on *possède parfaitement*. Pour que cet enseignement soit solide et pour que l'effet en soit durable, il faut donc que le professeur s'en soit pénétré à loisir. Mais, s'il le possède, la pratique vivante de l'enseignement oral le fera pénétrer bien mieux que les livres à leur portée dans l'esprit et dans le cœur des jeunes gens.

III

Cette préparation existe dans l'enseignement des lycées par les épreuves de l'agrégation. Je ne sais pas jusqu'à quel point elle existe dans la généralité des institutions libres ;

Digitized by Google

je me borne à dire ce qu'elle *doit* y être. Mon exposé représente un état de choses qu'il est *indispensable* d'atteindre ; tout au moins faut-il en approcher ; mais on ne doit pas se résigner à en approcher seulement.

Depuis plusieurs années, la collation du grade de licencié ès lettres a été organisée d'une façon qui constitue un progrès considérable. Il y a maintenant trois licences ès lettres (quatre en comptant celle des langues vivantes, dont je n'ai pas à m'occuper ici) : 1° la licence littéraire, 2° la licence philosophique, 3° la licence historique. Toutes ont une partie commune très importante, savoir : les dissertations latine et française et l'explication des auteurs grecs, latins et français. Ces auteurs sont les mêmes pour les trois ordres de licence, et, pour les deux dissertations qui viennent d'être désignées, tous les candidats traitent, dans le même temps, les mêmes sujets. Leurs compositions sont classées ensemble, les conditions d'exclusion sont les mêmes pour tous, en sorte qu'une connaissance solide du latin est exigée au même degré et garantie par les mêmes moyens, sauf la dissertation grammaticale réservée à la licence littéraire. Les historiens et les philosophes ne font pas non plus le thème grec ; mais, pour eux comme pour les autres, une note d'explication grecque descendue à 7 (sur 20) peut entraîner un veto.

Je devais dire tout cela pour repousser une accusation dirigée, il y a huit ou dix ans, dans une revue ordinairement beaucoup mieux inspirée, contre l'établissement de cette utile réforme, réforme que d'ailleurs j'ai votée avec la faculté de Rennes, car nous avions reçu communication du projet sous la forme d'un questionnaire assez étendu, comme il arrive chaque fois qu'une réforme concernant l'enseignement supérieur est projetée. Le vote est d'ailleurs absolument libre, en fait comme en droit, et toute influence politique y est absolument inconnue, du moins partout où j'en ai été témoin. On ne sait pas assez ces choses-là.

Tout professeur d'histoire dans un établissement libre devrait donc avoir ou préparer un diplôme de licence historique. J'ai remarqué que les candidats ecclésiastiques

Digitized by Google

qui se présentent devant nous, et habituellement avec succès, appartiennent ou se destinent, en grande majorité, à l'enseignement littéraire proprement dit. Sans doute les professeurs de cet ordre sont les plus nombreux ; mais il me semble que la proportion n'est pas bien gardée, et, comme on a pu le comprendre, je suis persuadé que la préparation à la licence est encore plus nécessaire pour l'enseignement historique que pour les autres. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue un *renseignement pratique :* c'est que celui qui a l'une des licences peut se présenter à une autre avec un avantage considérable, puisqu'il est, par cela même, exempt des épreuves communes; sa préparation ne porte plus que sur les épreuves spéciales de la nouvelle licence qu'il veut acquérir.

Assurément ce qui importe à un professeur, ce n'est pas la possession d'un diplôme : c'est la capacité du grade. Mais personne ne peut nier, en thèse générale, que l'on ne se livre pas, sans un but déterminé, à un travail suivi. De plus, la fréquentation des cours de faculté est par elle-même un avantage considérable pour le progrès de l'instruction : pas un seul des jeunes ecclésiastiques qui les ont suivis n'exprimera un doute là-dessus.

La première chose que les chefs d'établissement ont à faire pour assurer chez eux un enseignement historique sérieux, c'est donc d'imposer à ceux qui s'y destinent la poursuite et l'obtention de la licence historique. Là même où un professeur, en possession de la chaire et en état de la remplir, se croit trop âgé pour se présenter à un examen, la maison devrait en former un autre, auquel on confierait, en attendant la retraite du premier, l'enseignement de l'histoire dans les classes de grammaire, c'est-à-dire celui de l'histoire ancienne (de l'Orient), grecque et romaine. Ceci aurait déjà un avantage considérable. On obtiendra difficilement des professeurs de ces classes qu'ils aient une connaissance sérieuse de cette partie de l'histoire ; or il est fâcheux que des jeunes gens sortent d'un collège, convaincus que les Gracques étaient des socialistes et que la démocratie athénienne se composait de prolétaires, ouvriers

Digitized by Google

de fabrique. Il est lamentable qu'en 1890 on en soit encore dans tel collège, *que je pourrais nommer*, à enseigner sur l'Orient, sur les peuples dont le nom se trouve tant de fois dans la Bible, ce *tissu de faussetés* dont les découvertes de notre siècle ont débarrassé la science historique. Il faut le dire : c'est monstrueux, et l'honneur de la science chrétienne peut en être gravement atteint.

Mais, le résultat que je réclame une fois obtenu, il ne faut pas s'en tenir là. L'examen de licence est plus sérieux que sévère ; j'en parle avec une connaissance certaine, fondée sur une longue pratique. Pour arriver à former le professeur que suppose l'enseignement exposé plus haut, ce grade ne doit être qu'un *premier degré*. Maintenant que le stage universitaire n'est plus exigé pour l'agrégation, il serait fort à souhaiter qu'un grand nombre de professeurs libres en vinssent à conquérir ce titre, qui est une garantie extrêmement sérieuse et véritablement suffisante de très solides études ; le doctorat lui-même l'est beaucoup moins, à cause de la limitation du double champ de travail choisi par le candidat. Or, le règlement dont je parlais tout à l'heure porte que celui qui est en possession de l'une des trois licences peut se présenter à une agrégation correspondant à une autre ; un professeur pourvu de la licence littéraire peut donc poursuivre directement l'agrégation historique. Il ne le pourra sans doute pas s'il n'a à sa disposition du temps, des livres et peut-être aussi des conseils ; mais l'importance d'un pareil résultat est si grande qu'un chef d'établissement ne doit pas hésiter à les lui procurer *à tout prix*. Je voudrais même que celui qui s'impose un pareil travail fût assuré d'avantages considérables et permanents. Quant aux conseils, les candidats de nos sept départements en trouveront certainement à Rennes.

IV

Tous les établissements ne tiendront peut-être pas à se pourvoir d'agrégés. Ce serait là un malheur pour l'ensei-

Digitized by Google

gnement libre, car, s'il poursuivait ce but, il y gagnerait beaucoup ; mais ce n'est pas une nécessité, j'en conviens. Ce qui en est une, c'est que les professeurs d'histoire ne se reposent pas sur leurs lauriers après avoir conquis la licence. Qu'ils se disent bien que, pour les universitaires, ce grade *ne garantit plus* l'obtention d'une chaire et surtout d'une classe supérieure, *même dans les collèges communaux*. La licence est à peine aujourd'hui chez nous la monnaie courante de l'enseignement, du moins pour ceux qui n'ont pas de longs services acquis. Nos émules des institutions libres doivent donc se bien persuader qu'ils ne peuvent s'en passer, mais se bien persuader aussi qu'en l'obtenant ils n'ont pas conquis la science. Les études d'un professeur ne doivent jamais s'arrêter, et celles d'un professeur d'histoire ne doivent jamais cesser d'être fort actives, parce que les progrès de la science historique sont vastes et incessants.

Nelson, en adressant aux capitaines de ses navires le plan des manœuvres qu'ils devaient accomplir pour la bataille de Trafalgar, ajoutait, comme instruction suprême : « Tout capitaine qui ne serait pas au feu ne serait pas à son poste. » De même, dans l'ordre de la science, où nous luttons contre des préjugés acharnés, disons et répétons-nous : les catholiques ne sont pas à leur place s'ils ne sont pas à la première. Seulement il y a pour cela, dans l'enseignement secondaire, des conditions à remplir, et je manquerais de franchise en même temps que je demanderais l'impossible si je ne les signalais pas.

C'est au travail des maîtres, à leur travail à la fois approfondi et intelligent, qu'il appartient de ménager la fatigue des élèves, tout en développant leur instruction. Je leur demande beaucoup d'ardeur, mais je voudrais diminuer leur fatigue, parce que, dans une certaine mesure, le *surmenage* leur nuit comme à leurs élèves. On va m'accuser de manier la hache révolutionnaire à l'égard de l'administration, mais je sais que le mal dont je vais parler existe ; je suis convaincu qu'il est grand ; je dirai tout.

Dans certains établissements, on demande aux professeurs de *lire toutes les copies* de tous leurs élèves. Cela peut être

Digitized by Google

toléré pour les devoirs grecs et latins dans une classe médiocrement nombreuse, quoiqu'il suffise, si la correction en classe est faite avec grand soin, d'en lire, à part soi, et d'en annoter quelques-uns, pourvu que l'ordre des tours soit tout à fait irrégulier, en sorte que jamais un enfant ne puisse prévoir si son devoir sera lu ce jour-là. Mais, pour les rédactions d'histoire, il est *indispensable* de *renoncer absolument* aux lectures intégrales. Lire vingt thèmes ou versions d'une petite page n'est pas du tout la même chose que de lire vingt devoirs d'histoire de quatre ou cinq grandes pages chacune ; du reste, quel que soit l'enseignement, il *faut* que le maître ait l'esprit libre.

Même pour les classes de lettres, en effet, on doit réserver au professeur un temps notable pour son travail personnel, pour la connaissance étendue et solide de *l'histoire littéraire* (j'en parlerai tout à l'heure) et aussi pour la préparation des auteurs. A cette condition il est possible, car je l'ai fait, *ab actu ad posse valet consequentia*, de concilier l'étude *approfondie* des textes au point de vue de la langue et du goût, avec l'étude de *longs* textes, c'est-à-dire des auteurs eux-mêmes et non de morceaux plus ou moins choisis, et cela sans fatiguer les élèves. Il m'a suffi de donner pour chaque jour une *préparation* de longueur modeste, de la faire expliquer une ou deux fois avec grand soin, puis d'expliquer moi-même à la suite, avec soin encore, mais sans perdre de temps, parce que le jour, la veille ou l'avant-veille, j'avais bien préparé ce texte. Pour la classe suivante, je faisais préparer à la suite du point où je m'étais arrêté. Voilà ce que j'ai fait dans l'unique année où j'ai été professeur de rhétorique, et je m'en suis bien trouvé.

Le travail *personnel* d'un professeur d'humanité, même au point de vue immédiat de sa classe, doit être incessant et dirigé avec intelligence, — et non comme celui du brave Lhomond, qui a professé trente ans la sixième et qui est mort sans avoir su le latin, comme il appert de sa grammaire, qu'il a fallu largement annoter ; — mais ce travail doit être bien plus étendu encore chez le professeur d'histoire, obligé, comme je le disais tout à l'heure, à se tenir au

Digitized by Google

courant d'une science qui est toujours en progrès. Et non seulement il doit en *suivre* les découvertes, mais il doit *s'en pénétrer*, en sorte qu'il les fasse bien connaître et goûter dans sa classe, parce qu'il les exposera avec aisance, parce qu'il en saisira et en fera saisir les *rapports intimes* avec le *tissu général des faits*, tissu ou *ensemble* dont la connaissance doit être *l'objet capital* de son enseignement. Y a-t-il des hommes qui puissent faire cela, en corrigeant, chaque semaine, quarante ou cinquante copies ? je l'ignore, mais je ne crois pas en avoir jamais vu ; dans tous les cas, ceux-là ne me ressembleraient point.

Cependant une correction de devoirs rare pour chaque enfant serait chose fâcheuse, mais je suis loin de demander cela. On pourrait faire ce que j'ai fait pendant tant d'années : exiger des écoliers qu'ils répartissent en marge, devant chaque paragraphe de leur rédaction, des titres dictés par le professeur avant la leçon. De cette façon, par la lecture d'une longueur de devoir, on corrigera ceux de trois ou quatre élèves, soit une page environ pour chacun ; en lisant la valeur de trois rédactions, on en corrigera dix ou douze. Mais, je le dis bien haut, en m'adressant aux chefs d'établissements, un professeur qui suivrait la méthode des corrections universelles sera ou deviendra forcément *un mauvais professeur*, outre que, hors de sa classe, il sera incapable de défendre avec succès par la parole ou par la plume les principes religieux et sociaux, qui tiennent de si près aux discussions historiques.

V

On a dit que l'histoire est envahissante ; oui, elle l'est, mais elle doit l'être : elle doit tenir une place considérable même dans l'enseignement littéraire. Il est impossible de comprendre le *Pro lege Manilia* ou la *première Catilinaire*, si l'on ne connaît pas *le dessous des cartes*, c'est-à-dire si l'on ne suit pas de page en page la pensée que Cicéron est

Digitized by Google

condamné à taire parce qu'il parle en public, mais qui est sa pensée dominante dans ces discours. En réalité, il faut rappeler Lucullus, parce qu'il est débordé par l'indiscipline de ses troupes ; il faut le remplacer par Pompée, qui est à cette heure populaire et du parti de Cicéron. Il faut effrayer Catilina et le pousser à sortir de Rome, mais non l'arrêter, quelque déplorable que soit cette faiblesse apparente, parce qu'il pourrait fort bien être acquitté. Pour qui ne sait pas cela, les célèbres apostrophes : *Quo usque tandem*, — *o tempora, o mores,* qui peignent si bien le déchirement de l'âme du grand patriote, peuvent friser de près le ridicule, et, en les faisant admirer, on s'expose à fausser le goût. De même encore, pour comprendre ce qu'est le génie d'Homère, il faut savoir ce qu'était la civilisation des temps héroïques ; pour comprendre l'impuissance de Démosthène, pour s'expliquer ses efforts désespérés, il faut savoir comment le despotisme de la démocratie athénienne l'avait, en quelque sorte, énervée comme les despotes de l'Orient. Pour comprendre comment nos grands écrivains ont été grands de telle manière et non de telle autre, il faut savoir ce que l'on pensait et ce que l'on sentait autour d'eux.

Ce n'est donc pas des seuls professeurs d'histoire que je désire être entendu ; je voudrais voir un puissant courant historique circuler à travers toutes les études. Personne ne souhaite plus sincèrement que moi le relèvement grand et durable des études classiques ; mais il est des soins pratiques à prendre, des conditions techniques à remplir pour tendre avec succès vers l'idéal de ces études, et je devais les exposer ici tels que je les comprends, d'abord parce qu'insister sur le but et négliger les moyens serait une œuvre peu sérieuse, puis parce que tant d'années d'enseignement et d'enseignements divers, le plus souvent historique, mais non toujours, peuvent m'avoir donné une expérience dont je voudrais faire profiter le plus grand nombre possible de mes anciens collègues.

Félix Robiou,

professeur honoraire à la faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut et de la société des Antiquaires de France.

Digitized by Google

LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

ET

L'ÉTYMOLOGIE DE CE NOM

Notre siècle, qui s'attribue volontiers le monopole des lumières et du progrès, est souvent plagiaire dans ses découvertes et téméraire dans ses affirmations. Depuis quelque temps l'Amérique a le don de provoquer les paradoxes de l'Ancien Monde. Il y a plus de deux ans qu'on se prépare en Corse à fêter, en 1892, le centenaire de la découverte de l'Amérique, et qu'une commission fonctionne à Calvi, sous la direction de l'autorité préfectorale, pour y ériger un monument colossal à la mémoire de Christophe Colomb. On a même imprimé que le président des Etats-Unis octroyerait à cette occasion le titre de citoyen américain à tous les Corses : c'est bien peu connaître les Yankees ! Les textes sur lesquels on s'appuie pour faire naître le grand navigateur à Calvi sont loin d'être probants : M. Henry Harrisse, le savant des deux mondes qui connaît le mieux les antiquités historiques de l'Amérique, l'a parfaitement démontré (1). Il sera curieux d'indiquer une des plus fortes raisons invoquées à l'appui de cette thèse. Colomb avait

(1) *Le lieu d'origine de Christophe Colomb*, dans *Revue historique*, 1890, t. XLII, p. 182-4 ; et *Nouvelles recherches sur l'histoire d'Amérique*, dans la même revue, t. XLIII, p. 66-74. Cf. *Lettre* de l'abbé Peretti, ibid., t. XLIV, p. 87-9.

Digitized by Google

avec lui, à la prise d'Hispaniola, des chiens *corses :* or le Corse aime son chien comme l'Arabe son cheval ; donc la nationalité du chien détermine celle du maître. La vérité est qu'il s'agit de chiens *féroces : cani corsi* en italien (1), *perros bravissimos* en espagnol. Une fois dans cette voie, il n'y avait pas lieu de s'arrêter : aussi un irlandais de Dublin s'est-il efforcé de prouver, de son côté, que Colomb fut son compatriote parce qu'il eut un chien irlandais, *un perro de Irlanda.* On finira par trouver qu'il avait en outre des *terre-neuve.*

Pour revenir au lieu d'origine de Christophe Colomb, on sait pertinemment aujourd'hui que son père, Domenico, tisserand de son état, était natif de Quinto près de Gênes et qu'il vécut dans l'enceinte de cette ville de 1439 à 1471 ; que sa mère, Susanna Fontanarosa, née au Bisagno, dans la banlieue de Gênes, lui donna le jour dans cette ville à la fin de 1446. Tout le monde sait que le « découvreur » (dans les temps modernes) de l'Amérique, n'a pas eu l'honneur de lui donner son nom. D'où vient ce nom d'Amérique? Voici à cette question la réponse colportée récemment par les petites feuilles franc-maçonnes de la contrée :

« Encore une légende qui s'en va :

« Vous avez toujours entendu dire, n'est-ce pas, que le nom d'*Amérique* avait été donné au Nouveau Monde en vertu d'un vol fait à la gloire de Christophe Colomb par un autre navigateur qui ne fit que marcher sur ses traces, *Américc* Vespuce.

« Il paraît que cette tradition est due à l'erreur commise par un chanoine de Saint-Dié, Jean Basin, qui s'avisa de dire un beau jour, — on n'a jamais su ni comment, ni pourquoi, — que Vespuce portait le prénom d'*Américc* (*Amérigo, Américc*), tandis que son nom de baptême était tout simplement *Albert* (*Albericus, Alberico*).

« C'est du moins ce que vient de démontrer M. Jules Marcou, dans une communication récemment adressée à l'Académie des sciences.

(1) *Vocabolario dell' accademia della Crusca,* 1878, t. III, p. 853.

Digitized by Google

« La vérité serait que le mot *Amerique* ou *Amérique* est d'origine indienne et provient des idiomes des aborigènes du nouveau continent. Ce mot veut dire : *pays du vent* dans les langues chontales et mayas de l'Amérique centrale, où il désigne : 1° une chaîne de montagnes connues comme très riches en mines d'or depuis leur découverte par Christophe Colomb dans son dernier voyage ; 2° une tribu de Peaux-Rouges, *los Amerricas.* »

Depuis l'illustre de HUMBOLDT (1), on a cru invariablement que le nom d'*Amérique* a été inventé, proposé et propagé par un géographe allemand, nommé Martin WALDSEEMÜLLER (qui grécisa son nom en *Hylacomylus*) ; il ne sera pas superflu de traduire littéralement du latin le passage de sa *Cosmographiæ introductio*, dont la première édition parut à Saint-Dié le 25 avril 1507 : « Mais maintenant que ces parties [du monde, c'est-à-dire l'Europe, l'Afrique et l'Asie] ont été explorées d'une manière plus étendue, et qu'une quatrième a été découverte par Américic Vespuce (comme on le verra dans la suite), je ne vois pas pourquoi on refuserait de nommer celle-ci Amérique (*Amerigen sive Americam*), c'est-à-dire terre d'Américic, du nom de l'homme à génie sagace, Américic, qui l'a trouvée, puisque l'Europe et l'Asie ont emprunté leurs noms à des femmes. » Ces lignes renferment une erreur de fait, puisque le Nouveau Monde fut découvert par Christophe Colomb le 12 novembre 1492, tandis qu'Américic Vespuce n'y aborda qu'en 1497 : mais là n'est point la question. Le nom d'Amérique se rencontre-t-il en usage antérieurement à Waldseemüller pour désigner le Nouveau Monde ? provient-il d'une invention d'un chanoine de Saint-Dié, nommé Jean Basin ?

Jusqu'en 1507, soit avant l'apparition de la *Cosmographie* de Saint-Dié, la partie du monde récemment découverte porte exclusivement, dans les livres et sur les cartes, les noms de *Mundus novus, Novus orbis, Terra Sancte*

(1) *Examen critique de l'histoire de la géographie du Nouveau Continent et des progrès de l'astronomie nautique aux* XV^e^ *et* XVI^e^ *siècles.* Paris, 1838, t. IV, p. 33.

Digitized by Google

Crucis, Ora antartica, India occidentalis, Brasilia ou *Papagalli terra* (terre du perroquet). A partir de la proposition du géographe allemand, elle a été constamment dénommée sous celui d'*America*. Waldseemüller (car il est inutile de mettre en cause Jean Basin, connu seulement comme éditeur de la *Nancéïade* de son ami Pierre de Blaru) a-t-il commis une erreur en donnant à Vespuce le prénom d'*Américic* au lieu de celui d'*Albéric*, qui serait le véritable ? Sans prendre la peine de soumettre à une étude particulière les diverses éditions des lettres de Vespuce et des récits relatifs à ses expéditions, que l'on trouve décrites dans les bibliographies de BRUNET (1) et de GRAESSE (2), et surtout dans la *Bibliotheca Americana vetustissima* de M. HARRISSE (3), je m'arrêterai à un argument décisif. Dans l'*Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Benj. Fillon*, l'archiviste Etienne CHARAVAY a ainsi décrit (l'authenticité garantie) le n° 669 : « Lettre autographe signée [de Vespuce], en latin, à Ascanio Vespucci, son père, à Florence ; 18 oct. 1476. Lettre des plus précieuses, peut-être unique dans les collections particulières. Elle sert à démontrer que le véritable nom de Vespuce était *Emerico* ou *Emerigo*, en français *Emeri* (4).

Pour finir, il me faut faire l'histoire de la prétendue découverte de M. Jules MARCOU, professeur à l'université d'Harward (Massachusetts). C'est dans le *Bulletin de la Société de géographie* de Paris qu'on en trouve la première trace (5). Il la résumait ainsi en 1888, dans ses *Nouvelles recherches sur l'origine du nom d'Amérique* (6) : « *Ammerique* est le nom indien des montagnes entre Juigalpa et Libertad, province de Chontales, qui séparent le lac de Nicaragua de la côte des Mosquitos. Il signifie, en langue maya, le pays du vent, le pays où le vent souffle

(1) *Manuel du libraire*, 1864, t. V, c. 1153-60.
(2) *Trésor de livres rares*. Dresde, 1867, t. VI, 2e part., p. 291-2 ; t. VII, p. 489-90.
(3) New-York, 1866, et Paris, 1872, gr. in-8° et in-4°.
(4) Paris, 1877-83, 5e sér., p. 7.
(5) Paris, 1875, 6e série, t. IX, p. 587.
(6) Paris, in-8°, p. 3.

Digitized by Google

toujours. » Dans l'intervalle, un citoyen de New-York, M. Th.-Lambert de St-Bris, développa une théorie analogue : le nom primitif du Nouveau Monde était *Amaraca*, *Amerioco*, *Maraca* ou la *Moraca*, mot qui veut dire la grande terre du soleil et était le nom national des Péruviens. Il suffit de répondre à ces divagations que, dans aucun récit de la découverte, des explorations ou de la conquête du Nouveau Monde, sur aucune carte dressée durant les trois siècles qui suivirent la première expédition de Colomb, on ne trouve la moindre trace de l'*Ammerique* de M. Marcou, non plus que de l'*Amaraca* ou *Moraca* de M. de Saint-Bris. On a cru esquiver la difficulté en affirmant avec aplomb que « dans tous les documents qui nous sont parvenus sur l'Amérique, et qui datent du XVI^e^ siècle..., on ne trouve jamais un seul nom de chaînes de montagnes ». Eh bien ! M. Harrisse s'est fait fort de prouver qu'il n'y a pas une seule carte d'Amérique de 1500 à 1530 qui ne représente et ne nomme des montagnes ou des chaînes de montagnes ; la même remarque peut être faite à l'égard des historiens primitifs, Pierre-Martyr d'Anghiera et Gonzalo de Oviedo. Quant au « nom national » des Péruviens, c'était *Tarantinsuya ;* d'ailleurs on ne connut vaguement le Pérou qu'en 1511, et Pizarre n'y mit les pieds qu'en 1524, alors que le nom d'*America* figurait dans les traités de cosmographie et sur les cartes publiées en Allemagne, en Pologne et en France.

Le plus triste, c'est que ces théories sans fondement tendent à devenir classiques, je veux dire à pénétrer dans l'enseignement : on les trouve déjà résumées, transformées, généralisées dans l'*Histoire de l'Europe* par M. Henri Vast, docteur ès lettres et professeur au lycée Condorcet : « En réalité, le mot Amérique est américain, c'est un mot indien qui désigne les plus hautes terres du Nicaragua » ; pour indiquer à Colomb le lieu où l'on recueillerait de l'or en abondance, les Indiens « ont certainement répété le mot *Americ, Americ* » (1). La preuve de tout cela, s. v. p.

U. C.

(1) 4^e^ édition. Paris, 1889, in-12, p. 405.

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE

Sommaire. — I. Le manomètre à air libre en la tour Eiffel. — II. Le grand équatorial coudé de l'observatoire de Paris. — III. La photographie des couleurs. — IV. Le téléphone entre Paris et Londres. — V. La carte photographique du ciel. — VI. Le tombeau d'Aristote.

I. Une tour de 300 mètres d'élévation, facilement accessible dans toute sa hauteur, et dont la construction se prête merveilleusement à l'installation et à l'observation des instruments scientifiques, devait tout naturellement présenter aux physiciens une excellente occasion d'établir un manomètre à air libre, dans lequel la pression pourrait atteindre près de 400 atmosphères. Cet appareil était appelé à rendre de grands services à la science, en permettant de graduer avec exactitude les manomètres à air comprimé, les manomètres métalliques, d'étudier avec toute la précision possible les lois de compressibilité des gaz, des liquides, etc. On sait, en effet, que la loi de Mariotte n'est qu'approchée, et qu'elle ne peut être étudiée, pour les hautes pressions, que par le moyen d'une colonne de mercure graduellement croissante et dont on puisse, à chaque instant, mesurer exactement la hauteur, en même temps qu'on mesure les variations en volume des fluides soumis à l'expérience, dont on note les rapports avec la hauteur de mercure. Tous les manomètres à air comprimé sont basés sur ces rapports, et ils servent eux-mêmes d'étalons pour les autres espèces de manomètres.

On voit de quelle importance il était, pour la physique et

Digitized by Google

pour l'industrie, de pouvoir disposer d'une haute colonne mercurielle toujours abordable et toujours mesurable dans toutes ses parties. M. Cailletet, bien connu par ses travaux sur la compression et la liquéfaction des gaz, a profité des facilités exceptionnelles qu'offrait la tour Eiffel pour y installer un manomètre à air libre, essentiellement constitué par un tube métallique de 300 mètres, dans lequel on peut introduire, par sa partie inférieure, une quantité déterminée de mercure et obtenir une pression quelconque entre 0 et 400 atmosphères.

Déjà on avait construit, avec beaucoup de peine, quelques dispositifs ingénieux pour réaliser de grandes pressions mercurielles; en 1877, M. Cailletet avait pu arriver jusqu'à 30 atmosphères, en versant du mercure dans un tube métallique de petit diamètre (1). Plus tard il renouvela et agrandit cette expérience dans le puits artésien de la Butte aux Cailles, en donnant à ses tubes jusqu'a 100 mètres de hauteur. Toutefois ce procédé présentait de graves inconvénients; en 1878, M. Amagat, professeur de physique aux Facultés catholiques de Lyon, reprit ces expériences, d'abord au fort Saint-Just, puis, en 1879, à Saint-Etienne, au puits Verpilleux, dont la profondeur est de 400 mètres. Il suivit la méthode de Dulong et Arago, et introduisait le mercure, non plus par le sommet du tube, mais en le refoulant dans une cuvette qui communiquait avec sa partie inférieure, au moyen d'une pompe de compression qui injectait de la glycérine dans la cuvette remplie de mercure. Il put ainsi établir dans toute sa rigueur la loi de compressibilité de l'azote et de plusieurs autres gaz jusqu'à la pression de 430 atmosphères. Ces travaux sont connus du monde savant et ont servi de base à tous les calculs qu'on a faits depuis sur la compressibilité des gaz (2).

Il est donc au moins singulier que M. Cailletet, dans le

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 8 janvier 1877.

(2) Voir le compte rendu de ces expériences dans les *Annales de chimie et de physique*, 5me série, t. XIX, 1880, et une note de M. Amagat dans le *Bulletin des Facultés catholiques de Lyon*, décembre 1882.

Digitized by Google

mémoire qu'il a adressé au mois d'avril dernier, à l'Académie des sciences, sur son manomètre à air libre de la tour Eiffel (1), n'ait pas même fait une allusion aux expériences de M. Amagat, qui ont ouvert la voie à celles de la tour, et où ont été appliqués, pour la première fois, la méthode et les principaux dispositifs adoptés par M. Cailletet, dans des conditions de facilité autrement avantageuses pour celui-ci et avec des perfectionnements très ingénieux, il est vrai, très considérables, mais qui n'ôtent rien de son mérite à l'initiative du savant professeur de Lyon, à qui nous sommes heureux de rendre ce qui lui appartient (2).

Revenons à la tour Eiffel. Il n'était pas possible, vu les aménagements intérieurs de la tour, de dresser en ligne droite un tube vertical de 300 mètres de hauteur. On a dû diviser le tube manométrique, qui est en acier doux de 4 millimètres de diamètre, en plusieurs tronçons non superposés, mais reliés entre eux par des parties inclinées, le tout formant une ligne brisée continue depuis le sol jusqu'au sommet de la tour.

A partir du sol jusqu'à la première plate-forme — environ 60 mètres —, le tube est fixé contre le plan incliné d'un des rails de l'ascenseur; entre la première et la deuxième plate-forme, le tube est appliqué à l'escalier héliçoïdal, mais divisé, comme nous l'avons dit, en tronçons non superposés sur une même verticale, à cause de l'obliquité de l'escalier; de cette seconde plate-forme au sommet, le tube est installé de la même manière, le long des deux grands escaliers ver-

(1) Communication faite par M. Cailletet à l'Académie des sciences, séance du 13 avril 1891.

(2) *La Revue scientifique*, *la Nature*, et plusieurs autres revues qui ont parlé longuement du manomètre de M. Cailletet, ne rappellent même pas le nom de M. Amagat. *Le Cosmos* a été plus juste et plus poli, et son numéro du 23 mai répare généreusement l'oubli de ses confrères et le sien, car il n'avait pas mentionné les travaux de M. Amagat, en décrivant le manomètre de la tour, dans son numéro du 2 mai. Mes lecteurs se souviennent peut-être que j'ai déjà eu l'occasion, l'année dernière, de relever une erreur d'attribution d'un genre voisin, à propos d'un anémomètre aussi installé dans la tour Eiffel.

Digitized by Google

tiqaux. L'observation est donc facile sur toute la longueur du tube, grâce à un escalier spécial qui l'accompagne constamment et au dispositif dont nous parlerons plus loin. L'ascension du mercure dans le tube métallique est obtenue, comme dans le procédé Amagat, en comprimant de l'eau sur le mercure contenu dans une cuvette à laquelle le tube aboutit, au moyen d'une pompe foulante hydraulique (1). De la cuvette part un autre tube destiné à transmettre les pressions à un manomètre métallique de grandes dimensions, placé, ainsi que la pompe, dans un laboratoire spécial au pied de la tour, et sur lequel se lisent les pressions; enfin, la cuvette peut être mise en communication avec divers appareils propres à étudier la compression des gaz ou des liquides. La graduation du manomètre métallique a été faite avec soin, et peut être contrôlée à chaque instant, comme on va le voir.

La principale difficulté qu'avait rencontrée M. Amagat au puits Verpilleux, était celle de la mesure exacte de la hauteur de la colonne mercurielle, l'opacité du tube métallique ne permettant pas de suivre constamment l'ascension du mercure sous l'action de la pompe foulante; on avait dû tourner la difficulté sans la vaincre. Le tube manométrique était formé par une série de tronçons de longueur variable, mais ne dépassant pas 25 mètres, et qui pouvaient se visser les uns sur les autres en formant des joints hermétiques. Le premier tronçon une fois fixé sur la cuvette, on faisait agir la pompe et on observait le moment où le mercure apparaissait à l'extrémité du tube, dont on connaissait la longueur; on notait, d'une part, la hauteur de la colonne mercurielle, d'autre part, le volume du gaz en expérience, renfermé dans un tube de cristal capable de résister à ces hautes pressions; puis on vissait un second tube, de longueur connue, on faisait agir la pompe, on observait l'arrivée du mercure en haut de ce second tube, et on notait le volume du gaz dans le tube de cristal; cette manœuvre se

(1) J'ai déjà dit que M. Amagat remplaçait l'eau par la glycérine pour transmettre la pression dans le réservoir du mercure.

Digitized by Google

répétait autant de fois qu'il y avait de tronçons, jusqu'à l'ouverture du puits. On comprend les difficultés et les lenteurs de ce procédé, qui rendait les observations extrêmement pénibles et incomplètes, puisqu'il n'était pas possible de mesurer à chaque instant la hauteur du mercure dans le tube, ni de reproduire à volonté une pression quelconque.

M. Cailletet a surmonté cette difficulté d'une façon aussi heureuse qu'élégante, et c'est en cela que consiste le plus grand perfectionnement apporté à son manomètre à air libre. Le tube métallique porte, sur toute sa longueur, et de 3 mètres en 3 mètres, des ajutages munis de robinets ; à chacun de ces ajutages est adapté un tube de cristal d'un peu plus de 3 mètres de longueur, et fixé verticalement le long de la rampe de l'escalier du manomètre. Une échelle graduée sur planchette en bois verni accompagne chaque tube et indique, avec une très grande précision et d'une façon continue, depuis le sol jusqu'au sommet de la tour, les hauteurs verticales de chaque point au-dessus du niveau du mercure dans la cuvette. Enfin, chaque tube porte un numéro d'ordre, dont nous allons montrer l'usage.

D'autre part, le manomètre métallique, placé dans le laboratoire, à côté de la pompe hydraulique, est en communication avec le manomètre à air libre et porte une double graduation, en atmosphères d'abord, puis, en regard, en chiffres correspondant aux numéros d'ordre des tubes de cristal. On sait donc constamment, en consultant ce manomètre, à quel niveau s'élève le mercure dans le tube à air libre et à quelle pression correspond la colonne mercurielle. Si l'on veut, par conséquent, réaliser une pression donnée, on saura immédiatement à quelle hauteur devra s'élever le mercure et quel robinet d'ajutage il faudra ouvrir pour que le mercure s'élève dans le tube de cristal correspondant. Il suffira alors d'ouvrir ce robinet, de faire agir la pompe, et l'on pourra obtenir la hauteur désirée de la colonne avec toute la précision voulue. Pour cela, un téléphone portatif relie l'observateur à l'aide chargé de manœuvrer la pompe ; celui-ci, tout en suivant du regard l'aiguille du manomètre métallique, reçoit les ordres de l'observateur,

Digitized by Google

et peut agir sur la pompe avec une très grande lenteur lorsque le mercure est arrivé au voisinage du niveau convenable.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le mercure viendrait à dépasser ce niveau, un robinet placé près de la pompe permet de laisser écouler une certaine quantité d'eau et de ramener la colonne de mercure à la longueur voulue. Enfin, un tube en fer, spécialement disposé dans ce but, recueillerait le mercure qui viendrait à déborder de l'un des tubes de cristal et le reconduirait dans la cuvette. On voit avec quelle facilité et quelle précision cet appareil se prête à toutes les observations et à toutes les mesures.

Nous passons sous silence plusieurs instruments accessoires réunis dans le laboratoire et qui permettent de faire toutes les corrections relatives à la température, à la compressibilité du mercure, aux variations de son niveau dans la cuvette, à la diminution de la pression atmosphérique à mesure qu'on s'élève dans la tour, etc. On comprend facilement, par la description qu'on vient de lire, quels services peut rendre à la science ce magnifique appareil. Nous devons ajouter que la graduation des échelles a été faite avec un très grand soin, malgré les difficultés qu'a présentées cette opération, les échelles partielles ne se trouvant pas toutes dans un même plan vertical. M. Cailletet a annoncé que, pour éliminer toute incertitude sur ce point délicat, il se propose de faire une dernière vérification par des procédés trigonométriques. M. Eiffel a voulu se charger de tous les frais d'installation du grand manomètre à air libre, montrant ainsi tout l'intérêt qu'il porte à la science.

II. A la dernière réunion du Comité international pour l'exécution de la carte photographique du ciel, qui a eu lieu à l'observatoire de Paris, pendant la semaine de Pâques, M. Lœwy, sous-directeur de cet établissement, a montré à ses savants collègues la nouvelle lunette équatoriale coudée qui venait d'être terminée et installée dans le jardin de l'observatoire, dans des conditions absolument nouvelles et d'après le principe ingénieux établi par l'éminent astro-

Digitized by Google

nome dès 1872. On sait que l'équatorial est une lunette destinée à l'observation des astres et disposée de manière à pouvoir suivre constamment un astre quelconque dans sa marche apparente autour de l'axe du monde. A cet effet, un mécanisme d'horlogerie fait décrire à l'instrument un mouvement parallèle et synchronique à celui de l'équateur céleste, en sorte que, une fois que l'astre a été amené dans le champ de l'instrument, il s'y maintient pendant une durée indéfinie. Mais, à mesure que la lunette se déplace à la suite de l'étoile, l'observateur doit se déplacer aussi, l'œil à l'oculaire, et ce manège continuel ne laisse pas que d'être parfois assez pénible ; il arrive, en effet, que selon la région du ciel qu'on étudie, l'astronome doit être tantôt assis, tantôt monté sur une échelle, parfois même couché à la renverse sur le plancher, quand l'astre est près du zénith. De plus, l'équatorial étant une lunette de grandes dimensions, et devant être abrité sous une coupole mobile, fendue suivant un fuseau, cette coupole doit avoir elle-même des dimensions considérables, par suite un poids fort lourd, et offrir une résistance énorme aux aides ou à l'astronome lui-même qui doit la faire avancer sur ses galets.

Tels sont les principaux inconvénients qu'a supprimés l'heureuse invention de M. Lœvy, et voici en quoi elle consiste : La lunette se compose de deux parties fixées à angle droit l'une sur l'autre et formant une sorte de L. La grande branche est installée dans une position parallèle à l'axe du monde et peut tourner sur elle-même d'un mouvement uniforme, de façon à exécuter une rotation complète en 24 heures ; dans ce mouvement, elle entraîne avec elle la petite branche qui décrit par là même un cercle parallèle à l'équateur. Si l'on adapte un objectif à l'extrémité de la petite branche et un oculaire à celle de la grande branche, et qu'on installe au sommet de l'angle un miroir plan incliné à 45°, les rayons lumineux qui traverseront l'objectif parallèlement à l'axe de la petite branche, se réfléchiront à angle droit sur le miroir et pourront être perçus dans l'oculaire ; de cette manière, lorsqu'un astre aura été amené dans le champ de la lunette coudée, son

Digitized by Google

image pourra être observée par l'astronome d'une façon continue, sans que celui-ci ait à se déplacer en aucune façon, puisque la partie de l'appareil qui porte l'oculaire est animée d'un simple mouvement rotatif sur elle-même, tandis que la branche de l'objectif seule parcourt l'espace parallèlement à l'équateur. De là un avantage considérable sur les équatoriaux rectilignes.

Toutefois on comprend que l'instrument, tel que nous venons de le décrire, serait fort imparfait, parce que, si l'objectif était fixé dans une position immuable sur la petite branche, son champ ne pourrait parcourir qu'une seule zone de la sphère céleste de la largeur même de ce champ. Aussi a-t-on monté l'objectif sur un cube mobile à l'extrémité de la petite branche, de telle sorte que son axe est parallèle et non plus perpendiculaire à celui de la grande branche, comme nous l'avions supposé d'abord; le cube mobile peut être dirigé sur un point quelconque du ciel; un grand miroir plan reçoit les rayons transmis par les objectifs et les renvoie sur le second miroir d'où ils arrivent à l'oculaire.

Ces ingénieuses dispositions ont permis d'éviter la construction d'une coupole gigantesque, qui eût coûté autant que l'instrument. Celui-ci, qui mesure 18 mètres de longueur, 13 pour la branche de l'oculaire et 5 pour celle de l'objectif, a été installé au sud de l'observatoire, sur les terrains qui bordent le boulevard Arago. On a construit un pavillon de 20 mètres de hauteur, au sommet duquel aboutit l'oculaire, dans un élégant cabinet où l'astronome, commodément assis dans son fauteuil, peut suivre sans fatigue et sans se déplacer tous les mouvements de l'astre qu'il observe. L'objectif se trouve ainsi à l'air libre, et peut être abrité sous une sorte de cabane en tôle qui glisse sur des rails et vient, à volonté, recouvrir toute la portion extérieure de l'instrument.

Le grand équatorial coudé de l'observatoire de Paris est le plus puissant des instruments de ce genre qui existe jusqu'à ce jour; son objectif astronomique mesure 0,60 c. d'ouverture, et peut être remplacé par un objectif photo-

Digitized by Google

graphique de même diamètre; sa distance focale est de 18 mètres, ce qui permet d'avoir des images incolores; l'achromatisme est presque parfait, le miroir placé près de l'objectif a 0,85 de diamètre; l'autre 0,74; grâce à l'épaisseur donnée à ces miroirs, leur flexion est nulle; la lune y est vue sous un diamètre de 18 centimètres, ce qui donne un rapprochement à environ 45 lieues; la photographie lunaire pourra être agrandie jusqu'à 1 mètre par la projection; on conçoit quelles ressources offre un pareil instrument pour l'étude physique des astres. MM. Henry frères, constructeurs à Paris, ont été chargés de la partie optique, et M. Gauthier a construit la partie mécanique. Celle-ci est d'une perfection admirable; ainsi, cet appareil dont le poids est de 12.000 kilog., peut être manié par un enfant; il tourne presque sans résistance à droite ou à gauche, lentement ou rapidement, sans aucun grincement et sans secousse; il peut être dirigé vers tous les points du ciel avec une précision et une sûreté merveilleuses, au moyen de poignées à portée de la main de l'observateur; deux cercles, que l'observateur a devant lui, donnent les ascensions droites et les déclinaisons, et sont éclairés par de petites lampes électriques qu'on allume à volonté; d'autres lampes de même nature servent à éclairer les divisions des micromètres, le champ de l'instrument et les fils du réticule. Enfin un mécanisme spécial sert, dans les observations de la lune et des planètes, à maintenir ces astres dans le champ de l'objectif, d'où leurs mouvements propres tendent à chaque instant à les faire sortir, quand l'instrument n'est animé que de la simple rotation équatoriale. Le prix de revient de l'appareil est de 400.000 francs.

Depuis 1882, où fut installé à Paris le premier équatorial coudé, du système Lœvy, dont l'objectif mesure 25 centimètres, plusieurs autres instruments du même genre furent construits en France et à l'étranger; les observatoires d'Alger, de Lyon, de Besançon en possèdent dont les objectifs ont de 31 à 33 centimètres d'ouverture; à Vienne (Autriche) il y en a un de 38 centimètres. Nice en aura bientôt un de 40 centimètres; celui dont nous par-

Digitized by Google

lons aujourd'hui leur est supérieur à tous, non seulement par ses dimensions et sa puissance, mais encore par la perfection de sa partie optique et par les nombreuses améliorations apportées au mécanisme et aux accessoires. Espérons que d'importantes découvertes dans le monde céleste viendront bientôt montrer toute la valeur de cet appareil, nous raconter des merveilles encore inconnues, et faire resplendir avec plus d'éclat encore la gloire du Créateur de l'univers : *Cœli enarrant gloriam Dei.*

III. Une découverte depuis longtemps attendue a signalé la séance du 2 février de l'Académie des sciences : un de ses membres, M. Lippmann, annonçait qu'il venait d'obtenir une épreuve photographique reproduisant avec leurs nuances et leur éclat les couleurs du spectre solaire, sur une glace au gélatino-bromure d'argent, préparée d'une façon un peu spéciale, et par un tour de main ingénieux, qui ne nécessite qu'une modification légère aux appareils actuellement employés, en permettant de se servir des procédés habituels de développement et de fixage. Comme preuve de sa découverte, l'auteur a montré à ses collègues plusieurs plaques où les couleurs du spectre étaient reproduites avec une netteté parfaite et qui avaient résisté à une exposition prolongée à la lumière la plus intense. La photographie des couleurs existe désormais.

Voici en quoi consiste le procédé de M. Lippmann : on prépare une émulsion de gélatino-bromure d'argent très mince et transparente (1), mais qui ne présente dans sa masse aucune discontinuité, aucun grain, c'est-à-dire dont toutes les parties soient à un état de ténuité extrême, ce que ne réalisent pas les émulsions ordinaires ; cette émulsion est étendue très également et en couche très légère sur une glace ; celle-ci, une fois sèche, est appliquée, par son côté émulsionné, sur un bain de mercure parfaitement

(1) Toute autre substance impressionnable à la lumière peut être employée, pourvu qu'elle possède la transparence et la continuité nécessaires.

Digitized by Google

net ; on fait tomber sur le verre l'image du spectre solaire, et après une exposition qui peut durer de 30 minutes à 2 heures, la glace est développée et fixée à l'ordinaire, et elle reproduit alors, avec une beauté et un éclat magnifique, toutes les nuances du spectre ; les couleurs rappellent, par leur vivacité, celles que présentent les bulles de savon, les plumes de certains oiseaux ; la glace, vue par transparence, montre les teintes complémentaires de celles qu'elle donne par réflexion. Le procédé est d'une extrême simplicité et peut s'adapter à tous les appareils photographiques, avec quelques modifications au châssis destiné à recevoir les glaces. Quelques mots seulement sur la théorie de ce procédé.

On sait que la lumière est produite par les ondulations d'un milieu spécial qu'on nomme l'éther ; à chaque couleur correspond une longueur déterminée des ondes ; la lumière rouge, par exemple, est produite par des ondes qui ont 645 millionièmes de millimètre, la lumière bleue par des ondes de 491 millionièmes de millimètre. Chaque onde complète se compose de deux parties, l'une condensée ou nœud, l'autre raréfiée ou ventre. On se fait une idée grossière de ce phénomène en examinant ce qui se passe quand on jette un caillou dans l'eau ; il se forme autour du point frappé une série de cercles concentriques dont chacun se compose d'une partie creuse (nœud) et d'une partie renflée (ventre). Or, dans la théorie de la lumière, les nœuds seuls sont lumineux ; les ventres sont obscurs ; chaque couleur se compose donc d'une série de points excessivement petits alternativement lumineux et obscurs. Si maintenant on suppose que le rayon lumineux vienne frapper un corps poli ou réfléchissant, les ondes, après avoir atteint ce corps, reviendront sur elles-mêmes et croiseront les ondes incidentes ; il arrivera que les nœuds et les ventres, dans certaines conditions, se superposeront et s'ajouteront les uns aux autres, augmentant ainsi l'amplitude des ventres et la densité des nœuds, de même que les ondulations de l'eau, se réfléchissant sur les bords du vase qui la contient, reviennent sur elles-mêmes, croisent celles qui marchent en

Digitized by Google

sens contraire, se superposent, et accroissent la hauteur des sommets et la dépression des creux. C'est à ce phénomène du croisement des ondes qu'on donne le nom d'*interférence.*

Considérons maintenant ce qui se passe dans le procédé de M. Lippmann. Le rayon lumineux, coloré, traversant une couche mince et transparente d'une substance chimiquement altérable à la lumière — couche sensible des photographes — les ondes lumineuses décomposeront cette couche en un certain nombre de lamelles infiniment minces alternativement noires et colorées, — parce que la partie nodale de l'onde ne décompose pas la substance sensible — superposées dans toute l'épaisseur de la couche, dont chacune aura précisément une épaisseur égale à la longueur d'une demi-onde de la couleur considérée, et dont le nombre dans l'épaisseur de la couche sensible sera égal à celui des ondes nécessaires pour faire une longueur égale à l'épaisseur de cette couche. De plus, les ondes se réfléchissant sur la surface du mercure interfèreront avec les ondes incidentes et accroîtront le pouvoir décomposant de la lumière, partout où se rencontreront des ventres d'ondulation. Le développement et le fixage n'altérant en rien l'épaisseur ni l'ordre des lamelles minces produites par le passage de la lumière, il en résultera que la lumière diffuse réfléchie sur la plaque sera décomposée en traversant ces lamelles et reviendra à l'œil avec la couleur — et celle-là seule — qui correspond à la longueur des ondes, et à l'épaisseur des lamelles formées en chaque point de la plaque. On aura donc la reproduction exacte des couleurs qui auront agi sur la couche sensible.

Tel est le principe sur lequel repose la découverte de M. Lippmann, découverte très belle au point de vue théorique et que l'auteur a su appliquer avec un grand bonheur à la reproduction du spectre solaire. Quelles en seront les conséquences au point de vue de la photographie pratique, c'est ce qu'il est difficile de prévoir. Les couleurs composées, c'est-à-dire résultant du mélange de plusieurs couleurs simples, qui sont celles du spectre, agiront-elles sur

Digitized by Google

la couche sensible avec la même netteté et la même puissance que les couleurs primitives, c'est ce qu'il faudra demander à l'expérience. Puis, les diverses couleurs exigent, pour décomposer le sel d'argent, des temps inégaux ; ainsi une demi-heure suffit au violet pour produire la décomposition nécessaire, dans les essais de M. Lippmann, tandis qu'il faut deux heures aux rayons rouges pour arriver au même résultat. N'y aura-t-il pas là une difficulté quand il s'agira d'un portrait? Enfin on se demande si le temps de pose ne devra pas toujours être d'une longueur telle qu'elle s'oppose à la reproduction des êtres vivants et surtout des objets en mouvement.

Les merveilleux progrès obtenus dernièrement pour la photographie instantanée, auxquels ont est arrivé si rapidement après les lenteurs du collodion, font espérer que la photochromie arrivera aux mêmes résultats, et déjà on annonce que M. Lippmann a préparé des plaques isochromatiques et réduit la durée de la pose pour le spectre solaire de deux heures à trois minutes, temps qui correspond à peu près à quinze minutes, pour le portrait, eu égard aux différences d'intensité de la lumière. Nous ne sachons pas, toutefois, qu'on ait encore montré aucun cliché de portrait photochromique. Enfin, le cliché une fois obtenu, il faudra encore trouver le moyen d'en tirer des épreuves en grand nombre sur papier ou sur une pellicule quelconque, et comme les couleurs vues par transparence sont les complémentaires de celles qu'on voit par réflexion, il y aura là encore une difficulté à vaincre ou à tourner. Espérons que la photochromie n'a pas dit son dernier mot et que la nouvelle découverte n'est que l'embryon des merveilles que nous réserve l'avenir.

IV. Le 1er avril la ligne téléphonique entre Paris et Londres a été livrée au public : les journaux ont publié d'abondants détails sur les difficultés de la pose et les cérémonies de l'inauguration officielle ; nous ne voulons ici que donner quelques renseignements purement scientifiques sur cette installation, renseignements que nous empruntons en par-

Digitized by Google

tie à une communication faite récemment à la Société internationale des électriciens par M. Thomas, ingénieur de l'administration des postes et télégraphes. Les deux obstacles qui s'opposent à la transmission de la parole sur une ligne de longueur indéfinie sont la résistance du câble et sa capacité électrostatique. L'expérience a démontré que, pour que la transmission soit possible, le produit de la résistance exprimée en ohms par la capacité électrostatique exprimée en microfarads ne doit pas dépasser le chiffre de 15.000; à cette limite la transmission est difficile; si le produit s'abaise à 10.000, elle devient bonne, et atteint son maximum de netteté à 5.000 et au-dessous. Or la résistance croît avec la longueur du fil, et diminue à mesure que le diamètre augmente; la capacité électrostatique, c'est-à-dire la propriété qu'ont les enveloppes du câble de retenir une partie du courant de façon à l'empêcher d'arriver à l'autre bout de la ligne quand cette capacité est trop considérable, croît avec la surface du câble et peut être diminuée dans de grandes proportions par l'emploi d'enveloppes de nature spéciale et divers artifices en construction. En théorie, on peut toujours diminuer la capacité et la résistance dans les proportions voulues pour que le produit se maintienne dans les limites utiles, mais en pratique on est arrêté par la dépense que nécessiteraient des câbles de section énorme; ainsi le câble qui permettrait de transmettre la parole de Paris à New-York devrait être aussi gros qu'un gros tuyau de poêle.

Pour la partie sous-marine du câble, dont la longueur est de 34 kilomètres, entre Sangatte (Pas-de-Calais) et Saint-Margaret Bay (près de Douvres), on a calculé la résistance et la capacité de telle sorte que leur produit égale 6.000, ce qui donne de très bonnes conditions; ce calcul a nécessité de nombreuses études, qui ont été faites par M. Kempe, ingénieur du Post-Office de Londres. On a adopté en conséquence un câble à 4 conducteurs, formé chacun d'un toron de 7 fils de cuivre d'une haute conductibilité, et isolés par trois couches de gutta-percha soudées au chatterton. Le câble est recouvert de fil de jute et, par-dessus, d'une

Digitized by Google

armature de 16 fils de fer enduite d'une composition résineuse; l'ensemble a un diamètre total de 55 millimètres et pèse 13 tonnes 7 par mille marin. Entre Paris et Sangatte, la ligne est d'abord souterraine dans Paris, sur une longueur de 8 kilomètres, et aérienne à partir du chemin de fer du Nord; son développement est de 333 kilomètres; elle est faite, pour la partie aérienne, en fil de cuivre de 5 millimètres, pesant 168 kilogrammes par kilomètre. La ligne anglaise, de Saint-Margaret au Post-Office de Londres, a 134 kilomètres et est formée par un fil de cuivre de 4 millimètres, pesant 112 kilogrammes par kilomètre. La longueur totale de la ligne Paris-Londres est donc de 501 kilomètres.

Les appareils téléphoniques adoptés en Angleterre sont ceux de Gower-Bell, et en France ceux de Roulez, qu'on dit très sensibles et très sonores. Divers essais ont été faits pour le montage de ces appareils; celui qui a donné les meilleurs résultats est le suivant : chaque poste possède deux appareils, l'un exclusivement transmetteur, l'autre exclusivement récepteur; les deux appareils ne sont jamais *à la fois* en communication avec la ligne, mais l'un d'eux seulement; une clef Morse spéciale permet de les introduire alternativement dans le circuit; lorsque le poste Paris, par exemple, parle, il appuie sur la clef, son transmetteur est alors en communication avec Londres, mais son récepteur est isolé; au contraire, lorsque le poste de Londres répond, il isole son récepteur et intercale son transmetteur dans le circuit, tandis que Paris, pour écouter, isole son transmetteur et introduit son récepteur dans le circuit. Il y a, dans cette manœuvre de la clef, une gêne à laquelle il faut s'habituer, mais ce montage est tellement avantageux qu'il permet de se servir d'une ligne où le produit de la résistance par la capacité électrostatique atteint 40.000 et même 50.000. Ce résultat est dû à ce qu'on n'intercale dans le circuit que les appareils strictement nécessaires, bobine d'induction d'un côté, aimant récepteur de l'autre, tandis que, dans le montage ordinaire, on a constamment dans le circuit deux récepteurs et deux transmetteurs. Cette dis-

Digitized by Google

position permettra de téléphoner sur des lignes de très grande longueur.

Actuellement, les communications entre Paris et Londres sont excellentes, quand on parle de bureau central à bureau central; les essais qu'on a faits pour réunir directement les abonnés de Paris aux abonnés de Londres ont donné de moins bons résultats; mais tout fait espérer que bientôt ce service sera amélioré. Le prix d'une conversation entre les deux capitales a été fixé provisoirement à 10 fr. pour trois minutes; dans chaque poste, une horloge automatique interrompt la conversation au bout des trois minutes.

On a signalé un accident arrivé, au commencement du mois de juin, à l'employé du téléphone de Paris-Londres, au bureau de la Bourse à Paris. Au moment où cet employé saisissait le récepteur, il fut renversé par une décharge électrique, et se blessa légèrement dans sa chute. La foudre était probablement tombée en quelque point de la ligne aérienne, et il paraît que ce n'est pas la première fois que pareil accident se serait produit. L'administration avait oublié, dit-on, de munir la ligne de paratonnerres; elle fera bien de réparer cet oubli, si elle ne veut pas voir le public déserter ses bureaux.

V. Le comité international, pour l'exécution photographique de la carte du ciel, s'est réuni, pendant la semaine de Pâques, à l'observatoire de Paris, sous la présidence de M. l'amiral Mouchez, directeur de cet observatoire. Il a rédigé et discuté une série de questions proposées par divers de ses membres, dans le but de rendre les travaux uniformes, de régler certains détails d'exécution des photographies, de déterminer les étoiles fondamentales de chaque cliché et de répartir définitivement le ciel entre les opérateurs. Le travail va commencer incessamment; dix-huit observatoires y prendront part dans le monde entier; le nombre des plaques photographiques à exécuter par chaque observatoire sera de 1.000 à 1.500.

VI. On annonce la découverte du tombeau d'Aristote,

Digitized by Google

qui aurait été faite à Cretia, près de Chalcis, par quelques jeunes explorateurs américains. On rencontra, à 2 mètres de profondeur, une série de tombes, placées les unes à côté des autres, dont deux avaient été violées et pillées. L'une de celles qu'on a retrouvées intactes serait celle du Stagirite; on y trouva, en effet, sept couronnes d'or, dont l'une adhérait encore à des fragments de crâne, un stylet et une pointe fendue à son extrémité, aussi en or; une figurine en terre cuite représentant un philosophe dans l'attitude de la méditation, assez semblable à la statue décrite par Christodore et qui existait encore au v^e^ siècle de notre ère sur une des places de Constantinople; enfin sur la tombe voisine on put lire les mots Βιοτη Αριστοτελου. On sait qu'Aristote est mort à Chalcis, en l'an 332 avant Jésus-Christ, et qu'il fut enseveli dans l'île d'Eubée. De nouvelles recherches viendront sans doute éclaircir ce problème, qui offre un grand intérêt aux philosophes et aux savants.

ALEXIS ARDUIN.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

LES MÉMOIRES DE TALLEYRAND (1)

Je viens d'écrire, sur *l'Œuvre scolaire de la Révolution*, un assez gros livre que j'espère donner bientôt au public, et ce travail a absorbé à peu près complètement, durant plusieurs mois, mon attention et mon temps. Je me trouve donc assez embarrassé pour m'acquitter aujourd'hui de ma tâche trimestrielle dans l'*Université catholique*. Je respecte trop mes lecteurs pour leur parler d'ouvrages dont j'aurais simplement vu les titres, les préfaces et les index. Heureusement j'ai lu avec le soin convenable les *Mémoires du prince de Talleyrand*, ou, du moins, la partie de ces mémoires parue jusqu'ici et j'y trouverai, je crois, matière suffisante pour cette *Revue historique*.

Depuis que les hommes de notre génération sont arrivés à l'âge où l'on peut s'intéresser aux choses de l'esprit, ils ont entendu parler de ces fameux mémoires. Ils les attendaient en 1868, époque fixée par le testament du prince de Bénévent; ils apprirent alors, et ce fut pour eux une déception véritable, que les exécuteurs testamentaires prolongeaient de vingt ans les délais primitivement prescrits. A partir de 1888, on s'est remis à en espérer, à en réclamer même la publication immédiate. Ces atermoiements assez

(1) *Mémoires du prince de Talleyrand*, publiés, avec une préface et des notes, par le duc de Broglie (1755-1815). Paris, 1891. 2 vol. in-8 de XXXII-457 et 567 p., avec 2 portraits et 2 fac-simile.

Digitized by Google

difficiles à expliquer, maintenant surtout qu'on connaît l'œuvre si impatiemment attendue, ont eu du moins un heureux résultat : l'éditeur littéraire se trouve être M. le duc de Broglie, l'homme de France peut-être le plus versé dans l'histoire diplomatique, et par conséquent le plus capable de veiller à la correcte publication du texte et de lui assurer l'annotation sobre et précise qui convenait.

Les deux premiers volumes des *Mémoires* ont donc paru dans les premiers jours du mois de mars 1891, publiés sur une copie faite de la main de M. de Bacourt, le principal dépositaire des papiers de M. de Talleyrand. Nos lecteurs n'ignorent pas les efforts tentés par certains critiques pour en faire suspecter l'authenticité et les polémiques retentissantes qui se sont produites à ce sujet. Serait-il téméraire d'affirmer que l'éditeur littéraire était visé beaucoup plus que l'œuvre à laquelle il avait donné ses soins et qu'il couvrait de sa gloire d'historien et de son honorabilité inattaquable ? Quoi qu'il en soit, M. le duc de Broglie est, ce me semble, resté maître du terrain, et les *Mémoires* resteront dans la catégorie de ces témoignages contemporains et inaltérés, du moins dans leur substance, qui ne sauraient être négligés par quiconque veut étudier à fond l'époque à laquelle ils se réfèrent.

Un historien dont l'autorité est fort grande, spécialement en ce qui concerne la politique extérieure de la Révolution, M. Albert Sorel, a traité la question avec beaucoup d'ampleur dans un bien remarquable compte rendu des *Mémoires* qu'il a donné au journal *le Temps*. « Je n'aurai garde, dit-il, d'affirmer qu'aucune coupure n'a été pratiquée (1). Je partage sur ce point les doutes de mes confrères. Mais je ne veux juger que les morceaux publiés, et je crois, jusqu'à preuve du contraire, qu'ils sont authentiques, en ce sens qu'ils proviennent de Talleyrand. Talleyrand était un faux paresseux. Il travaillait beaucoup ; il a prodigieusement écrit. Peu de ministres ont laissé aux ar-

(1) Par les premiers dépositaires, car M. Sorel avait dit quelques lignes plus haut : « Personne ne doute que M. de Broglie n'ait publié, sans retouches d'aucune sorte, tout ce qu'il a reçu. »

Digitized by Google

chives autant d'autographes; mais ces autographes sont de valeur très diverse... Les inégalités, les lourdeurs ont donc ici peu d'importance. J'en trouve dans les ouvrages les plus authentiques de Talleyrand, dans ses protocoles et projets de protocoles à Londres en 1830 et 1831, comme dans ses mémoires d'ensemble au Directoire. Il en est de même des incorrections et des négligences. On en découvre jusque dans ses meilleurs morceaux. Restent les défaillances de mémoire : Carnot, échappé de Cayenne; la Louisiane cédée à la France par le traité de Bâle; les contradictions au sujet de l'Italie; département *de la Seine* pour département *de Paris*, etc. Ce ne sont là que des *lapsus*. Vingt ou vingt-cinq ans de révolutions les expliquent. Ils sont d'ailleurs peu de chose en comparaison des oublis et des omissions d'hommes, d'événements, presque d'époques entières. C'est l'énormité même de ces omissions qui me fait croire que Talleyrand seul a pu en être l'auteur. C'est la suite, le concert et la conséquence de ces oublis qui me persuade qu'ils ont été voulus. Je reconnais que, de 1789 à 1814, les *Mémoires* se tiennent constamment à côté de l'histoire. Ce ne sont que feintes, défilés et souterrains; mais cette digression continue a sa suite et son but, cette déformation est savante et méditée. J'y vois la mise en œuvre d'un dessein défini dans le testament de 1836. Montrer dans la Restauration le dénouement nécessaire de l'histoire de la Révolution française, y destiner toute l'histoire de cette Révolution et, ce qui n'exigeait pas un moindre effort d'invention et de dextérité, y destiner toute sa propre vie, voilà le dessein de Talleyrand et le plan des *Mémoires*. De là tout un système historique, une théorie ingénieuse de l'évolution et du transformisme en politique, faite pour justifier les régimes de transition et les ministres à métamorphoses. » Ce fut en effet sous la Restauration que fut écrite la partie des *Mémoires* donnés au public dans ces deux volumes. Le prince devait alors se contenter d'une charge de cour, et son ambition se rallumait dans ces loisirs forcés. N'estimait-il pas propre à la servir l'œuvre à laquelle il les employait, si un hasard, qu'on pouvait faire naître au besoin, faisait tomber

Digitized by Google

ces pages sous les yeux de Louis XVIII ? « Il n'en allait pas de même de Louis-Philippe, continue M. Sorel, et les journées de juillet furent une révolution non seulement dans la destinée de Talleyrand, mais dans celle de ses *Mémoires*. Il n'entendait pas plus élever d'obstacles devant l'occasion de 1830, qu'il n'en avait élevé devant celles de 1789, de 1797, de 1799 et de 1814. Les *Mémoires* pouvaient être cet obstacle. L'événement qui précipitait une troisième fois les Bourbons du trône, était aussi providentiel que ceux qui les y avaient établis ; mais tous les conseils de la Providence étaient à corriger dans les *Mémoires*. Il y avait en outre le terrible chapitre du duc d'Orléans. Talleyrand l'avait écrit ; il ne le détruisit point ; du moment qu'on manie la plume, on est toujours homme de lettres par quelque côté. Talleyrand se réserva-t-il de remanier l'ouvrage, d'en changer la couleur et de remettre en lumière ce qu'il avait rejeté dans l'ombre, c'est-à-dire son passé libéral et révolutionnaire, tout ce qui le destinait providentiellement à la branche cadette et à la révolution de juillet ? S'il en forma le projet, il n'en eut pas le loisir, et, voyant la mort approcher, il s'en remit au temps et aux révolutions futures de rendre à ses mémoires de l'intérêt sans scandale et de l'à-propos sans danger (1). »

J'espère que mes lecteurs ne me sauront pas mauvais gré de ces très longues citations. Au contraire, ils ont tout à gagner à cette substitution de la prose de M. A. Sorel à la mienne. Le passage que j'emprunte à sa belle étude est d'ailleurs très démonstratif, et ils n'auront pas de peine, je crois, à se ranger comme moi à son opinion, et à conclure à l'authenticité substantielle des *Mémoires*.

Mais de là à en accepter, les yeux fermés, toutes les affirmations et appréciations, il y a fort loin. Toute autobiographie doit être examinée de fort près et discutée très sérieusement. C'est l'A B C de la critique. Est-il une composition

(1) M. Farges a présenté de très bons arguments en faveur de la même thèse dans l'avant-dernier numéro de la *Revue historique* (mai-juin 1891).

Digitized by Google

de ce genre qui ne soit un plaidoyer *pro domo?* L'homme politique le plus intègre, quand il retrace les événements *quorum pars magna fuit*, peut-il se flatter raisonnablement d'apporter dans son œuvre l'impartiale sérénité de l'histoire? N'est-il pas invinciblement porté à voir les choses à son point de vue personnel et à glisser sans relâche sur la pente de l'apologie? Talleyrand, du reste, était justement le contraire de l'homme politique intègre, et quand il repassait sa longue carrière et les services, largement payés d'ailleurs, rendus à une demi-douzaine de gouvernements, il devait, malgré toute sa subtilité, se trouver fort embarrassé pour expliquer plausiblement ses palinodies. Tout le monde sait comment, dans un codicille de son testament, il s'y est pris pour venir à bout de cette difficulté. On n'est pas diplomate pour rien et ce n'est pas pour rien non plus qu'on a fait sa licence en Sorbonne : « J'avais donné ma démission de l'évêché d'Autun qui avait été acceptée par le Pape, par qui j'ai depuis été sécularisé. L'acte de sécularisation est joint à mon testament. Je me croyais libre, et ma position me prescrivait de chercher ma route. Je la cherchai seul, car je ne voulais faire dépendre mon avenir d'aucun parti. Il n'y en avait aucun qui répondît à ma manière de voir. Je réfléchis longtemps, et je m'arrêtai à l'idée de servir la France, comme France, dans quelque situation qu'elle fût : dans toutes, il y avait quelque bien à faire. Aussi ne me fais-je aucun reproche d'avoir servi tous les régimes depuis le Directoire jusqu'à l'époque où j'écris... Parvenu à ma quatre-vingt-deuxième année, rappelant à ma pensée les actes si nombreux de ma vie politique qui a été longue, et les pesant au poids du sanctuaire (*sic*), je trouve en résultat :

« Que de tous les gouvernements que j'ai servis, il n'y en a aucun de qui j'aie plus reçu que je ne lui ai donné ;

« Que je n'en ai abandonné aucun avant qu'il se fût abandonné lui-même ;

« Que je n'ai mis les intérêts d'aucun parti, ni les miens propres, ni ceux des miens en balance avec les *vrais* intérêts de la France qui d'ailleurs, dans ma pensée, ne sont jamais en opposition avec les *vrais* intérêts de l'Europe.

Digitized by Google

« Ce jugement que je porte de moi-même sera confirmé, je l'espère, par tous les hommes impartiaux ; et dût cette justice m'être refusée, quand je ne se serai plus, sentir qu'elle m'est due suffira pour assurer le calme de mes derniers jours. » Le prince de Talleyrand, s'il était sincère quand il écrivait cette page, ne se montrait pas difficile dans les moyens « d'assurer le calme de ses derniers jours ». J'ai peine à croire qu'il exprimât ici sa pensée vraie, et, en tout cas, ni ses contemporains ni la postérité n'ont paru disposés à lui accorder, totalement du moins, la « justice » qu'il disait lui être due. Son œuvre posthume est surtout un plaidoyer fort habile en faveur de la théorie justificative formulée dans le fameux codicille. Je doute qu'elle suffise à nous y convertir.

Les *Mémoires* réservaient une déception à deux catégories très différentes de lecteurs : les amateurs de scandales et les esprits sérieux qui cherchent, sur tous les grands événements auxquels Talleyrand a été mêlé, des informations nouvelles et sûres.

Les premiers, un peu bien naïvement, ce semble, s'imaginaient que l'ancien évêque d'Autun, imitant l'exemple de Retz qui donne « l'histoire de sa vie, même aux dépens de sa réputation », nous introduirait dans la société plus que légère où il se complut trop longtemps, et nous mettrait dans la confidence de ses bonnes fortunes. Il s'en est bien gardé et il a fort bien fait. Sauf un épisode peu édifiant et très brièvement retracé de son séjour au séminaire, le prélat sécularisé s'est interdit tout retour sur un passé dont nous voudrions bien qu'il ait rougi, quand la vieillesse fut venue. Agir autrement eût été fort contraire à son dessein. Pour le même motif, il a retenu sa plume, le plus souvent, quand il a rencontré sur son chemin ses rivaux et ses complices. Il ne lui convenait pas de paraître attacher à des griefs personnels une importance exagérée, puisqu'il joue, d'un bout à l'autre de ses *Mémoires*, le *justum et tenacem propositi virum ;* puisqu'il veut se montrer à nous comme le patriote préoccupé de la France seule et la servant uniquement sous tous les régimes. Il a bien fait un petit

Digitized by Google

nombre d'exceptions à la règle qu'il s'était tracée : Necker, Lafayette, Sieyès et quelques autres se trouvent, dans ses mémoires, peints en pied et pas du tout à leur avantage. On a beau se poser devant la postérité dans une attitude convenue, il faut bien que l'homme intime se retrouve parfois avec ses sympathies et ses haines. Talleyrand s'en est, d'autre part, donné à cœur joie avec « M. le duc d'Orléans » et avec l'Empereur. Le long et curieux fragment consacré au premier s'explique par la préoccupation de l'écrivain d'étudier de près les origines de cette révolution sur laquelle il est à peu près muet à partir de l'époque où il y tint un rôle important. Quant à Napoléon, son premier ministre avait sur le cœur tant de bas services rendus, tant de complicités pesantes, tant de mépris dévorés; il se sentait tellement écrasé par la grandeur du personnage, grandeur qui survit aux fautes et à la chute, qu'il ne peut se tenir de le dénigrer presque d'un bout à l'autre de ses *Mémoires*. — Mais il se garde bien de narrer les histoires d'antichambre ou d'alcôve dont certaines gens sont si friands. Le grand chambellan du roi qu'il se flatte d'avoir remis sur le trône de ses pères, doit à sa dignité de paraître avoir oublié toutes ces choses, quoique ici encore il eût pu dire le *quorum pars magna fui*.

Les lecteurs sérieux se garderont bien de lui en faire un reproche; mais ils lui en voudront beaucoup du silence affecté qu'il garde sur son rôle à la Constituante et sur les événements de la Révolution. Assurément ses récits à cet endroit auraient dû être contrôlés fort sévèrement; mais enfin nous aurions eu chance d'y trouver d'utiles indications et des faits curieux. Il nous faut en faire notre deuil et Talleyrand nous en prévient avec une assez impertinente désinvolture : « Il me serait impossible de raconter les événements de cet époque; je ne les sais pas; le fil en est perdu pour moi. D'ailleurs mon éloignement de France pendant les plus terribles années de la Révolution m'a laissé ignorer les détails de ces événements; j'ai pu à peine, de loin, en saisir les grands traits. Puis j'ai trop souvent cherché à détourner les yeux de ces scènes hideuses où tant d'ab-

Digitized by Google

jection se mêlait à trop de férocité, pour pouvoir les peindre. Nous avons encore présent tout le règne d'Henri IV, tout le règne de Louis XIV, et les faits d'hier deviennent problématiques pour les hommes même qui y ont eu quelque part; par leur rapidité successive, ils se sont détruits les uns les autres. Peut-être aussi y a-t-il une légèreté d'empreinte attachée à tout ce qui émane du peuple; ses actions laissent après elles une trace passagère, et la nature des hommes qu'il emploie n'aide point à la mémoire. Inconnus jusqu'au jour où ils paraissent sur la scène, ils rentrent dans l'obscurité, dès que leur rôle est fini. *J'avoue que c'est sans aucune peine que je verrais se perdre les détails de cette grande calamité; ils n'ont aucune importance historique.* Quelles leçons les hommes auraient-ils à tirer d'actes sans plan, sans but, produits spontanément par des passions effrénées? » Je comprends très bien que M. de Talleyrand-Périgord eût vu, sans aucune peine, « se perdre les détails de cette grande calamité » où son rôle n'avait été rien moins qu'honorable, et dont il avait profité pour jeter sa mitre par-dessus les moulins et recouvrer en honneurs, en influence et en argent beaucoup plus qu'il n'avait perdu. De tels souvenirs lui devaient être fort importuns, malgré son scepticisme affecté. Mais il croit ses lecteurs bien naïfs quand il écrit à leur intention cette énormité : « les détails de cette grande calamité n'ont aucune importance historique. » Il devait savoir au contraire que peu de périodes étaient plus fécondes en leçons d'application immédiate pour les hommes politiques capables de réflexion. Tout ce passage des *Mémoires* est une défaite que leur auteur a crue habile, mais que personne ne prendra au sérieux.

Venons maintenant à l'analyse sommaire des parties de l'œuvre de Talleyrand publiées dans ces deux gros volumes. En tête du premier nous trouvons d'abord une introduction extrêmement importante de l'éditeur littéraire, M. le duc de Broglie. Pour en donner une exacte idée, je ne saurais mieux faire que d'emprunter ici encore quelques lignes à M. A. Sorel : « Cette préface est un morceau achevé, d'une convenance parfaite de ton et de proportions. Elle

Digitized by Google

accompagne discrètement les *Mémoires,* silencieuse quand les *Mémoires* se taisent, rapide quand les *Mémoires* se hâtent; elle traverse d'un pas vif et un peu distrait les vestibules, avec une expression légère de hauteur, quand ce sont les appartements du Directoire, et d'impatience, quand ce sont les appartements de l'Empire; elle ne reprend haleine et ne se trouve chez soi qu'en arrivant aux salons du congrès de Vienne; elle s'y complaît, elle y voudrait demeurer; elle rentre cependant en France, elle s'y livre, jusqu'en 1830, à un recueillement qu'interrompt brusquement la fusillade de juillet; elle s'empresse d'échapper à ce bruit irritant; elle se réfugie à la conférence de Londres et elle s'arrête là, sur le dernier ouvrage diplomatique et non le moins méritoire de Talleyrand. La politique de 1814, ce chef-d'œuvre de la diplomatie, est exposée en quelques pages lumineuses et jugée avec autant de justice que d'élévation. Enfin tout le morceau est écrit dans cette langue excellente du grand monde et des grandes affaires, limpide et nuancée tout ensemble, coulante et savante, transparente aux idées et souple à l'épigramme dont M. le duc de Broglie garde la tradition, où personne ne l'égale, et où personne peut-être, sauf Talleyrand en quelques rencontres, ne l'a surpassé. »

Le premier volume est rempli par cinq morceaux : *1754-1791; de M. le duc d'Orléans; 1791-1808; affaires d'Espagne* (1807); *entrevue d'Erfurt* (1808). Chacun d'eux a son caractère et son mérite particulier et il n'en est aucun qui doive être négligé.

Talleyrand nous donne d'abord un récit très vivant de son éducation et de sa jeunesse. Le spectacle auquel il nous convie est infiniment curieux et infiniment triste. Nous y entrons dans l'intimité de la haute société et des grands dignitaires de l'église de France aux derniers jours de l'ancien régime. L'intérêt est très grand, le style vraiment remarquable. Une chute causée par la négligence d'une nourrice laisse notre grand seigneur irrémédiablement boiteux; sa famille en conséquence le destine à l'état ecclésiastique. Talleyrand proteste intérieurement contre cette

Digitized by Google

vocation forcée; il l'accepte pourtant, et se résigne sans peine à devenir un prêtre sans foi et sans mœurs; au bout du chemin il aperçoit les honneurs et la fortune, la mitre, le ministère peut-être. Il est bientôt lancé dans le grand monde, très lancé hélas! et il rappelle avec complaisance ses souvenirs, mais, comme je l'ai remarqué, sans appuyer plus qu'il ne convient, plus qu'il ne convient selon le code des convenances mondaines, bien entendu. Il y a là des pages éblouissantes... et lamentables et qui expliquent fort bien la catastrophe prochaine. Dans un article très spirituel, trop spirituel même à mon gré, M. E. Melchior de Vogüé les apprécie en ces termes, et, littérairement parlant, fort justement : « Toute cette première partie est écrite dans une langue merveilleuse, la langue des honnêtes gens d'autrefois, affinée par un causeur qui unit l'esprit de Voltaire à l'impertinence de l'homme de qualité. Rien qui sente la recherche et ce que nous appelons la littérature, avec son insupportable odeur de métier : des grâces qu'un seule terme définit, l'aisance. Les mots tombent de haut, avec négligence, ils sont légers, ils courent. Talleyrand nous dit en parlant de sa mère : « Elle ne voulait que plaire et perdre ce qu'elle disait. » C'est le secret de son style, de cette prodigalité indifférente qui ne s'embarrasse pas de choisir, sûre de ne donner jamais que de l'or au bon titre. »

A ces tableaux de l'ancien régime auxquels Talleyrand, se portraicturant pour la postérité, se garde bien de s'arrêter trop longtemps, succèdent des études assez pédantes et peu profondes sur les questions financières et économiques, sur les projets de Calonne, de Brienne, de Necker; sur les conséquences, mal vues d'ailleurs, du moins les conséquences ultérieures, celles dont nous ressentons l'influence, de la guerre d'Amérique. C'est là que nous trouvons ce joli et pas trop injuste crayon de La Fayette : « Dans un roman, on donne un esprit, un caractère distingué à un personnage principal. La fortune ne prend pas tant de soins : les hommes médiocres jouent un rôle dans de grands événements, uniquement parce qu'ils se sont trouvés là. M. de La Fayette est d'une famille noble d'Auvergne, peu illustrée;

Digitized by Google

sous Louis XIV, l'esprit d'une femme avait donné quelque éclat à son nom. Il était entré dans le monde avec une grande fortune et avait épousé une fille de la maison de Noailles. Si quelque chose d'extraordinaire ne l'eût pas tiré des rangs, il fût resté terne toute sa vie. M. de La Fayette n'avait en lui que de quoi arriver à son tour ; il est en deçà de la ligne où on est réputé un homme d'esprit. Dans son désir, dans ses moyens de se distinguer, il y a quelque chose d'appris. Ce qu'il fait n'a point l'air d'appartenir à sa propre nature ; on croit qu'il suit un conseil. Malheureusement personne ne se vantera de lui en avoir donné à la grande époque de sa vie. »

Après avoir traité assez longuement et superficiellement parfois des causes de la Révolution, Talleyrand tourne court quand il y arrive enfin. Il veut bien pourtant nous donner une explication assez inattendue de son rôle essentiel dans la constitution définitive de l'église schismatique : « Les nouveaux élus étaient assez disposés à se passer de l'institution donnée par la cour de Rome ; mais ils ne pouvaient se passer du caractère épiscopal, qui ne pouvait leur être conféré que par des hommes qui l'eussent reçu. S'il ne se fût trouvé personne pour le leur conférer, il aurait été grandement à craindre, non pas que tout culte fût proscrit, comme il arriva quelques années après ; mais ce qui me semblait plus dangereux parce que cela pouvait être durable, c'est que l'Assemblée, par les doctrines qu'elle avait sanctionnées, ne poussât bientôt le pays dans le presbytérianisme plus accommodé aux opinions alors régnantes, et que la France ne pût être ramenée au catholicisme, dont la hiérarchie et les formes sont en harmonie avec celles du régime monarchique. Je prêtai donc mon ministère pour sacrer un des nouveaux évêques élus, qui, à son tour, sacra les autres. Cela fait, je donnai ma démission de l'évêché d'Autun et je ne songeai plus qu'à m'éloigner de la première carrière que j'avais parcourue. » C'est très simple, comme on voit, et cela montre comment un habile homme sait transformer une trahison en un service rendu à la cause qu'il a reniée.

Digitized by Google

La seconde partie des *Mémoires : de M. le duc d'Orléans*, est une exécution en règle et d'ailleurs plus que méritée de ce misérable prince. On y trouvera d'intéressants détails sur sa personne, son entourage, son opposition à la cour, en 1787-1789. Le jugement très sévère porté par Talleyrand sur l'impiété et l'immoralité du premier prince du sang ne peut qu'être adopté par les lecteurs impartiaux, mais il faut dire qu'en lisant ces pages, on a bien envie d'appliquer à l'auteur le *medice, cura te ipsum*. L'autorité manque trop manifestement ici.

Sieyès avait été chargé par le duc d'Orléans de rédiger des instructions pour ceux qui devaient le représenter, aux élections de 1789, dans les bailliages dépendant de son apanage. Ayant eu à énoncer ce fait, Talleyrand en profite pour nous donner le portrait de son confrère en apostasie. Le morceau est de haut goût : « Sieyès a l'esprit vigoureux au plus haut degré; son cœur est froid et son âme pusillanime; son inflexibilité n'est que dans sa tête. Il peut être inhumain, parce que l'orgueil l'empêchera de reculer et que la peur le retiendra dans le crime. Ce n'est pas par philanthropie qu'il professe l'égalité, c'est par une haine violente contre le pouvoir des autres. On ne peut pas dire cependant que l'exercice du pouvoir lui convienne, car il ne serait à son aise à la tête d'aucun gouvernement, mais il voudrait en être la pensée et la pensée unique. Exclusif, dominant, il ne s'astreint pas à une action continue et régulière; dédaignant ce qui est connu, il veut aller au delà. Tout obstacle le révolte; il méprise toute transaction. Ce qu'il appelle un principe est dans ses mains un sceptre d'airain qui ne se plie ni aux imperfections de la nature ni aux misères de l'humanité. Ce que la sensibilité peut inspirer de vertus ou produire de fautes, il l'ignore également. Son parti une fois pris, aucune affection ne peut l'arrêter. Les hommes sont à ses yeux des échecs à faire mouvoir; ils occupent son esprit, mais ils ne disent rien à son cœur. Quand il rédige une constitution, il traite le pays auquel elle est destinée comme un lieu où les hommes qui y sont établis n'ont jamais rien senti, jamais rien vu. Le seul sen-

Digitized by Google

timent qui exerce une véritable influence sur Sieyès, c'est la peur. A la Convention, il craignait la mort; depuis cette époque, c'est la crainte des vengeances de la maison de Bourbon qui le domine. Sieyès est régulier dans ses mœurs (1), méthodique dans sa conduite, ténébreux dans sa manière d'être. Sa vie privée n'a rien de philosophiquement remarquable. Dans ses goûts il y a quelque recherche; il est difficile à servir, à loger, à meubler. Il n'est pas cupide, mais il n'a pas le cœur assez haut placé pour mépriser la fortune (je crois que Talleyrand n'avait, à cet endroit, de reproches à faire à personne); son orgueil même n'a pas été assez fort pour l'empêcher de laisser entamer sous ce rapport sa considération politique. Il n'a point d'habileté d'esprit; il ne discute pas, parce qu'il ne sait que prescrire. Il cause mal; il n'a point le désir de convaincre, il veut subjuguer. Son humeur est atrabilaire... »

Il y a peu de chose à dire de la IIIe partie (1791-1808). Quelques pages agréables sur le voyage d'Amérique; un récit plein de restrictions du passage au ministère sous le Directoire, puis de la part prise à la conspiration de brumaire. Ici Talleyrand glisse avec habileté, retenant seulement ce qui tourne à l'apologie de son rôle et de sa conduite. Il paraît que dans un des volumes suivants, il se défendra, dans un morceau spécialement écrit *ad hoc*, des accusations qui ne lui ont pas été ménagées, relativement à l'assassinat du duc d'Enghien.

Il raconte au contraire, dans les plus minutieux détails, et avec une parfaite clarté, les *affaires d'Espagne*. L'occasion lui était bonne de faire parade de son dévouement pour des princes qui touchaient de si près aux Bourbons de France. Rarement aussi Napoléon a prêté davantage à de justes et sévères critiques, et Talleyrand n'a pas manqué de mettre en pleine lumière les procédés déloyaux et l'aveuglement de son ancien maître. On sait que les victimes du guet-apens de Bayonne furent internées au château de Valençay. L'auteur des *Mémoires* se plaît à nous

(1) Régularité forcée, comme Talleyrand l'indique un peu plus loin.

Digitized by Google

les montrer respirant enfin sous sa haute protection. Il y a là quelques lignes qui font rêver quand on songe à leur origine : « La journée se finissait par une prière publique, à laquelle je faisais assister tout ce qui venait dans le château, les officiers de la garde départementale et même quelques hommes de la gendarmerie. Tout le monde sortait de ces réunions avec des dispositions douces ; les prisonniers et leurs gardes priant à genoux, les uns à côté des autres, le même Dieu, paraissaient se moins regarder comme ennemis. » C'est vraiment touchant : quel bon apôtre faisait alors, à Valençay, l'ex-évêque d'Autun !

L'*entrevue d'Erfurt* est retracée avec un art consommé. C'est un tableau vivant et d'un magnifique éclat. « Ces pages, dit avec raison M. de Vogüé, jointes à celles qui peignent les premières années de l'auteur, suffiraient à immortaliser un écrivain. » Mais l'intrigue qu'il menait avec le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, non seulement en parallèle, mais à l'encontre de la négociation officielle, était-elle d'une correction parfaite ? Je ne suis pas assez versé dans les affaires diplomatiques pour répondre pertinemment à la question, mais je la pose d'instinct.

Nous voici au second volume dont l'importance est considérable. La sixième partie des *Mémoires* a pour objet la politique ecclésiastique de l'empereur, et l'odieuse persécution qu'il fit subir au Souverain Pontife. Talleyrand se range du côté des persécutés ; décemment il lui était difficile de faire autrement. Le récit très détaillé qu'il nous donne des péripéties diverses de cette lutte inégale est profondément triste. Les deux commissions ecclésiastiques chargées par l'Empereur de chercher les moyens de résoudre le différend ne nous rendirent pas les Eusèbe, les Athanase et les Basile ; elles se laissèrent guider par la prudence humaine beaucoup plus que par le sentiment des droits de l'Église et par la fermeté apostolique. Malgré leur talent et leur science, les Duvoisin et autres, aveuglés par les fausses idées du gallicanisme et trop fidèles à de vieilles traditions de servilité à l'endroit du pouvoir civil accumulèrent des erreurs qui nous choquent au plus haut point dans leurs

Digitized by Google

réponses, que M. Emery ne voulut pas signer. Talleyrand nous raconte l'histoire du concile de 1811, les ambassades de prélats à Savone, la courte faiblesse de Pie VII si noblement réparée, sa délivrance enfin. Je relève à la fin de son récit quelques réflexions bonnes à retenir : « L'institution des évêques par le pape est le seul véritable lien qui rattache toutes les églises catholiques du monde à celle de Rome. C'est elle qui maintient l'uniformité des doctrines et les règles de l'Église, en ne laissant arriver à l'épiscopat que ceux reconnus capables par le Souverain Pontife de les soutenir et de les défendre. Supposez un moment ce lien rompu, vous tombez dans le schisme. Napoléon était d'autant plus coupable à cet égard qu'il avait été éclairé par les erreurs de l'Assemblée constituante. *Je ne crains pas de reconnaître ici, quelque part que j'ai eue dans cette œuvre, que la Constitution civile du Clergé, décrétée par l'Assemblée constituante, a été peut-être la plus grande faute politique de cette Assemblée, indépendamment des crimes affreux qui en ont été la conséquence.* Il n'était pas permis, après un pareil exemple, de retomber dans la même erreur et de recommencer contre Pie VII les persécutions de la Convention et du Directoire contre Pie VI, qui avaient été si sévèrement et si justement blâmées par Napoléon lui-même. Il n'y a donc aucune excuse possible pour sa conduite dans cette question. »

Le rôle prépondérant du prince de Talleyrand dans le retour des Bourbons et au congrès de Vienne était bien connu. Cette période de sa vie (1814-1815), est celle où il a rendu à la France les plus signalés services. Il s'y étend avec complaisance, on le comprend, mais son récit ne nous apporte guère de particularités nouvelles. La correspondance du congrès que nous connaissions par la publication de M. Pallain, se trouve ici reproduite avec des variantes le plus souvent légères, quelquefois intéressantes et même curieuses au point de la finesse et des nuances du langage. « On sait, remarque M. de Vogüé, que ce monument, sans diminuer les mérites de notre plénipotentiaire, fait rejaillir en partie sur le roi Louis XVIII, l'honneur d'une victoire diplomatique, où il y eut assez de gloire pour deux. »

Digitized by Google

En terminant cette rapide analyse que j'aurais voulu rendre intéressante par de plus amples citations, je ne m'étendrai pas en réflexions générales et je n'entreprendrai pas de formuler un jugement d'ensemble sur Talleyrand. On devine au surplus ce que je pense du personnage. D'ailleurs ma fonction dans ces revues historiques est celle de rapporteur, et je m'applique simplement à m'en acquitter dans la mesure de mes moyens, ce qui ne veut pas dire le mieux du monde, tant s'en faut.

ERNEST ALLAIN.

Digitized by Google

DEUX THÈSES DE DOCTORAT

I. — La *Didachè* ou la *Doctrine des douze Apôtres*, par M. l'abbé Jacquier. — Lyon, Vitte. — In-8° de 271 p.
II. — Le *Droit concordataire*, par l'abbé Th. Gaze. — Marseille, imprimerie marseillaise. — In-8° de IV-248 pages.

I

Le 27 juin 1891, une assemblée d'élite se pressait dans la grande salle de Théologie des Facultés catholiques pour assister à une soutenance de thèse de doctorat. Le candidat, bien connu de nos lecteurs, était M. l'abbé Jacquier, du diocèse de Grenoble ; le sujet de la thèse, la *Didachè* ou la *Doctrine des douze Apôtres*.

Les Pères de l'Eglise et les catalogues de livres canoniques et extracanoniques ont connu et nommé un écrit, intitulé la *Doctrine des douze Apôtres*. Ce document perdu a été retrouvé dans un manuscrit de Constantinople, et publié par Mgr Bryennios en 1883.

L'attention qui se porta de suite sur cet opuscule s'explique facilement par l'importance des renseignements qu'il renferme. Dès sa publication, les savants des deux mondes — les Américains se sont même distingués dans cette lutte pacifique — se mirent à l'œuvre, et l'étudièrent sous toutes ses faces. Le nombre des travaux, livres, dissertations, articles de revue, doit, à l'heure qu'il est, s'élever à plus de

Digitized by Google

trois cents. L'attention s'est portée principalement, et c'était nécessaire d'ailleurs, sur le texte. On l'a étudié en lui-même, on l'a comparé aux documents similaires déjà connus.

Comme toujours, les imaginations se sont donné carrière. L'auteur de la Didachè était un judéo-chrétien de l'époque apostolique, un judéo-chrétien de l'époque post-apostolique, un chrétien converti du paganisme, un antipaulinien ou un paulinien convaincu, un sadducéen; on le soupçonne d'être ébionite ou marcionite, montaniste ou théodotien, encratite. C'est tout simplement un bysantin, qui se cache sous un masque d'ancienneté; enfin, c'est un chrétien évangélique, précurseur de ceux de nos jours.

Sur l'époque de composition de la Didachè il faut constater les mêmes divergences que sur l'auteur. Elle a été écrite avant les épîtres de saint Paul (Sabatier), avant 70 (München et Cornely), après la destruction de Jérusalem (Bestmann), de 80 à 100 ou 120 (Funk, Zahn, Petersen, Langen, Aberle, Lechler, Bickell, Caspari, Massebieau, Ménégoz, Romestin, Farrar, Lightfoot, Wordsworth, Spence, Potwin, Hitchcock, Schaff), en 70-100 (Chiapelli), de 120 à 165 (Harnack, Bryennios), de 130 à 140 pour la première partie et de 150 à 160 pour la deuxième partie (Bonet-Maury), de 133 à 165 (Volkmar), de 190 à 200 (Krawutzcky), après les Constitutions apostoliques (Coterill), au v^e^ ou au vi^e^ siècle (Nelson), ou même plus tard encore.

Au milieu de ce conflit d'opinions, M. l'abbé Jacquier a pris nettement position. Pour lui, « la *Doctrine des douze Apôtres* est un manuel élémentaire de religion, écrit dans la deuxième moitié du premier siècle par un Juif converti, à l'usage des missionnaires chrétiens, qui allaient évangéliser les nations païennes. Il servait de texte pour la prédication, puis de guide ou de mémento pour les nouveaux chrétiens. En un mot, c'est le *catéchisme des Apôtres*, pour l'instruction des catéchumènes. »

Une des preuves les plus concluantes en faveur de son sentiment serait « un passage de l'Epître aux Hébreux, où se trouvent indiquées les matières qui devaient faire l'objet

Digitized by Google

de l'enseignement des catéchumènes : « C'est pourquoi, in-« terrompant l'enseignement élémentaire touchant le Christ, « élevons-nous à ce qui est plus parfait, sans poser de nou-« veau le fondement de la pénitence pour les œuvres mortes, « et celui de la foi en Dieu, de la doctrine des baptêmes, ainsi « que de l'imposition des mains et de la résurrection des « morts et du jugement éternel (1) ». Cette prédication élémentaire portait donc sur la foi en Dieu, sur les œuvres de péché, sur le baptême, sur l'imposition des mains, la résurrection des morts et le jugement dernier. Or c'est, exposé dans le même ordre, l'enseignement de la Didachè pour les nouveaux convertis : croyance en Dieu, péchés qu'il faut éviter (chap. I-VI) ; baptême (VII) ; résurrection et jugement dernier (XVI). Quant aux règles de liturgie et de discipline (VIII-XV), la Didachè nous fait comprendre qu'elles n'étaient pas destinées aux catéchumènes.

« La Didachè est donc le manuel que les Apôtres confiaient aux missionnaires qui évangélisaient la gentilité. Saint Athanase la cite parmi les livres utiles pour l'instruction des catéchumènes. Les missionnaires pouvaient en partant la laisser aux convertis pour leur servir de guide et de mémento. »

D'après ces citations, il est facile de se figurer ce qu'a été l'attitude de M. l'abbé Jacquier dans la soutenance de sa thèse. Elle a été celle de la mère des Zébédées réclamant une place d'honneur pour ses deux fils : « L'un à votre droite, l'autre à votre gauche, dans votre royaume », avait dit au Sauveur l'intrépide femme de Juda ; M. l'abbé Jacquier ne pouvant porter la Didachè à la droite des Apôtres, cette place déjà occupée par les livres canoniques et inspirés du Nouveau Testament, a chaleureusement revendiqué la gauche pour la Didachè, document qui « formerait la transition entre les livres du Nouveau Testament et les premiers écrits des Pères apostoliques ».

C'est alors que s'est ouverte la discussion. Elle a été vigoureusement conduite.

(1) *Epître aux Hébreux*, VI, 1.

Digitized by Google

Au point de vue dogmatique, la *Didachè* ne présente-t-elle pas certaines lacunes, qui ne permettent ni de l'attribuer même d'une manière indirecte aux Apôtres, ni de la regarder comme un manuel à l'usage des premiers missionnaires ? Par exemple, son silence sur Jésus-Christ *Fils de Dieu*, alors que tous les écrits et toutes les prédications apostoliques se résument dans cette formule de saint Jean : « *Hæc autem* scripta sunt ut credatis quia Jesus Christus est *Filius Dei vivi*, et *ut credentes vitam habeatis in nomine ejus;* » autre silence non moins étonnant sur Jésus-Christ *crucifié*; pas un mot de la croix, alors que saint Paul donnait cette autre règle de la prédication apostolique : *Non judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum Christum et hunc crucifixum.* Imagine-t-on un manuel de prédication morale sans l'affirmation de Jésus crucifié ? Mais la morale chrétienne demeure une lettre morte, si la pauvre nature humaine ne se sent entraînée par l'exemple de Celui qui *lui a été montré sur la montagne....*

D'autres lacunes pourraient être signalées qui obligent à ne voir dans la *Didachè* qu'un écrit très précieux du 1er siècle, mais incomplet, parce qu'il a été composé loin du regard des Apôtres et en dehors du sanctuaire.

A supposer qu'on doive ou qu'on puisse conserver à la *Didachè* le titre de document apostolique, en ce sens que l'enseignement des Apôtres s'y trouverait résumé d'une manière quelconque, il faudrait s'étonner des imperfections de ce résumé. Le personnage— laïque ou ecclésiastique — qui a tenu la plume, a-t-il une idée bien exacte du sacrement chrétien, du baptême qui est autre chose qu'une cérémonie d'initiation, et dont il importait alors d'affirmer l'efficacité spéciale, d'autant plus que la concurrence du baptême juif existait encore? La liturgie didachéenne, en ce qui regarde l'Eucharistie, a fait de larges emprunts au rituel de la pâque juive, c'est vrai. Mais cette liturgie exprime-t-elle clairement le dogme de l'Eucharistie sacrement et surtout de l'Eucharistie sacrifice ? Ce n'est pas que M. Jacquier ait dû faire parler son document plus explicitement qu'il ne parle; non certes; on ne doit demander à un texte que ce

Digitized by Google

qui y est. Seulement, la *Didachè* étant ce qu'elle est, est-il permis de la considérer comme une formule du christianisme doctrinal plus avancée que les livres même du Nouveau Testament? « Les institutions chrétiennes, dit M. Jacquier, y sont à un stade de développement intermédiaire entre ce qu'elles ont été dans le Nouveau Testament et ce qu'elles seront dans les Pères apostoliques. » Nous ne saurions nous ranger à cette opinion. La notion de la hiérarchie est incomparablement plus précise dans les *Actes des Apôtres* et dans les épîtres de saint Paul que dans la *Didachè*, où elle se montre si faiblement, où le rôle des *episcopoi* et *presbuteroi* est si effacé en regard de celui des *prophètes*. Le christianisme est une hiérarchie autant qu'une doctrine. Sans doute les organes de celle-là sont sortis successivement de l'apostolat; mais si l'on met la *Didachè* en présence du Nouveau Testament d'une part et des lettres de saint Ignace d'autre part, au lieu d'un document de transition on verra plutôt un document mal venu, dont l'auteur n'est pas grand clerc en théologie.

Il y a bien aussi, dans la partie morale de ce document, une distinction inquiétante de prescriptions à l'usage des chrétiens ordinaires et à l'usage des parfaits. Est-ce un reflet d'essénianisme, ou bien un commencement de montanisme?

D'ailleurs, pour être juste envers la *Didachè*, il ne faut point oublier — M. Jacquier ne l'a pas assez dit — que les écrits de ce genre supposent le commentaire perpétuel de la tradition vivante.

En somme, la Faculté de théologie n'a pu faire sienne l'opinion suivant laquelle le caractère du document serait défini par son titre même de *Doctrine des Douze Apôtres*, l'Eglise romaine étant seule compétente pour déterminer avec autorité en pareille matière la participation directe ou indirecte des apôtres. Toutefois, elle a admiré avec quelle érudition le candidat a su défendre sa thèse et répondre aux objections. La gauche des apôtres pourra demeurer inoccupée et la *Didachè* ne pas obtenir la place ambitionnée; elle en aura certainement une très honorable parmi les

Digitized by Google

apocryphes. En tête du catalogue des apocryphes de l'Ancien Testament, qui en compte plus de cent quinze, il y avait déjà le *Testament des douze patriarches*, dû également à la plume d'un judéo-chrétien et qui renferme des pages fort curieuses ; en face, dans le catalogue des apocryphes du Nouveau Testament qui en renferme cent dix-huit, l'*Enseignement des douze apôtres* sera accueilli avec les égards et les honneurs qui lui sont dus. Ces deux documents se répondront ainsi l'un à l'autre, comme dans une sorte de parallélisme — le parallélisme, l'un des charmes principaux de la poésie biblique — l'*Enseignement des douze apôtres* fera écho au *Testament des douze patriarches* et le *Testament des douze patriarches* se portera fraternellement vers l'*Enseignement des douze apôtres*.

Même à cette place, la *Didachè* ne formera pas moins, selon l'expression du savant auteur, « comme le lien entre l'époque proprement apostolique et celle qu'on pourrait appeler post-apostolique ».

Document de transition, « il rendra des services inappréciables pour la connaissance des institutions chrétiennes primitives. On y recherchera surtout comment s'est effectué le passage du judaïsme au christianisme; l'on y verra mieux que partout ailleurs ce qui a été conservé des cérémonies juives, et comment s'est opérée la transformation qui leur a infusé une vie nouvelle.

« On pourra aussi, à l'aide de la *Didachè*, retracer le tableau de la vie chrétienne au premier siècle; en un mot, historiens ecclésiastiques, liturgistes, apologistes trouveront là une riche mine de renseignements. »

Pour faciliter ces divers genres de travaux, M. l'abbé Jacquier a heureusement divisé sa thèse en trois parties.

Dans la première partie, il a étudié l'authenticité, l'intégrité, les caractéristiques, la formation, la date du document; dans la deuxième partie, il a donné le texte grec, accompagné d'une traduction et d'un commentaire; enfin, dans la troisième partie il a fait ressortir les enseignements de la *Didachè*.

Cette troisième partie, la plus importante pour les apo-

Digitized by Google

logistes, se trouve groupée sous quelques chefs principaux : enseignements dogmatiques et moraux, culte, liturgie et discipline.

M. Jacquier, ayant écrit après tant d'autres sur un sujet qui a si vivement intéressé la critique en ces dernières années, déclare dans sa préface que son « rôle est simplement celui d'un rapporteur ». Disons avec l'un de ses plus compétents appréciateurs : « Ne fût-il que cela, il y aurait là déjà un mérite peu vulgaire. Ils ne sont pas nombreux en France ceux qui peuvent se faire les rapporteurs d'une discussion européenne, menée en tant de langues différentes. Mais tous les lecteurs conviendront que cette déclaration est trop modeste. » M. Jacquier a fait une œuvre où l'originalité éclate en plus d'un point, et dont la partie scientifique est digne d'éloges sans réserves. Aussi, la Faculté de théologie, non contente de lui conférer le titre de docteur, a-t-elle ajouté à la collation de ce grade ses félicitations les plus vives et les plus sincères. X.

II

La faculté de théologie de Lyon a conféré, il y a quelques jours, pour la première fois, le titre de docteur en droit canonique. Le mérite de l'avoir conquis revient à M. l'abbé Théodore Gaze, prêtre du diocèse de Fréjus.

C'est au milieu de ses occupations de professeur au petit séminaire de Brignoles que M. Gaze a préparé d'abord ses examens du baccalauréat et de la licence, subis avec succès à Marseille, et enfin sa thèse de doctorat. Il a donné là un bon exemple au jeune clergé appliqué à l'enseignement ou au saint ministère. Il mérite d'autant plus d'éloges qu'il lui a fallu plus d'efforts et de persévérance, puisqu'il n'a pas eu à sa disposition une grande bibliothèque, et n'a pu jouir de l'avantage précieux de suivre les cours de notre faculté.

Digitized by Google

M. Gaze a choisi pour sa thèse le *Droit concordataire*, sujet important, mais, il faut l'avouer, spécialement délicat et difficile. Du moins, M. Gaze l'a-t-il étudié d'une façon sérieuse et complète. Il a pensé avec raison qu'il fallait commencer par un chapitre sur la nature des concordats. « Il nous a paru nécessaire, dit-il dans la préface, de rappeler, avant d'entrer en matière, dans un résumé assez rapide, les principes généraux sur lesquels doivent être basés les rapports entre les deux sociétés, spirituelle et civile, de passer en revue les principaux concordats, et de prendre position dans la question qui a passionné tant de canonistes sur la nature de ces conventions. »

Un second chapitre renferme « une comparaison entre le droit nouveau sorti du concordat de 1801, et le droit ancien, composé d'un mélange incohérent de coutumes particulières, qu'on avait dotées du titre de *libertés de l'Eglise gallicane*, de décisions des décrétales et des conciles, amendées à leur tour par le concordat de Léon X et de François Ier. »

Enfin, dans un troisième chapitre, l'auteur aborde son sujet proprement dit et traite, avec le développement convenable, du droit concordataire et des nombreuses questions qu'il soulève.

Après ce coup d'œil général, examinons d'une manière plus précise les trois parties de ce travail, et rappelons les principales observations qui ont été présentées lors de la soutenance. Dans le premier chapitre, l'auteur étudie la nature des concordats, question qui, depuis plusieurs siècles, a été décidée d'une manière différente par les canonistes, et qui, récemment encore, était en France l'objet d'une controverse publique. M. Gaze ne partage ni l'opinion de ceux qui tiennent les concordats principalement pour des privilèges, ni l'opinion de ceux qui en font de véritables conventions obligeant en justice les deux parties contractantes. Il formule son système dans les deux propositions suivantes : « Considérés en eux-mêmes, les concordats ne sont pas des contrats bilatéraux, mais simplement des pactes qui n'obligent que le pouvoir civil,

Digitized by Google

Cependant, de fait, par la volonté des papes qui veulent s'obliger, les concordats ont la valeur d'un véritable contrat. » Ce système intermédiaire, comme on l'a fait observer, s'il a ses avantages, a bien aussi ses inconvénients, et même peut-être les inconvénients des deux autres, qu'il s'efforce de concilier. De plus, ce chapitre manque un peu de précision. Plusieurs citations ne sont que de seconde main, et cela paraît. En outre, la première opinion semble exposée d'une manière incomplète : ses partisans, et en particulier le cardinal Tarquini, admettent aussi une obligation de la part du Pape, mais une obligation de fidélité et non de justice. Les deux systèmes ne paraissent donc pas aussi différents l'un de l'autre qu'on pourrait le croire d'abord, ainsi que le fait remarquer M. Icard, supérieur de Saint-Sulpice, dans son excellent ouvrage : *Prælectiones juris canonici.*

Le deuxième chapitre parle de l'ancien droit comparé avec le concordat de 1801. Il traite successivement de la Révolution et de la discipline ecclésiastique, des deux concordats français, des sacrifices que le Pape fut obligé de faire, des libertés de l'Eglise gallicane, enfin, il répond à cette affirmation de M. Emile Ollivier, que le concordat a reconnu la Révolution. Ce chapitre est vraiment intéressant et instructif, et prépare bien à l'étude du concordat de 1801. Il suppose des recherches nombreuses sur l'ancien droit ecclésiastique français. Toutefois, sur certains points, l'auteur manque de précision et de netteté, spécialement à propos des libertés de l'Eglise gallicane. De plus, le tableau comparatif des deux concordats eût pu être beaucoup plus saisissant et montrer d'une manière plus frappante les avantages et les inconvénients du concordat de 1801. Sous le rapport du style on pourrait reprocher quelques négligences et un ton trop déclamatoire.

Le chapitre troisième est le principal, aussi M. Gaze lui a-t-il donné plus d'étendue. Après avoir défini le droit concordataire, il étudie la situation disciplinaire de l'Eglise de France, en empruntant la division du *Décret* de Gratien : c'est-à-dire, il en parle au point de vue des *Personnes*, des

Digitized by Google

Choses et des *Jugements*. L'auteur se trouvait ici en présence de la question la plus importante, à la fois, et la plus délicate de son travail. On peut dire qu'il l'a étudiée avec soin et qu'il n'a reculé devant aucune des difficultés de son sujet. C'est avec un vif intérêt qu'on lit ce qui concerne les nominations épiscopales, la pluralité des vicaires capitulaires, l'inamovibilité des desservants, la situation civile et canonique des religieux, le concours pour la nomination aux cures, le rôle et les attributions des chapitres, les officialités et le privilège du for. Le style a habituellement la clarté et le calme de la dissertation, parfois cependant le canoniste écrit un peu en journaliste. Quelques inexactitudes ont échappé à son attention, notamment en ce qui a rapport aux conditions requises pour l'exemption des réguliers (p. 219).

L'auteur prend aussi un ton trop tranchant, et il lui arrive de traiter un peu légèrement ses adversaires. En des matières aussi complexes, aussi délicates, il convient d'apporter plus de réserve. Il ne s'agit ici de rien moins que des bases mêmes de l'Eglise de France et du droit qui nous régit de fait depuis près d'un siècle. Il faut donc y toucher avec prudence et modération. « *Cunctæ res difficiles* », disait Salomon.

M. Gaze combat vaillamment pour le retour complet de la France au droit commun. Certes, ce n'est pas dans une université catholique qu'on lui en fera un sujet de reproche. Le droit commun, c'est le droit général de l'Eglise, c'est par conséquent l'objet ordinaire de l'enseignement dans les chaires canoniques ; le droit ecclésiastique est appelé aussi le droit pontifical, et personne plus que nous n'est attaché d'esprit et de cœur aux enseignements du souverain Pontife. Néanmoins, ce serait une exagération réprouvée par le Saint-Siège lui-même, que de considérer comme illégitime tout ce qui n'est pas conforme au droit commun, et de déclarer qu'il faut le changer au plus tôt, quelles que soient les difficultés et les conséquences. M. Gaze paraît avoir cette tendance. Il ne s'est pas assez rappelé que l'Eglise elle-même, société universelle dans l'espace comme

Digitized by Google

dans le temps, admet, avec sa sagesse inspirée d'en haut, les exceptions et les dérogations que les circonstances rendent opportunes, et qu'elle reconnaît toutes les coutumes légitimes. Quant à la France, le Saint-Siège a exprimé son désir de voir rétablir l'unité liturgique, et l'unité liturgique a été rétablie. Sur d'autres points, au contraire, comme l'inamovibilité des curés desservants, la nomination des vicaires par les évêques, il a répondu aux consultations : « Eu égard aux circonstances, l'usage établi doit être maintenu jusqu'à ce que le Saint-Siège en ait décidé autrement. » C'est donc cette règle de haute sagesse qui doit être observée. Tenons-nous prêts à suivre aussitôt les directions et les conseils du Saint-Siège, mais sachons attendre l'heure qu'il s'est réservé de désigner lui-même. Il est vrai d'ajouter, à la décharge de M. Gaze, que sa thèse est une œuvre de jeunesse : quand il aura plus d'expérience, ses idées se modifieront sur bien des points, et il arrivera plus pleinement à cette maturité et à cette modération nécessaires pour juger des questions essentiellement pratiques, comme celle que soulève l'étude du Concordat. D'ailleurs, éloigné de notre université, il n'a pu être dirigé dans ses études, et acquérir complètement ce sens canonique, exempt de toute exagération, qui guide sûrement dans la solution des questions les plus difficiles.

En résumé, M. Gaze a présenté un travail sérieux, complet, intéressant, et sans vouloir justifier toutes ses tendances et adopter toutes ses conclusions, la faculté de théologie de Lyon a été heureuse de lui conférer, à l'unanimité, le grade de docteur en droit canonique.

C. CHAMBOST.

Digitized by Google

MÉLANGES

L'ANCIEN STRAMIACUS EST-IL TRAMOYES (Ain) OU CRÉMIEU (Isère) ?

I

L'identification des noms de lieux mentionnés dans les documents du moyen âge n'est pas toujours chose facile ; il se peut même que ce soit un problème des plus délicats, n'aboutissant qu'à des solutions discutables, quand il n'est pas radicalement insoluble. On n'a qu'à parcourir les tables des cartulaires les mieux édités de notre époque, on y verra quantité de noms de lieux qui restent encore sans identification ou avec une identification douteuse. Même quand l'éditeur identifie une localité sans hésitation, le lecteur, qu'il soit historien ou philologue de profession, se refuse parfois à le suivre.

Ces hésitations et ces incertitudes tiennent à des causes diverses, d'ordre historique ou d'ordre linguistique. Il y a des noms de lieux qui ont disparu pour faire place à des appellations nouvelles, par exemple, des noms d'origine celtique ou romaine supplantés par les vocables des églises paroissiales. Il n'est pas surprenant qu'un certain nombre de ces noms anciens, révélés par les cartulaires, ne puissent plus s'attacher avec certitude à telle ou telle localité ; ce sont comme des enseignes arrachées par le temps aux édifices qui les portaient et jetées pêle-mêle dans les déblais de

Digitized by Google

l'histoire locale, en attendant qu'une indication fortuite fasse retrouver leur place. Le nom ancien a-t-il persisté ? Il peut arriver alors que ce nom soit commun à plusieurs localités, ou bien encore que deux noms, identiques au point de départ, soient très différents au point d'arrivée, l'un s'étant transformé suivant les lois de la phonétique locale, l'autre ayant été défiguré par l'action perturbatrice de l'analogie. Dans ce conflit de prétentions contradictoires, comme d'ailleurs en toute hypothèse, on doit évidemment tenir compte des données géographiques fournies par les documents. Mais la géographie est parfois d'un médiocre secours ; qui ne sait combien la géographie du moyen âge, au moins sur les frontières des circonscriptions désignées par les noms de *pagus* et d'*ager*, était flottante et indécise ? Non pas que ces frontières se soient en réalité déplacées souvent au cours du moyen âge ; la confusion, quand elle a lieu, provient habituellement de l'ignorance ou de la distraction des scribes, étrangers aux localités qu'ils mentionnaient dans les actes, chartes ou diplômes. On devine avec quelle circonspection on doit user des données géographiques du moyen âge, quand elles concernent des localités frontières.

Pour identifier un nom ancien, il faut donc s'appuyer, d'une part, sur les renseignements historiques ou géographiques que peuvent offrir les documents anciens, et, d'autre part, sur les lois de la phonétique régionale. Tout le problème consiste ainsi à concilier les données topographiques avec les exigences de la linguistique. De ces deux éléments du problème, c'est incontestablement le premier qui a été le mieux respecté jusqu'à nos jours ; le second a été trop souvent méconnu, ou même sacrifié. On sait avec quelle facilité, au temps de Ménage, on forgeait des étymologies aux noms de lieux comme aux autres ; dès qu'un nom moderne répondait à peu près aux données de la géographie, la question était hardiment tranchée. On avait vite fait de rattacher le nom moderne au nom ancien, par quelque généalogie complaisante ; ce n'était pas plus difficile que de dériver, avec Ménage, *haricot* de *faba*. On peut

Digitized by Google

sourire aujourd'hui de ces fantaisies d'un autre âge ; mais il y a mieux à faire. On doit se demander s'il ne subsiste pas encore dans notre histoire locale quelques-unes de ces erreurs d'identification provenant en droite ligne de la méthode chère à Ménage ; et s'il reste quelque doute, si telle identification, par exemple, rappelle trop les habitudes philologiques du passé, on doit soumettre la question à un nouvel examen et appeler cette fois la phonétique, telle que l'ont constituée les maîtres de la philologie romane, au secours de la géographie. C'est la méthode suivie par M. d'Arbois de Jubainville dans son ouvrage sur les *noms de lieux habités en France* (1) ; toute tentative d'identification de nom de lieu doit s'inspirer désormais de ces principes rigoureux.

Or, les documents du moyen âge signalent dans la région lyonnaise une localité qui eut son heure de célébrité : c'est *Stramiacus*, où se tint en 835 un *plaid* ou *parlement* royal, présidé par Louis le Débonnaire (2), et qui avait pour but de pourvoir au remplacement d'Agobard, archevêque de Lyon, et de Bernard, archevêque de Vienne, déposés l'année précédente à Thionville, pour avoir participé à la révolte des fils de l'empereur. Où était située cette localité ? Quel est est le nom moderne qui en conserve le souvenir ? La question a reçu deux réponses dès le XVII^e^ siècle. Adrien de Valois (3) en s'appuyant principalement sur le résultat phonétique des noms de lieux en *iacum*, soutient que c'est Crémieu (Isère) ; le P. Menestrier (4), s'attachant plus strictement aux données géographiques et sans se soucier de la phonétique autrement que Ménage, prétend que c'est Tramoyes (Ain). Les historiens lyonnais ont généralement

(1) *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, etc. Paris, Thorin, 1890.

(2) D. Bouquet, VI, 119-20 : « Placitum imperator in pago Lugdunensi habuit, in tempore æstivo, in loco qui vocatur Stramiacus (Anon.). »

(3) *Notitia Galliarum*, p. 534. J'emprunte les indications de ce paragraphe au savant historien de Crémieu, M. R. Delachenal, qui a fort bien résumé cette querelle de géographie locale (*Histoire de Crémieu*, Grenoble, 1889, p. 2-7).

(4) *Histoire consulaire de la ville de Lyon*, p. 237.

Digitized by Google

suivi l'opinion du P. Menestrier ; A. Bernard (1) discute les deux opinions et se prononce pour Tramoyes ; C. Guigue (2) ne daigne pas même supposer que Crémieu ait quelque droit à se dire le successeur de *Stramiacus*. Au contraire, l'opinion d'Adrien de Valois est plus en honneur chez les historiens dauphinois ; si Chorier parle de *Stramiacus* sans le localiser (3), Charvet, le consciencieux historien de l'Eglise de Vienne, déclare que de son temps on croit que *Stramiac* n'est autre que Crémieu (4). M. Delachenal présente les deux opinions sans conclure pour l'une ni pour l'autre, et se demande si *Stramiacus* ne désignerait pas « une troisième localité, qui ne serait ni Crémieu, ni Tramoyes (5) » ; réserve d'autant plus remarquable et honorable pour M. Delachenal qu'en se prononçant pour Crémieu il aurait donné trois siècles d'histoire de plus à la ville dont il s'est fait l'historien. Ajoutons que, dans notre siècle, on a failli compliquer le problème en proposant de placer *Stramiacus* à Tramayes (Saône-et-Loire) (6).

On remarquera que les partisans de Crémieu n'expriment leur opinion que sous forme dubitative, tandis que les partisans de Tramoyes, depuis le P. Menestrier jusqu'à C. Guigue, affirment la leur sans hésitation aucune. Malgré ces affirmations catégoriques, nous estimons avec M. Delachenal que le problème n'est pas résolu le moins du monde ; le débat reste ouvert, et comme après tout il ne s'agit pas d'un vulgaire amour-propre de clocher ni d'une simple curiosité étymologique, mais d'un point historique à fixer, nous allons examiner à nouveau la question en litige, à la double lumière de la géographie et de la phonétique.

(1) *Cart. de Savigny et d'Ainay*, II, p. 1085
(2) *Topographie de l'Ain*, p. 401-2.
(3) *Hist. du Dauph.* I, p. 515 (nouv. éd.).
(4) *Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, p. 180-1. M. Delachenal ne cite pas ce témoignage, précieux en ce qu'il montre la croyance commune au XVIIIe siècle.
(5) *Hist. de Crémieu*, p. 7.
(6) De Gingins-la-Sarraz, *Essai sur les divisions et l'administration politique du Lyonnais au Xe siècle*, p. 9. — Lateyssonnière, *Recherches historiques sur le dép. de l'Ain*, I, p. 198-9.

Digitized by Google

II

Les chartes éditées jusqu'à ce jour ne fournissent, relativement à l'emplacement de *Stramiacus*, que quelques indications peu nombreuses et peu précises :

1° Il était assez près de Lyon, pour que les Annalistes de Fulda, ignorant le nom de *Stramiacus*, aient pu placer l'Assemblée royale à Lyon même : « *apud Lugdunum* (1), » et même assez près du Rhône, puisqu'un diplôme de 835 est daté de *Stramiacus*, « *super fluvium Rhodanum* (2) ». Cette circonstance, indépendamment de toute considération philologique, écarte absolument du débat le village de Tramayes, situé près de Mâcon, à plus de 70 kilomètres de Lyon et du Rhône (3); mais elle ne peut trancher la question entre Tramoyes et Crémieu, puisque Tramoyes est plus près de Lyon, et Crémieu, de son côté, un peu plus près du Rhône (4).

2° *Stramiacus* était le chef-lieu d'un *ager*, c'est-à-dire d'un canton, comprenant sous sa dépendance : *Guiarada*, *Sponcionis*, *Vig* (5), localités complètement inconnues; mais aussi *Mons* (6) et *Asnières* (7), qu'il est aisé de déterminer. Sans tenir compte des villages ou hameaux qui, dans l'Ain, portent les noms de Mons et d'Asnières, A. Ber-

(1) D. Bouquet, VI, 210. — Les Annales de saint-Bertin disent également : « *Stremiaco*, *prope Lugdunum* (ib. 197).

(2) Ibid., p. 599.

(3) Philologiquement la question est tranchée par le Cart. de Cluny qui donne la forme *Tremaias* pour le x^e^ siècle (II, p. 279), et même *Tramadios* (ib. p. 468).

(4) Tramoyes est à 20 kil. de Lyon et à 7 kil. du Rhône, à vol d'oiseau; Crémieu, à 32 kil. de Lyon (par le chemin de fer), et à 6 kil. du Rhône, à vol d'oiseau.

(5) Cart. de Cluny, II, 208 (a. 961-2).

(6) Ibid., p. 469 (a. 975) : « in pago Lugdunense, in agro Strabiaco, in villa que dicitur *Monte*. »

(7) Ibid., p. 546 (a. 979) : « in pago Lugdunense, in agro Strabiacense, in villa que vocatur *Asnerias*. »

Digitized by Google

nard, quoique partisan très décidé de Tramoyes, avoue que ces deux localités lui « semblent être Mons et Asnières situées dans l'archiprêtré de Meyzieux (1) ». Effectivement, les cartulaires de Saint-André-le-Bas et de Bonnevaux prouvent l'existence ancienne de ces localités dauphinoises. Dans une charte de 925 (2), Mons figure, à côté de Jons, en dehors du *pagus* de Vienne, par conséquent dans le canton de Meyzieu. Un Guillaume de *Anneres* était témoin en 1193 d'un acte passé « *al Bochal de Charroys* (3) », c'est-à-dire à l'embouchure ou dans les pâturages du Chéruy (Carusius), suivant le sens qu'on donne à *bochal,* lequel importe peu ici (4).

Pour qu' A. Bernard place le *Mons* et l'*Asnières* du Cartulaire de Cluny sur la rive gauche du Rhône, il faut qu'il ait bien vu l'impossibilité de les placer sur la rive droite. D'ailleurs, si l'on peut trouver un *Mons* dans l'Ain et dans le voisinage de Tramoyes, il n'en est pas de même d'*Asnières;* on ne signale dans l'Ain que deux villages de ce nom, l'un dans le canton de Bâgé-le-Châtel, et l'autre dans le canton de Montrevel, c'est-à-dire dans le voisinage de Mâcon, ce qui nous rejetterait dans l'hypothèse éliminée de *Stramiacus* = *Tramayes.* Il faut donc admettre avec A. Bernard que *Mons* et *Asnières*, du Cartulaire de Cluny, sont situés dans le canton de Meyzieu. Mais alors, si Tramoyes est l'ancien *Stramiacus*, il s'ensuit que son *ager* franchissait le Rhône. Est-ce vraisemblable ? Peut-on citer un exemple analogue d'*ager* s'étendant sur les deux rives d'un fleuve, tel que le Rhône, à un endroit où il n'a jamais existé de pont ? Cette

(1) *Op. cit.*, p. 1085.

(2) M. Chevalier, *Car. de S. A. le B.*, p. 229 : « in pago viennensi, in locis nominandis, ET in *Monte* et in monte Gaiano. » M. Chevalier identifie *Gaiano* avec *Genas ;* je crois plutôt que c'est *Jons,* qui figure dans le premier et le second Pouillé de Lyon sous la forme de *Gions,* tandis que Genas est écrit *Jonas* dans le premier et *Genas* dans le second (A. Bernard, *op. cit.*, p. 918, 944).

(3) M. Chevalier, *Cart. de Bonnevaux*, p. 34. *Mons* et *Asnières,* auj. hameaux de Villette-d'Anthon, formaient, au XVII^e^ s., deux paroisses du mandement d'Anthon; il y avait une maison forte à Asnières.

(4) Cf Du Cange, s. v. *buccale, buccallum.*

Digitized by Google

circonstance est donc plutôt favorable à l'hypothèse de *Stramiacus* = *Crémieu*, situé à 8 ou 10 kilomètres de Mons et d'Asnières, séparé de ces localités simplement par la Bourbre et pouvant aisément communiquer avec elles par le Pont-de-Chéruy.

3° *Stramiacus* est situé dans le *pagus* de Lyon ; tous les documents sont d'accord sur ce point. Il faut en convenir, c'est l'objection la plus grave contre les prétentions de Crémieu, puisque Tramoyes a toujours dépendu, avant la Révolution, de l'archevêché de Lyon, tandis que Crémieu dépendait de l'archevêché de Vienne. Cependant, la difficulté ne semble pas insoluble. Observons d'abord que le *pagus* ou diocèse de Lyon s'étendait sur la rive gauche du Rhône, dans le département actuel de l'Isère, depuis Lyon jusqu'à Morestel et Dolomieu, et que les deux archiprêtrés de Meyzieu et de Morestel étaient complètement séparés l'un de l'autre par une enclave viennoise, sorte de presqu'île large de 10 kilomètres environ, entre la Bourbre et Siccieu-Saint-Julien, et ayant Crémieu pour chef-lieu ; de telle sorte que, sur une longueur de 60 kilomètres, entre la métropole lyonnaise et l'extrémité Est de son diocèse, il fallait franchir 10 à 12 kilomètres de territoire viennois. Nous ne nous demanderons pas si cette répartition assez singulière ne provenait pas d'un échange entre les deux diocèses, et si le territoire de Crémieu n'avait pu, par conséquent, dépendre de Lyon aux IX^e^ et X^e^ siècles ; aucun document à notre connaissance n'autorise cette hypothèse, qui trancherait la difficulté. Mais, même en admettant que Crémieu ait toujours été rattaché à Vienne, la position de ce canton, resserré entre deux cantons lyonnais, ne permettait-elle pas à des scribes étrangers ou distraits de placer Crémieu dans le *pagus* lyonnais ? A. Bernard est obligé de convenir que « quelques actes semblent attribuer au *pagus* de Lyon certains territoires des *pagi* voisins ; mais, ajoute-t-il, ce sont de simples inadvertances des scribes », et cela « surtout sur les confins de deux *pagi* (1). » N'est-ce pas précisément

(1) *Op. c.*, p. 1071.

Digitized by Google

le cas de Crémieu, d'autant plus qu'il se trouvait entre deux limites lyonnaises, à quelques kilomètres seulement de l'une et de l'autre ? Au surplus, l'attribution de Crémieu à Lyon n'est pas un fait inouï en dehors des chartes ; M. Delachenal rappelle que « le célèbre graveur C. Chastillon nous a laissé une vue de Crémieu sous ce titre : *Cremieulx, petite ville en Lionnois* (1).

4° Il y avait un palais à *Stramiacus ;* le P. Menestrier a cru en voir encore les ruines à Tramoyes, dans les ruines d'un ancien château, et A. Bernard semble en faire un argument à l'appui de sa thèse. Il est bien superflu d'insister sur un détail d'aussi mince importance ; certes, ce ne sont pas les ruines anciennes qui pouvaient manquer au Crémieu du XVII^e^ siècle.

La géographie ne peut donc à elle seule trancher le débat entre Tramoyes et Crémieu. Si l'on se prononce pour Tramoyes, il faut donner à son *ager* une extension invraisemblable ; d'autre part, si l'on opte pour Crémieu, il faut admettre que les scribes se sont trompés sur le *pagus* auquel il appartenait. Reconnaissons franchement que la première difficulté est moindre que la seconde, et, par conséquent, que la géographie favorise Tramoyes plutôt que Crémieu. Mais en est-il de même, si l'on transporte la question sur le terrain linguistique ?

III

La localité dont nous cherchons l'emplacement s'appelle tour à tour, dans les documents du IX^e^ et du X^e^ siècle : *Strabiacus, Stramiacus, Stremiacus, Stramiatis.* Il ne nous semble pas douteux que la forme primitive soit *Strabiacus ;* c'est le *b* intervocalique qui se change parfois en *m*, et non *vice versa :* par exemple, *Sabati diem = Samedi ; Jacobum = Jaquemo, Jayme, Jame. Stremiacus* marque une

(1) *Op. c.*, p. 4.

Digitized by Google

phase postérieure, le changement de *a* protonique en *e*, sous l'influence de l'*i* suivant : * *Straimiacus* — * *Streimiacus* — *Stremiacus*. Le phénomène est assez fréquent en Dauphiné ; c'est ainsi que *Ariacus* a abouti à *Erieu* (Heyrieu), par l'intermédiaire de * *Airiacus* — *Ayreu*, — *Eyreu*, et *Masiacus* à *Mézieu* (Meyzieu), etc. Dans *Stramiatis*, forme exceptionnelle, il y a eu substitution du suffixe *atis* au suffixe *acus*, tous deux d'origine gauloise ; ce qui s'est produit pour d'autres noms de lieux, par exemple, dans *Modiatis* pour *Modiacus* (Moidieu, Isère). En appliquant à *Strabiacus* la méthode de M. d'Arbois de Jubainville, on peut le traduire par : *propriété des Strabii, de la gens Strabia* (1).

Qu'on parte de *Stramiacus* ou de *Stramiatis*, il est absolument impossible d'en faire sortir *Tramoyes ;* abstraction faite de l'*s* initiale sur laquelle nous reviendrons, le premier aurait nécessairement produit en Bresse *Tramieu* ou *Tramia*(t), et le second *Tramiat*. Dira-t-on qu'avec le temps le suffixe *acus* a été supplanté dans ce nom par un autre suffixe capable de produire — *oyes?* La substitution serait bien ancienne, puisque le premier pouillé de Lyon, qui est du XIII^e^ siècle, appelle déjà ce village *Tremoies* (2). D'ailleurs, quel pourrait être ce suffixe assez puissant pour déloger un suffixe aussi usuel que *acus ?* L'hypothèse n'est guère vraisemblable ; en tous cas, on ne peut absolument pas dériver le nom actuel de Tramoyes de *Stramiacus*, sans commettre une véritable hérésie phonétique.

Au contraire, *Crémieu* peut fort bien se rattacher à *Stramiacus*, et cela sans trop de violence. Le changement de *iacus* en *ieu* est normal dans la région viennoise ; c'est même cette région qui semble avoir été le foyer de ce trai-

(1) Le grammairien Nonius donne la forme *Strabus* à côté de *Strabo*, nom propre lat. dont le premier sens est « *louche* ».

(2) On voit par là que la forme *Tramoyes* est moderne et par suite ce que vaut, indépendamment de la méthode, l'explication du P. Menestrier qui le dérivait *a straminibus*, par la raison que les toits de Tramoyes étaient « couverts de pailles ! » C'était du reste la méthode de son siècle en matière d'étymologie, si l'on excepte A. de Valois justement admiré par M. Delachenal.

Digitized by Google

tement phonétique, lequel a rayonné dans quelques contrées voisines, où *ieu=iacum* se trouve en concurrence avec *i* ou *iat*. Ce qui peut faire difficulté, c'est la chute de l'*s* initiale et le changement de *tr* en *cr*. M. Delachenal croit « qu'en Dauphiné *Stramiacus* eût donné des dérivés tels que *Estramieu* ou *Etremieu ;* » sans doute, ces formes étaient possibles et même, avouons-le, plus régulières ; mais aussi reconnaissons que des formes telles que *Tramieu* ou *Tremieu* n'ont rien d'extraordinaire chez nous (1). Sans parler des mots dauphinois dont l'*(e)s* dans ces conditions ne se retrouve plus dans les parlers contemporains, on peut signaler des exemples fort anciens de cette aphérèse : *Tieven=Stephanum* se trouve dans la région viennoise dès le XIV^e^ siècle ; *Pinosa=Spinosa* (Epinouze) est du XII^e^ siècle; *Perenchi=Sperantia* (S. Georges-d'Espéranche) est également fréquent au XII^e^ siècle; le nom moderne de Tamié (près d'Albertville, Savoie) vient de *Stansmedium, Stamedium*. Il n'y a donc aucune témérité à supposer l'aphérèse dans *Stramiacus*. Quant au changement de *tr* en *cr*, Adrien de Valois faisait déjà observer au XVII^e^ siècle que ce changement insolite s'était pareillement produit dans *tremere*, devenu *cremir* en ancien français (et aussi *criembre*, de même *crémer* en provençal) ; il aurait pu ajouter que l'espagnol *crema* (de τρῆμα) et *grajea* (de τραγήματα) offrent des exemples analogues.

Que le nom vulgaire de *Crémieu* se présente d'abord, au moyen âge, sous la forme de *Crimeu*, à cela rien de surprenant, puisque l'*i* peut fort bien être le résultat de la diphtongue antérieure *ai*, *ei* de **Straimiacus* — **Streimiacus* (2).

(1) Notons que la difficulté est la même pour Tramoyes, si on le tire de *Stramiacus*.

(2) Par exemple, *iʒerablo=acerarbor*, par **aiʒerablo ; igrevoou =*acrifolum*, par ** aigrevol*. Le patois de Villette-Serpaize, près de Vienne, dit encore *Créami* (Crémieu), comme il dit *méaʒon* (maison), *Eari* (Heyrieu) : mais l'exemple n'est pas probant pour un ** Craimeu* antérieur, attendu que cette curieuse diphtongue *ea* se produit aussi pour *é* atone : *Véaʒouna* (Vesona), *Ealin* (Illins).

Digitized by Google

Il est plus que temps de résumer cette longue et aride discussion. Ni Tramoyes ni Crémieu ne peuvent prétendre sans contestation à l'honneur de continuer l'ancien *Stramiacus;* de part et d'autre, ces prétentions se heurtent à de graves objections. Pour Tramoyes, il y a une légère invraisemblance de l'ordre historique et une impossibilité de l'ordre phonétique ; pour Crémieu, la difficulté phonétique est explicable, mais il reste une sérieuse difficulté de l'ordre historique. On ne pourra pas identifier d'une façon certaine *Stramiacus* avec Tramoyes, avant d'avoir découvert une forme *Tremeu-Trameu*, supplantée par *Tremoies*, ni avec Crémieu, avant d'avoir prouvé qu'il a été compris au IX^e^ et au X^e^ siècle, dans le *pagus Lugdunensis*, ou, du moins, que son attribution fautive à ce *pagus* a été fréquente au moyen âge. Est-ce à dire qu'il faille chercher une troisième inconnue, comme M. Delachenal semble nous y inviter ? Nous ne le pensons pas, par la raison qu'une localité ayant possédé un palais royal au IX^e^ siècle, palais qui a été le théâtre d'un événement historique important, n'a pas dû disparaître sans laisser de traces, et que Tramoyes et Crémieu, l'un par sa situation géographique, l'autre par son nom, ont des titres sérieux à cet héritage historique. Mais encore une fois, on aurait grand tort de considérer la question comme tranchée au bénéfice de Tramoyes. A tout prendre, les prétentions de Crémieu semblent mieux fondées ; il a la phonétique pour lui, sans que les données géographiques constituent à son préjudice une difficulté insoluble. Au contraire, si l'hypothèse de Tramoyes est plus aisée à concilier avec la géographie, elle répugne absolument aux lois de la phonétique locale. Dans ces conditions, hypothèse pour hypothèse, celle de *Stramiacus* = *Crémieu* nous paraît la plus vraisemblable.

A. Devaux.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Le Père Chevrier, fondateur de la Providence du Prado. Extraits de ses écrits précédés d'une notice, par un prêtre du Prado. 1 vol. in-12, VIII-359, librairie Emmanuel Vitte, Lyon, place Bellecour.

C'est chose admirable que la fidélité de Dieu à glorifier ses serviteurs les plus humbles, et à leur ménager justement dans ce but, pour disciples et pour historiens, les savants et les doctes. Ainsi donna-t-il saint Athanase à saint Antoine, saint Jérôme aux Pères de la Solitude, saint Grégoire le Grand à saint Benoît, saint Bonaventure à Giotto et Dante, saint François d'Assise à Baronius et Palestrina à saint Philippe de Néri.

L'humble père Chevrier ne pouvait manquer de recevoir, à l'heure marquée par la Providence, quelque chose de ces honneurs posthumes, récompense temporelle des humbles : un de ses fils, prêtre du Prado, maître distingué de notre Université catholique de Lyon, vient de soulever, dans un livre très intéressant et très édifiant, un coin du voile qui dérobait à l'admiration et à la vénération de tous cette simple et généreuse figure de prêtre. Le P. Chevrier, fondateur de la Providence du Prado : tel est le titre de cet ouvrage qui, moyennant une trop sommaire notice et de trop courts extraits des écrits du bon père, jette un jour si édifiant sur l'homme de Dieu et sur son œuvre.

L'homme fut bien simple, et l'œuvre bien grande.

Né en 1826, à Lyon, d'une famille modeste et chrétienne, baptisé sous le nom prédestiné d'Antoine dans l'église de Saint-François de Sales, le jeune Chevrier grandit dans l'obéissance et la piété. On aime à savoir que sa pieuse mère, pendant le temps où elle attendait son enfant, montait tous les samedis à Fourvière, pour le consacrer d'avance à Marie ; on note avec plaisir

Digitized by Google

cette réponse du jeune enfant à qui lui demandait s'il aimait bien le bon Dieu: « Je l'aime grand comme le ciel et la terre »; on admire cette foi vive en la présence réelle et cette sainte curiosité qui lui valurent un jour, à lui petit écolier, la grâce extraordinaire de voir sans étonnement un globe de feu descendre sur l'autel au moment de la consécration.

Antoine Chevrier, discerné par un bon prêtre, traverse l'école cléricale de Saint-François, puis le petit séminaire de l'Argentière, enfin le grand séminaire de Saint-Irénée, partout remarqué de ses maîtres pour sa piété profonde, sa douceur inaltérable, son rare bon sens, mais doué de qualités plus solides que brillantes, et tel que personne, sauf les anges de Dieu, n'aurait pu sans doute alors présager la vocation d'élite et l'apostolique avenir du jeune clerc.

Sept années de vicariat dans la paroisse ouvrière de Saint-André de la Guillotière, puis quatre ans passés en qualité d'aumônier à la cité de l'Enfant Jésus, cette admirable création de MM. Rambaud et du Bourg, lui apprennent à connaître, à aimer, à servir les pauvres, et le préparent ainsi à ses œuvres futures. Comme saint Bernard, c'est en méditant à l'époque de Noël sur le mystère de l'Incarnation qu'il est favorisé de lumières extraordinaires et qu'il prend la généreuse résolution de pratiquer aussi parfaitement que possible la pauvreté de N. S. Il entre dans le tiers-ordre de Saint-François d'Assise et fait dater de ce jour ce qu'il nommait sa conversion.

Il marche dès lors à pas de géant dans la voie du détachement et du sacrifice. Il donne tout, jusqu'à l'unique paire de souliers qui lui restait un jour, et il est obligé d'en emprunter au sacristain pour célébrer la sainte messe. Son manteau, nouveau manteau de saint Martin, dit la notice, devient bientôt célèbre dans le monde des pauvres gens, ainsi que dans les bureaux du Mont-de-Piété où il faisait des apparitions très fréquentes.

Mais c'est surtout au salut des âmes que le charitable prêtre se consacrait tout entier parmi ses chers pauvres: il les instruisait avec zèle, simplicité, onction évangélique, leur prêchait sans cesse Jésus-Christ, ses mystères et ses promesses: « pour traiter les sujets les mieux appropriés aux besoins de ceux qui venaient l'entendre, il avait fait placer dans la chapelle un tronc où chacun pouvait déposer ses objections et ses demandes, et chaque dimanche il y répondait. » Toutefois l'attrait prédominant de son zèle était pour l'œuvre des premières communions des en-

Digitized by Google

fants pauvres, ignorants, abandonnés, vicieux, qu'il réunissait et préparait à recevoir dignement Jésus-Christ.

Enfin l'heure a sonné. Assez longtemps l'humble prêtre a répété: « Me voici, Seigneur, parlez, votre serviteur écoute. Je vous suivrai partout où vous irez. Je suis prêt à mourir pour vous. J'irai en prison, à la mort pour vous. Vous êtes mon roi, mon chef et mon maître. »

Seigneur, si vous avez besoin d'une pauvre, me voici.

Si vous avez besoin d'un fou, me voici.

Dieu l'a entendu et va l'employer à l'œuvre des ses grandes miséricordes. Poussé par l'esprit de Dieu, favorisé par des circonstances providentielles, le P. Chevrier loue d'abord, achète ensuite dans « un des recoins les plus misérablement habités de la Guillotière, un bâtiment nommé le *Prado*. C'était une vaste construction rectangulaire, en briques, rendez-vous habituel depuis vingt ans de tous les irréguliers de bas étage de la grande ville. Mille personnes y dansaient à l'aise. »

Il y avait plus d'un an, écrit le P. Chevrier, que je la regardais avec convoitise, et dans ma prière, je disais: « Mon Dieu, donnez-moi cette maison et je vous donnerai des âmes! »

C'est le 10 décembre 1860, fête de Notre-Dame de Lorette, restée depuis la fête de la maison, que le P. Chevrier eut la joie de signer l'acte qui l'amenait au Prado. Le miracle de la *Santa Casa* s'opérait là en sens inverse : au lieu de fuir devant les ennemis de notre foi, le sanctuaire de Jésus et de Marie venait en quelque sorte prendre possession d'une terre longtemps profanée, et c'est le bon P. Chevrier qui était l'ange de ce miraculeux transfert. Mais quelle pauvreté d'abord! « Nous traçâmes les lignes de la chapelle, dit le P. Chevrier. M. Froissard (1) envoya aussitôt, à ses frais, dix ouvriers, fournit le bois nécessaire, et on commença les travaux. Tout le monde était si heureux de la transformation du Prado, qu'il n'y eut personne qui ne voulût y prêter son concours. Aussi tout a été donné : les vases sacrés, le linge d'autel, les ornements, les chandeliers, le bénitier, la cloche. Un pauvre ouvrier travailla pendant toute une nuit pour nous faire un petit lustre. On peut dire que la Providence a tout envoyé, et en moins de deux mois, la chapelle a été organisée. Des souscriptions, auxquelles MM. les curés ont pris bonne part, ont payé les murs. »

(1) Directeur des chantiers de la Buire, et protestant.

Digitized by Google

La demeure du Maître préparée, continue la notice, il fallait loger les serviteurs et les pauvres enfants, ses amis. On s'établit de chaque côté de la chapelle : à droite, était la partie réservée aux petites filles et aux religieuses ; à gauche, celle des garçons. Les lits ne demandèrent pas beaucoup de frais : deux petits tréteaux, l'un à la tête, l'autre aux pieds, deux planches reposant en travers pour soutenir la paillasse, et tout est dit. Quant aux draps et aux couvertures, ce fut plus difficile ; peu à peu le bon Dieu y pourvut..... Toutefois, le Prado restait fort délabré. Le Père écrivait lui-même : « Nous nous sommes installés dans cette nouvelle étable de Bethléem, et pendant six mois, nous n'avons pas eu d'autre abri, nous et nos enfants. Mais un jour vint un visiteur qui, voyant notre misère, notre toiture déchirée, envoie des ouvriers pour réparer la maison. On fait de nouvelles séparations : j'eus moi-même une chambre..... » Rien ne peut donner une idée du dénuement des premiers temps. Tout manquait. Mais la Providence prenait soin d'envoyer le nécessaire. Chose remarquable, cette œuvre des pauvres fut d'abord soutenue par les pauvres. « Dans nos besoins, raconte le P. Chevrier, nous avons trouvé de généreux désintéressements. Une bonne ouvrière nous a envoyé son peigne en argent ; une autre ouvrière nous a donné ses couverts, aussi en argent. Une pauvre journalière s'est dépouillée de tout ce qu'elle avait pour nos enfants, et nous a donné, en plusieurs fois, six cents francs : c'était toute sa fortune. Une ouvrière en soie, heureuse de participer à la bonne œuvre, faisait chaque soir un demi-mètre d'ouvrage de plus pour nous. Une pauvre femme fait de temps en temps dix-huit kilomètres, pour apporter sa faible mais généreuse offrande de trois à quatre francs. Une excellente dame fait la quête chez ses connaissances, et nous apporte, presque chaque jour, une petite aumône qu'elle a recueillie chez de braves gens. Ce sont les pauvres et les ouvriers qui jusqu'ici nous ont nourris. »

Je ne sais si je m'abuse, mais je déclare en conscience ne rien connaître en aucune histoire de plus vraiment grand, de plus vraiment beau et glorieux, de plus vraiment touchant aussi que cette apostolique genèse du Prado : c'est la victoire pacifique et complète du bien sur le mal, de l'Evangile sur les vices du monde, de la civilisation chrétienne sur la permanente barbarie des faubourgs. Pour qui regarde au fond des choses, c'est-à-dire aux suprêmes intérêts de la gloire de Dieu et du salut des âmes, l'humble prise de possession du Prado a été un plus grand

Digitized by Google

événement que la conquête banale, bruyante, sanglante d'une province ou d'un royaume.

C'est dans le vieux Prado, ainsi transformé, que le P. Chevrier abrita d'abord son œuvre de prédilection, la préparation des enfants pauvres à la première communion. Il en put recevoir 30 dès les premiers jours, puis bientôt 150 des deux sexes. Les conditions d'admission, assez spéciales et caractéristiques pour être relevées, étaient celles-ci : « *Ne rien avoir, ne rien savoir, ne rien valoir.* » La méthode d'éducation n'était pas moins surnaturelle : « On doit, disait le Père, traiter les enfants avec douceur et charité, et ne jamais les frapper. S'ils ont des défauts, il faut les reprendre avec patience et prier pour eux..... Demandons à Dieu un cœur de père, pour conduire et aimer nos enfants. Tout est renfermé dans ces mots : « Nous devons être « pour les enfants des pères et des mères. » Enfin, le moyen de se procurer des ressources était aussi peu humain que tout le reste. « Le P. Chevrier comptait avant tout sur Dieu, dit le biographe. Il avait pour maxime favorite cette parole évangélique : « Cher- « chez d'abord le royaume des cieux et sa justice, et tout le reste « vous sera donné par surcroît. » Il achetait par la pénitence et la prière le pain de ses enfants. Il voulut faire aussi un grand acte d'humilité, en allant tendre la main à la porte de l'église de la Charité, et quand les besoins étaient plus pressants, il se mettait à genoux. Il fit ainsi, chaque vendredi, de onze heures à midi et demi, jusqu'à sa mort; et après lui, ses prêtres continuent à se faire mendiants pour les pauvres du bon Dieu. De fait, la Providence vint toujours à son aide, non sans éprouver sa foi par des retards qui eussent été inquiétants pour tout autre.

Telle est la première œuvre du Père Chevrier : préparer à la première communion les enfants délaissés et comme rejetés des paroisses; et cela, moyennant six mois d'un dévouement indicible et incessant, pendant lesquels ces pauvres enfants sont gratuitement logés, nourris, entretenus, instruits, formés à la vie honnête et chrétienne. Depuis 30 ans que l'œuvre existe au Prado, plusieurs milliers de premières communions s'y sont ainsi faites et bien faites, et à l'heure actuelle près de 300 enfants reçoivent tout, là-bas, le pain du corps et celui de l'âme. En outre, le jeudi pendant l'année, et tous les jours pendant les vacances, on accueille les enfants des écoles, les garçons à l'Œuvre de persévérance et les filles chez les Sœurs. Ils sont au nombre de plus de 500 quelquefois. On les surveille, on les amuse par

Digitized by Google

divers jeux, et surtout on leur fait le catéchisme, on leur apprend le signe de la croix, les prières et les mystères de la vie de Notre-Seigneur. Nous ne savons pas quel plus éminent service on pourrait rendre en pleine Guillotière, non seulement aux âmes des pauvres, mais encore aux intérêts matériels de la société civile elle-même, tant menacée de nos jours par les foules sans Dieu.

Il est pourtant une œuvre plus chère encore au cœur du P. Chevrier, et de nature à lui mériter plus de reconnaissance, s'il est possible, de la part de l'Eglise et du monde : je veux dire la formation de *prêtres pauvres, et amis, serviteurs des pauvres*. Dès son séjour chez M. Rambaud, M. Chevrier avait écrit : « Je promets à Jésus de chercher des confrères de bonne volonté, afin de me les associer, pour vivre ensemble de la même vie de pauvreté et de sacrifice, afin de travailler plus efficacement à notre salut et à celui de nos frères. » — « Oh ! qui m'aidera à former de saints prêtres? » disait-il encore vers le même temps. Le commerce des âmes et l'esprit de Dieu lui avaient révélé cette simple et grande vérité, que le besoin suprême de notre société contemporaine est d'avoir des prêtres, *et de saints prêtres*. Là est le seul et unique remède à nos maux; tout le reste ne peut être que palliatif ou recette de charlatan. « Donnez-moi douze hommes bien vides d'eux-mêmes et bien remplis de l'Esprit de Dieu, comme les apôtres, disait saint Philippe de Néri en un siècle aussi bien troublé, et je me charge de convertir le monde. » Telle a été du reste la méthode du Maître des maîtres, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Aussi, en 1864, dès que les circonstances le lui permirent, le P. Chevrier réunit-il quelques enfants pour les préparer au sacerdoce. Ces enfants n'étaient pas choisis dans son œuvre de première communion ; il les prenait dans des familles peu aisées, mais profondément chrétiennes, et il ne négligeait rien pour susciter en eux l'esprit apostolique. Dieu bénit tant de zèle, et aujourd'hui plus de cinquante prêtres, fils du Prado, tous excellents, plusieurs distingués, travaillent avec fruit au salut des âmes, à Lyon, dans plusieurs diocèses, dans les ordres religieux, et jusque dans les missions les plus lointaines.

Eh bien, j'ose le penser, tout cela n'est pourtant que la moindre partie de l'œuvre admirable du P. Chevrier. L'apostolique influence de ses exemples et de ses enseignements a débordé déjà et débordera de plus en plus bien au delà des étroites limites de

Digitized by Google

son vieux Prado. Qui pourrait supputer en effet le nombre d'âmes que ce prêtre a rendues à Dieu, relevées, consolées, encouragées, sauvées ? Sa simple vue impressionnait vivement. Les personnes même qui ne le connaissaient pas disaient aussitôt : Voilà un saint! Sa taille noble et élevée imposait; mais son air bon, doux, pieux, recueilli attirait irrésistiblement. En le voyant on se sentait plus près de Dieu. Et quand on l'abordait, quelle charité! Son cœur naturellement bon, et perfectionné encore par la grâce, donnait à tous ceux qui l'approchaient cette affection profonde et spéciale qui semble participer de l'amour infini de Dieu pour les âmes. Après lui avoir parlé quelques instants, une pauvre ouvrière ravie disait : « Mon Dieu, si vous êtes aussi bon que le P. Chevrier, je n'aurai pas peur de vous quand vous me jugerez! » Enfin, quand on pouvait pénétrer dans l'intime de cette âme sacerdotale, quelle beauté! quelle sainteté! Le P. Chevrier avait conçu du prêtre l'idéal le plus élevé et, cet idéal, on peut dire qu'il l'a bien réalisé en sa personne. Il était vraiment un autre Jésus-Christ. Tout son amour était pour Jésus-Christ. Tout son désir était d'imiter Jésus-Christ, de devenir une petite copie vivante de Jésus-Christ. Il pouvait bien dire : « Ma vie, c'est Jésus-Christ. » Aussi se pressait-on de toutes parts autour de lui, au parloir, au confessionnal, à la sacristie, partout. Que d'âmes chancelantes, travaillées des passions, troublées dans leur foi, ébranlées par les sophismes ou les scandales, aigries par le malheur, ont dû trouver dans ce prêtre humble et doux, pauvre et ami des pauvres, les marques surnaturelles du divin, telles que l'ange les enseignait aux bergers de Bethléem : *Et hoc erit vobis signum : invenietis infantem pannis involutum et positum in præsepio.* « En passant le long de ces murs noircis et branlants, disait le P. Chevrier, l'ouvrier pensera : ce prêtre n'est pas mieux logé que moi; je ne craindrai pas d'aller à lui. » Et serait-ce sans profit pour le salut de leurs âmes que tant de grandes dames ont frôlé de la soie de leurs robes la soutane usée du saint prêtre mendiant à genoux pour ses pauvres à la porte de l'église de la Charité? serait-ce vainement que tant de pèlerins de Fourvière ont entendu avec étonnement, à certains jours, ces enfants perdus de la Guillotière chanter avec une émotion communicative aux pieds de la Bonne Mère : « Le voici l'Agneau si doux, le vrai pain des Anges!... » de ces lèvres qui paraissaient naguère vouées pour jamais à toutes les obscénités et à tous les blasphèmes?

Digitized by Google

Le P. Chevrier a quitté cette terre d'exil le 2 octobre 1879, à l'âge de 53 ans, usé de fatigues avant l'heure. Mais il en va des saints du bon Dieu comme de ces vases de parfums qu'il faut briser pour en respirer tout l'arome, ou comme de ces vases de Gédéon qu'il fallait briser aussi pour délivrer et rendre victorieuse la flamme qu'ils retenaient captive. Or le parfum s'est répandu, la lumière a commencé à briller. Qu'on aille visiter seulement cette si pauvre chambre du P. Chevrier et cette si pauvre chapelle du Prado où reposent ses restes mortels! cela vaudra bien des sermons. « La chapelle est l'une des plus pauvres de Lyon. Elle se trouve au-dessous du niveau de la rue, et il faut descendre plusieurs degrés pour y arriver, ce qui lui donne un petit air de catacombe... Tout, dans cette humble enceinte, fait revivre le souvenir du P. Chevrier : cet autel où il a tant de fois offert le saint Sacrifice! cette place au chœur où il adorait le saint Sacrement avec la ferveur d'un ange ! cette chaire où il parlait avec tant de simplicité et d'onction, où il faisait si bien le chemin de la croix! Comme on se rappelle ces mots qu'il écrivait, et qui s'appliquent si parfaitement à lui-même : « Le prêtre est la gloire et la richesse de la maison de Dieu. Le plus bel ornement d'une église, c'est le prêtre. Mettez un prêtre saint dans une église de bois, ouverte à tous les vents, il y attirera et y convertira les âmes. » Quant à la chambre du bon Père, la voici telle qu'elle s'offre aux regards du visiteur ému : « On y arrive par un escalier étroit et raide. Elle est séparée du corridor par une cloison en planches revêtue d'une couverture grise. En entrant, on est saisi par la pauvreté de cette cellule ; on regarde successivement les murs grossièrement crépis et ornés de quelques simples images ; le bureau, en bois de sapin, placé près de la fenêtre, et les rayons qui soutiennent quelques livres, entre autres la Bible et le pauvre bréviaire du P. Chevrier. On remarque encore son tableau de première communion et quelques objets dont il s'est servi dans son enfance et que sa mère avait pieusement gardés ; au-dessus de son prie-Dieu, son grand crucifix de bois, devant lequel il a tant prié, et dont il a si souvent baisé les pieds ; son vieux placard et sa dernière soutane. Mais ce qui fixe surtout l'attention, c'est son pauvre lit de planches, sur lequel il a tant souffert et où il a rendu son dernier soupir.

Dans cette chambre, qui rappelle celle du curé d'Ars, les visiteurs sont profondement émus ; ils éprouvent le besoin de gar-

Digitized by Google

der le silence, de se mettre à genoux et de prier. Les pauvres sont contents et se trouvent chez eux ; les riches sentent les larmes leur monter aux yeux, en comparant par la pensée leur habitation avec celle du saint prêtre. »

De tels spectacles sont bienfaisants, et ils aident autrement à la solution de la question sociale que les divertissements semi-païens d'une partie trop notable de l'aristocratie parisienne ou que ces scènes sauvages de combats de taureaux qu'on n'a pas honte d'essayer d'acclimater en France, en plein soleil d'un siècle qui se prétend civilisé !

Mais le meilleur du P. Chevrier, la moelle de son âme, si l'on peut ainsi dire, se retrouve dans ces pieux écrits dont nous ne saurions trop remercier l'auteur de la notice de nous avoir donné quelques extraits, en attendant plus et pour bientôt, je l'espère. Ces pages que le pauvre prêtre écrivait la nuit, n'ayant pas le temps dans le jour, ces pages sur Jésus-Christ, le prêtre, la pauvreté, l'esprit du monde et l'esprit de Dieu, sont, avec le petit recueil de ses lettres choisies, d'une lecture saine, substantielle, intéressante, édifiante : c'est bien la doctrine et le style d'un saint. Quelle lumière calme, pénétrante qui semble venir de haut et descendre du ciel ! Que d'observations justes et fines décèlent chez le bon Père un rare esprit d'observation ! Que de passages ont été pour ainsi dire vécus, comme on le sent à la lecture (1)! Nous voudrions pouvoir tout citer : bornons-nous à cet admirable éloge de la pauvreté, véritable dithyrambe en honneur de la plus chère vertu de notre saint prêtre :

« Qu'il est beau cet homme de Dieu dont les pieds touchent à peine la terre ! *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona !*

Ni les mains, ni le cœur, ni la tête ne touchent à la terre, et ces pieds même sont beaux parce qu'ils ne font qu'effleurer la terre. Quelle liberté, quelle puissance donne au prêtre cette sainte et belle pauvreté de Jésus-Christ !

Quelle force il acquiert pour lutter contre les vices du monde !

Quel exemple il est pour le monde, ce monde qui ne travaille que pour l'argent, qui ne pense qu'à l'argent !

Et à côté de ce monde matériel, sensuel, un homme tout spirituel, qui ne vit pas pour la terre, qui méprise l'argent et les

(1) Voir entre autres, aux pages 91 et suivantes, 164 et suivantes, 188-90, etc...

Digitized by Google

biens de cette terre, qui ne veut rien de ces choses, et qui dit au monde : « Garde ton or et ton argent, mon trésor est dans le ciel, ma vie c'est Jésus-Christ ! »

Qui se contente du strict nécessaire,

Qui ne demande rien à personne,

Qui ne travaille que pour Dieu seul,

Qui laisse emporter son manteau à celui qui veut le prendre, et ne redemande pas ce qu'on lui a pris, et qui s'abandonne entre les mains de la divine Providence.

Qu'il est beau, qu'il est grand, qu'il est admirable, cet homme!

Et comme le monde doit se retourner en le voyant, et admirer en lui la puissance de la foi, de l'amour, de la confiance en Dieu ! « Où sont-ils ces hommes ? ils feront des choses admirables, » dit la Sagesse.

O pauvreté, que tu es belle ! Jésus-Christ te trouve si belle qu'il veut t'épouser en descendant du ciel, qu'il a fait de toi la compagne de sa vie, et qu'il a voulu mourir avec toi sur la croix.

Donnez-moi, ô mon Maître, cette belle pauvreté ! que je la cherche avec sollicitude, que je la prenne avec foi, que je l'embrasse avec amour, pour en faire la compagne de ma vie, et que je puisse mourir avec elle, comme mon Maître, sur un morceau de bois ! »

Ne dirait-on pas une page des *Fioretti*, un de ces cantiques enflammés dont frère Pacifique avait composé l'air et que le pauvre d'Assise s'en allait répétant par tous les chemins de l'Ombrie?

Mais c'est quand il parle de la mission du prêtre, que le P. Chevrier semble véritablement inspiré, témoin entre autres cette lettre qu'il écrivait de Rome à ses premiers prêtres pendant leur retraite d'ordination :

« ... Que vous allez être grands quand vous serez prêtres ! Mais qu'il faudra être petits en même temps, pour être véritablement de nouveaux Jésus-Christ sur la terre ! Rappelez-vous bien qu'il faut que vous représentiez la Crèche, le Calvaire et le Tabernacle, que ces trois signes doivent être comme les stigmates qu'il faudra porter continuellement sur vous ; les derniers sur la terre, les serviteurs de tous, les esclaves des autres par la charité, les derniers de tous par l'humilité. Que c'est beau, mais que c'est difficile ! Il n'y a que le Saint-Esprit qui puisse nous le faire comprendre. Puissiez-vous le recevoir avec abondance !

Digitized by Google

Vous aurez tout, si vous le recevez dans votre ordination, et j'aurai réellement fait une œuvre agréable à Dieu en vous faisant prêtres, et j'aurai au moins des enfants qui prieront pour moi, et qui demanderont grâce et miséricorde quand le bon Dieu m'appellera à lui ; et j'aurai des enfants qui continueront son œuvre sur la terre, l'œuvre d'évangéliser les pauvres, qui était la grande mission de Jésus-Christ : *Evangelizare pauperibus misit me.* Puissiez-vous bien la comprendre et ne pas sortir de cette belle mission ! c'était celle de saint Vincent de Paul, l'apôtre de la charité.

Confiance, courage, amour, joie, paix et consolation dans ce beau jour qui doit faire de vous les anges de la terre, les messagers du Très-Haut, les avocats des pécheurs, les économes et les dispensateurs des dons de Dieu, les véritables amis de Dieu et des hommes, de nouveaux Pierre, de nouveaux Paul, de nouveaux apôtres dans le monde : *Quam pulchri sunt pedes !* Si les pieds sont beaux, combien seront beaux les cœurs, les mains, la tête et tout le reste qui ne touche pas la terre !

« Je prie pour vous, et me réserve votre première bénédiction. Tout à vous. Demain nous serons vraiment frères. »

Il y a dans cette belle lettre un passage qui fait allusion à une grande et belle doctrine, la plus belle peut-être du P. Chevrier, et même, si je ne me trompe, de tous les auteurs qui ont traité ce sujet ; je veux parler de l'idéal de vie apostolique et de perfection sacerdotale que s'était formé ce saint prêtre, qu'il avait même retracé en forme de tableau sur les murs de la petite maison de Saint-Fons, où il aimait à faire ses retraites, et qui demeure la théorie la plus simple, la plus vraie, la plus saisissante et la plus sublime peut-être des devoirs du vrai prêtre. « Le prêtre, dit le P. Chevrier, est un autre Jésus-Christ. Or, Jésus-Christ est dépouillé de tout dans la Crèche, crucifié sur le Calvaire, et mangé dans la sainte Eucharistie. A son exemple, le prêtre doit être un homme dépouillé par la *pauvreté*, crucifié par la *pénitence*, enfin mangé par l'effet d'une *charité* qui se prodigue à tous. » Il nous semble que cet idéal de la vie du prêtre aurait été applaudi par tous les grands maîtres de la vie cléricale, les Charles Borromée, les Philippe de Néri, les Vincent de Paul, les Olier. Plaise à Dieu qu'un grand nombre le réalisent comme le vénérable P. Chevrier l'a réalisé lui-même jusqu'à sa mort !

Nous ne pouvons laisser ce livre simple, attachant et édifiant

Digitized by Google

comme son héros, sans lui ravir une dernière page que nous détacherons du testament spirituel du P. Chevrier : « ... Je remercie Dieu, dit-il, de ce qu'il m'a choisi pour faire son œuvre : c'est bien là l'accomplissement de cette vérité, que Dieu choisit ce qu'il y a de plus petit, de moindre, pour faire ses œuvres. Moi, si pauvre en science et en vertu ! et m'avoir appelé à établir cette œuvre du bon Dieu qui doit porter de grands fruits dans les âmes et dans l'Eglise ! Oui, que toute gloire vous revienne à vous seul, ô mon Dieu, parce que je puis bien dire avec vérité que je n'ai rien fait moi-même, mais que c'est vous seul qui avez tout fait : *A Domino factum est istud.*

« Achevez, ô mon Dieu, ce que vous avez commencé en moi. Que votre œuvre grandisse et se multiplie sous votre divin regard et sous la protection de nos supérieurs !

« Je remercie Dieu de tant de grâces spirituelles qu'il m'a accordées pendant ma vie, et surtout depuis mon sacerdoce, en m'appelant à une vie plus parfaite et plus évangélique, pour me rapprocher davantage de Jésus-Christ, mon divin modèle.

« Je remercie la sainte Vierge et saint Joseph de leur protection dans l'œuvre que la Providence m'avait confiée. Oh ! oui, il y a eu sur cette œuvre, depuis son commencement, une attention toute particulière de la divine Providence : c'est ce qui m'a convaincu que Dieu l'aimait et la protégerait toujours.

« Je remercie les bienfaiteurs de l'œuvre, qui m'ont aidé à la commencer, à la continuer, et qui, je l'espère, continueront à la protéger après ma mort ; qu'ils soient bien convaincus que, la soutenant, ils feront une œuvre très agréable à Dieu et très utile à son Eglise.

« Je remercie ces pauvres ouvriers et ouvrières qui économisaient sur leur nécessaire pour m'apporter leurs aumônes, chaque dimanche ou chaque mois. Que de fois j'ai pleuré en voyant tant de générosité de la part du pauvre pour nous aider à élever ces enfants ! Que de fois j'ai admiré leur charité et leur dévouement ! Que le bon Dieu vous rende au centuple, chers frères et sœurs en Jésus-Christ, qui vous êtes montrés si bons pour nous, pour notre pauvre personne et pour notre œuvre ! Merci, oui, merci ! que Dieu vous rende en grâces spirituelles ce que vous avez fait pour nous !...

« Si j'ai quelque pouvoir au ciel, je prierai Dieu pour mes enfants que je laisse sur la terre, pour ceux surtout qui doivent continuer l'œuvre de Dieu, et pour tous ceux qui doivent les aider.

Digitized by Google

« Bénissez-moi, ô mon Dieu, avant de quitter cette terre, et que votre bénédiction soit aussi sur tous mes enfants.

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

« Que c'est beau l'âme d'un saint ! » diront, en fermant le livre, tous les lecteurs de l'édifiant ouvrage que nous venons d'analyser ; mais, toujours humble, le bon Père Chevrier répondra du ciel, avec son calme sourire d'autrefois, et son beau regard de saint, désabusé, compatissant, profond ; il nous répétera le mot favori de son pèlerinage parmi nous : « Que c'est beau Jésus-Christ ! »

Etienne Faugier.

A travers la Bible, *traductions en vers français sur les textes originaux*, par l'Abbé J.-M. Figalla, Prêtre du diocèse de Lyon. — 1 vol. in-12, VI-288 pages. *Lyon*, E. Vitte, libraire-éditeur, 3, Place Bellecour. 1891.

Sous ce titre: *A travers la Bible*, M. l'Abbé Figalla offre au public le fruit de ses études poétiques sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Ce ne sont pas seulement en effet les Livres sapientiaux et les Psaumes qui ont séduit sa Muse; il s'est encore senti tout particulièrement attiré par les Paraboles de l'Evangile et par l'Epître, si pratique et si instructive, de saint Jacques: puis, une fois en si bon chemin, il n'a pas résisté au plaisir de nous donner, par surcroît, une traduction élégante et pieuse de Cantiques et de Chants liturgiques tels que le *Te Deum*, le *Dies irae*, l'*Inviolata*, etc.

Et vraiment, il a bien fait. Car, outre que la traduction de toutes ces pièces se recommande par la plus scrupuleuse exactitude, on y sent la main d'un maître ouvrier. Cela est fait, sinon peut-être de génie, comme l'*Imitation* de Corneille, du moins avec une vigueur de talent et une souplesse de procédé qui n'ajoutent pas médiocrement au plaisir qu'on goûte déjà à lire un texte d'une si rare valeur intrinsèque. Pas la moindre trace d'effort, même aux endroits où l'original se prêtait le moins aux étreintes de l'interprète ; pas d'obscurité, ni de longueurs ; partout, au contraire, une langue claire, sobre, toujours châtiée et sûre d'elle-même.

A ces mérites s'en ajoute un autre, celui d'avoir su éviter la monotonie. Or, il faut en convenir: le péril était grand, en particulier pour le long Psaume CXVIII, *Beati immaculati in via*,

Digitized by Google

que l'auteur a donné intégralement (1) sous ce titre : *La loi divine*.

Faisons enfin remarquer que la *Sagesse*, les *Paraboles* et l'*Epître de saint Jacques* sont traduites ici, en français, pour la première fois, et il ne nous restera plus qu'à céder la parole à l'auteur de ce charmant petit livre, afin qu'on puisse juger, par quelques exemples, de la maîtrise dont il a fait preuve. Voici, au hasard de la main, deux ou trois citations :

Oui ! l'espoir de l'Impie est chose mensongère !
Pauvre duvet qu'emporte une brise légère !
Mince flocon neigeux qui ne sait où venir,
Jouet par ci par là de la brusque rafale !
Fumée évanouie au souffle qui s'exhale !
De l'hôte d'un seul jour défaillant souvenir !

(*La Sagesse*, ch. v, p. 20-21.)

Un homme, dans son champ avec soin préparé,
Avait semé du grain tout à fait épuré :
Mais au temps du sommeil, pendant une nuit sombre,
Son ennemi, furtif, à la faveur de l'ombre,
Vient, n'ayant homme ou chose à craindre en tel moment,
Et sursème l'ivraie à travers le froment ;
Puis il s'en va, joyeux de sa basse malice...
Grâce au terrain fécond, grâce au soleil propice,
Tout, ivraie et froment, germa, sortit et crût :
Or, les épis formés, l'ivraie alors parut.
La voyant de partout qui dans le champ fourmille,
Surpris, les serviteurs du Père de famille
D'accourir près de lui : « C'est bien du pur froment,
Maître, que vous avez semé dans votre champ ?
Disent-ils. Pourquoi donc l'herbe impure et mauvaise,
La dangereuse ivraie y grandit-elle à l'aise ?
— Ah ! mon ennemi seul a commis ce méfait.
— Maître, le voulez-vous ?... Ce sera bientôt fait :
Nous allons extirper cette plante mortelle...
— Non ! mes enfants, oh ! non ! de crainte qu'avec elle
Vous n'arrachiez aussi des pieds de blé nombreux.
Laissez-les croître en paix ainsi mêlés entre eux.

(1) Une grande partie de la *Loi divine* avait paru déjà dans la remarquable traduction en vers des *Psaumes*, de M. l'Abbé J. Berlier (1 vol. in-12, chez E. Vitte).

Digitized by Google

A la moisson, qu'on mette à part, qu'on lie en gerbes,
Pour les jeter au feu, les vénéneuses herbes,
Et que le bon froment, bien battu, bien criblé,
Soit dans mon grenier sec par vos soins rassemblé »...

(*Parabole* du froment et de l'ivraie, p. 155-156.)

Gardez-vous de médire, et, sur personne ou chose,
Ne vous permettez point de prononcer sans cause.
Qui médit de son frère, ou, témérairement,
Le soupçonne et sur lui porte son jugement,
Médit de la Loi même ; en son ardeur profane,
Il l'accuse, il la juge, il l'improuve et condamne:
Cet homme, de la Loi n'est plus l'observateur,
Mais le juge. Or, il n'est qu'un seul Législateur,
Qu'un Juge, dont l'arrêt impartial, suprême,
Peut nous perdre à jamais, ou nous sauver de même.
Mais Toi, qui donc es-tu qui juges le prochain?

(*Epître de saint Jacques*, ch. IV, p. 262.)

Pour qu'avec toi je pleure, ô Marie, en ce jour,
Daigne me faire part de ton angoisse amère!
Que mon cœur, pour le Christ mon Dieu, brûle d'amour!
Te plaire est mon désir, mon ardente prière.
Du Dieu crucifié, jusqu'au fond de mon cœur,
Imprime fortement et grave les blessures!
Oh! je dois de son sort partager la rigueur,
Moi qui ne guérirai que par ses meurtrissures!
Que je verse avec toi de véritables pleurs,
Et souffre avec mon Dieu jusqu'à ma dernière heure!
Qu'associé vraiment à toutes tes douleurs
Au pied de son gibet avec toi je demeure!...

(*Stabat Mater*, p. 277.)

On le voit : précision dans la traduction des textes, souplesse dans le rythme et la facture, élégance dans la forme, et, par-dessus tout, profond sentiment de piété, tels sont, pour n'en citer que quelques-uns, les titres heureux qui recommandent cet ouvrage à l'attention des lecteurs de l'*Université catholique*. Ils y prendront un avant-goût des *Recueillements poétiques*, dont M. l'abbé Figalla nous promet la publication prochaine. Le volume, croyons-nous, est déjà sous presse. Pour notre part, nous sommes sûr, tant l'auteur a mis d'agrément dans ses *Contes*, de

Digitized by Google

grâces dans ses *Récits* et, n'hésitons pas à le dire, de malice et d'à-propos dans ses *Fables*, que son livre de demain : *A travers quarante ans*, piquera autant la curiosité et aura autant de succès que son livre d'aujourd'hui : *A travers la Bible*.

J. C.

I. **Jus canonicum generale, distributum in articulos,** quos collegit et ordinavit A. Pillet, presbyter diœcesis Camberiensis, juris canonici professor ordinarius in Facultatibus catholicis Insulensibus. 1 vol. in-18 de VIII-458 p. — Paris, Lethielleux.

II. **Etude sur les origines et la nature du mariage civil** mis en regard de la doctrine catholique. Thèse pour le doctorat en droit canonique, soutenu, devant la Faculté de théologie de Paris, par l'abbé Antoine Paoli, curé-doyen de Bigorno (Corse). 1 vol. in-8 de VIII-216 pages. — Paris, Retaux-Bray.

M. l'abbé Pillet, professeur aux Facultés catholiques de Lille, vient de publier un volume qui est un *compendium* des lois canoniques générales, actuellement en vigueur dans l'Eglise. Cet ouvrage rappelle celui de l'avocat romain Joseph Ferrante, bien connu des candidats au baccalauréat en droit canon : il expose également, sans discussion, la discipline actuelle, laissant de côté toutes les lois anciennes tombées en désuétude ou remplacées par d'autres. Ce qui est particulier à M. Pillet, c'est que son livre est divisé en articles, dans le genre de notre code français, et rédigé en termes précis souvent tirés des textes eux-mêmes qui d'ailleurs sont indiqués en note.

L'ouvrage renferme plus de deux mille articles. A leur suite on trouvera le *Syllabus*, la constitution *Apostolicæ sedis,* et l'instruction si précieuse de 1880 : *De causis clericorum*.

La division est celle généralement adoptée : *De Personis*, *de Rebus* et *de Judiciis*.

Ce petit volume est le fruit d'un travail considérable, et il répond bien au but que s'est proposé le savant professeur : il servira à la fois aux maîtres, comme base de leur enseignement, et aux élèves comme résumé des matières qu'ils ont étudiées.

A part quelques légères inexactitudes de détail, et certains passages traitant de questions controversées, et où l'auteur a choisi une opinion qui ne conviendra peut-être pas à tout le monde, l'ouvrage est excellent et fait le plus grand honneur à M. Pillet.

Digitized by Google

II. M. l'abbé Paoli a présenté devant la Faculté de théologie de Paris, pour thèse de doctorat en droit canonique, une étude sérieuse sur les origines et la nature du mariage civil mis en regard de la doctrine catholique.

Dans une première partie, il passe en revue les erreurs en matière matrimoniale avant et surtout après Jésus-Christ : le gallicanisme, le protestantisme et le naturalisme, et leurs conséquences.

Ensuite il recherche l'origine juridique et l'origine historique du mariage civil, faisant le recensement des diverses lois françaises, jusqu'à celle de 1886.

Enfin, la troisième partie expose la nature du mariage civil par rapport aux infidèles et aux chrétiens. Le livre se termine par une dissertation étendue sur le mariage civil en France.

On trouvera, dans cet ouvrage, les questions les plus actuelles et les plus intéressantes traitées avec compétence, érudition et sûreté de doctrine. C. C.

Réponses canoniques et pratiques sur le gouvernement et les principaux devoirs des religieuses à vœux simples, par le R. P. MEYNARD, des Frères prêcheurs. 2 vol. in-12. Clermont-Ferrand, Paris, Jules Vic. 2e édition, 1891.

Nous sommes heureux d'annoncer aux lecteurs de l'*Université catholique* la deuxième édition de l'ouvrage si estimé du R. P. Meynard.

L'Eglise a toujours regardé comme une de ses grandes affaires le soin des communautés religieuses, et dans tous les siècles de nombreuses lois canoniques ont été portées pour leur gouvernement. Mais ces lois, qu'elles appartiennent aux décrétales ou au droit plus récent, n'atteignent que les communautés à vœux solennels. Quelle est donc la situation canonique des communautés à vœux simples? C'est la question qu'examine le R. P. Meynard et, pour plus de précision, il ne l'examine que par rapport aux religieuses. La question est d'autant plus importante, que, suivant les décisions constantes du Saint-Siège, toutes les religieuses de France ne font que des vœux simples. Ces communautés d'ailleurs tendent à se multiplier de plus en plus, avec l'assentiment de l'Eglise, qui ne se contente pas de les tolérer, comme autrefois, mais qui les reconnaît et les approuve.

L'auteur embrasse son sujet tout entier. Il traite des instituts

Digitized by Google

à communautés indépendantes, comme la Visitation, et des congrégations à supérieure générale, comme les filles de la Charité. Il s'occupe successivement des congrégations diocésaines qui ne demandent qu'à vivre sous l'autorité des évêques, de celles qui sollicitent l'approbation du Saint-Siège, de celles enfin qui l'ont déjà obtenue.

C'est donc avant tout un ouvrage canonique plutôt qu'un traité spirituel proprement dit. C'est aussi un ouvrage essentiellement pratique : une fois les principes exposés, l'auteur descend aux détails indiqués comme usuels par l'expérience, et résout une foule de difficultés spéciales qui se présentent fréquemment.

Le premier volume traite du gouvernement des religieuses. C'est une question complexe que la direction d'une communauté, et il est aussi intéressant que nécessaire d'étudier quel est le rôle bien déterminé qui revient en cela, au soit Saint-Siège ou à l'Ordinaire, soit aux supérieurs désignés par l'évêque, soit aux supérieures générales ou locales, soit aux confesseurs et aux aumôniers. L'auteur examine ensuite ce qui se rapporte au noviciat, à la profession, à la fréquentation des sacrements, aux fondations et aux œuvres. Cette partie se termine par l'exposé de la jurisprudence ordinairement suivie par la Congrégation des Evêques et Réguliers pour l'approbation des nouvelles congrégations, et par des conseils et des renseignements très précieux pour les instituts qui désirent se faire approuver à Rome.

Le deuxième volume s'occupe des principaux devoirs des religieuses, en particulier des obligations qui résultent des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Cet ouvrage remarquable est le fruit de longues et sérieuses études, et témoigne à la fois d'une science approfondie du droit et d'un esprit canonique puisé aux bonnes sources et formé d'après les vraies traditions. Les principes sont exactement exposés et l'application en est faite avec sagesse. Le R. P. Meynard aime d'ailleurs à appuyer ses conclusions sur l'autorité des canonistes romains ou français qui ont écrit sur le droit spécial aux réguliers, tels que Lucidi, de Luca, Bizzari, Bouix et Craisson.

L'ouvrage est bien divisé, et les questions sont traitées avec méthode. Le style, sans prétention, va droit au fait, avec clarté et précision. De nombreuses citations nous ont fait profiter de l'expérience des principaux fondateurs d'ordres : saint François de Sales, saint Vincent de Paul, saint Alphonse Liguori, sainte

Digitized by Google

Thérèse, sainte Chantal. Cependant, quelquefois, la pensée de l'auteur ne semble pas se dégager assez nettement au milieu de ces extraits, excellents sans doute, mais pris d'ici et de là, et dont le point de vue n'est pas toujours le même.

Dans un temps où il y a, grâce à Dieu, tant de communautés religieuses, et par conséquent un si grand nombre de prêtres appelés à s'en occuper, il est à propos de signaler cet ouvrage destiné à rendre de grands services. Le deuxième volume, pris seul, est très utile aux simples religieuses, mais les deux volumes réunis sont un manuel complet pour les supérieures aussi bien que pour les confesseurs et les aumôniers. Quand chacun connaît exactement la limite de ses attributions, bien des conflits sont évités. Nous connaissons des supérieures générales qui ont envoyé l'ouvrage du R. P. Meynard à toutes leurs maisons.

Cette deuxième édition, revue et améliorée, est mise en harmonie avec les décisions les plus récentes du Saint-Siège. On ne saurait trouver un guide plus pratique et plus autorisé.

C. Chambost.

Les premières années de la très sainte Vierge, par l'abbé Perdrau, ancien curé de Saint-Etienne-du-Mont. Paris. Ancienne librairie Oudin.

L'auteur de ce nouvel ouvrage est déjà avantageusement connu par les *Dernières années de la très sainte Vierge*, arrivées en peu de temps à la troisième édition. Ce second livre de piété n'est pas moins recommandable que le premier. Sans doute, le point de vue en est tout autre, autant que l'aurore et les premiers rayons du soleil diffèrent des dernières heures du jour; mais le sujet de méditation est le même, la très sainte Vierge, et le lecteur reconnaîtra sans peine et comme dans leur germe, chez l'auguste enfant élevée au temple, les sublimes vertus qui s'épanouiront plus tard sur le chemin du Calvaire.

Le cadre dans lequel M. Perdrau a renfermé son livre peut d'abord paraître étroit, insuffisant même à contenir tout ce qu'il faut pour intéresser la piété et édifier les âmes. D'autant plus que l'auteur, s'abstenant de toute légende, de toutes révélations qui auraient pu agrémenter son sujet, s'est à peu près réduit à un petit nombre de textes des saints Pères qui ont parlé de l'adolescence de la sainte Vierge. Cette adolescence s'écoule tout entière dans le temple de Jérusalem : c'est donc le séjour de

Digitized by Google

Marie dans la maison du Seigneur qui fait le thème principal de l'ouvrage. Mais en partant de cette base, aussi solide que peu spacieuse, l'auteur, méditant beaucoup son sujet, s'éclairant des coutumes juives, s'inspirant des offices de l'Eglise aux fêtes de la sainte Vierge, s'est élevé à des pensées aussi nombreuses que variées, aussi justes qu'édifiantes. Il en a déduit, en même temps, pour les jeunes personnes chrétiennes les meilleurs conseils. C'est à elles surtout qu'il s'adresse, mais combien d'autres pourraient en faire leur profit! Par exemple, au chapitre intitulé *le règlement de la sainte Vierge*, je lis les réflexions suivantes : « L'esprit d'ordre et de suite est d'une importance majeure dans la vie chrétienne. Faire chaque chose en son temps et donner son temps à chaque chose; ne pas se lasser, recommencer et poursuivre, constitue une des habitudes les plus précieuses de l'âme. C'est par l'esprit d'ordre qu'on échappe au caprice, cet ennemi terrible du bien, surtout au temps de la jeunesse. Les jeunes filles sont ardentes, impatientes, ennemies de la contrainte. Avec cela, elles sont changeantes, veulent tout essayer et ne se fixent nulle part... Celle qui a vécu sous un règlement fidèlement observé s'est formée à la discipline de l'esprit. Elle n'a pas le temps de rêver, ni de s'échapper en des vouloirs extrêmes : la règle la retient perpétuellement dans les limites du devoir... Lorsqu'on s'est habitué de bonne heure à défendre son règlement, plus tard on est capable de défendre son temps : ce qui est une grande science. »

Au chapitre douzième : « En même temps que la très sainte Vierge trouvait au temple des maîtresses, elle y rencontrait des compagnes. C'est un malheur pour une jeune fille de n'avoir pas de sœurs et de frères. L'enfant unique est entourée de trop de soins; on y fait trop d'attention, et, selon l'expression commune, mais exacte, on la gâte : facilement elle se croit plus qu'elle n'est, et elle exagère l'importance de son petit personnage. La vie commune au contraire met chacun à sa place. Quand on vit avec les autres, on pense aux autres, on comprend qu'ils existent comme vous; qu'ils sont de la famille et qu'eux aussi doivent avoir part au festin. »

Après avoir considéré la sainte Vierge dans sa prière du matin, l'auteur se demande : « Comment prions-nous ? L'état de notre âme se révèle dans la prière. Les âmes mondaines ne prient pas; les âmes indifférentes prient mal; les âmes ferventes prient bien. Avez-vous du goût pour la prière? Voyez-vous venir le moment

Digitized by Google

de la prière avec joie ? Vous donnez-vous le temps de bien prier ? Sortez-vous de la prière apaisée et plus courageuse ? ayez confiance ; votre âme est sur le chemin de Dieu.... Il y a des gens qui ne prient jamais, bien qu'ils récitent chaque jour des formules de prière. Quand ils prient, leur âme n'entre pas en relation avec Dieu ; elle ne s'élève pas jusqu'à lui : en un mot, elle ne lui parle pas. La prière est l'élévation de l'âme vers Dieu ; prier, c'est parler à Dieu du fond de son cœur. »

Après avoir énuméré les avantages du silence, il ajoute : « Une jeune fille qui ne sait pas retenir sa langue ne sera jamais qu'une jeune fille vaine et légère. Si elle parle beaucoup, elle en aura la réputation et le ridicule... Il y a deux sortes de silence : le silence des lèvres, le silence de l'âme. Le silence des lèvres qui ferme la bouche ; le silence de l'âme qui fait taire les conversations intérieures que vous vous tenez à vous-mêmes, et qui se poursuivent, des heures entières quelquefois, au temps où vous êtes seule. Si vous ne savez pas vous taire avec vous-mêmes, vous ne saurez pas vous taire avec les autres... C'est le silence qui enfante la bonne parole... c'est pourquoi les anciens disaient : la parole est d'argent, le silence est d'or... C'est avec de l'or qu'on embellit l'argent et qu'on lui donne sa robe de vermeil. » Il nous semble que ces citations, prises entre beaucoup d'autres, montrent le côté pratique du livre de M. l'abbé Perdrau, et le feront apprécier mieux que n'y parviendraient nos éloges.

X.

Amwâs, das Emmaüs des heiligen Lucas, 160, Stadien von Jérusalem, von M.-J. Schiffers. — Plan des lieux et carte de la Judée, in-12, 236 pages; *Fribourg en Brisgau, Herder*, 1890.

A trois reprises différentes, le 1er livre des Maccabées (III, 40, 57 ; IV, 3) parle d'Emmaüs, bourgade située dans la plaine ; Josèphe signale de même plusieurs fois Emmaüs ; pour lui aussi elle était dans la plaine (*Ant. jud.*, XII, 7, 3), à 160 stades de Jérusalem ; c'était le chef-lieu d'une toparchie (*Bel. jud.*, III, 3, 5). L'Emmaüs des Maccabées et de Josèphe est certainement l'Amwâs actuel, placé dans la plaine à l'entrée des montagnes de Juda, sur la route de Jaffa à Jérusalem, à vingt-huit kilomètres de cette dernière ville. Les noms et les emplacements d'Emmaüs et d'Amwâs sont de tout point concordants, ainsi que le démontre très bien M. Schiffers par une étude attentive des lieux, des textes et de la tradition.

Digitized by Google

Josèphe mentionne encore un Emmaüs situé à 30 ou à 60 stades de Jérusalem (*Bel. jud.*, XVII, 6, 6), sur ce chiffre les manuscrits de Josèphe ne sont pas d'accord. Quelques archéologues veulent retrouver cet Emmaüs dans le village de Koulonieh, à 37 stades de Jérusalem; d'autres le placent aussi à Amwâs. Inutile de citer un autre Emmaüs, voisin de Tibériade (JOSÈPHE, *Ant. jud.*, XVIII, 2, 3).

Reste l'Emmaüs évangélique. D'après saint Luc (XXIV, 13) c'était un village situé à 60 stades de Jérusalem. Faut-il identifier cet Emmaüs avec Amwâs, l'ancien Emmaüs des Maccabées et de Josèphe, la Nicopolis de la domination romaine? M. Schiffers est de cet avis, et pour établir cette opinion, qui, disons-le, était celle de Robinson, et tend à devenir l'hypothèse ordinairement reçue, il suit l'Emmaüs de saint Luc à travers la tradition. Il montre, avec textes à l'appui, qu'Eusèbe de Césarée, saint Jérôme et nombre d'autres écrivains ecclésiastiques ont regardé comme une même ville l'Emmaüs de l'Evangile, des Maccabées et de Josèphe, celui de l'Evangile et la Nicopolis romaine. Les témoignages sont unanimes à partir du IVe siècle.

C'est au XIe ou au XIIe siècle que commence une nouvelle tradition qui place l'Emmaüs de saint Luc dans les environs de Jérusalem. Depuis lors, cette opinion alla en se fortifiant, et d'après la tradition franciscaine, Emmaüs devrait être identifié avec Koubeibeh, à deux heures et demie de marche, nord-ouest de Jérusalem. L'auteur cite et discute tous les témoignages qu'on apporte en faveur de cette tradition, relativement récente, et conclut qu'il faut la rejeter.

Il ne méconnaît pas cependant les graves difficultés qui s'opposent à l'identification de l'Emmaüs évangélique avec l'Amwâs moderne. 1° D'après saint Luc, Emmaüs était situé à 60 stades de Jérusalem. Or, Amwâs est éloignée de 28 kil. de cette ville, c'est-à-dire d'à peu près 151 stades olympiques. Si les manuscrits du Nouveau Testament et les versions étaient d'accord sur ce chiffre de 60 stades, cette objection serait péremptoire; mais quatre manuscrits onciaux, et parmi eux le Sinaïtique, quelques versions, l'arménienne et la syriaque-hiérosolymitaine, ont 160 strades. Ce chiffre ne peut donc trancher la question.

2° Les disciples allant à Emmaüs, y arrivèrent vers la tombée de la nuit, et ce n'est qu'après le repas du soir qu'ils repartirent pour Jérusalem, où ils furent cependant assez tôt pour trouver les apôtres et les disciples encore rassemblés. Leur départ

Digitized by Google

d'Emmaüs a dû avoir lieu vers les sept heures du soir ; ils parcoururent 28 kilomètres de route montueuse, fatigués déjà par le même trajet fait précédemment. Ils n'ont donc pu être à Jérusalem que très tardivement dans la nuit, peut-être vers une heure ou deux du matin. Cette difficulté, qui nous semble la plus difficile à écarter, ne touche pas M. Schiffers. Il croit que les disciples ont pu faire le trajet d'Emmaüs à Jérusalem en moins de cinq heures, et s'ils sont partis à cinq heures du soir, ils sont arrivés à dix heures, et, par conséquent, ils ont dû trouver les apôtres encore réunis.

Ce résumé suffira pour indiquer la position qu'a prise M. Schiffers. Celui qui voudra étudier plus à fond cette question de l'emplacement d'Emmaüs pourra consulter l'ouvrage que nous venons d'analyser rapidement ; il y trouvera rassemblés, discutés et éclaircis, tous les textes, témoignages et renseignements qui lui permettront de se former une opinion indépendante.

E. JACQUIER.

Das Konklave Pius' IV. 1559, par le Dr Theodor MULLER. Gotha : FRIEDRICH, Andreas PERTHES, 1889, in-16, IV, — 279 pp.

A la mort de Paul IV (1559) l'Eglise se trouvait dans des temps difficiles ; la vie exemplaire de ce pape, son zèle pour la répression de l'hérésie et la réformation des mœurs, n'empêchèrent pas la populace, toujours versatile, de briser sa statue et d'en jeter la tête dans le Tibre ; c'est dans ces circonstances pénibles que s'ouvrit le conclave chargé d'élire son successeur ; il devait durer trois mois et 20 jours et se diviser en quatre périodes principales. Durant la première (5 au 25 sept.), le cardinal de Ferrare est le plus en vue, mais on lui oppose bientôt Santa-Fiore ; l'Espagne était représentée au dedans par un parti puissant mais désuni de cardinaux, et au dehors par un ambassadeur de valeur mais fort astucieux, Vargas ; celui-ci jouera un rôle important durant le conclave. Son premier acte est de s'aboucher à Florence avec Cosme Ier duc de Toscane, pour la réussite de ses desseins. Pendant la 2e période (25 sept. au 13 nov.), c'est le cardinal de Mantoue qui l'emporte en influence. Philippe II se déclare ouvertement contre lui, mais le parti espagnol n'est pas uni : Vargas le déplore, mais il essaie en vain d'y porter remède ; le cardinal de Mantoue réussit durant ce temps à rapprocher de lui plusieurs partis isolés ; le puissant

Digitized by Google

cardinal Carafa abandonne lui-même un instant les Espagnols, mais l'habile Vargas l'a bientôt ramené à lui ; dès lors Mantoue perd du terrain et la 3e période (14 nov. au 14 déc.) montrera les partis français et espagnol unis et s'efforçant d'assurer l'élection de Carafa. Déjà, cependant, une nouvelle candidature a surgi en dessous : elle n'a, au commencement, que peu de partisans, mais la 4e période verra son triomphe définitif ; celle-ci s'ouvre au 15 déc. Les cardinaux sont fatigués d'une réclusion de plus de trois mois ; Philippe II ne cache pas son mécontentement : il s'en prend à Vargas et le blâme vertement de faire traîner le conclave en longueur ; le roi de France voit également avec peine l'élection ajournée si longtemps ; dans ces circonstances le nom de Médicis gagne du terrain, et le 26 déc. il réunit le nombre de voix nécessaires pour l'élection : une fois de plus le Saint-Esprit avait assisté son Eglise et l'avait pourvue d'un grand pape, Pie IV, au caractère doux, plein de zèle cependant puisqu'il terminera le concile de Trente. Le livre de M. Müller présente, on le voit, un grand intérêt ; et les documents nombreux qu'il contient sont de nature à jeter un grand jour sur cette époque troublée de l'Eglise.

J.-B. M.

Die Sprachkunde und die Missionen. — Ein Beitrag zur Charakteristik der ältern katholischen Missionsthætigkeit (1500-1800) von Joseph Dahlmann, S. J. In-8, 128 pages. Fribourg en Brisgau, Herder, 1891.

Sous ce titre très significatif : *La science du langage et les missions*, le P. Joseph Dahlmann a présenté dans un exposé rapide mais suffisant tout ce que pour la connaissance des langues de l'Inde, de la Chine, du Japon, de l'Amérique, des Philippines nous devions aux missionnaires catholiques. En définitive, ce sont eux qui, ordinairement, dans ces études, ont pris l'initiative, et si dans le silence du cabinet les savants spéciaux ont pu systématiser les données acquises, édifier des hypothèses, ou tirer des conclusions, c'est aux missionnaires que souvent l'on devait les matériaux mis en œuvre. Ils avaient collectionné les textes, rassemblé les éléments des grammaires et des vocabulaires. Plus d'un parmi eux ont su d'ailleurs utiliser leurs propres recherches ; qu'il suffise de nommer les plus connus, les Ricci, les Verbiest, les Prémare.

Digitized by Google

Le P. Dahlmann arrête son exposé à l'an 1800. Nous aimerions à le voir continuer son travail; il pourrait certainement prouver que dans notre siècle les missionnaire catholiques ont encore rendu d'éminents services à la science du langage.

E. J.

Jahrbuch des Naturwissenschaften. — 1890-91. — Unter Mitwirkung von Fachmænnern herausgegeben von Dr Max Wildermann; 527 - xxxvi pages in-8. Fribourg en Brisgau, Herder, 1891. Fr. 7.50.

Chaque année depuis 1885, M. Max Wildermann publie avec la collaboration de savants spécialistes un *Annuaire scientifique.* La sixième année (1890-1891) de cet excellent rapport vient de paraître. Sous les titres suivants : Physique (Max Wildermann), Chimie (Klingemann), Mécanique appliquée (van Muyden), Météorologie (Trabert et Pernter), Astronomie (Franz), Zoologie (Westhoff), Botanique (Zimmermann), Economie agricole et forestière (Schuster), Minéralogie et géologie (Westhoff), Anthropologie et Histoire primitive (Scheuffgen), Hygiène, Médecine et Physiologie (Birnbaum), Géographie et Ethnographie (Behr), Commerce et Industrie (Max Wildermann), les savants sus-mentionnés ont relaté les découvertes nouvelles, les expériences les plus intéressantes, exposé et discuté les hypothèses scientifiques les plus récentes; en un mot, c'est un résumé complet des progrès accomplis depuis un an dans le domaine de la science. Cet ouvrage, plutôt destiné au grand public qu'aux spécialistes, pourra satisfaire tous ceux qui voudront se tenir au courant des choses scientifiques.

L'ouvrage, très bien imprimé, est enrichi de 35 gravures sur bois et de 3 cartes. A la fin est jointe une table des matières contenues dans les six premiers volumes. E. J.

Le Baptême. *Essai sur les devoirs professionnels des accoucheurs et des medecins,* par le Dr E. Vincent de Saint-Donat.

L'éminent praticien de la Maternité de Lyon a cherché, dans cette courte et substantielle brochure, à établir les devoirs des médecins relativement au baptême.

L'antisepsie, qui a révolutionné si heureusement la chirurgie, a été le point de départ d'une ère nouvelle, surtout en matière d'accouchements. D'où a surgi la question de la validité des

Digitized by Google

eaux antiseptiques pour l'administration du baptême dans les voies maternelles. Le Dr Vincent la résout affirmativement. Nombre de cas difficiles sont examinés ayant trait à la conduite à tenir dans l'avortement, dans l'insertion vicieuse du placenta, dans l'hémorrhagie grave, l'éclampsie, etc. C'est avec raison que l'Eglise ordonne de réitérer le baptême intra-utérin, et en général chaque fois que la validité en est douteuse. Néanmoins, l'auteur croit devoir faire une distinction entre le baptême intra-utérin proprement dit et le baptême donné sur l'enfant déjà en partie immédiatement accessible. D'ailleurs, il suit pas à pas la théologie de Gury, qu'il reproduit littéralement en y ajoutant ses commentaires scientifiques. Concilier les intérêts de la mère et ceux de l'enfant, prendre tous les moyens capables de sauvegarder la vie matérielle et la vie spirituelle de ces deux êtres, exposer les procédés dont l'expérience conseille l'usage dans ce double but : « *neminem occidere, omnes salvare* », voilà ce qu'a cherché le praticien chrétien, et il avoue, en le prouvant, qu'à tout point de vue l'Eglise a raison d'interdire l'embryotomie de l'enfant vivant.

Cet *Essai* a été soumis à la haute compétence du R. P. Dumas, doyen de la Faculté catholique de théologie. Il est dédié aux religieuses et aux élèves de la Maternité.

Le Dr Vincent rendra un service considérable à tous ceux qu'intéressent et que parfois embarrassent les données de l'enseignement chrétien et les données de la science, en faisant paraître bientôt la suite du très utile travail qu'il a entrepris.

Dictionnaire général de la langue française du XVIIe siècle jusqu'a nos jours, par MM. DARMESTETER, HATZFELD et THOMAS (1).

Le fascicule 5 qui vient de paraître s'étend du mot « *brouette* » au mot « *cependant* ». Il contient notamment l'explication et l'histoire complète des mots *bruit*, *buffet*, *buisson*, *bureau*, *burin*, *cabale*, *cabaret*, *cabinet*, *café*, *caisse*, *calotte*, *canon*, *capital*, *cardinal*, *carême*, *carreau*, *carte*, *cause*, etc. Ce n'est pas seulement un ouvrage à consulter en cas de besoin, mais même à lire pour bien connaître la langue française et l'histoire de ses vicissitudes successives. Quoi de plus curieux, par exem-

(1) Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot. — Chaque livraison 1 fr. — Le dictionnaire comprendra au moins 30 fascicules. On souscrit d'avance à l'ouvrage complet au prix de 30 fr.

Digitized by Google

ple, que de suivre les évolutions du mot « *bureau* » désignant successivement un meuble, la pièce où il se trouve, la partie d'une administration dont cette pièce fait partie, enfin les membres mêmes qui composent cette administration, et ayant comme origine le nom de l'étoffe « *bure* » ou « *bureau* » qui recouvrait les tables à écrire. Quoi de plus piquant que de voir les deux sens du mot « *canon* » pièce d'artillerie ou modeste verre de vin pris au cabaret avoir une seule et même origine, c'est-à-dire l'italien « *canna* » tube — tube à lancer des projectiles — tube à mesurer les liquides, le canon ou petit tube étant le 1/6 de la pinte.

Il n'est guère possible de choisir ici les mots les plus intéressants, presque tous le sont, qu'il s'agisse de l'étymologie de boucher (qui vend la viande du bouc) ou de parcourir les sens divers du mot « *caisse* » dont l'origine est le provençal « caissa : châsse ».

Vie de S. Louis de Gonzague, par le R. P. MESCHLER, S. J., traduit de l'allemand par M. l'abbé LEBRÉQUIER. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.

De tous côtés on vient de célébrer avec solennité l'anniversaire du troisième centenaire de la mort de S. Louis de Gonzague ; cet ouvrage est un des plus beaux hommages rendus à la mémoire de l'illustre Saint. Ce n'est pas une réédition d'ouvrages anciens, mais une histoire qui répond à toutes les exigences modernes pour un travail de cette nature. Les moindres événements, puisés aux meilleures sources, sont exposés avec circonspection et sobriété. Avant tout, l'auteur s'est efforcé de reconstituer les faits, en les appropriant aux habitudes et aux mœurs du siècle où ils se sont passés, sans enlever à son héros sa physionomie particulière, qui n'est pas celle d'un personnage historique ordinaire, mais celle d'un grand Saint. La lecture est captivante : on suit pas à pas, pour ainsi dire, les progrès du jeune Saint. Le P. Meschler excelle à mettre en lumière tel ou tel fait, qui, dans un livre ordinaire, passerait inaperçu, et à en tirer un enseignement d'une haute valeur. Cette Vie de saint Louis de Gonzague a sa place marquée dans toutes les bibliothèques paroissiales ; c'est un des plus utiles cadeaux que l'on puisse faire aux jeunes gens, qui y puiseront le goût des vertus les plus belles. C'est enfin une magnifique page d'histoire tracée

Digitized by Google

de main de maître, qui restera comme un monument que l'on consultera toujours avec grand profit.

Manuel de Philosophie pour la préparation au baccalauréat, à l'usage des séminaires et des collèges ecclésiastiques, par C. Aliberт, prêtre de Saint-Sulpice, professeur au séminaire d'Alix. Tome II, logique, ontologie, cosmologie, 1 vol. in-8 de 323 p. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1891.

Il sera temps d'apprécier l'ensemble de cet ouvrage, quand la troisième et dernière partie en aura paru.

Le volume que nous annonçons est le second du *Manuel de philosophie à l'usage des seminaires et des collèges ecclésiastiques.* Quand le premier (psychologie) fut publié, on y remarqua un grand savoir, la profondeur et la sûreté de la doctrine unies à une exposition nette et intéressante, la clarté unie a la concision. Ce volume faisait vivement désirer celui qui vient de paraître.

Loin de tromper les espérances que son devancier avait fait concevoir, le nouveau venu nous paraît mériter les plus grands éloges pour avoir résolu le difficile problème d'exposer les questions les plus profondes et les plus arides de la philosophie, d'une manière à la fois très scientifique et très intéressante.

L'ordonnance du livre tout entier est vraiment remarquable. Des analyses ingénieuses fournissent la division rationnelle de chaque traité : aucune question n'est isolée, toutes sont groupées autour d'idées centrales et disposées dans leur cadre naturel.

Aussi nulle fatigue pour l'esprit du lecteur : il suit une route tracée d'une manière parfaitement rationnelle, et des jalons multipliés lui permettent de reconnaître sans cesse la position. Quelques mots lui montrent d'abord l'objet de la question, son importance, le lien qui le rattache a celles qui précèdent comme à celles qui doivent la compléter. Chaque question est une véritable dissertation avec une courte entrée en matière, le corps du sujet et une excellente récapitulation.

Signalons quelques points qui nous ont paru plus particulièrement personnels et remarquables. Dans la méthodologie qui consiste principalement dans l'étude et l'analyse de la synthèse, l'auteur nous donne, sur ce double itinéraire de l'esprit humain, des vues nouvelles et fécondes. Aux deux termes proposés par Condillac, et communément admis : les composants

Digitized by Google

et le composé, entre lesquels la marche de l'analyse et celle de la synthèse iraient en sens inverse, l'auteur propose de substituer deux autres termes bien plus féconds : le principe et ses dérivés. Dès lors la synthèse n'est plus une *composition*, mais une *progression* des principes aux dérivés ; l'analyse n'est plus une *décomposition*, mais une *régression* des dérivés aux principes. Empruntant ensuite à son ontologie une belle classification des principes, basée sur la théorie de la puissance (passive) et de l'acte, l'auteur montre que la synthèse consiste à suivre la puissance dans ses développements et l'acte dans ses communications, et que l'analyse consiste à rattacher les progrès de l'être à son état initial et les dons au donateur. Quelques applications variées exposées dans l'ouvrage font voir la justesse et la fécondité de cette doctrine.

L'ontologie est une vaste synthèse, puissante et originale, autour des deux idées qui sont les frontières et les deux pôles opposés du monde intelligible : l'idée d'être en général et celle d'être par excellence. Entre ces deux notions, par une nouvelle et très heureuse application de la théorie de l'acte et de la puissance, sont classées et déterminées les grandes notions de l'ontologie. Ce sont d'abord les déterminations progressives de l'être en puissance : l'essence, la substance, l'accident (quantité et qualité), la fin, l'idéal. Ensuite, les déterminations causales de l'être en acte, la cause exemplaire, la cause efficiente, la cause finale. Cette classification est une œuvre métaphysique de haute valeur.

Nous mentionnerons encore, en nous contentant de les indiquer, parmi tant de pages remarquables, une nouvelle justification du principe de causalité, des vues nouvelles sur l'induction, une belle étude sur les degrés de la vie.

Est-il besoin de dire quel esprit chrétien anime ce livre et s'y manifeste toutes les fois que les sujets traités en fournissent l'occasion ? Qu'on lise par exemple la belle page où, à la suite de Pascal, de Maine de Biran et d'Ollé-Laprune, l'auteur expose l'influence des dispositions morales sur la connaissance de certaines vérités. On n'admirera pas moins l'étude sur le miracle : c'est une belle page d'apologétique. Là encore se retrouve le caractère personnel et vraiment philosophique de l'esprit de l'auteur. Il donne cette définition juste et nouvelle du miracle : « Une modification sensible produite par l'intervention de Dieu dans le cours naturel des choses », définition qui coupe court à toute objection tirée de l'immutabilité des lois de la nature.

Digitized by Google

Les conditions naturelles des êtres soumis aux lois physiques peuvent être modifiées par l'intervention divine comme elles le sont à chaque instant par l'activité libre de l'homme.

Les points accessoires n'ont pas été négligés. Ainsi les exemples si utiles pour bien faire comprendre les règles et en montrer la portée, sont bien choisis et bien présentés. Ils sont généralement empruntés aux sciences physiques et naturelles cultivées par les aspirants au baccalauréat, ou aux meilleurs auteurs littéraires.

Le style, que nous ne regardons pas comme un simple accessoire, est constamment à la hauteur du sujet. Il contribue pour beaucoup à donner à l'ouvrage sa clarté et son élégante précision.

En résumé, cet ouvrage est appelé à rendre les plus grands services.

Evidemment, on le sent dès la première page, il a été enseigné, et enseigné à des débutants. Aussi est-il à la fois très accessible et très savant. Une critique modérée, une érudition convenable et qui se répartit également sur toutes les questions étudiées, le rendent éminemment propre à instruire les élèves de toutes les connaissances indiquées au programme du baccalauréat. Il importait grandement que, dans les collèges ecclésiastiques du moins, la préparation aux grades officiels n'asservît plus à l'usage de ces manuels soi-disant cartésiens, parfaitement vide et sans portée. M. Alibert, mieux que personne encore, a commencé l'affranchissement. X.

Blaquerne l'Anachorète, ou **365 Questions et Réponses de l'Ami et de son Bien-Aimé**, par le bienheureux RAYMOND LULLE, docteur et martyr, tertiaire de Saint-François-d'Assise, H. Trembley, libraire-éditeur. 1 joli volume in-32 : latin-français, 1 fr. ; — français seul, 75 centimes.

1. Le *B. Raymond Lulle* (1235-1315) est connu des savants : à leurs yeux il fut un profond philosophe, un esprit hardi et inventeur, frayant les voies à la physique, à la chimie, aux sciences actuelles ; il fut encore un théologien, fondateur d'une école renommée ; et parmi les grands Docteurs du moyen âge, il figure lui-même sous le nom de *Docteur illuminé* (1).

Mais le B. Raymond Lulle n'est pas seulement un docteur, c'est un *Saint*, du tiers-ordre de Saint-François-d'Assise. Il a

(1) La doctrine du B. Raymond Lulle a été complètement justifiée contre les injustes dédains, et contre les calomnies. Voyez les *grands Bollandistes*

Digitized by Google

mérité l'honneur des autels par la pratique de toutes les vertus, et surtout par cet *amour héroïque* qui fait les *martyrs*.

Depuis sa conversion, sa vie ne fut qu'amour séraphique, passion divine pour Jésus, et Jésus crucifié, passion mystérieuse qui donne une soif incessante du martyre. Plus de quarante ans le B. Raymond ne cessa de courir après la palme du martyre, et il la cueillit enfin, à l'âge de 80 ans, sur les côtes barbares de l'Afrique, en 1315.

2. Or cet héroïque amour, qui fit de lui un saint, un docteur sublime, un grand mystique, un illustre martyr, cet amour divin se lit, se voit, se sent, se communique dans un livre qu'il nous a laissé, sous ce titre : *Blaquerne l'Anachorète,* ou *365 Questions et Réponses de l'Ami et de son Bien-Aimé*, c'est-à-dire *du Chrétien et de Jésus-Christ.*

Ce livre est fort court, bref en paroles, mais plein de choses, et surtout plein d'onction : *Suavissimum Blaquerna* (1) », c'est la *suavité même*, disent les savants Bollandistes. Ce petit livre *délicieux* était autrefois si recherché des âmes pieuses, qu'aux seizième et dix-septième siècles on en multiplia les éditions populaires en plusieurs langues (2).

3. Les Bollandistes le comblent d'éloges dans leur magnifique *Epilogue* (3) de la vie du Bienheureux ; et ils y font remarquer l'annonce presque prophétique de la compagnie de Jésus, avec ses emblèmes et son nom, qui n'est autre que le nom du Bien-Aimé (4).

En outre, Raymond Lulle sollicita de son vivant l'institution d'une congrégation de Missionnaires pour le monde entier, et en même temps l'érection des Universités catholiques et des

latins, édit. Palmé, Paris, tome 27, 1867, Junii VII, die 30, pag. 618-623 : *Encomium B. Raymundi Lulli;* 634-639, et 658-671 : *Dissertatio historica de Orthodoxia B. Raymundi;* Confer l'abbé *Perroquet :* le B. Raymond Lulle, Vendosme, 1667, Part. I, ch. 1-3 Apologie, p. 31-62 et seqq. ; et p. 312-365, Pièces justificatives. Voyez aussi les Bollandistes, ibid. § XI, pag. 603-606, et *Appendix librorum*, ibid. rag. 648 : où l'on prouve que le B. Raymond n'est pas auteur des livres d'Alchimie, répandus sous son nom, et qu'il n'a jamais cherché à faire de l'or; bien plus, il condamne formellement lui-même, dans ses livres authentiques, le rêve de la pierre philosophale. — (1) *Bolland.* ibid. tom. 27, Vita B. Raym. *Epilogue*, n. 29, ult. pag. 676. — (2) Ibid. *Dissertatio de B. Raym.* Sect. IV, Oper., § IX Libri spirituales, n. 137 : *Liber de meditationibus totius anni*, alias *De Amico et Amato.* Incipit : *Interrogavit Amicus suum Amatum.* Paris, 1505; Rhotomagi... pag. 643, B. — *Blaquernæ Anachoretæ Interrogationes et Responsiones 365 de Amico et Amato, Raymundo Lullo, S. Francisci Tertiario, Auctore*, Paris 1632.... p. 644, C, note *d* — « *Livre des Méditations pour toute l'année, autrement de l'Amy et de l'Aimé.* » pag. 388 du Catalogue des Œuvres, par l'abbé Perroquet, déjà cité.— (3) *Epilogue*, ibid. pag. 671-676. — (4) *Blaquerne,* n. 162 et 353; *Bolland.* ibid. Epilog. n. 23-24,

Digitized by Google

Séminaires pour les Missions étrangères (1). Ce grand homme dans son zèle et sa perspicacité devançait les siècles : aujourd'hui ses désirs sont réalisés.

4. Ce zèle apostolique, et l'amour de Jésus-Christ et de sa Croix, la soif séraphique des souffrances, la charité, la patience héroïque, en un mot, le cœur brûlant d'un glorieux martyr, voilà ce qu'on trouve avec bonheur dans le petit livre de *Blaquerne l'Anachorète* (2).

Tout l'ouvrage est d'un style simple, clair, accessible à tous; rédigé comme sujet de méditations pour tous les jours de l'année, il se divise en 365 petits articles, de quelques lignes chacun : là, en peu de mots, il y a une énigme à deviner, et un sentiment affectueux, une oraison jaculatoire, une flèche, un trait de feu vers le ciel : ce sont, disent les Bollandistes, des interrogations pleines de suavité, *suaves interrogationes*, des réponses aussi douces que le miel, *melliflua responsa;* en un clin d'œil on est pénétré, on a la piété, la dévotion, les sentiments d'amours les plus vifs envers Jésus-Christ, nommé toujours le *Bien-Aimé* (3).

« Toutes les pages sont délicieuses, et ne respirent partout que l'amour divin, toutes éclairent l'intelligence, nourrissent la volonté, et enflamment le cœur de la divine charité (4). Cette ineffable charité, c'est le livre tout entier : il répète partout la charité, il respire partout la charité, il la distille dans l'âme des lecteurs : *Ubique caritatem loquitur*, *caritatem spirat*, *caritatem instillat legentibus* (5) ; et le bienheureux Martyr met tant d'énergie dans les expressions de son amour envers Dieu, dans ses fortes et suaves pensées, qu'on ne peut douter de l'incendie mystérieux qui consuma son âme (6).

Qu'il reparaisse donc cet ouvrage de l'amour divin, ce petit livre, oublié de nos jours, et même introuvable. Il fera les délices des âmes vraiment pieuses, et surtout des tertiaires de Saint-François-d'Assise : leur frère et glorieux Martyr les y

pag 675 B.-C. — (1) *Bolland.* ibid. B. Raym. Vita 1a, c. 1, n. 4, p. 607, E; c. 4, n. 36, p. 613, A : Vita 2a, c. 4, n 14, p. 617, E. — (2) *Bolland.* ibid. Epilog. n. 2, p. 671, F. — (3) « Suaves interrogationes, ac melliflua responsa, in singulos anni dies distributa, pietatem, devotionem, et dulcissimos quoque erga Christum Dominum, ita semper *Amatum* vocat, affectus celerrime subministrant. » (ibid. Epilog. n. 2. p. 672 A). — (4) « Blaquernam deliciis aquentem, ita, ut singulæ Libelli facies, quemadmodumo *Amati* et *Amici* nomina ubique præferunt, ita amorem continuo spiren- intellectum instruant, voluntatem pascant, et ad divinam caritatem identidem inflamment. » (Ibid., p. 672, B.) — (5) Ibid., n . 13; p. 673, E. — (6) Ibid.

Digitized by Google

nourrira de l'esprit du Patriarche séraphique, esprit de sacrifice, d'immolation et d'héroïque amour.

F. HILAIRE DE PARIS,

Docteur de l'Ordre des FF. MM. CC, de S. François.

Patrie du pape Innocent V, par l'abbé J.-E. BORREL, président de l'académie de la Val-d'Isère; 2 brochures. Thonon, s. d., in-8, 30 p. Moutiers, 1890, in-8, 47 p.

Une discussion qui ne manque pas d'intérêt s'est élevée au sujet de la patrie d'Innocent V (Pierre de Tarentaise, dominicain, archevêque de Lyon et pape le 22 janvier 1276); jusqu'à ce jour on avait cru que ce pape était né dans *la ville* de Tarentaise, aujourd'hui Moutiers. Or depuis quelques années des écrivains soutiennent que le nom de Tarentaise ne désigne pas la ville ni le diocèse, mais bien la province ecclésiastique de ce nom, province dans laquelle se trouvent le diocèse et la ville d'Aoste, et que d'autre part il existe à Aoste et dans les environs des monuments établissant le fait de la naissance d'Innocent V à La Salle, près de Morgex (vallée d'Aoste). M. Borrel tient pour la tradition; il apporte des témoignages nombreux du XIII^e^, du XIV^e^, du XV^e^ siècle : Quétif et Echard : « Frater Petrus de Tarentasia ab originis suæ loco quæ civitas est Centronum (1) metropolis, Munsterium in Tarentasia hodie dicta, nuncupatus ». Martin de Troppau, chapelain d'Innocent V, Trivet l'appelent « burgundus de Tarentasia »; Bernard Guido, Louis de Valladolid « burgundus de Tarentasia Sabaudiæ »; Augustin Justinien (m. 1537) le dit né dans la *ville* de Tarentaise; Moreri, Colonia, Bechetti, Berti, Cave, Eggs, Mansi, Aubéry, Ciaconio, Touron, Ramette font la même affirmation; Papire Masson le fait naître « en Tarentaise que les anciens snt appelé pays des Centrons ». Ajoutons cependant pour la vérité historique que tous les historiens fixent sa patrie « en Tarentaise, au *diocèse* de Tarentaise », quelques-uns le placent ailleurs que dans la *ville* de Tarentaise; Besson, par exemple, l'appelle « Pierre de Champagnon » ou plutôt de « *de Campagniaco* », de la famille et de la ville de Champagny en Tarentaise.

L'opinion contraire, soutenue principalement par M. Béthaz, chanoine d'Aoste, s'appuie d'abord sur Della Chiesa, *seul* histo-

(1) Centron, cité antique à 8 kilomètres de Moûtiers; ces trois noms : Centron, Tarentaise, Moûtiers, sont souvent pris l'un pour l'autre.

Digitized by Google

rien antérieur au XIXe siècle qui fasse naître Innocent V à La Salle; dans son *Histoire chronologique du Piémont* (Turin 1645) il dit que Pierre de Tarentaise fut « prieur de Valère (diocèse de Sion), archevêque de Tarentaise, archevêque de Lyon, pape ». Ces paroles permettent de saisir le nœud de la question; della Chiesa a confondu en un seul deux personnages fort distincts : Pierre de Tarentaise, archevêque de Lyon et pape, et Pierre, né à Aoste, de la famille des Cours, neveu de Rodolphe Grossi du Châtellard, prieur de Valère, puis archevêque de Tarentaise en 1271 (Pierre III) et honoré après sa mort d'un culte public; Casalis fait la même confusion : « La Salle a produit Pierre des Cours, neveu de Rodole Grossi du Châtellard (saint Pierre III), général de l'ordre des Dominicains (1), archevêque de Lyon, cardinal et pape (Pierre de Tarentaise). M. Béthaz s'appuie encore sur trois tableaux d'Innocent V, au bas desquels se trouve une inscription. Remarquons d'abord que le principal ne date que du XVIIe siècle et il suffira de citer l'incription pour montrer que la confusion dont nous avons parlé subsiste encore : « Beatus Petrus de Curiis Augustanus, ex parochia Salia, ordinis prædicatorum, factus e archiepiscopo Tharentasiensi pontifex maximus, sub Innocentii V nomine. » Un dernier argument de M. Béthaz montre dans le château de Saint-Pierre, près d'Aoste, les armoiries de la famille des Cours (champ de sable et pointes d'argent) et au-dessous de l'écusson la tiare avec des vestiges de l'inscription « Innocentius papa V ». Mais, répond M. Borel (II, 36), « pas un héraldiste ne donne ces armoiries à Innocent V », et de plus « ces armoiries de la famille des Cours ne sont pas conformes à celles que lui donne Della Chiesa en 1655 ». En résumé les brochures de M. Borel, qui entre parenthèses prépare une Histoire d'Innocent V, confirment bien l'opinion traditionnelle; elles sont écrites avec clarté et une grande vigueur d'argumentation, bien que, il me permettra cette observation, l'auteur ait exploité trop largement l'argument *ad hominem* qui devrait être laissé de côté en matière de discussion historique.

J.-B. M.

(1) Pierre de Tarentaise ne fut jamais général de son ordre.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.

Digitized by Google

DE L'ÉTAT INTÉRIEUR ACTUEL

DE L'ÉGLISE ANGLICANE

Les partis anglicans. — L'anglicanisme et la dissidence. — L'épiscopat anglican. — L'anglicanisme et le ritualisme. — L'avenir de l'Eglise anglicane.

L'histoire du christianisme ne présente peut-être rien de plus difficile à démêler que le concours de convictions et d'intérêts, de vérités et d'erreurs, de préjugés et de bonne foi, qui aboutit à l'état présent du régime ecclésiastique qui s'appelle l'Eglise anglicane. Ce système se compose d'éléments si contradictoires, que sa dislocation semblerait sans cesse imminente, si chacun d'eux n'était tenu en échec par l'opposition des autres, aggravée de tout le poids, ou plutôt renforcée de tous les avantages de l'Etat. Il est vrai que celle des opinions à laquelle le joug commun paraîtrait le plus intolérable, aurait toujours la ressource de renoncer à l'Etablissement officiel, et c'est ce qu'ont déjà fait les puséistes d'un côté et les unitaires de l'autre. Mais ce complet sacrifice à un principe n'est pas à la portée de tous les désintéressements et de tous les courages. On sait que les abus les plus insupportables quand ils ont lieu au profit d'autrui, nous deviennent souvent légers quand ils s'exercent au nôtre, et que surtout il est dur, pour toutes sortes de motifs matériels et moraux d'une extrême complexité, spécieux comme ceux de la piété filiale et puissants

Digitized by Google

comme ceux de l'égoïsme personnel, de renoncer à sa part d'un commun patrimoine, même si l'origine en est suspecte.

Les diverses tendances qui cohabitent, plus ou moins fraternellement, dans la même enceinte de l'Eglise établie, peuvent se ramener à trois : la haute Eglise dite ritualiste, la basse Eglise dite évangélique, et l'Eglise large ou rationaliste.

Il n'entre pas dans notre plan de nous étendre sur ce dernier parti, malgré son influence considérable sur la basse Eglise ; car son action est le plus souvent inavouée par ses partisans, désavouée par les autres, et nulle part prépondérante. On ne peut encore entrevoir ses progrès futurs que par ceux qu'il a faits dans les universités, qui sont les séminaires du clergé, et où il occupe des chaires qui semblaient devoir lui être interdites. De là, il se répand peu à peu dans le corps du clergé, mais à l'insu pour ainsi dire de la grande masse des fidèles ; car, à part quelques éclats individuels, comme celui de l'évêque Colenso, les pasteurs qui lui sont le plus favorables n'ont garde de le professer clairement. Les laïques anglicans sont en général étrangers aux doctrines du rationalisme moderne, et ils ne sortent guère du cercle de leurs traditions spéciales ; et, pourtant, telle est l'affinité des principes de la libre pensée, ou plutôt de ses procédés, avec ceux du libre examen protestant, que leur exposition provoque, chez la plupart de ces fidèles, plus de surprise que d'hostilité. On l'a bien vu à l'accueil sympathique que le public respectable de la classe moyenne a fait à une étude récente, *Robert Elsmere*, sur l'infiltration des idées rationalistes dans le jeune clergé.

Mais, en somme, l'anglicanisme n'en est plus au XVIII^e^ siècle, époque où le rationalisme indolent de la plupart des *clergymen* endormait les paroisses dans un déisme honnête, dont l'usage heureusement obligatoire du *Livre des prières communes* corrigeait seul l'arianisme pratique. L'activité religieuse, le *Réveil*, pour lui donner son nom populaire, dont Wesley avait donné le signal dans l'Eglise établie, avant de s'en séparer de fait et de constituer le méthodisme, et plus récemment l'émancipation des catholiques, si vite suivie du mouvement d'Oxford, ont sin-

Digitized by Google

gulièrement amendé l'état des choses. La négligente sécurité de l'Eglise anglicane a fait place à une agitation inquiète, et, longtemps allié officieux, le rationalisme s'est vu traité en hôte suspect et compromettant.

Du reste, la tendance prétendue libérale s'est absolument transformée à l'école du radicalisme soi-disant théologique du protestantisme continental. Son scepticisme facile s'est changé en négations audacieuses, et son paisible dédain en attitude de combat. Notre temps a vu à l'œuvre cette incrédulité sectaire à qui il ne manque que de devenir gouvernementale, c'est-à-dire de mettre la main sur les pouvoirs publics, pour pratiquer, comme elle l'a fait cyniquement à Berne et surtout à Genève, l'intolérance qu'elle est forcée de dissimuler en d'autres lieux. Mais l'Angleterre est loin de ce progrès. Cette libre pensée autoritaire est bien la fille naturelle du libre examen de la Réforme, et dans la plupart des communautés protestantes du continent, elle en est depuis longtemps l'enfant reconnue et chérie, destinée à supplanter finalement ses sœurs dans l'héritage tout entier; mais elle n'a encore obtenu en Angleterre, ni dans l'Eglise, ni dans l'Etat, ses lettres officielles de légitimation.

La lutte pour la prépondérance dans l'établissement anglican semble donc circonscrite entre la haute Eglise et la basse Eglise. Entre les deux tendances, le conflit est de tous les instants, revêt toutes les formes, saisit toutes les occasions ; et, du simple fidèle au primat de Cantorbéry, nul ne peut lui rester étranger. Journaux, revues, traités, meetings, conférences, procès, tout contribue à alimenter les différends et à tenir en haleine les deux partis. L'enceinte sacrée elle-même se transforme en un champ clos de controverses; on s'y dispute sur la liturgie dans la prière et les sacrements, comme sur le dogme dans la prédication ; tel anglican regarde comme hérétique l'anglican qui affecte de donner le nom d'*autel* à la *table de communion*, et l'une des marques d'un esprit de conciliation et de paix est d'user de ces deux termes, bien que les lois imposées par l'Etat à l'Eglise n'autorisent que le second.

Digitized by Google

I

Malgré son affaiblissement relatif, l'Eglise établie est de beaucoup le corps ecclésiastique le plus considérable de l'Angleterre. Sauf en certains districts, elle est en possession d'état de la masse populaire, dans les campagnes surtout où elle a succédé, grâce à une longue série de violences légales, non pas à l'Église catholique dont elle occupe la place sans la remplir, mais à une partie de ses dépouilles. Nous n'avons à parler ici que de l'Angleterre proprement dite, car l'Ecosse presbytérienne ne compte qu'une imperceptible minorité d'anglicans, et le pays de Galles, presque entièrement calviniste-méthodiste ou baptiste, en renferme si peu, que la suppression des dîmes ecclésiastiques y est à l'ordre du jour. Quant aux anglicans de l'Irlande, dont le nombre n'égale même pas celui des presbytériens de cette île, la loi a mis fin, depuis bientôt un quart de siècle, à la fiction monstrueuse qui faisait de tous les Irlandais les tributaires d'une orthodoxe mais exigeante minorité.

C'est donc entre les mains de l'Eglise anglicane qu'est placée encore aujourd'hui la direction spirituelle de la grande majorité des populations rurales de l'Angleterre, et une portion beaucoup moins considérable de celles des villes. Mais il faut bien remarquer que, sans tenir compte des succès que les Eglises rivales ont remportés incessamment sur elle, la prépondérance de l'anglicanisme sur l'ensemble de la nation s'est progressivement affaiblie par le double fait de la décadence de la vie agricole en Angleterre, comme l'avait tristement prophétisé Goldsmith il y a plus d'un siècle, et de l'accroissement prodigieux de la population industrielle et urbaine. D'une part, en effet, depuis la réforme des lois électorales, le déplacement progressif de l'influence politique, qui jadis était le privilège de collèges électoraux peu considérables et souvent minuscules, a suivi, quoique de loin, celui de la population dans les centres

Digitized by Google

nouveaux. D'autre part, malgré le zèle individuel de quelques-uns de ses membres, il ne semble pas que le clergé anglican soit à même d'entretenir des rapports efficaces avec la classe populaire proprement dite. Condamné généralement par son origine quasi aristocratique à ne la connaître, pour ainsi dire, que par les dehors, son éducation première ne le prépare guère à une telle entreprise, et la manière dont le protestantisme en général entend ou plutôt empêche la véritable cure d'âmes, ne saurait l'y soutenir. Soustraite dans les villes à la dépendance du presbytère et à la domination du château, la masse devient promptement étrangère à toute forme de culte, à toute connaissance religieuse, et elle ne garde du fonds traditionnel anglican que ce qu'il en faut pour être, selon un mot de Macaulay, bon protestant mais mauvais chrétien. Il est vrai que les conventicules dissidents se trouvent là pour en absorber, mais non pas au profit de l'Eglise anglicane, une notable partie.

Ainsi, en laissant de côté les matérialistes vulgaires et les libres-penseurs de bon ton, positivistes et agnostiques, et même les unitaires qui offrent au rationalisme britannique les cadres d'une Eglise indépendante, toutes sectes contre lesquelles l'Eglise anglicane orthodoxe a du moins l'honneur de soutenir la cause commune du christianisme en général; en laissant, disons-nous, de côté ces ennemis de tout *credo*, la tendance de l'anglicanisme que l'on appelle la basse Eglise, et qui s'intitule volontiers l'Eglise évangélique, se trouve aux prises avec deux sortes d'adversaires, au profit desquels elle s'affaiblit de jour en jour. Au dedans, car les deux partis ne font officiellement qu'un seul corps, malgré leurs divergences croissantes, la haute Eglise recueille sans cesse ses membres les plus éclairés ; au dehors, les congrégations dissidentes se recrutent des plus fanatiques.

Le symptôme le plus frappant de cet état d'impuissance irrémédiable, c'est que, malgré une contradiction apparente que l'expérience se charge de démentir tous les jours, l'Eglise que ces mécontents abandonnent pour suivre des directions divergentes absolument opposées, leur fournit

Digitized by Google

elle-même, aux uns et aux autres, des motifs de séparation dont il serait puéril de contester la valeur. Ainsi, l'Eglise basse maintient la succession épiscopale, la hiérarchie de l'ordination ecclésiastique, une liturgie consacrée au service public, le *livre des prières communes* avec ce qu'il implique de stricte orthodoxie sur la Trinité et l'Incarnation en retenant le symbole d'Athanase, et sur le baptême en le proclamant absolument indispensable au salut : tout cela, pour ne noter que quelques points essentiels, pousse sans cesse les esprits les plus droits vers la haute Eglise. Au contraire, le principe du libre examen, la manière dont le protestantisme envisage la justification par la foi, et l'inamissibilité du salut qui en est la conséquence rigoureuse, comme l'a démontré Calvin, et comme la pratique ne le confirme que trop; enfin l'inutilité foncière du ministère évangélique annulé virtuellement par les dogmes précédents, et auquel on peut tout accorder, sauf l'autorité religieuse, puisque chacun doit se suffire à soi-même pour examiner, croire comme il faut et par conséquent être dès maintenant et à jamais sauvé : tout cela rapproche tellement la basse Eglise des non-conformistes les plus intransigeants, qu'elle ne subsiste en face d'eux que par des prodiges d'inconséquence, ou par les plus étranges compromis.

Pasteurs et troupeaux anglicans sont donc attirés par la logique intime des choses vers le ritualisme ou vers la dissidence. De fait, la prédication d'un grand nombre de ces ministres ne diffère guère de celle de leurs voisins presbytériens ou méthodistes, que par le surplis dont ils se revêtent pour la donner. Par contre, ces derniers, tout en rejetant avec dédain la liturgie et le *livre des prières communes*, éditent à l'envi les publications religieuses de certains auteurs anglicans, comme celles de l'évêque Ryle. A l'extrémité opposée de l'anglicanisme, la même force intérieure oblige les partisans de la haute Eglise à se rapprocher de plus en plus de l'Eglise catholique dans les doctrines qu'ils professent, comme dans les cérémonies qu'ils adoptent et qui leur ont valu le surnom de ritualistes. La fraction la plus avancée de ce parti qui a servi de transition à tant de

Digitized by Google

conversions, et que dirigea si longtemps le docteur anglican Pusey, répudie même le nom d'Eglise protestante, et se donne le titre de catholique. Elle y aurait à coup sûr bien des droits, s'il ne lui en restait le principal à acquérir, en reconnaissant la suprématie du pape. Chose remarquable, d'un point de départ absolument contraire, les disciples d'un autre théologien anglican, le célèbre Darby, arrivent au même résultat de rejeter le nom de protestants, mais en enveloppant dans un commun anathème ce qu'ils appellent l'apostasie de toutes les Eglises visibles, sauf leurs propres congrégations, et l'infidélité de tous les ministères, celui de leurs prédicants excepté.

Un fait récent établira mieux que toute démonstration les points de ressemblance, ou pour mieux dire de contact, que nous constatons entre l'anglicanisme et la dissidence: et en même temps il fera admirablement ressortir ce qu'il y a d'irréductible dans leur antagonisme. Il ne s'agit naturellement ici que des communautés religieuses qui, séparées de l'Etablissement officiel, ont pourtant conservé ce minimum d'organisation ecclésiastique que Calvin appelle « la forme d'Eglise », c'est-à-dire le ministère pastoral et l'administration du baptême aux enfants. Tels sont les presbytériens, les méthodistes, les congrégationalistes et quelques autres, mais à l'exclusion des diverses branches de baptistes qui n'admettent au baptême que les adultes, des quakers qui rejettent tout sacrement et tout ministère, et des sectes nombreuses dont les membres prétendent être éclairés individuellement par la seule inspiration du Saint-Esprit, et ne former que des congrégations d'élus.

Dans une assemblée ecclésiastique tenue à Hull à la fin de 1890 par l'évêque anglican, il ne fut question de rien moins que d'arriver à une entente pratique avec les ministres dissidents qui y avaient été expressément convoqués. On commença par célébrer en commun un service public dont les représentants des cultes rivaux se distribuèrent à l'amiable les diverses parties. Puis, les anglicans s'offrant à faire la moitié du chemin, proposèrent aux non-confor-

Digitized by Google

mistes un projet de capitulation réciproque dont l'économie peut se résumer ainsi : l'Eglise épiscopale reconnaîtrait en bloc la validité du ministère des pasteurs actuellement en exercice dans les Eglises séparées ; mais à l'avenir, le clergé de ces congrégations se soumettrait à l'ordination de l'évêque.

Bien que vouée d'avance à un échec inévitable, cette velléité d'union avec les dissidents est encore plus dangereuse pour l'anglicanisme, que tous ses essais d'entente avec les mêmes opposants sur le terrain pratique d'œuvres communes, telles que les sociétés bibliques. En effet, son prestige aux yeux de ses adhérents, comme sa défense contre ses adversaires, consiste à maintenir qu'il est seul en possession de la saine doctrine, et seul pourvu d'un ministère régulier, dont ses évêques unis à leur primat sont les dépositaires et les dispensateurs. Or, dans le cas présent, du côté de l'Eglise anglicane, tout est perte, car le projet de compromis de Hull ruine implicitement par sa première clause l'autorité épiscopale, que la seconde stipulation aurait cependant pour but de faire reconnaître. Au contraire, du côté des dissidents, tout est gain, car sur le terrain ecclésiastique proprement dit, l'aveu de la légitimité foncière de leur ministère, pour le présent, entraîne l'inutilité d'en solliciter de plus explicite pour l'avenir ; et sur le terrain plus spécialement doctrinal, ils reçoivent de l'Eglise épiscopale une sorte de brevet d'orthodoxie suffisante, sans avoir acquiescé eux-mêmes plus que par le passé à l'autorité spirituelle de ses évêques.

Il est indispensable de se rendre un compte exact de ces discussions, sous peine de se méprendre absolument sur l'état religieux de l'Angleterre. Au fond, rien n'est plus tranché et plus important que ce qui nous semblerait au premier coup d'œil une vaine question de nuances insignifiantes. Il nous faut donc considérer de plus près l'organisation ecclésiastique des sectes dissidentes, et tâcher d'en pénétrer l'esprit.

Cette organisation repose sur le principe de l'égalité

Digitized by Google

absolue des ministres que les congrégations se sont elles-mêmes donnés. Parmi eux, toute fonction de présidence est essentiellement temporaire, et elle ne confère à l'élu d'autorité que ce qui est strictement nécessaire à l'ordre extérieur de la communauté : tels les présidents de nos chambres du parlement, ou mieux, les simples présidents de commissions parlementaires, choisis par leurs collègues sans cesser pour cela de compter dans leurs rangs. En dépit du Nouveau Testament, où nous voyons saint Paul investir Tite et Timothée d'une juridiction vraiment épiscopale ; en dépit de l'histoire la plus authentique qui nous montre, par leurs propres lettres, moins de dix ans après la mort du dernier apôtre, l'épiscopat exercé par les Ignace, les Polycarpe et leurs collègues, avec toute la majesté et parfois toute la rigueur de l'autorité apostolique, les dissidents prétendent reproduire par leur organisation celle de l'Eglise primitive elle-même. Mieux encore, pour échapper à ce témoignage historique qui les confond, et faisant table rase de tout ce qui a été écrit, professé et souffert avant eux, leur prétention essaye de remonter plus haut : elle ne va à rien moins qu'à réaliser enfin parmi eux le plan divin de l'Eglise, dont le premier âge dévia, disent-ils, par infidélité, dès le lendemain de la disparition des apôtres. Selon eux, le Nouveau Testament n'attribue qu'aux seuls apôtres une certaine supériorité de juridiction qui leur était exclusivement personnelle, et qu'ils n'ont pu transmettre à personne après eux. C'est par usurpation que les évêques ont prétendu succéder à leur mission ; ce qu'ils ont pu laisser d'héritage spirituel à la chrétienté qu'ils avaient fondée doit rester, comme leurs écrits, le patrimoine commun des fidèles. Maintenant ces derniers, toute idée de succession apostolique et de transmission sacramentelle écartée, peuvent, dans le seul intérêt du bon ordre, déléguer à quelques-uns d'entre eux le droit d'exercer au nom de tous les fonctions sacerdotales, qui n'en demeurent pas moins l'attribut inaliénable de tout le peuple chrétien.

Selon cette conception du ministère évangélique, dont la congrégation elle-même est la source, et étant entendu

Digitized by Google

que d'après eux les noms d'évêque, de pasteur, de ministre ou d'ancien sont absolument synonymes dans l'Ecriture, il est facile aux dissidents de tendre au moins la main gauche au clergé anglican, et de reconnaître en bonne partie à son ministère la même qualité qu'ils revendiquent pour le leur. Leurs pasteurs peuvent donc, sans donner une entorse à leurs principes, et tout en plaignant l'évêque anglican d'élever sur des frères des prétentions surannées, voir en lui un ministre semblable à eux, quoique moins éclairé : de même, ou peu s'en faut, que les évêques anglicans daignent regarder le Pape comme leur collègue de Rome. Mais cette concession assez platonique accordée, les dissidents s'opposent aussi résolument à l'autorité de l'épiscopat anglican, que celui-ci à l'autorité du Saint-Siège.

II

Nous n'avons pas à exposer ici par quelles preuves les anglicans ont démontré, contre les sectes séparées de la leur, la légitimité de l'ordre épiscopal dans l'Eglise de Jésus-Christ, car ils les ont puisées dans l'arsenal de la théologie et de la tradition catholiques, et comme tant d'autres richesses de ce divin trésor, ils n'ont eu qu'à tâcher de se les approprier de leur mieux. Le difficile fut d'adapter à leur taille ces armes forgées pour de plus grands qu'eux. Il est de fait que le résultat final de cette polémique dépassa en un sens l'attente de ceux qui l'engagèrent, et que leurs traits portèrent plus loin qu'ils ne visaient. Pour confondre les dissidents, bien des anglicans s'éclairèrent eux-mêmes sur l'importance souveraine de l'épiscopat. Ils ont été amenés de plus en plus à le considérer sous son vrai caractère d'institution divine, dont l'existence est la condition même de celle de l'Eglise, qui fut exercée dès le premier âge et du temps même des apôtres avec une pleine et entière autorité, et qui demeure dans tous les siècles la sauvegarde

Digitized by Google

de l'intégrité de la foi, le régulateur de la discipline, et enfin le canal de toute grâce par la prédication fidèle de la parole de Dieu et la dispensation légitime des sacrements.

Mais une fois la défense de l'épiscopat en général péremptoirement établie, il se trouva que la cause de l'épiscopat anglican en particulier n'avait encore fait aucun pas. Au contraire, on demanda avec d'autant plus d'instance aux évêques anglicans de prouver leur union avec l'ensemble de l'épiscopat universel, que les privilèges uniques de ce corps étaient mieux démontrés. La question de la hiérarchie spéciale du royaume prenait une gravité proportionnée à l'importance que l'anglicanisme avait été forcé, pour résister aux dissidents, de reconnaître à l'institution épiscopale tout entière. Bref, après que les évêques schismatiques eurent plaidé avec succès « pour la maison », on leur demanda s'ils y étaient bien chez eux, et à quel titre ils en occupaient eux-mêmes une partie. Produisons ce titre authentique.

Ce serait un traité bien instructif de philosophie historique, et surtout une apologie sans égale de l'Eglise catholique romaine, qu'un ouvrage où l'on relèverait de siècle en siècle les preuves sans nombre de cette glorieuse vérité, vite oubliée aux temps de calme, vite rapprise aux jours de danger, et que la Providence a le soin de ne pas permettre aux générations de perdre de vue trop longtemps, savoir que, de la suprématie du souverain pontife dépend la liberté de toutes les Eglises. Toutes les fois qu'une Eglise particulière a revendiqué une prétendue autonomie contre la souveraineté du Saint-Siège, il s'est trouvé qu'elle tendait les mains à la pire des servitudes. C'est ainsi que le schisme oriental a soustrait l'Eglise moscovite à la protection du père commun des fidèles, pour aboutir à la courber sous la férule du procureur du czar auprès de son synode. Dans les Etats germaniques du nord et chez les nations scandinaves, les relations des deux pouvoirs impliquent une sujétion véritable du spirituel au temporel, et l'orga-

Digitized by Google

nisation ecclésiastique n'y est guère qu'un complément de la puissance territoriale. Dans les cantons suisses, dont les gouvernements bourgeois ont imposé violemment au peuple jusqu'au texte de la confession de leur foi, cette abdication alla jusqu'à une abjection dont l'Eglise dite nationale de Genève nous donne quelque idée de nos jours. En France, les fameuses libertés gallicanes ont paru d'abord anodines, et l'expérience qu'en fit l'ancien régime faisait entrevoir seulement qu'il ne s'agissait là que des libertés du monarque à l'égard de l'Eglise. Mais quand leurs plus chauds défenseurs sont arrivés par surprise à ériger le gallicanisme en loi d'Etat, on a bien vu, par la constitution civile du clergé, que ce qu'ils appelaient l'affranchissement de l'Eglise était son assujettissement absolu.

Depuis les temps où Athanase venait réclamer d'Alexandrie à Rome, à tant de reprises et toujours avec succès, la protection du siège de Pierre contre le despotisme impérial, jusqu'aux jours où Thomas Becket s'adossa au même rocher pour résister aux empiétements de Henri II; de saint Hilaire de Poitiers relégué au fond de l'Asie pour être resté fidèle à la foi catholique, jusqu'à cet archevêque de Posen qui vient de mourir, exilé auprès de Léon XIII, l'Eglise romaine n'a jamais lutté que pour l'indépendance de la catholicité tout entière, et ses épreuves, éternelles comme elle, en sont en quelque sorte la perpétuelle rançon. C'est que dans tous les siècles et chez tous les peuples, quelle qu'ait été la forme extérieure de leur gouvernement, la suprême ambition du pouvoir séculier a été de « mettre la main à l'encensoir, » ou plutôt de régner sur les âmes. Vers les derniers temps du moyen âge, la résistance héroïque des pontifes romains avait enfin ramené la puissance politique à son légitime domaine. Telle avait été dans tout l'univers catholique l'issue de la querelle des investitures, quand la Réforme offrit au pouvoir civil l'occasion inattendue de prendre sa revanche. Le protestantisme acheta partout l'appui de l'Etat contre Rome en livrant à César ce qui était à Dieu, lui abandonnant non seulement les biens de l'Eglise, mais son indépendance spirituelle elle-même,

Digitized by Google

et n'hésitant pas à renoncer pour subsister à ce qui fait la seule raison d'être de la société religieuse,

Et propter vitam vivendi perdere causas.

Tel fut, en Angleterre notamment, le fondement de l'union de l'Eglise et de l'Etat, ou plutôt de l'absorption de l'Eglise par l'Etat, le jour où son clergé substitua à sa soumission au pape son asservissement au roi.

Malheureusement pour les partisans de cette évolution, elle ne put se faire sans une transition sur laquelle il vaut la peine d'insister, car elle fut le point de départ du nouvel ordre de choses, et elle en fixe le caractère. Dieu ne permit pas que les auteurs du schisme en retirassent le profit avant d'en avoir bu la honte. Alors fut gravé et imprimé sur l'anglicanisme le signe dont il reste marqué. Tout ce qu'il renferme d'illogisme et d'inconséquence, de fiction et d'équivoque s'y trouve concentré. Cette période unique fut la pierre de touche du système, et ce qu'on appellerait dans le jargon pédantesque moderne le moment psychologique de la Réforme anglicane.

La commission chargée d'instruire la question du divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon allait être close, et la procédure envoyée à l'examen de Clément VII, quand le roi qui avait soumis sa cause dès le commencement à la décision du pape, prévoyant que celui-ci ne répondrait pas à son impatience d'épouser Anne de Boleyn, « défendit la prérogative de la couronne qui repoussait toute soumission à une juridiction étrangère, et revendiqua les libertés du peuple qui exigeaient que les questions relatives aux mariages fussent traitées dans le pays et par l'Eglise nationale. » Ainsi s'exprime, avec une gravité absolument exempte d'ironie, un historien si sérieux que son ouvrage a reçu, d'une société de propagande anglicane, les honneurs d'une traduction en langue française (1). Alors

(1) *Précis historique de la Réformation religieuse en Angleterre*, par le Rév. I.-J. Blunt. Publication de la société Anglo-Continentale. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874.

Digitized by Google

commença à poindre l'aurore, dont la teinte devait être si rouge, des libertés anglicanes.

Tout semblait marcher au gré du roi, grâce à la complaisance de l'archevêque Warham, primat d'Angleterre, qui, occupant à Cantorbéry le siège de Thomas Becket, cherchait à le livrer au roi avec autant de zèle que son saint prédécesseur en avait mis à le défendre. Déjà, en prévision d'une issue du procès de divorce contraire au désir du monarque, ce prélat avait préparé, dans une assemblée qu'il présida en 1630, le transfert à la couronne de la suprématie religieuse. Mais au moment où il allait mener à terme le schisme destiné à rendre possible la légalisation du divorce et de l'adultère royal, il mourut, laissant la juridiction papale lui survivre officiellement en Angleterre. De là un obstacle imprévu, qui tenait tout en suspens.

Il s'agissait de trouver au primat un successeur tel, qu'il pût être accepté par le pape, puisque sans l'investiture canonique la vacance du siége ne pouvait être légalement remplie, et tel aussi que le roi pût compter sur lui pour achever l'œuvre interrompue de Warham. Henri avait cet homme sous la main, et il le connaissait de près, l'ayant tout spécialement employé à travailler en sa faveur l'opinion des universités du royaume et de l'étranger dans la question du divorce. C'était le fameux Cranmer. C'est lui qui, s'accommodant avec une charité sans bornes aux exigences politiques, comme aux variations théologiques et matrimoniales du nouveau chef de son Eglise, allait la façonner selon ses vues, et à force d'habileté et de souplesse, la diriger à travers les tempêtes, « à l'instar d'un véritable ange gardien », selon l'expression moins orthodoxe qu'enthousiaste de notre révérend historien.

Cranmer était bien résigné à se laisser forcer la main pour monter sur le siége de saint Anselme, mais une difficulté faisait hésiter son dévouement. « C'était, dit M. Blunt, le scrupule qu'il nourrissait au sujet du serment de fidélité au pape, qu'on exigeait de l'archevêque lors de sa présentation. Jusque-là la suprématie papale était reconnue.... Ici donc, Cranmer se trouva embarrassé. » Louvoyant entre

Digitized by Google

son devoir et les circonstances, et tâchant de glisser entre deux parjures, il fit, publiquement il est vrai, mais en Angleterre et à l'insu du pape, la réserve suivante au serment qu'il allait prêter : « Qu'il n'admettait pas l'autorité papale au delà des limites fixées par la parole de Dieu, et qu'il lui serait loisible, en tout temps, le cas échéant, de s'élever contre le pape et d'attaquer ses erreurs. » Après cela, le serment n'était qu'une fiction. En vain son panégyriste énumère-t-il ensuite une foule de circonstance qu'il croit atténuantes. Ainsi le pape ne fut pas pris au dépourvu; il ne connaissait pas, quand il donna la bulle, les réserves de Cranmer, mais il connaissait parfaitement son caractère, ce qui, dit-il avec une simplicité qui désarme, « ce qui était une même chose ». Pourquoi d'ailleurs exiger d'un prélat deux serments contradictoires : l'un, par lequel il s'engageait à obéir au pape; l'autre, par lequel il reconnaissait tenir du roi seul sa dignité épiscopale? « Enfin, ajoute M. Blunt avec une naïveté qui fait plus d'honneur à sa franchise qu'à la cause de l'épiscopat qu'il défend, la question, à vrai dire, se résumait en ces termes : y aurait-il, oui ou non, des évêques en Angleterre? Car si aucun d'eux ne prêtait les serments parce qu'il y avait impossibilité de les faire accorder avec la lettre, et si aucun d'eux n'obtenait la consécration à cause du refus de ce double serment, c'en était fait de l'ordre épiscopal. » Quelle satire, si ce n'était une apologie! Voilà donc le fondement de cette prétendue succession apostolique dont l'Eglise anglicane est si fière en face des dissidents : une misérable équivoque et une duplicité impudente devant les hommes, et devant Dieu un parjure. Qui ne voit qu'elle n'est au fond qu'un hommage involontaire à l'Eglise romaine? Mais les anglicans l'ont payée assez cher pour y tenir, et il serait cruel de la leur contester.

Trois mois après l'élévation de Cranmer à la primatie d'Angleterre, il faisait prononcer par l'assemblée ecclésiastique de mai 1533 l'annulation du premier mariage du roi, puis la confirmation de sa seconde union, dont l'existence ne remontait guère qu'à six mois. Ainsi furent proclamées

Digitized by Google

tout ensemble la suprématie du monarque et la fidélité de l'époux. « Le pape, conclut l'écrivain anglican, avait uni un roi et une reine, en qualité de légitimes époux; son droit, en cette circonstance, est non seulement controversé, mais on le dénie, et l'Eglise d'Angleterre, assumant une attitude d'indépendance, annule sa décision et met son autorité à néant. »

Cette *attitude d'indépendance* vaut un in-folio de commentaires. Il serait trop facile d'en recueillir une riche moisson dans les annales de l'Eglise anglicane. Deux courtes phrases de notre historien suffiront. Peu après le jour où elle avait tenu cette fière attitude, le roi lui infligeait « l'Acte des six articles, ou, comme on disait, du fouet à six lanières, véritable arrêt de mort de tant d'innocents ». Et ailleurs : « Soixante mille personnes périrent de la main du bourreau sous le régime de Henri VIII. » Il faudrait dire soixante-douze mille pour être exact. Mais nous n'avons à rapporter du passé de l'Eglise anglicane que ce qui est indispensable à l'intelligence de son état actuel.

III

Pendant que cette vague de sang passait sur le pays et que Thomas Cromwell, le conseiller politique du nouveau chef de l'Eglise, l'intéressait à ses biens temporels de la manière que l'on sait, Cranmer, son conseiller religieux, ne restait pas inactif. Il travailla sans relâche à doter l'anglicanisme d'une liturgie et d'un *credo*. Jamais éclectisme ne fut plus prudent et mieux avisé que le sien. Homme de transactions et de demi-mesures, il s'appliqua à ne produire ses innovations que par degrés et à n'imposer à son Eglise, à un moment donné, que juste la somme d'erreurs qu'elle pouvait porter. Il laissa de côté, avec une aisance admirable, ce qu'il pouvait avoir d'opinions personnelles et de vues arrêtées, pour attirer à l'organisme fragile de sa naissante Eglise les faveurs de tous les partis, puis pour la diriger

Digitized by Google

dans cette voie moyenne dans laquelle, non pas il est vrai sans boiter tantôt à droite et tantôt à gauche, mais enfin dans laquelle elle marche encore aujourd'hui. Rien ne montre mieux que l'exposé de ses publications successives l'essence intime d'un système où les variations sont élevées à la hauteur d'un véritable principe.

Ce fut d'abord la *Paraphrase du Nouveau Testament* que Cranmer, dans le dessein de concilier les catholiques, emprunta non à Luther, mais à cet Erasme dont le caractère avait tant d'affinités avec le sien. Il calcula, selon son propre aveu, que cette œuvre d'un membre de l'Eglise romaine, pourrait être utile à une Eglise en état de transition. Puis vint le *Catéchisme de Cranmer*, plus imprégné de luthéranisme, mais faisant encore de l'absolution un sacrement ; enfin l'*Office de la sainte communion* et le *Livre des prières communes*. La manière dont ces deux livres si importants furent composés résume tout l'esprit de la réforme anglicane et toute la politique de son auteur. Le premier est une compilation du missel romain avec éliminations et retouches. Le second est un mélange de traductions de bréviaires, d'anciennes liturgies, d'une liturgie de Mélanchthon et même de fragments d'une liturgie de Calvin. Les articles de 1553 furent le couronnement de l'édifice. Composés sur le modèle de la Confession d'Augsbourg, mais avec les atténuations propres au but que se proposait Cranmer, « pour éviter, dit le titre placé en tête des articles originaux, la controverse dans les opinions, et pour l'établissement d'une pieuse concorde dans certains sujets religieux », ont-ils réussi, selon le désir de l'auteur, à fonder des doctrines stables et à assurer l'unité parmi les docteurs de l'Eglise anglicane ? L'expérience actuelle y répond. Le roi théologien Jacques Ier constatait de son temps, avec une illusion satisfaite, que tout le clergé anglican souscrivait à ces articles. Mais le fait qu'il y souscrit encore officiellement aujourd'hui prouve assez que son semblant d'unité est dû à des causes absolument différentes, puisque ses divisions portent précisément sur la doctrine.

Digitized by Google

La vérité est que la double opposition en sens contraire des dissidents et des catholiques à l'Eglise anglicane a plus fait pour la maintenir en équilibre, que l'astucieuse habileté de ses fondateurs. Tant que l'anglicanisme a dû lutter contre les puritains, comme dans la première moitié du XVII^e^ siècle, ou qu'il a tremblé avec ses princes, soit devant la perspective d'une invasion, comme sous Elisabeth et Guillaume III, soit devant le péril plus grand encore d'une restauration légale de l'ancien culte, comme sous Marie Tudor et Jacques II, il lui a été relativement facile de retenir côte à côte dans son sein les deux partis qui le divisent.

Mais quelque tardive et longtemps incomplète qu'ait été en Angleterre l'émancipation légale des catholiques, ils y ont joui, depuis toute la durée d'une longue vie humaine, de libertés qui leur ont suffi pour se faire connaître à la nation sous des couleurs bien différentes de celles que l'ignorance et la mauvaise foi leur avaient si longtemps prêtées. A peine était-il permis depuis dix ans aux catholiques de prêcher de parole et d'exemple, que le mouvement d'Oxford faisait jeter à l'Eglise anglicane des cris de détresse. Le bill d'uniformité lui manquait, et le bill du test plus encore !

Dès 1839, le révérend Darby, qui venait de quitter cette Eglise pour fonder une nouvelle dissidence, écrivant au pasteur de Stillogan, son ancien collègue, constatait avec effroi que les doctrines catholiques étaient en train d'obtenir droit de cité dans l'anglicanisme.

« Les traités d'Oxford, dit-il, et leur succès ne peuvent pas ne pas avoir attiré votre attention, comme ils ont attiré celle des évêques et même de la presse, et nous venons d'avoir un bien remarquable signe des temps : la plus haute autorité ecclésiastique du pays prononçant, par un jugement délibéré, que les prières pour les morts ne sont pas en contradiction avec les doctrines de l'Eglise d'Angleterre. Il vous est loisible de dire que ceci n'est pas juste ; ses ministres fidèles protestent contre cette décision. Soit. Ils ne peuvent l'empêcher, et leur unique ressource est de

Digitized by Google

sortir de l'Eglise établie. Quel autre remède opposer au mal de cette décision? un appel au conseil privé de la couronne? Quelle situation pour l'Eglise de Dieu que d'en être réduite, quand une hérésie l'envahit, et qu'elle y est sanctionnée, à en appeler au conseil privé pour s'en débarrasser! Mais je ne fais allusion à cela que comme à un signe, et que l'Eglise se disculpe ou non, c'est un signe pour ceux qui ont des yeux pour voir. »

Pendant le demi-siècle qui sépare la date de cette lettre de l'année actuelle, les progrès des idées catholiques dans l'Eglise anglicane ont amplement justifié ces alarmes. En effet, ces succès ne se mesurent pas seulement à la valeur et au nombre de la phalange d'élite qui a déjà rompu avec le schisme, mais aussi à la fermentation intérieure du levain de saine doctrine qui semble en transformer de proche en proche toute la masse. Combien de temps encore le parti ritualiste supportera-t-il de recouvrir du voile transparent d'une unité factice les deux principes irréconciliables de la haute et de la basse Eglise? C'est le secret de l'avenir.

Cet avenir est-il prochain? De graves symptômes le feraient penser. En voici un qui date de seize ans, *grande aevi mortalis spatium,* mais qu'est cela dans la vie d'un peuple, et combien moins encore dans l'immortalité de l'Eglise? C'est une pétition présentée en 1874 à l'assemblée ecclésiastique de Cantorbéry, et signée de 483 membres du clergé de cette province. Elle demande, entre autres choses, la conservation des espèces eucharistiques, l'usage de l'onction dans le baptême, dans la confirmation et dans la visitation des malades, la consécration des huiles par l'évêque, un service spécial pour la consécration des cimetières, l'administration de la cène aux enterrements et aux commémorations des morts, une préface propre pour les fêtes de la Vierge, et enfin la vocation de confesseurs dûment qualifiés pour l'exercice de la confession sacramentelle. On voit que si la haute Eglise est encore séparée de Rome par un fossé, c'est un abîme qui la sépare du calvinisme presbytérien dont la basse Eglise accepterait si volontiers l'appui.

Digitized by Google

Une certaine école de jurisconsultes essaye de jeter de l'eau sur le feu des ritualistes, en leur représentant qu'ils compromettent leur situation officielle dans l'Eglise anglicane. C'est le parlement, disent-ils, qui a promulgué en 1549 le *Livre des prières communes* sous la sanction du souverain; le même pouvoir suprême, par l'acte d'uniformité rendu dès le début du règne d'Elisabeth, en a prescrit l'usage exclusif pour le service public, sous peine d'emprisonnement ou de déposition, et ce statut n'a pas cessé d'être la loi organique de l'Eglise d'Etat.

On leur répond que le même statut exigeait le respect pour ce livre, en menaçant de pénalités ceux qui tenteraient d'en enseigner ou d'en prêcher le mépris, et ceux même qui refuseraient de se rendre dans leur église paroissiale pour en entendre la lecture; or, il est de toute évidence que cette législation est devenue lettre morte. D'ailleurs, si l'on conçoit que le parlement ait pu, de concert avec le souverain, légiférer pour l'Eglise anglicane, alors qu'il était exclusivement composé d'anglicans, comment attribuer ce même privilège à un parlement qui compte dans son sein des membres de toutes les dissidences? N'a-t-il pas virtuellement renoncé à toute compétence ecclésiastique, en adoptant les lois électorales qui permettent aux adversaires de l'Eglise établie d'y siéger en nombre indéfini? Il suffit au gouvernement que la nomination des évêques soit à son entière discrétion. Bien des fidèles trouvent déjà ce pouvoir excessif et contraire à l'essence même de l'institution épiscopale; mais enfin, tant que la loi garantit à l'Eglise que le chef de l'Etat devra être anglican, cette concession n'est pas entièrement incompatible, sinon avec la dignité, du moins avec la sécurité de l'Eglise. Il en serait tout autrement si ses intérêts spirituels dépendaient d'un corps électif où la majorité peut passer entre des mains ennemies.

De ces principes irréfutables, il résulte que c'est à l'Eglise seule qu'il appartient désormais de pourvoir à la réforme de sa doctrine ou de sa liturgie. Or, d'une part, dans toute Eglise protestante, cette réforme, par la nature même des

Digitized by Google

choses, est toujours une question ouverte, puisque la décision dogmatique la plus solennelle n'est jamais que l'expression de l'opinion de ceux qui l'ont rendue, et qu'elle ne saurait avoir pour les autres que la valeur d'un avis, quelque autorisé qu'il puisse être. De plus, les ritualistes en sollicitant et en devançant même, autant qu'il est en eux, cette réforme désirée, sont fondés à soutenir que leurs vues, loin d'être incompatibles avec la constitution de l'Eglise anglicane, peuvent se réclamer du patronage de ses fondateurs.

C'est ici que la sagesse un peu trop sage des variations de Cranmer se trouve compromettre la solidité de son œuvre et se retourne contre lui. Ainsi, pendant tout le règne de Henri VIII, il avait professé la doctrine de la transsubstantiation, et partagé le zèle du roi pour la maintenir ; dès les premiers jours du règne d'Edouard VI, il avoua que sa croyance avait subi une transformation sur cet article, et il agit en conséquence. L'Eglise devra-t-elle réputer infaillibles les dernières opinions de Cranmer au préjudice des précédentes, ou sera-t-il permis à ses successeurs de faire au moins un choix dans son héritage ? La *Convocation* ou assemblée ecclésiastique de 1536 a publié dix articles, au nom du chef suprême de l'Eglise, « sa majesté le roi ». Or, ces articles admettent l'usage des images et les prières aux saints ; ils tolèrent la doctrine du purgatoire, mais en rejetant les indulgences du pape, et enfin ils affirment le sacrement de pénitence. Pourquoi la *Convocation* de 1874 n'aurait-elle pas le droit de rétablir, avec l'assentiment au moins tacite de la reine, mais sans en référer au parlement, ce que la sagesse de celle de 1536 avait solennellement promulgué ?

Bref, il s'agit de savoir si le docteur Pusey se mettait en dehors de l'Eglise anglicane quand il écrivait dans sa *Lettre à l'évêque d'Oxford :*

« Il n'y a aucun mal à dire : Je supplie la bienheureuse Marie toujours vierge, le bienheureux Michel Archange, le bienheureux Jean-Baptiste, les saints apôtres Pierre et Paul,

Digitized by Google

tous les saints, et vous, mes frères, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu ; car le fait qu'on réclame les prières des saints en même temps que celles de la congrégation montre suffisamment le caractère de simple intercession qu'on attribue à ces prières. Elles ne peuvent donc exprimer rien de plus que la conviction que les saints entrés dans leur repos prient pour nous, et qu'ainsi ils nous aident par leurs prières. »

En professant cette doctrine, Pusey est incontestablement dans la communion des anglicans de 1536 : de quel droit ceux d'aujourd'hui le rejetteraient-ils de la leur ?

La même question se poserait au sujet d'un évêque anglican qui userait de la liturgie pour enseigner à son Eglise la présence réelle, si longtemps admise par ses fondateurs, et la ramener graduellement à l'ancien dogme. Cet évêque ferait converger vers l'affirmation de ce dogme toutes les cérémonies du service public. Il rétablirait le mélange de l'eau au vin de la Cène, selon que saint Jean l'atteste de la source sacrée que la lance fit jaillir du cœur du Sauveur. Afin de montrer que les éléments consacrés conservent en leurs moindres parcelles la plénitude de leur efficacité divine, il n'aurait garde d'en exposer les restes au danger d'une profanation sacrilège. Pour bien faire entendre que le célébrant tient son pouvoir sacerdotal, non du peuple chrétien dont il ne serait que le délégué, l'interprète et le simple représentant, mais de celui qui a dit aux seuls ministres de la nouvelle alliance : « Faites ceci en mémoire de moi », il consacrerait la coupe et le pain, non pas en face de l'assemblée, mais seul à seul devant Dieu. Des cierges annonceraient sur l'autel la présence de Celui qui est la véritable lumière venue ici-bas pour éclairer les hommes. Enfin, ajoutant la parole formelle aux symboles muets, il attesterait, en joignant l'*Agnus Dei* à la distribution des saintes espèces, la participation réelle des communiants à la victime du Calvaire.

Et maintenant, supposons que ceux des anglicans aux yeux de qui tout est hérétique dans cette forme de culte, citent l'évêque ritualiste devant le tribunal ecclésiastique

Digitized by Google

du primat d'Angleterre. Ce prélat, en l'état actuel de son Eglise, ne pourra faire que ceci : obligé de rendre une sentence, il s'étudiera à ne verser d'aucun côté ; il cherchera les formules les plus capables de tout ménager, de tout atténuer et d'éviter encore une fois le scandale toujours imminent, toujours reculé, d'un schisme dans le schisme ; enfin, sous couleur de développer sa pensée, il l'enveloppera dans les considérants volumineux d'un jugement qui, laissant les choses en l'état, distribuera entre les deux parties une somme égale d'impartialité, de bienveillance et... de frais de justice.

Notre supposition est si vraisemblable qu'elle n'est autre que l'histoire toute récente des démêlés de l'évêque de Lincoln avec les « évangéliques » de son propre diocèse. Et voici, d'après le *London News* du 29 novembre 1890, le dénouement de cette affaire qui a passionné pendant tant de mois toute l'Eglise anglicane.

« Le vendredi 21 Novembre 1890, l'archevêque de Cantorbéry, accompagné de son vicaire général et des évêques de Londres, Oxford, Rochester, Salisbury et Hereford comme assesseurs, tint sa cour de justice au palais de Lambeth, pour rendre le jugement dans le cas de l'affaire de l'évêque de Lincoln. L'auditoire était au complet, et Sa Grâce mit presque quatre heures, sans compter une courte suspension pour le goûter, à lire son jugement. L'évêque de Lincoln était accusé de diverses pratiques ritualistes pendant la célébration de la sainte communion en deux occasions, dans l'église de Saint-Pierre à Lincoln, et dans la cathédrale. Les promoteurs de la poursuite étaient représentés par sir H. Davey, etc.; le conseil de l'évêque se composait de sir Walter Philimore, etc. La défense était, que ces pratiques étaient légales. Le jugement de l'archevêque et des évêques ses assesseurs est, que quelques-unes au moins de ces pratiques sont contraires à la loi de l'Eglise. Ils considèrent que mélanger d'avance de l'eau au vin sacramentel n'est pas une offense, mais que c'est une offense si cela est fait en présence de la congrégation et comme une partie du service. Ils ne considèrent pas le fait de boire le

Digitized by Google

contenu de la coupe à la fin du service comme illégal, et ils n'estiment pas non plus que le célébrant doive prendre quelque position particulière à la table de communion ; mais ils ont décidé que l'évêque, en se tenant debout de manière à cacher au peuple le pain et le vin, faisait une méprise. Ils déclarent que l'*Agnus Dei* est légal, ainsi que le fait de tenir sur l'autel des cierges allumés, quoique cela déplaise à beaucoup. La cour ordonne que chacune des deux parties paiera ses propres frais du procès. »

Il ne serait peut-être pas hors de propos de rappeler ici que l'évêque de Londres, quelques années avant de siéger comme assesseur du primat dans cette affaire de ritualisme, avait obtenu lui aussi gain de cause dans une poursuite du même genre. On voulait le contraindre à enlever de l'autel de sa cathédrale de Saint-Paul la statue d'une madone avec l'Enfant Jésus, qu'il y avait placée de concert avec le chapitre. Tout récemment encore, à propos d'un suicide commis dans cette cathédrale, ce même évêque a suscité de nouveaux orages, en célébrant selon d'antiques rituels un service solennel d'expiation et de réconciliation du saint lieu. C'est lui enfin qui essaye, depuis ces derniers mois, de fonder une sorte d'ordre religieux soumis à une règle commune sous la surveillance de l'ordinaire, et destiné à fournir des auxiliaires aux œuvres paroissiales et diocésaines. Ainsi se réaliserait ce que Froude avait entrevu il y a près de cinquante ans : « Il m'est venu dernièrement à l'esprit, disait ce docteur anglican, que le présent état de choses en Angleterre prépare la voie à une restauration du système monastique. »

Quoi qu'il doive advenir de cette dernière entreprise de l'évêque de Londres, il est certain que si ses innovations ou restaurations ont quelque chose de plus extérieur, et partant de plus frappant, que celles de son collègue de Lincoln, les succès de ce dernier prélat ont une portée bien plus considérable encore. En effet, la sentence de Lambeth offre désormais une base solide à l'action des ritualistes, car ils ont toujours déclaré n'accepter de juri-

Digitized by Google

diction dans les questions dogmatiques que celle de l'Eglise elle-même. Leur situation sera donc ecclésiastiquement légale, et leurs adversaires essayeront en vain d'établir que politiquement elle ne l'est pas, puisque les ritualistes récusent en la matière toute intervention extérieure. L'indignation des partisans de la basse Eglise ne s'est pas méprise sur ces conséquences si graves de l'affaire de Lincoln. Condamnés virtuellement par la plus haute juridiction ecclésiastique, puisqu'elle ne donnait aucune suite sérieuse à leur plainte, ils ont décidé, non sans une assez longue période d'hésitation, il est vrai, et malgré l'avis de leurs conseillers les plus sages, d'en appeler ailleurs, c'est-à-dire à la reine en son conseil privé. De là de nouvelles complications si, comme tout le fait prévoir, les ritualistes continuent à décliner la compétence religieuse d'un tribunal laïque, auquel leurs adversaires reconnaîtraient en vain la souveraineté dans l'Eglise. Mais ceux-ci comptent apparemment sur la puissance de persuasion des sentences coercitives, et d'ailleurs ils n'en sont pas à leur premier essai.

C'est ici le moment de signaler l'attitude d'un pasteur anglican de Liverpool, le révérend J. Bell Cox, que l'appel dont le récent procès de l'évêque de Lincoln vient d'être frappé, remet au premier plan. Il y a quelques années, des laïques anglicans, en dehors de l'intervention, du moins officielle, de l'évêque de Liverpool, poursuivirent M. J. Bell Cox pour pratiques ritualistes devant le conseil privé, et le firent condamner à la prison par lord Penzance, président de son comité judiciaire. Le pasteur subit sa peine sans fléchir, c'est-à dire sans changer de conduite à son expiration. Aujourd'hui, les « évangéliques » de Liverpool ont résolu de renouveler les poursuites contre lui, afin de corroborer l'appel de ceux de Lincoln contre le jugement de l'archevêque de Cantorbéry. Il faut avouer qu'ils y sont pour ainsi dire forcés par la logique, car ce jugement implique l'illégalité de la première condamnation de M. J. Bell Cox, puisqu'il a été puni par un juge laïque dans un procès semblable à celui d'où l'évêque de Lincoln sort indemne, et sur des chefs d'accusation à peu près identi-

Digitized by Google

ques (1). Mais cette fois le pasteur inculpé ne sera plus tout seul en face du tribunal de lord Penzance, et celui-ci, pour arriver jusqu'à lui, sera forcé de commencer, pour ainsi dire, par condamner les juges de Lambeth, c'est-à-dire la plus haute autorité de l'Eglise anglicane.

La situation se réduit donc à cette curieuse antithèse : les ritualistes, prétendus rétrogrades, que la force des choses constitue défenseurs de la liberté de l'Eglise, déclarent ne vouloir être jugés que par elle ; tandis que les évangélistes, soi-disant libéraux, proclament à la manière des premiers réformateurs la souveraineté de l'Etat dans le domaine spirituel, et renient les droits de l'Eglise pour y faire prévaloir leurs vues. Ajoutons à cela que la question se complique, comme nous l'avons montré plus haut, du caractère non confessionnel du parlement actuel, qui lui interdit virtuellement de connaître de ces sortes de débats. Enfin, la hiérarchie épiscopale elle-même est réduite à néant, des laïques anglicans se souciant aussi peu de la primatie de l'archevêque d'York que de celle de l'archevêque de Cantorbéry (2).

(1) En voici les articles, tels que les énumère M. James Hakes, le laïque anglican qui obtint cette première condamnation du pasteur, dans une lettre qu'il lui écrivait le 24 mars 1891, au début des nouvelles poursuites :

« Vous fûtes condamné par lord Penzance pour les pratiques suivantes, que je donne brièvement : 1. Cierges allumés ; 2. Elévation des espèces ; 3. Calice mêlé d'eau ; 4. Génuflexions, etc., à la prière de consécration ; 5. S'incliner devant le crucifix ; 6. Faire le signe de la croix en officiant, etc. ; 7. Porter différents vêtements ; 8. *Agnus Dei* ; 9. Lire l'épître et l'évangile en tournant le dos au peuple ; 10. Faire des gestes ou des actes en en cachant la vue ; 11. Ablutions. »

(2) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'après de longues contestations entre les deux sièges d'York et de Cantorbéry, il a été entendu que l'archevêque d'York porterait le titre de primat d'Angleterre, et l'autre celui de primat de toute l'Angleterre. Cette nuance ou cette confusion nous fait saisir sur le vif l'esprit du système anglican, tout de fictions et de compromis. — Tant de subtilité ne laisse pas que d'avoir quelques inconvénients. Ainsi on lit dans le *London News* du 25 juillet 1891, à propos d'une visite de l'archevêque de Cantorbéry à la paroisse anglicane de Leeds, grande ville manufacturière du comté d'York : « Le jubilé de la paroisse de Leeds a été un grand succès en tant que spectacle, mais les quêtes furent bien au-dessous de ce que l'on pouvait raisonnablement espérer. Le

Digitized by Google

N'était la longueur excessive qui en résulterait pour cet article, il serait bien intéressant de rapporter en entier la curieuse correspondance échangée entre les deux parties, du 23 mars au 6 avril derniers. Elle se trouve dans le *Times* du mercredi 8 avril 1891, le journal de la cité l'ayant publiée intégralement à la requête de M. J. Bell Cox. Il en ressort une preuve manifeste de la justesse des vues que nous avons exposées dans le cours de cette étude, et comme la constatation officielle de l'imbroglio anglican et de l'impasse dans laquelle il s'engage de plus en plus.

Sur l'assignation qu'il a reçue des hommes de loi, comme prélude du nouveau procès, le pasteur de la paroisse de Sainte-Marguerite de Liverpool demande à son adversaire de « remettre son épée dans son fourreau », car « il ne peut « être d'aucun avantage pour l'Eglise d'Angleterre que ce « conflit soit poussé au degré d'acuité le plus extrême. » Puis, après avoir constaté qu'il ne saurait avoir tort « en rejetant des prétentions que l'Eglise d'Angleterre, comme en témoigne la commission des cours ecclésiastiques, n'a jamais reconnues », il ajoute :

« La récente décision de l'archevêque de Cantorbéry en matière de rituel emporte avec elle au moins le poids qui s'attache à l'opinion du primat de toute l'Angleterre et de cinq de ses suffragants, parmi lesquels assurément ne se trouvent pas les membres les moins distingués de l'épiscopat anglican.

« Je suis prêt à conformer le rituel de Sainte-Marguerite aux règles de cette décision dans tous les points où il peut y contrevenir, et vous, d'autre part, vous vous abstiendrez de toutes nouvelles poursuites contre moi et mon troupeau. »

primat, avec une dignité calme et une éloquence sobre, fut écouté avec la plus grande admiration, bien que quelques personnes missent en question son droit de porter ses insignes dans la province de l'archevêque d'Iork. On dit qu'il y a une ancienne convention par laquelle chacun des deux primats permet à son frère d'user de sa croix dans les domaines de l'autre. » En tout cas, celui de Cantorbéry pouvait s'y risquer, car le siège d'Iork est vacant, en ce sens que le Dr Maclagan récemment nommé ne sera intrônisé, d'après le même journal, et ne s'installera à sa résidence avec lady Maclagan que le 15 septembre prochain.

Digitized by Google

Dans la suite de la correspondance, le pasteur propose de soumettre cet arrangement à l'archevêque d'York, car il est obligé de décliner la médiation de l'évêque de Liverpool qui, du reste, ne l'a pas offerte, parce que ce prélat a déjà blâmé publiquement le jugement de la cour de Lambeth. A tout cela, le laïque réplique sur le ton d'un libéral de la bonne école, qui sait user de la contrainte légale et qui n'entend pas badiner avec les droits de l'Etat :

« Consentir à votre proposition — savoir, prendre pour terrain le jugement de l'archevêque et ignorer lord Penzance et le conseil privé — serait honorer la cour inférieure et montrer du mépris pour la supérieure; ce serait sanctionner l'idée que l'autorité cléricale serait au-dessus de l'autorité souveraine, ce serait établir un pape anglican à la place d'un pape romain déposé. Je ne puis conniver à ces choses. La commission du rituel n'alla pas si loin que de formuler cela, bien qu'il ne fût pas difficile de s'apercevoir qu'elle penchait dans cette direction, et les recommandations qu'elle fit furent si impraticables, que personne jusqu'à présent ne s'est aventuré à proposer aucun projet de loi basé sur elles.

« Vous refusez de reconnaître l'autorité des cours ecclésiastiques, parce que « l'Eglise ne les a jamais acceptées ». Je laisse passer cette phrase quelque peu vide de sens, mais je demande d'ajouter ceci : Le pouvoir législatif est toujours disposé à recevoir des représentations de quelque côté que ce soit, y compris les évêques, les ministres et la *Convocation*, tant qu'il en est à considérer quelles lois doivent être faites; mais quand les lois sont faites, il ne demande ni aux particuliers ni aux corporations de les accepter, mais il requiert qu'elles soient obéies de tous et de chacun. Si vous ne pouviez pas obéir en conscience aux lois ecclésiastiques, vous n'eussiez pas dû accepter une position qui vous plaçât sous leur action. »

Et dans sa dernière lettre :

« Je n'acquiescerais au sentiment d'aucun prélat qui ne voudrait pas reconnaître l'autorité suprême du conseil

Digitized by Google

privé dans les cas ecclésiastiques et se guider par ses arrêts ; en conséquence, je ne puis voir aucun avantage à choisir l'archevêque d'York de préférence à l'évêque de notre propre diocèse.

« ... Un nombre si considérable de personnes approuvent ma conduite, que je ne puis douter que je n'aie raison en entreprenant mon procès contre vous ; et s'il en est ainsi, ce serait folie et lâcheté, ce serait désappointer tous les vrais anglicans, que de permettre que le soin de mes aises et de mes intérêts m'y fasse renoncer, et encourager par là les membres du clergé à faire des lois pour eux-mêmes, au lieu d'obéir aux lois de la reine et du pays. »

On le voit, tout le conflit ne saurait se résumer plus nettement dans l'opposition irréductible des idées que professent les adversaires sur l'autorité respective de leur Eglise et de l'Etat dans un domaine exclusivement religieux. Là est le nœud de la question anglicane, et c'est de là que sortira tôt ou tard le dénouement de ce nouvel épisode de l'éternelle querelle des investitures, dans laquelle il est évident que, comme toujours, sous un prétexte d'ordre politique et de simple juridiction, le fond même de la religion et toute sa dogmatique sont en jeu.

Assurément, ces « signes des temps » ont quelque chose de solennel. On croirait toucher à la réalisation de cette prophétie de l'auteur anglican du 70e traité « pour les temps » :

« De l'issue du présent conflit dépend la destinée de notre Eglise ; si la fragilité ou l'impatience humaine ne la précipite pas, tout ira bien, et elle aura une solution pacifique ; mais un dénouement est inévitable ; l'une doit, en un temps donné, absorber l'autre ; ou, pour parler plus nettement, la catholique, comme la pleine vérité de Dieu, doit, à moins qu'elle ne soit violemment expulsée, faire lever en son temps et absorber en elle-même tout ce qu'il y a d'insuffisant et de défectueux dans l'autre, comme elle l'a déjà fait sur une grande étendue. »

Et pourtant, quelque espérance qu'éveillent des symptômes si favorables, quelque importance qu'il faille leur

Digitized by Google

attribuer; nous n'osons pas croire que la réparation finale, qu'ils présagent certainement, soit à la veille d'être accomplie. Nous parlions plus haut de la logique des choses et de cette force intérieure qui finit par emporter la conviction. Mais quels obstacles quand il faut aller plus loin, et faire le dernier pas, celui qui coûte le plus, en dépit du proverbe, quand à la théorie doit succéder la pratique, et à la spéculation vaporeuse, qui charme l'esprit, la rude réalisation qui étreint le cœur ; quand enfin il faut rompre avec tout un passé et briser les liens si tenaces des communs souvenirs ! Et puis, n'y aurait-il pas comme une loi mystérieuse, dont Dieu peut sans doute disposer comme de toutes les autres, mais qu'il laisse agir le plus souvent, une loi qui veut que si la chute est collective, le relèvement soit individuel, de telle sorte que, précipités ensemble dans l'abîme du même naufrage, on n'en soit retiré qu'un à un ?

Enfin, il est une dernière cause de résistance ou d'obstination qui supplée à bien d'autres, et qui menace de retarder longtemps l'issue heureuse de la crise anglicane, en paralysant les élans et en comprimant les meilleures aspirations. Pourquoi se le dissimuler ? Si d'un côté l'anglicanisme renferme, comme nous l'avons vu, des éléments de décomposition tellement actifs, qu'à le considérer d'une manière abstraite, sa dissolution semblerait prochaine ; d'autre part, il faut bien reconnaître que son organisation est pourvue d'un puissant correctif. Mais laissons parler sur ce triste sujet l'historien anglican que nous avons déjà cité.

Racontant comme Henri VIII mit au pillage le patrimoine des pauvres, il fait cette constatation véridique :

« Thomas Cromwell, le conseiller politique du roi dans cette grande mesure, sentit chanceler l'Etat sur ses fondements et suggéra l'idée de vendre à vil prix, à la grande et à la petite noblesse, les propriétés des monastères, ainsi que les dîmes, de manière à ce que les chefs de chaque comté se vissent engagés irrévocablement à soutenir le nouvel ordre de choses. C'est ainsi que des terres papistes (c'était leur nom) servirent à créer des seigneuries protes-

Digitized by Google

tantes, et l'acquéreur laïque, individualité jusqu'alors à peu près inconnue, prit naissance. »

Plus loin, après avoir rapporté qu'à l'avènement de la reine Marie, « la cause du pape était la plus populaire », il ajoute :

« Aussi le parlement réuni en ce moment ne se fit pas scrupule de renverser toutes les mesures des deux règnes antérieurs, une seule exceptée, et dès lors Marie devint d'un seul coup absolue, tandis que son Eglise était de nouveau prédominante. Le seul point sur lequel le parlement, si complaisant en matière de dogme, s'opposait résolument, était la proposition d'abandonner les terres abbatiales. Les acquéreurs y résistèrent vigoureusement, et l'on reconnut alors la sagacité de Thomas Cromwell, quand il obligea les familles principales de chaque comté à s'assurer de la foi dont on les avait gratifiées en même temps que de leurs propriétés nouvelles. »

On ne saurait reconnaître d'une façon plus ingénue, nous allions dire plus cynique, ce que l'anglicanisme a dû jadis à cette complicité dans la spoliation. Qui nous dira ce qu'il doit aujourd'hui à la complicité dans la simonie ? Il existe un marché permanent pour la vente et l'achat de cures, bénéfices et rectorats anglicans ; un journal spécial est l'organe de ce trafic, que sanctionnent à l'envi les cours civiles et les cours ecclésiastiques ; enfin, on acquiert publiquement, légalement, comme toute autre propriété, le patronat d'une paroisse, c'est-à-dire le droit d'y désigner un candidat au poste qui vient à être vacant. Et ceci est tellement actuel qu'une feuille protestante, *l'Eglise libre*, écrit à la date du 13 mars 1891 :

« M. Gladstone, lisons-nous dans le *Journal de Genève*, vient d'acquérir pour 300.000 francs le patronat (advowson) de l'Eglise anglicane de Liverpool, avec droit de désignation au rectorat de cette grande ville. On dit qu'il destine le rectorat à son gendre, le révérend Harry Drew, qui n'aura pas à se plaindre de ce don, le siège valant 50.000 francs de revenu. Un des fils de l'illustre homme d'Etat, le révé-

Digitized by Google

rend Stephen Gladstone, a déjà le rectorat de Hawarden, qui vaut 75.000 francs (1). »

Ajoutons que l'évêque de Liverpool appartient à la fraction la plus orthodoxe de la basse Eglise, de même que la famille Gladstone, et qu'ainsi tout est « évangélique » en cette affaire.

Osons enfin rappeler tout haut une certaine formalité, que chacun sous-entend en Angleterre avec une naïve candeur, comme un détail insignifiant de ces pieuses transactions : c'est que l'évêque de Liverpool, avant d'installer M. Harry Drew dans le rectorat en question, devra lui faire attester par serment, selon la discipline, que sa présentation à ce poste n'est entachée d'aucune simonie.

O Cranmer !

(1) Ces chiffres n'ont rien d'extraordinaire quand on songe aux revenus considérables de l'Eglise anglicane. Le numéro du *Times* du 29 juin 1891 donne le compte rendu du rapport de la commission ecclésiastique, présenté au Parlement pour l'année 1891, sur les propriétés et revenus de l'Eglise anglicane. Le revenu s'élève à 5.753.557 livres sterling ou 143.838.825 francs.

En retranchant de cette somme la part assignée aux archevêques et évêques, et au clergé des cathédrales et des collégiales, il reste aux 13.979 titulaires du clergé paroissial proprement dit, un revenu de 4.213.662 livres, ou 105.341.550 francs, sans compter le casuel ou honoraires (fees), la location des bancs et les offrandes de Pâques, « ce qui forme, dit le *Times*, une partie très considérable des revenus annuels des bénéfices ». De plus, la commission ecclésiastique a distribué cette année 160.000 livres ou 4.000.000 de francs en gratifications.

« Il est impossible, dit le journal en terminant, d'apprécier matériellement le service moral qui correspond à cette dépense. Mais il est un fait dont nous pourrions être instruits, un fait qui est loin d'être le plus important, mais qui ne laisse pas que d'avoir une certaine valeur particulière : nous voulons dire le nombre des membres de l'Eglise anglicane, et dans quelle proportion ils se trouvent avec l'ensemble de la population du pays. Mais par déférence pour les sentiments de certains non-conformistes, le recensement ne nous donne aucune information officielle sur ce point. » Tant de délicatesse mériterait quelques commentaires.

REPARATUS.

Digitized by Google

UN PROCÈS ECCLÉSIASTIQUE

EN 1844

Vers la fin de la présente année, je me dispose à publier, sur l'HISTOIRE DE L'ACTION CATHOLIQUE DE 1820 à 1870, un volume de documents, pour la plupart inédits, rattachés d'ailleurs à l'histoire de l'apostolat de l'abbé Combalot, dont, à l'aide des archives de famille et de celles de l'évêché de Grenoble mises obligeamment à mon service par le vaillant évêque de ce diocèse, j'ai entrepris de raconter la belle vie.

Un épisode de cette histoire m'a paru de nature à intéresser les lecteurs de *l'Université Catholique,* au moment où la lutte des catholiques contre l'oppression plus ou moins légale des ennemis de l'Eglise semble vouloir entrer dans une phase nouvelle d'action.

C'est le récit du procès qui fut intenté à l'abbé Combalot, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, pour avoir courageusement revendiqué les droits et la liberté de l'Eglise de France en matière d'enseignement. Entre tous les épisodes des combats pour la liberté d'enseignement, celui-là est typique, parce qu'il nous donne la note exacte du degré d'acuité où l'on en était arrivé de part et d'autre, et parce qu'il est de nature à montrer ce que les catholiques ont à gagner au courage dans la revendication du droit et de la justice.

Au moment où commence notre récit, M. Combalot

Digitized by Google

venait de publier un éloquent appel aux évêques de France et aux pères de famille contre la prétention du pouvoir à maintenir, malgré la charte, le monopole universitaire.

I

La correspondance de M. Combalot, à cette époque mémorable de sa vie, respire une odeur de bataille. Montalembert est ravi, mais il semble craindre un peu d'excès, et Louis Veuillot a dû se charger de transmettre au guerroyeur d'avant-garde les avis du quartier général.

— Quoi! réplique l'ardent soldat, des ménagements! On veut que je prenne peur de contrister l'archevêque, d'irriter le roi... Non, non, Rome applaudira, et le clergé français aussi... En avant!... (1).

Ceci était écrit le 24 décembre 1843, à huit jours de là paraissait le « Mémoire », et *l'Univers* en annonçait courageusement la mise en vente dans ses bureaux.

L'irritation fut extrême dans les conseils du gouvernement. Dans son aveugle colère, il commit la faute sur laquelle les combattants n'avaient pas osé compter, il ordonna des poursuites.

Dès le 6 janvier 1844, le ministre de l'instruction, prenant l'initiative, écrivait au procureur général de la Seine pour attirer son attention sur une publication sortie des presses de l'imprimerie Siron, ayant pour titre : *Mémoire*, etc., et souscrit du nom de *M. l'abbé Combalot, missionnaire apostolique*. Il signalait « cette production comme portant un degré de violence qui réclamait évidemment une répression légale, la diffamation et l'injure contre le corps entier de l'Université de France et contre les écoles fondées et entretenues par l'Etat », et il en demandait la poursuite.

(1) Inédite, communiquée par M. Eugène Veuillot, qui nous a puissamment encouragé et aidé de précieuses communications pour cet ouvrage.

Digitized by Google

Le même jour, 6 janvier, sans perdre une heure, le procureur général transmit au procureur du roi près le tribunal de la Seine la plainte du ministre, et ce procureur, en vertu d'une ordonnance du juge d'instruction, fit aussitôt procéder à la saisie du mémoire.

Dans les bureaux de *l'Univers*, il n'en restait plus que 86 exemplaires. Ils furent saisis. Entre temps, mandat de comparution fut décerné contre l'auteur.

Le mandat fut présenté à son domicile, rue de Tournon, 4, à Paris. L'auteur n'y était pas, et, à ce moment même, il atteignait Marseille, où il prenait quelques heures de repos chez ses amis Pechier et Emérigon, avant d'entreprendre cette grande mission de Toulon, qui devait être un des points culminants de son apostolat. Madame Pechier se chargea de lui apprendre la nouvelle, qui alarmait la tendresse de sa famille et de ses amis.

Au premier choc, le cœur du fils eut un élan.

— Ah ! s'écria-t-il, ma pauvre mère !

Mais, il reprit soudain sa sérénité et, saintement fier comme les apôtres d'avoir été jugé digne de souffrir persécution pour Jésus et son Eglise, il employa les quelques heures qui lui restaient à concerter, avec M. Emérigon, ses moyens de défense. Il l'écrivait le lendemain, de Toulon, à Louis Veuillot, son meilleur conseil et son plus fidèle ami en cette passe difficile.

— C'est en traversant Marseille hier soir que j'ai appris la saisie de mon mémoire. Après un premier mouvement de saisissement intérieur si naturel à la faiblesse humaine, et surtout à la mienne, je me suis consolé dans les pensées de la foi. *Si me persecuti sunt, et vos persequentur...* Je soupçonne M. Thiers, d'accord avec M. Cousin, d'être l'âme de cette machination (1).

Il comprend d'ailleurs, comme le lui indiquait l'illustre et dévoué publiciste, qu'il ne faut pas demander à Berryer de le défendre. Mais il connaît à Bordeaux un jeune avocat, Auguste Nicolas, celui-là même qui s'illustrera bientôt par

(1) Lettre à Louis Veuillot, 14 janvier 1844.

Digitized by Google

ses *Etudes sur le Christianisme*, et c'est ce concours qu'il va demander par l'intermédiaire de M. l'abbé de Salinis, à ce moment professeur à la faculté de théologie de Bordeaux, et vicaire général honoraire de Mgr Donnet. Cette lettre (1) à l'abbé de Salinis mérite d'être citée. Elle peint sur le vif l'état d'esprit où se trouvait à ce moment son auteur :

« Que dites-vous, que pensez-vous, que faites-vous, mon cher ami, pendant qu'on me traîne à la barre des tribunaux? Vous mangez le pain universitaire, et l'Université crie contre moi *tolle, crucifige!* Que je vous plains de vous être attaché à ce cadavre! Votre mutisme m'épouvante. Quoi! on bat de verges votre divine mère, on blasphème, on outrage votre foi, votre Dieu, et vous vous taisez?... Vous voyez que ma lettre s'ouvre comme une catilinaire. Mais, toute exagération à part, ne comprenez-vous pas qu'une horrible persécution s'organise contre moi?

« C'est en traversant Marseille avant-hier, que j'ai appris la saisie de mon mémoire aux évêques. Cette nouvelle m'a un peu ému, mais je me suis bientôt rassuré en pensant que je ne dois pas être mieux traité que mon divin Maître : *Si me persecuti sunt, et vos persequentur*. J'attends avec calme les assignations du parquet. J'avais d'abord songé à demander un appui à M. Berryer, mais j'y renonce. Dieu me soutiendra, j'espère, et j'irai, accompagné d'un jeune avocat inconnu, me présenter aux juges qui me seront donnés. J'ai foi aux paroles de Notre-Seigneur : « Ne pensez pas à ce que vous devez dire. » Seulement, je ramasserai les calomnies et les blasphèmes des hommes du monopole, et je demanderai aux hommes du parquet si un prêtre peut et doit garder un silence lâche, criminel, quand son Dieu est indignement outragé. Je dirai ce que Dieu m'inspirera, la grâce ne me fera pas défaut. Priez et faites prier pour moi.

« Le bruit de la saisie de mon mémoire m'avait précédé à Toulon. L'auditoire en a été considérablement augmenté. J'ai donc hier ouvert ma mission à l'issue des vêpres. J'ai

(1) Lettre à l'abbé de Salinis, 15 janvier 1844.

Digitized by Google

parlé de *la force que donne la foi*. J'ai été compris, goûté, applaudi, et tout annonce que la bénédiction du ciel ne manquera pas à mes travaux.

« Croyez-vous que M. Nicolas serait disposé à plaider mon affaire? J'ai pensé à lui depuis deux jours. Il me faut un avocat jeune, plein de foi, et qui partage mes convictions anti-universitaires. Veuillez causer avec lui, lui remettre mon mémoire, si vous l'avez, voir comment il devra prendre la partie légale de la chose et réfuter les attaques dont mon mémoire sera l'objet. Répondez-moi de suite à ce sujet. »

Le lendemain, nouvelle lettre à Louis Veuillot. L'apôtre surabonde de joie dans ses tribulations. Il attend en paix les assignations qui ne l'ont pas trouvé à Paris, elles viendront bien le trouver à Toulon, en pleine agitation des âmes remuées par sa parole. Que *l'Univers* donne donc son adresse au parquet parisien!

— Jamais, ma parole n'a été plus persuasive, elle a sans doute reçu comme un parfum de la persécution qui commence pour moi... Donnez mon adresse aux hommes du monopole, afin qu'ils sachent où me prendre (1).

Deux jours après, dans son impatience d'obtenir ces poursuites qui l'avaient d'abord ému, il écrit encore à Louis Veuillot :

« Le moment est venu de mettre tout en œuvre pour obtenir un procès. Nous aurons de grandes expiations à faire subir au monopole, quand le jour de la justice sera venu... Voyez donc ce qu'il y a à faire pour exciter l'aveugle colère des insensés qui vont à leur perte (2). »

L'Univers ne se dérobait point aux courageux désirs de l'inculpé. Mais, des amis plus timides introduisaient quelques restrictions et même des regrets dans l'expression de leurs sympathies. La réponse de l'abbé de Salinis lui fut, sous ce rapport, très sensible. Il y réplique aussitôt avec sa vivacité naturelle :

(1) A Louis Veuillot, 16 janvier 1844.
(2) A Louis Veuillot, 18 janvier 1844.

Digitized by Google

« J'ai reçu ce matin, mon cher ami, votre lettre, et je vous remercie des conseils qu'elle renferme. Je suis fâché que M. Nicolas ne soit plus en position (1) de prêter l'appui de son beau talent à une cause qui est celle de l'Eglise.

« Permettez-moi, mon cher ami, de vous dire qu'en publiant mon mémoire j'ai cru remplir un devoir de conscience. L'Eglise souffre, de la part du monopole, une persécution inouïe dans ce monde. Julien l'apostat défendait aux catholiques de son empire de fréquenter les écoles légales. Le monopole force toutes les familles catholiques de lui livrer leurs enfants pour en faire des apostats.

« La Convention faisait des martyrs; elle traînait des milliers de victimes à l'échafaud, mais il y avait là des prêtres pour dire aux âmes : « Montez aux cieux »; il y avait des anges pour les recueillir et les porter dans le sein de Dieu. Le monopole inspire le mépris du Christ, il détruit dans les consciences la foi des récompenses, des châtiments, d'un avenir éternel. Il travaille pour l'enfer. Les hommes du monopole, à de rares exceptions près, sont les moissonneurs de l'enfer. Or, faudra-t-il que les prêtres se taisent? Quand les bergers sont comme enchaînés par les loups, faut-il encore que les chiens deviennent muets? Faut-il que les loups puissent égorger le troupeau, sans qu'un cri de douleur s'élève?...

« Adieu, mon cher ami. Pour moi, je n'aime pas les pusillanimes; je ne connais pas d'autre prudence que celle des apôtres... Je vous embrasse et je prie pour vous (2). »

Avec Louis Veuillot, plus encore qu'avec Montalembert, cependant très dévoué à cette grande cause, il est complètement à l'aise, parce que la communion d'idées est complète. C'est à cet ami plus sûr, et en ce sens plus intime, qu'il mande les péripéties de la procédure.

« J'ai été assigné, il y a deux jours, par le juge d'instruction du département de la Seine, pour comparaître à son

(1) L'abbé de Salinis lui mandait que M. Nicolas, récemment nommé juge de paix, avait dû quitter le barreau et ne pouvait se charger de cette défense.

(2) A l'abbé de Salinis, 26 janvier 1844.

Digitized by Google

bureau le 31 janvier. Le clergé de Toulon et les magistrats eux-mêmes jugeant qu'il y aurait de graves inconvénients pour la tranquillité publique à interrompre une mission qui annonce un plein succès, M. le Procureur du Roi à Toulon a demandé à son confrère de Paris qu'il voulût bien donner une commission rogatoire au juge d'instruction de Toulon, à l'effet de m'interroger ici, d'après les questions qui seraient envoyées de Paris... Le parquet de Toulon désapprouve ce procès, il pense que le gouvernement fait une faute, il croit que le ministère a voulu s'abriter derrière la magistrature pour échapper aux clameurs des journaux, que le tribunal d'instruction laissera mourir le procès à la barre, qu'il n'y aura pas de procès devant la cour d'assises.

« M. Nicolas ne peut se charger de ma défense, ayant été nommé juge de paix. L'abbé de Salins conseille Bethmont, qui est, dit-il, d'un libéralisme sincère. Il penche cependant pour Flayolle, qui plaide en ce moment à Aix pour les capucins.

« Les loups ont enchaîné les chefs spirituels du troupeau, ils veulent que les chiens se taisent, s'ils égorgent les brebis. Espérons que Dieu n'abandonnera pas sa cause (1) ! »

Dans la lettre suivante, le procureur général de Paris a accepté qu'il achève sa mission ; commission rogatoire sera donnée et, *s'il y a lieu*, le procès se jugera dans la deuxième quinzaine de février. Il demande à M. Veuillot de lire la lettre qu'il adresse au procureur général et, s'il le juge utile, d'en faire prendre copie. En attendant, Toulon est en ébullition, « toute la ville s'ébranle, les catholiques s'indignent de la persécution universitaire, le gouvernement joue gros jeu, la loi tyrannique le tuera (2). »

Il comparaît enfin et vient d'apprendre de quoi on l'accuse : « J'ai comparu hier. Plus de 30 passages de mon mémoire sont incriminés, dans le but d'établir : 1° que j'ai *insulté ;* 2° cherché à *exciter la haine* d'une classe de

(1) A Louis Veuillot, 26 janvier 1849.
(2) Au même, 28 janvier 1849.

Digitized by Google

citoyens ; 3° excité à la haine et au mépris du gouvernement. » Il a répondu en invoquant la charte et en refaisant la thèse catholique (1).

Enfin, la mission va se clôturer. Jamais succès pareil ! Le bon Dieu a voulu récompenser ce labeur, entrepris dans d'aussi émouvantes dispositions, par une moisson incomparable. Dimanche 11 février, clôture de cette mission, dont on parle encore à Toulon, tant le souvenir y est resté vivant et salutaire. Puis, lundi 12, départ pour Marseille. J'arriverai donc à Paris vendredi matin. Je me remets aux mains de la Providence. Une condamnation ou un acquittement seront également utiles à la cause de l'Eglise. Les sophistes commencent à être connus, Dieu n'abandonne plus la France (2).

II

Le 6 mars 1844 fut une date mémorable dans la vie du missionnaire. Il l'avait inscrite entre ses anniversaires les plus chers et la célébra tout le reste de sa vie comme l'anniversaire d'une des plus grandes grâces que Dieu lui eût faites, celle de confesser sa foi et de rendre témoignage à l'Eglise au péril de sa liberté.

L'audience devait durer huit longues heures, trop courtes au gré de l'auditoire qui avait envahi dès le point du jour les environs du palais, comme aux procès les plus retentissants des annales judiciaires. Le procureur général, M. Hébert, instrument docile du parti pris du Ministre de l'Instruction publique, avait persisté à vouloir traîner le courageux apôtre devant les assises de la Seine. A huit heures du matin, tous les abords de la cour étaient assiégés par une foule de curieux, de dames, de journalistes, d'avocats en robe. Toutes les banquettes que l'on avait fait dis-

(1) Au même, 1er février 1849.
(2) Au même, 7 février 1849.

Digitized by Google

poser extraordinairement dans l'intérieur du prétoire sont envahies aussitôt que les portes de la salle sont ouvertes. Toutes les places réservées au barreau et à la magistrature sont remplies. Plusieurs députés et les ecclésiastiques les plus en vue du clergé de Paris (1) sont là au premier rang.

Au banc de la défense, à côté de Louis Veuillot, rédacteur en chef de *l'Univers*, l'ami le plus dévoué et le conseil le plus écouté de l'inculpé, s'assied un jeune homme, alors inconnu et dont le nom va aujourd'hui commencer de prendre place entre les célébrités catholiques contemporaines, Henry de Riancey.

A dix heures quarante minutes, l'huissier annonce la Cour.

Le procureur général n'a voulu céder à personne le rôle difficile qu'il vient remplir dans cette cause devenue déjà célèbre. M. Hébert est assisté de son substitut M. Jallon. C'est lui qui, malgré les loyales explications de l'auteur et les transparentes conclusions des juges commis à l'instruction, a renvoyé l'abbé Combalot devant les assises.

Celui-ci s'y présente, sans forfanterie, mais sans peur.

— Missionnaire apostolique ! répond-il au président qui l'interroge sur sa profession, à peu près comme les fidèles des âges héroïques répondaient en pareil cas : « Je suis chrétien ! »

Le procureur général vient de prendre la parole. Aux premiers mots qu'il prononce, l'assistance ne peut réprimer une manifestation ironique. Il serait difficile en effet d'être plus comique, ou plus maladroit, que de débuter, comme M. Hébert, par cette affirmation, au moins singulière dans l'espèce :

— Messieurs, nous vivons dans un pays de libre discussion !

L'abbé Combalot sourit, comme au mot qui va suivre.

— A ce droit si étendu, une seule limite, pour ainsi dire, est posée..... Ce « pour ainsi dire » a évidemment beaucoup

(1) Entre autres les abbés Deguerry, Coquereau, de Genoude et Affre, neveu de l'archevêque.

Digitized by Google

de succès dans la salle, où l'embarras croissant de ce réquisitoire, entortillé, mal écrit, haineux et plat, semble déjà servir, sans le vouloir, d'ombre aux splendeurs de la défense. Le malheureux organe du ministère public sue sang et eau pour trouver un trait qui n'arrive pas. Il voudrait faire rire et n'arrive qu'à travestir la pensée du prétendu coupable de façon grotesque. Voici de quoi il l'accuse :

— L'auteur, dit-il en ricanant, demande que l'on rappelle et que l'on installe dans tous les diocèses, à Paris surtout, toutes les corporations religieuses interdites par nos lois, telles que les dominicains, les franciscains, les jésuites, les rédemptoristes, les philippins, les bénédictins et les chartreux, sans doute pour leur livrer l'enseignement de la jeunesse.

Il a beaucoup compté sur ces « philippins » pour se faire applaudir et exciter le rire des fils de Voltaire. Mais l'auditoire reste froid, tout comme à la péroraison de cette diatribe enfiellée, qui reproche à l'abbé Combalot son fiel et sa fureur.

— Nous en avons fini, Messieurs, de cette lecture qui serre le cœur et révolte l'esprit, qui fait qu'on se demande comment, dans ces quelques pages, on a pu réunir tant d'amertume et tant d'outrages, tant de haine et tant de fureur.

Il adjure enfin, les mains jointes, au nom du pays, messieurs du jury d'arrêter ce mal, qui a déjà fait tant de progrès.....

III

Le jeune défenseur se lève aussitôt, et, d'un ton modeste qui lui concilie d'abord les sympathies de la Cour elle-même, visiblement gagnée à cette aimable candeur du talent qui débute :

« Messieurs de la Cour, Messieurs les Jurés, dit-il, en prenant aujourd'hui, pour la première fois de ma vie, la parole dans le redoutable sanctuaire de la justice humaine,

Digitized by Google

permettez que je vous demande pardon d'une émotion et d'un trouble que justifient trop et la grandeur de la mission qui m'est confiée et la conscience intime de ma faiblesse. Qui suis-je, pour défendre devant vous l'illustre orateur traduit à votre barre? Et ne devrais-je pas plutôt, renversant les rôles, me mettre à l'abri de sa vertu et de son éloquence, et lui demander de protéger mon inexpérience et de soutenir mon courage ? »

Le vénérable inculpé aurait pu appeler à son aide le retentissement d'une grande parole, comme avaient fait les prétendus coupables du Procès de l'Ecole libre. « Arraché à ses travaux apostoliques, ce vétéran des luttes de l'Evangile n'a pas voulu d'autre appui que la droiture de ses intentions, et il se présente au prétoire, appuyé, comme Bélisaire, sur le bras d'un enfant ! »

Comme il est fier de ce rôle, le jeune chrétien, distingué pour ses convictions, entre tant d'autres qui briguaient cet honneur !

— Donc, Messieurs les Jurés, nous sommes accusés, et quand je dis *nous*, permettez-moi ce langage qui n'est pas étranger aux formes judiciaires et qui semble m'identifier davantage avec cet accusé dont je suis heureux et fier de partager les convictions.

Puis, avec une grande habileté, il établit la distinction capitale que M. Hébert, obéissant aux injonctions du ministre, avait systématiquement confondue, entre l'Université et le monopole universitaire, « ce privilège exclusif d'enseigner toutes les générations nées et à naître », qu'en plein conseil royal d'instruction publique, les universitaires eux-mêmes ont traité de « dangereux, inconstitutionnel », s'écriant qu'il constituait « un pur anachronisme, un retour à la monarchie de Bonaparte », et plaçant, d'après M. Cousin lui-même, tout ancien grand-maître de l'Université qu'il ait été, la France au-dessous de la Prusse, « où du moins ce monopole n'existe pas » !

Graduellement, l'argumentation du jeune défenseur s'élève jusqu'à la plus haute éloquence, et c'est au milieu de l'émotion générale qu'il s'écrie, en terminant :

Digitized by Google

— Non, non, Messieurs les Jurés, le monde chrétien attend votre arrêt; cet arrêt est un de ceux qui datent dans l'histoire. On saura si c'est un crime en France que d'avoir défendu les deux plus saintes choses qui soient sur la terre, la religion et la liberté.

Toute la salle partit en un immense bravo, les applaudissements couvraient la sonnette du président, M. Poultier, qui finit par s'en irriter.

— Ces manifestations sont scandaleuses, clamait le malheureux président. Si de pareils scandales se renouvellent, nous ferons immédiatement vider l'audience aux perturbateurs. Quel que soit l'orateur qui porte la parole dans cette enceinte, on doit l'écouter avec respect et recueillement.

Et comme, sur sa demande s'il préférait parler après la réplique du procureur général, l'accusé lui répondit qu'il attendrait d'abord cette réplique, le pauvre président, sûr que M. Hébert n'obtiendrait pas un succès du même genre, crut devoir prévenir les marques d'un sentiment opposé et couvrir de son autorité cette réplique :

— Nous enjoignons, dit-il gravement, à tous ceux qui sont de service ici, gardes municipaux et autres, de regarder attentivement, afin de nous signaler toute personne qui se permettrait des signes d'approbation ou d'improbation, cet individu serait immédiatement expulsé de la salle.

Et pendant que les « gardes municipaux et autres » s'écarquillaient les yeux à dévisager « attentivement » les « individus » en question, le procureur général se battait les flancs à protester, sur le ton tragique, que « magistrat, il renoncerait plutôt à ses fonctions que de rien souffrir contre la religion et contre ses ministres... »

Henry de Riancey n'eut pas de peine à relever ce qu'avait d'étrange et de ridicule cette pompeuse protestation de désintéressement. S'il fallait relever le défi du ministère public et apporter ici la preuve des faits articulés dans une généralité chastement voilée, par l'auteur du mémoire, le premier devoir de la défense eût été de réclamer le huis-clos, et, se retournant vers cette immense

Digitized by Google

assemblée, de répéter avec un magistrat célèbre : « Femmes et mères chrétiennes, sortez d'ici ! »

Le procureur général avait dit :

— Si vous acquittez l'abbé Combalot, l'Université est condamnée !

L'éloquent défenseur répliquait :

— Si vous le condamnez, c'est la religion et la liberté que vous frappez par votre arrêt !

IV

— Monsieur Combalot, avait dit le président, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

— Oui, Monsieur le Président.

Et se levant, calme, maître de lui, armé d'un monceau de documents, l'accusé commença d'une voix ferme, pleine, accoutumée au triomphe :

— Je l'avoue, cette redoutable enceinte, ces magistrats sévères et respectés, cet auditoire, ce banc qui devient la seule chaire où je puisse paraître, pendant ces jours qui m'appelaient à l'honneur de porter la parole devant des populations recueillies, tout cela est bien nouveau pour moi.

Tout cela, cependant, n'est point pour l'intimider :

— Mais, ai-je le droit de me plaindre ? ne dois-je pas bénir plutôt ma destinée, puisqu'il m'est enfin donné de boire au calice des glorieuses humiliations de mon Dieu ?

Il se rassure donc dans la sainteté de sa cause. Le sanctuaire de la justice est un temple ouvert en ce jour à la parole du prêtre.

— Je vais donc continuer mon apostolat, et, en me défendant, même après l'éloquente plaidoirie de mon jeune et courageux avocat, je viens défendre la liberté de ma foi, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus intime et de plus sacré.

Digitized by Google

Puis, entrant dans le cœur même de la situation, et la prenant par son côté contradictoire :

— Convenez, Messieurs, qu'il n'y eut jamais rien de pareil dans les événements d'ici-bas, mon mémoire reproche à la philosophie universitaire de substituer au principe régénérateur de la foi catholique une théorie de doute et d'erreur. Uue question de haute théologie est devant vous. D'un côté, la révélation, la divinité de Jésus-Christ, l'Eglise et ses enseignements ; de l'autre, l'éclectisme et le panthéisme, propagés par la philosophie des princes de la science universitaire. Et cet immense débat est porté, non plus devant une assemblée d'évêques, mais au tribunal de douze citoyens, à qui le droit public qui nous régit ne permet pas de demander s'ils ont, avec le prêtre, une même religion et une même foi !

Sur quel terrain faut-il donc qu'il se place? Il n'en reste qu'un, celui de la constitution elle-même.

— C'est dans ce cercle que je viens m'enfermer avec vous, convaincu qu'au flambeau de la constitution vous comprendrez que tous les délits dont on m'accuse tombent, s'évanouissent, aussitôt qu'on les pèse dans la balance de notre droit public.

Il s'en va, en effet, démontrer que, s'il a attaqué le monopole, c'est « parce qu'il est en contradiction avec la lettre et l'esprit de la charte, seule base aujourd'hui de notre droit public ». Or, peut-il dépendre d'un ministre de frustrer trente-trois millions de catholiques de la liberté légale de donner à leurs enfants une éducation en harmonie avec leurs croyances?

« Ici, Messieurs, le débat s'agrandit et s'élève à des proportions immenses. Le ministère public m'a arraché momentanément aux chaires qui, depuis vingt-quatre ans, sont ouvertes à mon zèle et à ma foi; mais je lui rends grâce de m'en avoir élevé une aujourd'hui, du haut de laquelle je puis glorifier mon Dieu et faire entendre dans cette enceinte les accents de son immortel symbole. »

L'ardent apologiste expose alors, en quelques lignes qui en sont un admirable tableau, la doctrine catholique, telle

Digitized by Google

que l'Eglise l'enseigne et telle que l'Université la nie par l'organe des Cousin, des Jouffroy, des Damiron, des Michelet, des Quinet, des Patrice Laroque; il les cite tous longuement à la barre de la Cour, insultant la divinité de Jésus-Christ, l'Eucharistie, la grâce, les sacrements, l'Eglise et blasphémant contre Dieu lui-même, dont ils anéantissent les droits et jusqu'à l'existence.

— Peut-on me reprocher sérieusement, Messieurs, d'avoir combattu de toutes les forces de ma foi les doctrines que vous venez d'entendre? Quoi! aucun enfant, si sa famille aspire à lui ouvrir une carrière publique, ne sera dispensé de recevoir l'enseignement universitaire? Son esprit sera rempli de principes que notre foi religieuse condamne, et il nous serait interdit, à nous chrétiens, à nous prêtres, d'attaquer, de combattre, de ruiner, si nous le pouvons, ces doctrines?

On lui objecte qu'il est libre d'attaquer les doctrines, mais qu'il doit respecter les personnes.

— J'ai donc attaqué les personnes? Messieurs, quand j'écrivais, j'étais loin de penser que je répondrais devant vous des paroles que me dictaient ma conscience, mon cœur, et, si je l'ose dire, ma charité. Prêtre de Jésus-Christ, je me connais un autre juge, un juge qui punit sévèrement des torts dont vous ne pourriez que m'absoudre. Je le consultais en écrivant, je l'ai consulté encore après avoir écrit, et je n'ai pas cru qu'en défendant sa cause, j'eusse oublié l'amour et la compassion que je dois à ceux qui ont le malheur d'être ses ennemis. Le caractère sacré dont je suis revêtu m'interdit, plus qu'à tous les chrétiens, de haïr qui que ce soit au monde. Il n'est point d'ailleurs dans ma nature de haïr; et, depuis bien des années, j'apprends chaque jour davantage à aimer ceux que je combats.

Ce n'est pas lui qui pousse à la haine une classe de citoyens contre une autre.

Si la dignité de ma cause, si la dignité de mon rang me le permettaient, il me serait facile d'attrister M. le procureur général en lui montrant ce que certains professeurs peuvent dire de nous sans rien perdre de la bienveillance

Digitized by Google

de leurs supérieurs. C'est, contre nous, l'injure et l'outrage sans ménagement, sans frein ; même contre notre moralité, contre nos personnes. On nous signale comme des ennemis publics, des corrupteurs, des fripons ; je ne dis rien de trop. Je pourrais raconter ce qu'en traversant la France, dans mes courses laborieuses, j'ai recueilli d'outrages adressés à mon habit. Je ne sache pas qu'aucun catholique, après avoir lu mon écrit et tout ce qu'on a publié en faveur de la liberté d'enseignement, ait abordé un professeur universitaire pour le traiter de la sorte.

L'auditoire frémissait sous cette lanière qui cinglait au visage l'accusation et la pulvérisait, on ne songeait point à se plaindre de l'heure qui avançait, sans permettre aux assistants de sentir la fatigue. Tout à coup, d'ailleurs, l'orateur inspiré vient à trouver un mouvement sublime :

— Je suis accusé, s'écrie-t-il, d'un méfait nouveau dans l'Eglise de France, j'en suis accusé après 20 ans d'apostolat, quand mes cheveux ont blanchi, quand ma force, épuisée avant l'âge, menace de trahir bientôt un zèle indomptable pour le salut des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ...

Se tournant alors vers le divin Crucifié dont il parle :

— Mon Dieu, fait-il avec un accent qui tressaille dans toute l'assemblée, mon Dieu, j'en appelle à vous ! ai-je demandé à mes frères de s'armer contre mes frères ?...

V

Le procureur général essaya d'une diversion. Par un subterfuge misérable, il s'en prit à une citation de Jouffroy, faite par l'éloquent accusé, sous prétexte que Jouffroy était mort, et que cette citation serait pénible à sa veuve.

— Où en serions-nous donc, répliqua l'accusé, si on ne pouvait pas citer les livres d'un homme mort, des livres dont les doctrines ont été professées par son auteur ; et ces enseignements ne se sont pas renfermés dans l'enceinte du collège où il les professait ; ils ont été recueillis sous sa di-

Digitized by Google

rection, ils ont été publiés de son vivant; il est donc responsable de tout ce qu'il a enseigné, et je vous adjure de me dire si, quand un homme a écrit que les dogmes catholiques sont morts, qu'ils sont devenus ridicules, je vous demande si un prêtre ne peut pas, ne doit pas se soulever contre ces doctrines et signaler leurs dangers?...

Tout était dit. Le président résuma les débats et posa au jury les cinq questions suivantes :

Le prévenu est-il coupable du délit

1° De diffamation envers une administration publique?

2° D'injures publiques envers la même administration?

3° D'avoir cherché à troubler la paix publique, en excitant le mépris ou la haine contre une classe de personnes?

4° De provocation à la haine entre les diverses classes de la société?

5° D'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi?

Entré en délibération à cinq heures moins un quart, le jury revient dans la salle d'audience à six heures, avec un verdict qui résout affirmativement, à la majorité, la première et la deuxième question, et à la simple majorité, la troisième question; les deux dernières sont résolues négativement.

Aussitôt, le procureur général requit l'application de la loi, et comme le prévenu et le défenseur se refusèrent à rien dire sur l'application de la peine, ne voulant pas implorer, comme c'est la coutume, l'indulgence des juges, la cour entra en délibération dans la chambre du Conseil. Elle en sortit après vingt minutes de délibération, avec cet arrêt qui allait retentir dans toute la France et dans l'Eglise entière.

La cour condamne le sieur Théodore Combalot à quinze jours de prison et 4,000 francs d'amende!

Digitized by Google

VI

Cet arrêt provoqua un long cri d'indignation chez tous les catholiques. Les plus timides furent révoltés et le dirent. L'épiscopat français se demanda s'il était généreux de laisser ainsi condamner et traîner en prison le prêtre dont le seul tort consistait à oser dire tout haut ce qu'il avait entendu dire dans tous les évêchés de France. Le pieux et saint évêque de Châlons, Mgr de Prilly, lui fit le premier parvenir l'expression publique de sa sympathique adhésion. D'autres l'imitèrent, l'appelant « confesseur de la foi », mais nul témoignage ne lui fut plus doux que la belle lettre de Mgr Chatrousse, l'évêque de ce diocèse de Valence qui était devenu comme son diocèse d'adoption.

— Votre défaite, disait le courageux prélat, est une victoire aux yeux de la France catholique et religieuse. La cause que vous avez soutenue y gagnera et grandira. Elle ennoblira les verrous qui vont pendant quinze jours se fermer sur vous (1).

La cause en effet venait de grandir, et, comme toujours, des cachots où l'on emprisonne le droit et le vrai, s'en allait sortir une traînée de poudre qu'on n'enchaîne pas. Le glorieux condamné tressaillit, comme autrefois le précurseur en apprenant dans sa prison les œuvres du Christ, quand il sut que Mgr Affre venait de faire parvenir au roi un mémoire très énergique pour réclamer cette même liberté pour laquelle il souffrait persécution, et que les suffragants de Paris l'avaient signé avec leur métropolitain, contre qui Louis-Philippe ne dissimulait plus son mécontentement (2). Plus de cinquante évêques suivirent ce noble

(1) Lettre du 11 mars 1844, rendue publique par la volonté de son auteur.

(2) Il éclata en termes très vifs, dans la réponse que le roi fit au compliment de l'archevêque le jour de la Saint-Philippe, 1er mai 1844.

Digitized by Google

exemple. L'impulsion était donnée : le prisonnier pouvait bénir Dieu de ses chaînes !

Les « proconsuls » sentirent ce que leur prétendue victoire avait de caduc. On complota de tenter du déshonneur, après avoir essayé de la violence.

Déjà, pour entraîner les douze jurés, si soigneusement triés sur le volet par le préfet de la Seine et néanmoins fort hésitants à perpétrer un acte tel qu'on le leur demandait, le procureur général, qui était dans le secret du complot, l'avait laissé entendre au jury.

— Il ne peut s'agir ici de rigueurs personnelles... Les magistrats *et d'autres pouvoirs* sauront prendre en considération les situations personnelles, et faire pour elles ce qu'elles peuvent commander !

Ces « autres pouvoirs » faisaient allusion au droit de grâce, et M. Hébert voulait dire :

— Condamnez, le roi graciera.

On fit adroitement savoir au condamné qu'il en serait ainsi, s'il le demandait.

Nous verrons tout à l'heure quelle réponse il fit à l'entremetteur de cette infamie.

Cependant les catholiques lui faisaient parvenir, de tous les points du monde, leur enthousiaste admiration. Ceux de Tours nous semblent avoir le mieux rendu l'impression qui revient dans toutes ces adresses :

« Permettez, disaient-ils, à des prêtres et à des fidèles de la sainte Eglise de vous adresser des remerciements pour votre dévouement à leurs intérêts. Soyez béni, au nom de toutes les mères chrétiennes, pour le courage dont vous avez fait preuve, en cherchant à arracher les enfants catholiques à l'impiété qui les dévore et à l'abominable éducation qu'on leur inflige.

« Nous remercions Dieu, dans toute l'effusion de nos cœurs et avec une vive reconnaissance, de ce qu'il a permis que la persécution ouverte, qui commence enfin contre son Eglise, se soit précisément attaquée à un prêtre comme vous, que le zèle des âmes et l'ardeur pour la gloire de Dieu ont fait connaître et rendu vénérable à toute la chré-

Digitized by Google

tienté. Vos paroles nous ont assuré que vous voudrez bien continuer à rester le mandataire fervent des catholiques devant Dieu et le défenseur courageux de leurs droits vis-à-vis des hommes. Nous comptons sur votre piété et nous faisons fond sur votre charité infatigable en faveur de ces malheureux enfants dont Dieu demandera un jour un compte terrible à la France.

« C'est de tout notre cœur que nous vous assurons de toutes nos sympathies et de la vénération sincère de vos serviteurs et de vos frères en Jésus-Christ Notre-Seigneur (1). »

Autre consolation. L'évêque de Grenoble, édifié sur le compte du généreux défenseur, lui donnait, avec les témoi-moignages d'un plein retour et d'un oubli complet du passé, la grande joie de compter le premier pasteur de son église natale parmi les plus explicites entre ceux qui réclamèrent alors la liberté des droits de l'Eglise enseignante.

A Bordeaux, l'abbé de Salinis et l'abbé de Scorbiac provoquaient une contribution volontaire, à laquelle l'archevêque prenait une large part, pour couvrir les frais de l'amende et du procès. L'*Univers* ouvrait, dans ce même but, une souscription bientôt tellement abondante, qu'il fallut songer à l'emploi d'un excédent considérable.

On eut l'heureuse inspiration de le consacrer à faire exécuter un calice monumental, dont les émaux, exécutés sur les dessins de Flandrin, rappelleraient les grandes dévotions et les actes courageux du glorieux prisonnier. A ce calice s'adaptait un ciboire non moins artistique, couvert de pierres précieuses, pour servir à la distribution du pain eucharistique, à la clôture des missions des stations apostoliques. Enfin, le ciboire pouvait à volonté être

(1) L'adresse, écrite de la main de M. Léon Aubineau, porte sa signature avec celles de l'abbé Bluteau, du curé Lefone, du chanoine Saboureau, de MM. Poiterin, Henri Viollet, du chanoine Morisseau, du curé Voisin, de MM. Cartier, Bouvier, de la Savinière, Blot, Le Camus, etc., ainsi que d'un grand nombre d'ouvriers et d'hommes du peuple restés fidèles à la reconnaissance du cœur envers l'apôtre de leur retour à Dieu.

Digitized by Google

remplacé par un radieux ostensoir, étincelant d'or et de joyaux de prix, que l'abbé Combalot porta souvent aux processions eucharistiques du pays natal. On a estimé à 36.000 francs la valeur vénale de ces vases sacrés, mais, aux yeux du pieux donataire, ils avaient une bien autre valeur, celle du plus consolant et du plus sacré des souvenirs de sa vie.

Un jour cependant, pour donner au chef visible de l'Eglise un témoignage éclatant de sa dévotion filiale, il imagina de s'en dépouiller au profit du pape, et en fit l'offrande à Pie IX. Le pontife, dont le cœur était bien capable de comprendre ce que le sacrifice avait de délicat et de profond, lui fit espérer que jamais ce don ne sortirait des trésors du Vatican. Hélas! l'entourage du Saint-Père oublia cette dernière promesse, et, un jour, l'abbé Combalot apprit, par un ami, que le don de son cœur avait été compris dans un envoi fait de Rome à la nonciature de Paris, et destiné à être distribué, au nom de Sa Sainteté, aux diverses fabriques indiquées sur la liste des églises bénéficiaires. Il en éprouva un mortel chagrin. Aussitôt, il prit ses dispositions pour racheter ce précieux souvenir, et malgré les résistances, bien naturelles d'ailleurs, qu'il dut éprouver, malgré les instances qui lui furent faites par ses meilleurs amis (1), le chef-d'œuvre fut reconquis au prix

(1) Mgr Gaume, entre autres, lui avait mandé, à la date du 15 novembre 1870 : « Mon cher ami, je m'empresse de vous envoyer la lettre ci-jointe que je reçois à l'instant, avec prière d'y répondre de suite, en envoyant le calice que vous avez l'intention de substituer à votre chef-d'œuvre. Vous aurez la bonté de vous adresser directement à la Nonciature, parce que je quitte Paris dans quinze jours. — Or, votre calice était déjà destiné à l'église de Saint-Leu, à Paris, et la répartition des objets envoyés par le Saint Père va être faite sous peu de jours. — On m'a exprimé de vive voix cette pensée, afin que je vous la soumette : laissez votre beau calice à Saint-Leu, à condition d'y fixer une plaque qui en ferait l'historique, disant comment ce calice vous a été donné ; que vous en avez fait don au Saint-Père qui l'a donné lui-même à Saint-Leu. On dit que ce serait un moyen d'en faire un objet historique. On a même annoncé que la nonciature ferait publier dans les journaux l'historique de ce précieux objet. Voyez..... »

Digitized by Google

des sacrifices les plus généreux. L'église à laquelle il avait été destiné dans la répartition générale, reçut une compensation, et le beau témoignage de l'admiration reconnaissante des catholiques de 1844 retourna à Châtenay; il y devait rester jusqu'au moment où, mourant et voulant donner à la très sainte Vierge un gage suprême de sa tendre dévotion, l'abbé Combalot manifesta le désir que le calice fût porté un jour à Fourvière, où il demeurera à jamais comme un mémorial de l'une des plus grandes luttes que l'Eglise de France ait jamais soutenues pour la revendication de ses droits les plus chers.

Ant. RICARD,

Prélat de la maison de Sa Sainteté.

Digitized by Google

LE PÈRE GROU

ET

LA SPIRITUALITÉ CHRÉTIENNE [1]

I

Dans la pléiade des écrivains ecclésiastiques que compte la renaissance chrétienne au commencement du XIX^e^ siècle, il faut distinguer une humble figure de religieux proscrit. Jean-Nicolas Grou, né à Calais, le 23 novembre 1731, entra dès l'âge de quinze ans, chez les Jésuites. Il avait à peine terminé son cours de régence et ses études de théologie, lorsqu'une excellente traduction de la *République* de Platon, lui assura un rang distingué parmi les écrivains de cette époque. En 1769, il donna encore une traduction des *Lois* et des *Dialogues* du même philosophe. Ces livres, très appréciés des savants, furent réimprimés plusieurs fois à Amsterdam.

Le décret qui supprimait la Compagnie de Jésus en France l'ayant réduit à chercher un asile en Lorraine, il fit ses derniers vœux à Pont-à-Mousson, vers 1766. Plus tard, de nouvelles circonstances le conduisirent en Hol-

(1) Le P. Grou a été étudié récemment dans les *Etudes des Pères Jésuites* comme traducteur de Platon; on me saura gré, je l'espère, de le présenter sous un joug plus beau encore.

Digitized by Google

lande et lui donnèrent le loisir de continuer ses travaux littéraires et théologiques. Pendant les mauvais jours de la Révolution, il fut recueilli par une riche famille anglaise qui le conserva jusqu'à la fin de sa vie, en 1803.

C'est dans le sein de cette famille Weld qu'il écrivit ses plus remarquables travaux de spiritualité : *l'Intérieur de Jésus et de Marie,* des *Retraites, l'Ecole de Jésus-Christ, le Chrétien sanctifié par l'oraison dominicale*, enfin son chef-d'œuvre paru en 1799, les *Méditations en forme de retraite sur l'amour de Dieu.*

Disons d'abord que le *Dictionnaire des sciences philosophiques* ne mentionne même pas le nom du P. Grou! Et cependant il fut le seul érudit qui se soit sérieusement occupé de Platon durant le dix-huitième siècle. Comme traducteur et helléniste platonisant, il précède François Thurot et Victor Cousin, qui ne sont que les imitateurs et même les copistes du savant jésuite.

Bien qu'il soit facile de parler des mérites du P. Grou comme traducteur de Platon, nous laissons de côté ce titre de gloire à la reconnaissance des érudits, et nous cherchons dans le théologien et le philosophe d'autres droits à l'admiration de la postérité.

En effet, les *Méditations sur l'amour de Dieu,* du P. Grou, le placent parmi les représentants autorisés de la haute spiritualité chrétienne. Si ce religieux avait soutenu quelque polémique sur l'amour pur; s'il avait avancé quelque thèse subtile sur la grâce; s'il avait écrit en un temps de science théologique; si surtout, par la faveur des circonstances, il avait pu sortir de l'ombre qui a toujours enveloppé sa personnalité d'érudit, il est incontestable qu'il se serait placé au premier rang des apologistes de son temps.

Le P. Grou a une plume qui rappelle les maîtres, et son style, éminemment classique, se ressent de ses premières études. Ces qualités premières n'ont fait que grandir dans ses derniers livres de spiritualité, et ses *Méditations* sont, au point de vue littéraire, un chef-d'œuvre du genre. L'auteur réprouve cette manière diffuse et délayée, manière

Digitized by Google

trop facile et banale qu'ont suivie depuis beaucoup de ses émules.

En ce siècle, la littérature *spirituelle* compte de remarquables écrivains. M. Hamon, Mgr de la Bouillerie, le P. Chaignon, représentent chacun un genre particulier. Sans atteindre la profondeur de pensée, sans surtout franchir les horizons supérieurs, sans rechercher la sobriété élégante comme le P. Grou, ils ont été d'excellents modèles.

Le P. Grou est de la meilleure école et il interprète parfaitement la doctrine de l'Eglise. Son mysticisme spiritualiste procède des plus sûrs principes d'observation. Il suit indistinctement la méthode de Bossuet et de Fénelon. A l'érudition et au genre d'interprétation biblique du premier, il joint les hautes intuitions du second. L'entendement humain, qu'il analyse avec une profondeur qu'on a trop peu remarquée, ses développements sur le libre arbitre, la volonté, le souverain bien « pour lequel nous sommes créés », forment des pages qu'on ne saurait oublier. Malheureusement, les maîtres contemporains de la spiritualité n'ont pas toujours suivi de si belles voies, et la peur de la spéculation transcendante les a jetés trop souvent dans un autre défaut plus fâcheux, la banalité, l'insignifiance doctrinale.

Avant d'entrer dans le détail des idées du P. Grou, il importe de rappeler quelle place occupe le mysticisme, ou plutôt la spiritualité dans l'histoire de la pensée chrétienne.

La spiritualité chrétienne — que l'école éclectique et les saint-simoniens, quelque vingt ans après la mort du P. Grou, confondront avec le mysticisme en général — est l'exposition des moyens naturels et surnaturels par lesquels Dieu, dans le christianisme et sous l'empire de la grâce, agit sur l'âme, l'attire à lui, se met plus directement en rapport avec nos facultés.

La spiritualité chrétienne suppose deux éléments, l'un objectif et l'autre subjectif, c'est-à-dire que le premier vient du dehors, Dieu ou la grâce, tandis que le second vient du dedans, c'est l'âme elle-même.

Digitized by Google

La philosophie n'étudie que l'élément intérieur ou subjectif; elle constate l'harmonie réelle, sensible, observable des tendances spirituelles de l'âme humaine avec un autre élément qui vient de Dieu, qui est Dieu lui-même, selon les plus hardis mystiques. Nos facultés supérieures, l'entendement, la volonté, l'imagination, le sentiment, ont une prédestination naturelle à recevoir l'action de Dieu et à se porter vers lui (1) :

L'amour de Dieu — comme l'amour humain, comme toutes les autres tendances humaines — est une inclination qui tombe directement sous l'observation du philosophe. Qu'une prière sorte de mes lèvres, qu'un acte d'adoration jaillisse de mon âme émue, me porte spontanément à appeler à mon secours ou simplement à bénir un être que je conçois inconsciemment bon, bienveillant, souverainement parfait, c'est un *fait* qui, interprété d'une manière générale, n'est que le témoignage sensible de notre spiritualité naturelle, de notre inclination à aimer Dieu.

Le mysticisme n'a pas d'autre définition, et ce paraît être une tactique peu loyale de la science incrédule de chercher d'autres expressions malsonnantes pour le définir. Nous voulons bien admettre que les superstitions grossières, les croyances ridicules, certains phénomènes pathologiques si étrangement interprétés par quelques physiologistes contemporains, soient aussi le témoignage de notre mysticité; mais nous ne voyons là qu'un mysticisme dévoyé, comme la folie n'est que la raison dérangée. La pire des méthodes d'observation est celle qui consiste à définir une faculté d'après les cas morbides de son fonctionnement.

L'école critique considère depuis longtemps le mysticisme comme une tendance humaine qui aurait eu, dès les premiers âges de l'humanité, de brillants développements. Les « poèmes bibliques », le merveilleux des cosmogonies

(1) Voir saint François de Sales: *Traité de l'Amour de Dieu*, ch. xv et xvi; Fénelon : *Lettres spirituelles*, passim; Bossuet : *Lettres à la Sr Cornuau;* Malebranche : *Méditations chrétiennes* et le *Traité de l'Amour de Dieu.*

Digitized by Google

antiques, les rites et les mystères des premières religions ne seraient que la manifestation d'un besoin peu réfléchi du mystère et du merveilleux. Les hommes n'ayant aucune notion des lois naturelles, ni de la régularité et de la nécessité des phénomènes physiques, les auraient considérés comme autant de dieux doués de volontés particulières et arbitraires.

De là seraient nés la croyance au miracle, à l'intervention de la divinité, le polythéisme, les superstitions païennes. La religion en général, jadis confondue par Victor Cousin avec le mysticisme, ne serait qu'un symbole sous lequel se cachent les grandes vérités de la raison réfléchie : Dieu, l'immortalité, la Providence, les lois physiques, le cours naturel des événements, le tout interprété dans un sens merveilleux et superstitieux. Cette confusion, si chère au rationalisme, a été l'occasion de polémiques fameuses dont nous parlerons plus tard.

La vérité est que dans le christianisme il n'y a rien de semblable à ce mysticisme d'invention récente. L'auteur de l'*Imitation*, saint Bonaventure, saint François de Sales, Bossuet, Fénelon, Malebranche, le P. Grou, sont plus que des mystiques, ils sont des docteurs de la spiritualité chrétienne, ce qui est bien différent.

Au contraire, le mysticisme enseigné par Bohême, Swedenborg, Saint-Martin, Schleiermacher, les spirites contemporains, est la manifestation des tendances religieuses exaltées et qui suivent leur emportement naturel.

Dans le christianisme, tout a été préparé, non seulement pour susciter l'amour de Dieu, mais aussi pour le diriger. L'homme est un être essentiellement dirigeable; *docibilis homo*, disaient les latins; mais c'est surtout dans les questions religieuses que le besoin de direction et d'éducation est sensible, nécessaire même, étant donné l'importance incomparable des intérêts et des problèmes qui s'adressent à notre faiblesse.

L'Evangile et l'Eglise ont compris cela à la perfection, et l'idéal de la mission chrétienne est d'enseigner : *docete omnes gentes*. Grâce aux docteurs de la spiritualité, le chris-

Digitized by Google

tianisme n'est pas la superstition, ni même la simple religion naturelle livrée à tous les vents de l'inspiration folle et ignorante.

Le grand tort de la réforme protestante n'est pas tant d'avoir émancipé la pensée moderne que de lui avoir enlevé les moyens de direction morale et religieuse. L'autorité spirituelle a été considérablement diminuée depuis Luther. Aussi, chez les protestants où elle a disparu, il en est résulté des extravagances mystiques indescriptibles, qui rappellent le paganisme et les pays de mission non encore évangélisés. Dans ces conditions, la religion a perdu son prestige d'institution divine, prestige dont elle a essentiellement besoin, si on suppose un instant que Dieu en soit la cause première, l'inspirateur, le médiateur et la fin.

Dans l'Eglise, la spiritualité est une science qui a ses principes, et la direction spirituelle est un art qui a ses procédés et sa méthode. Certains critiques contemporains, qui ne franchissent jamais le seuil de nos temples, font mine de croire que cet art et cette science ont disparu de l'Eglise depuis de longs siècles, et ils affectent de regretter une période — les trois premiers siècles de l'ère chrétienne — où « cet art difficile aurait fleuri sans retour (1) ». Ne croirait on pas, à les entendre, qu'ils se sentent prédestinés à la sainteté des premiers temps? Il est certain que leur scepticisme est le fait de l'orgueil qui refuse toute direction spirituelle. Mais, en tout cas, nous ne comprenons pas leur désespoir : est-ce que le plus beau titre religieux, moral et littéraire du dix-huitième siècle n'est pas dans l'ensemble des *Correspondances spirituelles*, qu'on étudie actuellement avec un si vif intérêt? Que l'Allemagne, par exemple, si fière de son libre examen, essaie de comparer « ses productions évangéliques » avec les lettres écrites de la Trappe, de la Visitation, du Carmel, de l'Oratoire, des Séminaires de la Mission et de Saint-Sulpice (2)! Il n'y a ni parité ni compa-

(1) Renan : *Marc-Aurèle.*

(2) Nous pourrions encore citer les lettres écrites dans le monde par Mmes de Miramion, de Sévigné, Legras, de Rivière, de Lamoignon,

Digitized by Google

raison possible. Transportez la critique sur le vrai terrain, et vous verrez que la spiritualité a une beauté attrayante, un parfum que vous ne lui soupçonnez pas. Ni les élucubrations souvent indécentes des illuminés, ni le merveilleux des poèmes de l'antiquité païenne, ni les hallucinations spirites ou somnambulesques ne témoignent contre le vrai mysticisme chrétien.

Certes, le P. Grou n'aurait guère soupçonné qu'on dût écrire un tel préambule pour parler de son petit volume. Il ne se croyait même pas de la famille des mystiques, et il avait raison. Mais les temps ont changé. Les encyclopédistes n'eurent aucune notion précise sur ces matières; en leur temps, l'ensemble des idées et des faits qui touchent à la religion, méritait l'épithète impitoyable de « superstition ».

La critique rationaliste, au dix-neuvième siècle, s'est transportée d'elle-même sur le terrain du mysticisme et de la religiosité, mais pour tout brouiller, pour tout confondre, au grand désavantage de la religion qu'elle n'a pu supprimer, et de la vérité qu'elle n'a guère tenté d'éclaircir.

Il est donc convenable de chercher dans le clergé un membre qui représente, d'une manière remarquable et originale, la pensée chrétienne sur ce point capital.

II

Quel bonheur pour nous d'opposer au scepticisme critique et malveillant les pages suaves que le P. Grou a écrites! Quels rayons de lumière douce et bienfaisante n'ont pas dû projeter dans les âmes pieuses les *Méditations* de ce prêtre tout humble, et qui n'avait connu que les douleurs de l'exil! Les vingt éditions de son livre, parues en

de Maintenon, des duchesses de Montmorency, d'Aiguillon, de Mantoue; toutes ces femmes, véritablement chrétiennes, ont laissé des monuments impérissables de leur sincère dévotion.

Digitized by Google

différents endroits et sous divers noms, attestent qu'il répondait à un besoin pressant de direction et de piété (1).

Le P. Grou est un théologien doublé d'un philosophe. Il n'a certainement pas écrit ses *Méditations* sans se pénétrer de la science des maîtres en ces matières si difficiles. Pour saisir l'ensemble de ses idées, pour avoir la substance de sa doctrine et comprendre la sûreté de sa méthode, il faudrait pratiquer beaucoup le système des citations. Bornons-nous seulement à marquer la marche qu'il a suivie, et à distinguer les principales idées qui donnent une réelle importance à son œuvre.

Le P. Grou débute absolument comme Bossuet dans la *Première semaine* des *Elévations*. Sa première méditation montre que Dieu s'aime et que son amour est la raison du nôtre pour lui : « Dieu se connaît de toute éternité, et se voit tel qu'il est, l'être existant par lui-même, et infiniment parfait. Il ne peut contempler ses perfections sans s'aimer d'un amour aussi infini que ses perfections mêmes ; et dans cette connaissance et cet amour il trouve sa suprême béatitude, sachant qu'il sera toujours immuablement ce qu'il est, qu'il se connaîtra, qu'il s'aimera toujours, qu'il sera toujours heureux, qu'il se suffira toujours à lui-même et qu'il n'aura besoin d'aucune autre jouissance. » Ce premier point « sur l'amour que Dieu se porte à lui-même », n'est-il pas de la plus haute spéculation, de celle dont le christianisme seul a le secret?

Ce qui suit est le fait d'un observateur profond : « Remarquons soigneusement l'ordre : connaissance, amour, félicité. Dieu s'aime, parce qu'il se connaît et qu'il ne peut rien connaître de meilleur ni d'aussi bon ; il est heureux, parce qu'il s'aime, et qu'en se possédant, il possède le souverain, l'unique bien. En Dieu, ces trois choses : se connaître, s'aimer, être heureux, ne se suivent point ; elles s'accompagnent ; ou plutôt elles ne sont qu'une même chose, que la nature même de Dieu, qui n'est que connaissance de soi, qu'amour de soi, que félicité

(1) Le P. Gardès a compté vingt-six éditions jusqu'en 1867.

Digitized by Google

en soi. Mais selon notre manière imparfaite de concevoir, et réellement en tout autre être que Dieu, la connaissance devance l'amour, et le bonheur suit la connaissance et l'amour : de manière que la connaissance est la source et le motif de l'amour ; et le bonheur, l'effet et le fruit de l'un et de l'autre. »

« Cette méditation, disait le P. Grou en la terminant, est un peu sèche et abstraite ; la suivante le sera encore. Mais il est nécessaire de remonter au principe, pour bien comprendre quel est l'amour que nous devons à Dieu. Les affections du cœur ne sont bien réglées qu'autant qu'elles viennent à la suite des lumières de l'esprit, et l'amour qui n'est pas motivé est indigne d'un être raisonnable. »

On saisit suffisamment l'idée directrice du P. Grou. Ses méditations sont inspirées par le concept de l'infini qui est Dieu. En effet, il tire de cette première vue intuitive, les principes immédiats de la spiritualité et les conséquences pratiques de la direction de l'âme. Bossuet et Fénelon n'ont pas procédé différemment. Suivant l'idéalisme de Fénelon, l'idée de l'infini est le premier « attrait », « le principe de l'amour pur » qui mène vers l'infini réel et vivant (1). Bossuet procédait autrement pour arriver au même point : tout ici-bas, disait-il, est imparfait et ne peut produire que le défectueux ; mais l'homme a d'abord le concept du parfait, et il ne se l'est pas donné ; d'où vient ce concept sinon de Dieu même, qui, pour ainsi dire, s'est esquissé dans l'âme humaine ?

Telle est l'expression résumée du principe fondamental du mysticisme chrétien. La grâce et ses dons surnaturels préviennent, vivifient, animent ces prédispositions et les élèvent à un degré d'éminence que la nature seule n'atteindrait pas. La théologie traditionnelle trouve dans le P. Grou un interprète profond, clair, simple pour l'exposition de ces idées si élevées ; il se place ainsi à côté des maîtres.

Après avoir donné une idée générale de l'entendement et de la volonté libre, facultés supérieures dans lesquelles

(1) V. MATTER : *le Mysticisme en France au temps de Fénelon*, 1865.

Digitized by Google

l'amour divin prend ses premières racines, le philosophe théologien insiste sur le désir du bonheur. Plusieurs pages consacrées à décrire cette sublime aspiration sont à retenir, tant elles expriment bien une vérité morale d'expérience que le penseur réfléchi constate et dont le chrétien voit la suprême importance.

Le désir du bonheur est, en effet, comme la synthèse de tous les sentiments qui se rapportent au problème de la destinée humaine. « Ce désir, dit le P. Grou, à quoi doit-il sa naissance ? à mon indigence foncière. Si je me suffisais à moi-même, je ne désirerais plus être heureux ; je le serais. Où me porte-t-il ? hors de moi, vers un être plus excellent que moi, vers l'être infini, qui peut seul répondre à l'idée que je me forme du bonheur, et remplir par sa possession la vaste capacité de mon cœur ; vers Dieu, en un mot, envisagé comme souverain bien en lui-même. Car s'il n'était pas tel en soi, il ne le serait pas pour moi. Je dois donc le connaître ce souverain bien ; je dois donc l'aimer comme tel, en lui-même et pour lui-même, avant que de désirer lui être uni comme à mon souverain bien. Ce désir, qu'il a mis lui-même en moi, ne l'attire point à moi, comme moindre que moi ; mais il me pousse vers lui, comme vers ma fin, mon centre, l'unique objet de ma béatitude. Comment le désirerais-je, si je ne savais qu'il est infiniment parfait et aimable ; et si je ne l'aimais pas déjà par rapport à lui, avant de l'aimer par rapport à moi ? »

Les lignes qui suivent ne sont pas moins remarquables. Le P. Grou y montre les grandes qualités du psychologue et il donne une des plus fines analyses de l'amour-propre : « Ce sont les instincts, pense-t-il, les réflexions et les retours de l'amour-propre qui gâtent tout ici, et qui changent l'ordre de ces rapports ; mais, comme je viens de le dire, l'amour-propre et l'amour réglé de soi-même sont deux penchants bien différents. C'est l'amour réglé qui me fait désirer mon bonheur et qui le cherche en Dieu, comme en la source de toute perfection et de toute félicité. C'est l'amour réglé qui me fait d'abord aimer Dieu pour lui-même directement, avec l'aide de la grâce, et qui me le

Digitized by Google

fait aimer ensuite par réflexion, comme ma dernière fin, comme le principe et le terme de mon bonheur ; non en le rapportant à moi, ce qui est l'effet de l'amour-propre, mais en me rapportant à lui. En sorte que l'amour de Dieu pour lui-même se trouve toujours implicitement et radicalement dans cet amour exercé par d'autres motifs. Le vice et le désordre de l'amour-propre consistent en ce qu'on envisage et le bonheur, et Dieu même relativement à soi ; en ce qu'on s'approprie tout ; en ce qu'on établit sa fin dans son bien-être, et qu'on ne considére l'amour et la possession de Dieu que comme des moyens de parvenir à ce bien-être. »

Le livre des *Méditations* est rempli de ces observations morales ; chaque page peut fournir de ces pensées profondes, nettes, justes, qui donnent à la doctrine tant de poids. Le P. Grou est un grand moraliste, parce qu'il est un grand observateur de l'âme intérieure et parce que son intelligence pénètre aisément les mouvements intimes du cœur humain. Si je lui cherchais un terme de comparaison, je dirais qu'il est en son genre le Joubert du clergé, aussi élégant, aussi délicat que celui de la philosophie. Il n'a manqué au P. Grou qu'un grand théâtre et d'heureuses circonstances pour conquérir une juste renommée.

Chateaubriand écrivait, quelque temps après la mort du P. Grou et sans le connaître probablement, un chapitre oublié maintenant, mais dont les termes sont l'exacte expression d'une grande vérité, il disait : « Plus les peuples avancent en civilisation plus l'état du vague des passions augmente ; car il arrive alors une chose fort triste : le grand nombre d'exemples que l'on a sous les yeux, la multitude des livres qui traitent de l'homme et de ses sentiments, rendent habile sans expérience. On est détrompé sans avoir joui : il reste encore des désirs, et l'on n'a plus d'illusions. L'imagination est riche, abondante et merveilleuse, l'existence pauvre, sèche et désenchantée. On habite avec un cœur plein, un monde vide ; et, sans avoir usé de rien, on est désabusé de tout (1). »

(1) *Génie du christianisme*, t. III, ch. IX.

Digitized by Google

Qui doute que l'expérience de la vie contemporaine, de cette vie surmenée en toutes choses, n'ait pas confirmé ces lignes si justement pensées ? La littérature contemporaine et ceux que l'on a appelés avec raison « les poètes du doute (1) » n'ont été que les interprètes éloquents de cet état d'âme propre à notre génération. L'incrédulité a doublé l'intensité du mal intérieur, et le scepticisme a déposé dans les cœurs l'aiguillon douloureux de la désespérance finale.

Or, ce « vague des passions » que Chateaubriand croit signaler le premier, éclairé du reste par le christianisme, ce trouble indéfinissable qu'il a voulu rendre sensible dans *René*, avait été analysé avec une égale finesse par le P. Grou : « La preuve que l'esprit humain est fait pour Dieu, c'est qu'il ne trouve de parfait repos que dans la contemplation de Dieu, et que nul autre objet ne le contente pleinement. Plus il a de sagacité et de solidité, plus il pénètre avant dans la connaissance des choses créées, de ce qui naît dans le temps et passe avec le temps, et plus il en sent le vide, plus il s'en dégoûte, plus il est porté à passer d'un genre d'étude à un autre, sans trouver de vraie satisfaction dans aucun. L'ardeur naturelle, l'amour-propre peuvent le soutenir quelque temps dans le travail qu'il a entrepris, mais enfin la réflexion et l'expérience le convainquent de la vanité de toute chose qui n'a pas Dieu pour objet, ou qui n'est pas rapportée à Dieu. C'est un aveu que bien des savants ont fait sur la fin de leurs jours... En quoi consiste pareillement la noblesse du cœur de l'homme ? en ce qu'il est capable d'aimer le souverain bien, en ce que ses désirs l'élèvent à cette hauteur infinie et que nul autre bien ne peut le contenter. Il est donc destiné à le posséder : et il ne doit parvenir à cette possession que par l'amour, qui passera du désir à la jouissance. Il ne sera parfait, il ne sera heureux, autant qu'il peut l'être, que quand il le possédera. Il se perfectionne donc, et il se dispose au bonheur en l'aimant. »

(1) V. Mgr Baunard : *le Doute et ses victimes*.

Digitized by Google

S'il est beau de rapprocher le P. Grou d'un génie tel que celui de Chateaubriand, il est encore plus beau de montrer comment il est le plus remarquable disciple de saint François de Sales et comment il fait suite à cette admirable lignée de théologiens qui compte Fénelon et Malebranche pour maîtres.

Quelle était leur doctrine générale ? Ils professaient que la nature humaine est faite, selon la révélation, à l'image et à la ressemblance de Dieu ; c'est ainsi qu'il faut retrouver en quelque sorte dans la créature les vestiges du créateur. Les docteurs de la spiritualité tirent de cette *donnée* théologique les conséquences immédiates qui servent de bases à la connaissance pratique de Dieu. Les éléments de cette doctrine sont parfaitement résumés dans les lignes suivantes du P. Grou : « L'homme n'a pas besoin des objets extérieurs pour penser à Dieu, il le trouve en soi, il le porte partout en soi. En effet, si je sais tant soit peu réfléchir, je n'ai qu'à me faire cette question : que veut connaître mon esprit ? Quel est son objet ? La réponse est qu'il veut connaître la vérité ; et la vérité c'est Dieu. » Et le P. Grou ajoutait : *Pour connaître Dieu beaucoup mieux que par le moyen des créatures, je n'ai qu'à l'étudier en lui-même, suivant les notions que mon entendement me donne de la nature divine et de ses perfections* (1). »

De même, si l'homme demande ce que désire son cœur, la réponse sera le bonheur, et le bonheur selon la doctrine chrétienne, c'est en dernière analyse la possession de Dieu. « Mais désirer une chose, dit encore le P. Grou, c'est aspirer à s'y unir, à en jouir. Si donc Dieu est le bonheur réel et essentiel, comme l'on n'en peut douter, il s'ensuit évidemment que mon cœur, *par un principe inné de rectitude*, et par un instinct profond, désire Dieu continuellement, naturellement, nécessairement, et qu'il n'aspire qu'à son union et à sa jouissance. »

Ces paroles contrastent étrangement avec la doctrine que

(1) *Considération sur l'exercice de la présence de Dieu*, p. 90, édit. 1867.

Digitized by Google

professera bientôt l'abbé La Mennais. La Mennais se constitua l'adversaire déclaré de la philosophie moderne, parce qu'elle édifie ses principales thèses sur ce qu'il appelait le *psychologisme* (1).

D'après lui, on ne peut connaître Dieu que par les documents de la tradition, par les données du langage révélé et les faits de l'histoire. Sa méthode est donc une innovation, une rupture éclatante avec la méthode admise par le clergé de tous les siècles. Pas un des théologiens que nous avons étudiés n'exprime le moindre doute sur la valeur des procédés phychologiques, et le P. Grou mérite au même titre que les penseurs du dix-septième siècle, d'être classé parmi les vrais psychologues. Comme eux, il a pris pour fondement de ses *Méditations* les révélations intuitives de l'entendement ; comme eux, il a foi aux instincts primitifs et à la rectitude innée de l'âme faite à l'image de Dieu. Il connaît et pratique admirablement « ces fréquents retours de l'esprit et du cœur vers Dieu comme vers le véritable objet des pensées de l'un et des désirs de l'autre » ; en un mot, il est un de nos maîtres dans l'exercice si élevé et si difficile de la conscience réfléchie. M. Vacherot a dit que la psychologie est la réflexion élevée à la hauteur d'un art; ce qui est très vrai dans les recherches de la philosophie humaine, l'est encore plus dans l'étude des principes de la spiritualité chrétienne.

Quand il nous arrive de jeter les yeux sur les œuvres de la philosophie sceptique, nous éprouvons quelque chose des sentiments de désolation qui accablent les incrédules. Rien de ce qui élève et fortifie, de ce qui console et ravit au delà de cette terre de douleur n'anime leur cœur. Leurs écrits froids et troublés comme le doute qu'ils représentent, ne laissent pas soupçonner que l'homme puisse porter son âme jusqu'à Dieu. L'amour des choses divines leur échappe, comme les tendresses maternelles sont inconnues aux marâtres.

Le christianisme a cela d'immensément doux qu'il ne vit

(1) *Defense de l'Essai.*

Digitized by Google

que de charité, d'amour, d'effusion ; c'est qu'il connaît tous les mouvements d'une passion qui résume ce que les autres ont de beau, de légitime, de fort. L'amour est le grand attrait de la vie spirituelle et généreuse : « L'amour, dit le P. Grou, est un feu qui dévore, qui détruit et consume tout ce qui tient à la nature corrompue et à l'esprit de propriété ; ce qui l'alimente ce sont les sacrifices continuels ; il ne veut que des victimes volontaires, et il ne souffre point qu'on soustraie rien à l'holocauste.

« L'amour est doux dans sa naissance, fort et véhément dans son progrès, violent et tyrannique, pour ainsi dire, dans sa consommation. Il commence par s'insinuer dans la volonté, la sollicitant et la gagnant par ses attraits. Ensuite il exige d'elle avec empire tout ce qu'il est en son pouvoir de lui accorder. Enfin il lui arrache en quelque sorte de vive force ce qu'elle ne saurait lui céder autrement, qu'en le lui laissant prendre par un consentement très libre, mais si délicat et si profond qu'elle ne ne le distingue qu'à peine, et qu'il lui semble que cela se fait malgré elle, à cause de l'extrême répugnance de la nature à sacrifier ce qu'il y a de plus intime dans l'amour-propre. »

Certes, voilà une page d'une inestimable beauté. Le P. Grou, formé à l'école des *Exercitia*, n'aurait-il écrit que ces lignes, qu'il mériterait de ne pas être oublié. Bien rares sont les écrivains et les penseurs en ce genre, et bien heureux sont ceux qui peuvent les montrer comme l'honneur de leur ordre persécuté.

Nous avons laissé de côté l'érudition théologique du P. Grou, et nous ne jugeons pas à propos de parler de ses autres ouvrages plus spécialement consacrés à des questions qui ne rentrent pas dans notre cadre.

Au point de vue littéraire, nous estimons qu'il n'a pas été surpassé en son genre. Trois conditions font un écrivain : l'élégance de son style, la clarté de son esprit et l'élévation de sa pensée.

Le P. Grou l'emporte de beaucoup sur les théologiens de son temps par la dernière qualité. Sa constance à remonter à la métaphysique, son inclination à puiser aux

Digitized by Google

sources de l'intuition, rappellent assez qu'il était né philosophe et de l'école de Platon. Ajoutez à cela qu'il a traité la plupart des questions de la mystique chrétienne avec un scrupule et une science qui constituent, en ces matières, une véritable originalité.

C'est assez dire que le P. Grou est un digne représentant de la pensée ecclésiastique, et qu'il a sa place marquée auprès des illustres de son temps. Sa doctrine spirituelle et surtout sa méthode, sont plus théoriques que pratiques. Je ne les conseillerai pas aux commençants, car les principes sont trop élevés pour être communément accessibles. Il enseigne les voies intérieures à la manière de Bossuet dans les *Elévations;* or, cette manière si chère aux méditatifs, ne convient qu'aux âmes initiées. Le P. Grou a sa place entre Fénelon et Malebranche : il a beaucoup de l'onction du premier et plus de méthode que le second, sans toutefois atteindre l'incomparable spiritualisme qui rend immortels leurs travaux spéculatifs et religieux.

III

En terminant cette courte étude, ne pourrait-on pas établir un parallèle entre le mysticisme des sectes dissidentes, des théosophes, et la spiritualité chrétienne? Mentionner, comme nous le faisons, les idées du P. Grou, suffit pour montrer de quel côté est la sûreté des principes, la vérité dans ces matières extrêmement délicates.

Dans les temps d'ébranlements politiques et sociaux, il est commun de voir naître, au milieu des foules égarées, des enthousiastes, des illuminés, des fanatiques. La révolution compta de célèbres théososophes (1), et Saint-Martin est

(1) Il importe de ne pas oublier Garat, Laréveillère-Lépaux, C. Jordan, Chaumettes, qui tentèrent d'organiser le culte de la raison et de la bienfaisance. Ils rendirent au moins témaignage, par leurs extravagances, que la religion est nécessaire aux peuples, même les plus égarés.

Digitized by Google

leur modèle. Qu'est-ce que prouve ce fait? Il signifie que l'homme privé des lumières pures du christianisme est livré aux folles inspirations de sa religiosité. Les passions qui puisent leur fureur dans des erreurs religieuses sont les plus extravagantes, et l'on sait combien ces errements sont fréquents dans les révolutions modernes!

La période qui s'écoula de 1785 à 1815 vit des secousses capables de remuer les âmes les mieux trempées. Il est naturel que les idées religieuses aient été, en conséquence de ces révolutions, l'objet d'analyses particulières. Necker, Mme de Staël, Chateaubriand, de Bonald, Joseph de Maistre, B. Constant, Royer-Collard, et surtout le métaphysicien Maine de Biran, étudièrent, suivant des points de vue différents, le problème de l'accord des sentiments religieux avec la religion chrétienne. Ils purent constater que la proscription du christianisme n'empêcha aucunement la perpétuité des idées religieuses manifestées sous des formes inattendues.

Cette expérience leur fit paraître plus sensible l'insuffisance de tant de systèmes agités en dehors du christianisme. Ils se convainquirent que l'absence de la foi dans la philosophie voltairienne, encyclopédiste et rationaliste à la façon de Rousseau, avait été l'origine des préjugés qui ont creusé entre la foi et la raison, entre la révélation et la philosophie humaine un abîme profond, principe d'interminables révolutions.

Sous la Restauration, les spiritualistes lettrés et philosophes étaient unanimes sur la nécessité de revenir aux idées chrétiennes. M. de Biran écrivait dans son *Journal intime* (1) : « La religion est un sentiment de l'âme plutôt qu'une croyance de l'esprit; la croyance est subordonnée au sentiment. C'est le sentiment, et non pas une croyance quelconque, qui peut devenir un principe d'action pour les peuples comme pour les individus; c'est ce qu'on ne veut pas voir. »

J'aime beaucoup cette autre page, parce qu'elle est en

(1) 21 janvier 1815.

Digitized by Google

parfaite harmonie avec la doctrine chrétienne, telle que *l'Imitation*, saint François de Sales, Fénelon et Malebranche se plaisaient à l'exposer. Maine de Biran est un philosophe. Les autres parlaient d'inspiration, à la lumière du dogme chrétien. « Il est impossible, dit Biran, de nier au vrai croyant qui éprouve en lui-même ce qu'il appelle les effets de la grâce, qui trouve son repos et toute la paix de son âme dans l'intervention de certaines idées ou actes intellect uelsde foi, d'espérance et d'amour, et qui, de là, parvient même à satisfaire son esprit dans des problèmes insolubles dans tous les systèmes, il est impossible, dis-je, de lui contester ce qu'il éprouve, et par suite de ne pas reconnaître le fondement vrai qu'ont en lui, ou dans ses croyances religieuses, les états de l'âme qui font sa consolation et son bonheur (1). »

Benjamin Constant, dans son étude sur *la Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, arrivait aux mêmes conclusions : « Si vous traitez de chimère l'émotion indéfinissable qui semble nous révéler un Etre infini, âme, créateur, essence du monde (qu'importent les dénominations imparfaites qui nous servent à le désigner), votre dialectique ira plus loin, à votre insu et malgré vous-mêmes. Tout ce qui se passe au fond de notre âme est inexplicable ; et si vous exigez toujours des démonstrations mathématiques, vous n'obtiendrez jamais que des négations. Si le sentiment religieux est une folie parce que la preuve n'est pas à côté, l'amour est une folie, l'enthousiasme un délire, la sympathie une faiblesse, le dévouement un acte insensé (2). »

Que prouvent ces affirmations des philosophes ?

Vingt-cinq ans se sont à peine écoulés depuis que Volney,

(1) Octobre 1823.

(2) V. Préface, p. xxv. Il faut confesser que depuis la Restauration les apologistes catholiques ont abandonné les idées fondamentales du mysticisme chrétien ; ils ont négligé de montrer l'importance des *idées naturelles* de religion comme argument de *convenance* en faveur de la Révélation. Les Allemands, et, en particulier, Görres et Hettinger, se sont heureusement affranchis des préjugés propagés chez nous par le traditionalisme mennaisien.

Digitized by Google

Dupuis, Helvétius, Condorcet et d'autres traitaient, sans examen, de superstition et de fanatisme, tout ce qui a rapport à la religion.

Mais voici que l'expérience, la plus complète qu'on ait jamais vue, a été faite ! Les circonstances ont été extrêmement favorables à l'incrédulité savante. Toutes les institutions de l'ancien régime ont disparu, emportées dans un tourbillon mêlé de colère, de sang et de blasphème. Les « ruines », c'est le mot prophétique de Volney, ont succédé aux ruines dans un vertige inouï, humainement inexplicable.

Après cette période d'impiété, quoi d'étonnant que les philosophes aient cherché dans les religions l'idée maîtresse qui domine tous les cultes ? Si le christianisme seul a résisté aux bouleversements des sociétés, quel est le secret de sa force ?

Le fait est que ces philosophes, obligés de prendre la contre-partie des encyclopédistes pour expliquer de si merveilleux événements, ont abouti à cette conclusion plus ou moins explicite dans leurs œuvres : Le christianisme, avec ses mystères, sa grâce, ses dogmes, ses sacrements, son sacerdoce, son culte, se présente comme l'idéal religieux. Il embrasse l'ensemble des facultés humaines : raison, sentiments esthétiques et moraux, individu, famille, patrie, il façonne tout, il a pour les moindres ressorts de la société une direction préparée et sûre. C'est toujours lui qui est là, plein d'énergie, ambitieux de gouverner le monde, malgré les contrariétés qu'on lui oppose.

Telle est bien, en somme, la conclusion de la philosophie des éminents penseurs qui illustrèrent la renaissance chrétienne et la restauration politique et sociale.

Dans les problèmes du mysticisme chrétien, il était bon de rappeler leurs idées. Joseph de Maistre (1), Biran et Benjamin Constant ont des conclusions qui convergent toutes sur le même point. Benjamin Constant écrivait en toutes lettres : « Plus on est convaincu que la religion nous a été

(1) J. DE MAISTRE : *Eclaircissements sur les sacrifices et Soirées de Saint-Pétersbourg.*

Digitized by Google

révélée par des voies surnaturelles, plus on doit admettre que nous avions en nous la *faculté de recevoir* ces communications merveilleuses. C'est cette faculté que nous nommons le sentiment religieux (1). »

Ces conclusions de la philosophie humaine sont-elles contraires à celles de la saine théologie ? nullement; les pages si modestes mais si belles du P. Grou sur l'amour de Dieu en sont la démonstration.

C'était la thèse que nous voulions prouver.

Abbé Ch. DENIS.

(1) V. *De la Religion*, t. I, p. 255.

Digitized by Google

L'INQUISITION

L'Inquisition ! Ce mot seul produit l'effroi dans certaines âmes. « L'inquisition, c'est-à-dire la mort civile, le bannissement, la confiscation, la torture, les derniers supplices infligés à qui refuse de croire ou abjure des croyances dont sa raison lui démontre l'absurdité, n'est-ce pas la confusion du spirituel et du temporel et par conséquent la négation, en principe et en fait, de la liberté de conscience ? »

L'objection est grave ; nous ne nous le dissimulons pas ; elle l'est surtout au point de vue particulier où nous l'envisageons ici. Il ne manque même pas d'esprits sérieux et sincères qui la considèrent comme réellement insoluble. — « Jusqu'à l'aurore des temps modernes, nous disent-ils, l'Eglise, maîtresse souveraine des sociétés, des institutions et des lois, ne s'est appliquée qu'à gêner ou à proscrire la liberté. Mais, depuis un siècle, la liberté a pris sa revanche. Elle rend à l'Eglise les humiliations et les excommunications que celle-ci lui avait infligées... Ni l'une ni l'autre n'entendent, du reste, qu'on puisse servir en même temps deux maîtres dont les exigences sont absolument incompatibles... Quant à la société contemporaine, elle a fait son choix ; et si elle est civilement et politiquement contre l'Eglise, c'est qu'elle est à fond, d'esprit et de cœur, pour la liberté (1). »

(1) Citation empruntée au magnifique discours de Mgr PERRAUD, prononcé à Clermont, le 19 mai 1889, en faveur de la croisade anti-esclavagiste.

Digitized by Google

« Essayer d'établir des relations de sympathie entre la liberté et l'Eglise qui a sanctionné de son autorité les tribunaux de l'inquisition serait donc une entreprise téméraire et désespérée (1). »

Est-ce vrai? Nous ne le croyons pas; et si sérieuse que soit l'objection posée, nous ne désespérons pas d'y répondre victorieusement.

Si le fait d'avoir approuvé, institué même l'inquisition est si radicalement incompatible avec la liberté, avec la liberté de conscience en particulier, comment expliquer cette parole de Léon XIII, résumant tout l'enseignement doctrinal de l'une de ses plus lumineuses encycliques : « *Libertatem nemo nec altius prædicat nec constantius asserit Ecclesia catholica : personne n'a jamais revendiqué plus hautement ni défendu avec plus de persévérance la liberté que l'Eglise catholique* (2). »

Il y a évidemment là, comme pour d'autres problèmes non moins graves et heureusement résolus, quelque terme mal défini qu'il faut éclairer, quelque malentendu qu'il importe avant tout de dissiper.

Qu'est-ce donc que l'inquisition qu'on oppose à la liberté de conscience comme la négation absolue de ses droits les plus imprescriptibles?

I

Dans un *Mémoire* resté célèbre et adressé à l'opinion et à tous nos pouvoirs publics pour le rétablissement de l'ordre de Saint-Dominique en France, le P. Lacordaire définit l'inquisition : « Un tribunal établi autrefois, par le concours de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile, pour la recherche et la répression des actes qui tendaient au renversement de la religion (3). »

(1) Journal le *Temps*, nº du 20 décembre 1890.
(2) Encyclique *Libertas*.
(3) Mémoire pour le rétablissement, en France, de l'ordre des Frères prêcheurs. — P. 95, édition in-12.

Digitized by Google

Cette simple et courte définition est à elle seule, croyons-nous, une réponse péremptoire à tous les sophismes, si spécieux soient-ils, amassés, depuis un siècle, sur le problème en question.

L'inquisition était un tribunal, c'est-à-dire l'une des formes publiques du droit qu'a toute société de punir les actes réputés contraires au bien général de la collectivité ou aux droits particuliers et légitimes de ses membres. Or un tribunal, quels que soient sa constitution et l'objet de sa compétence, ne peut juger que des actes extérieurs, parce qu'il ne peut connaître et par conséquent apprécier et juger que d'après les dépositions de témoins à qui les faits internes de l'âme échappent essentiellement.

Le but des tribunaux de l'inquisition, établis chez la plupart des nations chrétiennes du moyen âge, était donc et ne pouvait être que de rechercher et de réprimer les actes, c'est-à-dire les manifestations extérieures tendant au renversement de la religion. D'où cette conclusion capitale dans la question qui nous occupe : L'inquisition n'a jamais prétendu imposer la foi catholique aux âmes par la force ou la terreur.

Imposer la foi par la force ; mais c'eût été d'abord absurde, parce que c'est psychologiquement et moralement impossible.

Le for intérieur où se forme la foi échappe, par la nature même des choses, à toute contrainte extérieure. Au témoignage de tous les théologiens sans exception, la foi est un acte de la volonté, aidée de la grâce. Or la volonté n'offre aucune prise à la coaction; c'est un axiome en psychologie. On peut forcer ou contraindre les corps ; mais les âmes demeurent libres et maîtresses d'elles-mêmes jusque dans les fers. La foi est donc, par son essence même, un acte libre dont la persuasion et la grâce sont les seules sources. On persuade les âmes de croire; on ne les contraint pas.

C'eût été, de plus, impie, parce que c'est absolument contraire à l'esprit de l'Evangile et de l'Eglise.

Aux premiers apôtres, qui voulaient faire tomber le feu

Digitized by Google

du ciel sur une ville qui les avait repoussés, Jésus-Christ répond avec indignation : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes ; le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre, mais pour sauver. »

Cet esprit s'est perpétué dans l'Eglise, non pas seulement tandis qu'elle était persécutée, mais encore au temps de son plus complet triomphe. Nous citerons, comme preuves, deux faits de l'histoire ecclésiastique dont nous empruntons textuellement le récit à l'une des plus belles conférences du P. Lacordaire :

« Lorsque, à la fin du IVe siècle, deux évêques espagnols dénoncèrent aux magistrats certains hérétiques, désignés sous le nom de priscillianistes, et furent cause que plusieurs perdirent la vie par jugement des tribunaux, le pape saint Sirice, qui gouvernait alors l'Eglise universelle, s'éleva contre eux ; saint Ambroise les sépara de sa communion ; saint Martin se repentit toute sa vie d'avoir communiqué une seule fois avec eux (1). Enfin, ils furent condamnés en 390, dans un concile de Milan, et en 401, dans un concile de Turin. Deux siècles après, saint Grégoire le Grand reprenait vivement le patriarche de Constantinople, à propos de quelques hérétiques qui avaient été maltraités dans une sédition : « C'est, lui écrivait-il, une prédication nouvelle et inouïe que d'exiger la foi par les supplices ! (2) »

Le même pontife écrivait, quelques années plus tard, au

(1) Le cardinal Pie dit à ce sujet que « Martin fut énergiquement opposé à une exécution capitale qui ne lui semblait pas favorable à la cause de la vérité et qui répugnera toujours à la mansuétude sacerdotale ; cela est hors de doute. Mais il importe de remarquer que les victimes de la dénonciation avaient été des évêques priscillianistes, jugés et condamnés par un tribunal laïque. C'est surtout cette circonstance qui indignait le saint évêque de Tours, comme le prouvent clairement ses propres paroles : *Novum et inauditum nefas si causam Ecclesiæ judex sæculi judicaret : ce serait un attentat nouveau et sans exemple si le juge séculier jugeait les causes ecclésiastiques, et si des évêques même indignes, étaient ainsi soustraits au for de l'Eglise.* » *(Œuvres complètes de Mgr Pie, évêque de Poitiers : Entretiens avec le clergé, pendant la retraite pastorale de 1864 ; tome* Ve, *p. 356-57.)*

(2) Lacordaire, 7e *Conférence de N.-D. de Paris ; tome* IIe, *p. 125.*

Digitized by Google

sujet des juifs qu'un faux zèle de certains catholiques poussait au baptême : « Il ne faut les solliciter que par la persuasion, la douceur et la charité ; le baptême suppose la foi, et la foi ne peut s'imposer par la violence et la force (1). »

Un concile tenu à Tolède, en 633, défend expressément de contraindre personne à professer la foi catholique. Peu d'années après, l'Eglise faisait de ce décret particulier et local l'une de ses lois générales, en l'insérant dans le corps même du droit canonique.

Pas plus au moyen âge qu'aux siècles de ses plus laborieuses conquêtes, l'Eglise n'a jamais permis qu'on imposât ses croyances, de force, aux infidèles, aux juifs et en général à quiconque ne faisait pas encore partie de la société chrétienne. Lorsque, à l'époque des croisades, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, des troupes de pèlerins enthousiastes, croyant plaire au ciel et attirer ses bénédictions sur leur entreprise, forçaient les juifs à recevoir le baptême, les papes indignés leur répondaient, en fermant le ciel, par l'excommunication, à ceux qui prétendaient l'ouvrir de la sorte aux juifs.

L'enseignement théologique de l'Eglise a toujours répondu à ses décrets et à ses actes. Ecoutez saint Thomas, en plein XIII^e^ siècle : « Gentiles, judæi et qui nunquam fidem susceperunt, nullo modo sunt ad fidem compellendi ut ipsi credant, quia credere voluntatis est. » *Les infidèles, les juifs et tous ceux qui n'ont pas encore reçu le bienfait de la foi, ne doivent, en aucune manière et sous aucun prétexte, être contraints à croire, parce que la foi doit être un acte volontaire* (2).

Suarez, au XVI^e^ siècle, comme Léon XIII au XIX^e^, enseignent exactement la même doctrine. Nous ne nous étonnons donc nullement que le grand orateur de Notre-Dame de Paris, le P. Monsabré, ait fait entendre, un jour, de cette première chaire du monde, cette éloquente et fière protes-

(1) L'abbé LÉMANN, citation de *la Défense* du 18 août 1886.
(2) *Summa Theologica*, II^a^ II^æ^, quest. X, art. VIII.

Digitized by Google

tation : « Je nie absolument que l'Eglise ait jamais réclamé l'intervention du bras séculier pour imposer de force ses croyances à qui ne les a jamais eues. La tradition constante de son apostolat est que l'acte par lequel l'homme arrive à la foi doit être essentiellement libre. Nous la voyons exprimée dans les sages remontrances qu'Alcuin adressait à Charlemagne pour lui reprocher de pousser les Saxons au baptême.

« Cette tradition de l'Eglise, en faveur de la liberté, est immuablement fixée par l'enseignement théologique.

« Le prince des théologiens, saint Thomas, définissant la foi comme saint Augustin, *un acte de volonté*, veut qu'elle soit, dans sa formation, à l'abri de toute contrainte. Sans doute, les peuples chrétiens, lorsqu'ils le peuvent, ont le droit de réprimer l'injuste agression des infidèles et de conjurer ainsi le péril qui menace leur foi ; mais la victoire ne leur permet pas de devenir violents, au profit de la religion ; et ils doivent laisser à leurs captifs la liberté de croire. Il y a plus, ajoute le grand docteur, le pieux désir d'arracher les enfants à la damnation, n'autorise personne à baptiser les enfants sans le consentement de leurs parents. Agir autrement, c'est se mettre en opposition avec la coutume de l'Eglise, qui fait loi en cette matière ; c'est manquer de respect à la foi, en l'exposant aux outrages de l'apostasie ; c'est violer le droit naturel qui protège la puissance paternelle.

« Voilà qui est clair, concluait l'éminent conférencier. Sur ce point, l'innocence de l'Eglise est tellement évidente, qu'on ne peut s'expliquer les déclamations de ses accusateurs que par la plus insigne mauvaise foi ou par une inqualifiable légèreté qui les fait se méprendre et attribuer les actes inconsidérés de quelques princes chrétiens à l'autorité religieuse qui n'a jamais cessé de les désapprouver (1). »

Or, nous en appelons ici à la plus élémentaire logique, n'est-il pas manifeste que si les tribunaux de l'inquisition

(1) MONSABRÉ, *4e conférence de l'année 1882 ;* p. 12-13.

Digitized by Google

avaient prétendu imposer la foi par la force, l'Eglise eût non seulement désavoué les rigueurs de ces cours de justice, comme elle l'a fait maintes fois ; mais qu'elle en eût condamné jusqu'au principe.

L'inquisition ne prétendait donc nullement imposer la foi aux âmes, mais simplement arrêter, par la crainte d'un châtiment légal, les actes extérieurs contraires à la religion.

La liberté de conscience, comme toutes les libertés qui se rattachent à l'ordre public, est nécessairement limitée, dans ses manifestations extérieures, par les exigences du bien général, et par le respect dû à la liberté d'autrui. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique, la terre classique de la liberté religieuse, la loi civile condamne et réprime le travail du dimanche et la polygamie des Mormons, comme outrage à la foi chrétienne de l'immense majorité de la nation.

L'Eglise, en tant que société purement spirituelle, ne possède pas, tout le monde en convient, le glaive matériel ; c'est l'un de ses grands privilèges de ne pouvoir faire l'injustice, parce qu'elle n'a pas la force à sa disposition. Par le seul fait de leurs attributions, comme puissance matériellement et civilement répressive, les tribunaux de l'inquisition n'ont donc pu être que des institutions d'origine politique.

La logique nous ramène donc à la définition formulée par le P. Lacordaire, que nous modifions très légèrement, quant à sa forme, en vue d'une plus rigoureuse précision :

« *L'inquisition était un tribunal établi par l'autorité civile, de concert avec l'autorité ecclésiastique, pour la recherche et la répression des actes qui tendaient au renversement de la religion.* »

Ce furent : l'empereur Frédéric II qui établit le tribunal de l'inquisition en Italie ; saint Louis, en France, de concert avec le pape Alexandre IV ; le sénat, à Venise, de sa propre autorité ; Alphonse d'Aragon, dans le royaume de Valence, de concert avec Martin V ; Isabelle et Ferdinand,

Digitized by Google

dans les royaumes de Castille et de Léon, de concert avec le pape Sixte IV, etc., etc.

Le tribunal de l'inquisition se composait, comme nos cours d'assises modernes, de simples jurés et de juges. Les premiers, tous ecclésiastiques, déclaraient l'accusé coupable ou non coupable d'hérésie ; c'était leur seule mission ; ce jugement prononcé, ils se retiraient. Les autres, tous laïques et représentants de l'autorité civile, déterminaient et appliquaient la peine selon les lois du temps.

« Il est fort à présumer, dit le comte de Maistre, que notre procédure criminelle, telle que l'a organisée le nouveau code français, ait emprunté la plus grande partie de ses formes à celles de l'inquisition, si odieusement travestie cependant par la plupart de nos jurisconsultes, depuis un siècle (1). »

II

La question capitale de la liberté de la foi écartée, que faut-il penser, au double point de vue de la *saine raison* et de la *stricte justice*, de cette institution célèbre, qui a régné, pendant trois siècles, sur la plus grande partie du monde civilisé, et dont le nom seul réveille aujourd'hui dans les âmes de si lugubres souvenirs ?

Avant d'entrer dans cette étude, délicate et difficile entre toutes, observons d'abord que, pour juger sainement des institutions du passé, il faut religieusement tenir compte des temps et des mœurs, et ne pas juger des faits d'une époque avec l'esprit d'une autre.

L'histoire n'est pas seulement une narration exacte des faits ; elle est encore, selon l'expression aussi juste que gracieuse d'un éloquent apologiste de nos jours, « une œuvre picturale » (2). Elle a donc le devoir d'encadrer les faits et de les replacer dans leur véritable milieu.

(1) *L'Univers*, n° du 15 décembre 1847.
(2) Didon, *la Vie de Jésus*, préface.

Digitized by Google

Tout événement est produit par une cause; et toute cause est soumise aux lois du temps, de l'espace et des divers agents dont le concours détermine et dirige son action. La raison ne le conçoit donc clairement que dans le milieu physique, intellectuel ou moral, au point précis de l'espace, au degré déterminé de civilisation, dans l'enchaînement des causes secondes et dans tout cet ensemble de circonstances complexes et multiples qui forment le cadre exact où il s'est produit.

Il en est des institutions comme des faits, nous ne pouvons les juger équitablement qu'après avoir pris le soin préalable de les replacer dans le milieu exact et précis qui les vit naître, se développer et arriver à leur plein épanouissement.

C'est parce que nous jugeons trop souvent des institutions politiques et sociales de l'antiquité grecque et romaine en dehors de leur cadre historique, c'est-à-dire avec nos idées modernes et sans tenir suffisamment compte de la différence radicale des milieux, que toutes les applications que nous en avons faites, depuis un siècle, ont invariablement mis en péril les grandes causes de la liberté, de la famille et de la patrie qu'elles protégeaient si efficacement à l'origine.

D'après les règles de la méthode expérimentale, si vantée de nos jours, une même cause ne produit les mêmes effets qu'autant qu'elle est posée dans les mêmes conditions. Or l'humanité chrétienne diffère essentiellement de l'humanité antique. L'Evangile, en transformant les croyances générales, a créé, pour ainsi dire, une âme humaine nouvelle. Les institutions politiques et sociales de l'ancien monde ne sauraient donc convenir au monde moderne. L'homme ne pense plus maintenant, de l'ordre des choses morales, ce qu'il pensait, il y a vingt siècles. C'est pour cela qu'il ne se gouverne plus comme il se gouvernait sous Périclès ou sous Auguste. Ce qui était alors politiquement et socialement rationnel et juste ne l'est plus aujourd'hui, parce qu'il n'est plus en harmonie avec notre nature régénérée et transformée.

Digitized by Google

C'est pourquoi un éminent publiciste écrivait récemment : « Pour juger des institutions d'un peuple, il faut étudier, avant tout, ses croyances... Regardez les institutions des anciens, sans penser à leur foi religieuse, vous les trouverez obscures, bizarres et quelques fois cruelles... Mettez les institutions et les lois en regard des croyances, les faits les plus étranges deviennent clairs et souvent raisonnables (1). »

Pour bien juger de l'Inquisition, au point de vue rationnel et moral, il nous faut donc, avant tout, faire abstraction de l'esprit de notre temps et nous placer résolument, et sans arrière-pensée, dans le milieu où vécut l'institution, et en face des croyances religieuses qui régnaient alors, en souveraines, sur toutes les intelligences. Les faits ainsi rétablis dans leur vrai cadre historique, il s'en dégagera une idée dominante, celle de leur parfaite conformité avec les besoins légitimes de l'époque, et par conséquent avec les principes de la raison et les règles de la justice.

III

La date précise du premier établissement de l'Inquisition est assez incertaine, comme celle de toutes les institutions qui naissent des besoins généraux d'un pays ou d'un siècle. Les uns voient l'origine de ce tribunal dans le décret d'un concile de Vérone, porté en 1184, par le pape Lucius III, à la prière de l'empereur Frédéric Barbe-Rousse; les autres dans un décret du 4e concile œcuménique de Latran ; ceux-ci attribuent la création des tribunaux de l'Inquisition au pape Innocent III ; ceux-là, leur organisation définitive, au pape Grégoire IX.

Nous ne nous arrêterons pas à résoudre ce problème historique, nous contentant d'affirmer, avec les critiques les plus compétents en cette matière, que l'organisation

(1) FUSTEL DE COULANGES, *la Cité antique*, page 3.

Digitized by Google

définitive de l'Inquisition, comme tribunal permanent, fut l'œuvre des premières années du XIIIe siècle.

Cela dit, essayons de replacer l'institution dans son vrai cadre. Dans ce but, retraçons aussi fidèlement que possible la physionomie propre du siècle qui la vit naître. De l'aveu de tous les écrivains qui ont fait consciencieusement la synthèse historique du moyen âge, le XIIIe siècle a été, pour les âges chrétiens, ce qu'ont été les siècles de Périclès et d'Auguste pour l'antiquité païenne, c'est-à-dire le plus haut sommet qu'aient jamais atteint la foi, la pensée et la vie chrétienne.

Après 800 ans d'héroïque dévouement et d'incomparable sagesse, l'Eglise, par d'incessantes et laborieuses transformations, avait enfin tiré des éléments informes du monde barbare un monde nouveau, fondé sur des bases absolument inconnues à tous les législateurs antiques, à savoir, la vraie et pure notion de Dieu, la sublime morale de l'Evangile et la liberté individuelle, comme droit sacré et inviolable de tous : création merveilleuse qui apparaît, au XIIIe siècle, dans toute sa majestueuse et divine splendeur !

Aux plus beaux jours de la civilisation gréco-romaine, le peuple, c'est-à-dire les deux tiers du genre humain, réduit à l'état d'esclave, ignorait absolument Dieu, l'âme, ses destinées et toutes les vertus de l'ordre moral. Dans le monde nouveau créé par l'Eglise, la vérité morale et religieuse brille à tous les yeux, éclatante, comme l'astre du jour arrivé à son midi. L'enfant, l'artisan, la femme du peuple connaissent Dieu et ses infinies perfections, l'homme, sa noble origine, ses immortelles destinées et tous ses devoirs, plus clairement que les philosophes les plus vantés d'Athènes et de Rome. Des problèmes restés insolubles pour le génie de Platon, sont aujourd'hui résolus par l'enfant de dix ans !

Dans l'ancien monde, il n'y avait pas d'écoles, pas de de maîtres pour les enfants du peuple. De là cette nuit si profonde dans le plus grand nombre des intelligences, aux temps même des plus splendides civilisations. Au XIIIe siècle, l'école populaire apparaît partout, éclairant et mo-

Digitized by Google

ralisant les masses, dès le premier âge; partout, elle est gratuite, à l'ombre des cathédrales, dans tous les monastères, alors si nombreux, et jusque dans les plus humbles presbytères. Partout enfin la question des études est placée sur le même pied que la question de foi et de vertu.

Aussi, quelle noble émulation, quelle ardeur passionnée, dans tous les pieux asiles de la vie monastique, pour l'étude et la transcription des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome!

Tandis que les maîtres expliquent et commentent les plus hautes théories de Platon et d'Aristote et les plus belles sentences de Sénèque et d'Epictète, les disciples peuplent les bibliothèques des ouvrages de Salluste, de Cicéron, de Virgile, d'Horace, d'Ovide, etc., etc.

Voyez ces religieux devenus artistes, tout à la fois par vocation divine, par obéissance et par amour. L'un prépare ou dispose ces belles feuilles de vélin dont nous admirons encore la blancheur et la netteté; un autre y transporte, d'une main sûre et rapide, le texte qui lui est confié, réservant avec soin la place des ornements et des majuscules; celui-ci, avec toute la grâce d'une riche imagination, avec le brillant de son coloris inimitable et son secret d'appliquer l'or en relief, consacre des mois et des années à enrichir le volume bien-aimé de vignettes et d'enluminures; un autre enfin le revêt de son brillant et solide manteau de maroquin, orné souvent de pierreries et d'agrafes d'or d'un travail qu'admirent encore nos plus grands artistes.

Le XIII^e^ siècle, remarquable par les hautes études monastiques, le fut plus encore peut-être par la création des grandes universités qui contribuèrent si puissamment alors au développement de l'intelligence humaine. L'université de Toulouse est fondée en 1229, la Sorbonne de Paris en 1250, l'université de Salamanque en 1255, celle de Cambridge en 1280, celle de Montpellier en 1284.

En Italie, en Allemagne, l'histoire et la poésie enfantent une multitude d'ouvrages que l'on admire encore aujourd'hui. La langue française, en particulier, prend, au temps

Digitized by Google

de saint Louis, cet ascendant européen qu'elle n'a jamais perdu depuis.

Roger Bacon, franciscain d'Oxford, né en 1214, découvre le microscope, le télescope, les miroirs ardents, la pompe à air, et, suivant beaucoup d'auteurs, la poudre à canon et le phosphore.

Et pour éclairer ce firmament des sciences humaines et divines, quels astres brillants que les Guillaume de Champeaux, les Alexandre de Halès, les Albert le Grand, les Duns-Scot, et surtout les Bonaventure et l'incomparable Thomas d'Aquin !

C'est l'âge des *Sommes* gigantesques. Sous l'empire de la théologie, qui tient le sceptre, le cycle des sciences se forme, leur classification s'opère, et, par une synthèse hardie, toutes les connaissances humaines sont ramenées à un centre commun qui est la révélation chrétienne (1).

Les arts participent naturellement au mouvement des intelligences. Le XIII^e^ siècle, immortalisé par la *Somme théologique* de saint Thomas et les suaves et profonds écrits de saint Bonaventure, élève à la gloire de Dieu nos merveilleuses cathédrales gothiques, avec leurs colonnettes qui s'élancent légères comme la pensée ; avec leur peuple de statues qui descendent comme des nuées le long des portes et des fenêtres, ou se rangent comme une garde d'honneur autour du tabernacle ; avec leurs brillantes verrières où le ciel avec toutes ses splendeurs, le purgatoire avec ses âmes désolées mais pleines d'espérance, l'enfer avec ses flammes vengeresses, revêtent toutes les formes les plus capables de frapper l'imagination et de persuader à l'homme les vérités de l'éternel avenir.

Jamais le génie humain, aidé des ailes de la foi, ne porta plus haut la perfection des arts. A cette glorieuse époque, il y avait, comme on l'a très justement dit, un artiste dans le plus humble ouvrier. Partout on soupçonne la

(1) Si l'on veut savoir comment on se rendait compte alors de cet immense travail, il faut lire le remarquable opuscule de saint BONAVENTURE : *De reductione artium ad Theologiam.*

Digitized by Google

main des anges, tant l'art s'élève, tant il idéalise la nature; il ne prend plus de la matière que tout juste ce qui est nécessaire pour rendre transparent et visible, à travers les voiles de la chair, le monde invisible des idées.

Tous les plus beaux chefs-d'œuvre de l'art gothique: les cathédrales d'Amiens, de Beauvais, de Chartres, de Reims, la façade de Notre-Dame de Paris, la sainte chapelle et Saint-Denys, pour la France; Cologne, pour l'Allemagne, Salisbury, York et Wesminster, pour l'Angleterre, sont l'œuvre du XIII^e^ siècle.

La vertu chrétienne atteint, comme les arts, ses plus hauts sommets. Le siècle de saint Thomas d'Aquin et des merveilles de l'art gothique est aussi le siècle des grandes fondations religieuses et des grands saints, dans toutes les conditions : saint Dominique, saint François d'Assise, saint Clair, saint Pierre Nolasque fondent les généreuses milices de l'évangélisation, de la pénitence, et du rachat des chrétiens devenus captifs à la suite des croisades. Des légions d'âmes héroïques renoncent à leur famille et à toutes les espérances d'ici-bas pour marcher à leur suite. L'épiscopat, le monde et le trône lui-même ne le cèdent point au cloître; et, à côté de saint Antoine de Padoue, de sainte Rose de Viterbe, de sainte Marguerite de Cortone et de sainte Gertrude, nous vénérons saint Guillaume, archevêque de Bourges, saint Edouard, archevêque de Cantorbéry, sainte Elisabeth, reine de Hongrie, saint Louis, roi de France, et la bienheureuse Isabelle, sa sœur.

Les grands pontificats d'Innocent III, de Grégoire IX et d'Alexandre IV sont, entre tous, dignes de ce beau siècle. L'amour héroïque de Dieu, source de toutes les vertus, se traduit naturellement par l'amour, poussé jusqu'à la tendresse, des petits et des pauvres, si méconnus et si méprisés avant l'Evangile. Plus qu'aucun autre, le XIII^e^ siècle a couvert le sol de notre Europe de monuments, de palais consacrés au soulagement de tout ce qui est faible et de tout ce qui souffre. Nos plus riches hôtels-Dieu, comme nos plus belles cathédrales, remontent à cet âge d'or de la foi.

Digitized by Google

Et quel merveilleux épanouissement ces hautes vertus de la vie privée donnent à la vie publique! Comme elles grandissent encore, dans l'humanité nouvelle créée par l'Evangile, les plus nobles qualités de l'humanité antique, et notamment le courage et l'honneur!

Les anciens ne connaissaient que le courage du soldat, mis au service de la patrie pour la défendre ou l'agrandir.

« Le barbare aussi était soldat, comme le Grec et le Romain; comme eux, il aimait sa patrie et méprisait la mort. Mais, baptisé dans la lumière du Christ, et formé par l'Eglise, il eut de son épée une autre révélation, une parole qu'elle n'avait pas dite à Thémistocle et que les Scipions n'entendirent jamais... L'épée disait à Thémistocle : Sois fort pour ton pays et grand pour toi-même. Elle dit au chrétien : Sois fort pour ton Dieu, clément pour les faibles, et esclave de ta parole. — C'était au XIII^e^ siècle l'héroïque chevalerie..... Chez les anciens, l'honneur se confondait avec la gloire qui touche souvent à l'orgueil. Chez le chrétien, c'est plus que la gloire, c'est plus que la vertu toute seule, avec ses sobres inspirations; c'est un sentiment chaste de soi-même, une crainte infinie de toute honte méritée, la plus haute délicatesse de la plus sainte pudeur (1).»

C'était, au XIII^e^ siècle, saint Louis captif, forçant l'admiration de ses vainqueurs; ce sera, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, Duguesclin et Bayard; caractères nouveaux qu'ignora l'antiquité grecque et romaine, et qui eussent ravi Plutarque, tout accoutumé qu'il était aux âmes illustres.

« L'Evangile pénétrait alors de sa divine influence les lois, les institutions, les mœurs des peuples, tous les rangs et tous les rapports de la société civile..... Le sacerdoce et l'empire étaient liés entre eux par une heureuse concorde et l'amical échange de bons offices... Organisée de la sorte, la société donna des fruits supérieurs à toute attente (2). »

(1) LACORDAIRE, *6^e^ conférence de Toulouse, tome V^e^, page 174.*
(2) Encyclique *Immortale Dei.*

Digitized by Google

Dans ce monde nouveau, créé de toute pièce par l'Eglise, la femme est devenue l'égale de l'homme, la moitié de sa vie, la reine du foyer domestique, imprimant à nos mœurs un cachet d'exquise délicatesse que ne connurent jamais, dans leurs plus beaux jours, ni Athènes, ni Rome.

La liberté individuelle, que le monde antique ne soupçonna même pas, au dire de M. Fustel de Coulanges, est devenue, pour l'humanité chrétienne, la base de toute son organisation sociale. Au XIIIe siècle, les derniers vestiges de l'esclavage et du servage disparaissent. La première citadelle de la liberté avait été l'Eglise; la seconde le château; la troisième est la commune qui, avec ses corporations ouvrières, en est la consécration populaire et la conquête définitive. République obscure, mais respectée, elle a la charte de ses droits, ses conseils et ses chefs élus, sa milice et son drapeau, et, dans les grandes cités, ses palais dont la somptuosité égale, et quelquefois même surpasse, celle de la demeure des rois. Désormais, l'absolutisme et l'arbitraire seront obligés de reculer devant les protestations de la conscience et du droit de tous.

Enfin, comme garantie de la liberté individuelle et de toutes les libertés publiques, la société chrétienne possédait dans son sein un pontificat suprême, représentant alors universellement reconnu de la souveraine autorité de Dieu, qui ne craignait pas de dire aux maîtres du monde, quand ils devenaient oppresseurs des petits ou violateurs du droit : « *Cela n'est pas permis ! Non licet !* »

Tel était, au commencement du XIIIe siècle, le monde nouveau issu de l'Evangile. C'était, malgré les défaillances inhérentes à la nature humaine déchue, le règne social du Christ, réalisant un idéal intellectuel, moral et politique que le génie de Platon lui-même n'avait point entrevu, dans les plus brillants rêves de sa République. C'était, comme conséquence de ce règne du Christ, l'humanité dirigeant sa vie sous l'inspiration absolument nouvelle de la plus pure notion de Dieu, de la plus sublime morale et de la vraie liberté. C'était enfin, après de longs siècles d'attente et d'héroïques labeurs, l'accomplissement de toutes les

Digitized by Google

prophéties de l'Ancien Testament, sur le retour de la vérité et de la justice en ce monde. Tel est l'incomparable et merveilleux cadre historique où nous apparaît l'institution civile et religieuse de l'Inquisition.

IV

1° Et cette miraculeuse création de toute une humanité nouvelle, l'Eglise l'avait opérée avec des peuples barbares, longtemps la terreur et la désolation de l'immense empire de Rome, tombé sous leurs coups.

Ah ! comme ils l'aimaient passionnément cette sainte Eglise du Christ, ces peuples vaillants, généreux et jeunes, qui lui devaient toute leur vie intellectuelle et morale, leur organisation civile et politique, leur prospérité matérielle et toutes leurs libertés ! Oserions-nous dire qu'ils avaient tort et les condamner ?

Engendrés à la civilisation par cette société mystérieuse qui, trois siècles durant, avait lutté, sans autres armes que sa foi, contre la toute-puissance des Césars : « Ils la voyaient si grande dans sa victoire, si belle sous la glorieuse pourpre de son sang ; ils étaient si convaincus de sa divine origine, si reconnaissants des bienfaits qu'ils en avaient reçus, qu'ils lui dirent : « Le Christ, ton maître, sera notre « maître ; ta foi sera notre foi et la foi de nos peuples (1). » Dès lors, le christianisme pénétra de son esprit tout le droit public des nouveaux maîtres de l'Europe ; et les devoirs extérieurs qu'il impose, tels que l'indissolubilité du

(1) MONSABRÉ, *4e conférence de Notre-Dame de Paris, en 1882.* Nos plus anciennes chroniques historiques, celle de Grégoire de Tours notamment, sont pleines de ces formules : « *Le Christ qui aime les Francs... Le Christ est le vrai roi des Francs... Le Christ qu'aiment passionnément les Francs.* »

Digitized by Google

lien conjugal et les conséquences privées et sociales qui en découlent, devinrent la loi même de l'Etat.

Pouvait-il en être autrement ? l'Eglise avait été pour eux la plus dévouée, la plus intelligente et la plus tendre des mères. Pouvaient-ils ne pas le reconnaître, en se proclamant et en se constituant ses enfants dociles ? Sa merveilleuse sagesse et son héroïque amour qui les avaient faits tout ce qu'ils étaient, ne répondaient-ils pas de l'avenir ? L'intérêt parlait donc ici comme le devoir.

C'est pourquoi, au XIII^e^ siècle, le point culminant des âges chrétiens, tout, dans la société, porte l'empreinte du caractère religieux : les idées, le langage, les mœurs, les lois et toutes les institutions politiques et sociales. La religion est tout, en droit et en fait, pour cette époque de foi universelle et profonde, parce que tout, absolument tout, repose sur elle, la connaissance de Dieu et du devoir. l'éducation de l'enfance, le progrès littéraire, artistique et scientifique, les hautes vertus religieuses et civiques, l'amour du pauvre et toutes les institutions de charité, l'organisation de la famille, le respect de l'autorité, l'ordre public, les droits et la liberté de tous.

L'Evangile était donc alors le seul principe moralisateur des peuples, le seul fondement de tout l'ordre social. L'Eglise, en qui il s'incarnait pratiquement, était donc l'insigne bienfaitrice du monde et le don le plus excellent que le ciel eût fait à la terre, en ces temps parfois si troublés. C'est du reste le jugement de tous les historiens qui ont étudié à fond le moyen âge. Ecoutez le noble langage de deux hommes d'Etat, célèbres entre tous ceux qui ont gouverné la France, en ce siècle : « Lorsque Rome tomba vaincue et sanglante aux pieds des barbares, ce fut l'Eglise, dit Thiers, qui recueillit l'esprit humain, comme un pauvre enfant abandonné que, dans le sac d'une ville, on trouve expirant sur le sein de sa mère égorgée. Elle le recueillit, elle le cacha dans ces asiles religieux dont notre siècle admire tant l'architecture hardie et mystérieuse. Là, elle le nourrit des lettres grecques et latines ; elle lui enseigna tout ce qu'elle savait ; et personne alors ne savait

Digitized by Google

davantage. Elle lui prodigua tous ses soins, tout son dévouement de mère, jusqu'au jour où cet enfant, devenu homme, s'est appelé Descartes, Bacon, Galilée (1) ! »

« Si l'Eglise, dit Guizot, n'avait pas existé avec sa puissante hiérarchie, son admirable dévouement et sa haute intelligence des besoins du temps, lorsque le déluge des invasions barbares vint fondre sur la société romaine, le monde tout entier eût été livré à la force matérielle et brutale, et c'en était fait, pour jamais peut-être, de toute civilisation... Elle a sauvé du monde romain tout ce qui pouvait l'être, et créé un monde nouveau, d'après le type idéal et sublime de l'Evangile (2). »

Or, nous le demandons à tout homme de bonne foi, était-il possible, avec de telles idées universellement acceptées et que justifie pleinement l'histoire, de demeurer spectateur indifférent des attaques dirigées contre l'Eglise, c'est-à-dire contre l'institution qui était alors regardée, et à juste titre, comme la clef de voûte de toute la civilisation et de tout l'ordre européen? Etait-il possible de ne pas y voir un crime public, doublé de la plus noire trahison quand il était accompli par les propres enfants de la maison ?

Les lois civiles concernant la répression des actes contraires à la religion et notamment de l'hérésie répondaient donc, au XIII^e^ siècle, à un besoin profond et universel des âmes, à *une véritable nécessité psychologique de l'époque.*

II. Elles étaient de plus *une nécessité sociale.*

La vie sociale est l'ensemble des relations qui unissent entre eux les membres de la grande famille humaine. Toute relation suppose des lois, parce que toute relation est, par sa nature, ordre et harmonie. Les relations des mondes qui se meuvent dans l'immensité du firmament sont déterminées par les lois de l'attraction. Les relations qui créent les sociétés humaines sont réglées par les lois sacrées du droit

(1) THIERS, *Discours prononcé à la chambre des députés, le 5 avril 1865.*

(2) GUIZOT, *Histoire de la civilisation en Europe ;* citation du *Correspondant* du 10 janvier 1887.

Digitized by Google

et du devoir, qu'on appelle *les lois morales ;* elles se distinguent des lois physiques, nous l'avons dit, en ce qu'elles obligent simplement, tandis que celles-là contraignent. On ne conçoit donc pas plus la société humaine sans les lois morales qu'on ne conçoit la sublime harmonie des cieux sans l'attraction universelle. Porter atteinte à l'ordre moral, c'est donc logiquement et fatalement attenter à la vie sociale. Or, pas plus que les individus, les sociétés n'ont le droit de se suicider. Elles sont donc rigoureusement obligées d'écarter de leur sein toutes les causes capables d'ébranler et les lois qui font leur vie et les vérités morales qui servent de base à ces lois elles-mêmes. Sauf les cas exceptionnels d'impossibilité, il y a donc obligation stricte, pour les pouvoirs publics, de réprimer toute doctrine qui met en péril les dogmes essentiels à l'existence et à la vie normale de la société, à savoir : l'existence d'un Dieu personnel, le libre arbitre de l'homme, la loi morale et sa sanction par delà la tombe.

Jean-Jacques Rousseau, qui ne saurait être ici suspect, retraçant, dans son *Contrat social,* le plan d'une cité idéale, veut que « la foi à une divinité toute-puissante, bienveillante et prévoyante ; à une vie future ; au bonheur des justes et au châtiment des méchants, soit la base de l'ordre et des lois ». Et il ajoute : « Sans pouvoir obliger personne à croire à ces dogmes, le souverain peut bannir de l'Etat quiconque ne le croit pas... il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable (1). »

Sous le fallacieux prétexte de liberté de penser, nous avons, depuis un siècle, rompu sur ce point avec toutes les traditions de l'humanité ; et aujourd'hui on peut tout nier ouvertement parmi nous, pourvu qu'on reste dans le domaine spéculatif de la philosophie ou de la science. Il en est résulté, comme conséquence, un état intellectuel sans précédent dans l'histoire et gros de menaces pour l'avenir.

Une école qui, sous le nom fastueux de *critique transcendante,* fait la loi dans une grande partie de la presse

(1) *Contrat social,* liv. IV, chap. VIII.

Digitized by Google

française, n'enseigne-t-elle pas sous toutes les formes et jusque dans les plus hautes chaires de l'Etat que « la vérité et l'erreur n'ont aucun fondement en elles-mêmes » ; que « le vrai et le faux varient pour les intelligences comme la perspective pour le regard du voyageur » ; que « le *oui* et le *non* s'harmonisent si parfaitement dans l'unité, que les doctrines les plus opposées peuvent être simultanément vraies ? » D'où elle conclut que « rien n'est plus ni vérité ni erreur et qu'il faut inventer d'autres mots » (1). Et c'est ce nihilisme intellectuel qui forme aujourd'hui tout le symbole philosophique d'un grand nombre de nos savants contemporains.

Dans de pareilles conditions, le génie s'éteint et les caractères s'en vont. Il peut y avoir encore des journalistes, des avocats, des ingénieurs, des mécaniciens, des chimistes ; mais il n'y a plus ni vrai génie ni vrai penseur, parce que la pensée et le génie se nourrissent avant tout de certitude et d'infini.

On peut encore se passionner pour une idée politique ; mais il n'y a plus de héros, parce que les fortes convictions qui les engendrent font défaut.

« C'est la fin des sociétés !... Rien n'est plus possible du côté du beau et du grand... Tout devient possible du côté de l'ignoble ! (2) »

Mais nous vivons encore, nous dit-on, et notre civilisation n'a rien à envier aux civilisations antérieures. Oui, nous vivons encore, mais du passé, bien qu'il n'existe plus théoriquement ; nous vivons d'idées chrétiennes et spiritualistes, accumulées dans la conscience des générations humaines depuis deux mille ans, comme la chaleur du soleil dans la houille et dans le diamant.

Mais cette morale par habitude, que rien ne ranime plus, est comme une lumière tremblante et mourante qui va faire place aux ténèbres ! Qu'est-ce, en effet, que la vie sans

(1) SCHERER, *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 fév. 1861 ; *passim* et *notamment* p. 855.

(2) Augustin COCHIN, *les Espérances chrétiennes*, p. 420.

Digitized by Google

certitude et sans Dieu ? la lutte des intérêts, avec Bentham et Stendhal ; le triomphe de la force, avec Darwin ; la déification de la passion, avec Herbert Spencer et Georges Sand. Les plus raffinés, les plus malades peut-être embrassent aujourd'hui, en plein Paris, la religion de Bouddha, c'est-à-dire l'appétit de la mort, comme on l'a très justement dit.

« Nous avons eu, dit M. Jules Simon, 360 mille suicides, en moins d'un demi-siècle ; il n'est que temps de rendre à l'âme son soleil et à la société son Dieu ! (1) »

Pour fonder une société, pour la rendre durable et prospère, il ne suffit donc pas de jeter dans les fondements de l'édifice de l'or, de la puissance, du progrès, de la gloire même et du génie ; il faut encore y mettre un nom que rien ne remplace, le nom adorable de Dieu, avec toutes les grandes vérités morales qu'il suppose.

Dieu, l'âme, le libre arbitre humain, la loi morale et sa sanction par delà les épreuves de la vie présente, tel est donc, au témoignage de la raison et de l'histoire, confirmé par celui des plus grands législateurs de tous les temps, *le minimum* des croyances morales et religieuses nécessaires à l'existence de la société. Toute société qui veut simplement vivre doit donc légalement réprimer, comme attentat à sa vie et à l'ordre public, toute doctrine tendant à ébranler dans les esprits ces dogmes fondamentaux.

III. Mais une société peut, comme l'individu, vouloir vivre d'une vie plus parfaite et plus haute ; personne assurément ne peut lui en contester le droit. Les conditions morales et religieuses de la vie sociale grandissant alors, dans la mesure exacte de la perfection idéale qu'elle poursuit, son droit de défense et de répression doctrinale ne saurait évidemment être amoindri, parce que sa vie est plus élevée. Elle pourra, elle devra donc défendre par la loi, et par la force, mise au service de la loi, s'il le faut, les conditions particulières de la vie qu'elle s'est librement choisie, telles que croyances et pratiques religieuses.

(1) Jules Simon, séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques. *Eloge de M. Caro.* Décembre 1890.

Digitized by Google

Telle fut la société européenne au moyen âge. Arrachée aux horreurs de la barbarie et engendrée à la civilisation par l'Eglise, à laquelle elle devait tout, son organisation civile et politique, sa prospérité matérielle et toutes ses libertés, elle avait librement fait de l'Evangile, la règle de sa vie morale, et de l'autorité de l'Eglise, la pierre angulaire de tout l'édifice social. S'attaquer au christianisme, à ses dogmes et à sa hiérarchie, c'était donc alors s'attaquer à la société chrétienne tout entière et en ébranler jusqu'aux dernières assises.

De cette situation régulière et légitime, s'il en fut jamais, il suivait logiquement qu'il était plus grave de se révolter contre la souveraine royauté du Christ représentée par l'autorité de l'Eglise, que de mépriser les plus hautes majestés de la terre ; plus grave de soustraire un dogme à l'Evangile, que de forcer un coffre-fort ou d'anticiper sur le champ de son voisin ; plus grave de troubler la paix religieuse d'un peuple que d'inquiéter par l'émeute son repos matériel; plus grave enfin d'empoisonner les âmes par l'erreur que de tuer les corps...

Or, pour notre vieille Europe chrétienne, l'hérésie réalisait tous ces caractères. Elle était d'abord une rébellion contre la souveraine autorité du Christ personnifiée par l'Eglise; c'était son caractère distinctif propre. Elle était aussi, et par cela même, un attentat à l'Evangile, alors universellement considéré comme le premier et le plus précieux de tous les biens de l'humanité ; trésor incomparable, pour la défense duquel des millions de martyrs avaient donné leur sang.

Et parce qu'elle s'attaquait au grand principe moralisateur et civilisateur de la société renaissante, l'hérésie était fatalement, comme le prouve toute l'histoire de cette époque, la dépravation des esprits et des cœurs, et le déchaînement de tous les malheurs de la guerre.

De tous les crimes que peut commettre la perversité de l'homme, l'hérésie était donc, pour ces âges de foi, le plus grave et par sa nature et par ses conséquences. Et quoi qu'en pense notre génération sceptique, nos pères étaient

Digitized by Google

dans le vrai. Tous les désordres du cœur et de la volonté, tous les crimes qui souillent et désolent la terre ont leur source première dans les égarements de l'intelligence.

N'était-il pas dès lors naturel et logique que la société punît les crimes d'hérésie de peines au moins égales à celles dont elle punissait d'autres crimes qu'il dépasse? Ce qui a fait dire à saint Thomas, traitant de la question dans toute la rigueur des principes : « Il est beaucoup plus grave de corrompre la foi, qui est la vie des âmes, que de corrompre la monnaie dont l'usage ne tend qu'à entretenir notre vie temporelle. D'où il suit que si les faux monnayeurs méritent la peine capitale, les hérétiques convaincus peuvent être non seulement excommuniés par l'Eglise, mais encore justement condamnés à mort... (1) »

Ce n'est donc pas à l'Eglise qu'il faut s'en prendre de ces rigueurs, mais à la société et à la logique ; à la société qui, ayant goûté les fruits de l'arbre divin de l'Evangile, voulait y puiser les principes de sa vie morale et sociale, aussi bien que de sa vie religieuse, et elle en avait incontestablement le droit; à la logique expérimentale et pratique, qui nous dit que, pour conserver un arbre de grand prix et le préserver de toute atteinte, il faut frapper de peines sévères quiconque menace d'en détruire le tronc ou les rameaux.

Nul ne se laisse arracher un bien de haute valeur sans se défendre : c'est dans la nature du droit ; et l'animal lui-même n'échappe pas à cet instinct. Or, au moyen âge, bien différent de notre époque matérialiste qui ne se passionne que pour l'intérêt, la religion était considérée comme le premier, le plus précieux et le plus indispensable de tous les biens. La société se défendait donc simplement par l'énergie de ses lois contre la plus odieuse et la plus dangereuse des spoliations. Toute la grave question des lois répressives de l'hérésie se ramène là. Replacées dans leur cadre historique, c'est-à-dire mises en regard des idées dominantes, des mœurs et surtout des croyances de l'épo-

(1) *Possunt non solum excommunicari, sed et justè occidi (Summa theologica IIª IIæ quest.* XI, *art.* III*).*

Digitized by Google

que, elles nous apparaissent donc éminemment rationnelles et justes.

Soit, nous dira-t-on, la législation civile concernant le fait de l'hérésie dérivait d'un état social régulier et légigime; mais comment cet état social se conciliait-il, pour l'hérétique, avec les droits sacrés et imprescriptibles de la liberté de conscience? Le principe de saint Augustin : *Croire est un acte de la volonté libre,* avait-il donc cessé d'être vrai pour lui? — L'objection est loin d'être insoluble; mais elle est spécieuse et réclame toute l'attention du lecteur.

V

L'Eglise, nous l'avons dit, a toujours formellement défendu de contraindre à professer sa foi quiconque n'a pas reçu le baptême. Généreuse et hospitalière envers les pires ennemis de ses croyances, et notamment envers les juifs et les sarrasins, disséminés, au moyen âge, sur de nombreux points de son territoire, elle les a toujours laissés libres dans l'exercice de leur culte; les juifs avaient partout des synagogues que les papes eux-mêmes prenaient soin de faire respecter. Les sarrasins élevaient des mosquées partout où leur nombre et leurs ressources le comportaient. Tant qu'ils ne troublaient pas l'ordre public, ils étaient assurés de trouver dans l'Eglise aide et protection pour leur liberté religieuse, contre le zèle parfois excessif ou inintelligent de certains princes chrétiens.

Pourquoi donc cette attitude si différente vis-à-vis des hérétiqnes, traités partout en rebelles ? La liberté n'est-elle pas la première condition de la foi pour tous? L'infidèle, juif, mahométan ou païen, aurait-il donc, pour la direction de sa vie religieuse et vis-à-vis de l'Eglise, des droits que n'a pas l'hérétique? 1° Saint Thomas résout la question par une comparaison aussi simple que lumineuse. « S'engager par vœu, dit-il, est un acte libre; remplir son enga-

Digitized by Google

gement est un acte obligatoire et par conséquent nécessaire. Il en est de même de la foi : Vous êtes libre de ne pas l'embrasser; mais, l'ayant embrassée, vous n'êtes plus libre de l'abandonner. C'est pourquoi, conclut-il, on doit obliger l'hérétique à revenir à la foi : *Sicut vovere est voluntatis, reddere autem necessitatis; ita accipere fidem est voluntatis, sed tenere eam est necessitatis. Et ideo hæretici compellendi sunt ut teneant fidem* (1). » Il suit de ces paroles du grand docteur, qu'au point de vue de leur situation vis à vis de l'Eglise, il existe une différence capitale entre l'infidèle et l'hérétique.

Le premier par cela seul qu'il n'est point baptisé, est étranger à la société chrétienne; il n'a donc contracté aucune obligation vis-à-vis de l'autorité de l'Eglise, et ne relève, devant Dieu, que de sa conscience, en matière de foi et de vie religieuse.

Le second, au contraire, est devenu, par le fait et les vœux de son baptême, le sujet de l'Eglise, rigoureusement obligé par son enseignement et ses lois.

Le caractère que lui a imprimé le baptême étant indélébile, il ne peut rompre ses engagements; et quand l'Eglise le revendique, sa défection ne saurait pas plus le couvrir que la désertion ne couvre le lâche qui trahit sa patrie et passe à l'ennemi.

L'infidèle est donc, vis-à-vis de l'Eglise, dans la situation de l'étranger qui, tant qu'il ne trouble pas l'ordre public, a droit au respect et à la liberté. L'hérétique est, au contraire, un rebelle et un violateur sacrilège du plus sacré des serments. La loi civile, aux âges de foi, le réprimait avec raison, comme un danger pour l'ordre et le bien général, tandis qu'elle respectait et protégeait l'infidèle.

La différence n'est pas moins radicale au point de vue de la liberté. Le mot *Liberté* peut avoir deux sens : celui de *pure faculté d'agir* et celui de *droit à l'action.* Dans le premier sens, c'est le simple *libre arbitre;* dans le second

(1) *Summa theologica* 2ª 2æ; quæst. x; art. viii; ad 3um.

Digitized by Google

sens, c'est la *liberté morale*, c'est-à-dire le droit qu'a l'être intelligent de diriger lui-même sa vie.

L'infidèle ne relevant, ainsi que nous venons de le dire, que de sa conscience, en matière de foi et de vie religieuse, possède la liberté sous ses deux formes : comme libre arbitre, parce qu'il est homme, et comme liberté morale, parce qu'il n'est, en fait et en droit, soumis à aucune autorité religieuse.

L'hérétique ne possède, au point de vue religieux, que le libre arbitre : il s'est volontairement dépouillé, pour participer aux biens de la société chrétienne, du droit de diriger lui-même à son gré sa vie religieuse, en se constituant par le baptême sujet de l'Eglise. Son apostasie ne saurait évidemment lui rendre ce droit.

L'infidèle a donc, dans la direction de sa vie religieuse et dans sa situation vis-à-vis de l'autorité de l'Eglise, des droits que ne possède pas l'hérétique.

La société chrétienne du moyen âge et l'Eglise ne faisaient donc que suivre la rigueur du droit en laissant les infidèles à la liberté de leur conscience et en obligeant les hérétiques à revenir à la foi qu'ils avaient apostasiée.

« Mais, nous objecte M. Renan, la foi n'est plus alors l'adhésion libre de l'esprit dont parlent saint Thomas et saint Augustin, *volens credit*, mais une chaîne, la plus lourde des chaînes, puisqu'elle lie éternellement et servilement l'intelligence (1). »

Cette objection a séduit plus d'un lecteur, nous n'en doutons pas. Et cependant, pour quiconque sait aller au fond des choses, il n'y a là, comme dans la plupart des attaques du brillant écrivain, qu'une simple confusion de termes, doublée des fausses théories du criticisme contemporain.

D'après l'enseignement invariable des théologiens, des papes et des conciles, ni l'Etat, ni l'Eglise, ni aucune personne ou puissance créée, si grande soit-elle, n'a le droit d'imposer la foi chrétienne à quiconque ne l'a jamais eue,

(1) RENAN, *Marc-Aurèle*, p. 79.

Digitized by Google

c'est-à-dire à l'adulte non baptisé. Nous nous bornerons, comme preuve, à rappeler sommairement, parmi les témoignages déjà cités, ceux de Suarez et de saint Thomas, de saint Grégoire le Grand et du concile de Tolède.

« *L'enseignement unanime des théologiens*, dit Suarez, *est qu'il n'est jamais permis au pouvoir politique de contraindre les infidèles à embrasser la foi, ces infidèles fussent-ils ses sujets, et fussent-ils suffisamment instruits de nos dogmes : Communis est sententia theologorum infideles, tàm subditos quàm non subditos, ad fidem accipiendam cogi non posse, etiamsi sufficientem illius cognitionem habuerint* (1). »

« *Les juifs et les gentils*, dit saint Thomas, *ne doivent, sous aucun prétexte, être forcés à croire : Judæi et gentiles nullo modo sunt ad fidem compellendi* (2). »

A la fin du VI^e^ siècle, en 598, saint Grégoire le Grand écrivait, au sujet des juifs qu'un faux zèle de certains catholiques poussait au baptême : « Il ne faut les solliciter que par la persuasion, la douceur et la charité ; le baptême suppose la foi, et la foi ne peut s'imposer par la violence (3). »

En 633, un concile de Tolède, dont le décret est devenu une loi générale de l'Eglise, par son insertion dans le corps du droit canon, « défend expressément de contraindre à la foi ceux qui n'appartiennent pas à la société chrétienne par le baptême (4). »

Il est constant par ces témoignages, que nous pourrions multiplier à l'infini, que l'Eglise catholique a toujours voulu que la foi se formât dans les âmes à l'abri de toute pression, et fût ainsi une adhésion vraiment libre de l'esprit à la vérité.

C'est pourquoi saint Thomas nous dit, avec cette précision de langage qui est le caractère propre de son génie : « *Accipere fidem est voluntatis : Vous êtes libre d'embrasser*

(1) SUAREZ, *Tractatus defide :* disp. 17 ; sect. III, n° IV.
(2) *Summa theologica* 2ª 2æ ; quest. X, art. VIII.
(3) L'abbé LEMANN, Citation de *la Défense* du 8 août 1886.
(4) LACORDAIRE, 7^e^ *Conférence de Notre-Dame de Paris*, tome 2^e^, p. 125.

Digitized by Google

la foi. » Mais il ajoute immédiatement ce correctif qui scandalise si fort M. Renan et lui fait voir dans la foi la plus lourde et la plus humiliante des chaînes. « *Sed tenere eam est necessitatis :* Votre adhésion à la foi est libre ; *mais dès que vous l'avez embrassée, vous n'êtes plus libre de l'abandonner.* »

L'étonnement et l'erreur de M. Renan tiennent à ce qu'il confond ici, comme tant d'autres, le simple libre arbitre avec la liberté morale. Personne ne conteste que le chrétien n'ait la faculté de renoncer, s'il le veut, à la foi qu'il a embrassée par le fait et les vœux de son baptême ; mais en a-t-il le droit que suppose la liberté complète et vraie ? Toute la question est là.

Pour M. Renan et toute l'école critique, qui ne reconnaît aucun caractère absolu à la vérité morale, et pour qui le vrai et le faux varient, dans les intelligences, avec les temps, les lieux et les civilisations, comme la perspective avec les positions diverses du spectateur, le chrétien a naturellement le droit de renoncer à sa foi religieuse, dès qu'elle ne répond plus, à son jugement du moins, aux nécessités toujours variables des individus, des sociétés et des siècles.

Le catholique, qui croit au caractère absolu de la vérité morale, aussi bien que de la vérité scientifique, ne peut admettre un pareil droit qui serait la négation de ses principes.

La vérité étant pour lui absolue, est nécessairement aussi immuable et éternelle : elle sera donc demain, elle sera toujours ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire la *vérité.* Or, nous l'avons dit, il n'y a pas de droit possible contre la vérité. Le droit contre la vérité serait le droit de lui préférer l'erreur. Or, ce droit implique un non-sens manifeste. Nos droits naissent de nos devoirs qui naissent eux-mêmes de nos destinées. Dire que l'erreur peut être l'objet d'un droit pour l'homme, c'est donc dire qu'elle peut être pour lui l'objet d'un devoir et par conséquent le but, la fin de son intelligence. L'erreur, objet du devoir et dès lors positivement voulue de Dieu ! L'erreur, but, fin de l'intelligence

Digitized by Google

humaine ! Ne serait-ce pas le renversement de toute morale et de toute logique ?

Soit ! nous dira-t-on ; mais la foi et les obligations du chrétien ne reposent que sur les engagements du baptême. Or, ces engagements sont nuls de plein droit, parce qu'ils sont généralement contractés à un âge où l'homme est légalement, et à juste titre, réputé incapable de toute obligation morale.

L'objection serait sérieuse, nous en convenons, si l'obligation d'embrasser la foi ne reposait que sur la volonté présumée de l'enfant, au moment de son baptême. Mais tout autre est le fondement vrai des obligations qui s'imposent au chrétien.

Jésus-Christ s'adressait à l'humanité tout entière et à tous les siècles, lorsque, donnant l'investiture de leur sublime mission à ses premiers Apôtres et, dans leurs personnes, à tous leurs successeurs, jusqu'à la fin des temps, il leur dit : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ; allez donc et enseignez toutes les nations ; baptisez-les au nom du Père, du Fils et du saint Esprit ; enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit (1). » « Allez dans le monde entier ; enseignez l'Evangile à toute créature ; celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera damné... (2) Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise ; celui qui me méprise méprise mon Père qui m'a envoyé (3). »

L'Evangile n'est donc pas une théorie philosophique dont on peut faire impunément abstraction, comme de celles de Platon et d'Aristote ; la croix n'est donc pas l'enseigne d'une école à laquelle on peut s'affilier ou se soustraire, à son gré. Il y a donc obligation rigoureuse, et sous peine d'éternelle damnation, pour tout homme à qui arrive la parole des apôtres du Christ et de leurs successeurs légitimes, de croire à l'Évangile et de recevoir le baptême.

(1) *Evangile selon saint Mathieu*, chap. xxviii, v. 19 et 20.
(2) *Evangile selon saint Marc*, chap. xvi, v. 15 et 16.
(3) *Evangile selon saint Mathieu*, chap. xviii, v. 17.

Digitized by Google

Conférer le baptême a l'enfant dès sa naissance, dans nos sociétés où la parole évangélique retentit incessamment et sous toutes les formes, c'est donc simplement le préparer, par la grâce du sacrement et par l'éducation particulière qu'il reçoit comme chrétien, aux obligations morales et religieuses qui s'imposeront, un jour, rigoureusement à lui. La famille fait alors, dans l'ordre des destinées surnaturelles de l'enfant, par le baptême et les vertus qu'il impose, ce qu'elle fait, dans l'ordre social, par l'éducation qui le prépare aux fortes et austères vertus du citoyen. Les deux cas sont absolument identiques : nous devons donc logiquement les juger de la même manière. Bien loin de gêner la liberté morale de l'enfant, la famille l'affermit et la fortifie, dans ce cas, pour les jours difficiles et laborieux de la lutte.

L'homme soucieux de l'accomplissement de tous ses devoirs ne se plaindra donc jamais d'avoir été incorporé à l'Eglise dès sa naisance, et avant tout consentement personnel possible ; il s'en félicitera, au contraire, disant avec saint Augustin : *Felix necessitas quæ nos ad meliora compellit : heureuse nécessité qui nous oblige à une vie plus élevée et plus parfaite!*

La foi est donc en même temps et une adhésion libre de l'esprit à la vérité révélée de Dieu et une chaîne. Elle est une adhésion libre, en ce sens que nous devons nous déterminer de nous-même à croire, sans contrainte. Elle est une chaîne, en ce sens que, comme toutes les vertus, la foi crée des obligations qui lient moralement la volonté humaine. Dieu nous préserve des hommes affranchis de toute chaîne parce que, affranchis de tout devoir, ils sont capables de toutes les trahisons et de toutes les hontes.

II. Saint Thomas et tous les théologiens catholiques distinguent deux classes d'hérétiques : l'apostat, le sectaire turbulent, le champion conscient de doctrines impies et subversives, qu'on appelle *l'hérétique formel ;* et l'hérétique, par le fait seul de sa naissance, qui ne soupçonne même pas son erreur, *l'hérétique matériel.*

Le jugement du grand docteur est absolu pour les pre-

Digitized by Google

miers : *compellendi sunt ut teneant fidem ;* ils sont de mauvaise foi, et dès lors coupables. Or le coupable doit réparer sa faute par l'amendement, ou l'expier par le châtiment.....

Quant à l'hérétique purement matériel, c'est-à-dire de bonne foi, *habet excusationem ex parte ignorantiæ, il est excusable par son ignorance.* — D'où le saint docteur conclut qu'on peut toujours, et que dans certains cas on doit même le tolérer, pour ne pas mettre d'obstacle à son salut, et pour éviter des guerres intestines et d'autres maux plus grands encore (1).

C'est pourquoi les lois civiles ne frappaient pas indistinctement tous les cas d'hérésie. L'homme peut se tromper de bonne foi, en matière de croyances chrétiennes comme en toute autre. Or, de l'aveu de tous les moralistes sans exception, l'erreur de bonne foi échappe, par sa nature même, à tout châtiment, parce qu'elle échappe à toute culpabilité. L'hérésie que punissait la loi civile ne pouvait donc être que l'hérésie légalement réputée de mauvaise foi.

Trois conditions étaient rigoureusement nécessaires pour que l'hérésie fût réputée telle.

Il fallait : 1° que le prévenu appartînt à l'Eglise catholique par le baptême reçu dans son sein et par l'éducation religieuse qui en est la conséquence. L'hérétique ou le schismatique validement baptisé, mais né de parents séparés de l'unité catholique par suite d'un fait historique reconnu, du moins comme fait, était légalement réputé de bonne foi, et traité comme les infidèles, parce que, élevé dans des préjugés de secte, il pouvait ne pas même se douter de son erreur. Tels étaient les grecs, depuis la consommation définitive de leur schisme ; tels furent les protestants, après le traité de Wesphalie (2).

(1) *Summa theologiæ.* 2ª 2æ, q. XI, art. III.

(2) « C'est ainsi, dit Mgr Ketteler, que l'Eglise se comporte partout où les grecs schismatiques et les protestants existent en vertu d'un fait accompli. Lorsque les protestants essayent de faire croire que l'Eglise catholique veut les forcer à se convertir, ils blessent donc tout ensemble la vérité et la charité. » (*Liberté, autorité et Eglise :* p. 141.)

Digitized by Google

Il fallait : 2° que la révolte du prévenu contre l'enseignement et l'autorité de l'Eglise fût manifeste, c'est-à-dire établie par des faits graves et certains.

Il fallait : 3° qu'il persévérât opiniâtrement dans sa révolte, après avoir été suffisamment instruit et paternellement exhorté.

L'hérésie réalisant ces trois conditions était légalement réputée de mauvaise foi. Cette interprétation légale, qui serait excessive, à notre époque d'ignorance et de scepticisme religieux, était pleinement justifiée au moyen âge. Pour en juger, suivons notre méthode habituelle : replaçons les faits dans leur milieu, dans leur vrai cadre historique.

Reportons-nous à ces âges de foi où tout, dans la vie privée et dans la vie publique, dans les mœurs et dans les lois, dans la littérature et dans les arts, affirmait et glorifiait l'idée chrétienne, où les peuples, jugeant des doctrines par leurs conséquences sociales, se reconnaissaient redevables à l'Eglise de tous les bienfaits de leur organisation et de tous leurs progrès. Rappelons-nous, d'autre part, sous quelles formes apparaissait alors l'hérésie. Ce n'était généralement pas sous la forme métaphysique et abstraite des hérésies de l'Orient ; mais sous la forme brutale de retour à la barbarie, de souvenirs de sauvagerie que provoquaient sans cesse, chez ces natures à demi civilisées, les exigences de la morale évangélique, devenue, comme nous l'avons dit, le droit public chrétien. Les Vaudois et les Albigeois en France, les Wiclefistes en Angleterre, les Hussites en Allemagne, pour ne citer que les plus connus, niaient ouvertement les droits sacrés de la famille, le droit de propriété, l'autorité des lois, le pouvoir des princes temporels comme celui du pasteur de l'Eglise, la liberté morale et jusqu'à l'essentielle distinction du bien et du mal.

Et l'histoire nous apprend que la perversité des actes répondait à celle des doctrines. Dans plusieurs villes de Flandre et surtout à Anvers, un laïque nommé Tanquelin, de mœurs dissolues, mais éloquent et habile, réussit, pendant nombre d'années, à se faire adorer comme Dieu et

Digitized by Google

comme époux de la vierge Marie, marchant avec la magnificence d'un roi et constamment escorté de centaines de femmes perdues. La secte ne cessa que par la mort de son fondateur, dans une émeute qu'il avait lui-même suscitée, près de Cologne, en 1125.

Le caractère propre de l'hérésie, au moyen âge, était donc, comme doctrine spéculative, la négation brutale des vérités les plus essentielles de l'ordre moral et social, et, comme faits concrets et pratiques, la révolte, le brigandage et l'immoralité bestiale. C'était le barbare baptisé et à demi civilisé, reniant la grâce de son baptême et le bienfait de la civilisation pour retourner à la lubricité et à la sauvagerie de son origine.

L'hérésie revêtait donc alors, en Occident, des formes absolument différentes de celles des hérésies orientales, répondant exactement, comme toujours, au caractère même des peuples. Tandis que les Grecs dégénérés se divisaient sur des questions de subtilité métaphysique ridicule, qu'on a justement appelées *byzantines*, les peuples de l'Occident qui naissaient à la civilisation, sous l'action de l'évangile et la direction de l'Eglise, se divisaient sur les bases de l'ordre moral et social. Les hérésiarques de l'Orient étaient des sophistes diserts, adroits et subtils, ceux de l'Occident étaient des chefs de bandes révolutionnaires qui voulaient ramener la société à la barbarie (1).

(1) C'est ce caractère violent et antisocial de l'erreur, pendant toute la deuxième moitié du moyen âge, qui a introduit, dans les lois répressives de l'hérésie, la peine de mort, comme châtiment ordinaire. Dès la conversion de Constantin, la loi civile réprima les attaques de l'Eglise. Les pénalités consistèrent d'abord en amendes, en emprisonnement, et pour les cas les plus graves, dans la privation des droits civils et dans le bannissement. Théodose le Grand y ajouta la peine de mort pour les hérésies subversives de l'ordre public. Cette pénalité, insérée dans le code de Justinien, était exceptionnelle et ne s'appliquait qu'à ce qu'on appelait les *cas inexpiables*, c'est-à-dire aux hérésies qui étaient, en fait ou par leur nature, comme le manichéisme, un attentat contre la société. Son application cessa pendant les quelques siècles où le droit canon remplaça le droit romain. Elle ne reparut qu'avec le droit qui lui avait donné naissance. Preuve évidente qu'elle est née de l'esprit romain bien plus

Digitized by Google

Or était-il possible que des âmes élevées, comme toutes l'étaient alors, dans une atmosphère de christianisme, c'est-à-dire de charité, de respect du droit et de pureté morale, vivant dans une société où la famille, le pouvoir et les lois ne s'inspiraient que de l'Evangile, où les mœurs, l'enseignement et toutes les grandes manifestations de la vie publique étaient sous la surveillance et la haute direction de l'Eglise, était-il possible que des âmes ainsi éclairées et protégées contre les sollicitations de l'erreur et du mal, pussent se laisser séduire de bonne foi, c'est-à-dire, juger sincèrement et loyalement que la négation de toute autorité, de tout droit et de toute loi était préférable, pour le bien de tous et de chacun, à leur affirmation; que le libertinage, la révolte et le brigandage étaient préférables à la pureté des mœurs, à la soumission aux lois et au respect de la vie et de la propriété d'autrui ? Poser la question, n'est-ce pas la résoudre ?

Non, non ! l'hérétique de la seconde moitié du moyen âge n'était point, encore une fois, un grec du Bas-Empire qui se laissait séduire par des subtilités métaphysiques ou par le beau langage d'un sophiste ou d'un rhéteur habile; c'était simplement un révolté et un libertin, qui, sous le manteau hypocrite de la religion, sacrifiait lâchement le devoir à ses passions. Il n'avait pas plus de droit d'invoquer la bonne foi de sa conscience que nos criminels convaincus des cours d'assises.

La loi civile était donc rationnelle et juste, lorsqu'elle réputait de mauvaise foi tout catholique qui, après avoir été paternellement exhorté et suffisamment instruit, persévérait opiniâtrément dans l'hérésie.

Elle traitait tout autrement l'hérétique né de parents déjà séparés de l'Eglise, parce qu'elle pouvait trouver, dans le fait de son éducation au sein de l'hérésie, une excuse ou

que de l'esprit chrétien. Dans la deuxième moitié du moyen âge, toutes les hérésies avaient un caractère de révolte contre l'ordre et la civilisation : toutes rentraient donc dans la catégorie des cas *inexpiables*. C'est ainsi que la peine de mort devint, surtout pendant cette époque, le châtiment ordinaire de l'hérésie.

Digitized by Google

tout au moins des circonstances atténuantes de la perversion de sa pensée et même de sa vie.

La loi concernant l'hérésie n'atteignait donc et ne réprimait que les cas de mauvaise foi manifeste, c'est-à-dire les abus de la liberté de conscience. Or, réprimer les abus d'un droit, ce n'est pas nier ce droit, mais bien plutôt l'affirmer. Ce qui fait dire à un grand jurisconsulte : « Le code pénal ne punit les coquins que pour affirmer et consacrer le droit des honnêtes gens (1). »

Ainsi donc, en pratique, quiconque n'avait pas reçu le baptême infidèle ou israélite ; quiconque l'avait reçu, mais était né de parents séparés de l'Eglise par un fait historique reconnu, était légalement réputé de bonne foi et jouissait, à ce titre, de la plénitude de sa liberté religieuse, pourvu qu'il ne troublât pas l'ordre public, par des manifestations hostiles à sa foi nationale.

Pouvait-on logiquement réclamer davantage ? En dehors de là, il n'y a que la mauvaise foi. Or, la mauvaise foi, c'est l'erreur volontaire, c'est le mal ; et le mal, nous l'avons démontré au commencement de ce travail, n'a et ne peut avoir aucun droit proprement dit. La loi civile concernant les apostats qui persévéraient opiniâtrément dans l'hérésie ou le schisme, n'était qu'une application de ce principe, fondé lui-même, nous l'avons dit, sur l'essence du droit.

Cette loi, si sévèrement jugée par nos libres penseurs modernes, ne touchait donc en rien aux droits légitimes et sacrés de la liberté de conscience, puisqu'elle les reconnaissait, en fait, partout où ils existaient réellement, c'est-à-dire chez toutes les personnes de bonne foi, dans l'hérésie comme dans le schisme, dans l'infidélité comme dans le judaïsme. Le catholique apostat étant légitimement et légalement réputé de mauvaise foi était, relativement aux droits qui constituent la liberté de conscience, dans la situation du traître à sa patrie qui, jugé indigne de prendre part aux affaires de son pays, est frappé d'incapacité civile et politique.

(1) TROPLONG.

Digitized by Google

La loi concernant les hérétiques ne niait donc pas plus la liberté religieuse, comme droit général de la conscience humaine, que le code pénal français ne nie notre liberté civile et politique, parce qu'il en prive la catégorie des citoyens moralement flétris et légalement réputés indignes.

Les exécuteurs de la loi ont pu se tromper dans l'application pratique et personnelle qu'ils ont faite de la bonne foi, en matière de croyances chrétiennes, nous en convenons. Mais la loi elle-même était rationnelle et juste, parce qu'elle était fondée sur l'essence même du droit et répondait, en outre, à des besoins impérieux de l'époque.

Toutes les législations de l'Europe chrétienne ont toujours reconnu le droit sacré et inviolable qu'a *toute conscience loyale et honnête* à la liberté de ses rapports avec Dieu ; c'est tout ce qu'on peut exiger, en bonne et rigoureuse logique.

Le mal, et par conséquent la conscience de mauvaise foi, nous le répétons, n'a et ne peut avoir aucun droit. Et pour résumer notre pensée dans une formule claire et facile à retenir, nous dirons : « L'homme a le droit d'être loyal dans ses rapports avec Dieu ; mais il n'a pas le droit de lui mentir. On ne peut forcer l'homme à aimer Dieu, mais on peut le contraindre à ne pas l'outrager. »

Tout le problème de la liberté religieuse est renfermé dans cette double formule.

C'est parce que le droit public des âges de foi reconnaissait clairement le grand dogme de la liberté de conscience, que jamais, peut-être, à aucune autre époque de l'histoire, la distinction des deux puissances et l'incompétence religieuse de l'Etat, qui créent, à proprement parler, nous l'avons dit, la conscience humaine libre, n'ont été plus clairement affirmées. La puissance civile appliquait sa législation propre à l'hérésie ; mais les juges ecclésiastiques seuls avaient le droit de se prononcer sur le fait doctrinal qui formait l'objet de l'accusation.

CANET.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. L'inspiration des Livres saints a été, suivant les époques et les écoles théologiques, diversement comprise et exposée ; il était donc très intéressant de rechercher soit dans les saintes Ecritures elles-mêmes, soit chez les Pères de l'Eglise, les théologiens du moyen âge et les théologiens contemporains, catholiques ou protestants, l'idée qu'on s'était faite de l'inspiration et de son étendue. C'est l'histoire de ce dogme de l'inspiration que nous présente M. P. Dausch, prêtre du diocèse de Spire, dans un travail qui a été couronné par la Faculté de théologie catholique de Munich (1).

La question posée était : Exposer la notion de l'inspiration dans son développement historique. M. Dausch étudie d'abord dans l'introduction la notion de l'inspiration, précise le but de son travail, et indique la méthode qu'il va suivre. Il distingue dans le développement de cette notion de l'inspiration deux périodes : l'une du développement fondamental de la notion de l'inspiration, qui s'étend depuis l'époque de la composition des Livres saints jusqu'à la Réforme, et l'autre du développement systématique de cette notion, qui, de la Réforme, va jusqu'aux temps présents. Cette division, quoique artificielle à plus d'un égard, encadre bien l'ensemble des systèmes proposés.

La notion de l'inspiration peut être recherchée d'abord dans les saintes Ecritures elles-mêmes, dans l'Ancien Tes-

(1) *Die Schriftinspiration.* Eine biblisch-geschichtliche Studie, von P. Dausch. In-8, VIII-241 pages. *Fribourg, Herder,* 1891.

Digitized by Google

tament, puis dans la vieille tradition juive, soit alexandrine, soit palestinienne. Le Nouveau Testament rend témoignage à l'inspiration de l'Ancien, et se le rend à lui-même. Ce sont ensuite les Pères apostoliques, puis les Apologistes, les écrivains de l'école d'Alexandrie, ceux de l'école d'Antioche, saint Jérôme, saint Augustin, dont on expose les enseignements sur l'inspiration. Au moyen âge, l'inspiration est étudiée chez les scolastiques, chez les mystiques, chez les hérétiques, et enfin dans l'enseignement de l'Eglise. En appendice est exposée l'opinion des rabbins.

Dans la seconde partie, M. Dausch passe en revue toutes les variations qu'a subies la notion de l'inspiration chez les réformés, où il distingue la vieille orthodoxie protestante, qui, par ses exagérations, provoqua une réaction, laquelle des mystiques, des piétistes, à travers les sociniens et les arminiens, aboutit au rationalisme, et la nouvelle orthodoxie protestante qui est, de son côté, une réaction contre le rationalisme.

Chez les théologiens catholiques se présentent d'abord les opinions extrêmes : les uns, tels que Lessius, Hamel, Bonfrère, Richard Simon, Jahn, Dom Calmet, etc., restreignent trop l'inspiration et pèchent par défaut; les autres, Melchior Cano, Bannez, les Baïanistes et les Jansénistes, Billuart, Fernandez, l'étendent outre mesure et pèchent par excès. Viennent ensuite ceux qui expliquent plus librement l'inspiration, tout en la reconnaissant réelle et continue : Erasme, Lenormant, Newman, l'école catholique de Tubingue, et enfin les tenants de l'opinion commune, Bellarmin, Suarez, Manning, Kaulen, Scheeben, Franzelin, Schmid, Crets. Le travail est clos par l'exposition de la doctrine de l'Eglise, telle que nous l'ont enseignée les conciles de Trente et du Vatican.

Dans les dernières pages de son travail, l'auteur résume les conclusions qui résultent de ses recherches historiques. La croyance à l'inspiration des saintes Ecritures est une conséquence de la croyance à la révélation. Comme base d'investigation, il faut admettre ce principe : *Deus est auctor librorum sacrorum*, et reconnaître l'existence d'une

Digitized by Google

action positive de Dieu sur les écrivains sacrés. Le Saint-Esprit met en mouvement les forces internes des auteurs, volonté et connaissance, et influe sur celles-ci. Les auteurs peuvent d'ailleurs n'avoir pas conscience de cette influence, différente, en outre, suivant le caractère de leurs écrits; les prophètes ont reçu une inspiration plus directe que les historiens sacrés. Il faut donc bien distinguer entre la révélation et l'inspiration; les apôtres en particulier n'eurent pas besoin d'une révélation spéciale pour leurs écrits, l'inspiration générale leur suffisait. L'inspiration est réelle et continue, et la révélation a dû être transmise, pure de toute erreur, dans son ensemble et dans ses points essentiels.

II. Le but de M. A. Dondero, en écrivant des *Institutiones biblicæ* (1), a été d'offrir à ses élèves du séminaire métropolitain de Gênes, et à ceux qui désireraient s'initier aux études scripturaires, un manuel élémentaire, court et concis. Il a voulu surtout être clair, et il a cru atteindre son but en disposant ses matériaux suivant la méthode scolastique. Il divise d'abord son sujet en questions; il élucide ensuite chacune de ces questions en la déterminant et en la définissant ; il énumère les diverses opinions, puis il pose une proposition vraie ou probable, qu'il démontre par des arguments trop souvent formels, enfin il résout les objections. Cette méthode peut être excellente pour élucider les questions dogmatiques, mais pour l'Ecriture sainte elle est artificielle, lente, pour ne pas dire oiseuse, car elle nécessite de nombreuses répétitions.

M. Dondero a divisé son travail en cinq parties. Dans la première, après avoir exposé les notions sur la définition, les noms principaux, les divisions, l'ordre, la langue des saintes Ecritures, il établit la légitimité du canon scripturaire de l'Eglise catholique contre les hétérodoxes et surtout contre les protestants. On nous démontre assez

(1) *Institutiones biblicæ*, e probatis auctoribus excerptæ et tironum usui accommodatæ opera A. Donderi, in-8, 509 pages. *Gênes, Typographie archiépiscopale*, 1890.

Digitized by Google

longuement qu'Esdras fut le promulgateur du canon hébreu, mais on passe sous silence la division des écrits hébraïques en trois recueils : loi, prophètes et hagiographes. On n'a donc rien à nous dire sur la formation de ces recueils, ni sur la conclusion à tirer, à savoir que le canon juif a dû être formé à des époques différentes.

Les saints Livres sont des écrits tout à la fois humains et divinement inspirés. Dans la deuxième partie, l'auteur établira donc l'autorité humaine et historique de la Bible, en en faisant ressortir l'authenticité, la conservation, l'intégrité, la vérité historique. L'inspiration, sa nature, son existence, son mode, et surtout son étendue, toutes ces questions sont traitées avec soin et exactitude. M. Dondero se tient en dehors des opinions extrêmes; il ne croit pas que l'inspiration s'étende à chacun des mots en particulier, mais il ne la restreint pas non plus aux seules propositions dogmatiques et morales.

La troisième partie est consacrée aux versions, en particulier aux Septante et à la Vulgate. Sur la version des Septante l'auteur n'admet pas tout ce qu'on en raconte, mais il aurait pu tout aussi bien rejeter la légende en bloc. A propos de l'autorité des Septante, nous trouvons des raisonnements; des exemples eussent été plus probants, et il n'eût pas été superflu d'indiquer et de discuter les différences qui existent entre le texte hébreu et la version alexandrine.

Dans la quatrième partie il est question des sens divers des saintes Ecritures : sens littéral, spirituel, mystique, accommodatice. Enfin, la cinquième partie traite des règles qu'il faut suivre pour découvrir le sens général ou spécial des passages scripturaires.

Le travail est suffisamment complet. L'auteur est assez bien au courant des questions qui ont été soulevées à propos de nos saints Livres; il les présente bien, et les résout en s'appuyant toujours sur des écrivains autorisés. D'une manière générale, nous lui dirons cependant que, quelquefois, à la place de raisonnements plus ou moins démonstratifs, nous eussions préféré des textes ou des faits.

Digitized by Google

En outre, il faut signaler une lacune regrettable : on ne nous dit rien sur le texte original des saints Livres, hébreu ou grec, sur sa constitution, sa conservation, sa transmission, sur son histoire enfin; rien non plus sur les manuscrits ou les éditions imprimées. Ce sont pourtant là des questions très importantes, et qui doivent avoir une place, même dans un ouvrage élémentaire.

III. Mgr Meignan, archevêque de Tours, malgré son grand âge et les préoccupations d'un ministère absorbant, poursuit ses études sur les prophéties messianiques; il y a deux ans à peine, il nous parlait de David, de son règne et de ses écrits; aujourd'hui c'est un travail du même genre qu'il nous offre sur Salomon (1). Par la narration des actes de son règne, il nous montre le grand roi, figure et prophète du Christ; par l'exposition de ses écrits il nous fait admirer le profond moraliste, le plus grand, le plus sobre et le plus chaste des poètes de l'Orient.

Israël a eu dans Salomon son roi type. La grandeur de ce petit peuple, préparée, et même solidement fondée par David, atteignit son point culminant sous le règne de Salomon. La gloire d'Israël fut alors à son apogée; elle rayonna au loin. Aussi le savant prélat fait-il bien ressortir cet enseignement que, si David fut la figure du Christ souffrant et persécuté, Salomon représenta le Christ triomphant. Notons cependant la réserve, nécessaire d'ailleurs et nettement indiquée, que le rôle messianique de Salomon cessa par le fait même de sa chute.

Mgr Meignan suit pas à pas Salomon, de son enfance à sa mort. Les Livres saints lui ont fourni de nombreux renseignements, mais il a su en recueillir encore dans les monuments figurés et les annales de l'ancien Orient. Et l'on ne peut lui reprocher d'avoir cherché des éclaircissements chez les Egyptiens, les Assyriens ou les Phéniciens; car, si l'on tient compte de quelques divergences nationales, le

(1) *Salomon, son règne, ses écrits,* par Mgr Meignan, archevêque de Tours. — In-8°, xii-583 pages. — *Paris, V. Lecoffre,* 1890.

Digitized by Google

fond de la civilisation devait être à peu près identique chez ces peuples, en communication d'ailleurs, politique et commerciale, depuis de nombreuses années.

Salomon est le premier des rois d'Israël qui ait été élevé en vue du trône; « il reçut les leçons du roi son père et celles de deux illustres personnages: l'un, dont l'influence remplit le cœur et décide souvent de la vie, sa mère, femme d'un vaste esprit et d'une volonté qui s'imposait. L'autre fut un homme qui recevait des communications directes de Dieu, un saint prophète, un conseiller, un confident du roi, à qui n'échappait rien de ce qui intéressait la cour et le royaume, et, de plus, qui était conscient des destinées du jeune prince : ce fut Nathan. »

Si d'ailleurs, dans sa première enfance, Salomon resta confié aux soins de sa mère Bethsabée, il n'en faut pas conclure que l'éducation de ce prince se fit dans un harem, comparable à ceux des sultans contemporains, et que c'est là qu'il contracta le principe, éloigné sans doute, mais tenace, de ses égarements tardifs. La condition de la femme juive et sa position dans la famille contrastent d'une manière frappante avec celles de la femme orientale actuelle. Elle n'était pas hermétiquement fermée, sortait librement, marchait dehors à visage découvert, jouait un rôle actif dans la famille et même dans le royaume. Ces seuls détails suffisent à montrer que l'influence de Bethsabée sur son fils n'a pu être qu'heureuse, et non amollissante, comme on le veut.

Au sortir des mains de sa mère, Salomon fut confié au prophète Nathan, et son éducation fut si heureuse, que l'auteur de l'Ecclésiastique a pu dire de lui : « O prince, comme vous avez été bien instruit dans votre jeunesse ! »

Ce ne fut pas sans difficulté que Salomon succéda à son père. Mgr Meignan expose en détail les entreprises d'Adonias, fils aîné de David, pour s'emparer du trône, et le triomphe définitif de Salomon. Il ne nous dissimule pas la sévérité, peut-être excessive, avec laquelle furent traités Adonias, Joab, Abiathar, Séméï; il excuse ces rigueurs par la nécessité où était Salomon de punir des traîtres, et

Digitized by Google

de couper court à toute tentative de révolte. Pour être juste d'ailleurs, il faut tenir compte des mœurs et des usages de l'Orient. A cette époque, tout compétiteur au trône, réel ou possible, devait, aux yeux du roi régnant, être mis à mort, et l'était. Salomon n'usa de rigueur qu'envers ceux qui, par leur conduite ultérieure et leurs trahisons ouvertes ou dissimulées, méritèrent la mort.

Salomon eut aussi, au commencement, à triompher des résistances des peuples voisins, mais bientôt il eut affermi sur eux sa domination, et son règne fut surtout pacifique. Ce qui a rendu Salomon célèbre, en a fait pour les Orientaux le grand roi, le roi de la légende, c'est à coup sûr sa sagesse proverbiale, sa science, mais c'est aussi ses richesses immenses, l'éclat de sa cour, ses constructions magnifiques, le temple, les nombreux palais royaux, les hommages que lui rendirent même les peuples lointains.

On lira donc avec un vif intérêt les chapitres où l'auteur nous fait pénétrer à la cour de Salomon, nous expose les rouages administratifs et financiers, les relations commerciales avec l'Inde et l'Egypte, et surtout ceux où il décrit le temple de Jérusalem, comment on l'a construit, quel était son aspect, ce qui s'y passait, les fêtes de sa dédicace; le récit se termine hélas ! par la chute de Salomon.

Dans la seconde partie de son œuvre, Mgr Meignan recherche l'idée messianique dans les œuvres de Salomon, l'Ecclésiaste, les Proverbes, le Cantique des cantiques. Pour chacun de ces livres il discute très finement la question de leur authenticité : il n'y a pas lieu cependant de reproduire son argumentation, car il ne nous semble pas avoir apporté à la question aucun élément nouveau. Il fait cependant à propos de l'authenticité des Proverbes des remarques très justes, que les rationalistes feront bien de méditer. Actuellement, pour qu'un livre soit regardé comme authentique, il faut qu'il ait conservé son identité absolue : point de retranchements, point d'additions.

Les Juifs et les chrétiens n'ont point autrefois mis cette rigueur dans l'idée de l'authenticité. « C'est ainsi que, par le titre qu'ils leur ont donné, ils ont attribué les deux pre-

Digitized by Google

miers livres des Rois à Samuel et tout le psautier à David. Il leur a souvent suffi qu'un auteur ait écrit la majeure partie du livre qui en porte le nom. Si l'on a inséré dans son texte ou à la suite des discours ou des écrits qui ont paru émaner plus ou moins dirctement de lui; si même quelque prophète a commenté, développé, éclairci ce qui avait besoin de l'être, ils ont fait honneur de tout cela à l'auteur principal; et, considéré dans son ensemble, le livre, à leurs yeux, mérite l'inscription qu'ils lui donnent, celle d'un seul auteur : livres de Samuel, Psaumes de David, Proverbes de Salomon.

« Il apparaît manifestement que le livre des Proverbes a été mis sous sa forme actuelle plus ou moins longtemps après la mort de Salomon, et qu'on y a assez notablement ajouté au temps d'Ezéchias. On y a placé alors des écrits qui ne faisaient pas partie du recueil antérieur. On a pu y insérer des appendices et des sentences colligées par les sages. »

Envisagée dans son ensemble, l'œuvre de Salomon nous représente l'homme à trois stades de son développement. Le Kohéleth (l'Ecclésiaste) est la considération de l'homme selon la nature; son titre explicatif serait pour nous : l'homme et la nature. Les Proverbes, qui contiennent les révélations de la Sagesse personnifiée, considérée comme hypostase divine, auraient pour titre explicatif : l'homme et la révélation de la Sagesse divine. Enfin le Cantique des cantiques s'appellerait : chant de l'amour réciproque de Dieu et de la créature humaine. Nous avons donc dans ces trois livres : 1° l'humanité ignorante, faible et misérable par sa nature, et livrée à ses propres forces; 2° l'humanité éclairée et consolée par les révélations et avec les secours de la Sagesse divine; 3° l'humanité vivifiée et transformée par l'amour divin.

Dans le Kohéleth, Salomon touche aux questions brûlantes de notre époque et les éclaire; il y fait bien ressortir que ce n'est pas ici-bas qu'on doit chercher le bonheur, et qu'on peut le trouver. Il ne faudrait pas cependant voir dans ces maximes, comme l'ont fait quelques modernes, le

Digitized by Google

scepticisme, le pessimisme ou le bouddhisme. Le Dieu de Kohéleth n'est pas l'Inconscient de Hartmann. L'homme n'est pas une victime de la nature, qui lui tend des pièges, où il tombe fatalement ; il trouve, il est vrai, une cause de souffrance dans les imperfections de la nature, mais il souffre surtout des écarts de sa propre volonté. La mélancolie qui règne dans l'Ecclésiaste prit naissance dans le cœur de Salomon à la vue des misères humaines et par l'expérience de sa propre impuissance ; mais ce n'est pas celle du bouddhisme, qui conduit à l'engourdissement du nirvana.

Salomon, il est vrai, se tait sur les conditions de la vie future, mais, en cela, il suivait l'exemple de Moïse. Il était à craindre que des notions plus précises sur l'immortalité de l'âme ne conduisissent les Israélites aux pratiques idolâtriques du culte des morts, telles qu'ils les avaient vues en honneur chez les Egyptiens.

Le livre des Proverbes est un recueil de sentences rythmées, exposant les enseignements de la Sagesse et les règles de la vie. Les pensées ne sont pas rangées dans leur ordre logique; les sujets sont traités, abandonnés, puis repris. Les fils s'entremêlent, au point qu'il semble impossible de les débrouiller. Mgr Meignan a su cependant y distinguer huit recueils.

La Sagesse qui prend souvent la paroles dans les Proverbes, n'est pas un être de raison; c'est une hypostase réelle et non une fiction. Elle vit en Dieu, elle est Dieu lui-même. Quelques commentateurs ont même pensé qu'elle était apparue à Salomon sous une forme sensible. La Sagesse apparaît comme éternelle dans son essence et sa personnalité. Elle agit sur la terre, et le caractère de ses œuvres est un témoignage de sa nature divine. Elle est en Dieu immanente, vivante. Elle est sur la terre à l'état d'inspiratrice, et elle se communique à l'homme qui entre en participation de ses lumières : en cet état, c'est la Sagesse communiquée ou participée.

Elle est le type du Messie, elle est identique au Logos ou Verbe de saint Jean. Les enseignements des Proverbes

Digitized by Google

font d'ailleurs pressentir ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et il n'est pas difficile à Mgr Meignan de retrouver dans le Sermon sur la montagne des sentences des Proverbes.

Le Cantique des cantiques n'est pas, comme l'ont voulu quelques critiques, un drame; il n'a pas été écrit pour un théâtre, soit public, soit domestique, il n'a jamais été représenté. C'est un chant d'amour, célébrant l'amour de Dieu et de l'humanité, l'amour de Jéhovah pour Israël, du Christ pour son Eglise et pour l'âme fidèle. Cette explication est appuyée d'un excellent commentaire.

Nous désirerions que ce rapide résumé fît pressentir au lecteur le riche contenu de l'œuvre de Mgr Meignan, et lui inspirât le désir de puiser à la source même les enseignements nombreux qui en découlent. Nous souhaitons vivement que le vénérable auteur puisse conduire à leur perfection les ouvrages qu'il nous promet, et qu'il complète ainsi son travail sur les prophéties messianiques.

IV. Nous avons eu l'occasion, il y a un an, en parlant de la thèse de M. Pilloud — *Daniel et le rationalisme biblique* — de signaler les positions qu'avaient prises les rationalistes en face de Daniel et de sa prophétie. Il sera donc inutile de revenir en détail sur ces questions à propos du commentaire sur le prophète Daniel, que vient de publier le Père Knabenbauer (1); il suffira d'indiquer rapidement le contenu de l'œuvre, les arguments nouveaux qu'il apporte en faveur de l'authenticité du livre de Daniel, ou les hypothèses qu'il émet sur les points restés en discussion.

Dans l'introduction le savant jésuite établit d'abord l'existence du prophète, et nous raconte sa vie, telle que nous la connaissons par ses œuvres; il résume le livre de Daniel, en fait ressortir l'unité, puis recherche l'époque de composition. Cette dernière question surtout nous intéresse.

(1) *Commentarius in Danielem prophetam, Lamentationes et Baruch*, auctore J. KNABENBAUER, S. J. (Cursus scripturæ sacræ.) In-8, 524 p. Paris, Lethielleux, 1891.

Digitized by Google

D'après les rationalistes, le livre de Daniel aurait été écrit au temps des Maccabées par un patriote juif dans le but de soutenir le courage de ses coreligionnaires dans la lutte contre Antiochus ; il voulait leur prouver par tous les faits qu'il racontait, par l'exemple de Daniel et de ses compagnons, que Dieu n'abandonnait jamais ceux qui le servaient fidèlement.

C'est la thèse que combat le P. Knabenbauer par de nombreux arguments, la plupart connus, il est vrai, mais présentés avec clarté et rigueur. Tout indique que le livre a dû être écrit au VI^e^ siècle, et rien au contraire n'oblige à le dater de la période maccabéenne : la connaissance intime que l'auteur possède de la civilisation babylonienne au temps de la captivité, la ressemblance de l'hébreu de Daniel avec celui d'Ezéchiel — fait remarquable — et celle de son araméen avec celui d'Esdras. Par le détail des faits, le savant jésuite prouve que les personnages dont Daniel raconte l'histoire, ne rappellent en rien, et par conséquent ne peuvent symboliser ni les persécuteurs, ni les martyrs de la guerre maccabéenne; il n'était pas possible non plus que l'on eût choisi pour exciter les Juifs à la révolte et à la lutte contre Antiochus une suite de récits, où c'est plutôt la soumission au pouvoir même tyrannique et la résignation qui sont mises en évidence.

La plupart des hypothèses rationalistes sur la date de Daniel sont discutées avec soin; pourtant nous n'avons trouvé aucune allusion à l'attribution, ultra-fantaisiste, il est vrai, que fait M. Havet du livre de Daniel à l'époque hérodienne. Le P. Knabenbauer a probablement jugé qu'une pareille théorie ne méritait pas même qu'on en fît mention.

En passant il donne son avis sur le mélange d'hébreu et d'araméen que l'on constate dans Daniel. Il n'est pas à croire que le prophète ait employé sans raison déterminante tantôt l'hébreu, tantôt l'araméen ; les explications qu'on a données sont insuffisantes. On peut cependant regarder comme probable l'hypothèse de Kranichfeld et Zœckler. Daniel aurait écrit en premier lieu les chapitres II, III, etc. ; et comme

Digitized by Google

les événements, qui y sont racontés, intéressaient également les Juifs et les Babyloniens, il s'était servi de l'araméen, langue familière à ces deux peuples. Quand, plus tard, il écrivit les prophéties et les oracles qui s'adressaient aux seuls Juifs, il employa la langue des anciens prophètes, l'hébreu. Lorsqu'il réunit ces deux parties, composées à des époques différentes, il y adjoignit un premier chapitre d'introduction, écrit en hébreu.

Dans le commentaire le P. Knabenbauer utilise, pour l'explication des passages obscurs et difficiles, non seulement les travaux des théologiens anciens et des critiques modernes, mais surtout les découvertes les plus récentes de l'assyriologie. En maints endroits le P. Strassmaier lui a communiqué des documents encore inédits. Il a pu ainsi expliquer les divers récits du songe de Nabuchodonosor, de Bel et du Dragon, etc. Il discute les diverses identifications qu'on a proposées pour Balthasar et Darius le Mède. Sur Balthasar, il se rattache à l'opinion, commune maintenant chez les exégètes catholiques, qui en fait un fils de Nabonide, associé au trône.

Pour Darius le Mède il ne peut croire que ce soit l'Ugbaru de l'inscription de Cyrus; en tout cas, Ugbaru, commandant le contingent de Guttium, ne peut être le Gobryas d'Hérodote et de Xénophon, lequel était certainement de nationalité perse. L'hypothèse, que soutient le P. Knabenbauer, offre certaines vraissemblances mais n'est pas encore, à notre avis, suffisamment établie. Darius le Mède serait Cyaxare, fils d'Astyage, roi de Médie. Cyrus aurait assiégé et pris Babylone pour le compte du roi de Médie, et lui aurait ensuite livré sa conquête. D'après le P. Strassmaier, on possède des inscriptions de Nabonide, roi de Babylone, datées du dixième jour du huitième mois (*marchesvan*) 538 ou 539, et quatorze jours après, vingt-quatrième *marchesvan* 558 ou 539, commencent les inscriptions de Cyrus, roi de Babylone. Mais, fait remarquable, dès le commencement, un nommé Kambuzia lui est associé comme roi de Babylone. Est-ce celui que la Bible a appelé Darius le Mède? En tout cas, les rationalistes ne pourront

Digitized by Google

pas dire que les documents ne connaissent pas d'autre roi de Babylone que Cyrus.

Toutes les prophéties, et en particulier celle des soixante-dix semaines, sont discutées à fond et éclaircies dans leurs détails, autant du moins que peuvent l'être des textes, qui, par leur nature même, sont quelquefois peu précis, et laissent du champ à l'interprétation et aux conjectures. Quoique des exégètes catholiques aient cru que le quatrième royaume, prédit par Daniel, a pu être un royaume grec, le P. Knabenbauer s'en tient à l'opinion traditionnelle, qui y retrouve l'empire romain; pour lui cependant, l'édit, qui marque le commencement des soixante-dix semaines, a été porté la septième année du règne d'Artaxercès, et non la vingtième année, comme on le croit assez communément.

A la suite du commentaire sur Daniel sont étudiés les Lamentations, dont Jérémie fut l'auteur, Baruch et la lettre de Jérémie.

Ce volume clôt dignement la série des travaux du P. Knabenbauer sur les prophètes. Nous attendons avec impatience le commentaire qu'il nous promet sur l'Evangile selon saint Matthieu.

V. L'évêque anglican de Salisbury, Johannes Wordsworth, aidé du docteur H. White, a entrepris de nous donner une édition critique du Nouveau Testament latin (1). Le but est de reproduire le texte, tel que l'avait revisé saint Jérôme. On sait que ce texte n'était pas resté longtemps intact; les interpolations, dues aux causes les plus diverses, y abondèrent bientôt. Les uns voulurent le rapprocher du texte grec; d'autres le corrigèrent au moyen de l'ancienne vulgate latine ou des offices liturgiques. Bref, la confusion

(1) *Nouum Testamentum Domini nostri Iesu Christi latine*, secundum editionem sancti Hieronymi ad codicum manuscriptorum fidem recensuit JOHANNES VORDSWORTH, adsumpto in societatem H. J. WHITE. Partis prioris fasciculus primus. — *Euangelium secundum Mattheum*, in-4°, XXXVIII, 170 pages, 1889. — Partis prioris fasciculus alter, *Euangelium secundum Marcum*, 171-268 pages, 1891. — Oxford, Presses de Clarendon.

Digitized by Google

devint telle que Roger Bacon put dire: « *Textus est pro majori parte corruptus horribiliter in exemplari vulgato.* » Ce n'est pas qu'on n'ait essayé plusieurs fois, soit au moyen âge, soit après le concile de Trente, de corriger le texte de la Vulgate. Malgré ces nombreuses revisions, on ne peut dire que le présent travail ne soit pas appelé à rendre des services pour la critique du texte du Nouveau Testament.

La tâche d'ailleurs est ardue, car les manuscrits de la Vulgate sont en nombre tel — plus de huit mille — qu'il fallait renoncer à les collationner tous. C'eût été d'ailleurs un travail inutile, puisqu'un grand nombre de ces manuscrits dépendent les uns des autres. Si l'on avait bien connu l'histoire du texte de la Vulgate et la filiation de ses manuscrits, le travail eût été bien simplifié, puisqu'il eût suffi de comparer entre eux les manuscrits types; mais c'est là une histoire à faire, qui ne le sera peut-être pas de longtemps.

M. Wordsworth a suivi une marche tout à la fois pratique et scientifique. Il a pris pour base de son édition le manuscrit de la Vulgate (*l'Amiatinus*), qui de l'avis de tous les critiques est le plus pur, celui qui reproduit le plus fidèlement le texte de saint Jérôme. Il l'a comparé avec une trentaine d'autres manuscrits, très bien choisis, car ils sont admis comme bons, et sont divers d'origine, de patrie et d'époque; il a utilisé les travaux critiques de Bentley et Walker sur la Vulgate, les *correctoria* du moyen âge et enfin les éditions imprimées.

Après onze ans de travail l'Evangile selon saint Matthieu a été publié en 1889; celui selon saint Marc vient de paraître. L'auteur nous avertit d'abord que les prolégomènes de son travail ne pourront être donnés que lorsque tout sera terminé; mais il indique comment il a compris son œuvre, et les moyens qu'il a employés pour la mener à bien. Vient ensuite le texte corrigé, auquel est jointe l'ancienne version vulgate, telle que la fournit le *codex Brixianus;* en note se trouvent toutes les variantes que présentent les textes collationnés.

Le travail nous a paru excellent; toutefois pour juger des résultats obtenus, ainsi que de la méthode suivie, il vaudra

Digitized by Google

mieux attendre la fin, et surtout les prolégomènes que promet l'auteur. Il sera bon de comparer attentivement cette édition avec l'édition officielle de l'Eglise catholique ; un examen rapide nous a permis de constater que, si l'on excepte les variantes orthographiques, les différences sont de peu d'importance. Ce que, dès maintenant, nous devons admirer sans réserve, c'est le travail immense que se sont imposé les deux auteurs. Ce n'est chose ni facile ni agréable de collationner des variantes, d'user ses yeux à déchiffrer des manuscrits, à rechercher une leçon meilleure sous des grattages ; aussi, malgré notre désir de voir s'achever promptement cette œuvre, nous n'osons pas faire observer qu'elle marche assez lentement.

VI. L'éditeur P. Lethielleux vient de publier dans le format de la *Sainte Bible avec commentaires* une édition nouvelle de la Vulgate en deux volumes, grand in-octavo sur beau papier et en gros caractères (1). M. Vigouroux affirme dans son attestation, placée en tête du volume, que cette nouvelle édition reproduit l'édition officielle, publiée en 1861, à la Propagande, par le R. P. Vercellonne. En guise de préface on trouve le décret du concile de Trente sur les Ecritures canoniques, celui de Clément VIII sur le texte de la Vulgate, déclaré officiel, la préface au lecteur de l'édition vaticane de 1542, le *prologus galeatus* et diverses lettres de saint Jérôme sur les Livres saints. On eût aimé à y trouver aussi la préface où le P. Vercellonne expliquait comment il avait établi son édition, et signalait les améliorations qu'il avait apportées au texte.

VII. Les lecteurs de la *Sainte Bible avec commentaires*, publiée chez Lethielleux, attendaient avec impatience une table des matières qui leur permît de trouver facilement et rapidement, dans les nombreux volumes dont se

(1) *Biblia sacra* vulgatæ editionis Sixti V et Clementis VIII, P. M. jussu recognita atque edita. — 2 vol. in-8°, XXVIII-1362 pages. *Paris, Lethielleux*, 1891.

Digitized by Google

compose cette œuvre, les renseignements qui pouvaient leur être nécessaires. MM. Duplessy et Trochon viennent de leur fournir cet auxiliaire indispensable (1). Ils ont dressé une table analytique des matières contenues dans le texte de la sainte Bible, dans les introductions et dans les commentaires, une table des mots grecs et des mots hébreux, expliqués dans les introductions et les commentaires, une table chronologique des livres de la Bible d'après l'époque de leur composition, et une table des principaux événements de l'histoire sacrée, la table des épîtres et des évangiles contenus dans le missel romain, avec indication de la page où l'on en trouvera l'explication ; enfin une table de la Bible, partagée pour être lue en entier chaque année, selon les indications du bréviaire romain. Il est inutile d'insister sur les services que ces tables rendront aux travailleurs ; la première en particulier permettra de trouver rassemblées sous un même titre des notions quelquefois éparses dans plusieurs volumes.

VIII. M. Maurice Vernes vient de réunir en volume (2) sept essais : La question du Deutéronome d'après une récente hypothèse. — La méthode en littérature biblique. — Quand la Bible a été composée. — Les travaux de Gustave d'Eichtal. — Les populations primitives de la Palestine, Jephté, le droit des gens et la distribution des tribus israélites. — Le Pentateuque de Lyon et les anciennes traductions de la Bible ; en appendice, l'exateuque d'après Kuenen. — Les livres historiques d'après le même auteur. Ces essais, quoique publiés à diverses époques dans des recueils différents, peuvent, à la rigueur, le dernier excepté, constituer un ensemble, car ils sont tous basés sur un même principe, et destinés en particulier à établir la légiti-

(1) *La Sainte Bible*, texte latin et traduction française avec commentaires théologiques, philologiques, etc. *Tables générales, chronologiques et analytiques* par MM. E. Duplessy et Trochon, in-8, 388, 27, 36, xlii, pages. *Paris, Lethielleux, 1890.*

(2) *Essais bibliques*, par Maurice Vernes, in-12, xiv-372 pages *Paris, E. Leroux, 1891.*

Digitized by Google

mité en exégèse biblique de la méthode régressive, méthode dont M. Vernes est l'auteur, le parrain et l'unique tenant; il a trouvé en effet de nombreux adversaires, nous ne lui connaissons pas de disciple. Nous avons eu déjà l'occasion de parler en détail de cette méthode et d'exprimer notre opinion à son égard, il est donc inutile de nous arrêter davantage.

IX. M. Vigouroux vient, avec l'aide de nombreux savants catholiques, de commencer la publication d'un *Dictionnaire de la Bible* (1). Ce dictionnaire contiendra tous les noms de personnes, de lieux, de plantes, d'animaux mentionnés dans les saintes Ecritures, les questions théologiques, archéologiques, scientifiques, critiques, relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, et des notices sur les commentateurs anciens et modernes avec de nombreux renseignements bibliographiques. On ne peut nier la pressante nécessité de cet ouvrage pour les travailleurs français. Nous ne possédons en France que des dictionnaires de la Bible, tout à fait en retard sur les travaux des critiques et des historiens modernes; à l'étranger même, si l'on met à part deux dictionnaires spéciaux, toutes les encyclopédies bibliques datent d'au moins vingt ans. Seul, en France, M. Vigouroux, vieilli dans les études bibliques, pouvait prendre la direction d'un travail de cette importance.

Le 1er fascicule, *A — Aînesse* (Droit d') — qui vient de paraître, nous fait bien augurer de cette publication. Les rédacteurs, laissant de côté les hypothèses, se sont appliqués à fournir des faits certains, à rassembler les données acquises et reçues par la majorité des théologiens catholiques. Extérieurement, le dictionnaire se présente bien : le format est commode, le papier est beau et l'impression, due à la maison Mame de Tours, est nette et excellente de tout point ; les illustrations, très abondantes,

(1) *Dictionnaire de la Bible*, publié par F. VIGOUROUX, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. *Fascicule I, A-Aînesse (Droit d')*, in-4°, 320 coll. *Paris, Letouzey et Ané, 1891.*

Digitized by Google

sont bien choisies et d'un bel aspect. L'ensemble des travaux nous a paru bon ; on pourrait cependant remarquer que certains articles ont pris un développement exagéré, tandis que d'autres auraient pu être plus développés ; mais ce sont là des défauts bien difficiles à éviter dans un dictionnaire exécuté par de nombreux collaborateurs. Souhaitons que ce dictionnaire avance rapidement, car nous sommes persuadé qu'il se rendra bientôt indispensable à tous ceux qui s'occupent d'études bibliques, et qu'il fera honneur à la science française.

X. — Le troisième volume de la *Sainte Bible* (texte latin et traduction française), commentée d'après la Vulgate et les textes originaux par M. Cl. Fillion, vient de paraître (1); il contient les Paralipomènes, Esdras, Néhémie, Tobie, Judith, Esther et Job. Nous ne répéterons pas les éloges que nous avons dû faire déjà à l'auteur à propos des volumes précédents; nous nous plaisons à constater que l'œuvre se poursuit sans défaillance et avec une régularité méritoire.

E. JACQUIER.

(1) *La Sainte Bible* (texte latin et traduction française) commentée d'après la Vulgate et les textes originaux par L.-C. FILLION. Tome III, in-8, 712 pages. Paris, Letouzey et Ané, 1891.

Digitized by Google

REVUE D'ARCHÉOLOGIE

I. M. l'abbé Salmon vient de faire paraître un ouvrage à la fois intéressant et utile : c'est l'*Histoire de l'art chrétien aux dix premiers siècles* (1). Il était bon, en effet, de trouver résumées et mises en ordres les principales découvertes de notre époque en matière d'archéologie chrétienne. Le chap. 1er traite du berceau de l'art chrétien : dès les temps apostoliques, à côté de réminiscences païennes n'offensant ni le dogme ni la morale évangéliques, les premiers fidèles, sous la direction d'ailleurs de leurs pasteurs, surent créer un art chrétien ; nous disons créer, car il ne s'agit pas d'imitation servile, rien dans l'antiquité païenne ne pouvant inspirer le pinceau des artistes chrétiens. L'auteur, pour appuyer et prouver sa thèse, conduit le lecteur aux catacombes : il en explique les origines, les développements et passe au symbolisme dans l'art. On sait que la discipline du secret ne permettait pas aux chrétiens de dévoiler leurs croyances dans des peintures *réalistes :* le symbole s'imposait donc, et voilà pourquoi les anciennes représentations se ressentent presque toutes de cet esprit ; plusieurs sacrements (2) et les principaux dogmes ont été peints aux catacombes mais voilés sous le symbole. Deux points im-

(1) Lille : société de Saint-Augustin, 1 vol. grand in-8, 609 p. et nombreuses gravures.

(2) L'auteur voit dans une des peintures du cimetière de Calliste (chambre des sacrements) la représentation du sacrement de pénitence (p. 81-2) ; c'est là une opinion au moins controversée ; il s'agit plus probablement du baptême.

Digitized by Google

portants sont traités aux chap. 4e et 5e : les premières images de Notre-Seigneur et celles de la sainte Vierge ; sans vouloir suivre l'auteur sur le terrain de la discussion, nous citerons ses conclusions : dans les premiers siècles « on ne songeait nullement à faire un portrait qui eût avec le Sauveur une ressemblance quelconque » ; on le représentait « sous les traits d'un bel adolescent toujours sans barbe, vêtu de la toge, tenant en main, comme Moyse, une baguette, symbole de sa puissance surnaturelle » (p. 120) ; plus tard « il y eut deux Christ dans l'art : celui de l'histoire, plus ou moins vrai, et celui du symbolisme ; dans les images allégoriques, le caractère de la jeunesse et de la beauté fut toujours maintenu ; d'un autre côté le Christ de l'histoire conserve des caractères de noblesse et de grandeur, mais la forme se dégrade, les yeux s'arrondissent, la figure s'allonge, elle est maigre, triste, vieillie » (p. 121).

En ce qui touche à la Mère du Sauveur « aucune image des premiers siècles n'a la prétention de reproduire la figure réelle de Marie : on a procédé dans l'iconographie de la sainte Vierge comme dans celle de Jésus-Christ, les premiers essais ont été faits avec des types allégoriques » (p. 130).

Passons sur le chap. consacré aux images des apôtres et des saints, sur celui traitant des objets moulés, comme vases de terre, lampes, fioles de sang, etc., et abordons « les basiliques chrétiennes ». Les premières églises furent avant tout des sanctuaires domestiques ; plus tard on creusa à cet effet de grandes chambres dans les catacombes : c'est la période des églises souterraines ; l'époque des églises *en plein air* ne s'ouvre qu'à la fin des persécutions. M. Salmon étudie ensuite les mosaïques des basiliques de Rome, de Ravenne et de l'Orient ; puis il fait passer sous nos yeux les trésors de l'orfèvrerie d'Italie et de Constantinople : « l'exposition artistique de Milan, en 1874, ne contenait qu'une partie du splendide trésor de Monza (VIIe siècle), et toutefois que de merveilles ! il y avait là des diptyques, des fragments d'une chaire, des crosses épiscopales, des phylactères, des couvertures d'évangéliaires, des

Digitized by Google

amulettes, des couronnes constellées de pierreries » (page 437). Signalons encore quelques chapitres instructifs sur les manuscrits, l'écriture, et les livres liturgiques en Orient et en Occident; l'auteur présente de nombreux renseignements puisés aux meilleures sources; nous regrettons qu'il n'ait pas toujours indiqué ces sources, dont la mention est utile même dans une œuvre de vulgarisation.

II. La nécessité de l'iconographie chrétienne n'est plus à démontrer; or, « elle est livrée aujourd'hui à des abus déplorables; désertant les voies de la tradition, elle a subi tous les caprices de l'imagination. Emblèmes inusités, combinaisons bizarres, textes équivoques, altérations des paroles inspirées, sentimentalisme faux, symbolisme exagéré, tout est mis en œuvre, et bientôt les images cesseront d'être un auxiliaire pour l'apostolat et un stimulant pour la dévotion » (Mgr de Malines, mars 1886). Un traité historique montrant ce qu'a été à tous les âges l'iconographie chrétienne, ce que par conséquent elle doit être, était nécessaire, et c'est ce travail que nous présente M. L. Cloquet (1). Le premier chapitre traite des attributs divins : gloire, nimbe, crucifère, signe de bénédiction, trône, etc.; puis l'auteur passe en revue les représentations des trois personnes de la sainte Trinité. Les attributs de Jésus-Christ sont surtout remarquablement exposés; on comprend qu'ils varient avec l'âge et les actions du Sauveur : Jésus enfant, docteur, bon pasteur, ressuscitant, vainqueur, triomphant, juge suprême, souffrant; chaque article a ses types spéciaux que l'auteur fait passer sous nos yeux dans de belles gravures; les symboles et emblèmes du Fils de Dieu ne sont ni moins nombreux ni moins précis : lion de Judas, pélican, poisson, serpent. L'iconographie de Marie occupe un chapitre spécial qu'il est difficile d'analyser : on ne peut résumer des renseignements aussi nombreux. Voici venir (p. 149) la nomenclature des attributs des Esprits célestes, décrits

(1) *Eléments d'iconographie chrétienne.—Types symboliques.* Lille Société de Saint-Augustin, 1 vol. in-8°, 1891, 387 p. et grav.

Digitized by Google

avec une haute compétence. Après deux chapitres concernant les Saints de l'Ancien Testament (Patriarches et Prophètes), et ceux du Nouveau, l'auteur passe aux personnifications allégoriques : c'est là que la tendance antitraditionnelle, dont nous parlions en commençant, s'est donné le plus de licence; les Vertus et les Vices, les Sciences et les Arts, les objets du monde matériel (terre, mer, soleil, lune, étoiles, éléments, etc.), ont leurs symboles fixes, historiques pour ainsi dire, auxquels l'iconographie actuelle devrait revenir. Disons, pour nous résumer, que M. Cloquet a su faire à la fois œuvre d'érudition et de vulgarisation; espérons que son travail ne sera pas sans influence sur le retour de l'art chrétien aux belles traditions de l'Iconographie chrétienne.

III. *Une Fleur du cimetière de Calliste. Etude historique et critique sur saint Tharcisius, acolythe* (1). Tel est le titre de l'ouvrage que le P. Lambert, de la congr. du S.-Sacr., vient de publier. L'auteur a entrepris de travailler sur un sujet neuf, point étudié, par conséquent difficile, d'autant plus que *Fabiola* a « contribué à altérer la vérité historique » en cette matière; malgré que Mgr Wiseman n'ait pas prétendu faire une œuvre historique, « le type de S. Tharcisius, tel qu'il le représente, a prévalu dans l'opinion populaire (p. 17), au détriment de l'exactitude. Au début de son étude, le P. Lambert établit l'orthographe du nom de l'acolythe : il vient de Θάρσικος, « plein de confiance, d'audace », et doit s'écrire Tharsicius et non Tarsicius, comme on le voit dans plusieurs martyrologes. Tharsicius était acolythe : les fonctions de ces ministres étaient plus étendues autrefois qu'aujourd'hui; ils portaient extraordinairement disent les uns, ordinairement affirme le cardinal Bona, la sainte Eucharistie aux prêtres des *Tituli* et aux chrétiens empêchés d'assister au sacrifice divin. Si maintenant on interroge les monuments de la Tradition, on est amené à penser que Tharsicius n'était pas un enfant, ainsi qu'on le

(1) Rome et Paris, 1 vol. in-16, 189 p.

Digitized by Google

croit généralement sur la foi de données romantiques; ce devait être un jeune homme de 20 à 25 ans. Les circonstances de son martyre sont conservées dans une inscription du pape Damase (IVe s.), et dans quelques lignes des martyrologes. C'était en l'an 257, sous la persécution des empereurs Valérien et Gallien; le pape Etienne s'était retiré au cimetière de Lucine : surpris par les soldats, il fut massacré dans ce lieu même. Le lendemain, Tharsicius fut envoyé pour porter aux chrétiens le Pain eucharistique; accosté sur la voie Appienne par les soldats qui lui ordonnent de montrer ce qu'il tient caché, il refuse, résiste et tient même tête quelque temps à cette bande sacrilège; mais les païens le frappent à coup de pierres et de bâtons jusqu'à ce qu'il rende son âme au Seigneur (3 août 257); puis ils cherchent son trésor, mais en vain, Dieu l'ayant soustrait miraculeusement à leur profanation. Les chrétiens portent son corps au cimetière de Calliste, et le déposent dans le tombeau même du pape Etienne; c'est du moins ce qu'on peut conjecturer d'après plusieurs indices. Après un chapitre sur les diverses translations et sur les reliques de saint Tharsicius, l'auteur retrace le culte rendu à ce saint dans le courant des siècles, et même aujourd'hui en France; un appendice de pièces justificatives termine l'ouvrage, qui constitue, à notre avis, une étude historique et archéologique sérieuse, faisant preuve d'un grand sens de critique chez l'auteur.

IV. Mgr Barbier de Montault fait en ce moment paraître ses *Œuvres complètes :* elles comprendront une douzaine de volumes. Le 2e, dont nous allons rendre compte (1), se réfère exclusivement au Vatican; le sujet comporte « deux parties distinctes : le *palais* avec ses musées, sa bibliothèque et ses jardins; la *basilique* avec ses inventaires et ses dévotions » (p. 1). L'auteur parcourt une à une les nombreuses et immenses salles du palais : arrêtons-nous quelques instants au trésor de la chapelle Sixtine : on y re-

(1) *Œuvres complètes*, tom. II, le Vatican; Poitiers, Blays et Rey, 1889, in-8, 532 pp.

Digitized by Google

marque une tiare donnée à Pie IX par la garde palatine, et qui vaut 21.000 fr.; une autre, offerte par la reine d'Espagne, est ornée de 19.000 pierres dont 18.000 diamants, et est estimée 500.000 fr.; enfin, celle donnée en 1805 par Napoléon Ier pèse huit livres et coûta 232.000 fr., l'émeraude qui la surmonte est la plus grosse connue. Lyon est noblement représenté dans ce trésor par une chasuble rouge brodée en bosses d'or, qui servait autrefois pour la fête de saint Pierre, par un bénitier d'une forme originale et par une tiare offerte à Pie VII lors de son passage à Lyon. Après une visite à l'atelier des mosaïques (1), l'auteur parcourt les loges et les chambres du Raphaël, puis les galeries et musées pontificaux : on comprend que nous ne pouvons le suivre dans cette énumération des mille chefs-d'œuvre que renferme le Vatican, disons seulement que l'ouvrage ne ressemble pas à un *guide Joanne* ou à un *Baedecker;* il contient des aperçus élevés, des dissertations ingénieuses, notamment sur les symboles. Pénétrons ensuite avec l'auteur dans la bibliothèque vaticane. Fondée par Nicolas V au Ve siècle, elle compte actuellement 125.000 volumes, tant manuscrits qu'imprimés, et se divise en plusieurs fonds portant le nom de leur propriétaire primitif, les principaux sont les fonds Ottoboni, Palatin, de Christine de Suède. Tout près se trouvent les archives; dès le IIIe siècle, l'histoire en fait mention; malgré les pertes, les pillages, les incendies, les vols dont elles ont été victimes, les archives vaticanes sont encore les plus riches du monde entier; en 1811, au moment où, confisquées, elles furent transportées à Paris, on comptait 102.435 registres, volumes et portefeuilles. La partie la plus intéressante de l'ouvrage est sans contredit celle qui traite de la basilique vaticane; elle débute par un chapitre contenant les inventaires; là, l'auteur est dans son élément (2); on admire ses

(1) Détail qui a son importance en ce temps de question ouvrière : les mosaïstes travaillent six heures par jour et sont payés 161 fr. par mois.

(2) Mgr Barbier de Montault doit fonder sous peu une *Revue des inventaires* qui forment dans la littérature historique et archéologique une branche spéciale importante.

Digitized by Google

énumérations simples, claires, complètes; rien ne lui échappe, tout est contrôlé aux meilleures sources; il cite deux inventaires inédits, l'un de 1277, l'autre de 1621, et les accompagne de commentaires d'une haute érudition. L'ouvrage traite ensuite des indulgences de la basilique, de la visite aux sept autels, des fonctions liturgiques qui s'y développent, des grandes reliques de la Passion, de l'histoire du concile du Vatican, etc., et se termine par une abondante bibliographie. Personnellement, nous aurions désiré voir l'auteur s'étendre davantage sur l'histoire du palais et de la basilique dans le haut moyen âge; néanmoins on peut affirmer que peu d'ouvrages ont parlé avec autant d'érudition que celui-ci.

V. La lipsanologie ou traité des reliques est un rameau encore peu exploré de l'archéologie chrétienne; nous nous engageons dans ce sentier avec la brochure de M. l'abbé Léon Bouchage (1) consacrée à retracer « une page *inédite* de l'histoire du *Saint-Suaire;* c'est le récit des réparations faites à cette précieuse relique, après l'incendie de la Sainte-Chapelle du château de Chambéry. Quelques mots d'abord sur le Saint-Suaire : c'est le linceul qui enveloppa le corps de Notre-Seigneur et reçut l'empreinte de ses membres par un contact immédiat avec sa chair sanglante; on le retrouve huit siècles plus tard à Jérusalem parmi les insignes reliques dont saint Jean Damascène fait mention; il fut donné par le grand maître des hospitaliers de Jérusalem à l'illustre croisé Amédée III, comte de Savoie (XII^e^ siècle); celui-ci en confia la garde aux de Lusignan du Poitou, alors maîtres de l'île de Chypre; Geoffroy de Charny, envoyé par le pape Jean XXII au secours de cette île contre les musulmans, se le fit octroyer en récompense de ses services, puis l'apporta en Bourgogne, où il lui érigea une chapelle dans sa terre de Lirey, en 1353. Grâce à la libéralité de Margue-

(1) *Le Saint-Suaire de Chambéry à Sainte-Claire-en-Ville* (avril-mai 1534) : Chambéry, Drivet, 1891, broch. in-12, 38 p. avec zincotypie.

Digitized by Google

rite de Charny, il devint, en 1453, la propriété de Louis duc de Savoie, qui le déposa aux Cordeliers de Chambéry (cathédrale actuelle), où il resta jusqu'au 11 juin 1502, date de sa translation dans la chapelle du château, appelée la Sainte-Chapelle. Ces détails donnés, l'auteur raconte l'incendie du 4 décembre 1532 ; à grand'peine on sauve la précieuse relique ; les protestants font courir le bruit qu'elle a péri dans les flammes ; le pape Clément VII envoie son légat Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, qui établit solennellement l'authenticité du Saint-Suaire ; cependant sur douze points le feu a produit quelque noirceur, et causé une rupture de l'étoffe, mais en dehors de l'image du Sauveur ; on décide que quatre clarisses feront disparaître ces dégâts ; M. Bouchage a retrouvé le récit de ces religieuses, récit inédit qu'on croyait perdu ; les observations et remarques qu'elles firent, pendant les quinze jours que le Saint-Suaire resta au monastère, sont précieuses pour confirmer l'authenticité de la sainte relique ; en 1578 elle fut définitivement transportée à Turin où on la vénère encore. L'auteur termine, par des notes sur le culte du Saint-Suaire, sa brochure qui a eu les honneurs de la lecture au 11e congrès des sociétés savantes savoisiennes (1).

VI. Une branche spéciale de l'archéologie, et non la moins importante, se présente maintenant au lecteur ; nous voulons parler de la numismatique. M. A. Blanchet, de la société des Antiquaires de France, a entrepris un vaste travail à ce sujet (2). « En 1851, dit-il, lorsque parut le *Manuel* de M. A. de Barthelemy », il eut un vif succès, mais « depuis 38 ans la science a marché à grands

(1) Le frère de l'auteur, M. F. Bouchage, vient de publier une brochure sur les *Ruines de Faucigny* (Chambéry, Drivet, 1891, 37 p.), où il rétablit avec érudition le plan et les divers accessoires du château de Faucigny au XIe siècle ; c'est un essai de reconstitution qui mérite d'attirer l'attention.

(2) *Numismatique du moyen âge et moderne*, Paris, librairie encyclopédique de Roret, 1890, 2 tom., en 3 vol. in-18, 536 et 552 p. et atlas.

Digitized by Google

pas ; il devenait nécessaire de refaire le *Manuel ;* M. A. de Barthelemy a bien voulu nous faire l'honneur de nous confier ce travail que ses occupations ne lui permettaient pas d'entreprendre ». Un ouvrage présenté sous un tel patronage ne peut être que d'une haute valeur. Après des aperçus sur la fabrication des monnaies et l'organisation monétaire, l'auteur aborde la période mérovingienne. Son travail, considérable, a pour base des listes chronologiques de chaque époque et de tout pays : les astérisques signalent les personnages dont les monnaies ont été retrouvées, beaucoup, hélas ! ne le sont pas encore ; chaque série est accompagnée d'une notice qui l'explique et la commente. Après avoir passé en revue l'époque mérovingienne, l'auteur a dressé une liste de 48 pages contenant les noms géographiques des cités, bourgs, etc., conservés sur les monnaies ; il en a identifié un grand nombre, mais a laissé de côté, et avec raison, les rapprochements peu sûrs. Nous nous sommes étendu sur la première période pour montrer la méthode de l'auteur : elle se répétera dans tout les cours de l'ouvrage. L'époque Carolingienne est, on le comprend, plus riche que la précédente ; on en jugera par ce fait que pour le seul Charlemagne on compte 82 ateliers différents, bien que la diversité des types ne soit pas si grande ; la deuxième période se termine par un catalogue relatant les principales légendes des monnaies carolingiennes, et par une liste bibliographique des chartes et ordonnances relatives à celles-là. En ce qui touche à la race capétienne, l'auteur « ne pouvant en décrire les monnaies si nombreuses » a pris le parti de ne donner que « des indications propres à en faciliter le classement » (I. 148) ; c'est là une sage idée pour un Manuel ; on se tromperait cependant si on croyait que M. Blanchet est volontiers trop court ; c'est ainsi qu'il a consacré 201 listes ou articles aux seules monnaies féodales de France ; il en a établi 92 autres pour les états étrangers durant le moyen âge. On comprend qu'il nous est impossible d'analyser même sommairement cette foule de séries et de renseignements ; nous préférons dire quelques mots de l'Atlas qui couronne dignement les

Digitized by Google

3 volumes; il reproduit 645 types avec revers, dont 196 pour la seule période mérovingienne; l'auteur a dû naturellement faire un choix, il l'a fait avec une grande sûreté de goût; il a su à la fois être assez complet et en même temps reproduire quelques types plus rares. Tel est l'ouvrage de M. Blanchet, l'abondance des matières, la sûreté des renseignements, la commodité du format, la netteté de l'impression, la profusion des gravures de l'Atlas, tout contribuera à en faire le manuel des numismates.

VII. Tout autre est le but et l'objet de M. Boutkowsky-Glinka (1); il s'est renfermé dans les seules monnaies grecques et, de plus, il a en vue particulièrement le collectionneur; son ouvrage s'ouvre par un catalogue des noms géographiques qui se trouvent sur les monnaies; c'est une sorte de *Corpus inscriptionum numismatum græcarum.* Mais ce qui distingue cette liste d'autres qu'on trouve dans les ouvrages semblables, c'est le genre tout nouveau du classement : les noms y sont classés d'après leur terminaison; cette méthode, pour être nouvelle, constitue peut-être un progrès dont il faudra tenir compte. Cette liste terminée (on jugera de son importance par le fait qu'elle occupe 46 colonnes), l'auteur en reprend les uns après les autres tous les numéros et leur consacre une notice : elle contient la description des types connus, l'indication de l'ouvrage où on en peut voir la reproduction, et enfin le prix actuel auquel se vend cette monnaie. L'auteur s'est livré à un travail considérable pour obtenir tous ces renseignements; ajoutons qu'il est au courant des dernières découvertes, ce qui se voit facilement à la bibliographie et au supplément considérable que sa contribution apporte à Mionnet. Un exemple fera mieux saisir la méthode de l'auteur; prenons le n° 39. DANKLE. C'est le titre des mon. de Zankle, ensuite Messana, enfin Mamertini (auj. Messina) en Sicile. Zankle prit le nom de Messana l'an 477 avant

(1) *Petit Mionnet de poche ou Répertoire pratique des monnaies grecques.* 1 tom. en 2 vol. in-12. Berlin, J. Hahlo, unter den Linden.

Digitized by Google

Jésus-Christ, et celui de Mamertini l'an 278 avant Jésus-Christ. Types: Dauphin, aire creuse, dedans une tête virile ou imberbe, tête de lion, de veau, de Cérès, d'Hercule, de Mars, d'Apollon, d'Adranos, etc.; puis vient le prix de la monnaie, qui varie avec le module de 100 à 300 fr.; d'autres sont cotées bien au-dessus : telle monnaie d'OAIMIIIA (Elis en Elide) vaut 500 fr.; telle autre de Nicée en Bithynie porte le nom de Messaline et du magistrat ΚΑΔΙΟΝ. ΡΟΥΦΟΝ. ΑΝΘΥΠΑΤΟΝ. se vend 700 fr.; enfin la monnaie d'or d'Abydos est cotée 1.200 fr. Cet ouvrage est, on le voit, destiné à rendre d'importants services à ceux qui s'occupent de numismatique grecque; il a été écrit en français pour être plus répandu ; on voit toutefois çà et là que l'auteur ne connaît pas tous les secrets de notre langue (v. notamment p. 146) ; nous ne voulons cependant pas le lui reprocher outre mesure : en sa qualité d'étranger, il a droit à nos égards.

VIII. Le lecteur nous permettra en terminant de lui retracer en quelques mots la chronique des découvertes archéologiques de ces derniers mois. Transportons-nous à Rome : Mgr Wilpert, chapelain allemand du Campo-Santo, a trouvé, en février dernier, dans la catacombe des saints Pierre et Marcellin, une chambre dont la voûte est ornée de peintures qu'il estime dater du milieu du IIIe siècle ; elles représentent : le jugement particulier, scène centrale ; le Sauveur y apparaît comme le Juge, il est entouré d'un certain nombre d'élus ; l'Annonciation ; l'Adoration des Mages (ils ne sont que deux) ; les Mages apercevant l'étoile (ici ils sont trois) ; enfin, la guérison de l'aveugle-né. Cette découverte est remarquable en ce sens que plusieurs de ces peintures sont très rares, l'Annonciation par exemple.

M. de Rossi, qui fait des fouilles à la catacombe de Priscille, vient de retrouver, au-dessus de celle-ci, sur la *via Salaria*, la basilique de Saint-Silvestre ; les itinéraires du VIIe siècle nous apprennent que six papes y ont été ensevelis : saint Silvestre (314-37), saint Sirice (384-98), saint Célestin I (423-32) près lequel se trouve saint Marcel (304-9),

Digitized by Google

Vigile (538-55), enfin peut-être Libère (352-63); la basilique, qu'on recherchait depuis longtemps, a malheureusement été rasée et dépouillée, mais des fondations de l'édifice laissent apercevoir, dès maintenant et très visiblement, la forme de l'abside, l'emplacement de l'autel, les vestiges d'une ou deux des sépultures papales. Dans le domaine de l'archéologie classique signalons la découverte faite par M. Tocilesco, professeur à Bukarest, d'un arc de triomphe dédié à Trajan et retrouvé près du village Adamklissi dans la Dobrutcha; il l'éleva, en l'an 108 ou 109, à la suite de ses expéditions contre les Daces; l'arc avait 26 m. de hauteur, 30 de diam., et était couronné d'un trophée de 4 m.; 2 frises, 52 métopes et 54 colonnes ont été mises au jour, ainsi que 42 statues de barbares; une inscription complète indique la destination.

M. Lanciani vient de découvrir l'enceinte fortifiée d'Aricie, près de Rome, enceinte construite par Sylla après la nouvelle colonisation militaire; les murs se développent sur une longueur de 700 mètres, et ont, en moyenne, une hauteur de 3 m. 50. Le plan général est celui d'un parallélogramme dont les côtés longs sont parallèles à la via Appia; il en reste le côté long ouest et la moitié des côtés nord et sud, avec une des portes.

J.-B. MARTIN.

Digitized by Google

MÉLANGES

LES PAPES ONT-ILS TOLÉRÉ LA BIGAMIE JUIVE ?

Le passé ne fut pas toujours clément pour les juifs. Leur histoire compte des pages douloureuses, et, à certaines époques, elle n'est qu'une série d'obstacles, de misères, de deuils.

On peut affirmer que nulle part ils n'ont joui d'une large tolérance comme auprès des pontifes romains. Sans doute la conduite de la papauté vis à vis des juifs a subi plus d'une oscillation : les papes, selon la nature des circonstances, et encore selon leur tempérament propre, ont accentué leur faveur ou pris des mesures défiantes et même sévères. Mais, dans l'ensemble, ils ont protégé les israélites, multipliant les preuves d'un bon vouloir qui contraste avec les habitudes rigoureuses des gouvernements séculiers.

Comme on doit s'y attendre, les papes ont désiré la conversion des Juifs. Seulement ils n'aspiraient qu'à une conversion sincère, libre par conséquent, et dégagée de toute violence. Un nombre considérable de bulles rappellent et consacrent le principe, fondamental en cette matière, qu'il ne faut pas les contraindre à recevoir le baptême.

Bien plus, les papes défendent d'inquiéter les juifs dans l'exercice de leurs cérémonies et dans l'observance de leurs lois. Au besoin, ils interviennent, si une difficulté s'élève, pour leur maintenir, envers et contre tous, la faculté de suivre leur religion.

Digitized by Google

Rien de plus naturel, quand ces lois s'harmonisent avec la religion chrétienne. Mais il en est qui sont irréductibles au christianisme, qui se trouvent en contradiction manifeste avec lui. Alors, qu'arrivera-t-il ?

Un cas particulièrement grave est celui de la bigamie simultanée (1). Elle est toujours interdite aux chrétiens (2), tandis que la religion juive l'autorise. Que fera le pape si un juif veut avoir deux femmes à la fois, s'il lui demande de ne pas s'y opposer, s'il le prie d'empêcher que personne ne s'y oppose ? Quelles sont, dans l'espèce, les limites de son pouvoir ?

Les théologiens et les canonistes ne traitent guère ce sujet avec les développements dont il est susceptible. Quelques-uns le passent sous silence ; d'autres se contentent d'enseigner que le souverain pontife n'a pas le droit de permettre la polygamie (3) ; d'autres enfin tranchent indirectement et d'un mot la question. Le pape, disent-ils, ne peut rien contre l'unité du mariage, puisqu'elle est de droit divin. Dieu avait dispensé les patriarches de l'ancienne loi et avait rendu licite l'union avec plusieurs femmes : mais Jésus-Christ a abrogé cette dispense. Donc jamais, pas plus chez les juifs et les infidèles que chez les chrétiens, un mariage contracté du vivant de la première femme ne sera valide (4). De là, semble-t-il,

(1) Nous pourrions mentionner encore le cas du divorce, permis chez les juifs, interdit chez les chrétiens. Dans une bulle, datée du 1er février 1418, Martin V défend aux inquisiteurs de la foi de molestet un juif de Ferrare qui, ayant contracté mariage « secundum legem hebraicam », au bout de plusieurs années l'a fait dissoudre par le divorce « secundum dictam legem et ritum eorumdem judæorum ». Archives vaticanes, *Reg.* 353 (6e vol. des registres de Martin V), fol. 315.

(2) *Concil. Tridentin.*, sess. XXIV, can. 2.

(3) « Nullus autem homo, neque summus pontifex, dispensare potest circa utramque polygamiam », lisons-nous, par exemple ap. Lucii Ferraris *Prompta bibliotheca canonica*, ed. Migne, t. VI, col. 500.

(4) Voici comment s'exprime, entre autres, Bellarmin, *De cóntroversiis*, t. III, Venetiis, 1721, de sacramento matrimonii, lib. I, cap. XI, p. 640, 641 : « circa polygamiam... nullus homo dispensare potest... Dispensatio circa polygamiam indicata est a Deo primis aliquot pa-

Digitized by Google

découlerait la conclusion que le pape, en ce qui dépend de lui, ne peut ni ne doit tolérer la bigamie juive.

Les documents qui suivent introduisent dans la question un élément nouveau et qui n'est pas négligeable. Quelqu'un des doctes collaborateurs de l'*Université catholique* pourrait utilement peut-être les interpréter au point de vue de la théologie et du droit canon. En toute hypothèse, ils ont du prix pour l'historien.

Le premier en date émane du cardinal Gui Ascagne Sforza, camerlingue du pape Paul IV (1) : nous le reproduisons intégralement.

G. Asc^{s} etc. cam^{s} (2). Tibi Raphaeli, quondam Angeli Levidici, hebræo Clitellano, in civitate Nepesina commoranti, veræ fidei cognitionem et sanioris consilii spiritum.

Exponi fecisti nuper nobis te, jam annos plus minus decem et octo, cum Gentilesca, filia quondam magistri Angeli, ab oppido Serophano, et hebræa, uxore tua, habitasse ex eaque nec prolem suscepisse, neque sperare suscipere, potissimum quia illa jam quinquagenaria sit effecta : quamobrem cupiens, pro prole suscipienda, aliam uxorem, sicuti ex mosaica lege permitti asseris, capere, ad nos recursum habuisti, nobis humiliter supplicando ut tibi desuper opportune providere dignaremur.

tribus : deinde illorum verbo aut exemplo ad cæteros pervenit... Dispensationem hanc... certum est a Christo omnino esse sublatam, ita ut jam non solum christianis sed etiam aliis gentibus omnibus polygamia prohibita sit ». Voir encore, parmi les théologiens, Sanchez, *De sancto matrimonio,* Lugduni, 1621, t. II, lib. VII, disput. 80, n^{os} 9, 12, 14, p. 267, 268 (« hinc deducitur nullatenus posse pontificem in hac uxorum pluralitate dispensare », etc.), — Aversa, *De ordinis et matrimonii sacramentis*, Bononiæ, 1642, de matr. sacr., quæst. XIV, sect. 1, p. 534, — Tournely, *Prælect. theol. de sacramento matrimonii*, Parisiis, 1743, p. 220 ; — et, parmi les canonistes, Schmalzgrueber, *Jus ecclesiasticum universum*, t. IV, pars 1^{a}, Romæ, 1844, in lib. IV decretal., tit. 4, n° 28, p. 377, — et Reiffenstuel, *Jus canonicum universum*, t. IV, Antverpiæ, 1755, in lib. IV decretal., tit, 4, n^{os} 2 et 3, p. 81.

(1) Cf. Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium*, t. III, Romæ, 1677, col. 566-7.

(2) L'énumération des titres du camerlingue, par laquelle commencent tous les documents émanés de lui, se trouve d'ordinaire abrégée de la sorte ; nous la complétons par un document du même volume qui la donne en entier : « Guido Ascanius Sfortia Sanctæ Mariæ in Via Lata diaconus cardinalis de Sancta Flora, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ camerarius ».

Digitized by Google

Nos quibus, ex relatione Rabi Angeli Roselli, Rabi Benedicti Passapain, ac magistri Joseph de Lignano (?), physici, et Angeli Jacobi, de Nepe, ludi magistri omnium hebræorum, constitit permitti, ex mosaica lege, hebræo qui decennium cum uxore, nulla prole suscepta, habitaverit, aliam uxorem capere, ipsamque legem quoad hoc in virili observantia esse, tuis precibus moti, de mandato etc. et auctoritate etc (1), tibi, harum serie, ut, cæteris præmissis a te expositis veris existentibus, aliam tibi bene visam mulierem uxorem capere, et cum ea matrimonium, juxta hebraicum ritum, contrahere et consummare, dummodo inde scandalum non oriatur, libere, licite et impune possis et valeas, sicuti Sancta mater Ecclesia et nostri in officio camerariatus prædecessores consueverunt, nosque cum Deo et sine peccato possumus, toleramus pariter et indulgemus, stricte inhibendo mandantes universis et singulis reverendis patribus dominis archiepiscopis et episcopis, eorumque vicariis, nec non quorumcumque Sanctæ Romanæ Ecclesiæ mediate vel immediate subjectorum provinciarum, civitatum, terrarum et locorum prolegatis, gubernatoribus, locatenentibus, prætoribus, vicariis, ac etiam bariselli, capitaneis, marescallis, executoribus cæterisque, quovis nomine nuncupatis, officialibus et justitiæ ministris, sub censuris ecclesiasticis et mille ducatorum auri eidem cameræ inferendorum, aliisque nostri arbitrii pœnis, ne te aut a te capiendam novam uxorem, contra earumdem præsentium tenorem, in personis, vel bonis, aut ullo alio modo aut obtentu, molestent, impediant vel perturbent, alioquin etc. irritum etc. contrariis etc. (2). In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium præmissorum, has nostras fieri et per infrascriptum nostrum et dictæ cameræ notarium subscribi, sigillique nostri camerariatus officii fecimus appensione muniri.

Dat. Romæ in camera apostolica, die 26 junii 1555, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pauli divina providentia papæ IV anno primo.

G. Ascanius cardinalis camerarius. — Hie. de Tarano (3).

(1) Là encore nous n'avons que les deux premiers mots d'une formule, qui revient constamment dans les actes du camerlingue et que voici : « de mandato sanctissimi domini nostri papæ vivæ vocis oraculo nobis facto et auctoritate nostri camerariatus officii... » Parfois, comme par exemple, dans ce même volume, au fol. 95a, la formule est transcrite tout au long.

(2) Même remarque : inutile de compléter ces formules bien connues, par lesquelles il et réglé que les contrevenants seront soumis aux peines édictées contre eux, que la contravention sera de nulle valeur, et que l'acte aura son effet nonobstant toutes choses contraires.

(3) Archives vaticanes, *Julii III, Diversorum cameralia* (ce titre, qui se lit au premier folio, est incomplet, puisque ce volume, nous le constatons, contient aussi des *cameralia* de Paul IV), armoire XXIX, vol. 182, fol. 83b-4a.

Digitized by Google

Ainsi un juif, qui habite Népi, n'a pas eu d'enfants, après dix-huit années de mariage. N'espérant plus que sa femme, déjà quinquagénaire, puisse lui en donner, il désire contracter un second mariage, ainsi que le permet la loi juive au bout de dix ans d'une union demeurée stérile. Le camerlingue, à qui il s'adresse, consulte des juifs importants, deux rabbins, un médecin et le maître d'école des juifs de Népi : il apprend d'eux que la loi invoquée subsiste dans sa vigueur (1). Cette réponse obtenue, sur l'ordre oral du pape, et, du reste, agissant comme l'Eglise et les camerlingues, ses prédécesseurs, ont eu coutume d'agir en semblables circonstances, il tolère — toleramus pariter et indulgemus — que le demandeur s'unisse par le mariage à une seconde femme, suivant le rit hébraïque. Ce n'est pas tout : il défend de le molester, en quelque manière que ce soit, à cause de ce nouveau mariage, et il renforce la défense par la sanction des peines ecclésiastiques et d'une amende de mille ducats d'or.

Toutefois, on l'a vu, une clause porte que la concession du camerlingue ne sera pas valide, si elle doit produire du scandale. Eut-on des motifs de croire que le scandale éclaterait ? Ou bien d'autres raisons influèrent-elles sur l'esprit de Paul IV et du cardinal Sforza ? Toujours est-il que le document reproduit par nous ne fut pas expédié au juif de Népi. L'acte fut cassé, l'original mis en pièces, et la copie du registre rayée (2).

Six ans plus tard, sous le pontificat de Pie IV, se présente un cas analogue. La seule différence est que le demandeur, un juif, originaire de Fano, et qui habite Lugo,

(1) Elle a continué d'être en vigueur bien après le pontificat de Paul IV. Le sanhédrin qui fut convoqué par Napoléon en 1806, et qui se constitua à Paris en février 1807, déclara que la polygamie était partout défendue aux Israélites, excepté là où elle est encore l'usage du pays : cf. le texte de la décision du grand sanhédrin ap. Bédarride, *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, 2e éd. 1861, Paris, p. 596.

(2) « Cassat., quia non fuit expedit., sed lacerat. » Archiv. vatic., *vol. et loco cit.*, en marge.

Digitized by Google

dans le domaine de Ferrare, ne mentionne point, dans sa requête, la stérilité de sa première femme (1).

Le camerlingue, qui est toujours le cardinal Sforza, accueille favorablement la demande, et, sur l'ordre du pape, il prend les mêmes dispositions qui nous sont connues par l'acte du 26 juin 1555.

Cette fois pas de clause restrictive, rien qui dénote la crainte du scandale : point d'appel non plus aux lumières des juifs compétents pour connaître l'usage israélite, le camerlingue déclare savoir qu'il existe.

Voici, dans toute sa teneur, ce deuxième document.

G. Asc^{s}., etc. Tibi Salomoni Abraæ, de Fano, hebræo, ad præsens in terra Lugi, dominii Ferrariensis, commoranti, sanioris consilii spiritum.

Ex parte tua fuit nobis nuper expositum quod, licet de more et consuetudine, ab immemorabili tempore citra, inter hebræos observatum fuerit, et sit, ut quilibet hebræus uxoratus, etiam vivente uxore, possit cum alia muliere matrimonium contrahere, illamque in uxorem similiter habere et retinere, ideoque tu, qui uxoratus existis, vivente uxore tua, quam ad præsens habes, cum alia muliere per te eligenda matrimonium, more hebræorum, contrahere posse credas, ne tamen a judicibus spiritualibus seu temporalibus, de facto, contra morem et consuetudinem hebræorum hujusmodi, desuper forsan molestari valeas, supplicari nobis fecisti humiliter ut tibi in præmissis opportune providere dignaremur.

(1) Bien qu'ici elle ne soit pas exprimée, cette condition n'était pas moins une condition *sine qua non* de la tolérance pontificale. Le bref suivant, de Paul III, complète nos renseignements sur cette matière :

Dilecto filio gubernatori civitatis nostræ Bononiensis.

Dilecte fili, salutem, etc. Accepimus quod Moyses de Reate, hebræus, in civitate nostra Bononiensi commorans, non obstante quod legitimam uxorem, ex qua etiam prolem suscepit, adhuc superviventem habeat, contra legem et ritum hebraicum aliam uxorem ducere satagit.

Nos igitur, attendentes Sanctam matrem Ecclesiam hebræos cum eorum ritibus tolerare consuevisse, si ita sit, tibi per præsentes committimus et mandamus quatenus tam dicto Moysi quam mulieri quam in uxorem, contra legem et ritum hujusmodi, ducere quærit, sub 1000 ducatorum et aliis pœnis quæ tibi videbuntur, ne, stantibus præmissis, circa matrimonium hujusmodi aliqua, quæ legi et ritui supradicto contradicant, attentare audeant vel præsumant auctoritate nostra inhibeas et interdicas, ac irritum et inane quidquid secus per eos forsan contra inhibitionem hujusmodi fieri contigerit decernas. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum, 26 februarii 1538, anno IV.

Archives vaticanes, *Pauli III Brevium minutæ* an. 1538, t. I, n° 182.

Digitized by Google

Nos itaque, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, de mandato, etc., et auctoritate, etc., tibi ut, juxta morem, consuetudinem et ritum hebræorum, de quibus nobis plene constat, vivente uxore tua, quam ad præsens habes, cum alia muliere per te eligenda matrimonium contrahere, eamque in uxorem similiter habere et retinere libere possis et valeas per præsentes toleramus, teque propterea realiter vel personaliter nullatenus molestari posse, sicque per quoscumque, tam ecclesiasticos quam sæculares judices et personas, sublata eis aliter judicandi et declarandi facultate, judicari et declarari debere, irritumque et inane quidquid secus a quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, attentari contigerit, decernimus, mandantes quibusvis locorum ordinariis, eorumque in spiritualibus vicariis, nec non gubernatoribus, locatenentibus, aliisque tam ecclesiasticis quam sæcularibus et temporalibus judicibus, officialibus et personis Ecclesiæ ditioni mediate vel immediate subjectis quibuscumque, ad quos quomodolibet spectat, sub excommunicationis et mille ducatorum auri, cameræ apostolicæ applicandorum, pœnis per quemlibet qui contravenerit incurrendis, ne te, aut priorem vel posteriorem, postquam duxeris, uxores tuas prædictas, præmissorum occasione, in persona, vel bonis, vel rebus quovismodo molestent, vel inquietent, nec ab aliis molestari vel inquietari permittant. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac legibus civilibus, cæterisque contrariis quibuscumque. In quorum fidem, etc.

Dat. Romæ etc. (1), die 18 mensis martii 1561, pontificatus etc. (2), domini Pii papæ quarti anno secundo.

G. Asc. cardinalis. — Const. Tassonus secretarius (3).

Nous connaissons un troisième document du même genre. Il a été publié par M. P.-L. Bruzzone dans la *Revue des Etudes juives* (4).

La phrase initiale indique nettement la ligne de conduite de l'Eglise : « Sancta mater Ecclesia ebræos, in memoriam Passionis dominicæ, inter christianos versari suisque ritibus et moribus uti tolerat. »

Quant aux circonstances de la concession pontificale —

(1) Etc., c'est-à-dire « in camera apostolica ».

(2) C'est-à-dire « sanctissimi in Christo patris et domini nostri... »

(3) Archives vaticanes, *Pii IV, Diversorum cameralia, 1560-1561*, armoire XXIX, vol. 201, fol. 37b-8a.

(4) *Revue des Etudes juives*, 1889, t. XIX, p. 131-2 : le document est emprunté aux *Diversorum* du camerlingue, qui sont maintenant aux archives d'Etat à Rome.

Digitized by Google

le pape était alors (7 décembre 1590) Grégoire XIII — elles sont à peu près identiques à celles de la concession de Paul IV. Il s'agit d'un israélite de Ferrare, marié depuis environ vingt ans, et sans enfants, qui veut prendre une seconde femme, du vivant et avec le consentement de la première. Le camerlingue (1) le permet « quantum, dit-il, — et ce détail vaut la peine d'être relevé — cum Deo et sine peccato possumus ».

Reste à parler d'un quatrième document.

— M. P.-L. Bruzzone a publié un chirographe de Grégoire XV, daté du palais du Quirinal — nel nostro palazzo di Montecavallo —, le 12 mai 1623, et confiant au camerlingue (2) le soin de gratifier du même indult un juif qui n'a pas eu d'enfants, pendant les vingt années d'un premier mariage, et qui possède des biens de quelque importance — avendo egli facoltà di qualche considerazione (3) —. On lira volontiers, pensons-nous, la lettre du camerlingue, demeurée inédite.

Ludovicus camerarius. Tibi Salomoni Toscano filio quondam Josephi, hebræo, Romæ commoranti, veræ fidei agnitionem et sanioris consilii spiritum.

Sancta mater Ecclesia, in memoriam dominicæ Passionis, hebræos inter christianos versari, et suis ritibus ac moribus uti tolerat, ut, aliquando resipiscentes, judaica cæcitate abjecta, ad verum Christi lumen convertantur.

Cum itaque, juxta eorum consuetudinem, ab immemorabili tempore citra observatam, de qua nobis sufficienter constitit, liceat hebræis qui cum sua uxore per decem annos permanserunt, et ex ea filios non susceperunt, illa vivente, aliam superducere, tu qui, ut asseris, cum Giamilla, tua uxore, jam a viginti annis continuis citra permansisti, et ex ea filios non procreasti, et, juxta dictam consuetudinem, ea vivente, aliam uxorem, etiam ipsa non consentiente, ducere, illamque extra Urbem, donec prima vixerit, retinere (*suppléer* proponis), ne propterea te desuper a judicibus chris-

(1) C'était le cardinal Henri Gaétani, du titre de Sainte Pudentienne : cf. Ciaconius, *op. cit.*, t. IV, 1677, col. 151-2.

(2) Le camerlingue était le cardinal-neveu Louis Ludovisi, du titre de Sainte-Marie-Transportine : cf. Ciaconius, *op. cit.*, t. IV, col. 476-8.

(3) *Revue des Etudes juives*, ibid., p. 132.

Digitized by Google

tianis molestari contingat, sanctissimo domino nostro Gregorio divina Providentia papæ XV humiliter supplicasti quatenus aliam uxorem, vivente dicta prima, et etiam illa non consentiente, ducere possis; qui quidem sanctissimus, volens tibi specialem gratiam facere, chirographum, manu Suæ Sanctitatis signatum, nobis direxit et præsentari fecit hujusmodi, sub tenore videlicet : Reverendissimo cardinali camerario (1)...

Nos igitur mandata Suæ Sanctitatis, ut par est, debitæ executioni demandare cupientes et te favore prosequi gratioso, de expresso ejusdem Suæ Sanctitatis mandato, etc., et auctoritate, etc.; nec non vigore præinserti chirographi ejusdem prælibati sanctissimi domini nostri, tibi ut, etiam eadem Giamilla vivente, matrimonium cum alia muliere hebræa, juxta hebræorum morem, ritum et consuetudinem, contrahere et in illo permanere, etiam quod *(sic)* primo dictæ tuæ uxoris super hoc non accedat assensus, dummodo illam, vivente prima, extra Urbem retineas, libere, licite et impune possis et valeas, nec propterea realiter nec personaliter a quoquam molestari queas, per præsentes, quantum cum Deo et sine peccato possumus, toleramus et tolerari debere mandamus, enixe propterea hortantes illustrissimum et reverendissimum dominum meum dominum ejusdem Suæ Sanctitatis cardinalem vicarium, omnesque alios de latere cardinales legatos, inhibendoque mandantes quibusvis aliis episcopis, eorumque in spiritualibus vicariis, nec non gubernatoribus, locatenentibus, et aliis tam ecclesiasticis quam sæcularibus et temporalibus judicibus, officialibus, barisellis, executoribus, subexecutoribus, aliisque quibuscumque justitiæ ministris, sub mille ducatorum auri, cameræ apostolicæ inferendorum, et, in subsidium, excommunicationis et censuris ecclesiasticis, aliisque arbitrii nostri pœnis, ne te, aut secundam quam duces uxorem, præmissorum occasione, quomodolibet impediant, remorentur vel molestent, alioquin, etc., irritum nihilominus decernentes quidquid secus super eis a quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contigerit attentari. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac legibus etiam imperialibus, cæterisque contrariis quibuscumque. In quorum, etc.

Datum hac die, 19 maii 1623.

Pro illustrissimo domino meo domino cardinali camerario, Marcus Antonius cardinalis Gozadinus (2). — Dominicus Cecchinus auditor. — Dominicus Fonthia (3).

(1) Suit le chirographe publié par M. P.-L. Bruzzone.

(2) Sur le cardinal Marc-Antoine Gozadini voir Ciaconius, *op. cit.*, t. IV, col. 484.

(3) Archives d'Etat de Rome, *Diversorum Gregorii XV, 1623*, fol. 102.

Digitized by Google

En lui-même, et par les détails qui s'y ajoutent, le cas actuel ne fait guère que reproduire les cas antérieurs. Il offre toutefois une circonstance aggravante; la première femme s'oppose au second mariage de son époux. Comment ne pas prévoir que la cohabitation des deux femmes troublerait la paix domestique? Pour obvier à cet inconvénient, le camerlingue statue que, du vivant de la première femme, qui habitera Rome comme par le passé, la seconde devra séjourner hors de la ville.

Remarquons aussi les termes employés par le camerlingue : « quantum cum Deo et sine peccato possumus ». Nous rencontrons cette formule pour la seconde fois. Elle exprime une réserve qui est absente du chirographe de Grégoire XV : « e venendoci riferto essere stato fatto per il passato da alcuni altri ebrei, con la presente ordiniamo a voi che concediate a detto Salomone (c'est le nom du juif), la licenza di poter pigliare un altra moglie, vivente la prima. »

En résumé, pour trancher la question de la tolérance pontificale, nous avons, dans l'espace de moins d'un siècle, quatre documents qui se rattachent à quatre pontificats divers. Et, si le plus ancien a été déclaré nul avant de produire son effet, il ne nous donne pas moins une précieuse lumière, car il révèle la coutume préexistante du Saint-Siège de permettre aux juifs, même en matière de mariage, de suivre leur loi.

Félix VERNET.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Saint-Chamond et de la Seigneurie de Jarez, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par James Condamin, docteur en théologie et docteur ès lettres, professeur à l'Université catholique de Lyon, membre de plusieurs sociétés savantes, 1 vol. gr. in-8, XXXII-748, Alphonse Picard, éditeur, Paris, 82, rue Bonaparte.

Cet important ouvrage se présente sous un double aspect : c'est d'abord un grand acte de piété filiale de la part de l'auteur envers « sa petite patrie »; c'est ensuite une œuvre de science étendue et profonde.

La première page porte ce touchant hommage : « A mon vieux Père, à ma Mère bien-aimée, je dédie ces chers souvenirs du pays natal », et, à la dernière, on peut lire : « ... L'on me rendra du moins ce témoignage que, n'ayant rien négligé pour faire connaître les annales et pour fixer les souvenirs de la ville de Saint-Chamond, j'en ai parlé avec l'enthousiasme et la conviction que donne seul l'amour de « la petite patrie ». Sous l'empire de cet enthousiame et de cet amour, l'auteur n'a cru indigne ni de sa docte plume, ni des crayons infatigables et délicats de divers artistes, ses proches ou ses amis, tels et tels détails qu'un étranger indifférent eût écartés sans pitié. Plusieurs même, race de sceptiques, auront trouvé çà et là dans le culte si pieux de l'historien pour tous les souvenirs et toutes les gloires de sa ville natale quelque chose d'assez superstitieux; peut-être seront-ils allés jusqu'à qualifier certains accessoires de minuties, de remplissage et de hors-d'œuvre. De tels critiques, s'il en existe, montrent clairement par leurs dires qu'ils n'ont pas eu le bonheur de voir le jour à Saint-Chamond; car quiconque est assez heu-

Digitized by Google

reux pour appartenir à ce noble et vaillant petit pays en est très fier et à bon droit, et ne trouvera certes rien d'idolâtrique dans la religion de l'historien. N'est-ce pas notre humble et vieux Forez qui vaut à la terre lyonnaise la meilleure part peut-être de sa renommée lointaine ? et la plus chrétienne et la plus vivante partie du Forez ne se rencontre-t-elle pas justement dans ce cher petit pays de Jarez, dont Saint-Chamond reste la capitale ?... Le moyen, quand on est fils d'une semblable terre et qu'on écrit d'elle, de contenir sa ferveur enthousiaste en de justes limites, et d'en resserrer les effusions dans les bornes étroites d'une orthodoxie glacée ?...

Mais, hâtons-nous de le dire, l'auteur n'a point fait seulement acte de piété filiale, il a fait encore et surtout œuvre de vaste science, de solide et patiente érudition.

Le livre se compose de quatre parties; la première, de beaucoup la plus considérable, puisqu'à elle seule elle comprend 525 pages, est consacrée aux *Annales Saint-Chamonaises*. Elle se divise en cinq sections, dans lesquelles l'auteur étudie successivement Saint-Chamond à l'époque gallo-romaine, au moyen âge, dans les temps modernes, pendant la Révolution, et enfin, au XIX^e^ siècle : la période contemporaine est *mise à jour* jusqu'en 1890. Dans la deuxième partie, l'auteur traite du commerce et de l'industrie à Saint-Chamond, houilles, fers, fontes et aciers, soie, teinture ; dans la troisième, il jette un rapide coup d'œil sur les dépendances du pays de Jarez.

Dans tout l'ouvrage les meilleurs documents abondent, rassemblés de toutes parts, au prix de longs et patients labeurs : « En 1874, dit l'historien en tête de l'avant-propos, occupé à faire des recherches pour une étude historique sur saint Ennemond, l'apôtre et le patron de ma ville natale, je trouvai des documents, si curieux et si peu connus, sur le passé de celle-ci, que je conçus alors le projet d'écrire quelque jour l'histoire de la ville elle-même. Depuis quinze ans, je m'occupe à réunir les éléments de ce travail. A Paris, à Lyon, à Saint-Etienne et à Saint-Chamond, dans les bibliothèques publiques et dans les divers dépôts d'archives, j'ai visé à glaner tous les renseignements utiles. D'autres, avant moi, avaient entrepris la même tâche, qui ont laissé des manuscrits et publié des monographies particulières, dont le secours ne m'a pas médiocrement servi..... J'ai donc, avant tout, recherché les documents originaux, parchemins, terriers, livres de raison, etc... Puis, dans un ordre

Digitized by Google

d'idées parallèle, je me suis efforcé de réunir les dessins, estampes, gravures, où revivent encore les monuments du passé, aujourd'hui disparus... »

C'est ainsi que le volume est tout rempli d'illustrations dans le texte et hors texte, illustrations le plus souvent heureusement choisies et habilement exécutées, charmantes d'intérêt historique ou de pittoresque. Ajoutez à cela des notes multipliées recevant au bas des pages le trop-plein d'une érudition qui déborde sans s'épuiser jamais ; et tout à la fin 40 pages de pièces justificatives en latin, vieux français, patois du pays, et vous aurez une idée de la somme de travail que représente ce livre et de sa valeur.

Signalons au passage, comme offrant un intérêt particulier, les neuves et savantes dissertations de l'auteur sur les origines gallo-romaines de la cité, et sur les vestiges parfois grandioses (tels que l'aqueduc du Mont-Pilat) laissés par le peuple-roi dans nos vallées. Nous féliciterons ici le docte historien d'avoir si bien défendu et de faire prévaloir peu à peu, non sans peine, la vraie graphie *Jarez* au lieu de la stupide leçon *Jarrêt :* ce n'est là qu'un détail, mais pour mince qu'elle soit, une victoire de la vérité et du bon sens sur la sotte routine est chose si difficile et si rare, qu'il en faut toujours remercier et féliciter l'auteur.

Plus loin, en pleine période médiévale, l'historien engage une lutte plus vive encore et plus importante, au sujet de la légende de la *dame de Jarez*, légende absurde et tenace qui a cours encore parmi le peuple, dans toute la vallée du Gier, transformant indignement une noble et pieuse grande dame, bienfaitrice du pays au XIIIe siècle, en une sorte d'ogresse, mangeuse d'enfants et incendiaire d'église. « Il faut être de composition débonnaire, dit agréablement l'annaliste, pour accepter de pareils contes de nourrice, » et il n'a pas de peine à faire bonne et prompte justice de ces calomnieuses imputations. Cette chevaleresque ardeur de l'historien à défendre la vérité et le bon droit est de tradition à Saint-Chamond : nous trouvons en effet parmi les seigneurs de la ville des croisés, de nobles défenseurs de la patrie française, d'intraitables ligueurs, tous vaillants : j'aime surtout ce Christophe de Saint-Chamond, adversaire implacable et heureux du baron des Adrets et de ses bandes, qui refusait au Béarnais encore huguenot ses épagneuls, ne lui envoyant qu'un panier de cerises, et qui, pour tout dire, fut pres-

Digitized by Google

que un grand homme. « Malgré la dureté de ses paroles et de ses procédés à l'égard de sa première femme, et malgré la rigueur de ses mesures contre les protestants, Christophe de Saint-Chamond reste l'une des grandes figures non seulement de notre ville et de la province, mais, si j'ose dire, même de la France au XVIe siècle. Homme de caractère, il marcha toujours droit devant lui, fidèle à ses convictions et inattaquable dans ses principes. Vétéran des guerres de Piémont, comme son frère Antoine, nous l'avons vu, dès sa rentrée en France, y jouer un rôle considérable dans les luttes civiles et religieuses, en s'y affirmant l'un des plus solides champions du parti catholique. Redouté de ses ennemis, il sut cependant forcer leur estime ; le mot du Béarnais, devenu Henri IV, en est la preuve. Il était donc naturel que cette estime et cette admiration se traduisissent extérieurement en quelque manière : aussi nos ancêtres décernèrent-ils à Christophe le surnom de « Grand ».

Mais la plus brillante et plus solide gloire de Saint-Chamond, est autre, à savoir *Melchior Mitte de Chevrières*, petit-fils du précédent, marquis de Saint-Chamond, lequel fut ministre d'Etat, lieutenant-général des armées du roi, plusieurs fois ambassadeur, etc. Il avait pris pour devise ces belles paroles et sut y demeurer fidèle malgré les épreuves et les disgrâces : *Cruci et liliis;* la droiture de son esprit dans les conseils du roi ; son habileté, dans des négociations difficiles ; sa valeur et sa prudence à la tête des armées, le distinguèrent à une époque où tant de grands noms ont figuré dans l'histoire. » L'auteur consacre 100 pages intéressantes mais encore insuffisantes à cette imposante personnalité ; comme il le déclare, ce n'est pas un chapitre, mais un livre qu'on devrait écrire sur Melchior Mitte de Chevrières ; l'illustration du héros le demanderait, et l'abondance, autant que l'intérêt des documents, y sollicite l'historien. Espérons que l'auteur cédera aux invitations du sujet et nous donnera quelque jour une monographie complète de l'illustre et religieux marquis de Saint-Chamond.

Nous rejetions tout à l'heure sur le compte de la seule piété filiale la profusion parfois, ce semble, excessive, de renseignements et documents de toute sorte relatifs notamment à l'état présent de la ville : or, au jugement de la postérité, n'en déplaise aux lecteurs du temps, l'auteur pourrait bien avoir fait en cela même œuvre excellente d'historien ; car, comme il le remarque justement lui-même, « dans un siècle ou deux (et son

Digitized by Google

livre est d'assez belle venue, d'assez robuste constitution pour se pouvoir promettre pareille longévité), on sera peut-être curieux de savoir où retrouver un tableau de notre petite cité avec son aspect actuel; j'ai donc multiplié à plaisir — trop même sans doute — au gré de quelques contemporains, les *vues* de Saint-Chamond moderne. » Quelle reconnaissance n'aurions-nous pas aujourd'hui à ceux qui nous auraient transmis de la sorte avec abondance et fidélité les détails les plus circonstanciés sur la vie et les habitudes de nos pères! D'ailleurs est-il bien sûr que les pages consacrées par l'auteur à la période actuelle n'apprendront rien à plus d'un des lecteurs contemporains eux-mêmes?

En résumé, ce livre est un beau et durable monument élevé par des mains filiales à la gloire de Saint-Chamond, et plus d'une grande cité pourrait en envier l'honneur à cette petite ville de province; c'est aussi une œuvre scientifique de valeur, appréciée et récompensée comme telle par diverses sociétés savantes; c'est enfin un travail qui honore grandement notre Université catholique de Lyon, le clergé du diocèse, et avant tout son distingué et sympathique auteur.

On a dit avec esprit d'un génie universel, Leibnitz, qu'il avait retrouvé le secret perdu des anciens, *l'art de conduire à l'aise huit chevaux de front.*

A voir le nombre et la diversité des œuvres de notre brillant écrivain, on serait tenté de rééditer le mot, cette fois à son adresse; ou plutôt on le soupçonnerait volontiers d'être affilié secrètement à quelque Tiers-Ordre bénédictin, s'il en est au monde, avec mission de donner à tous le salutaire exemple d'un travail opiniâtre et fécond.

Etienne Faugier.

Assyrien und Babylonien nach den neuesten Entdeckungen von Dr F. Kaulen. 4e éd. In-8 de XII-286 pages *Herder à Fribourg en Brisgau,* 1891.

L'ouvrage du docteur Kaulen — *l'Assyrie et la Babylonie d'après les découvertes les plus récentes* — est arrivé en dix ans à sa quatrième édition; c'est un beau succès pour un travail de vulgarisation scientifique. L'auteur, cependant, ne se repose pas sur ce succès; à chaque réédition, il améliore son œuvre. Il profite des critiques qui lui sont faites, et surtout utilise les dernières découvertes effectuées dans le domaine de l'assyriologie.

Digitized by Google

Car l'assyriologie est toujours, et sera, longtemps encore, une science en mouvement. On ne peut affirmer qu'elle ait dit actuellement son dernier mot, puisqu'il reste beaucoup plus d'inscriptions à déchiffrer qu'on n'en a lu jusqu'à présent; le British Museum en possède des collections, qui sont encore intactes. Malgré ces lacunes et les imperfections du déchiffrement, nous ne devons pas négliger ces études assyriologiques, car, à chaque instant, les théologiens et les historiens rationalistes se prévalent d'une inscription cunéiforme ou d'un monument assyrien pour attaquer la Bible; or, tous ceux qui ont abordé, sans parti pris, les études assyriologiques ont reconnu qu'elles étaient une éclatante confirmation de la véracité des saintes Ecritures. C'est ce que démontre une fois de plus le docteur Kaulen dans son ouvrage.

Dès l'introduction il s'attache à montrer la haute importance de l'histoire assyrienne et babylonienne pour l'histoire biblique. Elle éclaire les premières pages de la Genèse, et plus tard, au temps des rois, elle est en connexion intime avec l'histoire des rois d'Israël et de Juda. Pendant la captivité et après, les deux peuples juif et babylonien sont en relations ininterrompues.

Le second chapitre est consacré à la description géographique du pays, arrosé par le Tigre et l'Euphrate, et fécondé par leurs inondations périodiques. Suit un intéressant récit des fouilles faites dans les ruines de Ninive, à Khorsabad par Botta, Place, Layard; à Kouyundjik, où l'on retrouva la bibliothèque d'Assourbanipal.

M. Kaulen décrit en détail le palais de Sargon, tel que l'ont retrouvé à Khorsabad Botta et Place. Viennent ensuite les découvertes faites en Babylonie, dans les ruines près de Hillah, Babil, Birs-Nimroud et dans la Babylonie méridionale, à Warka, Niffer, Mougheir, Tello, etc. Un chapitre est consacré à l'histoire du déchiffrement des inscriptions cunéiformes depuis Pietro della Valle, en 1621, jusqu'aux assyriologues les plus récents, Guyard, Sayce; on nous explique comment on est arrivé à lire les inscriptions cunéiformes, et la part de chaque savant au progrès du déchiffrement; mais, il reste encore dans cette science bien des questions ouvertes.

Dans les deux derniers chapitres l'auteur passe en revue les principales inscriptions qu'on a lues, donne des extraits de celles qui intéressent spécialement les études bibliques, puis il rassemble les données certaines que l'on possède sur les peuples de

Digitized by Google

l'Assyrie et de la Babylonie, sur leur langue, leur religion, leur histoire, leurs mœurs, leur civilisation.

L'ouvrage est orné de quatre-vingt-sept gravures sur bois, de sept chromolithographies et de deux cartes.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt que présente pour tout lecteur, et en particulier pour ceux qui s'occupent d'Ecriture sainte, cet excellent résumé des études assyriologiques ; mais nous émettrons le vœu qu'une bonne traduction nous en soit faite, car nous sommes persuadé que cet excellent travail sera accueilli chez nous avec autant de faveur que dans son pays d'origine.

E. J.

La Confirmation, exposé dogmatique, historique et liturgique, par le R. P. Dom Laurent JANSSENS, moine de l'abbaye de Maredsous, de la Congrégation bénédictine de Beuron, in-18 de 325 p. Lille, Desclée.

L'objet de cette monographie ressort assez du titre que nous venons de transcrire. Ajoutons que c'est à la fois une œuvre de science et un livre de vulgarisation. L'exposition est on ne peut plus simple, et cependant les érudits et les théologiens de profession admireront la manière dont toutes les faces du sujet ont été explorées, ou pour mieux dire épuisées.

VACANT.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

MAI-AOUT 1891

MAI

Jeanne d'Arc, restauratrice de l'unité française, par Joseph Lémann. 5
L'Abbé de Féletz et la critique philosophique et littéraire dans le clergé de 1797 à 1830, par Ch. Denis 22
Monseigneur Maret, par Mgr Ricard 52
L'historien Eadmer *(suite et fin)*, par P. Ragey 70
Philippe des Gouttes : un grand marin oublié, par Chabaud-Arnault 94
Revue d'Ecriture sainte, par E. Jacquier 117
Mélanges : I. La fin du Paganisme, par Gaston Boissier. — II. Etudes romanes. — III. Le français et le provençal, par H. Suchier : A. Devaux 132
Bibliographie. — *Cartulaires de Saint-Chaffre et de Paray-le-Monial*, par Ulysse Chevalier : L. Fillet. — *L'Oracle maternel* : C. Chambost. — *Un Echo de la dernière Bataille, de Ed. Drumont*, par Aristide Chevalier : C. B. 150
Actes récents du Saint-Siège, par C. C. 156

JUIN

Lettre encyclique de N. T. S. P. Léon XIII 161
L'Abbé de Féletz et la critique philosophique et littéraire dans le clergé de 1797 à 1830 *(suite et fin)*, par Ch. Denis 203
La Victoire de saint Anselme, par P. Ragey 224
La Question sociale, par Elie Blanc. 258
Revue théologique, par J.-M.-A. Vacant 301
Bibliographie — *Théophile Foisset*, par Henry Boissard : H. Beaune. — *Etude sur la chaire et la société française au* XVI^e^ *siècle. Olivier Maillard, sa prédication et son temps*, par l'abbé Alexandre Samouillan : A. F. — *De Petro Bunello tolosano ejusque amicis*, par A. Samouillan : A. D. — *L'œuvre de M. Caro et le spiritualisme en France*, par Ch. Denis : E. B. — *Cultus SS. Cordis Jesu*, par le P. Nix. — *Considerationes pro reformatione vitæ*, par le P. Herder. — *Ce qu'il faut faire en face des lois Brisson*, par un catholique : P. D. — *Marie Stuart*, par le baron Kervyn de Lettenhove : E. Jacquier 314
Correspondance, par G. de Pascal et J. Rambaud 331

Digitized by Google

JUILLET

L'Instruction religieuse dans l'enseignement secondaire, par Ch. DEMENTHON 337
L'Administration de nos colonies, par Ch. CHABAUD-ARNAULT . . 368
De l'enseignement de l'histoire spécialement dans les collèges libres, par Félix ROBIOU 391
La Découverte de l'Amérique et l'étymologie de ce nom, par U. C. 403
Revue scientifique, par Alexis ARDUIN 408
Revue historique : *Les mémoires de Talleyrand*, par Ernest ALLAIN 425
Deux Thèses de doctorat, par C. CHAMBOST. 441
Mélanges, par A. DEVAUX 452
Bibliographie. — *Le père Chevrier*, par un prêtre du Prado : Etienne FAUGIER. — *A travers la Bible*, par l'abbé J.-M. Figalla : J.-C. — *Jus canonicum generale, distributum in articulos*, par A. Pillet. — *Etude sur les origines du mariage civil*, par l'abbé Antoine Paoli : C. C. — *Réponses canoniques sur les devoirs des religieuses*, par le P. Meynard : C. CHAMBOST. — *Les premières années de la très sainte Vierge*, par l'abbé Perdrau : X. — *Ammás das Emmaüs des heiligen Lucas*, par M.-J. Schiffers : E. JACQUIER. — *Das Konklave Pius IV. 1559*, par le Dr Théodore Muller : J.-B. M. — *Die Sprachkunde und die Missionen*, par Joseph Dahlmann, S. J. — *Jahrbuch der Naturwissenschaften*, par le Dr Max Wildermann : E. J. — *Le Baptême*, par le Dr E. Vincent de Saint-Donat. — *Dictionnaire général de la langue française*, par MM. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas. — *Vie de S. Louis de Gonzague*, par le R. P. Meschler, S. J. — *Manuel de philosophie*, par C. Alibert : X. — *Blaquerne l'Anachorète*, par le bienheureux Raymond Lulle : F. Hilaire DE PARIS. — *Patrie du pape Innocent V*, par l'abbé J.-E. Borrel : J.-B. M. 463

AOUT

De l'état intérieur actuel de l'Eglise anglicane, par REPARATUS . . 497
Un procès ecclésiastique en 1844, par Ant. RICARD 529
Le Père Grou et la spiritualité chrétienne, par Ch. DENIS . . . 551
L'Inquisition, par G. CANET 571
Revue d'Ecriture sainte, par E. JACQUIER 608
Revue d'archéologie, par J.-B. MARTIN 626
Mélanges. — Les papes ont-ils toléré la bigamie juive ? par Félix VERNET. 638
Bibliographie. — *Histoire de Saint-Chamond*, par James Condamin : Etienne FAUGIER. — *Assyrien und Babylonien*, par le Dr F. Kaulen : E. J. — *La Confirmation*, par le R. P. dom Laurent Janssens : VACANT 648
Table des matières 655

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.

Digitized by Google

Digitized by Google

Lyon, le 3 Juin 1891

M

La IIIe Assemblée Générale de l'Association Catholique de la Jeunesse Française qui vient de se tenir à Lyon les 10, 11 et 12 Avril, sous la présidence de Son Eminence le Cardinal Foulon, a reçu tant de précieux témoignages de sympathie, qu'il semble de notre devoir de n'en pas laisser perdre le souvenir.

Du reste il y a eu dans ce Congrès des affirmations de principes tombant de bouches si autorisées, qu'il paraît vraiment utile de leur donner la plus grande publicité. A cette occasion, Son Eminence le Cardinal Président, M. Debanne, Mgr d'Hulst, MM. Brac de la Perrière, Charles Jacquier et le comte A. de Mun ont daigné tracer leurs devoirs aux jeunes catholiques de notre temps.

Ces graves enseignements ont été recueillis avec soin par les Comités de Paris et de Lyon, et nous avons la joie de les offrir aujourd'hui aux nombreux amis de la Jeunesse Catholique.

Ce Compte-rendu comprendra aussi les **Rapports** sur les Œuvres de Jeunes Gens, affiliées à l'Association Catholique, dans nos divers diocèses de France. Peut-être les hommes de zèle y pourront-ils trouver quelques indications pratiques pour la fondation d'œuvres de jeunesse.

Dès aujourd'hui les souscriptions sont reçues chez M. Victor Berne, Secrétaire général de la Commission Lyonnaise, 12, rue Saint-Joseph.

5 fr. l'exemplaire.

Les noms des souscripteurs que nous considérons dès aujourd'hui comme des protecteurs bienveillants, seront imprimés à la fin du volume, avec les noms des Congressistes.

La liste des noms imprimés sera forcément close le 10 juillet.

Pr la Commission Lyonnaise,

Victor BERNE

Digitized by Google

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné déclare prendre ..... exemplaire ..... du COMPTE-RENDU DE LA IIIe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE ..... au prix de CINQ francs l'exemplaire.

SIGNATURE

Nom: .....

Adresse: .....

Détacher ce Bulletin et l'envoyer à M. VICTOR BERNE, 12, rue Saint-Joseph, Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
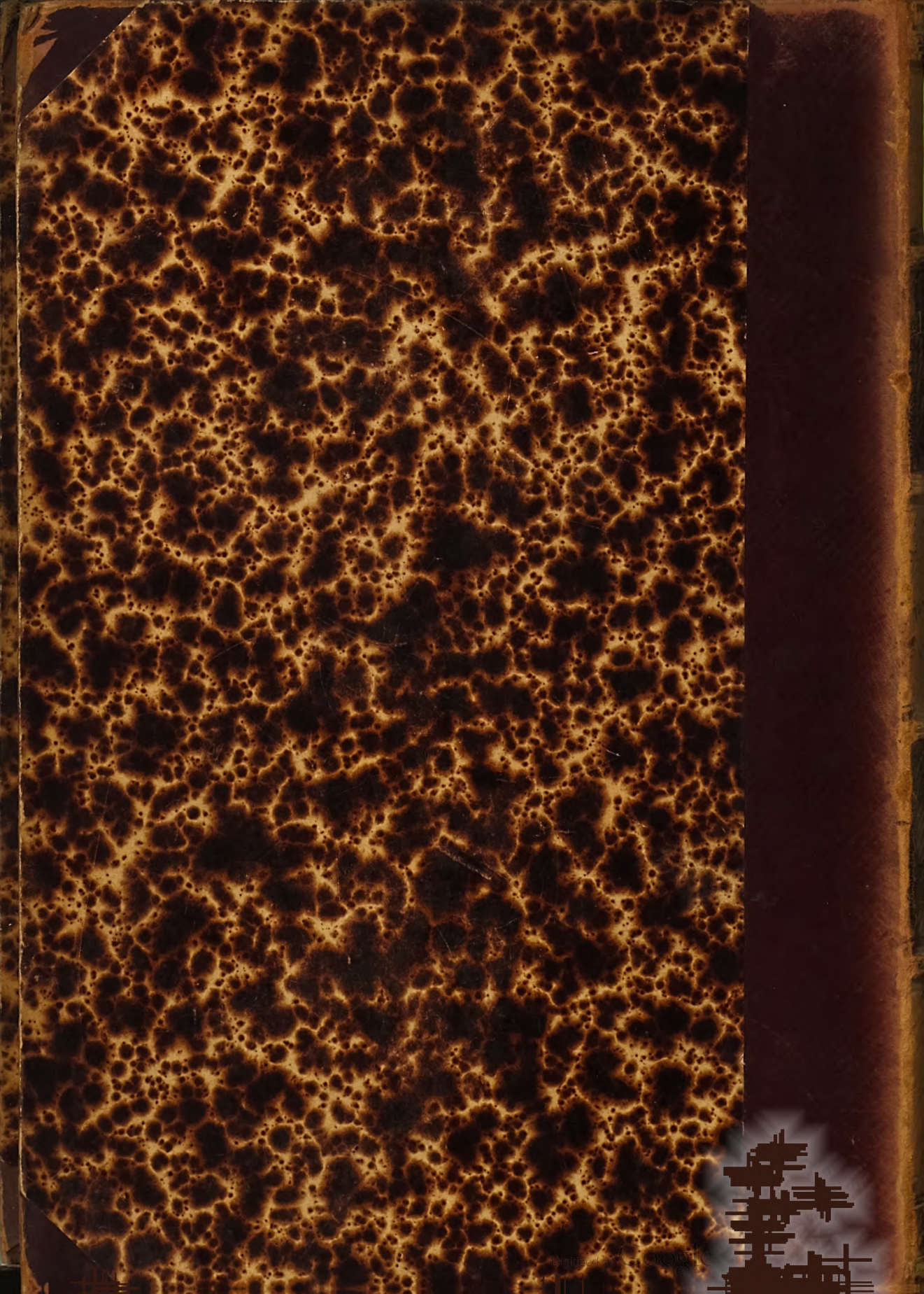
Digitized by Google